


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
VI' ARROND.T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Fd

N° 29. — Janvier 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie*, *à l'imprimerie* Ferdinand Thibaud, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 8 Janvier 1885.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Moisson, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1884, lu par M. le Secrétaire adjoint, est adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose les ouvrages reçus depuis la séance précédente.

La parole est ensuite donnée à M. L'Ebraly qui, au nom de la Commission des élections, dépose un nouveau rapport sur la question antérieurement posée de l'élection d'un président. L'Académie, après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, décide, conformément aux conclusions présentées par M. L'Ebraly, qu'il ne sera pas pourvu au remplacement de M. Aubergier comme président. M. le Vice-Président occupera la présidence jusqu'au renouvellement du Bureau.

— M. Emmanuel Teilhard soumet à l'approbation de l'Académie le nouveau traité conclu avec M. Ferdinand Thibaud, à la date du 17 décembre 1884, pour l'impression des Mémoires annuels et du Bulletin mensuel. Ce traité est approuvé.

— Une notice biographique sur un ancien membre de l'Académie, le regretté président Rouffy, est lue par M. le président Ancelot. Cette notice sera insérée dans les Mémoires.

— M. Emmanuel Bourgade de la Dardye donne communication des intéressantes découvertes de céramiques qu'il a faites, de concert avec M. le docteur Plicque, aux Martres-de-Veyre, où ont été récemment mis à jour de nombreux fours de potiers.

— M. le docteur Plicque présente quelques observations sur le même sujet et annonce qu'un Mémoire détaillé sera, à l'occasion de ces fouilles, prochainement remis à l'Académie.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 15 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Moisson, vice-président.

Sur la demande de quelques membres, M. L'Ebraly, rapporteur de la Commission des élections, rappelle sommairement les conclusions du rapport qu'il a précédemment déposé et les titres des candidats.

L'Académie étant en nombre suffisant pour voter valablement, il est procédé aux divers scrutins indiqués à l'ordre du jour.

Sont élus successivement : MM. Maurice Chalus, abbé Raynaud, Vignancour, membres titulaires.

Et membres correspondants : MM. Théophile d'Aurelles, abbé Chabau, abbé Fouilhoux, docteur Fredet, Edouard Goutay.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

OUVRAGES REÇUS
(*Séance du 8 janvier 1885*).

Bulletin de la Société académique de Brest.

Table décimale du Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Lozère.

Comité archéologique de Senlis, tome VIII.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1883.

Académia Nacional de Cordoba (République argentine).

Travaux de l'Académie Nationale de Reims, 64e volume.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, nos 239 à 245.

Mémoires de la Société des ingénieurs civils, septembre et octobre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, septembre et octobre 1884.

Programme de la Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Langue internationale néo-latine, par M. Courtonne.

Journal des Savants.

Almanach des noms. — Lorédan Larchey.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

STATION DE LA PLAINE.

Latitude : 45° 45′ 32″ N. — Longitude : 0° 44′ 57″ E. — Altitude : 388 m. — Pression barométrique moyenne : 727mm,98.

Janvier 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne 726mm,28 ; minimum ob-

servé: 317^{mm},78, le 12; maximum observé: 738^{mm},21, le 7. — *Température :* moyenne des minima : —7°,69 ; moyenne des maxima : 4°,57 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : — 1°,56 ; minimum absolu : — 14°,6, le 21 ; maximum absolu : 13°,3, le 29. — *Humidité relative :* moyenne : 81,35; minimum observé : 44, le 31 ; maximum observé : 97, (6 jours dif.). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 3^{mm},54 ; minimum observé : 1^{mm},50, le 21; maximum observé : 6^{mm},0, le 28.—*Pluie:* hauteur totale : 19^{mm},2; — *Nombre de jours de pluie* : 7. — *Nébulosité moyenne* : 2,25.

Observations du mois de janvier , pendant 18 ans , c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 702^{mm},18 , le 20 janvier 1872; maximum observé : 749^{mm},00, le 17 janvier 1882. — *Température :* Minimum absolu : — 19°,6, le 13 janvier 1878; Maximum absolu : 20°,5, le 1er janvier 1883; moyenne du mois la plus basse : —1°,88, en 1880 ; moyenne du mois la plus élevée : 6°,71, en 1877.

Journal du mois de Janvier 1885.

1. Ciel gris. Temps froid. — 2. Le froid augmente et le thermomètre reste constamment au-dessous de zéro, en descendant jusqu'à 13°,2. Brouillards. — 3. Très-beau temps. Dégel dans le jour. — 4. Beau temps moins doux dans la journée. — 5. Temps froid et brumeux. — 6. Verglas le matin. Léger adoucissement de la température. Petite pluie. — 7. Ciel couvert. Un peu de neige. — 8, 9. Temps froid , surtout la nuit. — 10. Nuit froide. Journée douce. Un peu de dégel. — 11. Dégel complet ; la neige, qui couvrait le sol depuis le 26 décembre, disparaît. Pluie le matin ; giboulée le soir. — 12, 13, 14. Temps froid. Fréquentes chutes de neige. Le sol est de nouveau recouvert. — 15. Le froid s'accentue : le thermomètre varie entre —4°,5 et —10°,6. Brouillard le matin, avec un peu de givre. Ciel gris le soir. — 16, 17. Le froid continue. Petites chutes de neige; éclairs au S.-Est, le 16, à 9 h. du soir. — 18. Léger adoucissement du froid pendant le jour. Ciel pur, qui s'éclaircit le soir. — 19. Très-beau temps, froid le matin et le soir. — 20, 21. Ciel nuageux et brumeux. Les

minima nocturnes, dans une recrudescence du froid, descendent à — 13°,6 et à — 14°,6. — 22, 23. Très-beau temps. Les nuits sont très-froides, mais il se produit un peu de dégel dans le milieu du jour. — 24, 25, 26, 27. Le froid continue avec un léger adoucissement dans la journée. — 28. L'adoucissement de la température s'accentue un peu. — 29. Temps doux. Le dégel s'achève complétement. — 30. Très-fort vent du Sud ; le thermomètre monte à 12°,6. — 31. Averses pendant la nuit. Le vent du Sud prend encore de la force par intervalles.

NOTA. — Le soir du 4, lueur crépusculaire jaune assez brillante.

STATION DE LA MONTAGNE

Latitude : 45° 46′ 22″ N. — Longitude : 0° 37′ 40″ E. — Altitude : 1467 m. — Pression barométrique moyenne : 638mm,49.

Janvier 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 634mm,07; minimum observé : 621mm,35, le 30 ; maximun observé : 643mm,36, le 7. — *Température*. Moyenne des minima : — 5°,20 ; Moyenne des maxima : — 0°,61; Moyenne du mois : — 2°,90 ; Minimum absolu : — 13°,0, le 16; Maximum absolu : 6°,5, le 29. — *Humidité relative* : Moyenne : 81,32; Minimum observé : 29, le 26 ; Maximum observé : 100 (17 jours dif.). — *Tension de la vapeur d'eau*. Moyenne par le psychromètre : 2mm,92 ; Minimum observé : 1mm,34, le 26; Maximum observé : 4mm,75, le 30. — *Pluie*. Hauteur totale : 93mm,0. — *Nombre de jours de pluie* : 13. — *Nébulosité* : moyenne : 1,94.

Observations du mois de Janvier, pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 615mm, 62, le 13 janvier 1883; maximum observé : 655mm, 59, le 17 janvier 1882. — *Température* : Minimum absolu : — 15°,7, le 16 janvier 1881; maximum absolu : 11°,6, le 19 janvier 1882. — Moyenne du mois la plus basse : — 5°,19, en 1881 ; moyenne la plus élevée : 2°,24, en 1882.

Journal du mois de Janvier 1885.

1, 2, 3 et 4. Assez beau temps. Forte gelée blanche le 4. — 5. Gelée blanche pendant la nuit. Brouillard et givre le soir. — 6. Brouillard. Neige. — 7. Brouillard. Un peu de neige et de givre. — 8. Brouillard et givre le matin. Les nuages s'abaissent au dessous du sommet et le vent se calme. — 9. Vent d'O.-S.-Ouest très-fort pendant la soirée. Le brouillard commence à 3 h. et le givre en même temps. — 10. Givre pendant la nuit. Ciel très-nuageux pendant la journée. Brouillard, un peu de givre et tempête d'O.-S.-Ouest le soir. — 11. Vent d'Ouest violent. Brouillard. Neige. — 12 et 13. Vent très-fort chaque matin. Brouillard. Neige. — 14. Brouillard. Un peu de neige et de givre. — 15. Ciel nuageux. La température s'abaisse à 13 degrés au-dessous de zéro. — 16. Un peu de neige la nuit. Ciel très-nuageux pendant la matinée; cependant une autre couche de nuages couvre les plaines. Brouillard et un peu de neige pendant la soirée. Vent du Sud-S.-Est au Sud, violent à partir de 6 h. — 17. Vent d'Est très-fort. Brouillard et neige vers midi. Ciel couvert qui s'éclaircit le soir. — 18. Ciel très-nuageux pendant le jour; il s'éclaircit le soir. — 19, 20, 21 et 22. Beau temps. — 23. Vent assez frort. Ciel presque pur. — 24. Assez beau temps. Ciel nuageux, qui devient brumeux le soir. — 25. Gelée blanche pendant la nuit. Brouillard intermittent. Ciel pur à 9 h. du soir. — 26. Assez beau temps. Ciel presque pur. — 27. Brouillard intermittent. Givre principalement le soir. — 28. Assez beau temps le matin. Vent d'O.-S.-Ouest à l'Ouest, très-fort à partir de 3 h. du soir. — 29. La température s'élève à 6°,5 au-dessus de zéro. Journée passable. — 30. Vent très-fort le matin ; tempête à partir de 10 h. 1|2. Brouillard intermittent et givre daus la soirée. — 31 Neige pendant la nuit et brouillard le matin. Vent du S.-Ouest très-fort, qui devient violent à partir de midi.

Nota. — Lueur crépusculaire très-faible le soir du 29; une autre un peu plus accentuée le soir du 4.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

Pièces concernant une exécution capitale à Montferrand en 1590 (1).

Les pièces publiées et analysées ici concernent un nommé Guillaume Cheneteau, accusé d'avoir voulu livrer Montferrand aux ennemis du roi, c'est-à-dire aux Ligueurs, comme il ressort de la sentence. Le nom de Cheneteau étant étranger à Montferrand, Guillaume Cheneteau se trouvait probablement en cette ville par son mariage avec Catherine Choderon, dont le nom se retrouve au contraire fréquemment au xvie siècle. Il existe dans les archives une lettre d'un Godefroy Cheneteau, procureur à Paris où il occupait pour les consuls de Montferrand. Suivant l'usage du temps, cette lettre n'est point datée de l'année, mais elle paraît être du milieu du xvie siècle. Godefroy Cheneteau se défend énergiquement dans cette lettre d'avoir *vendu* Montferrand à ceux de Clermont. Suivant l'usage immémorial, les deux villes étaient en procès. On peut supposer que des relations de Godefroy Cheneteau résulta le mariage d'un de ses fils ou parents avec une personne de Montferrand. Catherine Choderon fut impliquée dans le procès qui coûta la vie à son mari, mais elle en fut quitte pour une amende et trois ans de bannissement.

C'est sous forme de pièces comptables que nous sont parvenus les détails que nous avons sur ce procès. La ville avait décidé de poursuivre le procès à ses frais, et à ce titre, les différents actes de ce drame nous ont été conservés sous forme de quittances données par les acteurs qui y prirent part. Sous cette forme sèche et pour ainsi dire indirecte, l'impression sinistre inséparable de ce triste sujet, surtout avec les dures mœurs du xvie siècle, ne se dégage qu'avec plus de force.

I.

« Entre honorable homme le procureur du Roy en la court

(1) Archives mun. de Clermont.

de céans demandeur pour raison de cryme et delits d'une part.

Et Me Guillaume Chenesteau et Catherine Choderon sa femme prisonniers au château et prisons de céans deffenseurs et accusez d'autre partie.

Veu le procès, charges et informations faictes contre lesdicts accusez, interrogatoires contenant leurs confessions et dénégations, recolement et confrontation de tesmoins, procès-verbal par nous faict le septième febvrier dernier contenant la charge en veriffication qui a este faicte en la maison desdits accusez, pour veoir et visitter les armes qui y pouvoient estre par lequel proces-verbal est contenue la déclaration desdicts accusez de n'avoir autres armes que celles qui sont contenues par ledict proces-verbal desquelles nous nous serions saisis; autre procès-verbal par nous faict le XIIIe jour de juillet dernier, par lequel appert s'estre trouvé dans la maison desdicts accusez ou dans le puys d'icelle deux grands pétars de fonte tenant chascun IIIIXX livres de pouldre; aultre information d'office faicte par nous sur aulcuns faicts résultans des interrogatoires desdicts accusez; deux lettres missives qu'on a surprinses du sieur de Randan addressées ès sieurs de St Marc et de Chasluz du premier jour de febvrier dernier; conclusions dudict procureur du roy à fin principalle avec tout ce que dict et produict a esté et après avoir mandé et ouï lesdicts accusez; Nous par jugement souverain et en dernier ressort: en ce qui concerne ledict Chenesteau le déclarons suffizamment attainct et convaincu de l'intelligence qu'il a heue avec les ennemys de la majesté du Roy et de la conspiration contre la ville de Montferrand, manans et habitans d'icelle, pour repparation de quoy l'avons condenpné et condenpnons à estre pendu et estranglé par l'éxécuteur de la haulte justice en une potence qui pour ce faire sera dressée au lieu et place des Taulles de la présente ville et après son corps mors estre mis en quatre quartiers, qui seront mis aux quatre advenues de la présente ville et justice de Montferrand en quatre potences et la teste d'icelluy Chenesteau sera mise et apposée sur ung pillotis de boys au dessus du portail de la porte de la Rodade et auparavant que de procedder à l'éxécution de nostre présent jugement, affin d'avoir la preuve et vériffi-

cation de ses complices et adhérans, ordonnons que la question extraordinaire lui sera présentée et applicquée ; les biens dudict Chenesteau acquis et confisquez au Roy ; sur laquelle confiscation ordonnons en estre prins la somme de cent escus qui sera baillée aux consuls de la dicte ville pour icelle somme estre employée es repparations et fortiffications de la dicte ville et mesmes du costé que ledict Chenesteau la vouloyt faire surprendre ; comme ausssy en sera prins la somme de trente troys escus un tiers pour la nourriture et entreténement de (1)
Cheneteau sa fille naturelle (2) et ce suyvant la requeste par elle à nous à ceste fin présentée ; aussy en sera prins sur ladicte confiscation la somme de vingt escus pour les pauvres de l'hostel-Dieu de ceste ville et treize escus ung tiers pour les Cordeliers de ladicte ville affin de pryer Dieu pour l'âme dudict deffunct. Et en ce que concerne ladicte Chauderon, femme audict Chenesteau, pour avoir assisté son dict mary en ladicte conspiration l'avons condenpnée èn l'amende de vingt cinq escus envers le Roy et en semblable somme de vingt cinq escus esdicts consuls, pour employer esdictes repparations, et si la bannissons du ressort de céans pour trois ans, lui faisant inhibition et deffense de ne rompre son ban pendant ledict temps à peyne de la hart ; lequel temps de trois ans ne courra que du jour qu'elle aura payé ladicte somme de cinquante escus, pour laquelle elle tiendra prison jusques à entier payement d'icelle et en ce qui concerne les pétards qui se sont trouvez en la maison dudict Chenesteau, les avons adjugez à ladicte ville de Montferrand pour estre employéz en une pièce de batterye pour le service du Roy et conservation de ladicte ville soubz son obeyssance. Et au dessoubz signé : Potière et après... ... debvoir estre jugé comme dessus et signés Dayes, Pol Durant, Langon, Jehan de Clouzanges, de Fretat et Rigauld. Le présent jugement et sentence a esté par moy greffier soubzsigné prononcé audict procureur du Roy et audict Chenesteau prisonnier dans

(1) En blanc dans le texte.
(2) C'est-à-dire légitime dans le langage du temps, par opposition à adoptive.

la chapelle sainte Catherine. Laquelle sentence a été éxécutée selon sa forme et teneur comme aussy a esté prononcée à ladicte Chauderon dans lesdictes prisons ce vendredy troisième jour d'aoust mil v. c. quatre vingt dix.»

DEPREYS *greffier*.

II.

Fut présent en sa personne Jacquet Verdier maistre des œuvres et exécuteur de la haulte justice, demeurant en la ville de Clermont, lequel confesse avoir heu et receu contant cy devant d'honorable homme sire Victor de la Grellière, marchant et l'un des consulz la présente année de la ville de Montferrand present, la somme de quatorze escus sol, et ce pour avoir exécuté, pendu et estranglé M[e] Guillaulme Cheneteau avoir mis en quatre quartiers ledict corps, avoir coppé la teste, icelle affiché au hault de la porte de la Roddade et pendu les quatre quartiers es quatre grandes avenues en la ville de Montferrand, à sçavoir, un quartier entre les deux villes, un aultre à la Croix-Bertrand, un aultre aux Grandes Gravanche et le quatrième à la (Seir ?) et ce suyvant la sentence de Monsieur le bailly de Montferrand ou son lieutenant donnée contre ledict feu Cheneteau. — Plus confesse ledit Verdier avoir receu dudict de la Grellière quarante solz pour son disner et des gastiers..... Fait audict Montferrand en la place des Taulles le troisiesme jour d'aoust mil cinq cenz quatre-vingtz et diz à cinq heures après midi en présence de vénérable personne messire François Reverand chanoyne et d'André Mérindel procureur audict Montferrand soubzsigné et ledict confessant n'a sceu signer.

III.

Personnellement estably Blaize Larderel serrurier habitant de ceste ville de Montferrand lequel confesse avoir receu de messieurs les consulz l'année présente de ladicte ville par les mains de sire Victor de la Grellière l'ung d'iceulx absens, la somme de trente solz, le tout pour sa vaccation d'avoir mis les fers aulx pieds à Guillaume Cheneteau, iceul

ostés le jour qu'il fust exécuté, que pour avoir mis deux pattes pour tenir le poteau auquel est attachée la teste du dict Cheneteau et ung gros clou pour la tenir attachée dans le dict poteau ou pillon, le tout ainsi qu'il l'a dict et présenté. Dont le quicte etc. Fet audict Montferrand bouticque du notaire le mercredi xxII^e aoust MVIIII^XX dix avant midi, presens M. Ramond Moullet chirurgien et Annet des Yssards charpentier habitans de Montferrand soubz signez et ledict confessant n'a sceu signer.

IV.

Extrait des dépenses faites pour le procès de G. Cheneteau par Antoine Mazoiras l'un des consuls : « Plus pour le vinaige du maistre exécuteur de la haulte justice après avoir esté fere marché avec luy pour l'exécution dudict Cheneteau par ledict Depreys greffier et Mazoiras consul, la somme de 20 sous. »

V.

Jean Guespin hotellier de Montferrand reconnaît avoir reçu des consuls de la dite ville, deux ecus quarante et un sou et huit denier pour la nourriture de G. Cheneteau les deux jours qui précédèrent son exécution et celle du gardien des Cordeliers Philibert Morgues qui le servait et aussi pour le boire de ceux qui transportèrent les pétards, de la maison de Guillaume Cheneteau à la chambre de l'arsenal de la ville. 14 octobre 1590.

VI.

Jeanne Bastices, femme séparée de biens de Jean Martin cordonnier, reconnait avoir reçu des consuls de la ville la somme de treize sous pour la vente d'une corde employée à donner la question à Guillaume Cheneteau — 12 août 1590.

VII.

Quittance d'Annet des Yssards charpentier de 2 ecus vingt sous pour vente de bois pour faire l'echaffaud ou a été depecé le corps de Cheneteau — 22 août 1590.

VIII.

Autre quittance du même de deux écus sol quarante trois sous pour avoir fourni le bois et dressé cinq gibets — 3 août 1590.

BIBLIOGRAPHIE.

Documents inédits sur François de Boucé, dit le capitaine Poncenat, publiés par le Dr Octave de Viry. — Roanne. Imprimerie A. Chargnon. 1884.

Ce sera l'honneur du positivisme historique de la fin du XIXe siècle d'avoir contribué pour une large part à la connaissance plus approfondie des hommes et des choses du passé. Ce sera le mérite incontestable de l'érudition contemporaine d'avoir tiré de l'ombre une foule de faits inconnus, d'incidents oubliés, de documents ignorés qui mettent en plus grande lumière la vérité.

Dans nos régions, un savant zélé et modeste, M. le docteur Octave de Viry, a ainsi, grâce à de patientes recherches, jeté plus d'un trait lumineux dans les obscurités de notre histoire provinciale, et encore tout récemment, il a publié de très curieux renseignements sur le véritable nom et la famille d'un fameux chef huguenot, lieutenant du trop célèbre baron des Adrets, Poncenat, que les historiographes des guerres religieuses, ont toujours nommé *Poncenac*, ce qui faisait croire à une origine auvergnate ou languedocienne. Or, il résulte de documents découverts par M. de Viry et M. Amédée d'Avaize, un autre érudit distingué qui a profondément fouillé les archives du Lyonnais, il ressort de titres de famille exhumés des vieux registres d'insinuations, que Poncenat est originaire du Bourbonnais où il possédait les seigneuries de Poncenat et de Changy, et la baronie de Lespinasse. Son nom est François de Boucé. Son père était Nicolas de Boucé, sa mère Catherine de La Forest. Il se maria au mois de juin 1556 avec Françoise du Mayne du Bourg.

M. de Viry donne de nombreux éclaircissements sur la famille du capitaine protestant. Il publie son contrat de mariage et son testament dicté le 2 janvier 1568, quatre jours seulement avant la bataille de Cognat. On sait de quelle façon malheureuse Poncenat périt dans cette bataille, où les catholiques vaincus laissèrent sur le champ de bataille l'élite de leur armée. Les

protestants avaient laissé à Cognat leurs bagages sous la garde de quelques soldats et gens de trait et s'étaient mis à la poursuite des catholiques. En s'approchant du village, comme la nuit était venue, ils furent pris pour des ennemis. On fit feu, plusieurs tombèrent et parmi eux Poncenat. Son corps fut transporté et enterré à son château de Changy, près de Lapacaudière ; mais quelques jours après les soldats de Chevrières et d'Urfé passant à Changy, furieux de la défaite qu'ils venaient de subir, arrachèrent cette dépouille au tombeau et la percèrent de plusieurs coups de poignard. « Ces atrocités, dit M. de Viry, s'expliquent sans se justifier par la violence des passions religieuses à cette époque. Poncenat s'était montré lui-même en maintes circonstances aussi sanguinaire que son chef, le féroce baron des Adrets. »

M. de Viry a joint à sa publication deux belles et anciennes gravures sur bois représentant, l'une la bataille de Cognat, l'autre la prise de Montbrison par le baron des Adrets en 1562. Ces gravures sont tirées du recueil de Tartarel et Perussin qui se publiait à Genève à l'époque des guerres de religion. Elles ajoutent un grand prix à la publication que nous signalons.

Revue d'Auvergne publiée par la Société d'Emulation de l'Auvergne. — n° 3. Novembre-Décembre 1884, avec table.

Le dernier numéro paru de la *Revue d'Auvergne* renferme une étude de M. Albert Malet sur le poëme de la conversation de Delille ; — un travail de M. Maire, sur des *objets antiques découverts dans le territoire de la commune de Saint-Ours* (Puy-de-Dôme) ; — une intéressante biographie du lieutenant-colonel Perrier, par M. Francisque Mège ; — l'*Homme tertiaire*, les *Silex de Thenay*, par le docteur F. Pommerol ; — un autographe de Maguerite de Valois, publié par M. Vimont. Dans la Chronique et les Mélanges, nous remarquons une notice sur Marcellin-Hercule Bompart, médecin, né à Clermont, en 1594; dans la Nécrologie, des articles sur M. l'abbé Gannat, sur M. Guyot-Montpeyroux, sur Altaroche et sur Mgr Bouange.

Recherches sur la découverte à Royat des substructions d'un établissement thermal gallo-romain par le Dr Alexandre Petit, médecin consultant à Royat. Clermont-Ferrand, Imprimerie Ferdinand THIBAUD; 1884, in-8°, 20 p.

Dans cette brochure, M. le docteur Petit donne l'historique des différentes trouvailles faites à Royat depuis que cette antique station thermale, longtemps abandonnée, est ressuscitée de ses cendres. Il est très heureux qu'il ait pensé à nous en faire un résumé chronologique fidèle; le souvenir s'efface vite, et la confusion qui en résulte est fort préjudiciable à la saine critique. La première découverte signalée remonte à 1822. En 1843, de nouveaux vestiges furent trouvés en même temps qu'une partie des sources. Depuis, à chaque travail nouveau, nouvelles découvertes, jusqu'aux plus considérables, celles de 1882.

A cette époque, en agrandissant le parc, sur la rive gauche du ruisseau, on mit au jour des restes de piscines qui se voient encore aujourd'hui. M. le docteur Petit en donne une description fort complète. Il n'a pas oublié d'en publier aussi le plan, indispensable à l'intelligence du texte en pareille matière. Qui peut se vanter de pouvoir restituer la villa d'Avitacum, malgré la longue et amoureuse description de son maître, Sidoine Appolinaire ? L'ouvrage se termine par une liste de divers objets d'origine romaine, qui ont été trouvés à Royat, liste qui sera appréciée des antiquaires. L'auteur émet aussi le vœu fort juste de la création d'un musée à Royat. Il est un point où son patriotisme l'entraîne, croyons-nous, trop loin; c'est quand il dit que, pour les légionnaires, Augusto-Nemetum rappelait plutôt l'idée de Royat que celle de Clermont. — Augusto-Nemetum tenait dans la Gaule une place au moins aussi grande, probablement même beaucoup plus grande, que Clermont dans la France de nos jours, et il n'y a aucune raison de supposer qu'une confusion s'établit à son préjudice et au profit de Royat.

Finissons, en notant que ce petit travail est imprimé avec beaucoup de soin et d'élégance.

Découverte d'un registre d'Innocent III.

Ce registre qui contient les années x, xi et xii du Pontificat, faisait partie de la riche collection de Lord Ashburnam. M. Léopold Delisle, averti de son existence, se hâta d'en prévenir le cardinal Pitra, bibliothécaire du Vatican. A ce moment, le British-Museum était en pourparlers pour acheter toute la collection Ashburnam, et le cardinal Pitra proposa aux administrateurs de lui céder ce volume par échange. Les négociations entre Lord Ashburnam et le British-Museum furent rompues sur ces entrefaites, et les chances de la Vaticane de rentrer en possession du précieux registre paraissaient perdues. Il n'en a rien été. Lord Ashburnam vient d'en faire don purement et simplement. Ce procédé vraiment chevaleresque, a rencontré la reconnaissance qu'il méritait. « Du fond de l'Angleterre, écrit avec enthousiasme le Journal de Rome (1), un noble lord, revenu à la foi de ses pères, offre au Souverain Pontife, le volume qui manquait à la collection connue des œuvres d'un des plus grands Pontifes du moyen-âge. »

Le cinq janvier dernier, le registre a été offert solennellement à Léon XIII, au nom de lord Ashburnam, par le prince Bandini-Giustiniani. Ne croirait-on pas un lointain écho des temps de la Renaissance, où la découverte d'un manuscrit était un événement plus retentissant qu'une bataille. Le volume a été examiné naturellement par les érudits de Rome, notamment par les élèves de l'Ecole française ; il ne peut manquer d'être l'objet de travaux importants. Disons dès maintenant, qu'il paraît certain que c'est bien l'original et non une copie, et que c'est l'exemplaire même dont s'est servi Baluze pour l'édition qu'il en a donnée.

Voici, d'après la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, le récit des pérégrinations de ce manuscrit :

» Au quatorzième siècle, le registre dont il s'agit était au palais d'Avignon, avec les archives du Saint-Siège. Il en fut enlevé par Benoît XIII et porté en Espagne dans le château de Peniscola. Le cardinal de Foix, vers l'année 1429, le

(1) Art. de Mgr Battandier, secrétaire du cardinal Pitra.

ramena en France et le déposa à Toulouse, dans la bibliothèque du collège de Foix. De Toulouse, il passa à Dijon vers la fin du seizième siècle, et après avoir figuré dans le cabinet de plusieurs amateurs dijonnais, il devint, sous le règne de Louis XIV, la propriété de François Bosquet, évêque de Montpellier. Il resta à l'évêché de Montpellier jusqu'après la mort de l'évêque, Charles-Joachim Colbert de Croissi. Passé en Angleterre au milieu du dix-huitième siècle, il se trouvait, vers l'année 1848, chez Andrews, libraire de Bristol, qui le vendit au comte d'Ashburnham pour la somme de 31 livres 10 schellings (1).

M. Léon Giron vient de publier au Puy-en-Velay un Mémoire sur les peintures murales du département de la Haute-Loire, du XIIe au XVe siècle, in-8° de 19 p. J. M. Fredier, 1884.

NÉCROLOGIE.

On annonce la mort de M. Edouard Lagout, né en 1820, à Ussel, dans la commune de Vensat, près d'Aigueperse. Il était ingénieur, et fut chargé de la construction de la ligne de l'Adriatique. C'est là qu'il conçut l'idée de la méthode rapide d'enseignement pour parer à l'insuffisance d'instruction de son personnel. Il a nommé ce système Tachymétrie. Il a beaucoup écrit et donné beaucoup de conférences pour le propager.

ERRATUM.

M. Ambroise Tardieu nous demande la rectification d'une erreur. Son *Dictionnaire* des familles nobles et anciennes de l'Auvergne est un in-quarto et non un in-12, ainsi qu'il avait été dit dans le dernier *Bulletin*.

(1) Toutefois, d'après Mgr Battandier, Lord Ashburnam l'aurait acquis de Libri.

Pour le Comité de publication de l'Académie,
Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont, typ. Ferdinand Thibaud.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-F^d

N° 30. — Février 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie*, *à l'imprimerie* Ferdinand Thibaud, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 5 Février.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Moisson, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les ouvrages reçus et dépouille la correspondance. Il lit une lettre de M. Bardoux, dans laquelle celui-ci expose que ne venant plus que très-rarement à Clermont, il a le regret de donner sa démission de membre titulaire de l'Académie et sollicite le titre d'associé libre.

La catégorie des *Associés libres* ayant été supprimée par délibération du 5 mai 1881, l'Académie proclame à l'unanimité M. Bardoux *Membre honoraire élu.*

— M. le Secrétaire perpétuel donne également lecture d'une

lettre de M. l'abbé Ulysse Chevalier, demandant l'échange de la Revue qu'il publie à Romans (Drôme), avec les Mémoires et le Bulletin de notre Société.

Il est décidé que l'échange aura lieu et M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'informer de cette décision M. Ulysse Chevalier.

— La parole est donnée à M. Cirice Teillard, Trésorier, pour la reddition des comptes de l'année 1884.

Ces comptes seront, selon l'usage, publiés dans le Bulletin mensuel. La Commission, chargée de les examiner, est composée de MM. Randanne, Reigneaud et Vignancour.

— M. Cohendy communique son rapport sur le livre de M. l'abbé Delmas : *Le Monastère Ste-Claire de Boisset*, et demande que le nom de cet auteur soit inscrit sur le registre des candidatures à la correspondance. La demande de M. Cohendy est favorablement accueillie.

— M. Emmanuel Teilhard lit un certain nombre de pièces appartenant aux archives de la ville de Clermont et concernant l'exécution capitale d'un Ligueur de Montferrand en 1590. Ces intéressants documents sont renvoyés au Comité de publication.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

— ANNEXE —

RAPPORT

lu par M. le Trésorier à la séance du 5 février 1885.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations auxquelles a donné lieu la gestion des finances de l'Académie pendant l'exercice 1884-1885.

Le résumé de ces opérations est contenu dans les deux tableaux ci-après :

TABLEAU A.

MOUVEMENT DES FONDS DU 5 FÉVRIER 1884 AU 5 FÉVRIER 1885.

ENTRÉES OU RECETTES.

I. Cotisations des membres titulaires ou correspondants résidants.

Encaissement des cotisations :

Antérieures à 1884 :			
Par l'agent comptable...	36 »	306 »	1.872 »
Par le Trésorier	270 »		
De l'exercice 1884 :			
Par l'agent comptable...	1.506 »	1.566 »	
Par le Trésorier........	60 »		

II. Intérêts.

Du fonds de réserve : Coupons de titres de rente 3 0/0, aux 1er avril, 1er juillet, 1er octobre 1884, 1er janvier 1885	509 »	529 60
Des fonds libres déposés à la Société générale........................	20 60	

III. Subvention du département du Puy-de-Dôme.

Encaissement de la subvention départementale votée sur les fonds de l'exercice 1884............... 400 »

IV. Vente de jetons Lecoq.

Produit de la vente de 16 jetons à 4 fr. l'un......... 64 »

V. Vente de volumes appartenant à l'Académie.

Par M. Thibaud. imprimeur, 4 volumes des Mémoires à divers	20 »	36 »
Par le Trésorier, à M. Rousseau, imprimeur-libraire, net.................	16 »	

A reporter...... 2.901 60

	Report	2.901	60

VI. Abonnements au Bulletin mensuel.

Encaissements d'abonnements :

Par M. Thibaud, pour 1884 et années antérieures	80	»	85	»
Par le Trésorier (1884)	5	»		
Ensemble			2.986	60
Espèces en caisse au 5 février 1884			1.191	25
Total des entrées ou recettes			4.177	85

SORTIES OU DÉPENSES.

I. Frais d'impressions.

(*a*) MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Impression du XXIVe volume des Mémoires (1882) 46 feuilles à 45 fr. (tirage 225 exemplaires)	2.070	»	2.406	50
Suppléments pour petits caractères, etc.	272	50		
Brochage	45	»		
Couverture du volume relié	10	»		
Tirage et pose de gravures	9	»		

(*b*) BULLETIN MENSUEL.

Impression des nos 15 à 20 (1883)	640	»

(*c*) IMPRIMÉS DIVERS.

Convocations, listes de candidats, quittances, etc., 66 fr., réduits à	65	30

II. Traitements des agents de l'Académie.

Pour 1884.

M. Poiret	250	»	400	»
M. Belard	150	»		
A reporter			3.511	80

Report........ 3.511 80

III. Frais divers.

(*a*) AFFRANCHISSEMENTS DE CONVOCATIONS, ENVOI DES MÉMOIRES, ETC.

Par M. Thibaud...........	39	20	46	70	98	55
Par M. Belard............	7	50				
(*b*) FRAIS DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS, TIMBRES DE QUITTANCES, VOYAGES A RIOM, ETC...........			11	35		
(*c*) FOURNITURES DE BUREAU........			3	50		
(*d*) Achat d'un timbre pour les publiblications de l'Académie....... .			37	»		

Total des sorties, ou dépenses....................	3.610	35
Excédant des recettes sur les dépenses..	567	50
Total égal au montant des recettes...	4.177	85
N.-B. — Les dépenses de l'exercice ayant été de.	3.610	35
et les recettes (en dehors du solde restant libre au 5 février 1884) de............................	2.986	68
Il en résulte un excédant effectif de dépenses de..	623	75
correspondant à la diminution de l'actif en espèces (fonds de roulement sans affectation spéciale) porté à la situation du 5 février 1884 pour une somme de.	3.543	25
tandis qu'au 5 février 1885, il n'est porté (voir le tableau ci-après) que pour la somme de...........	2.919	50
Différence, comme ci-dessus...........	623	75

TABLEAU B.

SITUATION AU 5 FÉVRIER 1884.

I. Actif en espèces ou valeurs.

(A) FONDS DE RÉSERVE.

Inscription départementale de rente 3 0/0. Ensemble 509 fr. de rente, valeur au cours d'achat... représentant au cours du 5 février 1885 (80 50) 13658 15.	10.972 55

FONDS DE ROULEMENT.

SANS AFFECTATION SPÉCIALE.

Espèces en caisse................	1.646 90	2 919 50
Compte de chèques à la Société générale.......................	1.272 60	

AVEC AFFECTATION SPÉCIALE.

Fonds Vercingétorix.

Espèces en caisse.........	211 09	2.711 09	3.311 09
Bons de la Société générale.	2.500 »		
Commission des noms de terroirs.			
Compte à la Société générale.........		600 »	

II. Jetons de la fondation Lecoq.

515 jetons, à 3 fr. 15 l'un (valeur de l'argent)......	1.622 25
III. Volumes divers déposés aux Archives.	*Mémoire.*
Total, sauf mémoire...........	18.825 39

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, d'une part, que toutes les cotisations n'ont pu être recueillies avant l'arrêté des comptes pour la séance de ce jour; d'autre part, que les fonds libres sont destinés, pour partie, à régler, dans un délai prochain, les impressions de l'Académie pour l'année 1884, notamment le XXVe volume des Mémoires qui n'a pas encore paru.

Clermont-Ferrand, le 5 février 1885.

Le Trésorier,

CIRICE TEILLARD.

OUVRAGES REÇUS.

(*Séance du* 5 *février* 1885).

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 26e volume.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : 5e volume, 3me livraison. 1er janvier 1883.

Romania, Recueil trimestriel, tome XIII.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome VI. 1er et 2e trimestres de 1884.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome 9e, 3e fascicule.

Société des Ingénieurs civils. Séance du 9 janvier 1885.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence. 4e année, janvier-février 1884. (3e et 4e livraisons).

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre. 26e et 27e Bulletins. (1882. 1er et 2e trimestres). 28e Bulletin : Séances du 16 juillet 1882 au 19 octobre 1884).

Atti della Accademia dei Lincei. 1883-84, serie terza.

Journal des Savants. Janvier 1885.

Cours comparés des bestiaux et des céréales vendus aux marchés et aux halles de Rouen en 1883 et 1884, par Fortier.

L'Université de Bruxelles. Notice historique. Bruxelles, 1884.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Février 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 725mm,93 ; minimum observé : 714mm,81, le 20 ; maximum observé : 735mm,24, le 26. — *Température :* moyenne des minima : 0°,74 ; moyenne des maxima : 14°,07 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 7°,40 ; minimum absolu : — 4°,2, le 7 ; maximum absolu, 20°,0, le 24. — *Humidité relative* : moyenne, 68,00 ; minimum observé : 16, le 24 ; maximum observé : 97, le 13. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 5mm,49 ; minimum observé : 1mm,90, le 24 ; maximum observé : 7mm,83, le 17. — *Pluie* : hauteur totale : 31mm,9. — *Nombre de jours de pluie* : 11. — *Nébulosité moyenne* : 2,61.

Observations du mois de Février pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 702mm,64, le 20 février 1879 ; maximum observé : 748mm,30, le 23 février 1883. — *Température* : minimum absolu : — 13°,1, le 11 février 1874 ; maximum absolu : 21°,4, le 24 février 1882 ; moyenne du mois la plus basse : 0°,61, en 1875 ; moyenne la plus élevée : 8°,45, en 1869.

Journal du mois de Février 1885.

1. Fort vent de Sud-Ouest et de Sud. Temps doux. Ondées. — 2. Très-fort vent de Sud. Même température. — 3. Le temps se rafraîchit un peu. Pluie pendant la nuit. — 4. Faible gelée blanche. — 5. Gouttes de pluie toute la journée. Petite pluie le soir. — 6. Gelée la nuit. Belle journée. — 7. Gelée la nuit. Ciel couvert dans le jour. Un peu de bruine. — 8. Ge-

lée blanche. Beau temps. — 9. Temps frais. Ciel couvert. Pluie. — 10. Ciel gris. Même température. — 11, 12. Ciel gris. Un peu de bruine. — 13. Bruine et ciel gris le matin. Beau temps le soir. — 14. Gelée blanche. Assez belle journée. — 15. Le vent du Sud prend un peu de force, et la température s'élève. — 16. Fort vent du Sud. Gouttes de pluie dans la journée. Pluie le soir. — 17. Eclairs au Sud-Est vers neuf heures du soir. — 18. Pluie le matin. La température s'abaisse. — 19. Gelée blanche. Temps frais. Quelques gouttes de pluie. — 20. Fort vent d'Ouest. Temps très-doux. Pluie et éclairs le soir. — 21. Temps froid. Bruine ou pluie toute la journée. — 22, 23. Beau temps. Journées douces. — 24. La température s'élève, et atteint 20°, maximum du mois, par un assez fort vent du Sud. — 25. Temps très-doux et assez beau. — 26. Même température. Le ciel, gris le matin, s'épure avant midi. Le soir, abondante rosée. — 27. Faible gelée blanche la nuit. Journée très-douce. — 28. Léger refroidissement. Fréquentes ondées.

STATION DE LA MONTAGNE.

Février 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 635mm, 20 ; minimum observé : 624mm,55, le 3 ; maximum observé : 643mm,88, le 26. — *Température* : Moyenne des minima : — 1°,59 ; moyenne des maxima : 3°,91 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 1°,16 ; minimum absolu : — 4°,3, le 6 ; maximum absolu : 11°,1, le 16. — *Humidité relative* : moyenne : 84,59 ; minimum observé : 24, le 24 ; maximum observé : 100 (22 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 4mm,16 ; minimum observé : 1mm,25, le 6 ; maximum observé : 6mm,18, le 16. — *Pluie* : hauteur totale : 76mm,9. — *Nombre de jours de pluie* : 17. — *Nébulosité* : moyenne : 2, 85.

Observations du mois de Février pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 616mm,

51, le 20 février 1879; maximum observé: 653mm 95, le 23 février 1883. — *Température* : minimum absolu : — 11°,4, le 27 février 1879; maximum absolu : 11°,1, le 16 février 1885; moyenne du mois la plus basse: — 2°,26, en 1879; moyenne la plus élevée: 1°,16, en 1885.

Journal du mois de Février 1885.

1. Vent de Sud-Ouest violent par intervalles. Gouttes de pluie. Quelques mouches de neige et brouillard qui mouille pendant la matinée; tempête d'O.-S.-Ouest à partir de 9 h. du soir. — 2. Gelée blanche le matin. Tempête et vent violent du Sud. Ciel très-nuageux. — 3. Neige pendant la nuit. Vent de l'Ouest à l'O.-S.-Ouest très-fort. Brouillard. Un peu de givre; neige le matin et le soir. — 4. Ciel très-nuageux pendant le jour, presque pur le soir. — 5. Vent de l'O.-S.-Ouest au N.-O., violent le matin, très-fort pendant la soirée. Brouillard qui mouille beaucoup, puis bruine et ensuite neige et givre. — 6. Un peu de brouillard sur le sommet par intervalles. Ciel presque pur. — 7. Vent d'Ouest très-fort. Un peu de givre et de neige. — 8. Brouillard le matin. Ciel peu nuageux. — 9. Vent d'Ouest violent pendant la matinée, d'O.-N.-O. très-fort pendant la soirée. Brouillard. Un peu de bruine, de givre et de neige. — 10. Un peu de neige pendant la nuit. Brouillard. Givre le matin et très-peu le soir. — 11. Brouillard qui mouille beaucoup. — 12. Brouillard intermittent. Un peu de bruine et de givre le soir. — 13. Beau temps. — 14. Ciel nuageux. — 15. Vent du S.-Ouest très-fort. Le ciel, très-nuageux, s'éclaircit le soir. — 16. Ciel couvert. Tempête du S.-S.-Ouest de 10 h. 1/2 du matin à 6 h. du soir. Brouillard et pluie le soir. — 17. Vent du S.-Ouest très-fort le matin. Ciel presque couvert. Eclairs au S.-Est le soir. — 18. Vent d'Ouest violent pendant la matinée. Brouillard. Bruine ou pluie. Neige et givre. Le vent se calme et le ciel s'éclaircit le soir. — 19. Ciel presque couvert. Vent du S.-S.-Ouest très-fort le soir. — 20. Ondées par intervalles,

Eclairs, Tonnerre. Grésil ou grêle vers 5 h. du soir. Le vent d'O.-S.-Ouest devient violent, la pluie tombe et le brouillard couvre le sommet pendant le reste de la soirée. — 21. Vent d'O.-S.-Ouest encore très-fort le matin. Brouillard qui mouille beaucoup. Un peu de givre et de neige à partir de midi. — 22. Ciel peu nuageux. Vent d'O.-S.-Ouest violent et brouillard qui commence à déposer un peu de givre à 9 h. du soir. — 23. Brouillard et un peu de givre jusqu'à 7 h. du matin. Assez beau temps. — 24. Beau temps le matin. Le ciel se couvre pendant la soirée. Vent du Sud au S.-S.-Ouest, violent après 9 h. du soir. — 25. Vent des régions Sud, violent pendant la nuit. Ciel couvert ou très-nuageux pendant la matinée, presque pur à 9 h. du soir. — 26. Brouillard le matin. Assez beau temps. — 27. Ciel très-nuageux par intervalles. Brouillard qui mouille de 6 h. à 9 h. du soir. Vent d'Ouest très-fort à partir de 9 h. — 28. Vent d'Ouest très-fort. Brouillard, neige et givre.

CHRONIQUE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Comité des travaux historiques et scientifiques.

SUJETS D'ÉTUDE RECOMMANDÉS

par

LA SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Il y a des questions d'histoire économique ou sociale qui ne peuvent être résolues qu'avec une masse considérable de documents recueillis en des lieux divers et pour des époques

diverses. S'il est difficile à un savant d'en rassembler lui-même un nombre suffisant pour embrasser le problème sous toutes ses faces, il est plus facile à un grand nombre de savants d'appliquer chacun sur un point particulier l'effort de leur érudition en le dirigeant avec méthode, d'après un plan déterminé, de manière à constituer une sorte d'enquête scientifique. Ce concert peut produire d'utiles résultats pour la science.

C'est dans cette pensée que la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques a posé les présentes questions. M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts les adresse aux sociétés savantes, aux correspondants du Ministère et à toute personne qu'elles peuvent intéresser. Le travail de chaque collaborateur peut avoir plus ou moins d'étendue, suivant la nature et la quantité des documents ; une simple note de quelques lignes, lorsqu'elle sera comparée avec d'autres données, éclairera souvent un point de la question ; ce qui importe, c'est de n'admettre que des faits certains et de faire connaître exactement les sources auxquelles ils auront été puisés. La section des sciences économiques et sociales rendra compte de tous les mémoires qui seront envoyés au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et les rapports qu'elle rédigera seront insérés dans son *Bulletin*. Ce périodique publiera également les mémoires les plus importants, et leurs auteurs jouiront, dans ce cas, des droits alloués aux collaborateurs.

1.

HISTOIRE D'UN DOMAINE RURAL.

On connaît les traits généraux qui constituent l'organisation de la propriété foncière avant et depuis 1789. Mais on ne peut contester, sur ce point comme pour beaucoup d'autres, l'avantage qu'il y a à procéder par monographies. Cette méthode permet de grouper sous une forme concrète et vivante autour d'un seul exemple une foule de détails précis. C'est ainsi qu'il

serait instructif et intéressant à un haut degré de reconstruire l'histoire économique de tels ou tels domaines ruraux sur divers points de la France. On les prendrait en remontant aussi loin que possible, de telle façon que l'on pût suivre leur histoire dans la période qui a précédé la Révolution et dans celle qui l'a suivie. Cette reconstruction peut rencontrer des difficultés : mais elle n'est pas impossible. Les éléments en existent dans un certain nombre de terriers et dans les divers documents qu'on rencontre concentrés ou épars dans les archives des communes, chez les notaires ou entre les mains des particuliers.

Assurément les questions auxquelles doit répondre une telle étude sont assez nombreuses et assez diverses pour qu'on ne puisse espérer toujours obtenir des renseignements suffisants pour chacune d'elles. Mais de telles lacunes ne devraient pas rebuter les chercheurs zélés et instruits auxquels nous nous adressons. Leur tâche peut être encore fort utile, même en restant incomplète à quelques égards. L'important est de n'omettre aucune source existante et d'en tirer parti sur le plus grand nombre possible de points susceptibles d'être éclaircis.

A peine est-il besoin de tracer les cadres dans lesquels doit se renfermer une pareille recherche. Elle doit être abondante en faits et sobre d'appréciations. Tout ce qui aurait l'air d'une dissertation doit en être sévèrement exclu comme hors-d'œuvre. Tout commentaire doit se borner à la simple explication des circonstances qui font comprendre comment un fait s'est produit et qui contribuent à l'éclaircir.

Maintenant quelles sont les questions qui peuvent constituer les éléments de l'historique d'un domaine rural ?

Il est clair qu'elles offriront certaines différences essentielles si le domaine a toujours été dans des mains roturières ou s'il a appartenu à une ou plusieurs famille nobles. Dans le premier cas, il y aurait surtout à se préoccuper des redevances qu'il payait, dans le second de celles qu'il percevait ; mais, dans l'un et l'autre cas, les diverses charges féodales subsistant

avant la Révolution viendraient se grouper autour de ce domaine avec indication de la nature et de la quantité de chacun d'eux.

Voici quelles sont les questions principales auxquelles il y aurait lieu de répondre et dans quel ordre elles nous paraîtraient devoir être présentées :

1° On indiquerait le nom du domaine et celui de la localité où il est placé, son étendue et sa contenance actuelles, cultures, bétail, bâtiment, etc. Cette première vue se bornerait à un état descriptif assez rapide de la nature et de la valeur des terres, de manière à ne pas tomber dans des doubles emplois par les réponses plus détaillées adressées aux questions qui doivent suivre.

2° On ferait connaître par quelles mains le domaine a passé depuis le point de départ de l'étude, quels morcellements il a subis, ce qu'il a pu gagner ou perdre pour la valeur et le revenu sous ses propriétaires successifs, quelles transformations principales a subies la culture, quels propriétaires y ont résidé et quelle influence a pu avoir leur action personnelle ou leur absence. On donnera le prix de vente à chaque changement de propriétaire.

3° On rappellera tout ce qui concerne les baux et les divers systèmes d'amodiation ; on signalera la durée et les clauses principales de ces baux à la charge du bailleur ou du preneur, les obligations du fermier entrant à l'égard du fermier sortant, les usements locaux dignes de remarque. On recherchera si la location a eu lieu en bloc ou morcelée, si l'exploitation par le tenancier s'est faite au moyen de sous-locations ou à l'aide d'ouvriers agricoles. On indiquera si le métayage a joué un rôle dans l'exploitation, sous quelles conditions il a été pratiqué et quels effets il paraît avoir eus. Dans tous ces cas, on fera connaître quelle a été la part en argent ou en nature afférente au propriétaire, aux fermiers et aux colons.

4° Indication des charges *réelles* : taille ou impôt foncier, dîmes, taxes diverses établies sur la propriété rurale. Indication

des charges *personnelles* qui pesaient autrefois sur les tenanciers ou les colons : capitation, services de corps, etc. C'est ici, dans la supposition que le domaine aurait été possédé par le seigneur, qu'il y aurait lieu de faire connaître, outre les impôts qu'il aurait eu lui-même à payer, les diverses redevances féodales dont il aurait bénéficié, soit de la part des fiefs compris dans sa mouvance et payables en argent ou en denrées, soit de la part des paysans corvéables. On retournerait les termes de la question si ce domaine avait été lui-même un de ces fiefs, c'est-à-dire qu'on établirait ce qu'il a dû payer sous diverses formes à l'État, à la seigneurie et au clergé.

On constatera de même les diverses impositions à la charge du domaine depuis 1789.

Enfin, soit sous l'ancien régime, soit sous celui qui lui a succédé, on établira le montant des droits de mutation par décès ou entre vifs payés soit à l'État, soit à des seigneurs.

5° Il serait intéressant de déterminer également la condition matérielle des familles de propriétaires, de tenanciers ou de colons qui, aux différentes époques, ont habité le domaine ; leur genre de vie, leur alimentation, la disposition de leur demeure avec ses dépendances, la disposition des bâtiments de ferme, la consistance du mobilier. Les livres de raison ou de compte, les actes de vente ou de donation et surtout les inventaires après décès pourront fournir sur ces divers points des indications précises.

2.

L'ÉTAT ET LA VALEUR DE LA PROPRIÉTÉ BATIE.

La connaissance des changements qu'a éprouvés la propriété bâtie dans les diverses parties de la France intéresse l'histoire des mœurs et l'histoire économique de notre pays. L'économie politique même y trouverait des renseignements ou des exemples dont elle tirerait assurément profit.

Il y a déjà des travaux de ce genre. Il serait utile de les multiplier et de former une ample collection de faits étudiés avec soin, à l'aide de documents authentiques, dans des conditions et dans des régions diverses. Ces documents existent en très grand nombre, particulièrement dans les archives des notaires et des établissements de bienfaisance et des papiers de famille.

La monographie, c'est-à-dire la description d'une propriété unique, est la méthode qui convient le mieux à une recherche de ce genre ; plus longue sera la période pendant laquelle elle pourra suivre l'histoire de l'immeuble, plus elle sera instructive. Cependant l'étude comparée de plusieurs propriétés, groupées dans un quartier d'une ville ou dans un village, peut aussi conduire à un résultat utile. Il importe moins de tirer immédiatement de chaque travail particulier une conclusion d'ensemble sur les variations de la valeur en France que de donner des faits certains, recueillis par des recherches d'érudition et choisis avec critique, et d'en rassembler le plus graad nombre possible. C'est une œuvre collective qui sera d'autant plus profitable à la science qu'elle comptera plus de collaborateurs ; le rapprochement et la comparaison des travaux particuliers permettront sans doute d'arriver à une connaissance générale des changements de valeur de la propriété et des lois économiques qui les ont produits.

C'est pourquoi la section des sciences économiques et sociales propose cette question à l'étude des sociétés savantes, des correspondants du Ministère de l'instruction publique et des savants qui s'intéressent à ces problèmes. Elle appelle particulièrement leur attention sur les points suivants :

1° La description aussi exacte que possible de la propriété, comprenant l'étendue des terrains non bâtis, cours, jardins, etc., et des constructions qui la composaient : la nature des bâtiments, la distribution des locaux, les matériaux employés ;

2° L'examen des causes qui ont modifié cet état dans la suite des temps ;

3° La série des transmissions de la propriété par vente, héritages, donation, etc. ;

4° La valeur de la propriété bâtie, constatée par des actes de vente, par des inventaires, etc. ;

5° Les impôts, charges et servitudes que la propriété a eu à supporter ;

6° Le nombre des habitants de la maison ou des maisons à diverses époques et leur état social ;

7° Si les bâtiments n'étaient pas occupés par les propriétaires, le prix et les conditions de la location, particulièrement la durée des baux ;

8° Les impôts et charges autre que le loyer, qui incombaient aux locataires, indépendamment des charges supportées par les propriétaires ;

9° Les changements survenus dans l'état économique et social de la localité, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers ;

10° Parmi ces changements la construction des maisons et l'agglomération de la population dans le voisinage, sur lesquelles il convient d'insister, parce qu'elles sont au nombre des causes qui influent le plus sur la valeur des immeubles.

3.

EFFETS ÉCONOMIQUES D'UNE NOUVELLE VOIE DE COMMUNICATION.

Personne ne songe à nier les bienfaits qui peuvent résulter, pour l'économie générale d'une région, de l'ouverture d'une voie de communication nouvelle, propre à faciliter le mouvement des hommes et des choses. Mais on a rarement pris la peine d'observer et d'exposer, avec la précision que comporte la méthode monographique, les effets particuliers produits sur un point déterminé du territoire national par la création d'un pont, d'une rue, d'une route, d'un tramway, d'un chemin de fer, d'un canal, d'un port. Un pareil travail, pour peu qu'il

émane d'un esprit clairvoyant, observateur et juste, rendra toujours de réels services. Les théoriciens y trouveront un moyen de contrôle pour leurs déductions et il en découlera de précieuses leçons pour tous ceux qui concourent, de près ou de loin, à la direction des travaux publics : c'est en se rendant un compte bien exact du plus ou moins d'utilité des ouvrages déjà exécutés qu'on peut arriver à mesurer la productivité probable de ceux qui sont encore à l'état de projet, et à assurer ainsi le meilleur emploi possible aux ressources dont un pays dispose pour le développement de ses voies de communication.

En recommandant ce genre d'enquêtes à tous ceux qui seraient en situation de les entreprendre, il convient d'indiquer les principales questions qu'ils auront à se poser, sans que rien d'ailleurs fasse obstacle à ce que le cadre adopté diffère sur certains points de celui qu'on va tracer ici.

1° Décrire la voie nouvelle dont on se propose d'analyser les effets économiques. Dire par quelles initiatives et dans quelles conditions elle a été conçue, tracée, créée. Le montant de la dépense et la nature des ressources sont des données qu'il serait bon de mettre en regard des résultats obtenus.

2° Expliquer quelle était la situation antérieure de la contrée desservie et pourquoi le besoin d'un nouveau moyen de circulation se faisait sentir.

3° Montrer l'influence directement exercée sur la rapidité, sur le prix, sur la sécurité des voyages ou des transports.

4° Rechercher dans quelle mesure il peut y avoir eu déplacement, développement ou création de trafic.

5° Passer de ces effets directs aux effets indirects ; rechercher la nature et l'importance des services rendus à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

6° Indiquer, s'il y a lieu, les exploitations nouvelles qui ont pris naissance sur le parcours de la nouvelle voie et qu'elle a contribué à rendre possibles.

7° Rechercher l'influence exercée, tant aux lieux de produc-

tion qu'aux lieux de consommation, sur les prix des produits dont la voie nouvelle rend le transport plus prompt ou moins coûteux.

Souvent ce ne sera point seulement dans l'ordre des faits économiques, mais aussi dans l'ordre des faits sociaux, que certaines transformations se seront produites. Les chemins de fer, partout où ils pénètrent, modifient les habitudes et les mœurs des populations. Il y a encore là matière à d'instructives observations ; mais il conviendra d'y faire plus de place à la constatation des faits qu'aux considérations personnelles.

Ce qu'on ne saurait éviter avec trop de soin dans un travail comme celui dont on vient d'esquisser le programme, c'est de confondre les effets et les causes, et d'attribuer à l'exécution d'un travail d'utilité publique d'autres résultats que ceux qu'il a réellement produits.

4.

ÉTUDIER, POUR UNE RÉGION DÉTERMINÉE, LES MODIFICATIONS QUI SE SONT INTRODUITES DANS LA PRATIQUE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX DEPUIS LE CODE CIVIL.

L'ensemble des règles du Code civil sur le régime des biens entre époux se ramène aux trois points fondamentaux suivants :

1° Liberté pour les futurs époux de faire à leur gré leurs conventions matrimoniales ;

2° Détermination d'un régime, dit *de droit commun*, applicable à défaut de conventions différentes régulièrement faites ;

3° Organisation dans la loi même, à côté du régime légal, des principales variétés ou combinaisons de régimes antérieurement en usage dans les diverses parties de la France.

De cette manière le législateur, en un sujet qui intéressait de si près des habitudes séculaires, a laissé toute facilité pour

le maintien des usages établis, comme aussi toute liberté de s'en écarter sous l'empire des influences de l'ordre moral ou de l'ordre économique qui pourraient se produire dans le mouvement de la société.

Il serait intéressant de rechercher dans quel sens s'est exercée cette liberté, si elle a amené la persistance des diversités antérieures, si, au contraire, la pratique tend à une certaine unité par la préférence accordée à un régime déterminé, ou enfin si, la variété s'étant maintenue, il ne s'est pas opéré un changement dans la distribution en quelque sorte régionale des différents régimes et en même temps des modifications dans la pratique de chacun d'eux. Cette recherche doit avoir pour point de départ et pour base une série d'enquêtes locales aussi nombreuses que possible, dont chacune, à côté de la constatation des faits, s'efforcerait d'en dégager les causes et, s'il y a lieu, d'en marquer les conséquences.

Voici, résumés sous forme de questions, les points principaux sur lesquels devrait se porter l'attention :

1° Quel était le régime matrimonial en usage dans la région avant le Code civil, soit sous la législation ancienne, soit sous la législation intermédiaire ? Quelles étaient les clauses usitées dans la pratique pour déroger en certains points au régime établi par la coutume ? Quels traits distinctifs la jurisprudence locale avait-elle imprimés à tel régime type, spécialement s'il s'agit du régime dotal ?

2° Quelles modifications se sont introduites en cette matière dans la région depuis le Code civil ? Ces modifications se sont-elles produites suivant une tendance à se rapprocher du régime de droit commun établi par ce Code ou au contraire dans un sens opposé ?

3° Quels changements se sont introduits dans la pratique d'un régime déterminé ? Quels ont été les procédés employés pour amener ces changements et, en particulier, quelles sont les modifications qui ont été apportées à la formule des clauses du contrat de mariage ?

4° Quelles sont les raisons d'ordre économique ou d'ordre moral qui expliquent soit la persistance de la tradition locale, soit les modifications apportées à la pratique antérieure au Code civil ou encore à la formule des clauses usitées dans l'établissement d'un régime déterminé?

5° Quelles ont été, dans l'ordre économique ou dans l'ordre moral, les conséquences observées de la pratique d'un régime déterminé et des changements introduits dans les conventions matrimoniales en usage?

6° La pratique révèle-t-elle que la législation du Code civil en matière de conventions matrimoniales mette obstacle à la satisfaction de quelque intérêt ou de quelque besoin légitime, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre moral?

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

Département du Puy-de-Dôme. — District de Riom.

CANTON DE PONT-GIBAUD.

MUNICIPALITÉ DE CHAPDES-BEAUFORT.

ADJUDICATION

DES BIENS NATIONAUX (1).

Le mardy 30 du mois de juillet 1793, l'an deux de la République Française, à dix heures du matin, il sera

(1) Le placard que nous reproduisons ci-dessous a été trouvé dans les vieux papiers d'un ancien notaire de Pontgibaud. Il est actuellement en la possession de M. Gondelon, commis-greffier à Riom, qui a bien voulu nous le communiquer. On y trouve une description fort intéressante de la Chartreuse du Port-Ste-Marie, telle qu'elle existait au moment de la Révolution,

procédé par le Directoire du District de Riom, dans la salle destinée à faire les adjudications, en conséquence et conformément aux décrets sur la vente des biens nationaux, à l'adjudication définitive des biens appartenants à la République, dont la désignation suit.

Savoir :

Les bâtiments de la ci-devant Maison conventuelle de la Chartreuze du Port-Sainte-Marie, un enclos, jardin potager, entouré de murs, deux prés, dont un à l'aspect de bise à jour, et l'autre à l'aspect de jour à midi, le tout contigu auxdits bâtiments, et dans lesquels jardins, enclos et prés, qui sont d'une contenance d'entour dix à onze arpens, il y a beaucoup d'arbres fruitiers et espaliers, des allées en tilleuls, faisant des promenades agréables, et dans les angles de ces héritages il y a des cabinets de repos, très bien bâtis.

On arrive dans ces bâtiments par une avenue très-bien pavée, à laquelle se réunissent les trois chemins ; à gauche de cette avenue est un des prés ci-dessus, et à droite est le jardin potager.

Le grand corps de logis que l'on traverse en entrant par une superbe et grande porte en pierres de Volvic, fait un des côtés d'une première cour ; les bûchers, caves, fruitiers, et autres aisances ; la boulangerie et ses dépendances occupent le bas de cette première cour, et dans les étages au-dessus il y a une multitude de chambres avec cheminées ; c'est là où étoient la cuisine, la salle, la pharmacie, le logement des hôtes et des officiers de la Maison.

A l'ouest de cette cour est la basse-cour qu'on appeloit Girarde ; là on y rencontre tout ce qui peut être utile à une grande manutention, des écuries à tenir environ vingt chevaux, des étableries à tenir trente bêtes à cornes, des granges pour ameubler les fourrages nécessaires, des remises à voitures, une vaste cuisine, son commun, sa dépense, et le logement

séparé pour trente domestiques, une buanderie, un superbe réservoir à poisson, distribué en trois, pour en distinguer les espèces, une boutique de charron, une de menuisier, une de serrurier, un travail de maréchal, une vaste cave propre à tenir trois cents pièces de vin, dans laquelle les voitures attelées entrent et sortent aisément, une tour forte et vaste, dont les différents étages renferment des greniers sûrs et sains, avec un dépôt voûté, qui servoit pour les archives.

A l'ouest de la première cour se trouvent l'église, la sacristie et ce que l'on appeloit le petit cloître, avec plusieurs salles; la salle capitulaire et la sacristie sont remarquables par leurs boisements et leurs parquets; enfin on entre par ce côté dans le grand cloître; les deux allées collatérales ont environ quatre cents pieds de long; et celles des deux extrémités deux cents, et douze pieds de largeur dans œuvre; un pré de plus d'un arpent occupe le milieu de ces allées collatérales, qui sont très bien bâties, pavées et voûtées. Quatre-vingt-seize arcades en pierres de taille, dix-neuf pavillons isolés sont distribués sur le pourtour; chacun de ces logements est composé de cinq pièces au rez-de-chaussée, galetas au-dessus; le tout couvert à tuiles plates et bâti à chaux et à sable. Dix-neuf petits jardins accompagnent ces pavillons; ils sont également clos de murs.

Cette superbe et grande Maison qui est dans le meilleur état possible, est située à une lieue et demie de la grande route qui va de Limoges à Clermont, à cinq lieues de cette dernière ville, et à quatre de celle de Riom; elle est entourée de bois de haute futaie et taillis, appartenants aujourd'hui à la République, et ci-devant à la dite Maison de la Chartreuse; la rivière de Sioule coule le long de ces bâtiments, dont la situation, l'étendue et la distribution conviendroient à l'établissement d'une manufacture de papiers, toiles, etc. et présentent de grands avantages.

Ceux qui voudront détruire ces bâtiments, y trouveroient de superbes matériaux en pierres de taille, en tuiles, en bois de chêne et en fer,

Tout citoyen pourra prendre communication du rapport détaillé de ces objets, qui est déposé au secrétariat du District de Riom, où il recevra, s'il le désire, tous les renseignements nécessaires.

Et ont été lesdits biens reconnus être de la première et quatrième classes, et estimés, suivant le rapport d'experts, à la somme de 12,432 ᵗ et portés par première enchère à 15,100 ᵗ laquelle adjudication sera faite et reçue publiquement, à la diligence du fondé de pouvoirs du Procureur-Général-Syndic du département, et en présence des commissaires de la municipalité de Chapdes-Beaufort, dans le territoire de laquelle sont situés les biens ci-dessus.

Arrêté au Directoire du District de Riom le huit juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République.

Certifié conforme et signé : HÉBRARD, secrétaire.

A Riom, de l'Imprimerie de Martin Dégoutte, imprimeur du District, vis-à-vis la Fontaine des Lignes. 1793.

ARCHEOLOGIE.

M. Anthyme Saint-Paul qui jouit, comme on le sait, d'une grande notoriété dans le monde des archéologues, vient de publier un volume intitulé : *Histoire monumentale de la France*. Il avait déjà, dans le *Bulletin monumental*, donné une appréciation parfaitement raisonnée et très détaillée de l'œuvre de Viollet-le-Duc, ou plutôt de ses théories sur l'architecture soit romane soit ogivale. Le travail d'aujourd'hui est comme une sorte de conférence offrant un résumé complet

de la doctrine acceptée de nos jours par les représentants les plus autorisés de l'archéologie. Il indique et marque d'une manière magistrale les diverses étapes parcourues par l'architecture française depuis les origines jusqu'à la Renaissance.

Commencé par les églises, ce volume se continue par les châteaux et les monuments publics ou privés qui nous restent du moyen-âge, l'auteur ne négligeant pas de faire observer que ces derniers n'apparaissent avec un caractère particulier et bien tranché que dans le XIVe siècle.

Plus de 200 gravures très bien réussies reproduisent des vues de châteaux, d'églises, de monastères et autres édifices choisis en dehors du cercle ordinaire de ces clichés devenus si banals depuis les abécédaires de Caumont. Ce n'est pas un ouvrage classique dans le sens restreint du mot, c'est plutôt un vaste tableau brossé à grands traits, et aussi intéressant pour l'homme du monde à l'esprit cultivé, que pour celui qui est déjà versé dans les matières en question.

Les dates sont peu nombreuses et il n'y a, il est vrai, que des généralités sur tous les points. Il n'y manque aucune des nouvelles opinions relatives, par exemple, aux dates de la Basse-œuvre de Beauvais, de Saint-Front de Périgueux, et autres... mais pour l'ornementation il y a peut-être bien insuffisance de renseignements. On peut ajouter que M. Saint-Paul est un admirateur de l'art gothique ; ce qui nous assure, dès lors, qu'il ne traitera pas de béquilles les grands arcs-boutants de Notre-Dame de Paris.

Notre Cathédrale est rappelée, en passant, deux ou trois fois ; mais elle a peu occupé l'auteur. Aucun détail n'en est indiqué. C'est d'ailleurs un sort qui semble être dû à notre beau monument. Il est bien remarquable qu'un très petit nombre d'ouvrages archéologiques en ont parlé : à peine est-il cité dans quelques-uns. Viollet-le-Duc l'a seul peut-être étudié de près et lui a rendu quelque honneur.

Il en est de même de nos châteaux : aucun n'apparaît parmi tous ceux dont l'auteur évoque le souvenir,

Si, malgré cela, nous avons pensé à signaler cette publication, c'est que nous nous sommes aperçu qu'il y avait quelques erreurs à relever dans les passages qui se rapportent à l'Auvergne : tel est l'objet de ces notes.

1° « Namatius, évêque d'Auvergne, fit reconstruire la
» Cathédrale de Clermont, qui eut trois nefs, un transsept et
» deux absides extrêmes, l'une tenant lieu de façade, l'autre
» servant de chœur. »

Nous ne connaissons pas d'autre texte se rapportant à cette église, que celui de Grégoire de Tours, qu'on peut lire dans son Histoire des Francs *(Historia Francorum)*. Rien n'y donne l'idée de deux absides opposées ; personne ne s'en est douté jusqu'ici. L'auteur aura fait une confusion qui ne s'explique que par la lecture trop rapide du texte qui passait sous ses yeux, texte qui peut-être aussi était défectueux et sans ponctuation. Voici le passage relatif à la description de Saint-Namace, dans l'ouvrage de Grégoire de Tours, avec la ponctuation rigoureuse et correcte, conforme au texte :

« Hic ecclesiam quæ nunc constat et senior infra muros
» civitatis habetur, suo studio fabricavit, habetur in longum
» pedes centum quinquaginta, in latum pedes sexaginta, in
» altum infra capsam usque cameram pedes quinquaginta.
» Inante absidem rotundam habens, ab utroque latere
» escellas eleganti constructas opere : totumque ædificium in
» modum crucis habetur expositum. Habet fenestras quadra-
» ginta duas, colonnas septuaginta, ostia octo. »

Il nous semble que ce sont les mots : *ab utroque latere* qui ont été, en ce cas, la pierre d'achoppement. N'est-il pas clair cependant qu'ils s'appliquent à ceux-ci : *ascellas constructas*, et non point au mot *absidem*. Ce n'est d'ailleurs qu'à ce compte-là que l'édifice peut avoir la forme de la croix, et l'écrivain ne pouvait avoir en vue que de nous décrire une église à trois nefs, exprimant par *ascellas* les deux nefs latérales ; d'où résultait le plan suivant : trois nefs, un transsept et une abside en hémicycle, ce que l'on rencontre assez fréquemment en Auvergne.

2° « Dans plusieurs provinces déjà, au xe siècle, l'art » roman paraît à peu près formé. L'école auvergnate et celle » de Toulouse remontent fort probablement aux dernières » années du ixe siècle. »

M. Anthyme Saint-Paul est un de ceux qui aiment à vieillir nos églises romanes, et c'est ce qu'il fait pour Notre-Dame du Port. C'était un peu le sentiment de Viollet-le-Duc lui-même ; mais ni l'un ni l'autre de ces deux archéologues n'a cherché à démontrer ce qu'il avançait. On s'est borné à des formules dubitatives, à de pures probabilités qui ne paraissent pas suffisantes. Sans doute, leur opinion, quoique exprimée en termes vagues, a beaucoup de poids ; mais nous demandons encore qu'on veuille bien nous montrer ce qu'il y a dans Notre-Dame du Port qui serait essentiellement et exclusivement carlovingien, et en 862, qui est la date dont on se prévaut pour la reconstruction de Saint-Sigon, on était bien encore en pleine époque carlovingienne ; à moins qu'on ne veuille prétendre qu'il n'y a pas eu chez nous de période connue sous ce nom, et qu'on a passé sans transition du plan basilical au plan roman complet, ce qui serait une assertion démentie par les faits.

Avouons, malgré cela, que Viollet-le-Duc n'a pas craint de dire dans son Dictionnaire d'architecture, à l'article *Voûtes*, que « les jolies églises d'Auvergne furent toutes construites » sur le même patron vers 1100 » ; et, à l'article *Triforium*, « que dès la fin du xie siècle, l'Auvergne avait ses galeries du » 1er étage, dites triforium, voûtées en demi-berceau pour » contre-butter la nef centrale » ; ce qui revient en définitive à attribuer Notre-Dame du Port à une époque très voisine du xiie siècle.

3° « Au type bourguignon appartiennent Paray-le-Monial » et l'église lyonnaise d'Ainay. »

Nous avons plusieurs fois visité ces deux sanctuaires, mais nous avouons ne pas comprendre qu'on puisse les attribuer tous deux à la même école. Celui de Paray, élevé par les Clunisiens,

est bien postérieur à l'autre dans lequel sont mélangés plusieurs styles. Il n'y a de rapports entre eux ni quant au plan géométral, ni quant aux divisions intérieures, ni quant aux voûtes, ni quant à l'ornementation. A Paray, il y a des arcs brisés, des pilastres cannelés, des chapelles rayonnantes, 3 étages d'arcades dans la nef, celles du rez-de-chaussée en ogives, mais point de coupole sur trompes, point de mosaïques de pierres, point de modillons à copeaux, point de voûtes en arc-boutant. A Ainay, il n'y a point d'ogives, point de chapelles rayonnantes, point de pilastres cannelés, point de voûtes en demi-berceau, mais une coupole sur trompes, des voûtes annulaires, des marqueteries de couleurs, des modillons à copeaux, soit bien des détails auvergnats et une parenté assez accusée.

4° « L'école auvergnate avec Clermont pour foyer, s'étend,
» selon M. Saint-Paul, à l'est jusqu'à l'école provençale, au
» nord jusqu'à La Palisse, Roanne, Ebreuil et Menat, à l'ouest
» jusqu'à Ussel, Mauriac et Figeac ; mais elle n'est complète
» que dans le rayon où se trouvent comprises : Notre-Dame
» du Port, le type primordial, Issoire, St-Nectaire, Orcival,
» St-Saturnin, St-Amable (Riom), Brioude, Chamalières-sur-
» Loire, et Cathédrale du Puy. »

Les caractères qui la distinguent sont, continue M. Saint-Paul :

Les ronds-points de l'abside, même dans les plus petites églises,

Les chapelles rayonnantes au nombre de quatre,
Les voûtes latérales en demi-berceau,
Les tribunes avec leurs arcs trilobés,
Les clochers octogonaux à 2 étages au milieu de la croisée,
Les marqueteries de l'extérieur,
Les arcs triangulaires,
La rareté de l'ogive,
Les colonnes servant de support,
Les modillons en forme de copeaux,

Tout cela est à peu près exact ; mais pourquoi n'avoir pas fait remonter l'influence auvergnate jusqu'en Poitou, où Notre-Dame-la-Grande offre tant de ressemblance avec Notre-Dame du Port ?

Dans beaucoup d'églises de cette école, on rencontre la coupole sur trompes, en avant du chœur. Pour soutenir ces voûtes qui sont généralement octogones, et souvent très élevées, on a été conduit à dresser des appuis latéraux en arc-boutant. Ces sortes d'appuis, chose à noter, ne s'aperçoivent pas, dans l'école auvergnate proprement dite, c'est-à-dire dans les églises filles de Notre-Dame du Port, aux voûtes des basses-nefs, mais seulement aux voûtes du triforium.

Nous venons de dire : l'école auvergnate proprement dite, car nous avons été amenés à reconnaître comme deux manières différentes de cette école, l'une, celle dont Notre-Dame du Port est, en effet, le type et qui présente tous les caractères du genre. Celle-ci serait pour nous la seconde manière. Elle est complète : elle n'a pu être que le résultat définitif de combinaisons très étudiées : elle doit être la moins ancienne : c'est la plus parfaite, la plus connue, la plus remarquable, mais ce n'est pas la classe la plus nombreuse.

Si nous passons à celle qui est pour nous la première, nous verrons qu'à Chamalières, près Clermont, les nefs qui sont certainement d'un style antérieur à celui de l'abside avec leurs piliers carrés, couronnés de modestes impostes en corniche, d'aspect tout-à-fait carlovingien, ont des bas-côtés voûtés en demi-berceau ; que celles de Beaumont (St-Pierre) sont de même façon ; que Saint-Etienne, Sauzet, Escurolles, Broût-Vernet, dans les environs de Gannat, ont aussi des basses-nefs voûtées en arc-boutant, quoique n'étant pas sur le plan de Notre-Dame du Port, et sans être plus anciennes, bien loin de là ; que Mazerier, Montpensier, Ris, datent d'une époque, en apparence plus reculée, et ont des collatéraux en demi-berceau. Voyez encore Saint-Nectaire, Cournon, Artonne qui reproduisent le plan du Port, et sont de la famille ; elles ont leurs bas-côtés en arêtes ou en plein cintre ;

au contraire, Thuret, Saint-Genès de Thiers, qui ne sont pas de l'école de Notre-Dame du Port, ont leurs nefs latérales en demi-berceau ; — d'où nous concluons que les voûtes en demi-berceau qui se voient d'ailleurs à Saint-Trophime d'Arles, aussi bien qu'à Granson (canton de Vaud, Suisse), en Vendée et en Saintonge, ne sont pas de l'essence absolue de cette école particulière que représente Notre-Dame du Port, bien qu'elles soient, nous le reconnaissons, très fréquentes en Auvergne, et comme l'un des caractères propres à l'art auvergnat. Revenant aux caractères de l'école auvergnate, ne pouvons-nous pas répondre à M. Saint-Paul :

Que les ronds-points des absides se voient partout ;

Que l'absence de l'ogive est constatable en bien des lieux ;

Et que les caractères les plus certains de cette seconde manière de l'école auvergnate sont peut-être seulement :

Le triforium,
Les clochers octogones à 2 étages,
Les mosaïques extérieures,
Les arcs triangulaires,
Les contreforts à colonnes sans tailloir,
Les chapelles rayonnantes.

5° On a toujours dit, et notre auteur répète à son tour que le chœur seul de notre Cathédrale aurait été construit au XIIIe siècle, mais les nefs au XIVe. Il conviendrait d'ajouter que les deux premières chapelles des nefs au côté nord et au sud sont du XIVe siècle et la 3e au midi, du XVe. Les autres font partie de l'achèvement moderne ; mais il y a lieu de faire observer pourtant, qu'il n'y a de marque essentielle du XIVe que dans les chapelles que nous venons d'indiquer, dans les deux roses des portails nord et sud et dans les bases de toutes les colonnes et colonnettes. A part cela, partout, depuis le fond du chevet jusqu'à la reprise moderne, toutes les travées, toutes les arcades, toutes les fenêtres, toutes les baies du triforium, toutes les voûtes, tous les fûts, toutes les nervures, tous les panneaux des fenêtres offrent les mêmes carac-

tères ; en sorte que si Jean des Champs n'a pas conduit lui-même son œuvre plus loin que le transsept, elle a été visiblement continuée sur ses plans et ses dessins, et ce beau vaisseau présente ainsi toutes les apparences d'une parfaite unité.

Il nous semble aussi que le corps du maître de l'œuvre ayant été inhumé devant le portail nord, nous avons la marque que nous lui devons l'érection de ce portail, au moins jusqu'à une certaine hauteur.

C'est un fait digne d'attention que le style primaire ogival n'a rien fourni, et on le conçoit. En 1248, le style gothique était formé depuis longtemps. Il n'y avait plus alors de tâtonnements d'aucune sorte. On marchait en pleine assurance et avec une sûreté de mains parfaite. Toutes les cathédrales étaient fondées et à peu près achevées. On ne voit pas ici le tailloir carré qui vers 1250 disparaît à tout jamais. Mais toute la vitrerie n'a que des panneaux à ogives simples, c'est-à-dire non trilobés comme ils sont toujours au XIVe siècle. Les crochets des rampants des gâbles du triforium sont à volutes jusqu'au fond de la nef, autre caractère du XIIIe siècle. Les nervures toriques des voûtes ont toutes, depuis la dernière chapelle absidale, cette pointe appelée réglet qui apparaît dès la seconde moitié du XIIIe, et descend seulement au XIVe jusqu'au bas de la colonne principale, ce qui n'a pas lieu ici. Aussi est-ce avec juste raison qu'on pourrait dire en se plaçant dans l'intérieur, que la grande masse est de la fin du XIIIe siècle, et qu'on ne peut excepter que le portail sud, les chapelles des nefs, ainsi que les bases des colonnes et colonnettes, comme nous avons déjà dit.

D. L. F.



BIBLIOGRAPHIE.

Sous le titre *Documents inédits sur l'église de la Chaise-Dieu*, le Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'Archéologie), année 1884, n° 4, donne un important et très intéressant travail de notre savant confrère et compatriote, M. Maurice Faucon, sur l'église abbatiale de la Chaise-Dieu.

C'est, en effet, d'après des documents inédits que l'auteur raconte l'histoire de la construction de ce grand édifice et la part qu'y prit le pape Clément VI, ancien novice et ensuite profès au monastère jadis fondé par saint Robert. Après que Pierre Rogier eut ceint la tiare sous le nom de Clément VI, en 1342, il n'oublia pas le cloître où s'était écoulée sa jeunesse et il lui donna bientôt de magnifiques témoignages de son affectueux souvenir. Deux ans après son avènement, en 1344, il conçut le projet de faire reconstruire de fond en comble l'église du couvent, aux lieu et place de l'église romane bâtie par le fondateur. M. Maurice Faucon, naguère encore membre de l'Ecole française à Rome, a trouvé aux archives du Vatican, dans les registres caméraux, les preuves des importants subsides fournis par le Souverain Pontife pour la réalisation de son projet, subsides qu'on peut évaluer à 1,875,000 francs environ.

Cette somme considérable ne suffit pas cependant à élever la basilique de la Chaise-Dieu telle qu'on la voit aujourd'hui, car les trois dernières travées, les tours et la façade furent seulement exécutées sous le pontificat de Grégoire XI (1370-1378).

Notre jeune et laborieux confrère a eu la bonne fortune de rencontrer dans les comptes des recettes et des dépenses de la Cour apostolique, sous les papes d'Avignon, le détail de l'emploi des fonds et de la conduite des travaux exécutés à la Chaise-Dieu, jusqu'à l'année 1347. Grâce à cette heureuse découverte, il nous révèle des noms jusqu'ici inconnus dans l'histoire de l'art français du moyen-âge. Il nous apprend que l'architecte de

l'église fut un méridional, Hugues Morel, dont le salaire quotidien était de 4 sous tournois, plus une rémunération annuelle composée de 1° 4 setiers de seigle ; 2° 2 muids de vin ; 3° la viande d'un bœuf entier ; 4° du bois de chauffage nécessaire à sa maison, une indemnité de logement pour lui, sa femme et sa famille ; et enfin des robes fourrées suivant ses besoins, précaution bien nécessaire avec le rigoureux climat de la Chaise-Dieu.

En même temps que Hugues Morel se trouvaient à la Chaise-Dieu deux autres maîtres de la fabrique *(Magistri fabrice)* : Pierre Falciat et Pierre de Cebazat.

Pierre de Cebazat, *Sabazaco*, est désigné dans les comptes avec le titre de *Magister Clar(omontensis)* ou *Magister fabrice Clar(omontensis)*.

« Est-ce bien *Claromontensis*, dit M. Maurice Faucon, qu'il faut lire sous la forme abrégée *Clar* ? Cela ne me semble pas douteux. Pierre, appelé de Cebazat, du nom de son village, (situé près de Clermont), devait être le maître des œuvres de la Cathédrale de Clermont à laquelle on travaillait alors. Le pape Clément VI s'intéressait à la construction des deux églises. Une bulle de cette même année 1344, accorde un an et quarante jours d'indulgence à ceux qui contribueront pécuniairement à l'achèvement de la Cathédrale de Clermont (1). Pendant cette année et les deux suivantes, on attendit très-probablement que cette promesse des faveurs spirituelles eût porté fruit ; il y eut interruption des travaux, et Pierre de Cebazat put assister, dans le plan de la basilique de la Chaise-Dieu, Hugues Morel, formellement nommé le maître principal de l'œuvre,

(1) Une tradition mentionne une consécration de cette Cathédrale en 1341. L'auteur anonyme de la *Description historique et archéologique de la Cathédrale de Clermont* (Clermont-Ferrand, 1865) se fonde pour la révoquer en doute, sur la bulle d'indulgence de 1344. Il n'y a là cependant rien de contradictoire. L'abside, qui compose plus de la moitié de l'édifice en longueur, formant ainsi à elle seule une véritable église, était achevée, intérieurement au moins, en 1341. Les exemples abondent de sanctuaires livrés au culte, tandis que les travaux continuaient dans la nef séparée du reste par une clôture provisoire.

magister principalis operis. Collaborateur momentané, Pierre de Cebazat disparaît à partir de 1346. Encore pendant ces trois années ne dut-il pas résider à la Chaise-Dieu d'une manière constante, comme les deux autres maîtres, car il ne jouit pas des indemnités de logement et d'entretien stipulés plus haut, mais seulement d'appointements annuels de 10 livres tournois (environ 900 francs).

» Il est inutile de chercher dans les rapprochements de certains détails de construction à la Cathédrale de Clermont et à l'église de la Chaise-Dieu la trace de l'inspiration personnelle de Pierre de Cebazat. A Clermont, il poursuivait l'œuvre commencé un siècle auparavant par Jean Deschamps, subordonnant ses propres conceptions au plan primitif, à la tâche déjà accomplie et aux traditions transmises par les générations précédentes, ne marquant son initiative que dans la décoration ou dans des formes secondaires de construction. A la Chaise-Dieu, l'église devait être érigée d'un seul jet, sur un plan et dans un style uniques ; mais Pierre de Cebazat ne tenait pas le premier rang. D'un mérite égal peut-être à celui de Hugues Morel, il ne fit que lui prêter son concours ; rien donc, à la Chaise-Dieu, ne permet de caractériser ses procédés et d'évaluer son talent. Qu'il me suffise d'avoir rendu à la lumière le nom de ce vieux maître auvergnat, l'un des successeurs de Jean Deschamps dans l'érection de la belle église métropolitaine de l'Auvergne. »

L'auteur examine, dans une note, la part qui pourrait revenir à Pierre Cebazat dans *l'œuvre* de la Cathédrale de Clermont, et voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Les parties de celle-ci dont la construction pourrait être attribuée à Pierre de Cebazat, sont : à l'intérieur une portion considérable des trois travées de nef qui précèdent le transsept, et les chapelles qui s'ouvrent sur les collatéraux de la nef au nord et au midi ; à l'extérieur, les clôtures correspondantes, sauf la clôture de la troisième chapelle de la basse nef du midi qui appartient au xve siècle ; la façade méridionale entière, dont la rose seule est un peu postérieure ; plusieurs détails de la façade septentrionale, comme la rose, le trumeau du portail,

Si l'on tenait absolument à chercher des analogies entre l'église de saint Robert et la Cathédrale de Clermont, on en trouverait, pour le plan général, dans les chapelles pentagonales de l'abside, et pour les détails d'exécution, dans les clefs de voûtes enguirlandées. Mais ce sont là des traits communs à beaucoup d'églises de la même époque. Pierre de Cebazat ne pourrait-il aussi avoir pris part à la construction de l'église de Montferrand, élevée dans la seconde moitié du XIVe siècle, et qui présente, comme celle de la Chaise-Dieu, des contreforts sans arcs-boutants et des fenêtres à un seul meneau? »

On croit généralement que les constructeurs du moyen-âge travaillaient très-lentement. C'est une erreur. La vérité est que, faute de ressources, ou par suite de guerres, de calamités publiques, des édifices commencés étaient interrompus, puis repris, abandonnés, poursuivis encore. Quand aucune cause de trouble n'existait, les travaux marchaient aussi rapidement et peut-être même avec plus de célérité qu'aujourd'hui. Ainsi à la Chaise-Dieu, où, à cause de l'âpreté du climat et de la difficulté des moyens de communications, on ne pouvait guère travailler plus des deux tiers de l'année, le gros œuvre de maçonnerie était presque terminé deux ans à peine après la pose de la première pierre. M. Faucon entre dans de très-curieux détails sur la nature et la provenance des matériaux, les moyens de transport, le mode et la quotité des salaires. « Il est à remarquer, ajoute-t-il, que, contrairement au préjugé communément répandu, aucune des tâches d'extraction, de taille, de transport, n'est exécutée par voie de corvées exigées des tenanciers du monastère, et que nulle fraction des matériaux n'est obtenue gratuitement à titre de redevance. Le travail est partout libre et rétribué. »

On pense bien que l'art du verrier, l'art du peintre et l'art du sculpteur furent représentés comme il convenait dans la nouvelle église de la Chaise-Dieu. M. Faucon nous apprend que les vitraux furent commandés à deux bourgeois du Puy, Barthélemy Loiseau et Durand Bizet. Matteo di Giovanetto, de Viterbe, le peintre favori de Clément VI, comme Raphaël fut

plus tard le peintre de prédilection de Léon X, peignit à Avignon en l'année 1350, huit tableaux qu'on expédia à la Chaise-Dieu. L'année suivante, à la belle saison, Matteo di Giovanetto, qui fut disciple de Simone Memmi et l'un des premiers de son temps, partit pour le monastère avec deux de ses aides et y exécuta des peintures à la fresque représentant les gestes de l'histoire merveilleuse de saint Robert.

Enfin, un maître sculpteur, Pierre Roye, et deux habiles ouvriers Jean *de Sanholis* et Jean David, reçurent du pape la mission de tailler dans le marbre et l'albâtre son tombeau, orné de son effigie. Maître Roye reçut pour ce travail la somme de 3,500 florins, et, afin de récompenser encore l'artiste du talent et de la fidélité avec lesquels il avait exprimé ses traits, Clément VI lui fit remettre en outre 120 écus d'or neufs.

Le tombeau était à peine achevé quand mourut Clément VI, le 6 décembre 1352. Ses dépouilles mortelles furent transportées à la Chaise-Dieu et déposées dans le mausolée que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église.

Le Mémoire de M. Faucon est accompagné d'un plan de l'église abbatiale et de deux belles héliogravures représentant l'une la statue du tombeau de Clément VI et l'autre le tombeau de l'abbé Renaud de Montclar.

Tous ceux qui s'intéressent, non-seulement à l'histoire locale, mais aussi à l'histoire des arts, doivent être reconnaissants à M. Maurice Faucon de ses lumineuses révélations sur la Chaise-Dieu. C'est bien ainsi que doit s'écrire l'histoire, avec des documents de première main, précis et irréfutables ; mais pour trouver ces documents, il faut du zèle et du bonheur, si l'on peut rapporter à la Fortune les précieuses trouvailles que font seuls les esprits ingénieux et pénétrants.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont. — Impr. F. Thibaud.



BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Fd

N° 31. — Mars 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie*, *à l'imprimerie* FERDINAND THIBAUD, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 5 Mars.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. l'abbé Chaix de Lavarène, Commissaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 février dernier, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et communique les ouvrages reçus. Il fait part d'une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant pour le 7 avril prochain la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les membres de l'Académie ayant l'intention de se rendre à cette réunion devront se faire inscrire avant le 10 mars, dernier délai.

— La parole est donnée à M. Reigneaud, rapporteur de là commission des comptes, pour la lecture et le dépôt de son rapport.

Ce rapport conclut à une augmentation de la cotisation des membres correspondants résidants dans le département, et au paiement d'une cotisation par tous les membres non résidants.

Une commission, composée de MM. Alluard, Reigneaud et Vimont, est chargée d'examiner ces conclusions et de donner son avis.

— M. Alluard dépose sur le bureau le Bulletin météorologique du mois de Février.

— M. le D[r] Dourif signale la découverte faite récemment à Sauzet-le-Froid d'une soixantaine de pièces de monnaie en or, renfermées dans une pierre cubique, creusée à l'intérieur. Ces monnaies appartiennent aux règnes des rois de France, Jean-le-Bon, Charles V et Charles VI. La note de M. Dourif est renvoyée au Comité de publication.

— M. Jaloustre sollicite de l'Académie la réimpression d'un opuscule très-rare et fort curieux, intitulé : *Abrégé de l'histoire et miracles très bien averez de N.-Dame de Vassivière, près du grand Mont d'Or en Auvergne, à une lieuë de Besse,* par le P. Michel Coyssard, Jésuite. Lyon, Louys Muguet, 1615. Cette réimpression qui aurait lieu avec les planches accompagnant l'édition originale, serait précédée d'une notice biographique sur le P. Coyssard, écrite par l'un des membres de l'Académie, M. Paul Le Blanc.

Après une discussion à laquelle prennent part différents membres, l'examen de la proposition de M. Jaloustre est confié au Comité de publication qui émettra aussi son opinion sur une demande formulée par M. Cirice Teillard et ayant pour objet la reproduction d'un plan de grande dimension de la ville de Clermont, en 1791, existant aux archives municipales.

Une très-intéressante lecture par M. Ch. de Lacombe : *Berryer au collège de Juilly,* termine la séance qui est levée à 4 heures.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE M. LE TRÉSORIER DE L'ACADÉMIE POUR L'EXERCICE 1884.

RAPPORT

MESSIEURS,

La Commission, que vous avez nommée dans votre réunion

du 5 février dernier, pour procéder à la vérification des comptes de l'année 1884, s'est livrée aux travaux que vous lui aviez confiés, et, dès maintenant, je dois dire qu'elle n'a que des remerciments et des félicitations à adresser à M. le Trésorier, pour la parfaite tenue de ses comptes et pour l'empressement qu'il a mis à fournir à votre Commission toutes les explications qui lui ont été demandées.

Ainsi qu'on vous le faisait connaître lors de notre dernière réunion ordinaire, les recettes, pendant le cours de l'exercice 1884, se sont élevées à la somme de 2,986 fr. 60 c.; les dépenses, pendant la même période, ont été de 3,610 fr. 35 c. donnant ainsi un excédant de dépenses sur les recettes, s'élevant à la somme, qui va vous paraître considérable, de 623 fr. 75 c.

Votre Commission a dû tout naturellement se préoccuper d'un pareil état de choses, qui, s'il se renouvelait fréquemment, aurait pour effet de diminuer le fonds de réserve de l'Académie dans des proportions inquiétantes pour l'avenir.

Déjà, vous vous le rappelez, l'Académie s'était occupée de cette question vitale, et avait nommé une Commission chargée de rechercher les moyens d'augmenter ses ressources. Cette Commission proposa en effet diverses mesures, que l'Académie jugea ne pouvoir être mises en pratique, et une seule des mesures proposées, si j'ai bonne mémoire, fut admise: l'autorisation fut donnée à M. le Trésorier de reconstituer, au mieux des intérêts de l'Académie, un certain nombre de collections des Annales et Mémoires, afin de retirer le parti le plus avantageux possible de la revente de ces collections.

Mais c'était là une mesure tout d'abord coûteuse plutôt qu'immédiatement avantageuse. Nous avons donc examiné s'il n'y aurait pas quelque autre moyen de donner à notre caisse des ressources plus immédiates, et nous nous sommes demandés s'il ne serait pas possible d'apporter une modification à l'article 16 de notre règlement. Cet article est ainsi conçu : « Les » membres correspondants nommés depuis le premier juin 1852 » et domiciliés dans le département du Puy-de-Dôme, acquittent une cotisation annuelle de dix francs, et reçoivent

» les Mémoires de l'Académie. » Pourquoi, nous sommes-nous dit, alors que, depuis 1881, l'Académie a supprimé la catégorie des associés libres pour ne plus conserver qu'une seule catégorie d'associés, celle des associés correspondants, pourquoi cette unique catégorie d'associés ne serait-elle pas toute entière soumise à l'obligation de la cotisation, comme le sont les associés correspondants du Puy-de-Dôme ?

Le titre d'associé ou membre correspondant de l'Académie est un titre honorifique ; ce titre, je puis dire cet honneur, est vivement recherché et demandé, et l'Académie ne le prodigue pas indistinctement à tous ceux qui le désirent, pourquoi l'Académie, qui a des charges, ne retirerait-elle pas quelque avantage de l'honneur qu'elle confère ?

Et si l'on trouve que le chiffre de la cotisation que paient les membres correspondants du Puy-de-Dôme est trop élevé, ne pourrait-on, pour les membres correspondants non résidants dans le département, fixer un chiffre inférieur, celui de six francs par exemple. Il va de soi que, à ce taux, les membres correspondants étrangers au département ne sauraient prétendre aux Mémoires de l'Académie. Mais je crois, et cette opinion m'est personnelle, que l'article 16 devrait être appliqué dans son entier, et sans distinction, à tous les membres correspondants de l'Académie.

Cette modification d'ailleurs ne devrait pas aller sans une autre réforme, que M. le Trésorier a proposée sous la forme d'un vœu adressé à la Commission de rédaction.

M. le Trésorier, faisant le décompte du prix auquel revient le volume des Mémoires de l'Académie, estime que, pour cette année, chaque volume revient à un prix quelque peu supérieur à dix francs. Cependant, le volume est vendu dix francs en librairie, et M. le Trésorier lui-même le cède à ce prix aux personnes qui lui en font la demande.

Le volume des Mémoires pour l'année 1883, celui qui est actuellement en cours de publication, contient quarante-six feuilles d'imprimerie, et M. le Trésorier estime qu'en diminuant de trois ou quatre le nombre de ces feuilles, on arriverait à

obtenir, pour chaque volume, un prix de revient sensiblement égal au prix adopté pour la vente. Comme l'Académie n'a point à créer à ses dépens des avantages soit au public, soit même à ses correspondants résidants dans le Puy-de-Dôme, M. le Trésorier, et la Commission tout entière s'est associée à ce vœu, prie la Commission de rédaction de vouloir bien, autant que possible, veiller à ce que, chaque année, le nombre des feuilles d'imprimerie appliquées aux Mémoires de l'Académie ne dépasse pas le chiffre de quarante à quarante-deux.

Enfin, Messieurs, la question du Bulletin mensuel, déjà tranchée par un vote précédent de l'Académie, a été de nouveau agitée dans le sein de la Commission ; mais il n'a pas été insisté sur ce point, lorsque M. le Trésorier nous a fait connaître que les frais d'impression du Bulletin mensuel, qui se sont élevés cette année à la somme de 640 fr. venaient, pour une grande partie du moins, en déduction des frais du volume des Mémoires ; celui-ci se trouve, en effet, allégé, par le Bulletin mensuel, de la publication de nombreux documents qui y figuraient autrefois. M. le Trésorier ajoute que le Bulletin mensuel est l'objet d'abonnements dont le montant doit venir encore en réduction des frais qu'il nous impose ; ces abonnements ont produit cette année une somme de 85 fr. qui figure à l'actif de notre budget dans les tableaux de M. le Trésorier.

J'ai appelé votre attention, Messieurs, sur l'état d'infériorité de nos recettes mises en parallèle avec nos dépenses, et je vous ai fait connaître le double vœu émis par la Commission de vérification des comptes, afin de parer à cet inconvénient dans l'avenir : 1° vœu tendant à imposer une cotisation aux membres correspondants, même non résidants dans le Puy-de-Dôme ; 2° vœu de M. le Trésorier, auquel s'associe la Commission, tendant à ramener à un chiffre qui ne serait pas dépassé, le nombre des feuilles d'imprimerie appliquées aux Mémoires de l'Académie.

Mais il ne faudrait pas croire que notre situation financière soit obérée : loin de là. Et c'est avec un sentiment de vive satisfaction que nous avons entendu M. le Trésorier nous faire

connaître l'état de sa caisse. On y trouve en effet tout d'abord un titre de 509 fr. de rente 3 °/₀, que M. le Trésorier, avec trop de modestie, estime, suivant le cours d'achat, à 10,972 fr. 55 c., mais qu'il vaudrait mieux peut-être faire figurer dans son compte, suivant le cours actuel des rentes 3 °/₀, pour une somme de 13,658 fr. 15 c.; puis le fonds de roulement, que M. le Trésorier divise en deux catégories : 1° fonds sans affectation spéciale, et par conséquent immédiatement disponibles : 2,919 fr. 50 c., il est vrai que la majeure partie de ces fonds sera nécessaire pour couvrir les frais d'impression du XXVe volume des Mémoires de l'Académie ; 2° fonds avec affectation spéciale 3,311 fr. 09 c.; enfin les jetons de la fondation Lecoq, dont il reste encore cinq cent quinze, que M. le Trésorier estime au prix de 3 fr. 15 c. l'un, bien qu'il nous les vende 4 fr., ce qui fait encore une somme de 1,622 fr. 25 c. En additionnant ces diverses sommes, d'après les évaluations de M. le Trésorier qui présentent un caractère absolu de certitude, on arrive à un total de 18,825 fr. 39 c., qui représente l'avoir de l'Académie.

Si donc il est bon de songer, dès à présent, à se prémunir contre l'insuffisance actuelle des ressources de l'Académie, il n'y a pas lieu cependant de jeter le cri d'alarme : notre avenir matériel est assuré encore pour de nombreuses années.

Sous le bénéfice de ces observations, j'ai l'honneur, au nom de votre Commission, de proposer à l'Académie l'approbation des comptes de M. le Trésorier.

REIGNEAUD.

OUVRAGES REÇUS.

(*Séance du* 5 *Mars* 1885).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, années 1884-85.

Atti della reale Accademia dei Lincei. 1884-85. Serie quarta, fasciculo 1, 2, 3, 4.

Mémoires de l'Académie Nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1884.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, décembre 1884, n° 12.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, janvier 1885, n° 1.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, octobre, novembre, décembre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, novembre 1884.

Société des Ingénieurs civils. Procès-verbal des séances du 6 février et du 20 février 1885.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. Tome XIX (1884-85).

Bulletin hebdomadaire de l'association scientifique de France, janvier 1885.

Revue des travaux scientifiques, tome VI, n°s 9-10 (Analyses des travaux publiés en 1883).

Boletin de la Academia Nacional de Ciencias en Cordoba (Republica argentina), tome VI, 1884.

Rentrée solennelle des Facultés (Académie de Clermont), le 29 novembre 1884.

Répertoire des travaux historiques (1882), tome II, supplément-index.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, tome VI, 4e livraison (octobre-décembre 1884).

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'Archéologie, année 1884, n° 4.

Répertoire des travaux historiques (année 1883), tome III, n° 2.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, XIIe vol. de la collection, 2e fascicule 1884.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1884.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1884, n° 4.

Journal des savants, février 1885,

Second rapport annuel du Bureau d'Ethnologie au secrétariat de l'Institut Smithsonien, 1880-81, par M. Powel, directeur. Washington, 1883.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Mars 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne: 726^{mm},71 ; minimum observé: 710^{mm},75, le 6 ; maximum observé : 737^{mm},51, le 16. — *Température* : moyenne des minima : — 0°,27 : — moyenne des maxima : 11°,71; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 5°,72; minimum absolu : — 5°,4, le 14 ; maximum absolu : 21°,0, le 5. — *Humidité relative* : moyenne : 65,68; minimum observé : 18, le 16 : maximum observé : 97, le 10, le 18 et le 19. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 4^{mm},80 ; minimum observé : 1^{mm},83, le 24 ; maximum observé : 8^{mm},09, le 5. — *Pluie* : hauteur totale : 52^{mm},4. — *Nombre de jours de pluie* : 12. — *Nébulosité* : moyenne : 2,81.

Observations du mois de Mars pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 702^{mm},46, le 29 mars 1878; maximum observé : 742^{mm},14, le 16 mars 1882. — *Température* : minimum absolu : — 8°,7, le 14 mars 1883; maximum absolu : 24°,8, le 9 mars 1880; moyenne du mois la plus basse : 3°,09, en 1883; moyenne la plus élevée : 9°,40, en 1872.

Journal du mois de Mars 1885.

1, 2. Un peu de vent du Nord. Le ciel est très-nuageux et le temps frais. — 3. Faible gelée. Ondée dans la soirée. La température s'élève. — 4. Fort vent d'Ouest. Petite pluie le matin. Temps doux. — 5. Le thermomètre atteint 21 degrés,

maximum du mois. Petite pluie. — 6. Fort vent de Sud-Ouest. Fréquentes ondées. — 7, 8, 9. Temps très-doux et assez beau, malgré de légères ondées et un peu de vent variable du Sud à l'Ouest. Quelques coups de tonnerre le 9, vers midi et demi. — 10, 11, 12, 13. Le vent passe au Nord. Le ciel est gris, et le temps se refroidit notablement. — 14. Assez forte gelée nocturne. La journée est belle et douce. — 15. Faible gelée blanche. Le ciel se couvre. — 16, 17. Nouvelles gelées nocturnes. Journées douces et belles. — 18, 19. Le temps se refroidit. Pluie abondante. — 20. Beau temps. Gelée nocturne. — 21. Nouvelle gelée nocturne. Le ciel se couvre ensuite. — 22, 23. Temps frais et pluvieux dans la plaine. Les montagnes se couvrent de neige jusqu'à l'altitude de Royat. — 24. Faible gelée nocturne. Temps froid. — 25. Le vent du Nord prend un peu de force et le froid s'accentue encore. Fortes giboulées dans la soirée. Le thermomètre, qui descend la nuit jusqu'à — 4°,6, reste presque toute la journée au-dessous de zéro. — 26. Ciel gris. Le temps reste froid. Gelée nocturne. — 27. Léger adoucissement. Petite pluie — 28. Ondées et giboulées. Nouveau refroidissement. — 29. Ciel couvert. Temps frais. — 30. Le ciel se découvre peu à peu. — 31. Gelée nocturne. Très-belle journée. Premières hirondelles.

NOTA. Très faible lueur crépusculaire le soir du 14.

STATION DE LA MONTAGNE.

Mars 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique: moyenne : 635^{mm},06 ; minimum observé : 616^{mm},99, le 6 ; maximum observé : 645^{mm},51, le 16. — *Température* : moyenne des minima : — 4°,08; moyenne des maxima : 0°,36; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : — 1°,86 ; minimum absolu : — 13°,0, le 25; maxim. absolu : 8°,1, le 5. — *Humidité relative :* moyenne : 92,69; minimum observé : 46, le 8; maximum observé : 100

(25 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 3^{mm},79; minimum observé : 1^{mm},65, le 25; maximum observé : 5^{mm},84, le 5. — *Pluie :* hauteur totale: 195^{mm},8. — *Nombre de jours de pluie :* 19. — *Nébulosité :* moyenne : 2,82.

Observations du mois de Mars pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879.—*Pression barométrique* : minimum observé: 616^{mm},99, le 6 mars 1885; maxim. observé : 650^{mm},48, le 16 mars 1882. — *Température* : minim. absolu: — 15°,4, le 11 mai 1883; maxim. absolu : 14°,6, le 10 mars 1880 et le 12 mars 1881; moyenne du mois la plus basse: — 4°,88, en 1883; moyenne la plus élevée : 4°,28, en 1880.

Journal du mois de Mars 1885.

1. Neige et givre durant la matinée. Brouillard qui disparaît par intervalles pendant la soirée. — 2. Brouillard le matin. Ciel très-nuageux. — 3. Un peu de gelée blanche le matin. Ondée. Brouillard qui mouille et vent du Sud-Ouest très-fort le soir. — 4. Vent d'Ouest-S.-Ouest très-fort, puis violent. Un peu de bruine et mouches de neige le matin. Brouillard qui mouille jusqu'à midi et disparaît en partie le soir. — 5. Ciel presque couvert. Ondées par intervalles. Vent du Sud violent à partir de 9 h. du soir. — 6. Tempête du Sud au S.-Ouest pendant la nuit, et du S.-Ouest à l'Ouest dans la journée. Gouttes de pluie et grains de grésil. Brouillard, givre et un peu de neige à partir de midi. — 7. Vent d'Ouest très-fort, brouillard et un peu de givre le matin. Ciel très-nuageux, qui s'éclaircit le soir. — 8. Ciel nuageux le matin, gouttes de pluie le soir. — 9. Vent du Sud au S.-O. violent jusqu'à une heure du soir, du S.-Ouest très-fort pendant la soirée. Ondées par intervalles. Deux éclairs et coups de tonnerre à midi 20 minutes. — 10. Brouillard intermittent. Givre le soir. — 11. Brouillard. Un peu de givre. Vent du N.-Est très-fort le soir. — 12. Un peu de brouillard pendant le jour. Vent du N.-E. violent à 9 h. du soir. — 13. Un peu de givre pendant la nuit et le matin. Brouillard une partie de la journée. Gelée blanche le soir. — 14. Gelée blanche. Ciel presque pur. Vent du Nord-

Est très-fort à 9 h. du soir. — 15. Gelée blanche. Ciel pur pendant la matinée. Brouillard le soir. — 16. Un peu de givre. Gelée blanche pendant la nuit. Beau temps. — 17. Un peu de gelée blanche. Le beau temps continue. — 18. Ciel couvert. Neige par intervalles. Brouillard pendant la soirée. — 19. Brouillard. Neige et givre. Vent du N.-Est très-fort, à 9. h. du soir. — 20. Légers brouillards autour du sommet. Soirée assez belle. — 21. Brouillard. Un peu de givre. — 22. Brouillard. Neige. — 23. Neige pendant la nuit et la matinée. Brouillard jusqu'à 1 h. du soir. Vent du N.-Est très-fort le matin et le soir. — 24. Quelques brouillards intermittents le matin. Temps froid. Ciel peu nuageux. — 25. Brouillard intermittent. Neige, principalement pendant la soirée. Vent du Nord très-fort à partir de 3 h. Journée très-froide (Minimum. — 13°,0) — 26. Brouillard. Un peu de givre. — 27. Brouillard. Un peu de neige. — 28. Brouillard. Neige. Vent du Nord au N.-N.-Est, très-fort le soir. — 29. Brouillard intermittent. — 30. Givre pendant la nuit et le matin. Le brouillard disparaît vers 2 h. après midi. Ciel presque pur le soir. — 31. Forte gelée blanche pendant la nuit. Assez beau temps.

Nota. Faibles lueurs crépusculaires les soirs des 20, 23 et 31.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé R. C., vicaire à St-Eutrope, la communication d'une pièce inédite assez intéressante qui se trouve aux archives de la paroisse de St-Eutrope. C'est le rapport d'une commission de médecins convoqués, en 1804, par Mgr de Dampierre, dans le but de constater, physiologiquement, l'authenticité des ossements de saint Abraham.

On sait que ce saint fonda, au VIIe siècle, le monastère de Saint-Cyrgues, situé au sud-ouest du marché Fontgiève. Ce

monastère eut son heure de célébrité. Il disparut plus tard et ne conserva que sa chapelle qui fut, jusqu'à la Révolution, le centre de la paroisse de Saint-Cyrgues. Le village de Durtol dépendait de cette paroisse. Durant la période révolutionnaire, les reliques de saint Abraham restèrent enfouies dans le sol de la chapelle transformée en écurie. Cette chapelle a définitivement disparu au mois de mai 1884. Elle a été démolie et sur son emplacement une maison a été édifiée. En 1804, l'Evêque de Clermont fit exhumer les reliques de saint Abraham, les confia à l'examen de plusieurs médecins, et les transporta avec solennité dans l'église de St-Eutrope où on les voit encore.

Voici le rapport des médecins :

« Nous, docteurs en médecine et en chirurgie, nous sommes transportés, d'après l'invitation des autorités ecclésiastiques (M. Caillaut de Bégon, vicaire-général, commis à cet effet par M. de Dampierre, évêque de Clermont et assisté de M. Geneix, succursalier de St-Etienne-St-Eutrope, faubourg de Clermont et de M. Bouchet, vicaire de lad. paroisse) dans l'église de St-Eutrope, pour chercher la solution des questions suivantes, proposées par les mêmes autorités : quels sont ces os exhumés, nous a-t-on dit, à la hâte et furtivement d'un tombeau qu'on croit être celui de saint Abraham ? Ces os sont-ils d'un seul individu ? Quel était son sexe ? Quel était son âge lors de sa mort ? Quelle est l'époque de l'inhumation ?

Première question.

Quels sont ces os exhumés, dit-on, du tombeau de saint Abraham ?

Un simple coup d'œil suffit pour résoudre cette question ; nous allons d'abord diriger nos recherches sur les os du tronc, ensuite sur ceux des membres.

NOMENCLATURE DES OS EXPOSÉS DANS L'ÉGLISE DE ST-EUTROPE.

Os du tronc.

Une tête d'une très belle forme, toutes les éminences et cavités très prononcées, les sutures encore marquées, la mâchoire ornée de 11 dents, 7 pour le côté droit, 2 incisives, et

1 canine et 4 molaires ; celles du côté gauche sont 1 incisive, 1 canine et portions des deux premières molaires. Cette tête présente au plus haut degré cette perfection idéale des Grecs, c.-à.-d. l'angle facial approchant du quart du cercle.

La mâchoire inférieure, analogue à la tête par ses condyles, ses éminences et cavités musculaires ; elle est armée de 14 dents, les deux avant-dernières molaires du côté droit manquant.

La seconde vertèbre cervicale, et 7 autres dorsales ou lombaires et quelques fragments des mêmes os.

La partie postérieure de l'os sacrum.

L'os coxal ou des hanches du côté gauche presqu'entier, à l'exception du pubis et de la branche ascendante de l'ischium ; il ne reste de celui du côté droit que la partie de la cavité cotéloïde formée par l'ischium et l'os des iles.

Os des membres abdominaux.

Les deux fémurs.

Les deux tibias.

Le péroné gauche.

Le calcaneum droit.

Quatre os du métatarse ou du métacarpe.

Os des membres pectoraux.

L'omoplate gauche, excepté (l'apophise coracoïde) portion de la droite composée de la côte, de l'épine, de la cavité glénoïdale et de l'acromian.

Un fragment d'une clavicule.

L'humérus gauche, le droit entier, à l'éminence articulaire supérieure près.

Le cubitus droit, les trois quarts supérieurs du gauche.

Le rayon droit.

Deuxième question.

Ces os ont-ils appartenu au même sujet ? ou, sous d'autres expressions, n'ont-ils contribué à l'organisation que d'un seul être ?

Nous répondons affirmativement à cette demande : notre

jugement est fondé sur les rapports manifestes d'harmonie ou de similitude que nous apercevons entre les os entiers, soit par leurs articulations réciproques, soit par leur densité uniforme, soit enfin par leur couleur identique. Ces derniers caractères se rapportent assez aux fragments dont les formes ne sont pas assez tranchées pour pouvoir les rapporter directement à tel os ou à tel autre. Outre ces notions, suffisantes à tous égards, on peut ajouter que nous n'avons pas vu deux os faisant un double emploi.

Troisième question.

Quel était le sexe de l'individu ?

Ce problème présente autant de certitude dans sa solution que le précédent. La science de l'homme physique est assez avancée pour lever tous les doutes sur ce point-là. La tête masculine est plus volumineuse que celle de la femme ; elle approche davantage du sphéroïde, les empreintes musculaires sont plus prononcées, les arcades sourcillaires tracées plus rudement ; au contraire, le bassin de cette dernière est plus évasé et moins allongé que celui de l'homme. L'os coxal entier dans sa longueur, et la tête que nous avons sous les yeux présentant au plus haut degré les caractères assignés au sexe masculin, notre jugement ne peut rester dans l'incertitude. Les autres os nous présenteraient aussi d'autres lumières, si elles devenaient nécessaires ; nous les tirerions de leur grandeur, de leur volume, surtout de leurs éminences très saillantes.

Quatrième question.

Quelle a été l'époque funèbre de l'individu ? ou à quel âge a-t-il cessé d'exister ?

Si nous interrogeons ces restes inanimés, ils ne nous donnent que des notions vagues sur l'année fatale de leur destruction ; or, c'est ici que nous marchons dans la carrière dès à peu près ; cependant nous y voyons l'ossification complète, les extrémités des os très volumineux, leurs corps présentant de grandes cavités, les sutures peu marquées, la totalité de ces organes très compacte, ce sont autant de caractères, sans doute, d'un âge avancé ou même de décrépitude, mais ils ne nous apprennent rien de précis.

Cinquième question.

A quelle date peut-on rapporter l'inhumation ?

Les observations n'ont point été faites assez exactement pour nous éclairer directement sur cet objet ; ce ne sont que les raisonnements d'analogue qui peuvent nous conduire à quelques conjectures, si nous faisons attention aux os que l'on a trouvés dans le sein de la terre après avoir bravé les siècles et les bouleversements du globe (quoique soumis aux grands agents de destruction) ; nous pouvons croire, d'après les lois connues de la nature, que cette inhumation peut se rapporter à des temps très reculés, puisque ceux-ci, originairement durs et fort compacts, ont été garantis du contact des corps qui auraient pu les dissoudre ou les décomposer.

Clermont, 3 février 1804. »

RAYMOND, *Chirurgien.* DUCROS, *Médecin.* RIXAIN, *Médecin.*

ARCHEOLOGIE.

Le Trésor de Sauzet-le-Froid.

Le samedi 7 février 1885, mon ami M. Anatole de La Tourfondue, maire de St-Amant-Tallende, me présenta quatre pièces d'or d'une très belle conservation qu'il me dit provenir d'une trouvaille faite récemment au village du Sauzet-le-Froid. Ces pièces faciles à reconnaître, étaient :

1 mouton d'or du Roi Jean ;

1 royal d'or du prince Edouard d'Angleterre comme duc d'Aquitaine ;

2 écus d'or de Charles VI.

Quelques jours plus tard, M. Grange, antiquaire bien connu de notre ville, me disait qu'on lui avait apporté des pièces de la même époque et j'appris qu'il en avait été offert à la Banque de France. Désirant savoir à quoi m'en tenir, j'écrivis à M. le curé du Saulzet qui me répondit promptement en m'annonçant qu'il m'enverrait ses paroissiens avec leur trésor.

En effet, le dimanche 1er mars, trois jeunes gens sont venus m'apporter une petite auge en pierre et 52 pièces d'or faisant partie de la masse qui avait été contenue dans ce vase massif et solide. On rencontre fréquemment dans nos campagnes des pierres de ce genre qui sont utilisées comme abreuvoir pour les pigeons et les poules. Le réservoir de forme à peu près hémisphérique ou plutôt parabolique, ayant 15 centimètres de diamètre à l'ouverture et 10 de profondeur, a été creusé dans un cube un peu irrégulier de granit ou arkose ayant en moyenne 18 centimètres de hauteur sur 23 de largeur. Chacune des faces latérales est creusée de trois cannelures assez profondes n'atteignant pas les extrémités et constituant ainsi une espèce de triglyphe. La face inférieure porte gravée, moins profondément, une lettre qui est un P ou un D dont le jambage droit a 10 centimètres de longueur.

La cavité dans laquelle le trésor était contenu était fermée par un bouchon qu'on m'a dit être d'argile ou terre glaise, mais qui était peut-être un ciment plus solide.

Ce qui porterait à le croire, c'est que ce bouchon a résisté à des chocs assez violents que la pierre a dû éprouver jusqu'au jour où elle a enfin livré son secret. On m'a dit, en effet, que cette pierre provenant d'une maison démolie il y a bien des années, avait été employée depuis au pavage d'une écurie. Mais le sol environnant, étant moins résistant, l'avait laissée en saillie de manière à la rendre incommode. Elle fut donc arrachée l'an dernier et jetée devant la porte sans qu'on y prît garde jusqu'au jour où, la trouvant mal placée parce qu'elle gênait le passage du char, on la repoussa violemment d'un coup de barre administrée par un robuste montagnard qui savait bien que dans son pays les pierres peuvent supporter impunément de rudes chocs. Mais, cette fois, la pierre ne résista pas. Le bois avait frappé la partie la moins solide, qui se brisa et laissa échapper une pièce d'or. La couleur du métal étincelant au soleil frappa d'un heureux étonnement le villageois qui plongea immédiatement la main dans la cachette et en retira le précieux contenu.

Je n'ai pas pu obtenir du jeune montagnard l'indication du

nombre exact de pièces qu'il avait eu la chance de découvrir. Il m'a dit, comme l'écrivait son curé, qu'il y en avait environ 60, mais je crois que ce chiffre doit être dépassé, puisque j'en ai 52, M. de La Tourfondue 4, et que le propriétaire en a gardé chez lui.

Les 52 pièces qui m'ont été confiées se décomposent ainsi :

1 franc à cheval du Roi Jean : — fleur de lys ⚜ IOHANNES : DEI : GRACIA : FRANCORV : REX. Le Roi couronné vêtu d'une cuirasse fleurdelysée et l'épée haute, dans la main gauche, sur un cheval au galop couvert d'une housse fleurdelysée. — Au revers : XC ✠ VINCIT ✠ XC ✠ REGNAT ✠ XC ✠ IMPERAT. — Croix feuillue dans un quadrilobe avec trois annelets ꝏ ou trèfle à chaque angle — poids : 3 gr. 75. — La variété d'Hoffmann pèse 3 gr. 82.

1 franc à cheval de Charles V. Même type que le précédent. La légende du revers commençant par une croix pattée ✠, les mots séparés par une petite rose ❀ — poids 3,75, au lieu de 3,85 indiqués par Hoffmann.

7 francs à pied de Charles V. Le roi couronné, debout sous un dais gothique, tenant le sceptre et la main de Justice. Légendes du précédent : croix dont les branches sont terminées par trois trèfles pétiolés, cantonnée de deux fleurs de lys et deux couronnelles dans un quadrilobe anglé de huit fleurs de lys — poids total : 26°,50, poids moyen 3,78, minimum 3,70, au lieu de 3,85 qu'indique Hoffmann.

43 écus d'or de Charles VI pesant ensemble 171 grammes, poids de 3,90 à 3,98 — quelques variétés. — Poids d'Hoffmann 3,90.

20 écus chargés de trois grosses fleurs de lys, bords formés d'une torsade ou d'un grénetis, couronne ouverte, avec trois fleurs de lys séparées par deux trèfles, dans un double cercle dont l'extérieur formé d'un grénetis — ✠ KAROLVS ⁑ DEI ⁑ GRATIA ⁑ FRANCORVM ⁑ REX — ainsi figuré par Hoffmann. Revers : croix arquée, évidée et fleurdelysée dans une rosace quadrilobée, fleurdelysée et cantonnée de quatre

couronnelles, avec la légende ✠ XRC ★ VINCIT, mots séparés par une étoile.

11 même type — écu à bordure lisse.

1 même type — les mots séparés par des molettes ou rosettes à cœur évidé ✡.

6 même type — mots de la face et du revers séparés par deux points :

3 même type, mots des deux légendes séparés par deux annelets ⁸.

2 même type — mots séparés comme dans la première variété, à l'envers par deux croisettes de saint André ⁑ au revers par une étoile à cinq rais, la dernière lettre du nom contournée : KAROLVƧ ⁑.

Toutes ces pièces n'ont pas été frappées avec les mêmes coins comme le démontrent de petites différences dans la forme et la dimension des lettres, mais elles appartiennent évidemment à la même époque, et leur état de conservation prouve qu'elles ont très peu circulé. Dans ces conditions, on peut admettre qu'elles ont été cachées pendant le règne même de Charles VI, pendant que les Anglais occupaient encore l'Auvergne, soit au commencement du règne de Charles VII, pendant que Jehanne la Pucelle bataillait rudement pour délivrer son beau pays de France.

Dr Dourif.

La Châsse de Moissat-Bas.

En 1883, M. Ernest Rupin, membre de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, a fait sortir de l'oubli une châsse en cuivre doré et repoussé qui est conservée dans l'église de Moissat-Bas. Si cette découverte qui nous revenait de droit, étant si proches voisins de la localité, a été faite par un étranger, cela a dû tenir sans doute à une circonstance particulière, mais aussi nous a valu une description très développée de cette châsse. Composée de plaques de cuivre rouge dorées par parties et clouées sur une âme de bois, elle affecte la forme si usitée d'un petit édifice carré-long, surmonté d'une couverture à double versant, ayant

45 centimètres de hauteur, 77 de longueur et 29 de largeur.

« Les deux grands côtés formant l'enceinte et les deux plans inclinés de la toiture sont divisés par des bandes de métal estampé en cinq compartiments rectangulaires dans chacun desquels on aperçoit un personnage. »

« Sur l'une des grandes faces, et à l'intersection des lignes qui séparent les compartiments, étaient fixées de petites plaques d'émail cloisonné, dont il ne reste malheureusement qu'un seul spécimen. »

Les deux petits côtés ou pignons offrent la représentation de deux saints que l'on croit être : saint Léger et saint Lomer, patrons du prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois et dont cette châsse contenait les reliques.

Leurs corps se détachent sur un fond treillissé, exécutés également au repoussé.

Il y a en tout 22 personnages, en demi-relief, dont quelques têtes sont presque en ronde-bosse.

Sur l'un des grands côtés, Notre-Seigneur est figuré dans deux rectangles superposés.

Dans le premier, et au milieu, il est assis, la main bénissante à la manière latine, nimbé selon l'usage ordinaire, et entouré d'une auréole aux contours non point elliptiques, mais arrondis, — détail à noter ; — il est accompagné des quatre évangélistes assis comme lui, saint Luc, saint Matthieu, saint Jean et saint Marc.

Au-dessous, il est sur la croix : cette croix est en tau et n'a point de branche supérieure ; à la place est un petit écriteau portant les trois lettres abréviatives du nom de Jésus en grec IHS. Tout autour sont rangés à sa droite la Vierge et l'Eglise personnifiée, à sa gauche saint Jean et le centurion ; ce dernier est caractérisé par son geste : il lève le bras comme pour témoigner de sa foi en ce divin crucifié.

Sur l'autre grand côté et l'autre versant, apparaissent 10 personnages, parmi lesquels on distingue facilement saint Pierre avec ses clés ; les autres sont des évêques ou des abbés, dont l'auteur de la description donne quelques noms qu'il croit lire assez nettement, soit, par exemple, S. Liborius, S. Pavacius,

S. Martinus, S. Petrus, S. Jacobus, S. Riganirus, S. Viardus.

Moissat-Bas était dans l'origine un petit monastère qui fut érigé plus tard en prieuré. Des reliques précieuses y furent déposées. On possédait, entre autres, le chef de saint Lomer et une partie de l'un des bras ; il y en avait aussi, sans doute, de tous les saints que l'on a fait revivre sur ce petit édifice.

A l'étude que fait M. Rupin sont jointes des photographies très réussies, reproduisant les deux grands côtés, les deux versants et les pignons, et on ne peut vraiment que s'associer à l'enchantement qu'il éprouve, lorsqu'il dit : « Notre châsse est unique. Nous n'en voyons aucune qui présente au connaisseur le même charme et le même fini de travail : c'est une œuvre éminemment française, la plus belle en ce genre que nous connaissions à ce jour. »

On ne peut se dissimuler qu'elle a subi de nombreuses dégradations, mais l'ornementation est vraiment très fine, très délicate et merveilleusement rendue sur bien des points.

Deux questions se sont présentées naturellement à l'esprit.

Où a été fabriquée cette châsse ?

Quelle date lui assigner ?

La vue d'une photographie, quelque belle que soit l'épreuve, n'est pas toujours suffisante pour qu'on puisse prendre une décision très raisonnée.

Quant au lieu d'origine, nous ne voyons pas de difficultés pour nous ranger à l'avis de l'auteur qui penche pour Limoges.

Voici, sur la date, les réflexions que nous a suggérées l'examen des diverses particularités de ce monument.

Malgré des restes d'émaux cloisonnés, nous pouvons dire que nous n'avons pas sous les yeux un travail byzantin.

Plusieurs détails épigraphiques, par exemple : des C carrés, des lettres enclavées, etc. sembleraient indiquer au moins la fin du XIIe siècle : mais on a fait justement remarquer que les données de cette nature induisent souvent en erreur, car on rencontre fréquemment l'alphabet roman employé jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle. On peut donc mettre de côté cette considération.

M. Rupin apportant le témoignage de MM. Gay et Robert

de Lasteyrie, se prononce avec eux pour une date du XIIIe siècle, mais antérieure à 1230 ; toutefois, on n'en détaille pas les raisons.

En l'absence d'une date, il importe surtout, à notre avis, d'examiner quel siècle a inspiré le travail qu'on étudie. Il nous semble que c'est là le point essentiel.

Or, ici, il ne se trouve, selon nous, aucun détail spécialement propre au XIIIe siècle, c'est-à-dire qu'on ne voit que dans celui-ci, tandis que tous ceux qu'on aperçoit appartiennent au XIIe.

Les sièges sur lesquels sont assis Notre-Seigneur et plusieurs évêques ou abbés présentent des formes architecturales. Ce sont des ouvertures ou arcatures cintrées qui apparaissent partout. Ces sièges ont des ornements qui sont surtout caractéristiques du XIIe siècle, tels que des étoiles, des têtes de clous, etc., bien que le XIIIe s'en soit servi quelquefois.

Les coussins qui sont posés dessus sont en usage aux XIIe et XIe siècles bien plus qu'au XIIIe.

Les ornements légers courant sur les bandeaux qui séparent les rectangles sont bien plus romans que gothiques.

Si le Crucifié est vivant, comme le dit M. Rupin qui en parle *de visu*, il y a là une circonstance qui dépose en faveur du XIIe siècle. Car toujours au XIIIe, le Christ est mort, et même beaucoup plus tôt.

Ses pieds séparés sont un indice de plus dans le même sens.

Le jupon qu'il porte est bien plus écourté au XIIIe siècle.

Cependant, si le corps divin paraît comme suspendu de façon que les bras ne soient pas horizontaux, ainsi que le montre la photographie, c'est bien qu'on a voulu le représenter mort, selon les habitudes du temps. Il devient dès lors inadmissible qu'il ait les yeux ouverts ; dans une semblable position la vie n'est pas possible. Nous sortirions donc des limites de ce symbolisme mystique qui avait régné jusqu'au XIIIe siècle, pour entrer dans le cycle des idées naturelles. Nous ne verrions plus Jésus-Christ triomphant de la mort. Nous aurions le Christ souffrant comme un supplicié vulgaire,

excitant la compassion par ses immenses douleurs. C'est tout-à-fait l'esprit du XIIIe siècle. Eh bien! telle n'est pas l'impression qu'on éprouve à la vue de ce corps qui par une certaine lourdeur, il faut l'avouer, rappelle plutôt l'art roman du XIe siècle que celui du XIIe, et bien peu l'art gothique du XIIIe; il ne trahit pas la souffrance. Il paraît simplement et naturellement posé sur le suppedaneum. Il est vivant, il a les yeux ouverts, mais les mains étant sensiblement élevées presque au niveau de la tête, c'est là qu'est le défaut. La contradiction toutefois n'est qu'apparente. C'est en raison du peu d'espace qu'il y avait dans le rectangle qu'on a disposé les bras de cette manière.

En résumé, il nous est impossible de nous refuser à reconnaître dans cette œuvre le faire et la main du XIIe siècle.

Nous ne voyons qu'un seul argument favorable à l'opinion de MM. Rupin, Gay et Robert de Lasteyrie : c'est la note esthétique qui se dégage si clairement de l'ensemble de ce travail ; c'est l'air si naturel, et si dépourvu de convention de toutes ces têtes, l'expression de ces physionomies calmes et énergiques en même temps, en un mot, ce qui est si recherché dans l'art, la réalité vivante de ces figures, mais il ne faut pas oublier que le XIIe siècle, quand il a voulu s'affranchir de l'influence byzantine, a su créer des modèles qui provoquent encore aujourd'hui notre admiration.

D. L. F.

BIBLIOGRAPHIE.

Sous le titre *Analecta Bollandiana,* les Pères Jésuites Charles de Smedt, Guillaume Van Hooff et Joseph de Backer viennent d'entreprendre la publication des anciens manuscrits qui avaient échappé aux investigations des Bollandistes.

Au tome deuxième, page 239, de cette intéressante publication se trouve édité un manuscrit appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, coté sous le n° 9119. Ce document est

relatif à l'histoire d'Auvergne, et à ce titre nous croyons devoir l'analyser ici.

Au temps de l'empereur Henri V (1106-1125), vivait à Rome, un juge nommé Pierre. Jurisconsulte intelligent et érudit, mais dévoré de la soif de l'or, ce magistrat s'était rendu coupable d'une multitude de jugements iniques. Toutefois, par une des ces inconséquences si fréquentes dans la conduite humaine, Pierre avait une dévotion extraordinaire pour saint Priest, évêque d'Auvergne, martyrisé à Volvic en 674, et il lui avait fait construire dans Rome même une église magnifiquement ornée et richement dotée.

Des difficultés étant survenues entre le clergé de ce sanctuaire et les prêtres de l'église de saint Vincent et sainte Agnès, à propos de la délimitation des vignes dont ils jouissaient, un procès s'en était suivi devant le tribunal des causes civiles, où Pierre présidait. Ecoutant moins la voix de la justice que son affection pour l'église de saint Priest, le juge s'était prononcé en faveur de cette dernière, malgré le droit bien établi de l'autre église.

Parvenu au terme de sa carrière, et déjà couché sur son lit de mort, le magistrat infidèle fut transporté en esprit devant le tribunal du souverain Juge qui l'accueillit sévèrement, le comparant au traître Judas, et l'incriminant d'avoir vendu la justice comme celui-ci avait vendu son maître. A cette accusation écrasante vinrent se joindre les témoignages de saint Vincent et de sainte Agnès, lui reprochant avec une effroyable sévérité son injustice envers leur église. Enfin, le malheureux entendit prononcer contre lui la sentence de réprobation éternelle. Déjà il était entraîné vers l'abîme, lorsqu'apparut saint Priest. Dans l'humble posture d'un suppliant, le glorieux martyr demande à saint Vincent et à sainte Agnès de pardonner les injustices dont ils ont été victimes ; il implore avec ferveur la clémence du Juge éternel, rappelle la dévotion que Pierre lui a toujours témoignée et promet la réparation de toutes les iniquités commises par le condamné. Le Juge des vivants et des morts se laisse fléchir ; il accorde au coupable trente jours de vie pour réparer ses forfaits.

Pendant que le malade était en proie à cette effrayante vision, ceux qui l'entouraient le crurent mort. Ils déposèrent son corps à terre et s'occupaient déjà de régler la cérémonie de ses funérailles, lorsqu'il ouvrit les yeux et se mit à raconter les angoisses par lesquelles il venait de passer.

Pendant les trente jours de vie, obtenus par l'intercession de saint Priest, le malade mit ordre à ses affaires, répara ses injustices, distribua tous ses biens aux pauvres, accomplit les œuvres de pénitence qui lui avaient été indiquées, et mourut au terme de ce délai.

Notre intention n'est pas de discuter l'authenticité de ce récit. Ce qui nous intéresse, c'est la diffusion du culte de saint Priest jusque dans la capitale du monde catholique et la persévérance de ce culte pendant cinq siècles consécutifs. L'église construite à Rome, au XII[e] siècle, en l'honneur de l'évêque auvergnat, a dû certainement perpétuer le culte de celui-ci à travers les siècles du moyen-âge. En tous cas, saint Priest est l'un des sept évêques d'Auvergne qui figurent dans les fastes de l'Eglise romaine. Son nom est inscrit au Martyrologe romain avec ceux de saint Austremoine, saint Allyre, saint Rustique, saint Sidoine Appollinaire, saint Gal I[er] et saint Bonnet.

Un autre document, publié par les *Analecta*, tend à prouver que le culte de saint Priest se répandit dans tout l'Occident presqu'immédiatement après son martyre. Ce document est un martyrologe manuscrit de l'église de Trèves, trouvé dans la bibliothèque de cette ville, sous le n° 1245, précédemment 1418. Les éditeurs le croient du huitième ou neuvième siècle. Au VIII[e] jour des Kalendes de février (25 janvier), on lit : *Conversio Pauli apostoli, Donati, Epictiti, Fabiani, Sabini, Alvernie Præjecti martiris.* De tous nos autres évêques canonisés saint Rustique est le seul mentionné dans ce manuscrit.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire, F. BOYER.

Clermont. — Impr. F. THIBAUD.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-F[d]

N° 32. — Avril 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie*, *à l'imprimerie* Ferdinand Thibaud, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 2 Avril.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Moisson, Vice-Président.

— M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et signale les ouvrages reçus.

— Un membre fait remarquer que des élections pour le remplacement de trois membres titulaires doivent avoir lieu au mois de juillet prochain et que, par suite, il y aurait lieu de nommer une Commission chargée d'examiner les candidatures, à moins que l'on ne maintienne la première Commission constituée pour les élections du mois de janvier dernier.

L'Académie n'étant pas en nombre pour prendre une décision à cet égard, la discussion de cette question est renvoyée à la prochaine séance.

— M. Alluard dépose sur le bureau le Bulletin météorologique du mois de mars 1885 et communique une note qu'il adresse à l'Académie des Sciences touchant l'influence exercée sur la fertilité de la Limagne par la poussière volcanique transportée par les vents.

— La parole est ensuite donnée à M. Jaloustre pour la lecture de son travail sur les anciennes maisons du Saint-Esprit et l'usage des Pains signaux en Auvergne et spécialement à Gerzat.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

OUVRAGES REÇUS.

(*Séance du 2 Avril* 1885).

Louis XIV et Strasbourg. Essai sur la politique de la France en Alsace, par A. Legrelle, docteur ès-lettres. Hachette, 1884.

Comité des travaux historiques et scientifiques, liste des membres, 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, t. VI, 1er et 2e semestres.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, mars 1885.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, février 1885.

Bulletin de la Diana, tome 3, n° 1, janvier 1885, et n° 2, avril 1885, 38e vol.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, année 1884. (Renferme les cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre).

Mémoires de la Société Nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome 26. 1884.

Six Bulletins d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, etc. (année 1884) et un Bulletin (janvier-février-mars 1885).

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales). Année 1884.

Revue d'Alsace (janvier, février, mars 1885).

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. (Section d'histoire et de philologie), année 1884, n° 3-4 et 1885, n° 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1884.

Revue des langues romanes, février 1885.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, février 1885.

Bulletin de la Société de médecine légale, tome VIII, 2e partie.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 206e cahier, 4e trimestre 1884.

Journal des Savants, avril 1885.

Société des Ingénieurs civils, annuaire de 1885.

Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et Mémoires, 2e série, tome IX, année 1884.

Bulletin historique, 133e livraison, janvier, février, mars 1885.

Mémoires et compte-rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils, février 1885.

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1884-85, fascicolo 5, 8, 9.

La Société des Antiquaires de France, 5e série, tome IV.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Avril 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 722^{mm},04 ; minimum observé :708^{mm},89, le 7 ; maximum observé : 734^{mm},14, le 21. — *Température :* moyenne des minima : 1°,24 ; moyenne des maxima : 16°,20 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 8°,72 ; minimum absolu : — 4°,1, le 7 ; maximum absolu : 26°,6, le 22. — *Humidité relative :* moyenne : 61,50 ; minimum observé : 21, le 22 ; maximum observé : 97, le 16 et le 17. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 5^{mm},88 ; minimum observé : 3^{mm},53, le 6 ; maximum observé : 10^{mm},87, le 26. — *Pluie :* hauteur totale : 81^{mm},3. — *Nombre de jours de pluie* : 10. — *Nébulosité* : moyenne : 2,63.

Observations du mois d'Avril, pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 708^{mm},35, le 7 avril 1879 ; maximum observé : 737^{mm},61, le 9 avril 1868. — *Température* : minimum absolu : — 6°,8, le 13 avril 1879 ; maximum absolu : 29°,6, le 29 avril 1867 ; moyenne du mois la plus basse : 8°,01 en 1878 ; moyenne la plus élevée : 12°,59 en 1871.

Journal du mois d'Avril 1885.

1, 2. — Gelée blanche. Journée douce. Quelques gouttes de pluie dans la soirée. Le ciel, vers midi, a un aspect orageux. — 3, 4. Temps frais. Le ciel est gris, et les nuages sont très-bas. — 5. Gelée. Ciel couvert jusqu'à midi ; il s'éclaircit le soir, et à 9 heures il y a déjà de la gelée blanche. — 6. Gelée. Un peu de pluie le matin. — 7. Assez forte gelée. Le ciel devient orageux. Tonnerre au Sud-Est dans la soirée.

Pluie mêlée de neige. — 8. Abondante gelée blanche. Assez beau temps. — 9, 10. Temps frais ; ciel couvert ; quelques ondées. — 11. Gelée dans la soirée ; des giboulées passent sur les hauteurs. Les pentes du plateau de Gergovie sont complétement blanchies. — 12. Gelée. Pluie dans la soirée ; toutes les hauteurs voisines de Clermont se couvrent de neige. — 13. Légère hausse de température. — 14. Gelée. La température s'élève ensuite et le ciel prend un aspect orageux. Grosses gouttes de pluie dans la soirée. — 15. Fréquentes ondées. — 16. Le temps se rafraîchit un peu. Pluie abondante. — 17, 18, 19. Ciel nuageux. Temps doux et assez beau. — 20, 21, 22. Temps beau et chaud. Le thermomètre monte jusqu'à 26°,6. — 23. La température s'abaisse assez brusquement. Pluie toute la matinée. — 24. Fort vent du Sud. Le thermomètre remonte à 22°. — 25. Nouveau refroidissement. La pluie tombe sans interruption, de 9 h. du matin à 11 h. du soir. La couche d'eau tombée atteint la hauteur extraordinaire de 41 millimètres. — 26. Temps doux. Ondée vers 3 h. du soir. — 27. Pluie le matin. La température reste assez douce. — 28. Faible gelée nocturne. Journée douce. — 29, 30. Le vent passe au Nord-Ouest, et le temps se rafraîchit un peu.

STATION DE LA MONTAGNE.

Avril 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 632mm,40 ; minimum observé : 620mm,85, le 7 ; maximum observé : 645mm,12, le 21. — *Température* : moyenne des minima : —0°,78 ; moyenne des maxima : 3°,40 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 1°,31 ; minimum absolu : —5°,2, le 11 ; maximum absolu : 12°, 8, le 22. — *Humidité relative* : moyenne : 89,20 ; minimum observé : 40, le 22 ; maximum observé : 100 (20 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 4mm,49 ; minimum observé : 3mm,11, le 11 ; maximum observé : 7mm,10, le 18. — *Pluie* :

hauteur totale : 99mm,8. — *Nombre de jours de pluie* : 18. — *Nébulosité* : moyenne : 2,81.

—

Observations du mois d'Avril, pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 620mm,85, le 7 avril 1885 ; maximum observé : 645mm,88, le 20 avril 1882. — *Température* : Minimum absolu : — 10°,0, le 13 avril 1879 ; maximum absolu : 13°,5, le 19 avril 1880 ; moyenne du mois la plus basse : — 1°, 01 en 1879 ; moyenne la plus élevée : 2°,65 en 1881.

Journal du mois d'Avril 1885.

1. Gelée blanche pendant la nuit. Assez beau temps. — 2. Gelée blanche. Tonnerre vers 3 h. du soir. Un peu de neige. Brouillard à 9 h. — 3. Givre le matin. Brouillard qui mouille. — 4. Ciel pur pendant la matinée. Légers brouillards intermittents. — 5. Brouillard. Givre et un peu de neige. — 6. Vent d'O.-S.-Ouest très-fort jusqu'à midi. Brouillard intermittent. Un peu de givre, neige et grésil. — 7. Gelée blanche. Un peu de neige et grésil le soir. Quelques coups de tonnerre vers 6 h. et 1|4. — 8. Brouillard, mouches de neige et grésil par intervalle. — 9. Brouillard. Neige et un peu de grésil. — 10. Brouillard intermittent. Un peu de neige. — 11. Brouillard intermittent. Givre et neige en petite quantité. — 12. Ciel très-nuageux. Neige par intervalles. — 13. Ciel tantôt peu nuageux, tantôt couvert. Grains de grésil à 3 h. du soir. — 14. Gelée blanche. Journée passable. Ondée le soir. — 15. Brouillard intermittent. Pluie ; neige le soir. — 16. Un peu de neige le matin. Brouillard. Pluie. — 17. Ciel presque pur pendant la matinée. Brouillard vers 3 heures du soir. — 18. Vent du N.-N.-Ouest très-fort le matin. Brouillard intermittent. — 19. Ciel nuageux. — 20, 21, 22. Beau temps. — 23. Brouillard. Pluie. Grains de grésil. — 24. Gelée blanche. Tempête du Sud le soir et pendant une partie de la nuit. — 25. Vent du Sud à l'Ouest très-fort. Ciel couvert le matin. Brouillard. Pluie. Neige le soir. — 26. Brouillard intermittent

pendant le jour. Légères ondées. — 27. Vent du S.-Est très-fort, qui se modère le soir. Un peu de pluie. Brouillard pendant le jour. — 28. Gelée blanche. Giboulées de grésil et un peu de pluie pendant la soirée. Orage au S.-Ouest vers 3 h. — 29. Gélée blanche pendant la nuit. Brouillard à partir de 11 heures du matin ; il mouille un peu le soir. — 30. Vent d'O.-N.-Ouest très-fort vers 9 h. du matin. Neige et un peu de givre jusqu'à midi. Brouillard qui disparaît pendant la soirée pour revenir vers 8 heures.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

PROCÈS VERBAIL DE CHEVAUCHÉE POUR 1655 (1).

Aujourd'huy quatriesme octobre mil six cens cinquante quatre, Nous Pierre Arnauld, Conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Brioude, adcisté de M. Jean Nozerines que nous avons pris pour greffier, sommes partis cejourd'huy de lad. ville de Brioude pour nous transporter en villes et parroisses escheues a nostre despartement, pour y fere nostre chevauchée et visite des comodités et incomodités arrivées es d. parroisses pandent le courant de lad. année, pour du tout en estre par nous dressé procés verbail et en fere notre raport au prochain despartement

(1) Les élus, officiers de finances, chargés de répartir la taille entre les paroisses d'une élection, se transportaient dans les différents chefs-lieux pour recevoir les réclamations des contribuables avant la répartition : c'est ce qu'ils appelaient faire une chevauchée. Ils dressaient procès-verbal des plaintes par eux reçues, d'où le *procès-verbal de chevauchée.* Le document que nous publions, tiré de la collection de M. Lachenal, membre correspondant de l'Académie, est intéressant, non-seulement pour la statistique des paroisses de l'ancienne élection de Brioude, mais encore pour l'histoire du régime financier avant la Révolution.

des tailles, et y avoir tel esgard que de raison, à laquelle visite y avons procédé comme s'en suit. Premièrement :

St-Julien de Fix

Ont comparu M. Claude Giraud collecteur et autres habitans de la parroisse de St-Julien de Fix, lesquelz pour obéir à noz ordonnances nous ont exibé leurs rolles et quittances par la vision desquelz nous est paru la dite parroisse porter du principal de la taille, la somme de mil XXXVIII#.

Nombre d'inditz. . . . . . . LX.

HABITANZ INDITZ

François Julien . . . . LXIIII#.
Vidal et François Chapus. . . LV# V^{S}.
Vidal Chapus. . . . . LXIIII# V^{S} III^{D}.

Nous ont remonstré que lad. parroisse est située au plus haut des montaignes où lyvert demeure la plus grande partie de l'année ; que par la grande quantité des neges et gellées que leur d. paroisse est subjecte, ils n'y peuvent fere que fort peu de récolte, à cause du long seiour de lad. nege qui y tue et faict perdre les semalies d'hivert, et ne peuvent semer celles de mars à cause du mauvais temps, ne faisant par ce moyen que fort peu de récolte, les habitans, voire la plus part, sont contraints d'abandonner leurs terres et s'en aller mandier leur pain.

Ont receu grande mortalité de bestiaux et à cause de ce ne peuvent labourer leurs terres, supliant messieurs en procédant au despartement des tailles avoir esgard à leur pauvreté et surcharge, et ce que dessus a esté atesté par Me Geraud qui a signé lesd. jour et an.

Signé : ARNAULD. GERAUD. NOZERINES.

Jousat

Ont comparu Claude de Vauselles et Claude Tixier, Maurice Boulanion, collecteurs l'année présente de la parroisse de Jousat, lesquels nous ont exibé leurs rolles et veu par iceux

lad. parroisse portée du principal de la taille la somme de XII^C IV^#.

Nombre d'inditz . . . . XLV.

HABITANZ INDITZ

Jean Roudier . . . . LXII^# XVI^S V^D.
Claude Juliard . . . . XLII^#.
André Bianier . . . . XXXVII^# XII^S.
Claude Breal . . . . XLIII^# XV^S.

Nous ont remonstré la dite parroisse estre située dans la montaigne et au plus petit pais qui se puisse voir, leurs terres estans infertiles et ne raportant guières plus que la semance.

De plus, que la moindre pluie qu'il faict en aporte leur peu de labouraige et sable leur peu de prés, à cause du pied panchant de lad. parroisse.

De plus, remonstrent que tous les ans estre surchargés aux tailles et autres impositions.

Plusieurs habitans de lad. parroisse sont estés contrains de la deserter et abandonner leur peu de fonds qu'ilz y avoient pour ne pouvoir porter de revenu lad. taille, et nestoit la grande charité du S^r prieur dud. lieu qui les faict subsister par ses aumosnes, ilsseroient contrains de tout quitter, suplians messieurs y avoir esgard en procédant au despartement des tailles. Et a led. de Vauzelles signé.

Signé : ARNAULD. DEVAUZELES. NOZERINES.

La ville d'Allègre

Ont comparu Jaques Boutaud et Martin Guelle, consulz l'année présente de la ville d'Alegre, lesquelz pour satisffere a noz ordonnances nous ont exibé leurs rolles et quittances par la vision desquelz rolles nous est paru lad. ville porter du principal de la taille la somme de . . . XVII^C XLVI^#.

Nombre d'indits . . . . C.

HABITANTZ INDITZ

Le Sr Monsac. . . . . VII^XX XVII^#.

Me Claude Grelet. . . . . LXXIX#.
Jeanne Réschaume . . . . IIIIXX XVII #.
Antoine Roubart . . . . LVII#.
François Chardon. . . . . IIIIXX II#.

Nous ont remonstré que les autres habitans de lad. ville sont des pauvres artisans et brassiers et que les susnommés sont contraintz de payer toutes les impositions qui se font dans lad. ville, à cause de l'insoluabilité des autres habitans.

Que la concistance de lad. ville est située en pais de montaigne à pied pendant, du labouraige tant seulement de six paires de beuf.

Que la gelée le plus souvent fait mourir leur peu de bled.

Que les innondations des eaux en aportent ou sablent presque tous les ans leurs foins à cause qui sont situés en pied panchant.

Que l'esglise, cloches, clocher et murailles de lad. ville sont en totalle ruine pour navoir lesd. habitans moyen de les reparer, à cause de la surcharge des tailles ou la perte du peu de bestail qu'ilz avoient esté constrainct partie des habitans de quiter lad. ville et s'en aller alieurs ou sont réduits à la mandicité.

Que dans la ville il ne se faict aucun traffique, esloigniés du commerce.

Suppliant messieurs en procedant au despartement des tailles avoir esgard ausd. remonstrances et leur donner moyen de continuer la bonne volonté de payer et feres justice. Et a esté atesté par Me Benoîd Monnate qui a signé.

Signé : ARNAULD. MONNATE. NOZERINES.

La Foraine d'Alègre

Ont comparu Pierre Desfilles luminier l'année présente en lad. parroisse. Lequel nous a exibé les rolles imposés l'année présente en la parroisse de la Foraine d'Alègre et nous est paru lad. parroisse porter du principal de la taille la somme de. . . . . XVIC XXXVII#.

Nombre d'indits. . . . . . lxxv.

HABITANS INDITZ

Jean Ribeyre.	. . . .	lxx^{tt}.
Michel Chapus	. . . . . .	lv^{tt}.
Jacques Apilhac.	. . . . .	iiii^{xx} $^{tt}_{l}$.
Claude Leydier.	. . . . .	xl^{tt}.
Jean Leydier	. . . . . .	lv^{tt}.
Antoine de Filles	. . . . .	iiii^{xx} v^{tt}.
Antoine Riou.	. . . .	ciii^{tt}.

Nous ont remonstré que lad. parroisse est entièrement située en pied pendant et méchante terre ou ne se peut fere que tant seulement de bled, que la plus part du temps la gelée faict mourir led. bled, et que la concistance à labouraige de toute l'estendue de lad. parroisse ne sauroit estre que de sept à huict paires de beuf.

Que dans lad. parroisse y a deux ruisseaux fort rapides qui traversent lad. parroisse, le long desquelz sont situées les prairies, et à cause des innondations des eaux qui tumbent dans lesd. ruisseaux, la pluspart du temps en aporte ou sable leur d. foin, qui est cause qui ne peuvent fere aucun nourrissaige, et a donné subjet à la plus grande partie des habitans de s'en aller ors la province, ayant abandonné leur bien pour ne pouvoir leurs d. biens raporter de revenu pour payer leurs tailles. Comme que lesd. innondations des eaux en ont aporté presques tous leurs labouraiges et n'y est demeuré que le seul rochier. Et de plus qu'ilz ont perdu par une mortalité générale leurs bestiaux bouviaux et à laine et par la gasle leur bestail cavalin. Et tout ce dessus nous a esté atesté par Me Jean Boutaud et Benoid Monate qui ont signé.

Signé : Arnauld. Boutauld. Nozerines.

Ceaux

Ont comparu Benoid Monoy, luminier l'année présente de la parroisse de Ceaux, lequel a exibé les rolles imposés l'année présente en lad. parroisse par la vision desquelz nous est paru

lad. parroisse porter du principal de la taille la somme de ii^{M} vi^{C} iiii^{XX} ii₶.

Nombre d'indits . . . . vii^{XX} v.

HABITANTS

Claude Chatard	lii₶ vi^{S}.
Antoine Moury.	lvii₶ v^{S}.
Benoid Tambille.	xlv₶ xv^{S}.
Pierre Coudes	xlviii₶ v^{S}.
Benoid Pourtail..	xlii₶ xi^{S}.
Jean Chaminat	l₶.
Claude Dousarbres.	l₶ x^{S}.
Benoid Moury	xlviii₶ v^{S}.
Anna Bernard	lii₶ v^{S}.

Nous ont remonstré que lad. parroisse est située en pais de montaigne et de fort petite estandue, que la pluspart du temps l'ivert faict mourir leurs bleds, laquelle parroisse est traversée par deux ruisseaux rapides qui emportent ou sablent le plus souvent les foings de leurs prés qui sont le long desd. ruisseaux, qui est cause qu'ils ne peuvent que fort peu nourrir du bestail, ne pouvant par ce moyen fumer leurs terres, ce qui leur revient à une grande perte, que les deux années dernières et présente ilz ont perdu presque tous leurs bestiaux par une mortalité de bestail generalle. De plus, que plus que du quart de l'estandue de lad. parroisse le plus beau et melieur fond d'icelle est possédé par cinq ou six jantilshommes de lad. parroisse qui le font valoir a leur main, se qui est cause que partie des habitans de lad. parroisse se sont retirés et s'en sont allés hors de la province pour le revenu de leurs biens n'estre capable de payer leurs tailles. Suplians messieurs avoir considération de leur pauvreté et les vouloir soulaiger au prochain despartement des tailles. Et le tout a esté atesté véritable par Me Jean Boutaud qui a signé.

Signé : Arnauld. Boutauld. Nozerines.

Monlet

Out comparu Barthelemy Binier et Claude Fayet, luminiers l'année présente de la paroisse de Montlet, lesquels nous ont exibé les rolles imposés l'année présente en ladite parroisse, par la vision desquels nous est parue lad. parroisse porter du principal de la taille la somme de IIM IXC LXV# XS.

Nombre d'indits. . . . . . VIxx.

HABITANS INDITZ

Pierre Poux.	XLVIII#.
Pierre Ferrand.	XLII#.
Claude Bergier	XLII#.
Jean Dousarbres.	XLIIII#.
Jean Lianier.	XXXIX#.

Nous ont remonstré lad. parroisse estre située en petit païs montanieux et pied penchant, là où il ne se faict que fort peu de bleds et avoines qui ne suffisent à payer les cens et tailles.

Qu'ilz ont receu la gelée pandant deux années, aveq les innondations des eaux presques tous les ans, qui y aportent (emportent) leurs terres et sablent leurs prés. Ils ont eu grande perte de bestail cavalin, bovin et lainé.

Lad. parroisse est possédée en partie par des personnes estrangères et nobles, quoy qu'elle soit en fort petite estandue et de peu de raport.

Il ne se faict aucun traffiq ni comerce de quoy que se soit, pour n'avoir aucuns bois en leur puissance, tous les bois apartenans à des grands seigneurs.

Que à cause de la surcharge de lad. parroisse, la pluspart des habitans d'icelle l'ont quittée et désertée et sont alés mandier alieurs. Et pour tesmoiniage de ce paroist par led. rolle que la pluspart n'ont payé aucune chose, supliant messieurs y avoir esgard en procedant au despartement des tailles, et ce dessus a esté atesté par Me Benoid Monnate qui a signé.

Signé : ARNAULD. MONNATE. NOZERINES.

Coubladour

Ont comparu Jean Chandes et Blaise Boissier, collecteurs l'année présente de lad. parroisse, lesquelz pour obéir à notre ordonnance nous ont exibé leurs rolles, par la vision desquelz nous est paru lad. parroisse porter du principal de la taille la somme de . . . . viii^c xiii^#.

Nombre d'indits . . . . . . xxvi.

HABITANTS INDITS

Me Claude Ferrand	cii^# xii^s.
Bertrand Ferrand	li^# vi^s.
Estienne Galien	cii^# xii^s.
Marguerite Clerc veuve de Claude Galien	iiii^xx xix^#.
Marie Locussol et Guillaume Blanc son gendre . . .	xxxvii^# x^s.

Nous ont remonstré qu'ilz ont dans lad. parroisse plusieurs nobles, lesquelz ne peuvent recevoir aucun solaigement n'osant indire leurs mettairies à leur juste taux, aprehandant leur autorité.

De plus qu'ilz ont eü grande perte de leurs bestiaux tant bouvin, cavalin et laine, la perte desquelz bestiaux leur revient en grande perte et leur a causé qu'ils n'ont peu faire valoir leurs biens ni moins les engresser.

Remonstrent aussy qu'ilz ont dans leurs rolles cinq indits qui sont dans le Velay, et lesquelz ne payent leurs cottisations et sont en procès devant messieurs les esleus pour le payement desd. cottisations, et n'osant se fonder sur lesd. procès les autres habitans restans portent la foulle desd. forains.

Les eaux qui proviennent de la fonderie de la neige incomodent grandement leurs bledz et la ravine desd. eaux emportent leurs prés où adviennent les sables. Il y a eu l'année présente trois habitans de lad. parroisse qui l'ont désertée et abandonnée à cause de leur grande pauvreté, lesquelz pourtoient du principal de la taille cinquante livres, laquelle somme revient

en surcharge sur les autres habitans, supliant messieurs en procédant au despartement des tailles y avoir esgard et à leur peu d'habitans qui sont grandement surchargés et feres justice.

Et ce dessus nous a esté atesté par Me Estienne Galien qui a signé.

Signé : ARNAULD. GALIEN. NOZERINES.

La ville de St-Paulien

Ont comparu Mes François Proué et Georges Delanglade, collecteurs l'année présente de la ville de St-Paulien, lesquelz nous ont exibé leurs rolles et veu par iceux qu'ils sont cottisés du principal de la taille à la somme de IIII^{M} VI^{C} IIII^{XX} II ₶.

Nombre d'indits . . . . . . II^{C}.

HABITANTS INDITS

Les hoirs du sire Louis Beraud	II^{C} ₶.
Me André Courtial	VII^{XX} ₶.
Guillaume Bavant	VI^{XX} ₶.
André Chapon	CX ₶.
Pierre Gisclon	C ₶.
Jean Gayt	IIII^{XX} ₶.

Nous ont remonstré que toute la recolte qu'ilz font est des grains, et que au mois d'avril dernier arriva une gelée qui en aporta la moitié de leur cuilliete.

De plus, que lad. gelée en aporté leurs foins et à cause de ce ilz sont contraints de vendre leurs nourissaiges.

De plus, qu'ilz sont grandement endebtés à cause des garnisons qu'ilz ont eu pendant trois ou quatre années dernières qui les ont grandement incomodés, et payent annuellement le revenu desd. debtes qui leur revient à une grande surcharge.

De plus, que vingt-cinq ou trente de leurs habitans indiciables ont déserté et ont abandonné leur peu de biens pour n'estre contraincts de payer les tailles.

Ilz ont faict grande perte de bestiaux tant cavalin, bouvin

et lainé, à cause de maladie qui est généralle en tout le voisinaige. Supliant messieurs avoir esgard ausd. remonstrances et à leur grande pauvreté, afin de continuer leur bonne volonté à payer, et a led. sieur Proué signé.

Signé : ARNAULD. PROHET. NOZERINES.

ARCHEOLOGIE.

DEUXIÈME CHAPITRE DE CÉRAMIQUE ¹

LES POTIERS DES MARTRES

Ayant appris que des fouilles pratiquées aux Martres-de-Veyre, pendant les derniers mois de 1884, avaient mis au jour de nombreux fragments de poterie, j'ai tâché de me procurer des échantillons de cette trouvaille, afin de pouvoir les comparer à ceux qui me sont venus du Pont-de-Naud. On m'en a apporté une assez grande quantité, parmi lesquels j'ai pu choisir et former une petite collection spéciale de noms qui diffèrent presque tous de ceux que je possédais déjà.

La plupart de ces noms existent en grand nombre avec divers degrés de netteté et de conservation, mais leur réunion dans un même point indique suffisamment l'existence d'une fabrication locale occupant un ou plusieurs fours. Cette indication est complétée par la similitude des vases sous le rapport de la terre, de la cuisson et du vernis qui fait presque complétement défaut; de plus, on trouve entassés beaucoup de vases déformés, et quelques-uns agglutinés pendant la cuisson, de sorte qu'on ne peut douter que ce qu'on trouve actuellement ne soit constitué par les rebuts d'une fabrique dont les bons produits ont été exportés probablement par la voie de l'Allier. Il serait curieux

d'en rechercher les traces sur le littoral de cette rivière et sur les bords de la Loire, d'autant plus que, comme je l'ai dit, les noms inscrits sur ces poteries sont rares ou absents à Clermont.

Quoi qu'il en soit, nous constatons en outre que la plus grande partie des vases fabriqués aux Martres, était sans ornements et d'une structure assez massive. La forme des lettres peut faire supposer que la fabrication a duré pendant un certain temps, et indique évidemment la période du haut Empire romain, c'est-à-dire de l'avénement d'Auguste au IIIe siècle de notre ère. Il ne faut pas croire cependant que la lecture des noms, même à cette époque de haute civilisation, ne présente aucune difficulté. Plusieurs d'entre eux, même quand l'estampille a été fermement appliquée et que les caractères sont bien ressortis, n'ont pu encore être déchiffrés avec certitude, à plus forte raison reste-t-il quelques doutes sur quelques sigles dont l'empreinte manque de netteté. Voici d'ailleurs la liste des noms que j'ai pu me procurer.

Nos

1 3. AGEDILLVS F — avec forme spéciale de l'V qui avait fait lire AGEDILCIS.
2 2. ANNIAN OF — rétrograde.
3 — AVITVS FV.
4 2. BAVΓIVSI — rétrograde, forme spéciale de la 4e lettre.
5 — : BELINICCI :
6 2. BELINICCVS F.
7 2. BIRACCILLI.
8 2. DIOGIINCIS — probablement pour DIOGENIS.
9 — DOCCALI M.
10 — DOMETO F.
11 2. DOMIN — rétrograde.
12 — DONNA/G.
13 — DONNA/GI.
12 — DONNA/GF.
14 — OF. FVXEI.

15	—	GEMELLV.	
16	2.	GENIALIS.	
17	—	GINITO —	rétrograde.
18	3.	GIIMINV —	pour GEMINVS, caractères un peu confus. M. Compagnon a cru lire VNIMILI.
19	—	INDERCILLVS EN.	
20	—	II\AIHINI.M. —	caractères très saillants sur de nombreux échantillons, mais d'une lecture difficile qui n'est pas encore définitivement établie.
21	4.	IOENALIS. F.	
21	—	IVL.TALVSSAN —	probablement Talussani, forme spéciale de l'V, semblable à celle d'AGEDILLVS. Si on lit Talussai comme génitif de Talussa, on ne peut affirmer que ce soit un nom de femme, parce qu'il existe en latin beaucoup de noms d'hommes terminés en a (Bucca, Casca, Lecca, Cinna, etc.)
22	2.	IXIMI\I.	
23	—	LATINVƧ —	avec l'S rétrograde.
24	—	LATINIVS F —	lettres conjuguées, pour Lautinius ou Lautinius.
25	4.	LENTISCVS —	avec les S couchées.
26	7.	MARCIILLINI —	pour MARCELLINI, la plus abondante de toutes les marques.
27	2.	MƎbETI. M —	la 2ᵉ et 3ᵉ lettres conjuguées et adossées.
28	2.	NICEPHOR. F.	
29	2.	PATERCLOS FE.	
30	—	PATERCLV.	
31	—	PATERCLVS.	
32	2.	REGINVS. F.	

33 — ROPPI. RV I. M.
34 — ROP·VSI·FE — probablement deux marques de la même fabrique.
35 — SACER·VASIL·F.
36 3. SACILANTRO — bien marqués. M. Bouillet a lu SACILANIRO.
37 2. SACRAPV.
38 — SACROTI·MS.
39 2. ƧATV FEC — On remarque la disposition rétrograde de la première lettre.
40 2. SILVINVS F.
41 — SVOBNI M — petit épi séparant les deux mots.
42 — SVRDILIVI.
43 — SVLVLENO — caractères cursifs, les deux dernières lettres conjuguées, lecture douteuse.
44 — VIDVCVS.
45 2. VIDVCOS·Γ.
46 2. VITALIS MSF.

Deux de ces noms seulement figurent dans ma collection provenant du Pont-de-Naud : INDERCILLVS et VITALIS, avec une forme différente d'un troisième PATERCLI·O. J'ai indiqué le n° 38 SACROTI· MS. sur un fragment trouvé à St-Jacques. On a trouvé aussi aux Martres des noms rencontrés à Clermont, comme BILLICVS et MARTINVS, plus quelques autres que je n'ai pu me procurer, comme DAGOMARVS, indiqué par M. Bouillet, LOTT·F dont j'ai vu deux exemplaires avec impression sur le côté de vases sans ornements, et une marque correspondant probablement à celle où M. Bouillet a lu IGOCATVS, les lettres étant disposées en rayonnant circulairement autour de la lettre F dans un cercle sur le fond d'un vase. L'exemplaire étant unique, je n'ai pu obtenir qu'on me le cédât avec les autres.

En comparant cette liste avec celle de M. Bouillet, je n'ai trouvé d'exactement semblables que les n°s 7, 26, 36, 45 et

46. Ce fait est certainement bien étrange, si on considère la proximité des Martres et de Clermont. Peut-être en compulsant les listes des trouvailles faites dans d'autres localités arrivera-t-on à se rendre compte du chemin que prenaient les poteries des Martres, car on ne peut admettre qu'elles ne se répandissent au delà de leur lieu de production; mais je n'ai ni le temps ni les documents nécessaires pour résoudre cette question. Espérons que d'autres seront plus heureux.

D[r] DOURIF.

BIBLIOGRAPHIE.

Une nouvelle publication sur les origines chrétiennes de la Gaule celtique a paru il y a quelques mois. Elle a pour sous-titre : *Recherches historiques sur la fondation des églises de Chartres, de Sens, de Troyes et d'Orléans.* Elle est de M. l'abbé Hénault, conservateur de la bibliothèque de Chartres.

A quelle époque les Gaules ont-elles été évangélisées ? On sait que c'est une question depuis longtemps passionnément débattue. Il y a toujours l'école historique, que rien ne fera céder, qui parle avec arrogance, à qui il faut des textes précis, surtout datés, et l'école traditionnaliste, dont fait partie l'auteur que nous présentons en ce moment. Celle-ci proclame que l'Evangile a été porté en Gaule, dès les premiers temps, par des missionnaires qu'on dit avoir été les délégués de saint Pierre. Cette opinion a certainement pour elle la vraisemblance et toutes les probabilités; mais l'école historique ne saurait admettre notre évangélisation plus tôt que l'an 250 en plein III[e] siècle. Ce n'est qu'alors que saint Gatien serait venu à Tours, saint Trophime à Arles, saint Saturnin à Toulouse, saint Denis à Paris, saint Austremoine à Clermont, saint Martial à Limoges.

Divers ouvrages des saints Pères et d'écrivains très connus du II[e] et du III[e] siècle sont mis à contribution et fournissent de nombreux extraits dans lesquels il est clairement exprimé que la loi évangélique fut prêchée par tout le monde romain au I[er] siècle. Mais ce n'est pas sur ce point que nous nous sommes proposé d'attirer l'attention. Nous voulons seulement faire connaître une nouvelle thèse archéologique que l'auteur a cru devoir émettre dans les termes suivants, reproduits en caractères italiques :

« Il n'a jamais été construit de cryptes proprement dites ou d'églises souterraines sur le sol des Gaules et de la France. Tous ces sanctuaires étaient primitivement de petites églises à ciel ouvert et au niveau des habitations. Elles ne devinrent des souterrains et des cryptes que dans les âges postérieurs, lorsque les ruines s'accumulèrent autour d'elles, et que l'on construisit par-dessus de nouveaux édifices chrétiens.

» L'histoire ne nous dit nulle part que les premiers chrétiens des Gaules aient bâti en contre-bas le martyrium de leur église, pour y placer les corps des saints ; dans aucun historien, dans aucune légende véridique, il n'est question de cryptes creusées sous des églises.

» Parfois des corps saints ont été déposés dans des grottes ou cavernes : mais ces ensevelissements étaient nécessités par les circonstances ou la nature des lieux, et ces tombeaux n'ont aucun rapport avec les cryptes qui nous occupent. »

Les cryptes sont donc originellement, d'après notre auteur, de petites églises primitives, par-dessus lesquelles on en aurait édifié de plus grandes, mais plus tard ; aucune n'a été creusée dans le sol, aucune n'a été faite obscure ; la *chambre* des catacombes, enfin, n'a jamais existé dans notre pays.

Nous n'éprouvons aucune peine à partager sur quelques points cette manière de voir, en exceptant toutefois certaines cryptes pour lesquelles il ne peut pas y avoir de discussion, par exemple celle de Saint-Victor à Marseille et quelques autres encore.

M. l'abbé Hénault ne s'est pas dissimulé que son opinion trouverait des contradicteurs et pourrait susciter de nombreuses récriminations. Il prétend, malgré cela, vouloir s'y tenir, et les cryptes de Chartres, de Sens, de Troyes, d'Orléans, qu'il a particulièrement étudiées, lui fournissent autant d'occasions de triompher sans péril.

Ce qu'on appelait autrefois martyrium, et encore aujourd'hui ce que l'on connaît sous le nom de confession, n'était pas autre chose qu'un caveau naturellement obscur, creusé sous l'autel, de dimension très restreinte, et destiné à contenir le corps d'un saint. Il en a été ainsi pendant plusieurs siècles : mais ce que l'on entend généralement par crypte est autre chose qu'un martyrium ou une confession.

Ces chapelles ou petites églises primitives ont dû subir les vicissitudes des temps ; on peut supposer qu'elles n'étaient pas faites pour soutenir le poids d'une église supérieure, et qu'elles ont dû être refaites à l'entrée ou dans le courant du moyen-âge. Sait-on bien, d'ailleurs, comment elles étaient construites? Le bois n'entrait-il pas pour quelque chose et même pour beaucoup dans l'ensemble de la structure? Il était alors, dans plusieurs endroits, d'un emploi journalier, et ces dessins que l'on remarque, dans quelques pignons de transsepts, comme à Notre-Dame du Port par exemple, ne sont-ils pas un souvenir d'une ancienne charpenterie qu'on avait vue dans la maçonnerie précédente? En somme, ces oratoires des premiers temps, bâtis en ciel ouvert et au niveau des habitations, ne doivent plus exister.

A une certaine époque, sans qu'on puisse rien préciser, on a creusé et construit tout autour de la confession, et souvent en contre-bas, une chapelle comprenant généralement une étendue égale à celle de l'abside ou du chœur de l'église supérieure, et elle est devenue assez rapidement un membre, nous ne dirons pas nécessaire, mais presque essentiel de l'édifice roman, quand il est de premier ordre, car on la rencontre très souvent jusqu'au XII[e] siècle qui la voit finir.

Dans ces conditions, l'enceinte supérieure et l'enceinte inférieure étaient très distinctes, sur le même plan l'une et l'autre, mais parfois de dates différentes.

Ici, nous nous séparons tout-à-fait de l'auteur. Comment croire, en effet, que les générations successives aient pu laisser, avec la plus parfaite insouciance, s'accumuler, autour de leur église, des décombres de toutes sortes, contre lesquels il est si facile de se défendre, et que si nos monuments paraissent enfouis en partie dans le sol, cela n'est dû qu'à l'action lente du temps ou à l'incurie des fidèles ?

L'idée de cette retraite paisible et relativement spacieuse, obtenue sans troubler la bonne harmonie du plan général, ne serait-elle pas due à la même inspiration qui, plus tard, fera établir et multiplier les chapelles et les autels secondaires ? Ne peut-on pas voir aussi l'intention de séparer avec plus de convenance le culte de l'Eucharistie du culte des saints dont on possédait les reliques ?

La nouvelle thèse de M. l'abbé Hénault pourrait-elle expliquer la crypte de Notre-Dame du Port ?

Elle est complétement inutile pour nous.

D'abord, cette crypte ne peut pas même dater du temps de l'évêque saint Avit qui a fondé au VIe siècle l'église primitive ; elle est de beaucoup postérieure, comme tout l'indique.

Quel est le corps qui a été mis sous l'autel, au moment de la consécration ? Nulle part cela n'a été consigné. Il n'y a trace d'aucun autre vocable que celui de la Vierge qui apparaît dès le premier jour. Qu'était cette église ? Nous n'en avons aucune description, sauf quelques lambeaux de phrases poétiques qui n'offrent rien de saisissable. A grand'peine, et sans succès, on pourrait vouloir rattacher celle que nous voyons aujourd'hui à la famille des carlovingiennes.

Cette abside et cette crypte d'une conception très compliquée et très étudiée, n'ont rien de l'ère mérovingienne, et ont bien peu de l'époque carlovingienne.

On a cru que cette crypte était obscure dans le principe.

Nous en avons toujours douté, et moins que jamais il ne nous semble permis de penser qu'elle le fût.

Cependant une partie est dans la terre, c'est certain. Mais l'explication de M. l'abbé Hénault, qui serait très bonne pour une construction abandonnée depuis des siècles au milieu des champs, ne vaut rien pour un monument situé au centre d'une agglomération d'hommes considérable et où sont des moyens de toutes sortes pour se préserver des injures et des hommes et du temps.

Nous croyons donc qu'à Notre-Dame du Port, ainsi qu'à Saint-Paul d'Issoire, la crypte a été établie telle que nous la voyons, à l'imitation de celles qu'il était d'usage de pratiquer en ce temps-là ; qu'elle a été creusée en partie dans le sol, quoique étant éclairée par le haut ; enfin qu'il est infiniment probable, nous pourrions dire très marqué, qu'il y avait autrefois une confession proprement dite, au-dessous de l'autel de l'abside, qui était alors à sa place naturelle, c'est-à-dire liturgique, en avant du chœur.

D. L. F.

Pour le Comité de publication de l'Académie,
Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont. — Impr. F. Thibaud.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-F[d]

N° 33. — Mai 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie, à l'imprimerie* FERDINAND THIBAUD, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 7 Mai.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Moisson, Vice-Président.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel qui s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance, M. Emmanuel Teilhard, sur l'invitation de M. le Président, dépouille la correspondance et fait connaître les ouvrages reçus.

Parmi ceux-ci le livre de M. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg,* est particulièrement signalé et remis à M. Reigneaud pour un compte-rendu détaillé.

— M. le Président communique un avis de la Société française d'Archéologie, annonçant qu'elle tiendra cette année sa 52e session à Montbrison, et que les travaux du congrès commenceront le 25 juin, dans la salle de *la Diana.*

— Un membre de l'Académie, croyant à la possibilité d'une excursion à Lezoux où les sociétaires visiteraient l'intéressante

collection de céramique de M. le Dr Plicque, une commission, composée de MM. Bourgade de la Dardye, Dourif et Plicque, est nommée à l'effet de recevoir Messieurs du Congrès, au nom de l'Académie.

— M. le Président rappelle qu'il sera procédé, au mois de juillet prochain, à l'élection de trois membres titulaires.

— MM. Dourif, Emmanuel Teilhard et Truchot sont désignés pour examiner les candidatures et déposer un rapport à la première séance.

— M. le Dr Bourgade de la Dardye offre à l'Académie, de la part de M. le Dr Deschamps, de Riom, la thèse de ce dernier pour le doctorat (*Du Cancer de l'estomac*), et une brochure ayant trait à la législation concernant le traitement des aliénés.

M. Bourgade donne un compte-rendu détaillé et élogieux de la thèse de M. Deschamps et fait la proposition d'inscrire le nom de l'auteur sur le registre des candidats à la correspondance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

— M. Alluard dépose sur le bureau le résumé des observations météorologiques faites à l'Observatoire pendant le mois d'avril dernier.

— M. Reigneaud, rapporteur de la Commission des finances, communique les conclusions adoptées par cette Commission à l'égard de trois questions dont l'étude lui avait été précédemment confiée : 1° Les membres correspondants étrangers au département doivent-ils être assujettis à la cotisation ?

2° Faut-il fixer d'avance, et d'une manière invariable, le nombre des feuilles d'impression pour les *Mémoires ?*

3° Y a-t-il lieu de porter de 10 à 12 fr., le prix du volume des *Mémoires*, et par suite le chiffre de la cotisation des membres résidants dans le département ?

La Commission, par l'organe de son rapporteur, exprime l'avis que les membres correspondants étrangers au département continuent à jouir de leur immunité, et cet avis est partagé par l'Académie. En conséquence, l'ancien état des choses est maintenu.

L'Académie estime également, comme la Commission, qu'il

est impossible de déterminer un nombre invariable pour les feuilles du volume publié annuellement. Toute liberté est laissée sur ce point au Comité de publication, qui, dans le cas seulement où il se trouverait en présence de travaux considérables, entraînant une dépense exagérée, en référerait à la Compagnie.

Quant à l'élévation du prix des *Mémoires* annuels, acceptée par la Commission, comme le chiffre actuel de 10 francs a été fixé par le Règlement et qu'aucune modification ne saurait être apportée à celui-ci sans les formalités requises, le nombre des membres présents étant insuffisant pour un vote régulier, l'Académie décide que l'examen de cette question est renvoyé à une autre séance.

— La parole est donnée à M. l'abbé Fouilhoux pour la lecture d'un chapitre de son *Histoire de l'abbaye de Manglieu.*

La séance est levée à 4 heures.

— ANNEXE —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES FINANCES

MESSIEURS,

Au mois de Mars dernier, la Commission nommée pour la vérification des comptes de l'Académie pendant l'année 1884, émettait les deux vœux suivants : 1° vœu tendant à imposer une cotisation aux membres correspondants non résidants dans le Puy-de-Dôme ; 2° vœu tendant à ramener à un chiffre qui ne serait pas dépassé le nombre des feuilles d'imprimerie appliquées aux Mémoires de l'Académie.

La Commission à laquelle vous avez confié le soin d'examiner ces vœux a procédé à son travail ; et, dès à présent, je dois dire qu'elle a été d'avis de les écarter tous les deux.

Il ne lui a pas paru possible en effet de changer l'état des membres correspondants étrangers au département, et d'aggraver leur situation, purement honorifique jusqu'à ce jour, en

leur demandant une cotisation que plusieurs parmi eux pourraient n'être pas disposés à payer.

La différence pécuniaire établie entre les membres correspondants résidants dans le département et les membres correspondants étrangers au département a d'ailleurs sa raison d'être. Ces derniers, en effet, ne reçoivent point le volume des Mémoires de l'Académie, qui est régulièrement adressé aux premiers ; et la cotisation payée par ceux-ci doit, jusqu'à un certain point, être considérée comme la juste rémunération du volume qui leur est gracieusement offert.

Les membres correspondants non résidants doivent être, au contraire, considérés, à raison même de leur éloignement du foyer de l'Académie, comme moins intéressés à ses travaux, et n'y prenant qu'une part moins directe ; ils ne reçoivent pas le volume des Mémoires de l'Académie ; ils ne sont soumis à aucune cotisation. On ne peut aujourd'hui, et par une modification apportée sans leur concours au règlement que nous leur avons fait, leur demander une aide pécuniaire ; ce serait exposer l'Académie à des réclamations peu dignes d'elle.

La mesure proposée ne pourrait tout au plus être appliquée qu'aux membres correspondants étrangers que l'Académie élirait dans l'avenir. Mais alors, on se demande où serait l'utilité pour l'Académie.

Il n'est, en effet, élu chaque année qu'un nombre restreint de membres correspondants ; la cotisation qu'on pourrait leur demander, si élevée qu'elle fût, ne pourrait pas être d'une grande ressource pour l'Académie ; et il faudrait de longues années pour que cet avantage devînt réellement appréciable.

Ajoutons que, au cas où la mesure proposée serait appliquée, elle ne donnerait pas tous les avantages qu'elle paraît offrir de prime abord, et pourrait, dans certains cas, être préjudiciable à l'Académie.

Il est évident, en effet, que, si l'on demande aux membres correspondants étrangers au département la même cotisation que paient les membres résidants, il faudra traiter les uns et

les autres de même façon, et envoyer à tous le volume des Mémoires de l'Académie.

Or, il est arrivé fréquemment, il est arrivé cette année même, que le volume des Mémoires de l'Académie a dépassé en frais le montant de la cotisation demandée aux membres correspondants résidants ; et, de ce chef, l'Académie a pu, dans ses comptes, constater un déficit. Faudrait-il, pour mettre sur le pied de l'égalité tous les membres correspondants de l'Académie, résidants ou non dans le département, augmenter ce déficit ? Ce résultat serait diamétralement opposé au but poursuivi. Il suffit de le faire entrevoir pour mettre en évidence le danger qu'il y aurait à modifier à cet égard notre règlement et nos usages.

Le second vœu émis par la Commission de vérification des comptes a été aussi examiné ; et nous vous en proposons également le rejet. Réduire à un nombre qui ne serait pas dépassé le nombre des feuilles d'imprimerie appliquées aux Mémoires de l'Académie a paru chose inadmissible.

Ce serait tout d'abord une mesure de défiance prise contre la Commission de rédaction, et que celle-ci n'a nullement méritée. On ne peut d'ailleurs fixer à l'avance le nombre des feuilles à appliquer aux Mémoires : le nombre en est tantôt plus, tantôt moins considérable, et varie nécessairement suivant le nombre et l'étendue de ses travaux à imprimer. La Commission de rédaction seule peut être juge de ce qu'elle doit faire en pareille matière, et on ne saurait lui imposer aucune limite.

Toutefois, et après avoir formellement rejeté le vœu émis, votre Commission a été d'avis qu'il y avait lieu d'appeler sur ce point l'attention de la Commission de rédaction, et de l'engager, dans le cas où elle se trouverait en présence d'un travail à imprimer trop considérable, dépassant d'une manière notable les ressources de l'Académie, à signaler la situation à la Compagnie, qui prendra alors telle décision qu'elle jugera opportune.

Enfin, et pour parer à l'inconvénient signalé par M. le

Trésorier qui n'admet pas que le volume des Mémoires de l'Académie, vendu en librairie au prix de dix francs, puisse être vendu ou cédé à un prix inférieur au prix de revient, votre Commission vous propose de porter à douze francs, au lieu de dix, le prix auquel sera, désormais, vendu en librairie le volume des Mémoires de l'Académie, et de porter également à douze francs le chiffre de la cotisation des membres correspondants résidants dans le Puy-de-Dôme, le montant de cette cotisation représentant le prix du volume qui leur est offert par l'Académie.

Telles sont donc les conclusions que vous propose votre Commission : 1° rejeter les deux vœux émis par la Commission de vérification des comptes ; 2° élever à douze francs, au lieu de dix, le prix du volume des Mémoires de l'Académie vendu en librairie ; 3° comme corrollaire de cette décision, élever aussi à douze francs, au lieu de dix, mais pour les membres qui seront ultérieurement élus seulement, le chiffre de la cotisation payée par les membres correspondants résidants dans le département du Puy-de-Dôme.

P. Reigneaud.

OUVRAGES REÇUS.

(*Séance du 7 Mai* 1885).

Société des ingénieurs civils. Comptes rendus des séances de mars, avril et mai.

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique.

Essai de la Flore du S.-O. de la France par l'abbé Joseph Revel.

Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise. 3e série, tome XVIII, 1885.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XII, 2e partie. 1884.

Bulletin de la Société des études du Lot, tome Xe, 1er fascicule. 1885.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, t. VIIe, 1re livraison, janvier-mars 1885.

Bonal — Comté et comtes de Rodez. — Rodez, 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie. — Chambéry, 1885.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1885, n° 1.

Recueil de l'Académie des jeux floraux, 1885.

Revue des travaux scientifiques, t. IV, n° 12 et t. V, n° 1.

Discours prononcé par M. Goblet, Ministre de l'Instruction publique le 11 avril 1885, à la séance de clôture du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Revue des langues romanes, mars 1885.

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. V, 1884, n° 4 et t. VI, 1885, n° 1.

Revue historique et archéologique du Maine, année 1884, 1er semestre, 1re livraison, 2e livraison ; 2e semestre, 1re, 2e, 3e livraison.

Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 1882 et 1883.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Mai 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 726^{mm},24; minimum observé : 713^{mm},85, le 6 ; maximum observé : 733^{mm},78, le 31. — *Température* : moyenne des minima : 3°,93 ; moyenne des maxima : 19°,41 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 11°,67 ; minimum absolu : —0°,8, le 9 ; maximum absolu : 31°,9, le 28. — *Humidité relative* : moyenne : 60.94; minimum observé : 20, le 27 ; maximum observé : 97, le 9, le 13 et le 30. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par

le psychromètre: 6^{mm},90; minimum observé: 4^{mm},05, le 14; maximum observé: 13^{mm},51, le 30. — *Pluie*: hauteur totale: 64^{mm},5. — *Nombre de jours de pluie*: 15. — *Nébulosité*: *moyenne*: 2,60.

Observations du mois de Mai, pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique :* minimum observé: 713^{mm},07, le 1er mai 1883; maximum observé: 738^{mm},78, le 7 mai 1881. — *Température :* minimum absolu: — 6°,8, le 4 mai 1867; maximum absolu: 35°,0, le 22 mai 1870; moyenne du mois la plus basse: 9°,49, en 1879; moyenne la plus élevée: 19°,03, en 1868.

Journal du mois de Mai 1885.

1. Très-faible gelée. Quelques gouttes de pluie dans la journée. — 2, 3, 4, 5. Un peu de vent de Sud-Ouest. Quelques ondées. La température, assez douce, varie entre 1° et 18°. — 6. Violent vent de Sud-Ouest. Petite pluie le soir. — 7. Le vent de Sud-Ouest conserve encore un peu de force. Très-légères ondées. — 8. Le temps se rafraîchit un peu; fréquentes averses. — 9, 10. Beau temps; les journées sont plus chaudes. — 11, 12. Le ciel, laiteux d'abord, se couvre complétement. Petite pluie le soir. — 13. Pluie le matin. Un peu de vent de Sud-Ouest dans la soirée. — 14. Le temps se refroidit. Très-fort vent d'Ouest; fréquentes ondées. — 15. Le vent passe au Nord-Ouest. Petite pluie. — 16. Gouttes de pluie le matin; la température s'adoucit un peu. — 17, 18. Vent de Sud et d'Ouest. Fréquentes ondées. — 19. Le vent s'apaise; le ciel reste couvert ou très-nuageux. — 20. Le vent revient au Sud et le thermomètre monte à 23°. — 21. Forte pluie pendant la nuit. Vent de Sud-Ouest. Ondées dans la soirée. — 22. Le vent de Sud-Ouest souffle encore avec un peu de force. — 23. Un peu de vent de Sud-Ouest et d'Ouest; pluie durant la matinée. — 24, 25. Beau temps avec ciel nuageux; la température s'élève. — 26, 27, 28. Temps beau et chaud. Le thermomètre monte à 31°,9. — 29. Temps chaud et orageux; gouttes de pluie dans la soirée. — 30. Temps orageux. Orage vers 7 h. 30 du matin. Tonnerre au Sud-Sud-Est à 6 h. du

soir. Pluie extraordinaire de 7 h. 20 du matin à midi : 30 millimètres d'eau. Température douce. — 31. Même température. Gouttes de pluie dans la journée. Averse à 5 h. du soir.

STATION DE LA MONTAGNE.

Mai 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : Moyenne : 636mm,30 ; minimum observé : 622mm,71, le 14 ; maximum observé : 644mm,59, le 28. — *Température* : moyenne des minima : 0°,34 ; moyenne des maxima : 5°,75 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 3°,05 ; minimum absolu : — 4°,0, le 15 ; maximum absolu ; 18°,6, le 28. — *Humidité relative :* moyenne : 88,96 ; minimum observé : 43, le 28 ; maximum observé : 100 (24 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 5mm,14 ; minimum observé : 3mm,24, le 12 ; maximum observé : 9mm,41, le 29. — *Pluie :* hauteur totale : 135mm,2. — *Nombre de jours de pluie* 22. — *Nébulosité* : moyenne : 3,06.

Observations du mois de Mai pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 622mm,71, le 14 mai 1885 ; maximum observé : 648mm,54, le 9 mai 1881. — *Température* : minimum absolu : — 5°,6, le 7 mai 1881 ; maximum absolu : 20°,9, le 11 mai 1879 ; moyenne du mois la plus basse : 0°,85 en 1879 ; moyenne la plus élevée : 6°,77 en 1884.

Journal du mois de Mai 1885.

1. Un peu de givre pendant la nuit. Brouillard qui mouille le soir. Vent d'O.-S.-Ouest très-fort à 9 h. — 2. Brouillard qui mouille. Neige et grésil par intervalles. Vent d'O.-S.-O. à l'Ouest très-fort à partir de 3 h. du soir. — 3. Très-peu de neige. Brouillard intermittent. — 4. Brouillard. Un peu de givre et de neige le matin et le soir. Vent d'O.-S.-Ouest très-fort à partir de 11 h. du matin. — 5. Vent d'Ouest très-fort jusqu'à midi. Brouillard qui disparaît le soir. Un peu de neige et de givre. Grains de grésil. — 6. Brouillard qui mouille ; un peu de bruine et de pluie. Tempête du S.-O. à l'O.-S.-O.

à partir de 10 h. du matin. — 7. Brouillard qui mouille ; pluie ou bruine pendant la nuit et le matin. Vent de l'Ouest-S.-Ouest à l'Ouest encore violent pendant la matinée ; gouttes de pluie et grésil vers midi. — 8. Neige. Brouillard qui disparaît par intervalles pendant la nuit. — 9. Gelée blanche le matin. Ciel très-nuageux pendant le jour ; pur à 9 h. du soir. Journée passable. — 10. Assez beau temps. Le ciel devient nuageux dans la journée. — 11. Brouillard par intervalles. Un peu de neige le soir. — 12. Vent d'Est très-fort le matin. Neige et brouillard le soir. — 13. Bruine le matin. Brouillard qui disparaît pendant le jour. Vent des régions Ouest très-fort à partir de 6 heures du soir. Pluie. — 14. Tempête pendant la nuit. Vent violent du S.-O. à l'Ouest. Brouillard. Un peu de givre. Neige le soir. — 15. Neige pendant la nuit. Vent encore très-fort du N.-N.-Ouest le matin. Brouillard qui s'élève dans la journée et revient le soir. — 16. Brouillard qui disparaît pendant la soirée. Vent d'Ouest très-fort le soir. — 17. Brouillard. Vent d'Ouest à l'O.-S.-Ouest, très-fort. Un peu de neige, pluie et grésil. — 18. Neige pendant la nuit. Brouillard le matin et le soir. — 19. Neige pendant la nuit. Vent d'Ouest très-fort et brouillard le matin. Ciel couvert. — 20. Léger brouillard intermittent le matin. Ciel presque couvert. Tempête du S.-Ouest le soir. — 21. Pluie et neige pendant la nuit. Le vent d'O.-S.-Ouest continue de souffler en tempête par intervalles. Brouillard. Un peu de pluie le soir. — 22. Tempête du S.-Ouest jusqu'à 3 h. du soir. Brouillard qui mouille et un peu de pluie. — 23. Tempête d'O.-S.-Ouest le matin. Brouillard qui mouille et un peu de pluie pendant la matinée. Le ciel s'éclaircit le soir. — 24. Léger brouillard le matin. Journée assez belle. — 25. Rosée le matin. Assez beau temps. — 26. Assez beau temps. — 27. Rosée abondante pendant la nuit. Beau temps. — 28. Beau temps. Température élevée. — 29. Température encore douce. Quelques coups de tonnerre dans la soirée. Un peu de pluie le soir. — 30. Brouillard pendant la matinée. Tonnerre sur le sommet ou près du sommet, de 7 h. à 8 h. du matin, et au loin de 4 h.

à 6 h. du soir. Pluie forte par intervalles. — 31. Brouillard qui mouille le matin et le soir. Un peu de pluie dans la soirée.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

PROCÈS-VERBAL

De la publication de la paix avec le Roi d'Espaigne et du mariage du Roi Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse (1660).

(Tiré des archives de la ville de Riom (1)*.*

S'ensuit la teneur de la lettre du Roy escrite à MM. les Consuls.

De par le Roy,

Chers et bien amés, chacun sçait qu'à notre advenement à la Couronne, la France estoit en guerre avec l'Espaigne, que les principaux soins de la Reyne, notre très-honorée dame et mère, pendant notre minorité, ont esté de procurer la paix à nos peuples et à toute la chrétienté, et que depuis notre majorité nous n'avons rien obmis de ce qui estoit en notre pouvoir pour faire réussir ce dessein qui auroit été randu inutille par les troubles et divisions excitées dans nostre estat. Toutesfoys, ayant pleu à Dieu de nous donner le succès que nous pouvions espérer tant pour le restablissement de la tranquillité dans notre royaume que pour la réputation de nos armes au dehors, nous avons, par recognoissance de tant de bénédictions, poursuyvy, avec plus de chaleur qu'auparavant la conclusion de la paix ; et, ayant esté fait des ouvertures, d'une conférance pour cet effet du costé des Pyrénées, nous y avons envoyé nostre très-cher et très-amé cousin le cardinal Mazarini avec tout pouvoir de la conclure, ce qu'il a fait avec tant de zèle, de prudence et de conduite qu'il a non-seulement arresté et signé le traité de paix entre cette couronne et celle d'Espaigne, mais aussi notre contrat de mariage avec notre très-chère et très-amée cousine la sérénissisme Infante d'Espaigne, affin d'esta-

(1) Communication de M. Gondelon, commis-greffier à Riom.

blir plus solidement et de durée un ferme et assuré repos. Et comme ce grand ouvrage est important à nos sujetz, et que nous désirons qu'ils en ayent connoissance, Nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner qu'aussitost que vous l'aurez receue vous ayez à faire faire la publication de l'acte cy joint dans les endroits ordinaires et accoustumés de notre ville de Ryom, assister au *Te Deum* qui se chantera en la principalle église d'icelle, y faire faire ensuite des feux de joye, tirer le canon qui est en votre pouvoir, et en outre donner toutes les marques de réjouissance que la choze requiert. Si n'y faites fautes; car tel est notre plaisir. Donné à Aix, le 3e jour de février 1660 et *signé* Louis. — *Et plus bas* Phelypeaux, *et cacheté aux armes du Roy.*

Et à la subscription y a escrit : A nos chers et bien amés les Consuls de nostre ville de Ryom.

S'ensuit, la teneur dudit acte :

De par le Roy :

On fait à sçavoir à tous qu'une bonne ferme stable et solide paix, avec une amitié et reconciliation entière et sincère a esté faicte et accordée entre très haut, très excellent et très-puissant Prince Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, nostre Souverain Seigneur et très haut, très excellent et très puissant Prince Philippe, aussi par la grâce de Dieu Roy catholique des Espaignes, leurs vassaulx, sujets et serviteurs en tous leurs royaumes, pays, terres et seigneuries de leur obéissance, que ladite paix est généralle entre eux et leurs dits vassaulx et sujets et qu'au moyen d'icelle il leur est permis d'aller venir retourner et séjourner en tous les lieux des dits royaumes, estats et pays, négotier et faire commerce de marchandises, entretenir correspondance et avoir communication les uns avec les autres et ce en toute liberté franchise et sécurité, tant par terre que par mer et sur les rivières et autres eaux de deçà et de delà les monts, et tout ainsi qu'il a esté et deu estre faict en temps de bonne sincère et amiable paix, telle que celle qu'il a plu à la divine bonté de donner aux dits seigneurs Roys et à leurs peuples et sujets ; et pour les

y maintenir il est expressement deffendu à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire ny au préjudice d'icelle, sous peine d'estre punis sévèrement comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public. Fait à Aix, le 3e jour de février 1660. — *Et signé* Louis, — *Et plus bas* Phelypeaux *et cacheté aux armes du Roy.*

Voicy le recit de ce qui a esté faict à la sérémonie de la publication de la paix, feu de joye et du *Te Deum* chanté :

La publication de la paix générale a esté faicte en la ville de Riom le dimanche dernier jour de février 1660, comme s'ensuit :

Les deux grosses cloches de l'église de Saint Amable sonnant, Messieurs les Consuls, en robes, assistez de bon nombre des notables habitants sont partis de l'Hostel de Ville à une heure après midi, ayant deux trompettes sonnant devant eulx, et sont allez à la place des Taules qui est au milieu de la ville, ou messieurs les quatre cappitaines de ladite ville, avec chacun sa compagnie (*qui avoient tiré au sort dans l'hostel de Ville le jour auparavant pour leur marche*) (1) seroient venus et ce

(1) L'ordre de marche des quatre capitaines avait dû être réglé par le sort à cause des prétentions de chacun à la préséance, ainsi que l'établit la délibération suivante :

Conseil ordinaire tenu le 24 février 1660, par MM. Fournier, Brujas, Gaillard et Vigouroux, Consuls et y ont assisté :

Monsieur Blich, lieutenant Général ;
Monsieur Milhanges, conseiller ;
Monsr Rigauld, advocat ;
Monsr Prohet, advocat ;
Monsr Bonnefeux, advocat ;
M. Michel Mège, Procureur ;
M. Amable Tournayre, Procureur ;
M. Mathieu Soanen, Procureur ;
M. Gilbert Bouteix, Procureur ;
M. Jean Combes, Procureur ;
Sieur Jacques Maubet, marchand ;
Sieur Jean Bonnet, regrattier ;
Sieur François Sablon, regrattier.

. . . .

Sur ce qui a esté exposé qu'il y a différend entre Messieurs les quatre cappitaines de la ville à qui marchera le premier, conduisant les habitants

seroient postés dans les quatre rues qui aboutissent à la dite place des Taules, scavoir : Monsieur de Laclede, conseiller, cappitaine du quartier Saint Benigne : à la rue puis (1) les dites Taules jusqu'à la fontaine des Lyons.

Monsieur de Lalande, advocat du Roy au Présidial, cappitaine du quartier Saint Amable ; à la rue puis les dites Taules jusqu'à la Croix du dit Saint Amable.

qui se mettront soubz les armes au feu de joye résolu estre faict suivant l'ordre du Roy en réjouissance de la paix generalle, prétendans, scavoir : M. de la Clede, cappitaine du quartier St Benigne, que le dit quartier estoit le premier nommé dans le rolle de la Taille et le premier qui commence la garde, il doit, avecq sa compagnie, marcher le premier, et les autres ensuite, suivant l'ordre de la garde et messieurs de Lalande, Brujas et Bernard cappitaines des autres trois quartiers de la ville que les dites primautés alléguées ne sont point considérables et qu'elles ont esté de tout temps et ancienneté respectivement prétendues l'ung sur l'autre, s'estant, en tous les rencontres que les quatre cappitaines ont marché soubz les armes pour entrées de gouverneurs ou autres actions publiques, librement soubsmis à tirer au sort à qui marcheroit le premier, porteroit la parolle et autres employs d'honneur, et c'est ce qui a esté observé et uzité aux entrées de Messeigneurs les Gouverneurs, de temps immémorial, et parce que les dits Consuls, qui se sont entremis à faire l'accomodement du dit différend, ont présentement rapporté que le dit sieur de Laclede persiste qu'il doibt marcher le premier et que les autres sieurs ne le peuvent accorder, ains (2) sont prests de tirer au sort, les dits sieurs Consuls ont fait convoquer le Conseil pour en délibérer, attendu que l'affaire mérite celérité ;

A esté délibéré que le dit sieur de Laclede sera prié, à l'issue de ce Conseil par les dits sieurs Consuls de passer par l'uzage qui est de tirer au sort avecq les dits sieur de Lalande, Brujas et Bernard, à qui marchera avecq sa compagnie le premier et en suitte l'ordre des autres, et où (3) ledit sieur de Laclede refuseroit, les dits sieurs de Lalande, Brujas et Bernard seront priés de s'accorder entre eux et de conduire les habitants des quatre quartiers en trois compagnies, et encore ou l'ung des dits sieurs de Lalande, Brujas et Bernard refuseroit et ne voudroit marcher avec sa compagnie les autres deux sieurs qui resteront seront priez de faire ce que les quatre pourroient faire en ladite action de feu de joye, et finallement en cas que les deux refusent et ne veulhent accepter, a esté aussi délibéré que les dits sieurs Consuls sont priez de faire convoquer l'assemblée générale pour y estre nommé un capitaine au dit quartier Saint Benigne à la place du sieur de Laclede.

Signé: Chemin, secrétaire de la ville.

Les dits sieurs quatre cappitaines ont tiré au sort.

(1) Depuis.
(2) Mais.
(3) Dans le cas où.

Monsieur Brujas, sieur de Maison Blanche, cappitaine du quartier Notre-Dame : à la rue puis les dites Taules allant au Palais.

Et monsieur Bernard advocat, cappitaine du quartier Saint Jean : à la rue puis les dites Taules allant à la fontaine des Lignes.

Il y avoit à l'entrée de chaque rue venant de la dite place des Taules un canon braqué.

Les haubois estoient à l'horloge.

Les dits sieurs Consuls, et les dits sieurs cappitaines s'estant mis autour d'une table dressée à la dite Place des Taules, les dits sieurs Consuls par la bouche du premier, auroient dit au secrétaire de la Ville de lire et publier l'acte et déclaration cy dessus transcript, contenant la paix généralle faicte entre le Roy de France et le Roy d'Espaigne, ce que le dit secrétaire auroit faict à haute voix tous tête nue, criants : « *Vive le Roy.* » Les dits quatre canons furent tirez : toute l'infanterie, en nombre de 800 hommes, fit la décharge, les deux grosses cloches, aubois et les trompettes sonnant toujours.

La collation de confitures fust portée sur la dite table, qui fust bientôt enlevée apprès que les dits sieurs Cappitaines en eurent pris. A chacun coing de rue y avoit un petit poinsson de vin pour faire boire. Jamais les dites quatre grandes rues et toutes les fenêtres n'ont esté mieux remplies de monde qu'elles étoient, car tout estoit plein et mesme y en avoit sur les couverts des maisons, et tous en grand joye criant : « *Vive le Roy.* »

Ce faict, les dits sieurs Consuls se retirèrent de mesme en robes à l'Hostel-de-Ville (il estoit près de quatre heures), où ils se reposèrent avec les notables jusques a environ cinq heures.

Pendant cet intervalle de temps, Messieurs du Présidial y arrivèrent. Il leur fut donné collation de confitures, et Messieurs les Cappitaines estant venus avec leurs compagnies, tous partirent en corps du dit Hostel de Ville, en queue des dites quatre compagnies, et furent ainsy au Pré-Madame, où le feu de joie fut allumé par quatre des dits sieurs du Présidial et les dits sieurs quatre Consuls, ayant chacun une torche allumée à la

main, et tout le monde criant « Vive le Roy. » On ne voyoit ny on n'enttendoit rien à cause du bruit et fumée du canon et de la décharge de l'infanterie. Les hauboys estoient sur la grosse tour du Palais et jouërent toujours. Apprès que les canons, en nombre de douze, eurent tiré, et la dite descharge faicte, il y eut le feu d'artifice qui fit bien son effet. Aussi jamais le dit Pré-Madame, le fossé de la ville n'a esté mieux couvert de monde. Tout cela très bien agréablement et heureusement faict et passé, les dits sieurs du Présidial se retirèrent du dit Pré-Madame. Les dits sieurs Consuls se retirèrent en corps assistez des notables, en la maison du dit sieur premier Consul.

Il estoit heure de nuit, mais il estoit assez jour et clair, car à toutes les fenêtres y avoit des chandelles allumées ; les dites deux cloches sonnoient toujours.

L'enseigne colonelle, à la prière de M. de Laclède, 1er capitaine par le sort, luy fut accordée et délivrée à son enseigne avec l'agrément des autres capitaines, sans qu'il eut pour cela plus d'autorité et de pouvoir et sans tirer à conséquence.

Le lendemain, lundi 1er mars 1660, le *Te Deum* fut chanté à l'esglise Saint Amable, à l'issue de complies, MM. du Chapitre n'ayant reçu le mandement, pour ce faire, de M. l'évêque que le matin du dit jour. M. le chantre advertit Mrs les consuls et Mrs du corps de la dite ville, qui y assistèrent à leurs places ordinaires. MM. les Capitaines avec la plus grande partie de leurs compagnies furent au devant de l'Eglise où ils demeurèrent pendant le *Te Deum* et firent bien la descharge. Les Corps qui y assistèrent se retirèrent sans tenir ordre, fors (1) que MM. les Consuls qui y estoient en robbes se retirèrent en corps en la maison du 1er Consul.

BEAUX-ARTS

La Chapelle de Saint-Joseph à la Cathédrale.

Jusqu'ici une seule chapelle des nefs de la Cathédrale, celle

(1) Excepté.

où est l'autel paroissial, avait reçu des peintures ; une deuxième, celle de St-Joseph, vient d'être récemment décorée à son tour.

Il est temps, il nous semble, de présenter à ce sujet une observation assez importante et devenue nécessaire pour l'avenir. Dans un édifice, où la ligne maîtresse est la verticale, comme c'est ici le cas, l'ornementation doit être, en général, très sobre de lignes horizontales.

Les bandes qui divisent comme en plusieurs étages ces parois si élevées, forment des assises très voyantes que n'explique aucun motif architectonique, attendu qu'elles ne répondent à rien. Les raies que l'on dessine parfois sur les parties pleines des monuments, rappellent ou ont pour but de rappeler l'appareil de construction ; mais rien ne peut être accusé ici par ces bandeaux d'une facture très cherchée.

Qu'on veuille bien remarquer que le vitrail de Saint-Louis est resté soumis à cette grande loi de la ligne verticale : les murs seuls échappent aux exigences de l'unité.

Ainsi que la première fois, l'artiste a rayé encore les parois de la seconde chapelle dans le sens horizontal, comme s'il avait l'intention bien arrêtée de faire contraster sa ligne favorite avec la ligne principale. Couvrir une surface aussi développée en hauteur, n'est pas la moindre des choses et sans difficulté. Aussi y a-t-il beaucoup de mérite à y réussir en satisfaisant aux conditions imposées par l'art.

Faut-il nous attendre à voir ce mode de décorations adopté pour toutes les autres chapelles et croire qu'elles seront invariablement traitées dans le même style ? Nous ne voulons pas le supposer, parce que, en définitive, la chose paraît inadmissible, et c'est assez qu'il y en ait deux, si rapprochées.

Examinant particulièrement ces nouvelles peintures, nous avouons que ces sortes de plate-bandes dorées ont beaucoup d'éclat. Ces motifs de teintes sombres dont elles sont chargées ou accompagnées les font ressortir davantage encore, et leur rigidité en est un peu atténuée. Elles seules feront quelque effet, quand la fenêtre aura reçu, d'ici à quelques années, un

vitrail qui sera peut-être aussi monté en couleurs que celui de Saint-Louis. Tout le reste disparaîtra, s'évanouira dans l'ombre.

Ces grands lys naturels qui montent le long des parois, représentent l'attribut ordinaire de saint Joseph, et sont très heureusement choisis.

Ces fleurs de lis, emblême royal, sont un ornement éminemment décoratif et plaisent beaucoup aux yeux partout où on les rencontre. C'est, sans doute, ce qui a inspiré l'idée de les employer pour animer le fond ; car elles ne sont pas commandées par le sujet, et auraient été plus à leurs places dans la première chapelle.

Dans l'arcade qui ombrage la statue du saint, on voit se profiler des tiges fort élégantes et très délicates.

Sous le bénéfice de ces observations nous nous plaisons à reconnaître que ce nouveau travail témoignerait une fois de plus du goût de l'artiste et d'une certaine connaissance de son art. Mais pourquoi faut-il que l'on aperçoive dans la chapelle Saint-Louis des détériorations devenues malheureusement trop visibles ? Qu'en sera-t-il de celle-ci ?

Portant ensuite nos regards sur l'autel d'une conception très bizarre et dans tous les cas fort peu heureuse, nous nous étonnons de trouver une statue de saint Joseph ayant les pieds nus, quand il est maintenant si connu que Notre-Seigneur, les anges et les apôtres avec saint Jean-Baptiste, Moïse et Isaïe, ont seuls le privilège de la nudité des pieds, sans excepter la Vierge pour laquelle il y aurait une extrême inconvenance s'il en était autrement. Peu importe ce que l'imagerie moderne étale dans des milliers de boutiques où l'on fait du commerce avant tout et pour la masse ignorante, sans s'inquiéter ni d'art, ni de liturgie, ni de traditions, ni de convenances.

Nous ne pousserons pas plus loin les remarques qu'il y aurait encore à faire.

D. L. F.



VARIÉTÉS.

A TRAVERS RIOM. — CUEILLETTE D'ÉPIGRAPHES

Inscription gravée au-dessus de l'une des portes extérieures de la tour de l'horloge :

Operis hujusce inferiorem partem fatiscenten a fundamentis instaurarunt superiorem cum nuntia horarum machina furentis venti turbine disjunctam restituerunt — Con (sules).

(Cette inscription fut placée le 13 *décembre* 1646).

Inscription gravée au-dessus de la fontaine de la rampe de Layat :

Regnante Ludovico XVI,
Auspice
D. D. C. A. C. de Chazerat,
Munifico Arverniæ apud nos præfecto
Ex arduis faciles isti facti sunt aditus,
Amœnaque rudibus olim in locis,
Plano nunc in circuitu
Ambulacra rident.
Gratitudinem fido lapidi mandatam
Posteris transferat monumentum perenne.
Anno. rep. sal. MDCCLXXXVIII.

Inscription gravée au fronton de la fontaine du Refuge, rue Jean de Berry :

Esca fami, Morbisque Salus
Sitientibus unda
Sunt quæ dat Christi munera
Vera domus.

Inscription gravée sur le linteau de la principale porte intérieure de l'ancien hôtel Chapsal, rue de l'Aumône, aujourd'hui de Lavaissière, rue de Mozat :

A Mr
Jean-Antoine
Chapsal, lieutenant-général
des armées du Roi, décédé
en son hôtel
à Riom, le 31 mars 1834.

—

Inscription gravée au fronton de la fontaine de la rue de la Recluse ou de la Varenne (faubourg de Clermont) :

Au baron Grenier.

—

Cette fontaine a été élevée
à la mémoire du baron Grenier
Premier président pair de France
Commandant de l'ordre national
de la Légion d'honneur, chevalier
de St-Michel
Année 1851
Michel Cronier architecte.

—

Inscriptions de la fontaine Ballainvillers, place Saint-Amable :

(Côté sud).

Chaper aquilex struxit
Legay architecto direxit
Vissac ædilis inspexit
3,000 *libris constitit.*

—

Regnante Ludovico XV
Auspice
S. C. S. Bernard de
Ballainvilliers
Apud nos præfecto
Aquas

Perforato silice
Ductiles
Artes mirantur
invideat
temporum edacitas
An. rep. sal
M. DCCLXIV.

—

(Côté est).

Un prodige de l'art
Te soumit la nature
Pour porter jusqu'à nous
De son sein l'onde pure
Ta voix
Ballainvilliers
Sçut changer
en canaux
L'indocile rocher
D'où découlent
Ces eaux.

—

(Côté ouest).

Quæ prius
errantes spargebat
Devia ramos
Nativos silices
Linquere nympha dolens
Saxosos mirà
Remeans nunc arte
canales
Grata renascentes
Fundere gardet
Aquas

—

(Côté nord).

Sitierunt
Et invocaverunt te,
Et data est illis aqua
De petrà altissimà, et
Requies sitis de lapide
Duro
(Lib. Sap. Cap. XI).

—

Inscription gravée au fronton de la fontaine Renaissance, (dite des Cariatides), rue Sirmond :

Nunc bibe qui nondum poteras
Mihi credere nymphæ ;
Si tibi nulla fides, non mihi
Nullus amor
Rest. an. salut. M. DCC. XIV.

G.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION A CLERMONT

C'est un étranger à l'Auvergne, un artiste, Gault de Saint-Germain, venu à Clermont vers l'année 1792, qui a écrit les lignes si curieuses que l'on va lire.

Gault avait ouvert dans notre ville, au mois de janvier 1793, un cours d'architecture, de dessin et de peinture, qu'il continua à l'*Institut national*, le nouvel établissement d'instruction publique élevé sur les ruines de notre vieux collège. Successivement professeur à l'Institut national, en 1793, et à l'*Ecole centrale*, en 1796, Gault a laissé des lettres manuscrites sur l'Auvergne, conservées à la Bibliothèque de Clermont. A ces lettres sont joints plusieurs dessins dont le principal mérite est de nous donner la physionomie d'anciens monuments disparus.

En sa qualité de professeur et d'artiste, Gault de Saint-Germain avait été chargé par le Directoire du département du Puy-de-Dôme de présider le Comité nommé pour la conser-

vation des monuments publics. Il remplit ces dernières fonctions avec autant de zèle que de courage et à coup sûr notre pays lui doit de ce chef quelque reconnaissance. Qu'on en juge par cet extrait des *Lettres sur l'Auvergne* (t. 1er, p. 184).

« La première séance de ce Comité restera curieuse, si le procès-verbal est exactement rédigé. Un des membres, le chef couvert d'un poil roux, comme Judas, pourvu d'une gueule à la Danton, libraire de son métier, fit la proposition d'abattre la Cathédrale et d'en déblayer la ville en moins de quinze jours : absurdité qui déjà obtenait quelque approbation, mais qui bientôt a été repoussée sur mes observations appuyées de la loi protectrice des monuments publics. Les Jacobins, qui ne veulent plus de lois, de leur côté avaient nommé des commissaires destructeurs. Ma commission portait préjudice au pillage qu'ils se proposaient et qui déjà était en bon train. Menaces, dénonciations, rien n'a été épargné pour me perdre : état de choses qui dure encore.

» Ce n'est pas sans danger que j'ai exercé ma fonction : j'avais besoin d'appui, de secours, de la force armée souvent. Le déménagement de la Cathédrale s'opérait. Il n'y avait pas de temps à perdre pour la sauver du sac révolutionnaire. Je me suis promptement rendu près des autorités réunies en assemblée générale. Ma présence expliquée, le misérable cité plus haut, membre de la Commune, fit entendre ces paroles atroces : « Citoyens, nous n'avons plus besoin de bibliothè-
» ques, de cabinets de physique, de tableaux, de médailles.
» Nous n'avons plus besoin d'églises et d'autres fariboles de
» ce genre. Je demande qu'il soit nommé une Commission
» pour procéder de suite à découvrir les moyens d'utiliser les
» ruines à l'ordre du jour. Je propose, en outre, de faire
» bouillir tous les livres du département pour faire disparaître
» les bibliothèques, les rois, les nobles, les aristocrates, les
» prêtres. De la pâte qui résultera de cette urgente mesure,
» on en fabriquera du papier blanc à l'usage du régime répu-
» blicain. Je me résume en demandant que séance tenante
» on fasse justice de la présence du citoyen Gault et de sa

» proposition aristocratique ; je veux dire : que l'on entasse
» une pile de fagots sur la place voisine de notre assemblée,
» qu'on y mette le feu, et qu'au milieu on y foute le citoyen
» Gault. »

» L'éloquence atroce de ce forcené ne m'a point déconcerté. J'ai insisté ; d'une voix forte, j'ai fait lecture de la loi. Ma contenance ferme a prévalu. Appuyé par l'assemblée d'une voix unanime, j'ai obtenu la force armée. Je me suis avancé vers la Cathédrale. Dans l'intérieur on y tirait le canon ; les marbres, les monuments de sa décoration en étaient déjà enlevés. Ma présence a fait cesser le pillage. Enfin, ce jour et les jours suivants, je me suis mis en mesure pour sauver les monuments publics, les antiquités du pays, les biens des familles proscrites, les insignes de la monarchie. J'ai fait suspendre les ventes illicites que le Comité révolutionnaire ordonnait, au mépris de la loi, et j'ai eu le bonheur inouï de faire rentrer au Département les plus riches monuments de la littérature et des arts, et les richesses du culte.

» Tout a été fait à mes frais, risques et périls, sans nuire à qui que ce soit, c'est-à-dire sans causer d'inquiétude aux plus coupables, en hostilité contre la loi protectrice, ce qui de ma part est un bonheur presque incroyable, durant les plus grandes crises de l'anarchie. Je ne suis cependant point à l'abri des persécutions. Le poignard de Damoclès reste suspendu sur ma tête : *O vivere nostrum ! Vivere ipsum turpe est nobis....* »

Ne semble-t-il pas que la ville de Clermont s'honorerait, en donnant le nom de Gault de Saint-Germain à l'une de ses rues ou à l'une de ses places ?

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont. — Impr. F. Thibaud.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Fd

N° 34. — Juin 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie*, *à l'imprimerie* FERDINAND THIBAUD, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 4 Juin.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Moisson, Vice-Président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai précédent, M. le Secrétaire perpétuel donne connaissance des ouvrages adressés à l'Académie.

— M. le Président communique une lettre que lui a écrite M. le Dr Pommerol, Président de la Société d'Emulation de l'Auvergne, à l'effet d'une entente commune entre l'Académie et la Société d'Emulation pour l'érection d'un monument à Vercingétorix.

Plusieurs membres font observer que cette question préoccupe depuis longtemps la Compagnie et que déjà plusieurs Commissions, dès l'année 1843, ont été chargées d'étudier les voies et moyens pour arriver à la réalisation d'un projet auquel s'intéresse le patriotisme national. En conséquence, et sur l'avis

exprimé par M. le Président, l'Académie décide de renvoyer à l'examen de la dernière Commission, nommée dans la séance du 6 février 1879 et qui n'a point cessé de fonctionner, la proposition de la Société d'Emulation. Cette Commission donnera son rapport à la séance de juillet.

— M. Truchot, rapporteur de la Commission des élections, conclut à ce qu'il soit pourvu, au mois de juillet 1885, au remplacement de trois membres titulaires. Les candidats proposés sont, par ordre alphabétique :

MM. d'Aurelles (Théophile).
Dr Fredet.
Goutay (Edouard).
Abbé Guélon.

L'élection des membres correspondants est remise au mois de janvier prochain.

— M. le Président constate que l'Académie n'est pas en nombre pour procéder au vote de l'augmentation du prix du volume des Mémoires. Ce vote aura lieu à la prochaine séance.

— M. le Dr Fleury présente deux spécimens d'un petit insecte qui, en rongeant les bourgeons de la vigne, commet de sérieux ravages dans notre pays.

M. Truchot dit que cet insecte, sorte de charençon, a fait depuis quelques années seulement son apparition en Auvergne. Nos paysans l'appellent *le cigarier*, parce qu'il roule en forme de cigare la feuille de la vigne. On ne connaît encore d'autre moyen de détruire ce dangereux coléoptère que de brûler *le cigare* dont il s'enveloppe et où il dépose ses œufs.

— M. Alluard donne le Bulletin météorologique du mois de mai, avec quelques explications intéressantes sur les causes des gelées qui se produisent si fréquemment en avril et en mai.

On sait que les couches d'air qui renferment de la vapeur d'eau sont imperméables. Or, les rayonnements nocturnes pendant les deux mois indiqués, sont dus précisément à l'absence de la vapeur d'eau à une certaine hauteur. Tandis que dans certaines saison de l'année on rencontre de cette vapeur même

à 7, 000 mètres, en avril et en mai à 3, 000 mètres il ne s'en trouve plus. De nombreuses observations scientifiques démontrent ces faits. Les désastres que les agriculteurs ont trop souvent à déplorer, à ces redoutables époques, sont donc dus à une cause générale et non à une cause particulière à telle ou telle contrée. L'état hygrométrique de l'air amène les gelées qui s'accentuent encore lorsque soufflent les vents secs du nord et du nord-est.

— La parole est donnée à M. Dourif pour la lecture de son Mémoire sur *Les fêtes de saint Gal à Saint-Amant-Tallende*.

La séance est levée à 4 heures.

(ANNEXE)

RAPPORT

De la Commission du monument de Vercingétorix

lu à l'Académie de Clermont-F[d], le 2 juillet 1885.

Dans sa séance du 5 juin 1885, l'Académie a reçu de son vice-président, M. Moisson, communication de différentes pièces émanées de la Société d'Emulation et relatives à l'érection d'un monument à Vercingétorix. L'Académie qui, depuis longtemps, s'est occupée de cette question à laquelle elle attache un grand intérêt, a décidé que les communications qui lui étaient faites seraient examinées par la Commission désignée depuis plusieurs années et à laquelle serait adjoint M. Emile Thibaud qui, dans l'ancienne section d'archéologie, avait eu à s'occuper de différents projets présentés à cette occasion. En conséquence, la Commission, spécialement convoquée, s'est réunie le jeudi 25 juin, dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents MM. Alluard, Dourif et Thibaud, membres de la Commission, et MM. l'abbé Chaix et E. Fabre, membres du Bureau de l'Académie. M. Moisson, vice-président, et le général de Champvallier, membre de la Commission, s'étaient excusés par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

La séance étant ouverte, M. Dourif a déposé sur le Bureau le registre contenant les rapports de la Commission tel qu'il lui a été remis après le décès de M. Lamotte et sur lequel n'ont pas été transcrits les rapports les plus récents qui doivent se trouver au secrétariat de l'Académie où on les recherchera.

La Commission examine ensuite les propositions qui ont été faites par la Société d'Emulation et après un débat assez prolongé, décide que les communications faites par le président de la Société d'Emulation seront lues de nouveau à l'Académie, à laquelle la Commission soumettra les propositions suivantes :

1° L'Académie, connaissant l'importance du rôle joué par Vercingétorix dans la lutte des Gaules contre l'invasion romaine, voit avec plaisir se manifester au dehors les sentiments qu'elle professe pour le héros antique de la défense territoriale et de l'indépendance nationale.

2° Elle rappelle à cette occasion que, depuis 1843, elle s'est occupée de chercher les moyens d'élever un monument à la mémoire de Vercingétorix, et qu'après de sérieux débats, elle a décidé que ce monument serait élevé à Gervovia, sur l'emplacement ou le chef gaulois lutta avantageusement avec l'ennemi qui fut contraint de battre en retraite.

3° Par suite de cette décision, on organisa une souscription dont le produit existe dans la caisse de l'Académie avec une affectation parfaitement déterminée, en vue de laquelle il existe aussi des projets, plans et devis, qui pourront être modifiés et complétés à la suite d'un concours ou par tout autre mode que l'Académie déterminera.

4° Que l'exécution de ce projet, qui avait été repris activement en 1880, a été retardé par diverses circonstances, mais l'Académie n'y renonce pas, et a toujours compté le reprendre quand l'occasion lui semblera favorable.

5° Dans ces conditions, elle devra d'abord compléter sa Commission dont plusieurs membres ont disparu dans ces dernières années, puis faire part de ses intentions à la Société d'Emulation, afin d'arriver à profiter des bonnes dispositions

de cette Société dont les projets diffèrent de ceux de l'Académie, puisque la Société propose d'élever une statue à Clermont au lieu d'ériger un monument à Gergovia.

6° L'Académie nommera des délégués pour s'entendre avec la Société d'Emulation.

Dr Dourif.

OUVRAGES REÇUS.

(*Séance du* 2 *Juillet* 1885).

Bulletin de la Société archéologique du Limousin. Tome XXXIIe, 1re et 2e livraisons. — 1885.

Mémoires de l'Académie d'Arras.

Extrait des travaux de la Société Centrale d'agriculture de la Loire-Inférieure. 207e cahier. 1er trimestre 1885.

Atti della Reale Accademia dei Lincei. 1884-85. — Vol. 12. Facialo 12°. — Roma, 1885.

Revue des langues romanes. Avril 1885.

Journal des savants. — Mai 1885.

Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Année 1883. Tome XV, 1er bulletin.

Société des ingénieurs civils. — Séance du 22 mai 1885.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France. Mai 1885.

Annales de la Société académique de Nantes, vol. 5e de la 6e série. 1884.

Revue des sociétés savantes. Sciences mathématiques, physiques et naturelles. Table générale.

Mémoires et comptes rendus des travaux de la société des ingénieurs civils. — Mars 1885.

Revue des travaux scientifiques, Tome V^e^, N° 2. 1885.

Mémoires de l'Académie de Lyon. Classe des lettres. Vol. 21e et 22e. Lyon, 1884 et 1885.

Société des ingénieurs civils. — Séance du 5 juin 1885.

Album Caranda (suite). Les fouilles d'Aiguisy (Aisne)

1884. — St Quentin, 1885. (Envoi de M. Frédéric Moreau père, ancien membre du conseil général de l'Aisne, présentement à Fère en Tardenois (Aisne).

Mémoires de l'Académie de Lyon. — Classe des sciences. Vol. 27ᵉ. Lyon, 1885.

Travaux de l'Académie Nationale de Reims. 75ᵉ vol. Année 1883-84. (Renferme un travail de M. Gustave Carré, professeur d'Histoire au Lycée de Reims, sur *Les pensionnaires de collége chez les Oratoriens de Troyes au XVIIIᵉ siècle*).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Juin 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 728mm,17; minimum observé : 722mm,75, le 17 ; maximum observé : 734mm,41, le 22. — *Température* : moyenne des minima : 8°,34; moyenne des maxima: 25°,93; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 17°,14; minimum absolu : 3°,0, le 3 et le 23; maximum absolu : 32°,3, le 6. — *Humidité relative* : moyenne : 58,28; minimum observé : 24, le 4 et le 7; maximum observé : 96, le 10 et le 26. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 9mm,74; minimum observé : 5mm,55, le 21; maximum observé : 14mm,55, le 28. — *Pluie* : hauteur totale : 68mm,2. — *Nombre de jours de pluie* : 8. — *Nébulosité* : *moyenne* : 2,02.

Observations du mois de Juin, pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 714mm,10, le 2 juin 1884; maximum observé: 736mm,70, le 28 juin 1880. — *Température* : minimum absolu : 0°,8, le 18 juin 1884; maximum absolu : 36°,1, le 19 juin 1868; moyenne du mois la plus basse : 13°,73, en 1884; moyenne la plus élevée : 19°,16. en 1870.

Journal du mois de Juin 1885.

1. Temps doux et couvert. Petite pluie le soir. — 2. Très-beau temps. Température douce à l'ombre, élevée au soleil. Ciel pur. — 3, 4, 5. La température s'élève jusqu'à 32 degrés; le temps est très-beau, et le ciel reste à peu près pur. — 6, 7. La chaleur continue, quoique le ciel soit devenu nuageux et même un peu orageux. — 8, 9. La chaleur diminue et ne dépasse pas 26 degrés. Le ciel se couvre et prend un aspect très-orageux. — 10, 11. Les maxima de température descendent à 18°, puis à 13°. Le temps est frais et pluvieux. — 12. Beau temps; la température s'adoucit. — 13. Le thermomètre monte à 29°, et le ciel se couvre rapidement dans la soirée. Averse orageuse. — 14, 15. Temps chaud et orageux. Tonnerre éloigné le soir dans plusieurs directions. — 16. La température s'élève à 31°,3. Le ciel conserve un aspect orageux. — 17. Un peu de vent de Sud-Ouest. Tonnerre au Nord le matin. — 18. Temps doux, pluvieux dans la matinée. — 19. 20, 21. Temps doux, couvert ou très-nuageux, avec un peu de vent des régions Ouest. — 22, 23, 24. Très-beau temps. La chaleur augmente progressivement et finit par atteindre 31°,3. — 25. Le temps devient orageux et moins chaud. Tonnerre au Sud-Ouest dans la soirée. Gouttes de pluie. — 26. Le thermomètre monte à 30°,7. Le soir, orage et pluie abondante. — 27. Beau temps. La chaleur atteint encore 30°, et le ciel prend un aspect orageux dans la soirée. — 28. Temps moins chaud, mais orageux. Orage de 9 h. à 9. h. 45 du matin. Averses. — 29. Temps orageux. Tonnerre au loin dans plusieurs directions. — 30. Pluie abondante : 23 millimètres de 3 h. à 8 h. du matin.

STATION DE LA MONTAGNE.

Juin 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : Moyenne : $640^{mm},52$; minimum observé : $634^{mm},34$, le 17 ; maximum observé : $644^{mm},50$, le 1er. —

Température : moyenne des minima : 7°,17; moyenne des maxima : 14°,08; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 10°,63 ; minimum absolu : 0°,9, le 21 ; maximum absolu ; 20°,2, le 7. — *Humidité relative :* moyenne : 76,27 ; minimum observé : 25, le 5; maximum observé : 100 (12 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 7mm,32; minimum observé : 2mm,93, le 5; maximum observé : 11mm,31, le 27. — *Pluie :* hauteur totale : 78mm,9. — *Nombre de jours de pluie :* 12. — *Nébulosité* : moyenne : 2,32.

—

Observations du mois de Juin pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 624mm,50, le 2 juin 1884; maximum observé : 648mm,07, le 28 juin 1880. — *Température* : minimum absolu : — 2°,3, le 8 juin 1881 ; maximum absolu : 21°,4, le 27 juin 1879; moyenne du mois la plus basse : 5°,33 en 1884; moyenne la plus élevée : 10°,63 en 1885.

Journal du mois de Juin 1885.

1. Brouillard qui mouille par intervalles; un peu de bruine. — 2. Brouillard autour du sommet le matin. Ciel peu nuageux. — 3. Beau temps. Ciel pur. — 4. Un peu de rosée pendant la nuit. Le beau temps continue. — 5. Assez beau temps. — 6. Faible rosée pendant la nuit. Température élevée. Ciel nuageux. — 7. Ciel peu nuageux pendant la matinée. Le temps chaud continue. Légère ondée. Quelques éclairs le soir. — 8. La température s'abaisse et le ciel se couvre dans la journée. — 9. Quelques gouttes de pluie le matin. Ciel très-nuageux. — 10. Brouillard. Pluie. Vent du Nord-Est, très-fort le soir. — 11. Brouillard. Un peu de bruine et de pluie par intervalles. — 12. Vent d'Est-N.-Est très-fort à 9 h. du matin. Ciel peu nuageux. — 13. Ciel pur le matin et très-nuageux le soir. Tonnerre au Sud vers 7 heures ; ondée assez forte sur le sommet. — 14. Beau temps pendant la matinée. Tonnerre dans plusieurs directions à partir de 1 h. et demie du soir. Légères ondées. Eclairs le soir de l'O.-N.-Ouest à l'Est, par le Nord , et aussi au S.-Ouest à partir de 9 h. 1/2. —

15. Assez beau temps. Tonnerre à partir de 4 heures du soir. Vers 9 h., éclairs au S.-Ouest et quelques-uns à l'Est. — 16. Ciel très-nuageux. — 17. Vent d'O.-S.-Ouest, très-fort de 2 h. à 5 h. du soir. Le soir, brouillard qui commence à mouiller vers 5 h.· Un peu de bruine. — 18. Brouillard, bruine et petite pluie. — 19. Un peu de brouillard autour du sommet le matin. Ciel très-nuageux par intervalles. — 20. Brouillard qui mouille un peu. Vent d'Ouest très-fort à partir de 9 h. du matin. Bruine le soir. Tempête de 8 heures à 10 h. — 21. Brouillard qui mouille le matin ; vent d'Ouest très-fort jusqu'à 9 h. Ciel très-nuageux. — 22. Brouillard autour du sommet à 6 h. du matin. Assez beau temps. — 23. Beau temps. Ciel pur. — 24. Assez beau temps. Ciel peu, nuageux. — 25. Ciel couvert pendant le jour. Tonnerre au Sud de 2 h. à 2 h. 3|4. Pluie vers 3 h. — 26. Température douce. Tonnerre au Sud à partir de 4. h. 1|4; à 5 h., l'orage passe à l'Est et s'éloigne ensuite vers le Nord ou le N.-Est. Légères ondées. — 27. Température assez élevée. Ciel peu nuageux. — 28. Orage vers l'Ouest pendant la nuit. Orage sur le sommet vers 9 h. Brouillard. Coups de tonnerre et pluie par intervalles. — 29. Brouillard intermittent le matin. Tonnerre pendant la soirée. Orage sur le sommet de 3 h. 1|2 à 4 h. Pluie et grésil. Quelques éclairs vers l'Est à 9 heures du soir. — 30. Brouillard. Pluie.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

Mémoire concernant les droits de l'église Saint-Amable de Riom sur celle dite du Marthuret (1).

Un ecclésiastique, encore en place dans le diocèse, sollicitait à Paris la suppression du Chapitre d'Ennezat, pour de ses

(1) Ce Mémoire, adressé à Mgr de Bonal, évèque de Clermont, a été rédigé en 1778 par le Chapitre de St-Amable dans les circonstances suivantes. Sous l'épiscopat de Mgr de La Garlaye, le roi avait délivré, le 13 août 1773, un

débris en améliorer les prébendes du Chapitre du Port (1). Une femme d'un crédit alors trop fameux, madame d'Espinasse de Langeac, plus connue en public sous le nom de *Sabbatin*, voulait à la même époque favoriser le Chapitre du Marthuret de Riom.

Le besoin mutuel rapprocha ces deux personnes, maîtresses de l'oreille l'une du Ministre, l'autre de son Evêque. La dame promit l'engagement de l'autorité temporelle, le prêtre promit celui de l'autorité spirituelle. De cette union formée par l'intérêt sont sorties en foule les animosités, les calomnies, les entreprises, les craintes de nombre d'églises de ce diocèse les unes à l'égard des autres. De là sont nés les divisions intestines, les procédés scandaleux, les procès ruineux entre les sujets du même corps. Le clergé en général gémit de ces horreurs ; il gémit de voir des mains sacerdotales honteusement réunies à des mains profanes pour opérer la subversion de ses autels ; il gémit en apercevant la réduction nécessaire de ses membres dans la réduction de ses établissements.

Cette grande Eglise désolée, nouvelle Esther, se jette avec une égale confiance aux pieds de son chef et de son époux pour lui demander la conservation de son peuple : daignez faire attention, lui dit-ellle encore, que ces détestables entreprises attaquent et ruinent vos intérêts les plus précieux.

brevet qui supprimait le Chapitre d'Artonne et érigeait, sous le titre de Saint-Louis, dans l'église du Marthuret, un nouveau Chapitre, à la place de l'ancien, avec des prébendes grossies des revenus des chanoines d'Artonne. Ceux-ci protestèrent et le duc de Bouillon, représentant les fondateurs primitifs, se joignit aux chanoines pour empêcher la mise à exécution du brevet royal. Les choses restèrent en l'état jusqu'à l'année 1778. A cette date, les promoteurs du projet d'union s'agitèrent de nouveau pour arriver à leurs fins. Alors le Chapitre de Saint-Amable, jaloux de conserver ses prérogatives qu'il croyait menacées par le nouveau Chapitre de Saint-Louis, se rangea, comme il l'avait déjà fait précédemment, parmi les opposants. Le brevet de 1773 ne fut d'ailleurs jamais exécuté. La lutte durait encore au moment où éclata la Révolution. Nous publions à la suite la réponse du Chapitre du Marthuret. Ces documents manuscrits sont conservés aux archives du département, *fonds de l'évêché, liasse* 7. *Culte. Suppressions.*

(1) M. Omerin, vicaire-général.

Ce que pense l'universalité de ce diocèse, l'église collégiale de Saint-Amable prend la liberté de l'exprimer. Voyons quel est son intérêt particulier dans cette affaire; remontons au motif qui a rapproché la dame d'Espinasse du Chapitre du Marthuret.

La dame d'Espinasse ayant acquis par argent la terre de Langeac, premier patrimoine de la noble famille des Langeac d'Auvergne, venait aussi d'obtenir l'honneur de pouvoir porter ce nom. Elle alla plus loin et voulut usurper les droits du sang des Langeac.

Jean de Langeac, grand sénéchal d'Auvergne, avait, par acte du 13 septembre 1432, légué au Chapitre du Marthuret 40 setiers de froment et 12 livres argent, en directe, avec stipulation qu'à lui et aux *héritiers de son sang* appartiendrait la présentation de deux canonicats dans le Chapitre du Marthuret.

C'était contre ce titre qui subsiste qu'avait à lutter la dame d'Espinasse, pour rendre réel et attaché à la propriété de la terre un droit tout personnel et propre au sang des Langeac.

Pour remplir ces vues, fut surprise la signature d'un brevet en date du 13 août 1773, par lequel le roi est dit permettre à l'évêque de Clermont la suppression des Chapitres de Saint-Martin d'Artonne et de Notre-Dame du Marthuret de Riom, pour les biens et revenus des dites deux églises supprimées être réunis à un nouveau Chapitre qui sera érigé dans l'église de Notre-Dame-du-Marthuret, sous la dénomination de Saint-Louis, en conservant toutefois les droits des patrons laïcs, et à la charge que la nomination de la dignité du dit Chapitre à ériger sera réservée à Sa Majesté. (Le droit de nommer à des prébendes un peu plus utiles devenait ainsi plus flatteur pour la dame d'Espinasse).

La nomination de la dignité du nouveau Chapitre est réservée au roi. Or, l'église de Saint-Amable est le patron ecclésiastique. Celle-ci espère que la justice, la pénétration et la fermeté du pasteur commun seront sa sauvegarde.

L'époque précise de la première construction de l'église de Riom, Saint-Amable, est ignorée, mais nous trouverons dans

la célébration qu'elle fait tous les ans de trois fêtes patronales, qu'elle remonte aux temps les plus reculés. Dès sa première antiquité, elle fut connue sous le nom de Saint-Gervais et de Saint-Protais, et la solennité lui en est demeurée comme de ses premiers patrons.

Vers le milieu du ve siècle, la caducité ou la petitesse du bâtiment, engagea saint Amable, chef de cette église, ou bien à la rebâtir en entier, comme le disent les plus anciens bréviaires de Clermont, ou, comme on le croit plus communément, à la réparer et à l'agrandir. Il y plaça des reliques de saint Bénigne, qu'on y conserve encore, d'où il résulta que dans le siècle suivant elle n'était déjà plus connue que sous le nom de Saint-Bénigne. De là l'établissement de la seconde fête patronale de cette église. Enfin, la multitude des miracles qu'il plut à Dieu d'opérer chaque jour dans ce saint lieu par l'intercession de son serviteur Amable, le concours immense à son tombeau, la translation solennellement faite de son corps par saint Gal, 2e du nom, évêque de Clermont, du milieu de l'église où il reposait dans une chapelle du fond, construite aux frais de ce saint prélat, le titre d'abbé de Saint-Amable de Riom conféré au chef du clergé de cette ville par saint Préject, son successeur, tous ces motifs consacrèrent, dès le milieu du VIIe siècle, l'église dont nous parlons au titre qu'elle porte encore aujourd'hui d'église abbatiale et collégiale de Saint-Amable.

En 1077, le clergé de cette église devint régulier, car dans les Xe et XIe siècles presque toutes les grandes églises embrassèrent la régularité. Il fut probablement amené à ce changement par Durand, son évêque, qui se montra par nombre de traits fort zélé pour multiplier les établissements réguliers. Le Chapitre a fait depuis d'immenses sacrifices pour le retour à son premier état de sécularisation. La bulle de sa sécularisation est de 1548. Les lettres patentes pour son exécution de la même année.

Dans le XIIIe siècle, vers l'an 1240, fut bâtie une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame, dite, sans qu'on en voie la cause, du Marthuret. Nous en trouvons la desserte, presque à

la même époque, par le Chapitre de Saint-Amable. Ce corps qui depuis plus d'un siècle et demi, vivait déjà en état de régularité, faisait faire le service par les prêtres séculiers habitués de son église : un chanoine de Saint-Amable leur était préposé. On a lieu du croire que ces ecclésiastiques, en relation plus particulière avec le curé de Saint-Amable, comme travaillant sous ses ordres dans la paroisse, lui demeuraient encore subordonnés pour cet objet. Un jugement de l'official de Clermont, en date de 1253, conservé aux archives de Saint-Amable, les moleste pour avoir refusé de compter des offrandes au curé de la paroisse. C'est que déjà, et peut-être même avant cette époque, ils travaillaient à faire eux-mêmes une communauté à part, car on les voit à peu de distance prendre le titre de prêtres de l'église collégiale de Notre-Dame-du-Marthuret.

Cette chapelle avait-elle d'autres revenus que des offrandes? Il y a lieu de le présumer, ou bien la dévotion des fidèles fut grande et le produit en fut bien sagement administré; dès la fin du même siècle, on la trouve, au portail près, telle qu'elle est aujourd'hui.

Sur quel fonds avait-elle été premièrement construite? Qui l'avait dotée, si elle l'était? Sur quels fonds fut-elle agrandie et aux frais de qui? C'est ce qu'il est presque impossible de fixer aujourd'hui par des actes particuliers, pour la raison que nous dirons dans un moment, mais on trouve cette chapelle desservie dans son origine par le clergé régulier de Saint-Amable et sous l'inspection d'un membre de cette communauté. On trouve le même corps propriétaire, par donation du XIII[e] siècle, du terroir qui touche encore cette église au midi, et par un acte du 15 octobre 1311, qu'il avait été propriétaire du sol qui est devant elle au couchant. On voit dans tous les actes relatifs à la construction ou à l'agrandissement de cette église, la clause toujours exprimée : *sauf le droit d'autrui*.

On trouve à la date de 1444, un acte par lequel Jean Ollier, abbé de Saint-Amable, lève l'opposition qu'il avait formée au changement que le Chapitre du Marthuret voulait faire dans la façade de cette église : c'est le portail actuel. On

trouve que près d'un siècle auparavant, dès l'an 1350, des commissaires avaient été nommés par les deux corps pour transiger amiablement sur les différends mus entre eux. Une transaction fut signée dix ans après. Par cette transaction, en date du 29 mars 1360, les chanoines de l'église du Marthuret, pour terminer les procès qui subsistaient entre eux et la communauté régulière des chanoines de Saint-Amable, reconnaissent envers cette dernière une redevance annuelle et perpétuelle d'un florin ou obole d'or, ou d'un cierge du poids de six livres de cire, modéré depuis par acte de 1407 à trois, avec stipulation expresse qu'à chaque mutation d'abbé de Saint-Amable, le nouvel abbé aura droit de faire son entrée dans l'église du Marthuret ; qu'il y sera reçu solennellement en procession par les chanoines de cette église ; qu'il y dira la messe au maître-autel, à laquelle ils seront obligés de le servir, puis ils lui offriront un septier de vin. Ils reconnaissent dans l'abbé de Saint-Amable le droit qu'il a de nommer le chef préposé à cette église et gardien de son sceau. On y règle les jours et les cas où les chanoines de l'église du Marthuret, appelés aux processions par l'abbé ou le chantre de Saint-Amable, seront tenus d'y assister pour n'y faire qu'un corps avec les prêtres de l'église majeure. A la fête de la Nativité, patronale du Marthuret, le Chapitre de St-Amable viendra, s'il le juge à propos, pour y assister, et dans ce cas, il aura la libre disposition des hautes stalles ; à la procession de ce jour, il gardera le premier rang comme dans les processions ordinaires.

Le surplus des articles ne concerne que quelques droits curiaux dans lesquels le Chapitre du Marthuret avait voulu entrer et qu'il abandonne : tels sont les droits du Chapitre de St-Amable de Riom sur l'église dite du Marthuret, dans la même ville.

Nous sommes dans le cinquième siècle de la stipulation de ces clauses. Depuis elles ont toujours été observées et maintenues. Sans doute, dans ce long intervalle, il a dû s'élever des difficultés sur leur exécution. Il est quelquefois des esprits trop exigeants, mais il s'en trouve aussi d'insubordonnés. Les

transactions de 1407 et de 1523 qui rappellent, confirment et expliquent au besoin tous les chefs de celle de 1360, furent passées pour prévenir ou terminer des procès naissants.

Le Chapitre du Marthuret entreprit, sur la fin du siècle dernier, d'attaquer ces droits. Le juge official de Clermont ordonna l'exécution de transactions renouvelées pendant trois siècles consécutifs. La Cour du Parlement, par son arrêt contradictoire du 4 septembre 1713, confirmant de nouveau ces transactions, en ordonna l'exécution et condamna le Chapitre du Marthuret à 150 livres de dommages-intérêts envers celui de Saint-Amable, pour trois années de prestation omises.

S'il survint un nuage, il y a environ 35 ans, entre l'abbé doyen commendataire de Riom et le Chapitre du Marthuret pour la réception de l'abbé dans cette église, le Chapitre de Saint-Amable intervenant pour son chef, il fut bientôt dissipé.

L'arrêt de 1747, en confirmant le précédent, condamna le Chapitre du Marthuret à tenir les transactions passées, notamment en ce qui regarde la réception de l'abbé de St-Amable.

En pareil état de cause, n'est-il pas prodigieusement étonnant que l'on ait espéré qu'en changeant la moitié du nom d'une église, en l'appelant du nom de Saint-Louis-du-Marthuret, au lieu de Notre-Dame-du-Marthuret, on en acquitterait les charges ?

L'est-il moins qu'on attende qu'un évêque, tuteur-né des droits ecclésiastiques dans son diocèse, se prêtera à l'exécution d'un brevet d'un exemple si dangereux pour le clergé, et dressé en partie pour la suppression des droits d'un patron ecclésiastique ?

Cependant cette affaire, tout inouïe qu'elle soit, a occasionné dans les premiers temps de sa naissance, à raison du crédit encore subsistant des personnes qui la suscitaient, des frais très-considérables au Chapitre de Saint-Amable. Il lui en a coûté près de 1,000 écus. La justice du conseil de Mgr le comte d'Artois en avait fait suspendre la poursuite. Quelle maligne influence la réveille ? A-t-on donc entrepris, en renver-

sant des établissements ecclésiastiques, de ruiner encore ceux qu'on laisse subsister ?

La cinquième année s'avance depuis la date du brevet qui occasionne nos plaintes. Il est dans la libre disposition du prélat qui gouverne avec tant de lumière et d'édification ce diocèse, de déclarer s'il juge qu'il est ou qu'il n'est pas du bien de son église que l'exécution de ce brevet ait lieu.

De l'incertitude naissent les troubles. L'église de Saint-Amable espère que son évêque, son protecteur naturel, voudra ne point regarder toutes ces considérations comme indignes de l'occuper. Nous avons cette ferme confiance qu'il voudra profiter de ce moment, époque des frimas qui, sans diminuer son zèle ardent, l'obligent d'en suspendre les effets. Les neiges, en fermant les routes, le fixeront dans sa capitale. Il retirera la conduite de cette affaire de mains plus que suspectes, pour la connaître lui-même. C'est dans cette intention que nous osons lui présenter ce Mémoire. C'est avec cette instante et humble prière que nous le terminerons.

Signé : de Riolz, abbé-doyen du Chapitre de St-Amable.

Gerzin-Dupin, chanoine. Ordinaire, chanoine-syndic.

Mémoire sur l'état du Chapitre de Notre-Dame du Marthuret, de la ville de Riom.

Les prêtres qui composent le Chapitre de Notre-Dame-du Marthuret représentent l'ancien corps du clergé séculier de la ville de Riom. Le Chapitre de Saint-Amable n'a fait que succéder à des moines qui eux-mêmes étaient dans la ville de Riom d'un établissement bien plus récent que le corps des prêtres séculiers de la même ville. Les moines, dans des temps d'ignorance, usurpèrent sur les prêtres séculiers leurs biens et les soumirent à des servitudes odieuses, peu convenables à leur état, bien moins encore, devant être exercées sur des prêtres séculiers d'un ordre supérieur à celui des moines. En peu de mots, voici l'histoire du Chapitre du Marthuret.

C'est en 1077 que Durand, évêque de Clermont, introduisit des religieux de l'ordre de Saint-Augustin dans l'église de Saint-Amable, paroisse de la ville de Riom. Cette église, jusque-là avait été gouvernée par un curé et autres prêtres séculiers auxquels Durand, évêque, qui lui-même avait été moine, ôta des biens ne pouvant appartenir qu'au clergé séculier, pour les transférer à ses confrères religieux.

Les prêtres séculiers, pliant sous l'autorité, se maintinrent pendant quelque temps à continuer le service divin dans l'église de Saint-Amable ; mais bientôt, accablés du joug que les moines leur imposaient, ils cherchèrent à le secouer, sinon en rentrant dans leurs premiers droits, au moins en se séparant des moines, et en se retirant dans une autre église.

1240. Pour cet effet, ils obtinrent d'abord de Hugues, évêque de Clermont, la concession d'avoir un syndic, un coffre et un sceau commun.

1243. Cette concession leur fut confirmée par une bulle d'Innocent IV. Le même Hugues, évêque de Clermont, leur permit de faire construire une église. Non-seulement cette permission leur fut encore confirmée (1251) par le pape Innocent IV, mais le pape Urbain IV (1262) par une autre bulle qu'il adressa à Alphonse, frère du roi saint Louis, qui avait l'Auvergne en apanage, pria et exhorta ce prince d'accorder aux prêtres séculiers de la ville de Riom la propriété du fonds où ils devaient bâtir leur église.

Le prince Alphonse eut égard à la recommandation du pape Urbain, et sa charte de concession désigne parfaitement le terrain qu'occupent encore aujourd'hui l'église de Notre-Dame-du-Marthuret et les bâtiments du Marthuret. La concession fut gratuite, en sorte que l'on peut à bon droit considérer Alphonse comme le fondateur de l'église du Marthuret, et d'autant que l'Auvergne n'était possédée par ce prince qu'en apanage, et qu'elle revint à la Couronne par sa mort sans enfants, les droits de patronage et de fondation retournèrent aussi à la Couronne, et le roi dut, dès lors, et a toujours dû être vraiment considéré comme fondateur de cette église.

La charte d'Alphonse n'est pas le seul titre qui attribue au roi la fondation de l'église du Marthuret.

Jean, fils de France, duc de Berry et d'Auvergne (1412), amortit gratuitement en faveur du Chapitre du Marthuret plusieurs hôtels et maisons dépendant de ce Chapitre et qui étaient dans sa censive. Il n'avait le duché d'Auvergne qu'en apanage.

Dans la suite, Charles de Bourbon, comte de Bourbon, ayant le gouvernement des terres et seigneuries de Mgr le duc de Bourbon et d'Auvergne, son père, concéda encore un espace à prendre sur la rue publique, pour l'agrandissement (1427) et fortification de l'église du Marthuret.

L'église de Notre-Dame-du-Marthuret est donc constamment de fondation royale, et, ce qui achèverait de le prouver, ce sont les armoiries de France qui se trouvent en plusienrs endroits de cette église, et qui sont saillantes au portail et aux clefs de la voûte principale.

Le Chapitre du Marthuret ne peut, entre autres servitudes, que faire sonner les offices après ceux de Saint-Amable.

Copie du brevet du roi, du 15 août 1774, pour procéder à l'extinction des Chapitres du Marthuret et d'Artonné.

Aujourd'hui, 13 août 1773, le Roi étant à Compiègne, sur ce qui a été représenté à Sa Majesté que les biens et revenus du Chapitre collégial de Notre-Dame-du-Marthuret en la ville de Riom, diocèse de Clermont, sont insuffisants pour fournir une subsistance honnête et décente aux ecclésiastiques qui composent ledit Chapitre, et que dans le lieu d'Artonne, au même diocèse, il y a également un Chapitre collégial qui n'y est pas autrement utile, attendu que le curé et son vicaire suffisent pour les secours spirituels des habitants, Sa Majesté a jugé convenable que les deux Chapitres fussent éteints pour en ériger un nouveau sous le titre de Saint-Louis, dans la ville de Riom qui est le chef-lieu du duché d'Auvergne et du domaine de Sa Majesté; en conséquence, elle a permis et permet au seigneur évêque de Clermont de procéder, suivant les formes canoniques, à l'extinction et suppression des Chapitres de Notre-

Dame-du-Marthuret et d'Artonne, et à l'érection d'un nouveau Chapitre, sous l'invocation de Saint-Louis, dans la ville de Riom, et dans l'église de Notre-Dame-du-Marthuret, ainsi qu'à l'union des droits, des biens et revenus desdits Chapitres supprimés, en faveur de celui qui sera érigé, en conservant toutefois les droits des patrons laïcs, à la charge que la nomination de la dignité dudit Chapitre à ériger sera réservée à Sa Majesté. Veut, Sa Majesté, que dans le nombre des chanoines qui sera réglé par le seigneur évêque de Clermont, pour composer le nouveau Chapitre, il y ait un théologal, et au surplus, Elle a permis et permet au seigneur évêque de Clermont de transférer dans ledit nouveau Chapitre les dignités et chanoines des deux Chapitres qui seront éteints et supprimés, pour n'être par Elle nommé à la dignité dudit nouveau Chapitre qu'à la première vacance après l'enregistrement du décret sur lequel Sa Majesté se réserve de donner, s'il y a lieu, ses lettres patentes, pour en assurer l'exécution. M'ayant, pour assurance de sa volonté, commandé d'expédier le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moi, ministre et secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. (Signé) Louis et plus bas : Philippeaux.

BIBLIOGRAPHIE.

On nous communique un livre du plus haut intérêt pour notre province : *Mémoires pour servir à l'histoire du Père Broet et des origines de la Compagnie de Jésus en France, par un religieux du même ordre.* — Freydier, Le Puy, 1885. Grand in-8° de 678 pages.

Dû à la plume d'un savant Jésuite que sa modestie a empêché de révéler son nom, ce livre est le digne pendant d'un autre ouvrage, d'une valeur également considérable, écrit par le même religieux : *Maldonat et l'Université de Paris.*

L'Histoire du P. Broet met dans une vive lumière la noble et sympathique figure de l'évêque de Clermont, Guillaume

Duprat ; elle raconte par le menu les origines du premier collège que les fils de saint Ignace aient eu en France, en même temps qu'elle éclaire pleinement les remarquables physionomies des savants maîtres de cet établissement fameux.

Grâce aux recherches publiées dans nos *Mémoires*, en 1881, par l'un de nos confrères qui a ravivé les glorieux souvenirs de nos anciennes écoles, nous connaissions dans ses principales lignes l'œuvre des Jésuites à Billom. Avec l'*Histoire du P. Broet*, nous descendons dans les détails, l'auteur de ce travail ayant eu à sa disposition des sources d'informations où nul autre que lui ne pouvait puiser : les archives particulières de son ordre lui ont fourni d'importants et nombreux renseignements.

Dès le principe, aussitôt qu'elle a été installée en Auvergne, la Société de Jésus a exercé dans cette province une incontestable et puissante action. Le livre du P. Prat le démontre d'une manière irréfutable. Les missions organisées par elle, en 1561 et 1562, à l'effet de combattre le protestantisme, établirent tout de suite son influence et lui assurèrent une suprématie qui, plus tard, suscita contre elle de profondes et violentes haines.

On nous assure que l'*Histoire du P. Broet* n'a pas été mise dans le commerce. Nous le regrettons, car elle avait sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque s'intéresse aux hommes et aux choses de notre Auvergne.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont. — Impr. F. Thibaud.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Fd.

N° 35. — Juillet 1885.

Le Bulletin parait le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie, à l'imprimerie* FERDINAND THIBAUD, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 2 Juillet.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Moisson, Vice-Président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin précédent, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et donne communication des ouvrages reçus.

— M. l'abbé Chardon offre, au nom de leur auteur, M. l'abbé Lavaud de Lestrade, professeur de sciences au Grand-Séminaire de Montferrand, membre correspondant de l'Académie, deux ouvrages ayant pour titres, le premier : *Accord de la science avec le 1er chapitre de la Genèse ;* le second : *Transformisme et Darwinisme, réfutation méthodique.*

— M. le Président prie M. l'abbé Chardon de vouloir bien

transmettre à M. Lavaud de Lestrade les remercîments de l'Académie.

— L'ordre du jour de la séance portant l'élection de trois membres titulaires, M. le Président constate que le nombre des membres présents est insuffisant, suivant le Règlement, pour procéder à une élection. En conséquence, l'Académie décide que la nomination des nouveaux membres aura lieu au mois de janvier prochain.

— M. le Dr Dourif, rapporteur de la Commission pour le monument à ériger à Vercingétorix, dépose les conclusions de son rapport tendantes à encourager le projet mis de nouveau en avant par la *Société d'Emulation de l'Auvergne*, d'élever un monument au héros de l'indépendance des Gaules, projet conçu depuis longtemps par l'Académie et pour l'exécution duquel elle a en caisse des fonds provenant de souscriptions particulières. Toutefois, le rapporteur fait des réserves expresses pour l'emplacement destiné à ce monument. Il insiste pour le plateau de Gergovia, théâtre du triomphe du chef arverne. C'est cet emplacement qui a été toujours dans les vues de l'Académie et des souscripteurs.

La Compagnie toute entière s'associe aux sentiments si bien exprimés par M. Dourif. Elle le charge, avec la Commission dont il a été l'organe, de s'entendre avec la Société d'Emulation. De plus, elle émet le vœu que la Commission recherche et réunisse les différents documents ayant trait à la question et pouvant mettre en lumière les constants efforts faits depuis des années par l'Académie de Clermont pour arriver à la réalisation de son idée. Ces documents seront, le plus prochainement possible, déposés sur le Bureau, pour qu'il en soit fait tel usage qu'il conviendra.

— M. Alluard donne connaissance du Bulletin météorologique du mois de juin.

— M. Jaloustre, au nom du Comité de publication, propose à l'Académie de prendre pour elle les frais d'une héliogravure (fac-simile d'écriture) qui doit accompagner le texte du *Journal*

de Dom Boyer, publié par M. Antoine Vernière, dans les Mémoires de 1884. Cette proposition est favorablement accueillie par l'Académie.

— M. Dourif achève la lecture de son intéressant travail sur *Les fêtes de Saint-Gal à Saint-Amant-Tallende.*

La séance est levée à 4 heures.

OUVRAGES REÇUS.

(*Séance du* 6 *Août* 1885).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1884.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, 1882.

Mémoires de la Société N^le^ des sciences naturelles de Cherbourg, tome XXIV, 1884.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Revue des travaux scientifiques, tome v, n° 3. (Travaux publiés en 1884).

Janvier 1885. Romania, tome XIV.

Société d'histoire naturelle de Toulouse. Bulletin trimestriel, janvier, février, mars 1885.

Bulletin historique et philologique, année 1885, n° 1.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome v, 3e Bulletin 1885.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, avril, mai, juin 1885.

Journal des Savants, juin 1885.

Catalogue de la Bibliothèque de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, avril 1883.

Bulletin de la Société d'horticulture du Cantal, année 1885, janvier, février et mars 1885.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trim. 1885.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome VI, année 1883.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, mai 1885.

Archives d'hydrologie. Revue des Eaux minérales d'Auvergne et du Plateau central. Rédacteur en chef Dr E. de Bourgade de la Dardye, médecin consultant aux Eaux de Royat, 1re année, mai, juin, juillet 1885.

Académie des sciences et lettres de Montpelier. — Mémoires de la section des lettres, tome VII, 1er fascicule, année 1882, tome VII, 2e fascicule, année 1883-1884.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, avril 1885.

Registre consulaire de la ville de Limoges, second registre, (1592-1662), 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, tome 36e, avril 1885.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Juillet 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 730^{mm},86 : minimum observé : 725^{mm},74, le 31 ; maximum observé : 735^{mm},16, le 6. — *Température :* moyenne des minima : 9°,90 ; moyenne des maxima : 27°,36 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 18°,63 ; minimum absolu : 7°,2, le 16 ; maximum absolu : 31°,8, le 12. — *Humidité relative :* moyenne : 60,88 ; minimum observé : 22, le 29 ; maximum observé : 96, le 13 et le 14. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 11^{mm},12 ; minimum observé : 5^{mm},71, le 29 ; maxi-

mum observé : 16^{mm},26, le 11. — *Pluie :* hauteur totale : 48^{mm},0. — *Nombre de jours de pluie* : 7. — *Nébulosité* : moyenne : 1,65.

—

Observations du mois de Juillet, pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 717^{mm},47, le 26 juillet 1881 ; maximum observé : 739^{mm},21, le 27 juillet 1882. — *Température* : minimum absolu : 3°,5, le 9 juillet 1877 ; maximum absolu : 37°,5, le 5 juillet 1881 ; moyenne du mois la plus basse : 16°,38 en 1875 ; moyenne la plus élevée : 25°,50 en 1869.

Journal du mois de Juillet 1885.

1. Temps doux. Ciel gris et pluvieux. — 2. La température s'élève un peu en même temps que le ciel s'éclaircit. — 3. Temps orageux. Orages et tonnerre éloignés toute la soirée ; averses le soir. Le thermomètre monte à 29°8. — 4. Le ciel, gris le matin, se découvre un peu dans la soirée. — 5. Temps orageux. Orage et forte pluie de 11 heures à midi. Tonnerre dans la soirée. Température douce. — 6. Ciel très-nuageux laissant passer quelques rayons de soleil. — 7, 8, 9, 10. Temps beau et chaud. Le ciel est un peu nuageux dans le milieu du jour. — 11. La température s'élève à 30°1. Le temps est orageux. Tonnerre éloigné, de 10 h. du matin à 2 h. du soir. Averse. — 12. Temps chaud (31°8) et orageux. Tonnerre lointain. — 13. Temps orageux. Orages dans les environs à 1 h. et à 3 h. du soir. Orage et forte pluie à Clermont, de 4 à 5 h. — 14. Temps doux. Grosse averse de 2 h. à 3 h. du soir. — 15, 16, 17. Rosée abondante. Ciel nuageux. Temps beau et chaud. — 18. Ciel gris. Gouttes de pluie par intervalles. — 19, 20. Rosées. Ciel nuageux. Beau temps. Température élevée. — 21. Ciel gris, d'aspect orageux. Il s'éclaircit pendant la matinée. — 22, 23. Le temps est très-beau. La chaleur continue. — 24. Journée très-chaude : 29°2. Le ciel est nuageux au S.-S.-Ouest dans la soirée. — 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Le ciel reste pur et la chaleur continue.

Les maxima atteignent 30 degrés. — 31. Le ciel prend un aspect orageux à partir de midi. Le tonnerre gronde au Sud-Ouest vers 3 h. 1|2 du soir, et quelques grosses gouttes de pluie tombent à Clermont à 4 h. 1|2.

STATION DE LA MONTAGNE.

Juillet 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 643mm,54 ; minimum observé : 637mm,85, le 1er ; maximum observé : 647mm,51, le 21. — *Température* : moyenne des minima : 9°,63 ; moyenne des maxima : 15°,31 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 12°,47 ; minimum absolu : 5°,2, le 2 ; maximum absolu : 18°,3, le 28. — *Humidité relative* : moyenne : 78,08 ; minimum observé : 39, le 30 ; maximum observé : 100 (8 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 8mm,45 ; minimum observé : 5mm,41, le 29 ; maximum observé : 11mm,76, le 1. — *Pluie* : hauteur totale : 46mm,7. — *Nombre de jours de pluie* : 7. — *Nébulosité* : moyenne : 1,88.

Observations du mois de Juillet, pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique :* minimum observé : 630mm,00, le 26 juillet 1881 ; maximum observé ; 649mm,23, le 4 juillet 1881. — *Température :* Minimum absolu : 0°,0, le 16 juillet 1883 ; maximum absolu : 26°,6, le 5 juillet 1879 ; moyenne du mois la plus basse : 8°, 01 en 1879 ; moyenne la plus élevée : 15°,31 en 1885.

Journal du mois de Juillet 1885.

1. Brouillard qui mouille et un peu de bruine. — 2. Brouillard intermittent ; il mouille un peu le matin. — 3. Assez beau temps pendant la matinée. Orages, pluie et grésil dans la soirée. Eclairs assez tard pendant la nuit. — 4. Un peu de

pluie et brouillard intermittent. Vent de l'Ouest à l'O.-S.-O. fort. — 5. Tonnerre, pluie et brouillard par intervalles. — 6. Brouillard qui disparaît au-dessus du sommet de temps en temps. Un peu de pluie; vent du N.-O. au Nord, fort le soir. — 7. Brouillard le matin. Ciel peu nuageux pendant la soirée. — 8 et 9. Rosée la nuit. Assez beau temps. Ciel nuageux par intervalles. — 10. Rosée la nuit. Ciel peu nuageux. Le soir, éclairs au S.-Ouest. — 11. Rosée pendant la nuit. Ciel très-nuageux dans la matinée. Tonnerre vers le Sud de 9 h. 50 à 1 h. 1|2 du soir. Quelques gouttes d'eau par intervalles. Le soir, éclairs au S.-Ouest, et d'autres, très-faibles de l'Est au N.-Est. — 12. Faible rosée la nuit. Orage vers le Nord, un peu de pluie à 3 h. du soir; à partir de 9 h., éclairs du Nord au S.-Est par l'Est. — 13. Brouillard. Un peu de pluie. Tonnerre vers le S.-Est, de 3 h. à 5 h. du soir. — 14. Brouillard. Averse après midi. — 15. Ciel nuageux. — 16, 17, 18, 19 et 20. Rosée chaque nuit. Assez beau temps. Ciel nuageux par intervalles, très-nuageux le 18. — 21, 22 et 23 Rosée chaque nuit. Assez beau temps, ciel peu nuageux. — 24. Très-peu de rosée la nuit. Assez beau temps. Le ciel se couvre un peu le soir; vent de N.-Est fort à partir de 9 h. — 25 et 26. Ciel peu nuageux. Vent de N.-Est, fort, surtout le soir. Rosée le 26. — 27. Vent d'E.-N.-Est très-fort pendant la nuit; il se modère un peu pendant le jour, mais reprend encore de la force le soir. Ciel pur. — 28 et 29. Ciel peu nuageux. Eclairs le soir. — 30. Quelques éclairs entre l'Est et le S.-Est pendant la nuit. Ciel peu nuageux. — 31. Ciel peu nuageux. Tonnerre vers le Sud, de 2 h. 1|2 à 4 h. du soir. Légère ondée vers 4 h. 1|2. Quelques rares éclairs entre le Sud et le S.-Ouest.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

PROJETS DE RÈGLEMENTS DE POLICE

Pour la ville de Clermont.

(XV[e] SIÈCLE).

Ventes de denrées et marchandises (1).

28 avril 1481. Assemblée tenue au Palais épiscopal où il fut convenu avec *Edouard de Massiac*, abbé de *Lisle*, vicaire du cardinal évesque, les bailles de la Cathédrale, le Gouverneur, Pierre *de Laporte* son lieutenant, de plusieurs articles.

On mettra ordre de quérir places convenables pour vendre les marchandises qui, de présent, se vendent en franchise, sans avoir regard au profit particulier de personnes quelconques, et de lad. place lui feront rapport (au gouverneur) pour ordonner lesd. marchandises que l'on vendoit en franchise y être vendues, et pour faire défense de non les y plus vendre et y pourveoir comme de raison.

Le Gouverneur fera boulanger une *quarte* au plus homme de bien de la ville, tant pain *setis* de bouche que gros, et tout lui sera rapporté, et après led. sieur fera boulanger à un autre boullanger qu'il connaît hors la ville, et par ce ainsi on connaîtra qui est trompeur.

Touchant la vente de la chair, on advisera si on la fera vendre par autres bouchers, ou si on abandonnera que tous *forains* viennent faire boucherie aux portes ou autres lieux convenables.

Touchant le poisson que l'on garde expressément, dont sont advenus et adviennent de grands maux, et touchant ce que l'on fait plus de *dernes (sic)* d'un quartier de saumon que de *quarré*.

Touchant le marché du blé, sera faite diligente information de ceulx qui le font enchérir et vont acheter les greniers; appelant les consuls ou le procureur de la ville.

(1) Extrait des Registres du consulat. Arch. mun. de Clermont.

Sera par eulx advisé sur le bois. N'entrera en la ville qu'il ne soit vendu, et, pour ce qu'ils font d'une charretée deux ou trois, s'il sera meilleur vendre le gros à corde et le mener par nombre de fagots grands ou petits.

Mettront ordre à la chaux que font pareillement d'une *saulme* deux et plusieurs tromperies, s'il sera meilleur la prendre au *sextier* ou à poids comme le charbon.

Sur le fait des regratteries, mettront prix convenable aux lievres, connils (1), chapons, poulailles, perdrix, et qu'ils les puissent vendre jusqu'au dit prix et non plus et au-dessous, et qui en aura avis les puisse prendre pour le prix ordonné ou autrement ainsi qu'il sera advisé, et qu'ils ne puissent acheter que ne soit *midi passé* et que la ville ne soit pourvue.

Et pour ce que les panetiers, bouchers, regrattiers à quelques défenses que l'on leur fasse incontinent retournent à leur premier estat, qu'il soit ordonné gens qui tous les jours pesent le pain comme aux autres bonnes villes et controlent lesd. panetiers, bouchers et revendeurs et autrement y adviser, comme M. le Gouverneur l'a ordonné tel.

Ces articles ayant été lus, on arrête les suivants : Nulle marchandise ne se vendra en *lieux saints* et en ce faisant sont ordonnées places pour vendre et tenir lesd. marchandises.

C'est assavoir : en tant que touche la *mercerie* accoustumée vendre aux lieux saints, se vendra dorénavant depuis l'hôtel de *Chassaignon*, en tirant vers les *Nottaires*, toujours hors franc fisc, jusqu'à l'hôtel *Merceretz*.

La vaisselle de bois plats, tranchoirs, escuelles, boisseaux et autre vaisselle de bois accoustumé vendre en lieu saint, se vendra vers l'hostel de *Charrières*, en tirant vers l'hostel de *Boulogne*.

La regratterie qui se vendoit aux *Gras*, au lieu saint, se vendra depuis la *Place neuve* de derriere la grande église, et tirera jusqu'à l'hostel *de la Forest*.

(1) Lapins.

La chausseterie qui se vendoit *aux Gras*, au lieu saint, se vendra depuis la *Croix des Gras*, en tirant à la grande rue, hors lieu saint.

Les pourceaux accoustumés vendre au lieu saint se vendront au devant de la grande boucherie.

La chaux accoustumée vendre à la dite *Place neuve* se vendra au marché du blé.

Tous marchands ou autres de quelque état et condition qu'ils soient, qui viendront vendre leursdites marchandises qui se souloient vendre auxd. lieux saints, les pourront aller vendre à leur libéral arbitre, mais que ce ne soit en lieu saint.

Du pain qui est petit et des abus que font les pannetiers, que Messieurs de la Justice feront boulanger une quarte de blé et Messieurs les consuls une autre qui sera apportée labourée (travaillée) de pain de bouche ou bien gros à M. le Gouverneur pour y donner provision.

La vendition de la chair. Doresenavant tous les bouchers et autres vendant de la chair auront la faculté d'ainsi faire là où bon leur semblera en lad. ville, hors lieu saint, et sur ce, ont contredit Messieurs de la grande église Cathédrale, disant qu'ils ont obtenu sentence au contraire, que nul ne peut vendre chair en lad. ville qu'à la grande boucherie et à celle de saint Geneys, par sentence de Montferrand.

Tant que touche de poisson et des faulsetés qui se font, que le procureur de la justice et de la ville, ensemble deux autres qui seront commis par lad. ville, visiteront le poisson tous les jours et pareillement la chair, et en ce faisant, a été advisé que les charges de poisson, ne led. poisson ne se vendra qu'en la poissonnerie, et le bestail se tuera en la rue publique pour obvier aux inconvénients. Et pour ce que le poisson est ici vendu mort, sera ordonné, suivant la saison, sera ordonné aux vendeurs le temps qu'ils les pourront garder, ayant regard à ce qu'ils se trouveront frais ; et pareillement de la chair, qu'ils ne la garderont que le temps que l'on advisera, selon la saison, ayant regard au temps qu'elle sera morte, pour obvier aux inconvénients comme dit est.

Les commis du Gouverneur visiteront les greniers à blé et faront leur rapport aud. Gouverneur pour y pourvoir.

Pour le bois, les charrettes et les saulmes, entreront en la justice tout ainsi, sans y rien oster.

La chaux se vendra à la quarte ordinaire du blé et non autrement, et sera rasée lad. quarte, et se vendra au marché du blé.

Les regrattiers qui achètent toute regratterie, ne leur sera pas permis d'achapter que ne soit midi passé, et ne pourront aller au devant d'icelles pour les acheter avant né après midi que premièrement n'aient été au marché public.

Lundi 11 décembre (1481). — Exposé que M. le Gouverneur est courroucé de ce que l'on ne met bonne police dans la ville et mesmement de ce que samedi dernier le bled s'enchérit terriblement au marché, si qu'il y a un grand nombre de plaintes, disant que l'on ne peut trouver de tout hier *un grain de pain* et que les boulangers l'avoient serré à l'occasion de ce que le bled estoit encherri, et que à cette cause ils avoient fait prendre le pain lequel ils ont trouvé, qu'ils le vendoient deux sols six deniers, où il ne se vendoit que deux sols, samedi avant led. marché.

Exposé aussi que l'on a trouvé ce jourd'huy de pauvres gens qui sont morts par les rues de faim, et des autres que l'on a trouvés demi-morts. En veult on dire que l'on a trouvé *mordant leurs bras* et qu'il y a un grand tas d'hospitaux dans cette ville qui ne valent rien et n'y arrive-t-on que *paillards*, *quoquins*, *yvrognes*, et non pas ceux qui ont besoin de service, et n'y arrive-t-on, si ce n'est ceux qui y portent et quand ils ne portent point quelque chose ne les veulent point recevoir, et qu'il y a l'hospital de Saint-Barthélemy qui tiennent et liévent les rentes ceux de la grande église, et que il leur faut dire s'ils le veulent tenir et faire rentrer les pouvres gens, et qu'on y advise

aultrement pour le fait de la chose publique et solagement desd. pauvres.

Ordonné que le pain vauldra jusqu'à samedi, la mische de coupe deux sous quatre deniers et de ceslui qui est pris qu'on le vende à deux sous la mische de coupe, et que samedi on fasse essai de deux sextiers de froment, et ont été commis à faire le dit essai, Nicolas *Vidal* et Michel *Curier*, Pierre *Perrot*, Bertrand *Langlois*, Michel *du Mazel*, et Guillaume *Alloisseur*, boulangiers et, fait le dit essai, que l'on y mette bon prix et au surplus que dorénavant on fera en un lieu de la ville un poids où l'on pèsera le bled quand on le vouldra porter mouldre, et aussi se pèsera au retour du molin, pour garder les faulsetés, et on payera pour un sextier de bled un denier. Et sera commis un tiers expert qui pèsera led. bled, et aura gaige, et sera tenu de tenir compte ou assenser.

VARIÉTÉS.

NOTICE HISTORIQUE SUR NOTRE-DAME DE LA FONT-SAINTE

(PRÈS D'ÉGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES)

(Suite et fin) (1).

« Il est hors de doute, mon très cher abbé, que le scandale arrivé à Egliseneuve mérite une punition et je suis fort d'avis que si l'on peut avoir un dénonciateur (2), il faut poursuivre vivement à l'Officialité les sieurs Chanteloube et Boyer, mais il faut être bien sûr des faits et très probablement il faudra appeler le juge royal, à raison de l'éclat et du scan-

(1) Voir le Bulletin du mois de juillet 1883 (N° 18).

(2) C'est-à-dire quelqu'un qui porte plainte.

dale qui tiennent à l'ordre public. M. le vice-promoteur peut agir sur la dénonciation qui sera faite par gens qui ne voudraient pas être parties.

» Il ne faut pas éviter de retirer tout pouvoir à ces deux ecclésiastiques. C'est peut-être, comme vous l'observez, un trait de providence qu'ils se soient rendus assez coupables pour qu'on puisse les punir avec sévérité et les rendre un peu moins turbulents.

» Il est certain qu'un détail pareil à celui que vous me faites est très affligeant pour moi, mais il faut que je sois informé et du mal et du bien ; ce sont là les épines du ministère.

» Il faudra que M. le vice-gérant procède avec bien de la circonspection, pour que la procédure ne soit pas dans le cas de réforme.

» L'abbé Desribes m'avait marqué qu'il devait partir. Je vois avec peine qu'il aura bien de la chaleur à essuyer.

» † FRANÇOIS, év. de Clermont. »

L'interdit de la chapelle fut donc prononcé par l'Officialité diocésaine, le 30 août 1780, et le 5 septembre suivant un cadenas fut placé à la porte du petit oratoire. Les communalistes formèrent, à la sénéchaussée de Riom, opposition à l'ordonnance d'interdit, sous le prétexte que cette ordonnance n'avait pas été insinuée au greffe ecclésiastique ; mais ils furent déboutés de leur opposition. Le frère du communaliste Chanteloube, bailli d'Espinchal, dirigeait la procédure à l'encontre du curé d'Egliseneuve. Le seigneur de la terre d'Espinchal, M. Rodde de Vernières, était pour les communalistes.

L'abbé Mathias ne se laissa pas déconcerter par les manœuvres de ses adversaires. Connaissant le profond attachement de ses paroissiens pour la Font-Sainte, excité d'autre part par les propos de MM. Boyer et Chanteloube qui disaient très haut que la chapelle ne s'ouvrirait que lorsqu'ils le voudraient, le curé prit, dans le courant de septembre 1780, l'initiative d'une requête à l'évêque, requête qu'il fit signer par les notables

d'Egliseneuve, et de laquelle nous extrayons ce qui suit : « De tout temps, les gens du pays et des alentours ont eu une dévotion particulière à cette chapelle de Font-Sainte. La rigueur des saisons quoique dans un climat très dur, ne fut jamais une barrière que leur zèle ne surmontât. Etaient-ils affligés ? ils allaient réclamer le secours de la Vierge, et leur calamité cessait. Quel concours d'étrangers n'y voit-on pas encore ! La distance des lieux, la difficulté des chemins, l'inconstance des saisons, ne peuvent refroidir leur constance filiale... Faut-il qu'ils supportent la peine d'une faute qui leur est tout-à-fait étrangère et dont ils ne sont coupables que parce qu'ils habitent le même pays que les auteurs du scandale ?... »

Cette pétition est signée : Faucher. — Boyer. — Furet. — De Laroche. — Lenègre. — Chaverlange. — Boucheron. — Martin. — Echavidre. — Vigier. — Chalaphy. — Papon. — Bourbon, marguillier. — Boyer. — Faucher (1).

Cette première requête n'ayant pas abouti, une deuxième et une troisième furent adressées à Monseigneur, mais toujours sans résultat, ce qui, dans la paroisse, commençait à faire présumer du haut et puissant crédit de MM. les communalistes, lorsqu'enfin le 20 décembre 1780, sur une dernière demande de l'abbé Mathias, la réouverture de l'oratoire fut autorisée par l'évêque de Clermont.

Ce succès, dû aux persévérantes démarches du curé, désappointa fort les communalistes et leurs partisans. Nous disons bien leurs partisans, car MM. Chanteloube et Boyer, appartenant à des familles influentes du pays, avaient fini par gagner à leur cause un certain nombre de leurs compatriotes. On menaçait le curé. Quelques-uns allaient jusqu'à l'injurier. « Je ne suis pas parmi les idolâtres, écrivait-» il à l'abbé de la Mousse, mais on ne me donne pas moins le » sujet de mériter la palme du martyre, parce qu'il en est un » de patience : *Beati pacifici*... (2). » Et dans une autre

(1) Archives du Puy-de-Dôme, Fonds de l'Evêché, liasse 4.
(2) Lettre du 5 décembre 1780.

lettre du 29 décembre : « Il faut un coup d'éclat. Quelques-uns de leurs partisans n'ont pas honte de me manquer par des jurements et menaces tels que : « Le curé partira ou le diable l'emportera ! » Le scandale est trop considérable...... Je vous dirai même que des gens de l'endroit m'ont conseillé de me retirer de bonne heure les soirs, si j'étais en campagne, et de n'être jamais seul. D'après cet avis, que je sais n'être pas hazardé, puisque j'ai été réellement insulté et menacé, ne me conseillez-vous pas de quitter le pays, s'il n'y a pas de remède efficace ? Je crains d'en trop dire... »

Sur ces entrefaites, une sentence de la sénéchaussée de Riom permit, par provision, aux communalistes d'Egliseneuve, au mois de janvier 1781, de faire dresser un procès-verbal de l'état de la chapelle de la Font-Sainte, en ce qui concernait les ornements, linges et vases sacrés.

C'était presque reconnaître les prétentions des adversaires de l'abbé Mathias. C'était, dans tous les cas, sembler promettre que certains droits sur la chapelle ne leur seraient pas refusés. Or, le fond de la querelle était précisément cette suprématie que les communalistes s'attribuaient sur la Font-Sainte dont ils administraient les revenus, sans vouloir le contrôle d'aucun fabricien laïque, et à plus forte raison sans vouloir la surveillance du curé.

Mgr de Bonal répondit à la sentence de Riom par un règlement qui prescrivait à MM. Boyer et Chanteloupe d'assister aux offices paroissiaux, et leur défendait de faire aucunes processions, dites de dévotion, à la chapelle du pèlerinage. Ils ne pouvaient plus désormais assister qu'aux processions de fondation, telles que celle du 2 juillet et celle du jour de l'Assomption.

Il va sans dire que ces ripostes de part et d'autre n'étaient pas faites pour calmer la lutte. « On prétend, écrit l'abbé » Mathias le 23 avril 1781, que je me munis de pistolets » pour aller dire la messe à l'église paroissiale ! » Arriva l'anniversaire de la fête de la Font-Sainte. Les communalistes

laissèrent présider le curé ; ils lui laissèrent même célébrer la messe paroissiale dans la chapelle. Ils refusèrent seulement de remettre au dimanche suivant la publication des reinages, qu'ils adjugèrent dans la soirée, à l'heure des vêpres. Le curé ne put leur adresser d'autre reproche que d'avoir dîné dans le pré qui entoure le sanctuaire, « en présence de tout le peuple » autorisé par là à en faire autant. » (Lettre du 17 août 1781 à l'abbé de la Mousse).

La tradition de dîner le 15 août à l'ombre de la chapelle de la Font-Sainte s'est d'ailleurs perpétuée jusqu'à nos jours. Le clergé, il est vrai, ne se mêle plus à ces agapes en plein air, mais les pèlerins ont conservé la coutume que M. Mathias se flattait, mais en vain, d'abolir, en 1781 : « Si Dieu veut, » disait-il, que l'année prochaine je sois encore exilé dans la » montagne, j'espère retrancher cet abus qui empêche d'as- » sister à vêpres (1). » On dîne toujours le 15 août à la Font-Sainte, et la conséquence est sans doute toujours celle que déplorait l'abbé Mathias.

A la fin de l'année 1781, le titulaire de la cure de Meilhaud, près d'Issoire, ayant résigné son bénéfice, le curé d'Egliseneuve l'apprit et manifesta son désir à M. le vicaire-général de la Mousse d'échanger son poste contre celui de Meilhaud (2). Cette velléité de départ ne fut pas suivie d'exécution, mais elle démontre assez que la paix n'était pas encore faite à cette date entre les communalistes et leur adversaire. Elle finit cependant par se conclure, dans des circonstances que nous ignorons, faute de documents nous renseignant à cet égard.

Tout ce que nous savons, c'est que le renom du pèlerinage de la Font-Sainte s'accrut d'une manière extraordinaire à la suite d'un fait miraculeux dont la tradition a conservé le souvenir. En 1784, un enfant mort sans baptême recouvra la vie après avoir été plongé dans la fontaine qui se trouve à côté de

(1) Lettre du 17 août, déjà citée.
(2) Lettre du 10 décembre 1781.

l'oratoire. On eut le temps d'administrer le sacrement à cet enfant (1).

D'importantes réparations furent dans ce temps-là exécutées à la chapelle, et bien qu'on n'eût point déplacé l'autel et le retable, ainsi que l'expliquaient les communalistes dans une requête à l'évêque de Clermont, l'édifice fut consacré par une nouvelle bénédiction donnée en grande pompe. La requête dont nous parlons, en date du 21 janvier 1786, est signée par MM. Boyer et Chanteloube qui exposent que la bénédiction sollicitée « sera pour la plus grande joie des fidèles, de plus » en plus dévots à cette respectable chapelle (2). » Il faut conclure de ce document que les communalistes avaient fait reconnaître d'une façon définitive leurs droits d'administration et de préséance, pour la défense desquels ils avaient rompu tant de lances. Le curé avait succombé, mais au moins dans sa défaite il pouvait se rendre cette justice qu'il n'avait point cédé sans livrer, lui aussi, d'héroïques combats.

Qu'est-ce à dire de ces querelles mesquines, de ces discussions presque puériles que nous avons racontées dans leur détail ? Ne nous reprochera-t-on point de les avoir inutilement exhumées de la poussière des vieux papiers où elles dormaient depuis un siècle ? Ne nous dira-t-on pas : à quoi bon ressusciter de pareils morts ? Quel intérêt à faire revivre le souvenir de faits misérables, indignes de l'histoire ? Oui, nous les aurions certainement laissés dans la poudre des archives, ces documents que nous venons de transcrire ou d'analyser, nous les aurions dédaignés, s'ils ne nous eussent point révélé une vérité qui nous a frappé et que nous avons tenu à signaler : à savoir la transformation des hommes par les événements.

Cet abbé Mathias que nous avons vu user son temps et sa peine en de pitoyables disputes avec de vieux communalistes, que nous avons vu si ardent à défendre nous ne savons quel mince droit curial à l'endroit d'une chapelle rurale, cet

(1) *Notre-Dame de France*, par M. Hamon, p. 160.
(2) Arch. du P.-de-D. Fonds de l'Evêché, liasse 9.

homme va être touché par le souffle de 89, et il jouera un rôle éclatant au début de ce drame immortel, inouï, qu'on appelle la Révolution française.

Envoyé à Riom par ses confrères pour prendre part aux opérations de l'assemblée du clergé d'Auvergne, l'abbé Mathias fut désigné par les membres de cette assemblée pour aller représenter aux Etats généraux le clergé de la sénéchaussée de Riom.

Quel admirable spectacle que celui de ces élections faites à la veille des Etats généraux par six millions de Français discutant et votant en pleine liberté ! Quels éclairs s'échappent de ces lumineux cahiers rédigés par les bailliages ! Ces éclairs pénètrent l'avenir jusque dans ses profondeurs. On dirait que ceux qui ont écrit ces pages ont eu comme un don de divination historique.

Il est des jours où après avoir longtemps combattu et souffert, où après avoir, pendant des siècles, péniblement lutté pour un progrès qu'elle cherchait sans pouvoir l'atteindre, l'humanité se trouve tout-à-coup en vue du port, à la suite d'une de ces crises suprêmes où la main de Dieu apparaît et manifeste sa puissance.

C'est le miracle de la barque de la mer de Tibériade qui se renouvelle alors pour les peuples comme pour les individus. De pauvres hommes accablés par la fatigue du jour, s'efforçaient d'avancer au large et désespéraient d'atteindre le rivage opposé. Mais voici que dans la nuit une éblouissante clarté se montre à leurs yeux étonnés ; un hôte divin vient s'asseoir dans leur barque, et sans peine ils franchissent tout-à-coup des distances immenses.

Ainsi de la nation française en 1789, ainsi de l'abbé Mathias. Ce jeune curé d'Egliseneuve, si jaloux de ses droits, si vigilant gardien du plus mince de ses privilèges, monte à la tribune, dans la célèbre nuit du 4 août ; il prononce d'éloquentes paroles pour l'abolition des pensions ecclésiastiques, il demande la suppression de la pluralité des bénéfices et aussitôt, joignant l'exemple au précepte, il déclare solennellement, aux

applaudissements frénétiques de l'assemblée, renoncer pour sa part au bénéfice qui lui appartient.

Deux de ses collègues font après l'abbé Mathias, pareille déclaration à la tribune.

Transportés d'enthousiasme devant ce noble désintéressement, les députés de tous ordres demandent les noms de ces orateurs inconnus ; mais ceux-ci se cachent dans leur obscurité, ils refusent de révéler leurs noms, jusqu'à ce que, pressés ou trahis par ceux qui les entourent, ils se nomment enfin et les noms des abbés Mathias, Goulard, curé de Roanne, et Vernon, curé de Villefranche en Bourbonnais, sont acclamés et répétés avec admiration (1).

Elans sublimes ! Magnifiques exemples d'abnégation ! seuls capables de faire émerger un pays à la liberté, seuls capables de relever le niveau moral d'un peuple et de donner à ce peuple une impulsion qui le projette en avant.

« L'abbé Mathias, dit son biographe, M. Francisque Mège, avait nourri avec Malouet, Lally-Tollendal et d'autres, l'espoir d'opérer sans secousse un compromis avec les aspirations nouvelles de la nation et les institutions de l'ancien régime. Comme eux désillusionné, après avoir été fervent admirateur des premières tendances, des premiers actes de la Révolution, il revint en arrière après les funestes journées des 5 et 6 octobre 1789 ; comme eux, depuis cette époque, il appuya davantage à droite, laissant dans son esprit les idées de conservation prendre le pas sur les idées de progrès. Comme eux, enfin, il accentua dès lors plus fortement sa résistance aux entraînements populaires et sa répugnance pour les mesures dictées à l'Assemblée nationale par les pressions du dehors (2). »

Le curé d'Egliseneuve refusa de prêter le serment constitutionnel. Dans une brochure intitulée : *Lettre d'un Curé à ses*

(1) Jean Wallon, *Le Clergé de* 89, p. 421.

(2) *Notes biographiques sur les députés de la Basse-Auvergne à l'Assemblée constituante*, par M. Francisque Mège.

paroissiens, il protesta avec énergie contre l'asservissement qu'on voulait imposer à l'Eglise de France, signalant au mépris public les curés assermentés, « ces anges de ténèbres transformés en anges de lumière. »

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Mathias revint dans sa paroisse. Remarquable exemple de l'étonnante contradiction, de l'oscillation éternelle du cœur de l'homme, ce proscrit vint chercher un refuge au milieu d'une population qu'il semblait avoir tout d'abord quelque peu méconnue, et cette population, peut-être hostile jadis, accueillit avec joie, avec vénération, ce prêtre resté fidèle à sa conscience.

« On ferma les yeux, dit M. Mège, sur ce curé *réfractaire* qui par son influence réconfortait, dans ces montagnes, ceux de ses confrères qui hésitaient, raffermissait les chancelants, donnait du cœur aux peureux, et faisait rentrer dans les rangs plusieurs de ceux qui avaient déserté, si bien que dans le district de Besse il y avait disette de prêtres constitutionnels. »

Mais la tolérance dont avait joui l'ancien député à la Constituante eut un terme. Le 15 avril 1792, un *intrus*, comme on disait alors, fut installé à Egliseneuve. C'était un nommé *Parrel*, religieux bernardin de l'abbaye de Féniers. « M. Mathias, que ses paroissiens chérissaient, ajoute le biographe déjà cité, n'en resta pas moins dans le pays, logeant tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, célébrant la messe en cachette, dans les greniers, dans les granges, et remplissant toujours toutes les fonctions sarcerdotales. »

Le bois Noir, les bois de Bladre et de Chaux abritèrent souvent dans leurs fourrés ce prêtre courageux, traqué maintenant comme une bête fauve, et qui naguère, dans une nuit mémorable, avait été acclamé par l'élite de la nation.

La persécution se faisant plus violente, l'abbé Mathias craignit de compromettre les familles qui l'accueillaient et le cachaient sous leur toit. Il alla retrouver, vers le mois d'août 1792, sa famille à Issoire, au sein de laquelle il resta peu, d'ailleurs, car le 7 septembre suivant il partit pour la Savoie

où il arriva après bien des périls. De là il gagna Turin et Rome où il séjourna deux ans et demi.

Pie VI apprécia singulièrement la fermeté de caractère, l'élévation d'idées du curé auvergnat, et comme celui-ci revenait en France, après le coup d'Etat du 9 thermidor, le pape lui donna la charge d'administrer le diocèse de Clermont, avec les pouvoirs les plus étendus, n'ayant pour limites que la confirmation et l'ordination.

Ce fut de sa cure d'Egliseneuve à laquelle il était revenu avec amour, que le représentant du Saint-Siège en Auvergne dirigea les affaires ecclésiastiques de cette province, jusqu'à la nomination de M. de Dampierre au siège épiscopal de Clermont, au mois de mai 1802.

Un glorieux hommage a été rendu à ce propos à l'abbé Mathias, car en parlant de lui on a dit qu'il pouvait être considéré comme l'un des principaux artisans de la reconstitution du culte catholique dans le département du Puy-de-Dôme (1).

Le fondé de pouvoirs du Chef de la catholicité descendit simplement et noblement de sa haute situation pour reprendre son modeste rôle de curé de campagne, pour se donner avec plus de zèle que jamais à son petit troupeau qu'il n'avait abandonné qu'à son corps défendant, pendant les mauvais jours. Par ses soins, la chapelle de la Font-Sainte fut restaurée. Elle avait été vendue comme bien national, à l'époque de la Révolution, et avait passé aux mains d'un sieur Tournadre, maire de Prés-Montagnes, (nom de la commune d'Egliseneuve, durant la Terreur). Elle fut rendue au culte dès les premiers jours qui suivirent le Concordat. M. Mathias y célébra pour la dernière fois la messe le 15 août 1809, car à cette date, après avoir refusé plusieurs postes importants, il accepta, pour raison de santé, d'aller à Pont-du-Château où il est mort le 4 mai 1828.

L'oratoire de Notre-Dame de la Font-Sainte est toujours debout, grâce à la sollicitude des différents curés qui se sont

(1) Fr. Mège, *loco citato*.

succédé à Egliseneuve depuis l'abbé Mathias. M. Chantemerle, notamment, a fait, de 1834 à 1841, d'importantes réparations à ce petit monument, et M. l'abbé Joly, curé actuel, lui a fait subir presque une transformation en 1868.

La source qui coule à côté, sous une petite voûte de pierre, n'est pas encore tarie, et les pèlerins viennent toujours y boire avec confiance et dévotion.

Frappante image, profond symbole que cette fontaine bénie, placée ainsi sur le bord de la route, à portée du passant! Son eau est la figure de celle qui a été promise à tous les altérés de justice, de vérité et de progrès. Voyageurs inquiets, en quête de notre Ithaque, comme le héros de l'*Odyssée*, au milieu des ardentes luttes et des combats incessants, nous avons besoin sur le grand chemin de la vie, pour ne pas succomber de fatigue et de soif, de boire à la source éternelle des superbes vaillances, des indomptables énergies. Nos pères ont bu à cette font-sainte suprême et une force merveilleuse leur fut donnée pour accomplir de grandes choses. Cette force nous sera donnée encore, croyons-le, si nous savons, comme les ancêtres, emplir nos cœurs d'espérance et de foi. Alors se lèvera le jour du vrai progrès parmi les hommes. Heureux ceux qui salueront l'aurore de cette journée! Heureux ceux qui goûteront la douceur et la paix de ces cieux nouveaux, de cette terre nouvelle! parce qu'après avoir eu faim de vérité, après avoir eu soif de justice, ils seront rassasiés, selon cette parole jetée jadis du haut d'une montagne de la Galilée : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.*

BIBLIOGRAPHIE.

Documents sur l'état politique de la Haute-Auvergne au XVIe siècle (1583-1584), par M. Alex. Bruel, archiviste aux Archi-

ves Nationales. (*Moniteur du Cantal*, 13 décembre 1882, 11 et 18 mars 1885).

Un Episode du siège de Lyon (1793). — *L'arrestation de J.-B. Jamon, administrateur du département de la Haute-Loire,* par Henry Mosnier (*La Haute-Loire*, 28 et 30 juillet).

Lettres de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice. — Paris, Lecoffre, 1885, 2 vol. in-8°, de XII-608 et de 636 p.

Quelques lettres sont écrites à l'époque où il était abbé de Pebrac ou pendant ses missions en Auvergne.

Dans les *Mélanges de Biographie et d'Histoire*, par Ant. de Lantenay (Bordeaux, Feret et fils, 1885, in-8° de 600 pp.) nous remarquons Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, avant son épiscopat (1646-1703), pag. 139-181.

Signalons encore le très-intéressant travail de notre savant confrère M. Paul Le Blanc, de Brioude : *Variétés historiques et biographiques (Auvergne et Velay)*. Le Puy, imprimerie Marchessou fils (1885) gr. in-8°, 103 pp. avec une héliogravure représentant le sculpteur Robert Michel, né au Puy en 1720, mort en 1786.

On retrouve dans ce dernier ouvrage de M. Le Blanc, l'abondance de l'inédit, la sûreté des informations, l'érudition incomparable qui distinguent les œuvres de notre éminent confrère. Ce sont les oubliés que ce chercheur infatigable, amoureux de vérité, passionné de justice, a voulu faire revivre dans la mémoire de leurs compatriotes. Nulle tâche ne convenait mieux à M. Le Blanc. Personne ne pouvait avec plus de science, avec un esprit

plus impartial remplir le rôle de grand justicier à l'égard d'artistes et de littérateurs inconnus aujourd'hui, dignes cependant de notre attention et de notre souvenir.

NÉCROLOGIE.

Le 23 juin dernier est mort à Riom, un homme de bien et de savoir, M. Francisque Mandet, conseiller honoraire à la Cour d'appel, membre correspondant de l'Académie de Clermont, directeur du Musée de Riom.

Né au Puy le 29 août 1811, M. Mandet a conservé toute sa vie pour sa province d'origine une filiale et profonde affection. Il a écrit une histoire du Velay et une histoire de la Langue romane, cette dernière couronnée par l'Institut.

La ville de Riom lui doit son Musée et il fut le fondateur de la Société littéraire, connue sous le nom de Société du Musée. Homme d'un goût exquis, d'une courtoisie charmante, d'un commerce séduisant, le regretté défunt laisse un vide immense dans le monde lettré de notre Auvergne.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire, F. Boyer.

CLERMONT. — IMP. F. THIBAUD.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Fd.

N° 36 — Août, Septembre, Octobre 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie*, *à l'imprimerie* FERDINAND THIBAUD, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 6 Août.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. l'abbé Chaix de Lavarène, Commissaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et donne connaissance des ouvrages reçus.

Il annonce la démission de M. Eugène Tallon, avocat-général à Lyon, démission motivée par l'éloignement de ce membre du siège de l'Académie. La Compagnie décide que M. Tallon lui restera attaché comme Associé libre.

— M. Rostaing offre à l'Académie un opuscule intitulé *Mediolano et Aquis Segeti* de la table dite de Peutinger. M. le Dr Plicque veut bien se charger de présenter un rapport sur ce travail.

— M. le Dr de Bourgade rappelle que M. Plicque a obtenu une médaille d'or au congrès tenu à Montbrison par la Société française d'Archéologie. L'Académie décide à l'unanimité que cette distinction sera mentionnée au procès-verbal.

— M. Jaloustre offre au nom de l'auteur, M. Rouchon, archiviste du département, une Etude qui contient d'intéressantes recherches sur les grèves des ouvriers papetiers de Thiers, au XVIIIe siècle.

Un compte-rendu de ce travail est fait par M. Jaloustre qui, de concert avec M. Emmanuel Teilhard, présente la candidature de M. Rouchon à l'Académie.

— M. le Dr de Bourgade dépose sur le Bureau trois numéros d'un journal créé par M. le Dr Emmanuel de Bourgade. Ce journal est consacré à l'étude des eaux thermales du plateau central.

— M. le Président dit que l'Académie accepte avec satisfaction l'hommage de ces divers travaux.

— M. le Dr Dourif, rapporteur de la Commission pour le monument à ériger à Vercingétorix, rend compte des pourparlers engagés sur cette question avec la Société d'Emulation de l'Auvergne.

La Commission s'est réunie le 23 juillet. Elle a pensé que l'Académie devait soutenir son projet primitif et demander, comme elle le faisait en 1869 et comme le voulaient alors les souscripteurs, l'érection d'un monument à Gergovia. M. Dourif a été chargé de défendre cette thèse devant la Société d'Emulation et de faire entendre à cette Société que, si elle croyait préférable d'élever un monument à Clermont, il fallait tout d'abord présenter un projet afin qu'on pût l'examiner et le discuter.

M. Dourif s'est rendu à la réunion de la Société d'Emulation, le 24 juillet. Après une longue discussion, le délégué de l'Académie a eu la satisfaction de faire prévaloir le projet qu'il n'a cessé de soutenir. Ainsi que le constate une lettre de M. le Secrétaire de la Société d'Emulation, cette Compagnie a décidé, à l'unanimité moins une voix, qu'elle se ralliait au projet de

l'Académie. Il a été reconnu également que les communications avec les Sociétés savantes devraient être faites par l'intermédiaire de l'Académie.

M. le Président remercie M. le Dr Dourif du soin qu'il a pris des intérêts qui lui étaient confiés.

— M. Alluard donne connaissance du Bulletin météorologique du mois de juillet.

— M. le Dr Plicque fait une communication relative au congrès archéologique de Montbrison. Il a pu constater, par les collections qu'il a visitées et les excursions qu'il a faites, que les poteries fabriquées à Lezoux s'étaient répandues dans toute la région de l'Est. En terminant, il exprime le désir que la Société française d'Archéologie soit invitée à tenir un congrès à Clermont.

M. Dourif demande que M. Plicque veuille bien rédiger une note sur la question fort intéressante qu'il vient d'exposer. Il ajoute que l'intention de la Société d'Archéologie est de se réunir prochainement à Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Académie décide qu'il y a lieu d'inviter la Société d'Archéologie à tenir l'une de ses prochaines sessions dans notre ville. Mais, avant de tenter cette démarche, il importe de s'assurer du concours de la municipalité de Clermont.

A cet effet, une Commission est immédiatement nommée. Elle se compose de MM. Alluard, Dr Dourif et Plicque.

La séance est levée à 4 heures.

OUVRAGES REÇUS

(*Séance du 5 novembre* 1885).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, n° 124, 1er trimestre 1885.

Revue des travaux scientifiques, t. V, n° 6, (1885),

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (1885).

Bulletin des Bibliothèques et des Archives.

Histoire des Enfants abandonnés, par Léon Lallemand. Paris, Alphonse Picard, 1885.

Institut égyptien. La Propriété foncière en Egypte, par Yacoub Artin-Bey. Le Caire, 1880-81-82-83-84-85.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1885, n° 2.

Bulletin de la Diana, avril-juillet 1885.

Mémoires et comptes-rendus des travaux de la Société des Ingénieurs civils, mai et juin 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie, 3e série, tome VII, 1885.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, mai 1885, n° 5, juin et juillet 1885.

Bulletin de la Société d'horticulture du Cantal, n° 9, avril, mai et juin 1885.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, septembre 1885.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1885.

Bulletin de la Société Nivervaise, 3e fascicule, 1885.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne, année 1883-84.

Lexicon Lapponicum cum interpretatione latina et Norvegia. . Friis, professor. Christianiæ, 1885.

Répertoire des travaux historiques, tome 3e, n° 3.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, tome 36e, juin 1885.

Annales de la Société des lettres, sciences èt arts des Alpes-Maritimes, tome IX, 1884.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, tome 7e.

Bulletin de la Société des études du Lot, tome xe, 2e fascicule.

Société linnéenne du nord de la France, Bulletin de 1882 et 1883.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1885, n° 3.

Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 5e année, 30e, 31e et 32e livraisons.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère.

Journal des Savants, juillet, août, septembre, octobre 1885.

Bulletin historique des antiquaires de la Morinie, juillet, août, septembre 1885.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XLe, 1885.

Revue des langues romanes, juin 1885.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3e série, tome VIII, 1885.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, Nancy, 1885.

Revue des travaux scientifiques, tome V, n° 4.

Société de secours mutuels entre les cantonniers des chemins vicinaux de l'Orne. Alençon, 1885.

Société d'histoire naturelle de Toulouse. Bulletin trimestriel avril-mai-juin 1885.

Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana, tome 8e, St-Etienne, 1885.

Bulletin des bibliothèques et des archives, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, année 1885, n° 4.

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1884-85, vol. 1, fasciculo 19°, 20°, 21°, 22°, 23°.

Romania, avril 1885.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE.

Août 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne: 726^{mm},93 ; minimum observé: 712^{mm},68, le 29 ; maximum observé : 733^{mm},49, le 14. — *Température* : moyenne des minima : 7°,75 : — moyenne des maxima : 26°,11 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 16°,93 ; minimum absolu : 0°,7, le 15 ; maximum absolu : 34°,4, le 10. — *Humidité relative* : moyenne : 60,55 ; minimum observé : 20, le 23 : maximum observé : 98, le 30, — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 9^{mm},64 ; minimum observé : 4^{mm},82, le 23 ; maximum observé : 14^{mm},82, le 1. — *Pluie :* hauteur totale : 61^{mm},4. — *Nombre de jours de pluie* : 11. — *Nébulosité* : moyenne : 2,00.

Observations du mois d'Août pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 712^{mm},68, le 29 août 1885 ; maximum observé : 736^{mm},41, le 27 août 1870. — *Température* : minimum absolu : 0°. 7, le 15 août 1885 ; maximum absolu : 38°, 2, le 2 août 1870 ; moyenne du mois la plus basse : 16°,86, en 1882 ; moyenne la plus élevée : 21°,29, en 1871.

Journal du mois d'Août 1885.

Temps orageux. Orage dans la soirée. Averses et ondées. Eclairs au S.-O. à 9 heures du soir. — 2. Temps orageux. Tonnerre au S.-E., à midi. Très-nombreux éclairs à l'Est au commencement de la nuit. — 3. Le temps reste chaud, mais cesse d'être orageux. — 4. Nombreux orages à Clermont ou dans les environs, de midi à 9 heures du soir. Pluie abondante. Temps doux. — 5. Ciel nuageux. Rosée abondante le soir. — 6. Nouveaux orages. Pluie. — 7, 8, 9. Ciel nua-

geux, qui s'éclaircit le soir et le matin. La chaleur revient peu à peu. — 10. Le thermomètre atteint 34°,4. Le ciel reste à peu près pur durant toute la journée, mais un violent orage éclate de 11 h. du soir à minuit. — 11, 12, 13. Ciel nuageux. Assez beau temps. — 14, 15, 16, 17. Beau temps. Chaleur modérée. Rosée le matin. — 18, 19, 20. Le beau temps continue avec un peu de vent du Nord et une température plus douce; cependant une faible gelée blanche se produit le 20 au matin. —21, 22. Le ciel devient un peu plus nuageux. Assez beau temps. — 23, 24. Beau temps. Rosée le matin. — 25. Rosée le matin. Le ciel se couvre peu à peu. Petite pluie le soir. —26. Temps chaud et d'aspect orageux. Ondées et averse dans la soirée. — 27. Temps orageux. Orage de 4 h. 30 à 5 h. du soir. Pluie et ondées. Tonnerre toute la soirée dans les environs. — 28. Un peu de vent du Sud. Le ciel a un aspect orageux. Ondée. — 29. Ciel gris chargé de nuages bas. Petite pluie durant la plus grande partie de la journée. — 30. Temps frais. Pluie de 11 h. du matin à 6 h. du soir. — 31. Temps doux. Le ciel qui s'était éclairci pendant la nuit, se couvre pendant le jour.

NOTA. — Faibles lueurs crépusculaires les soirs des 9, 14 et 17, après le coucher du soleil.

STATION DE LA MONTAGNE.

Août 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique: moyenne: 639^{mm},56; minimum observé: 627^{mm},16, le 29; maximum observé: 644^{mm},49, le 15. — *Température*: moyenne des minima: 7°,65; moyenne des maxima: 14°,23; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois: 10°,94; minimum absolu: 3°,0, le 8 et le 20; maxim. absolu: 21°,7, le 10. — *Humidité relative*: moyenne: 74,03; minimum observé: 28, le 10; maximum observé: 100; (11 jours différents) *Tension de la vapeur d'eau*: moyenne par le psychromètre: 7^{mm},19; minimum observé: 3^{mm},47, le 16;

maximum observé : $11^{mm},26$, le 2. — *Pluie :* hauteur totale: $105^{mm},1$. — *Nombre de jours de pluie :* 11. — *Nébulosité :* moyenne : 2,23.

Observations du mois d'Août pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : $627^{mm},16$, le 29 août 1885; maxim. observé : $648^{mm},13$, le 10 août 1882. — *Température* : minim. absolu : $1^{o},7$, le 27 août 1884; maxim. absolu : $25^{o},7$, le 3 août 1879; moyenne du mois la plus basse : $9^{o},15$, en 1882; moyenne la plus élevée : $13^{o},23$, en 1879.

Journal du mois d'Août 1885.

1. Orage dans plusieurs directions et près du sommet par intervalles. Pluie et un peu de grésil. Eclairs du Sud au Sud-Ouest le soir. — 2. Brouillard intermittent le matin. Tonnerre au loin dans la soirée. Eclairs le soir. — 3. Ciel nuageux. Eclairs à l'E.-S.-E. et quelques-uns au S.-S.-O. le soir. — 4. Tonnerre pendant presque toute la journée. Plusieurs orages sur le sommet. Pluie et un peu de grésil. Eclairs le soir. — 5. Brouillard le matin ; il disparaît au-dessus du sommet par intervalles. Le ciel s'éclaircit. Rosée le soir. — 6. Brouillard par intervalles. Orages près du sommet, de 11 h. 1|2 à midi, et de 7 h. 1|4 à 8 h. 1|4 le soir. Pluie. Vent d'O.-S.-O. très-fort à 6 h. et 7 h. du soir. Eclairs à partir de 7 h. — 7. Brouillard le matin et le soir. Vent d'O.-S.-O. très-fort à 3 h. — 8. Brouillard qui mouille un peu le matin. Ciel très-nuageux, qui s'éclaircit vers 9 h. du soir. Un peu de rosée. — 9. Rosée abondante pendant la nuit. Assez beau temps. Ciel peu nuageux pendant la journée, pur à 9 h. du soir. — 10. Ciel peu nuageux. Température assez élevée. Eclairs nombreux et fréquents vers le S.-O. le soir. Le tonnerre commence à se faire entendre au loin, vers 10 h. 1|2, et près du sommet de 11 h. à minuit. — 11. Un peu de pluie pendant la nuit. Brouillard pendant la matinée. Très-peu de rosée le soir. — 12. Rosée. Ciel nuageux pendant la journée. — 13. Rosée abondante pendant la nuit. Un peu de brouillard intermittent pen-

dant la matinée. Rosée le soir. — 14. Rosée pendant la nuit. Ciel peu nuageux. — 15, 16 et 17. Assez beau temps. Ciel peu nuageux. — 18. Ciel nuageux pendant la soirée. Brume et un peu de rosée le soir. — 19 et 20. Assez beau temps. Ciel peu nuageux. Rosée le 19; gelée blanche le 20. — 21. Ciel très-nuageux. — 22. Ciel très-nuageux par intervalles ; il s'éclaircit le soir. — 23. Vent des régions Ouest, fort toute la journée. Ciel très-nuageux vers 9 h. du matin seulement, complétement pur à 9 h. du soir. — 24. Rosée le matin et gelée blanche sur quelques parties du sommet. Assez beau temps. — 25. Ciel très-nuageux, puis couvert; un peu de pluie le soir. — 26. Brouillard le matin. Gouttes de pluie le soir. — 27. Un peu de rosée pendant la nuit. Tonnerre à partir de 11 h. 1|2 du matin, vers le S.-E. Orage près du sommet, de 4 h. 1|2 à 5 h.; au loin dans toutes les directions pendant le reste de la soirée. — 28. Orage pendant la nuit, entre 11 h. et 1 h. du matin. Pluie et brouillard le soir. — 29. Un peu de pluie. Brouillard qui mouille le soir. — 30. Brouillard qui mouille. Bruine. Vent du N.-O. très-fort, de 1 h. du soir à 9 h. — 31. Brouillard le matin. Ciel très-nuageux par intervalles.

Nota. Faibles lueurs crépusculaires après le coucher du soleil, les soirs des 9, 14, 16, 17, 18 et 19.

STATION DE LA PLAINE.

Septembre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique: moyenne: 728^{mm},67; minimum observé : 721^{mm},58, le 26; maximum observé : 735^{mm},78, le 22. — *Température :* moyenne des minima : 6°,92; moyenne des maxima: 22°,61; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 14°,76; minimum absolu : 1°,3, le 13; maximum absolu, 31°,8, le 15. — *Humidité relative* : moyenne, 66,70; minimum observé : 26, le 13; maximum observé: 98, le 4. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre :

$8^{mm},86$; minimum observé : $4^{mm},52$, le 11 ; maximum observé : $13^{mm},55$, le 19. — *Pluie* : hauteur totale : $114^{mm},8$. — *Nombre de jours de pluie* : 10. — *Nébulosité moyenne* : 2,14.

Observations du mois de Septembre pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : $714^{mm},42$, le 30 septembre 1883; maximum observé : $740^{mm},51$, le 29 septembre 1867. — *Température* : minimum absolu : — 3°,8, le 27 septembre 1877; maximum absolu : 34°,2, le 2 septembre 1871 ; moyenne du mois la plus basse : 12°,88, en 1877 ; moyenne la plus élevée : 21°,45, en 1867.

Journal du mois de Septembre 1885.

1. Temps doux. Petite pluie le matin. — 2. Rosée abondante. Beau temps. La température s'élève un peu. — 3. Temps orageux. Orages et pluies abondantes. — 4. Le temps reste orageux. Orage et pluie le matin. Vent d'Ouest le soir. — 5. Un peu de vent d'Ouest. Ciel gris. Gouttes de pluie. — 6. Fort vent de S.-O. Un peu de pluie. Eclairs au S.-O., de 8 h. à 9 h. du soir. — 7. Orage et pluie abondante vers 2 h. du matin. — 8. Un peu de vent d'Ouest. Le temps se rafraîchit. — 9. Fort vent d'Ouest. Gouttes de pluie à 9 h. du soir. — 10. Temps doux et assez beau. — 11. Violent vent d'Ouest qui tourne ensuite au N.-O. Temps frais. Un peu de pluie le soir. — 12. Rosée abondante. Le ciel s'éclaircit. — 13, 14, 15, 16. Abondantes rosées. Temps beau et très-chaud (32°) avec un peu de vent des régions Sud. — 17. Temps chaud. Le ciel devient nuageux, puis orageux. Eclairs au N.-O. à 9 h. du soir. — 18. Temps orageux. Orages et pluie torrentielle. — 19, 20, 21. Temps doux. Assez beau, avec un ciel très-nuageux. — 22, 23. Temps très-beau et très-chaud. Le thermomètre atteint 30°,3. Rosées très-abondantes. — 24. Temps chaud et orageux. Gouttes de pluie. Eclairs et tonnerre au commencement de la nuit. — 25. Le temps se refroidit beaucoup. Pluie la nuit et le matin. — 26. Temps froid. Ciel gris. — 27. Même temps avec un peu de pluie dans la matinée. Pre-

mière neige au sommet du puy de Dôme. — 28. Le temps froid continue. Le puy de Dôme et les montagnes environnantes apparaissent blanchis par la neige. Pluie et grésil à Clermont avec coups de vent du Nord. — 29. Léger adoucissement de la température. Coups de vent d'Ouest et gouttes de pluie. — 30. Temps très-doux. Assez fort vent de S.-O.

Nota. — Faibles lueurs crépusculaires après le coucher du soleil, les soirs des 13, 14, 15 et 23.

STATION DE LA MONTAGNE.

Septembre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 640^{mm},00 ; minimum observé : 632^{mm},06, le 27 ; maximum observé : 647^{mm},36, le 23. — *Température* : Moyenne des minima : 5°,09 ; moyenne des maxima : 11°,22 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 8°,15 ; minimum absolu : —2°,6, le 29 ; maximum absolu : 21°,7, le 15. — *Humidité relative* : moyenne : 84,77 ; minimum observé : 23, le 13 ; maximum observé : 100 (21 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 6^{mm},81 ; minimum observé : 1^{mm},90, le 13 ; maximum observé : 10^{mm},47, le 15. — *Pluie* : hauteur totale : 186^{mm},0. — *Nombre de jours de pluie* : 18. — *Nébulosité* : moyenne : 2, 45.

Observations du mois de Septembre pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 624^{mm},97, le 30 septembre 1883 ; maximum observé : 648^{mm},76, le 17 septembre 1884. — *Température* : minimum absolu : — 2°,6, le 29 septembre 1885 ; maximum absolu : 21°,7, le 15 septembre 1885 ; moyenne du mois la plus basse : 5°,82, en 1882 ; moyenne la plus élevée : 9°,81, en 1880.

Journal du mois de Septembre 1885.

1. Brouillard qui mouille beaucoup et vent d'Ouest très-fort le matin. Ciel nuageux, qui s'éclaircit le soir. — 2. Rosée

abondante pendant la nuit ; gelée blanche sur les parties inférieures du sommet le matin. Ciel peu nuageux. — 3. Vent d'O.-S.-O. violent à midi, très-fort jusqu'à 3 h. du soir. Pluie, brouillard, éclairs et tonnerre par intervalles. — 4. Pluie et brouillard qui mouille beaucoup. Vent d'Ouest très-fort, à partir de 3 h. du soir. — 5. Pluie fine et bruine le matin. Vent d'O.-S.-O. très-fort jusqu'à midi ; brouillard jusqu'à 1 h. du soir. — 6. Un peu de pluie pendant la nuit. Tempête d'O.-S.-O., de 8 h. 1|2 à 10 h. du matin. Brouillard intermittent. Eclairs au S.-O. et au S.-S.-O. le soir. Coups de tonnerre à 9 h. — 7. Pluie le matin ; brouillard le matin et le soir. Vent d'O.-S.-O. très-fort, de 3 h. du soir à minuit. — 8. Bruine, pluie fine et brouillard qui mouille jusqu'à midi. Vent d'O.-N.-O. à l'O., très-fort par intervalles. Brouillard le soir. — 9. Vent d'O.-S.-O. à l'O.-N.-O. violent le matin, très-fort presque toute la journée. Brouillard qui mouille beaucoup, bruine et un peu de pluie jusqu'à 2 h. du soir. Le brouillard revient envahir le sommet le soir. — 10. Vent d'Ouest très-fort jusqu'à 6 h. du matin. Brouillard qui mouille d'abord, puis s'éclaircit vers 10 h. du matin. Ciel peu nuageux. — 11. Tempête d'Ouest de 3 h. du matin à 3 h. 1|2 du soir. — 12. Brouillard qui mouille un peu le matin. Ciel peu nuageux pendant la soirée. — 13, 14, 15, 16. Beau temps. Température élevée le 15 et le 16. — 17. Assez beau temps. Eclairs vers le S.-O. et du N.-O. au Nord le soir. Tonnerre à partir de 10 h. 1|2. — 18. Orage pendant la nuit et vers 5 h. du soir. Pluie pendant la soirée. Eclairs jusqu'à 8 h. 1|2. — 19. Uu peu de pluie pendant la nuit. Brouillard le matin et le soir. — 20. Assez beau temps. Rosée le soir. — 21. Brouillard le matin et un peu le soir. — 22. Journée passable. Ciel presque pur. Un peu de rosée le soir. — 23. Le même temps continue avec température plus élevée. — 24. Rosée le matin. Brouillard, éclairs et quelques coups de tonnerre le soir. — 25. Brouillard. Un peu de bruine et mouches de neige. — 26. Uu peu de givre le matin. Brouillard. — 27. Brouillard et un peu de neige par intervalles.

— 28. Neige pendant la matinée. Brouillard qui s'éclaircit en partie pendant la soirée. — 29. Brouillard. Neige et un peu de givre. Vent d'O. à l'O.-S.-O. violent à partir de 11 h. du matin ; brouillard qui mouille beaucoup, à partir de midi. — 30. Brouillard qui mouille. Vent d'O.-S.-O, violent.

NOTA. — Faibles lueurs crépusculaires après le coucher du soleil, les soirs des 13, 14, 16, 20, 22, 23.

STATION DE LA PLAINE.

Octobre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne 724mm,25; minimum observé: 706mm,13, le 10; maximum observé: 735mm,48, le 2. — *Température :* moyenne des minima : 2°,48; moyenne des maxima : 14°,10; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 8°,29; minimum absolu : — 3°,2, le 18 ; maximum absolu : 19°,8, le 6. — *Humidité relative :* moyenne : 71,66; minimum observé : 40, le 9; maximum observé : 100, le 18. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre: 6mm,22; minimum observé: 3mm,69, le 18; maximum observé: 9mm,39, le 1.—*Pluie:* hauteur totale: 87mm,6; — *Nombre de jours de pluie* : 18. — *Nébulosité moyenne* : 2,99.

Observations du mois d'Octobre, pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 706mm,08, le 13 octobre 1875; maximum observé: 740mm,42, le 17 octobre 1884. — *Température :* Minimum absolu: — 8°,1, le 19 octobre 1877; Maximum absolu: 28°,9, le 4 octobre 1876; moyenne du mois la plus basse: 7°,67, en 1881; moyenne du mois la plus élevée: 13°,20, en 1876.

Journal du mois d'Octobre 1885.

1. Temps doux. Coups de vent d'Ouest. Quelques ondées. — 2, 3. Temps calme, doux et assez beau. — 4. Ciel gris. Quelques ondées. — 5, 6. Assez beau temps, malgré un peu

de vent de S.-O. La température atteint 19°,8, maximum du mois. — 7. Vent du S.-O. Pluie le soir. — 8. Faible gelée blanche. Assez beau temps. — 9, 10. Fort vent d'Ouest. Pluies abondantes. La température s'abaisse un peu. — 11. Le vent s'apaise un peu en tournant au N.-O. Fréquentes ondées. — 12. Temps un peu froid. Quelques ondées. Les montagnes se couvrent de neige jusqu'à l'altitude de mille mètres environ. — 13. Ciel gris, un peu de vent du Nord. — 14. Dans le milieu du jour, la température remonte à 15 degrés. Assez beau temps. — 15. Temps un peu froid. Pluie toute la soirée. — 16. Gelée blanche. Le vent passe au Sud et la température s'élève. — 17. Gelée blanche. Beau temps. Abondante rosée le soir. — 18. Abondante gelée blanche. Très-belle journée. — 19. Ciel gris, brumeux le matin, pluvieux le soir. — 20. Le temps redevient froid. Petite pluie toute la journée. — 21. Ciel gris. Le thermomètre varie entre 2 et 9 degrés. — 22. Temps plus doux. Fort vent d'Ouest. Quelques ondées. — 23. Vent du Sud. Temps doux et assez beau. — 24. La température s'abaisse de nouveau. Nuages très-bas. Petite pluie. — 25. Temps couvert et un peu froid. Quelques ondées. — 26. Gelée blanche. Pluie le soir. — 27. Pluie le matin. Tempête d'Ouest vers midi; le vent atteint 27 mètres de vitesse par seconde. Temps doux. — 28. Fort vent d'Ouest. Fréquentes ondées. Le temps se rafraîchit. — 29. Le vent d'Ouest conserve encore un peu de force. La neige recouvre les plateaux de l'Ouest. Temps frais. Fréquentes ondées. — 30, 31. Le temps reste frais. Les ondées continuent.

STATION DE LA MONTAGNE

Octobre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 633^{mm},73; minimum observé : 617^{mm},03, le 10; maximun observé : 644^{mm},10, le 2. — *Température*. Moyenne des minima : — 1°,19; Moyenne des

maxima: 3°,15; Moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois: 0°,98; Minimum absolu: — 4°,5, le 21; Maximum absolu : 8°,5, le 4. — *Humidité relative* : Moyenne : 96,31 ; Minimum observé: 58, le 3; Maximum observé: 100 (27 jours diff.). — *Tension de la vapeur d'eau*. Moyenne par le psychromètre : 4^{mm}, 76; Minimum observé : 3^{mm},39, le 21; Maximum observé: 7^{mm},19, le 1er. — *Pluie*. Hauteur totale: 203^{mm},1. — *Nombre de jours de pluie* : 25. — *Nébulosité* : moyenne : 3,56.

Observations du mois d'Octobre, pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé: 617^{mm}, 03, le 10 octobre 1885; maximum observé: 648^{mm}, 98, le 17 octobre 1884. — *Température* : Minimum absolu : — 9°,9, le 31 octobre 1881; maximum absolu : 16°,5, le 11 octobre 1882. — Moyenne du mois la plus basse: 0°,98, en 1885; moyenne la plus élevée: 6°,00, en 1880.

Journal du mois d'Octobre 1885.

1. Vent du S.-O. à l'Ouest, violent. Brouillard intermittent qui mouille. Un peu de pluie et de bruine. — 2. Brouillard qui mouille le matin, puis ciel très-nuageux. Rosée le soir. — 3. Rosée pendant la nuit. Ciel couvert. — 4. Ciel très-nuageux ; il se couvre entièrement vers midi. Vent du S.-O. très-fort dans la soirée ; brouillard qui mouille et un peu de pluie le soir. — 5. Un peu de brouillard le matin. Ciel nuageux. Vent d'Ouest très-fort à partir de 6 h. du soir. Rosée. — 6. Vent d'Ouest très-fort le matin et le soir. Brouillard qui mouille un peu le matin, beaucoup le soir. — 7. Brouillard qui mouille beaucoup. Tempête de 11 h. du matin à 2 h. du soir. Pluie et bruine dans la soirée. — 8. Gelée blanche. Ciel presque pur le matin, nuageux ensuite ; brouillard à 9 h. du soir. Vent de l'Ouest à l'O.-N.-O., violent à partir de 6 h. — 9. Vent d'Ouest violent. Brouillard intermittent qui mouille beaucoup le matin et le soir. Pluie et un peu de neige par intervalles. — 10. Vent du S.-O. violent pendant la matinée. Tempête d'Ouest de 2 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir. Brouillard. Pluie mêlée de neige par intervalles; — 11. Vent d'O.-N.-O. très-fort. Neige et un peu de givre. — 12. Brouillard. Neige

pendant la nuit, un peu le matin et à 9 h. du soir. — 13. Brouillard. Très peu de givre ou de neige par intervalles. — 14. Un peu de neige pendant la nuit. Ciel couvert par intervalles. Gelée blanche le soir. — 15. Brouillard. Un peu de givre le matin. Neige par intermittence. Le brouillard mouille beaucoup pendant la soirée. Tempête du S.-E. de 8 h. à 10 h. du soir. — 16. Vent du S.-S.-E. violent pendant la matinée. Gouttes de pluie. Brouillard intermittent. — 17. Gelée blanche. le matin, et un peu le soir. Ciel très-nuageux vers midi et 3 heures du soir. — 18. Gelée blanche, assez forte le matin, et un peu le soir. Ciel peu nuageux. — 19. Gelée blanche pendant la nuit. Brouillard et pluie le soir. — 20. Brouillard, pluie et neige. — 21. Un peu de givre le matin. Brouillard. — 22. Vent du S.-O. à l'O. très-fort. Brouillard qui mouille. Un peu de pluie le soir. — 23. Un peu de pluie pendant la nuit. Ciel très-nuageux. Vent du Sud violent à 9 h. du soir. — 24. Brouillard ; il mouille beaucoup le matin. Un peu de givre et de neige. — 25. Brouillard. Un peu de givre et de neige. — 26. Vent d'O.-S.-O. très-fort. Brouillard. Un peu de givre. Le brouillard mouille beaucoup ; bruine pendant la soirée. Tempête d'Ouest vers 6 h. du soir. — 27. Tempête d'Ouest ; elle commence pendant la nuit et dure jusqu'à 1 h. 1/2 du soir. Brouillard qui mouille pendant la matinée et le soir. Bruine et un peu de pluie par intervalles. — 28. Vent d'Ouest violent jusqu'à 7 h. du matin. Brouillard. Neige, principalement le soir ; le vent d'Ouest redevient violent. — 29. Vent encore très-fort. Brouillard. Un peu de neige. — 30. Brouillard le matin et le soir. Neige le soir, à partir de de 6 heures. — 31. Vent du S.-O. à l'Ouest, violent jusqu'à 2 h. du soir. Brouillard qui mouille beaucoup pendant la matinée. Pluie. Givre à partir de 3 h. du soir. Neige par intervalles pendant la soirée.

Nota. — Très-faibles lueurs crépusculaires les matins du 17 et du 18.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

CLERMONT EN 1795

Le document que nous publions ci-dessous est un tableau des propriétés déclarées nationales à la Révolution et non encore vendues par l'Etat en prairial an III (mai 1795).

L'administration départementale avait décidé que pour l'amélioration et l'agrandissement des rues et des places de la ville, pour la création de nouveaux établissements publics, on conserverait certains terrains et bâtiments dont la nomenclature forme une sorte de tableau qui donne une idée de l'ancien Clermont. Il nous a paru intéressant de faire connaître cette pièce, en l'accompagnant de notes explicatives indiquant l'état actuel des lieux.

Etat des terrains et bâtiments nationaux qu'il est nécessaire de conserver dans la commune de Clermont-Ferrand pour former des établissements d'utilité publique et pour assurer la salubrité et la commodité (1).

I.

Un des objets les plus essentiels à conserver, c'est le terrain des Bughes. Ce local a été de tout temps un lieu de promenade pour les citoyens ; il servait d'ailleurs aux jeux publics qui avaient lieu dans la belle saison, du temps de l'ancien régime ; et, dans le nouveau, indépendamment des premiers avantages, ce local devient encore plus précieux, soit pour les exercices militaires, soit pour les courses et autres jeux propres à former la jeunesse. Et encore ce local est le mieux disposé et le plus convenable pour les fêtes nationales.

(1) Archives du Puy-de-Dôme. Fonds Domaines. District de Clermont. Liasse 55.

II.

Un second objet encore bien essentiel à conserver, c'est l'emplacement des cour et jardin du ci-devant Evêché, le plus commodément situé pour tous les citoyens et le plus avantageux pour y construire une salle de spectacle, établissement de la plus grande utilité et qui manque dans la commune, la salle actuelle ayant été vendue parce qu'elle était trop petite, très-mal disposée, sans issue et très-dangereuse, à cause de sa vétusté, pour la sûreté des citoyens, indépendamment du défaut de dégagement dans un cas d'incendie (1).

III.

La partie des bâtiments des ci-devant Carmes, limitrophes à ceux du ci-devant collège, pourrait y être annexée, ce qui contribuerait à leur donner des aisances pour l'établissement d'un Institut national qu'on doit naturellement espérer de la Convention, et pour celui d'une bibliothèque publique, d'un museum et d'un cabinet d'histoire naturelle.

La partie de la ci-devant église des ci-devant Carmes pourrait être vendue à condition par les acquéreurs de faire, pour l'embellissement de la commune, une façade régulière sur la nouvelle rue (2) tendante de celle des Aizes au Marché au Bois (3).

IV.

Le bâtiment de la ci-devant bibliothèque de la Cathédrale,

(1) L'ancienne salle de spectacle avait été établie en 1758, par les soins de M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, dans les bâtiments dépendant du palais de Boulogne. On y avait accès par la *rue Thomas*, précédemment appelée *rue de l'ancienne Comédie*. Elle occupait les emplacements de la chambre actuelle des Notaires et des maisons voisines.

Le théâtre construit dans le jardin de l'Evêché, à l'aspect sud de la Cathédrale, inauguré le 10 août 1807, a lui-même disparu en 1883 pour faire place à un square au milieu duquel on aimerait à voir la statue de l'un des plus illustres évêques de Clermont, Massillon.

(2) Rue Neuve-des-Carmes.

(3) Actuellement place Michel-l'Hospital (depuis 1820), et autrefois *place des Cercles*. Le marché du bois s'est tenu sur cette place jusqu'à l'année 1865 où on l'a transporté à Fontgiève.

local tout disposé, mériterait d'être conservé pour servir à la tenue des séances du Comité des Arts (1).

V.

Les bâtiments du ci-devant couvent de la Visitation seraient tout disposés, et même sans être obligé d'y faire aucune espèce de réparations, pour des magasins de subsistances.

La partie de l'enclos pourrait être vendue, à la charge par les acquéreurs de laisser l'ouverture nécessaire pour la continuation du boulevard.

Il est à observer que cette ouverture rendrait la vente de cet enclos plus avantageuse à la République (2).

VI.

Les bâtiments des ci-devant Capucins, servant à la fabrication de la monnaie de billon, sont aussi nécessaires à conserver pour continuer cette fabrication et, dans la suite, celle d'autres pièces de monnaie qui seront fixées par la Convention. Du terrain de l'enclos, dont partie sert actuellement de cimetière, on en distrairait ce qui est nécessaire au prolongement dudit boulevard (3), et le surplus servirait à faire des échanges pour continuer ce même boulevard jusqu'au grand chemin d'Issoire (4).

VII.

Si la Convention faisait des établissements militaires dans les grandes communes, le bâtiment du ci-devant grand-sémi-

(1) Le tribunal de commerce a remplacé la Bibliothèque de la Cathédrale.

(2) Les bâtiments de la Division militaire et de la Gendarmerie sont les anciens bâtiments de la Visitation. Le boulevard ouvert à travers l'enclos est le cours Sablon, qui fut achevé en l'année 1800, sous l'administration de M. Sablon, maire.

(3) Le cours Sablon.

(4) Montée de la Pyramide ou boulevard Lafayette. — Le couvent des Capucins se trouvait là où apparaissent aujourd'hui les maisons portant les nos 17, 19, 21, en bordure sur le cours Sablon.

naire, qui est actuellement employé à des casernes, serait très propre à cette destination (1).

VIII.

La commune doit réclamer, lors de la vente des bâtiments et enclos des ci-devant religieuses Bénédictines (2), l'ouverture de la rue du Chapon qui a été cédée gratuitement et par esprit de fanatisme à ces ci-devant religieuses, pour réunir à leur enclos un terrain qu'elles avaient acquis et qui était séparé par ladite rue. Cet objet est essentiel pour l'assainissement et la commodité de ce quartier.

IX.

L'emplacement ayant appartenu au ci-devant prêtre Aubier serait propre pour y construire une halle au marché aux toiles, au chanvre et au fil, ce qui ferait participer les citoyens de la *section République* aux avantages du commerce dont ils sont isolés (3).

X.

Il importe de réclamer, dans l'enclos des ci-devant religieuses Hospitalières (4), le terrain nécessaire pour l'exécution du grand chemin projeté depuis longtemps, tendant de la barrière des ci-devant Jacobins au Poids-de-ville. Il faudrait aussi réclamer cette terre des dites Hopitalières, limitrophe audit enclos, et une partie de l'enclos du ci-devant Petit-Séminaire (5), pour servir tout à la fois à l'ouverture de ce

(1) C'est, en effet, la destination qu'a eue et que possède encore l'ancien Grand-Séminaire, transformé en caserne d'infanterie, boulevard Trudaine (ci-devant boulevard du Grand-Séminaire).

(2) Ces bâtiments et cet enclos forment aujourd'hui la cité Chabrol.

(3) Il s'agit ici de la halle aux toiles qui a été élevée seulement en 1816.

(4) L'enclos des Hospitalières, rue de la Selette, avoisinait la porte Champet (place Delille). Le couvent de ces religieuses est maintenant la caserne de la Manutention.

(5) Le Petit-Séminaire était installé dans les bâtiments occupés aujourd'hui par le pensionnat des demoiselles Monanges. L'enclos s'étendait jusqu'à la promenade de la place d'Espagne.

chemin et de dédommagement et indemnité des propriétés de quelques citoyens qui seraient attaquées par sa confection.

Il faut observer que ce chemin est très-nécessaire pour donner aux voitures une entrée facile dans l'intérieur de la ville dont les abords, par le chemin actuel, sont tortueux, très-resserrés et montueux. Il serait important d'abattre la grange Collier et maison y attenante pour faciliter l'exécution du grand chemin proposé.

Indépendamment du terrain demandé dans l'enclos des dites Hospitalières pour l'ouverture du chemin, il serait nécessaire d'obtenir une autre partie dudit enclos pour former un cimetière dont l'exposition au nord mettrait la commune à l'abri du mauvais air auquel elle est exposée par la situation du cimetière actuel qui se trouve placé au levant.

XI.

Il serait nécessaire, pour donner de l'air et des commodités au quartier du Port, qui est obstrué par la ci-devant église, d'avoir une rue dans sa longueur, tendant de la place au-devant de ladite église à la rue Couronne. Cette ouverture faciliterait la vente des parties latérales et la rendrait plus avantageuse à la République.

XII.

La ci-devant église Saint-Pierre ne peut plus subsister à cause de sa vétusté et qui menace une ruine prochaine depuis la démolition du clocher, qui d'ailleurs obstrue une place et les avenues principales, servirait à former une place infiniment utile pour les marchés des herbages et autres denrées qui se vendent dans des rues très-étroites, ce qui occasionne des accidents fréquents par le défaut d'aisances et d'étendue nécessaires.

Pour la commodité de cette place, il conviendrait d'ouvrir la rue à bout, dite du ci-devant curé de Saint-Pierre, à travers la cour de la maison *Précord*, laquelle irait aboutir au chemin du Poids-de-Ville.

XIII.

Il serait également nécessaire et très-utile de former une place et d'ouvrir une rue dans la ci-devant église de Saint-Genès servant actuellement d'atelier de salpêtre, qui obstrue le quartier le plus peuplé de toute la commune. Une place y est absolument nécessaire pour la vente des herbages, et l'ouverture de la rue tendant au marché au blé facilitera la circulation et donnera de l'air à ce quartier; et cette place et cette ouverture de rue contribueront à faciliter la vente des bâtiments et terrains nationaux attenant à cette église et à la République.

L'ouverture d'une seconde rue dans le même local qui aboutirait à la rue des Boucheries (1) presque vis-à-vis celle de la Treille, augmenterait la facilité de la circulation et la valeur desdits bâtiments et terrains nationaux.

XIV.

Un des objets les plus importants et que l'humanité réclame depuis longtemps, c'est la translation des prisons dans les bâtiments des ci-devant religieuses Ursulines (2), local spacieux, sain et aéré, et qui deviendra, avec peu de dépense, très commode pour cette destination.

Là, les citoyens qui auront le malheur d'y être traduits pour des fautes plus ou moins graves, n'éprouveront pas les maux qu'on endure dans les prisons actuelles qui sont petites et étroites, sans cour et sans air, composées uniquement de petites loges ou cachots noirs et humides et où les hommes sont enterrés vivants.

On trouverait encore dans ce nouveau local un logement plus commode pour le tribunal du district.

Nota. — L'administration du district avait depuis quelque temps pris un arrêté pour cette translation, mais différentes circonstances en ont empêché l'exécution et particulièrement la

(1) La rue des Grandes-Tueries ou de St-Vincent-de-Paul.

(2) Aujourd'hui le couvent du Bon-Pasteur.

réclusion des gens suspects qui s'est opérée dans cette ci-devant maison religieuse.

Il serait important que les prisons actuelles et les bâtiments y attenant servant au tribunal de district qui joignent la maison commune, fussent délaissés à la municipalité pour l'établissement de ses bureaux et pour servir d'arsenal, de magasins et de logement aux citoyens servant la municipalité, et aux tambours de la garde nationale, en y faisant des réparations convenables.

XV.

La maison de l'émigré Chazerat (1) ne paraît pas devoir produire un grand bénéfice à la République, en la mettant en vente, parce que sa distribution qui consiste en plusieurs salles et antichambres, salons, cabinets, galerie, etc., n'offre pas un avantage d'habitation commode à des républicains qui par cette raison n'y mettent pas le prix qu'elle peut valoir, et surtout à cause des reconstructions qu'on serait obligé d'y faire. C'est pourquoi on pense que cette maison conviendrait au logement de l'administration de district qui dans ce moment se trouve confondue dans le même local avec celle du département, ce qui est contraire à l'esprit des décrets de la Convention. Et cette maison qui renferme tout ce qui est nécessaire à ce logement, soit pour des bureaux, des salles publiques, des archives et des magasins, n'exige d'autres dépenses que celles des réparations des dégradations qui y ont été commises.

XVI.

Pour l'assainissement et la commodité publics, il serait nécessaire : 1° d'abattre l'avancement de deux maisons qui obstruent l'entrée de la rue du Port ; 2° d'abattre aussi l'avancement de la maison Villot, sur la place du marché au poisson, qui obstrue une des rues les plus passagères de la ville ; 3° de continuer la rue Neuve jusqu'à la place de la Réunion (2), en traversant la maison Lagat et le cul-de-sac *Brenian* ; 4° de démolir l'avancement de la maison d'autre *Villot* qui obstrue

(1) En ce moment la maison habitée par M. le Dr Fleury.

(2) La place de Jaude.

la rue du ci-devant Evêché ; 5° ouvrir, au travers d'une partie des maisons *Maugue* et *Pasquin*, la rue du ci-devant Evêché jusqu'à la place de l'Echaudé (1), ce qui donnerait des issues plus commodes à la salle du spectacle qu'on a proposé de placer dans le lieu ci-dessus indiqué, et en même temps à la dite place qui est obstruée de toute part ; 6° réclamer, lors de la vente de la ci-devant maison *Leyval*, l'ouverture de la rue qui existait anciennement, tendant de la rue des Ursulines au marché au bois ; 7° il reste encore dans l'intérieur de la ville deux arcades qui traversent les rues de la Terrasse et des Cordeliers, que la sûreté publique exige qu'on abatte.

Nota. — On trouverait les dédommagements et indemnités de ces parties de bâtiments qui sont à démolir pour l'assainissement de la commune et la commodité et la sûreté publiques, dans les maisons du ci-devant Hôtel-Dieu qui existent dans la rue Neuve et qu'il faudrait conserver pour l'exécution de ces divers projets.

XVII.

Pour la tenue des séances des différentes sections de la commune, il serait nécessaire de conserver la ci-devant chapelle de Saint-Laurent pour la section République ; la ci-devant maison de chirurgie (2) pour celle du Puy-de-Dôme, et la ci-devant église des Minimes pour celle de la Réunion.

Les autres sections, provisoirement placées : celle des Arts dans la partie des ci-devant Carmes qu'on a proposé d'annexer à ceux du collège, celle du Pont-de-Pierre dans une des pièces du Poids-de-ville, et celle de la Fraternité dans une des salles de la maison commune, pourraient rester dans ces différents locaux, si l'on n'y trouvait pas d'inconvénients.

XVIII.

La terre du ci-devant Hôtel-Dieu, située dans l'enclos des ci-devant Capucins, conviendrait pour l'établissement d'un

(1) Actuellement place Royale (?)

(2) La maison portant le n° 15, montée des Petits-Arbres, occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien immeuble des chirurgiens.

jardin botanique, et on pourrait distraire une partie, dans une des extrémités, pour la construction d'un magasin à poudre.

XIX.

Conserver pour Montferrand le local des anciennes prisons qui sont en grande partie détruites, pour y faire une place publique qui contribuerait à assainir cette partie de la commune et procurer de l'agrément aux citoyens. On pourrait délaisser en indemnité à accorder pour la démolition d'une maison nécessaire pour donner une issue à cette place, une partie des anciennes casernes.

Conserver aussi les anciens fossés et les murs et remparts pour former un boulevard autour de cette partie de la commune.

Réclamer pour la tenue des séances de cette section la ci-devant chapelle du curé.

Et enfin réclamer le ci-devant couvent des religieuses Ursulines pour servir de casernes (1).

A Clermont, demander la démolition des maisons formant la petite île au-devant de l'auberge Hugon et à l'entrée des rues neuves (2). Les grandes voitures qui arrivent à Clermont chargées de marchandises se rangent dans ce local qui se trouve très-souvent obstrué, et la réclamation réclamée le rendrait plus spacieux et plus commode. D'ailleurs, ce local sert de dépôt au bois arrivant de la montagne.

Les différents monuments qui existent dans la commune de Clermont, sont :

1. — La ci-devant église Cathédrale, couverte en plomb. A l'un des clochers est adossée une horloge. La construction de cette église a été toujours considérée comme un superbe ouvrage.

Etat actuel. — La démolition des autres clochers de la dite église a ôté la plus belle apparence de cet édifice. Il a été fait

(1) Actuellement le Grand-Séminaire.
(2) Rue Saint-Louis et rue Neuve.

beaucoup de dégradations aux sculptures extérieures, sous prétexte de détruire les signes de fanatisme et de superstition. L'intérieur est entièrement nu, mais il a mérité l'attention des amateurs par sa sculpture. N'a aucune destination jusqu'à présent.

2. — Une fontaine appelée de l'Evêché, au-devant de l'église Cathédrale, aspect de midi, dont la forme et la sculpture sont rares (1). Depuis plusieurs années cette fontaine ne flue pas, néanmoins elle a peu éprouvé de dégradations.

3. — La ci-devant église paroissiale du Port qui était en même temps Chapitre, dans laquelle il y a une souterraine.

L'extérieur de cette église ne présentait rien de curieux, si ce n'était une flèche qui était fort haute, mais par la démolition des clochers elle a été détruite. Cette même démolition a occasionné les plus grands dégâts à cette église. En vertu d'arrêté du district, du 15 germinal au III, cette église a été affermée pour une année (2).

4. — L'église de St-Genès qui était aussi paroisse et Chapitre.

L'architecture est très-ordinaire ; elle n'a souffert de dégradations que par la démolition des clochers.

Dans cette église il a été établi un atelier pour la fabrication du salpêtre.

5. — Saint-Pierre, qui était aussi paroisse et Chapitre.

L'extérieur de cette église n'annonce rien moins qu'un bâtiment ordinaire, surtout depuis la démolition du clocher.

6. — L'église qui dépendait du couvent des ci-devant religieux bénédictins de Saint-Allyre, et qui, depuis leur suppression, a servi de paroisse.

La forme extérieure de cette église représentait une forteresse par les créneaux qui terminaient les clochers, mais depuis leur démolition et les dégradations commises, cet édifice a perdu beaucoup de sa valeur.

(1) Fontaine d'Amboise, actuellement au cours Sablon.

(2) Le fermier était un nommé Jarton.

En vertu d'arrêté du district du 15 germinal, ladite église vient d'être affermée pour un an.

Le couvent et l'enclos ont été vendus depuis longtemps.

7. — L'église qui dépendait du ci-devant couvent des Minimes.

Le frontispice de cette église est en pierre de taille et d'une moyenne hauteur. La démolition du clocher ne fait un effet aussi sensible qu'aux autres églises, de sorte que c'est encore un petit monument qui a encore une valeur.

Ce local a servi de magasin pour les fourrages des chevaux de la République ; il sert même encore à cet usage.

8. — Les églises et maisons des couvents des Carmes, de la Visitation, des Capucins, des Bénédictins, des Ursulines, des Augustins, des Hospitalières.

A travers le couvent des Carmes il a été pratiqué une rue qui communique à celle du Collége. Par ce moyen ce bâtiment a souffert quelque restriction, néanmoins l'ouverture de cette rue le rend d'une défaite plus favorable.

A l'égard des autres couvents, ils sont encore subsistants dans leur entier, et les églises de ces derniers sont très-petites, principalement celle des Augustins de laquelle il a été retranché une partie pour former un alignement.

Dans l'église des Carmes, il avait été pratiqué des rateliers pour les chevaux de la République ; ils sont encore existants et n'ont point servi.

Dans une des salles dudit couvent se tenaient les séances de la Société populaire, mais elles se tiennent actuellement dans un autre local.

Tout le couvent de la Visitation est occupé en ce moment soit par un atelier de salpêtre, les greniers de subsistances de la commune, ou pour loger des prisonniers de guerre. L'église a aussi servi d'écurie pour les chevaux de la République.

Les Capucins servent de caserne pour les prisonniers de guerre et ont servi à la fabrication de la monnaie de cuivre.

Les Bénédictines sont en ce moment libres, mais antérieu-

rement avaient servi de réclusion aux prêtres et puis aux religieuses.

Les Ursulines ont servi de réclusion aux personnes suspectes et sont libres en ce moment.

Les Augustins servent de magasin et d'archives au district.

Enfin, la maison et l'église des Hospitalières sont en grande partie occupées pour la fabrication du pain de munition.

9. — Le collége ou lycée est d'une construction moderne. Il est décoré d'une horloge placée entre deux pavillons. Il vient d'y être formé une petite bibliothèque. — Une petite église en dépend, ainsi qu'une vaste cour qui est dans son enceinte.

A l'extérieur il n'offre aucune dégradation, mais dans l'intérieur il en existe plusieurs. Cependant une grande partie d'icelle serait logeable, moyennant quelques réparations aux croisées, portes et carrelages.

Est destiné pour l'Institut.

10. — Les boulevards et places publiques, au nombre de quatre, sont tous très-agréables et ont une fort belle perspective.

Il y a dix-huit fontaines formant 42 cors. Aucune ne mérite l'attention, si ce n'est celle de l'Evêché.

Il y avait une salle de spectacle, mais comme elle est très-petite, la commune la vendit pour en faire construire une autre mieux placée et plus vaste.

Le terrain sur lequel on devait en faire construire une autre est vacant. C'est celui sur lequel s'élevaient les vieux bâtiments de l'Evêché achetés par la municipalité de Clermont.

Il n'y a point de jardins nationaux, mais seulement un pré appelé les Bughes dont la première herbe appartenait aux Bénédictins. Dans ce pré la commune a droit de pacage, et comme ce local est agréable et bien boisé, il sert de promenade à tous les citoyens, et même on y fait les exercices d'armes.



NÉCROLOGIE.

La mort, durant les vacances qui viennent de s'écouler, a frappé de terribles coups, fait de cruels vides dans les rangs de notre Académie.

M. Agis Ledru, trésorier-général, archéologue distingué, a succombé, après une longue et douloureuse maladie, le 5 octobre dernier.

La tombe de M. Ledru était à peine fermée, que notre Compagnie avait à déplorer une nouvelle perte, celle de l'un de ses doyens, M. le comte Martha-Beker, un des hommes les plus marquants de ce pays, savant incontesté, littérateur émérite, et mieux encore type parfait de l'homme de bien.

Une plume autorisée écrira dans nos Mémoires la biographie du comte Beker. En attendant, un juste tribut d'éloges a été payé à sa mémoire par l'un de nos confrères, M. Marcellin Arnauld, dont nous reproduisons ci-après le discours prononcé dans le cimetière d'Effiat, le 15 octobre.

Cependant, comme si ces deux coups ne suffisaient pas pour nous jeter dans un deuil profond et douloureusement senti, M. Moisson, notre Vice-Président, nous a été enlevé quelques jours après, le 22 octobre, après une courte maladie.

MM. Ancelot, Fabre et de Lacombe ont exprimé en d'éloquentes paroles, les regrets qu'a suscités dans notre sein cette mort si soudaine et si imprévue.

On lira plus bas les discours prononcés à Riom par nos honorables collègues.

Enfin, donnons encore un souvenir à l'un de nos plus anciens correspondants, M. l'abbé Chaumette, curé d'Issac-la-Tourette, récemment décédé. M. Chaumette avait, il y a trente ans, fait œuvre de vulgarisation intelligente en publiant une sorte de résumé de l'histoire de notre province, sous le titre : *Les Vacances en Auvergne*.

Au moins, dans les sociétés comme la nôtre où tous les membres sont unis par les liens d'une réelle sympathie, chacun de nous peut se dire, consolation suprême, ce que disait le poète

latin : *non moriar omnis!* La mémoire de ceux qui partent vit toujours dans le cœur de ceux qui restent.

DISCOURS DE M. MARCELLIN ARNAULD
aux obsèques de M. Martha-Beker.

Messieurs,

Il ne m'appartient pas de vous tracer ici en quelques phrases la vie de l'homme tant vénéré et aimé que nous venons de perdre.

Ce serait une tâche bien au-dessus de mes forces et qui ne manquera pas de tenter quelque historien reconnaissant des services rendus à notre chère Auvergne.

Ancien et brillant élève de l'école polytechnique, ingénieur distingué des mines, associé comme collaborateur à M. Elie de Beaumont pour composer la carte géologique de France, Monsieur Martha-Beker inspira bientôt une telle estime au comte Beker de Mons, son oncle, général distingué du premier Empire et pair de France, qu'il devint son fils adoptif. Depuis lors entouré de l'estime universelle, justement apprécié par l'Auvergne sa patrie d'adoption comme l'homme le plus compétent dans les questions de travaux publics et d'intérêt général, Monsieur Martha-Beker comte de Mons, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Académie, a été tour à tour conseiller général de ce canton (il a conservé cet honorable mandat jusqu'à sa mort), député de l'arrondissement de Clermont, écrivain distingué dans sa retraite, membre et président de l'Académie de Clermont, et enfin après tant de fonctions qu'il a remplies avec autant de dignité que d'intelligence, il a bien voulu s'assujettir, sans quitter les occupations d'un ordre plus élevé, aux fonctions plus humbles d'un maire de campagne.

Messieurs, tout est à admirer sans doute dans l'homme excellent que nous avons eu le bonheur de posséder et que nous avons l'immense regret d'avoir perdu, mais ce qui me frappe le plus en lui, ce n'est pas tant cette largeur d'intelligence avec laquelle il embrassait toutes les questions de science, de politique, d'économie générale, ses remarquables livres, cette admirable vie du général Desaix, lecture si attachante qu'on se croirait en Egypte ou en Italie sous la tente du général lui-même, que l'on assiste en quelque sorte à ses entretiens avec Napoléon, livre où le sentiment patriotique est tel que le cœur bat à l'unisson de celui qui sut mourir en sauvant la France à Marengo! . . . .

Ce ne sont pas non plus ses écrits philosophiques si remplis de lumière, cet ouvrage : *Spiritualisme et Panthéisme* dont les belles

pages ont tant été admirées de l'archevêque de Paris, Monseigneur Darboy (1), pages dont quelques-unes devraient être immortelles.

Ah! Messieurs, tout cela est digne de rester dans la mémoire des hommes, mais il est quelque chose dans Monsieur Beker de Mons qui est digne de la mémoire de Dieu : c'est qu'il a eu l'intelligence du bien. Honneur à l'homme de devoir qui, dans toutes les circonstances de la vie, est resté à la hauteur de sa tâche, à l'homme qui meurt sans avoir jamais failli, mais gloire plus éclatante encore à l'homme qui vit, qui respire tout entier dans l'amour du bien, qui sait le provoquer autour de lui. C'est pour cela que devant Dieu les plus humbles fonctions comptent quelquefois autant que les plus grandes. Ah! Celui qui sonde les cœurs a compris combien le cœur du comte Martha-Beker était bon! C'était Dieu même qui lui inspirait une telle bonté! Jamais il ne s'est fatigué de rendre des services, jamais il ne s'est figuré que les affaires d'un habitant du pays n'étaient pas les siennes, jamais il ne s'est lassé d'écouter ceux qui s'adressaient à lui et de leur donner ces sages conseils qu'il puisait autant dans la droiture de son âme que dans l'élévation de son esprit. Chrétien sincère et faisant consister son christianisme dans la bienveillance envers tous, versant sur tous ceux qui l'entouraient non pas seulement, s'ils en avaient besoin, ses généreuses largesses, au point d'élever une église magnifique pour sa commune d'Aubiat; mais prodiguant aussi à ses amis, à ses concitoyens tous les trésors de son intelligence et de son âme.

Voilà quel était Monsieur Beker, quel il a été pendant cinquante ans dans ce canton qu'il a constamment représenté, dans cette commune qui a perdu son père, dans le département où il a toujours été un des plus ardents inspirateurs du progrès.

Qui nous rendra cet homme de bien? qui sèchera les larmes que l'amertume d'une telle séparation fait couler, qui consolera tant de cœurs blessés? Son épouse si digne de lui, dont les charités égalent les siennes, sa fille qui le soutenait dans tous ses travaux, le comte de Bonnevie dont vous appréciez tous le caractère et avec qui il était si parfaitement uni, son petit-fils qui le remplacera un jour, et tant d'autres qui étaient ses enfants par le cœur?.... Dieu seul, Messieurs, Dieu qu'il a connu, aimé, respecté, fait respecter autour de lui jusqu'à son dernier soupir.

Il en parlait sans cesse depuis qu'un malheureux souffle d'athéisme avait passé sur notre pays, il était toujours prêt à combattre pour l'éternelle vérité de la religion; il en a pris la

(1) J'ai lu la lettre très-élogieuse et on peut dire pleine d'admiration que Monseigneur Darboy écrivait au comte Beker de Mons.

défense dans ses derniers écrits, dans ses derniers discours, dans ses dernières conversations, et la religion environne sa tombe, et il s'exhale de cette tombe un parfum de vertu qui conservera longtemps parmi nous l'attrait du bien, l'union des cœurs, l'attachement à la foi, l'amour de la patrie.

Ah! Monsieur Beker, vous ne mourrez pas dans nos cœurs et nous ne voulons pas vous dire adieu! car votre esprit vivra toujours parmi nous.

Voici les textes des discours prononcés, le 24 octobre, aux obsèques de M. Achille Moisson, à Riom :

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT ANCELOT.

Messieurs,

La mort vient de frapper parmi nous un de ses coups les plus douloureux et les plus imprévus. Il y a quelques jours à peine, elle a brisé une puissante organisation soutenue par un ferme courage et une activité sans trêve, déchirant ainsi dans la famille des cœurs tendrement attachés, et affligeant plus d'une amitié fidèle. Quel tragique enseignement, après tant d'autres, de la fragilité de notre vie et de la vanité de tout ce qui ne dépasse pas l'horizon de la terre et du temps!

Ce cercueil ne doit pas disparaître sans qu'un suprême hommage soit rendu au Premier Président Moisson, au nom de ses anciens collaborateurs dans l'œuvre sainte de la justice.

L'homme privé ne mérite pas moins cet hommage que l'homme public. M. Moisson réalisait l'idéal du meilleur des époux et des pères. Quelle sollicitude incessante pour sa chère compagne et ses enfants bien-aimés! Veilles, voyages multiples, efforts persévérants, il prodiguait tout avec élan. Après les travaux intérieurs et extérieurs, sa plus grande ou plutôt sa seule joie, était de s'envelopper en quelque sorte de leur tendresse, en les comblant de la sienne.

Ainsi s'écoulaient paisiblement ses jours au foyer domestique. A l'exemple de nos anciens parlementaires, il savait chercher et trouver le bonheur là où il réside uniquement.

Dans la vie publique, M. Moisson était un vrai magistrat, non seulement au Palais, mais au dehors. Il sentait profondément la grandeur du sacerdoce judiciaire et personnifiait les traditions de notre antique Magistrature. La gravité de ses mœurs, la dignité de son extérieur commandaient ce respect qui ne s'attache pas seulement au titre officiel, mais à l'homme lui-même.

Il avait donné sa jeunesse à la magistrature. Aussi, le culte de ce noble ministère avait jeté en lui les plus profondes racines. Il avait parcouru lentement et laborieusement tous les degrés de la hiérarchie judiciaire. Devenu avocat-général, il s'était signalé au sein des cours de Bastia et de Montpellier par son application sévère à tous ses devoirs, sa grande puissance de travail, la rapidité et la netteté de ses conceptions, la vigueur pénétrante de sa parole. Les affaires civiles recevaient de lui la même part d'efforts que les procès criminels les plus éclatants. Par cela même, il concourait efficacement à l'œuvre ardue de la justice civile. Il était réellement le juge qui opine tout haut avant ceux qui délibèrent en secret.

Déjà, dans son office d'avocat général, il avait révélé un goût particulier pour l'administration du Parquet, et fait pressentir ainsi ses aptitudes aux hautes fonctions de procureur général.

Il en fut, en effet, investi après une longue initiation, et les exerça près la Cour de Grenoble. Nul ne fut plus vigilant gardien de l'ordre public et de la sécurité des personnes. A la cour d'assises, on le voyait sur la brèche dans toutes les affaires d'un notable intérêt. C'était là surtout qu'il déployait sa vive sagacité, l'énergie de sa volonté et la virilité de sa parole.

Tous les parquets qui relevaient de son autorité en recevaient une constante et vigoureuse impulsion, en même temps qu'ils étaient sévèrement contrôlés. Du haut de son siège, il suivait d'un regard scrutateur la marche des poursuites criminelles, s'en faisant soigneusement rendre compte, redressait les déviations et communiquait à ses subordonnés le zèle qui l'animait lui-même. Sa correspondance à tous les degrés était l'objet d'une exactitude ponctuelle comme de l'attention la plus réfléchie. Le style en était ferme, clair, concis et marqué au coin du langage administratif ou juridique.

Après l'habile direction d'un parquet supérieur, la plus haute dignité des Cours d'appel devait couronner les mérites de M. Moisson et le faire entrer ainsi dans les sereines régions de la magistrature assise. C'est en 1865 qu'il prenait possession de la première présidence de Riom, et c'est là que m'est échu l'honneur de siéger à ses côtés durant dix-huit ans.

Son concours actif comme avocat général ou procureur général à l'expédition des affaires civiles, l'avait directement préparé à l'exercice de sa nouvelle et haute fonction. Il y conquit bientôt l'autorité qui s'attache à une supériorité reconnue.

Tels étaient son amour du devoir et son besoin d'un travail sans relâche qu'il s'imposait toute l'assiduité d'un simple président de chambre. La discussion d'audience était pleine d'attrait pour l'ar-

deur de son esprit. Son alerte pénétration lui faisait vite saisir les faits les plus complexes et les arguments opposés les plus subtiles. La sûreté de son coup-d'œil démêlait non moins vite ceux qui devaient emporter la décision du litige. Dès qu'il en avait la claire vue, il prenait la plume et formulait rapidement à l'audience même, sauf dans les procès plus chargés, les motifs d'un projet d'arrêt que, presque toujours, la chambre consacrait.

Dans les délibérations, il groupait tout d'abord, dans un résumé succinct, les éléments saillants du débat, réservait scrupuleusement son opinion, écoutait attentivement les avis exprimés par ses collègues, et opinait lui-même avec une netteté saisissante.

Une part d'administration lui incombait encore, et le travail n'enlevait rien à l'application qu'il y apportait. Ses rapports au ministre étaient des modèles de précision.

Il se rendait soigneusement compte de la marche du service de chaque tribunal du ressort, et de la participation plus ou moins active et utile de chacun de ses membres à l'œuvre commune pour mesurer ses titres à l'avancement. Avons-nous besoin de dire qu'il maintenait avec fermeté la discipline judiciaire, et veillait jalousement au respect des magistrats pour leur dignité comme pour eux-mêmes.

Le premier président Moisson dirigeait depuis 18 ans les travaux de la Cour, et l'heure dela retraite légale approchait pour lui, lorsqu'un décret que je n'ai pas à juger ici, l'arracha de son siège si dignement occupé. Il en descendit avec le calme d'un magistrat fort de sa conscience et plus touché du sort de l'institution à laquelle il avait voué sa vie, que de son intérêt personnel. Un double refuge lui était offert, l'un dans les affections de famille qui consolent de tout, l'autre dans sa passion pour l'étude. Bientôt l'Académie de Clermont, dont il n'était membre auparavant que par un privilège de sa haute situation, se l'agrégea elle-même par un vote spontané: bien plus, elle l'éleva à la vice-présidence, que la mort si regrettée du président Aubergier changea bientôt en présidence réelle. C'était pour lui non-seulement un honneur mais un charme de régler et, plus encore, de suivre de près les travaux littéraires et scientifiques de la docte Compagnie qui l'entourait de ses respectueuses sympathies.

Tel était le premier président, tels étaient l'époux et le père. Le premier laisse au cœur de ses anciens collègues un cher souvenir qu'ils garderont fidèlement. L'homme privé est justement pleuré par ceux qu'il a tant aimés. Leur unique mais inappréciable consolation est de penser qu'il a trouvé grâce auprès de Celui qui juge les justices de la terre.

Il n'était pas de ceux qui bannissent Dieu de la conscience humaine, et se font à leur usage une morale dite *indépendante*, qui n'a ni règle ni sanction. Il avait gardé la foi de sa jeunesse. Aussi la religion a-t-elle sanctifié ses souffrances, adouci l'amertume d'une séparation qui n'est que pour un temps bien court devant l'éternité. Heureux l'homme qui meurt comme lui en paix avec son Dieu!

DISCOURS DE M. MERCIER DE LACOMBE.

MESSIEURS,

Le deuil qui nous rassemble est vraiment un deuil public. La ville de Riom, le département, la vieille magistrature de France, viennent de faire une perte cruelle. Les mêmes regrets, j'ose le croire, réunissent en ce moment tous les cœurs, et dans quelque rang, dans quelque opinion, sur quelque point que ce soit de ce vaste ressort, partout on s'est dit, partout on se dira, en apprenant la mort de M. le premier président Moisson ; « une grande lumière vient de s'éteindre, une grande figure vient de s'évanouir dans notre pays. »

Appelé par un vœu qui me touche profondément à prendre la parole dans cette triste cérémonie, que vous dirai-je? Messieurs, que ne vous aient déjà retracé vos souvenirs? Comment essayer de rendre, devant vous qui l'avez connu, dans cette ville qu'il avait adoptée, à quelques pas de ce Palais où il a si longtemps occupé la première place, après ce que vient de vous dire un ancien collègue bien digne, par ses vertus et son savoir, de prononcer l'éloge de M. Moisson, comment essayer de rendre ce qu'a été cet éminent magistrat? Comment essayer de peindre cette fermeté de vues, cette connaissance approfondie du droit, cette autorité singulière, cette austère et antique manière de comprendre les attributions et les devoirs des hommes à qui est confiée la mission d'exercer les justices de ce monde?

Lorsque fut brisée avant le temps cette belle carrière, lorsqu'il dut se séparer de cette Cour de Riom qui, malgré nos vicissitudes, gardera son nom parmi ceux dont se glorifient déjà ses annales, l'Académie de Clermont s'empressa de faire appel au concours de M. Moisson. Ses hautes fonctions l'avaient fait membre de droit de la Compagnie; elle le lia à elle par ses suffrages. Bientôt elle le nomma vice-président, le désignant ainsi d'avance comme son chef, pour le jour où celui qui dirigeait alors nos travaux serait arrivé au terme de son mandat. Quelques mois, hélas! s'étaient à peine écoulés, on vous le disait tout à l'heure, et notre regretté président,

qui avait tant désiré lui-même l'élection de M. Moisson, qui avait tenu à si grand honneur de s'assurer un tel successeur, M. Aubergier, venait à succomber. J'entends encore les accents émus avec lesquels M. Moisson se fit, dans cette épreuve, l'interprète de notre douleur, et voici que, si peu de temps après, il nous est lui-même enlevé.

Il avait accepté avec tant de bonne grâce, lui qui descendait d'un siège si élevé, la modeste dignité que nous lui offrions! Il prenait tant d'intérêt à nos lectures et à nos études! Déjà il avait rétabli nos solennités annuelles, et la voix de l'ancien procureur général de Grenoble, de l'ancien premier président de Riom, avait retenti, avec sa distinction virile, sa diction imposante, sa forte et grave éloquence, dans la grande salle de nos séances. Il continuait parmi nous la tradition de ces grands magistrats qui, comme d'Aguesseau, savaient unir le goût des lettres et le culte de la justice.

Passionnément attaché à son pays, M. Moisson n'estimait pas que sa retraite l'eût dégagé de ses devoirs envers lui. Sans ambition pour lui-même, avec une ardeur toujours jeune, une résolution intrépide et cette sérénité que donnent l'expérience des hommes et les approches de l'autre vie, il était prêt pour tous les nobles efforts; toujours empressé à favoriser l'oubli des dissidences et l'accord des bonnes volontés pour conserver à la France ces croyances qui ont fait son passé et qui seules feront son avenir.

Il semblait que nous pouvions longtemps encore nous promettre le secours de son zèle infatigable, de ses conseils si sages, de ses jugements si droits, de son activité si dévouée. La Providence ne l'a point permis. Elle a rappelé le vaillant serviteur, le ferme chrétien. Elle a ravi à l'affection d'une famille désolée ce chef si tendre, ce guide vénéré, et dans l'affliction que sa perte nous cause, il ne nous resterait à offrir à ceux qui le pleurent que le tribut d'impuissantes paroles, si le Dieu que proclamait et qu'invoquait la foi du mourant n'était là pour les soutenir et pour relever vers le ciel leurs cœurs accablés!

DISCOURS DE M. E. FABRE.

Messieurs,

Je viens, au nom de l'Académie des sciences et lettres de Clermont-Ferrand, dire un suprême adieu à son honorable et très regretté président.

Des voix plus autorisées, et surtout mieux informées, vous ont déjà dit les qualités de l'homme privé, celles du père de famille, l'exactitude au devoir, l'intégrité, la science du magistrat.

Mais, M. le premier président Moisson joignait à la science juri-

dique cet amour des lettres qui distinguent la magistrature française. Aussi, faisait-il briller d'un double éclat la Cour qu'il présida longtemps avec la légitime autorité d'une sage et profonde érudition.

Ces qualités semblaient assurer à M. Moisson, et jusqu'à l'extrême limite, le siège élevé qu'il occupait si bien, lorsqu'un vent d'orage vint l'en renverser, tout en le laissant vigoureux et debout comme un exemple.

Notre modeste Société littéraire offrit alors un refuge à son activité survivante et à ses études dont la longue chaîne parut un instant brisée.

L'Académie possédait déjà M. Moisson comme membre honoraire; elle n'eut qu'à se féliciter de se l'être attaché plus intimement comme membre titulaire.

Nos suffrages unanimes l'appelèrent bientôt à la vice-présidence, cet échelon certain de la présidence qu'il a exercée de fait, avec tant de courtoisie, de tact et de succès, depuis le décès de son prédécesseur.

C'est à M. Moisson que nous devons la résurrection de nos séances publiques, et, chacun se souvient du remarquable discours qu'il prononça lors de cette récente inauguration.

La vie, Messieurs, est faite de craintes et de douleurs, antithèses de nos joies passagères, que nous ne connaîtrions pas, si l'existence était toujours facile et parfaite.

Mais, ne dirait-on pas, au milieu des troubles de l'époque, que l'heure a sonné pour les vies littéraires et pour les sociétés calmes et studieuses ?

Nos regrets pour l'absence de M. Aubergier étaient encore vibrants, lorsqu'ils ont été ravivés par les décès successifs de Messieurs de Matharel et Agis Ledru.

Nos cœurs étaient encore meurtris par la perte si récente de M. le comte Martha-Becker; et, voilà qu'ils reçoivent une nouvelle et douloureuse étreinte du télégramme funèbre annonçant la mort de M. Moisson.

Que l'expression de nos regrets soit un adoucissement aux douleurs de la famille! et que les espérances de la vie future calment les rigueurs de l'impatience du revoir!

Puissent, enfin, ces dernières et sérieuses paroles faire élever par la famille des regards moins tristes vers le céleste et consolant infini, et rester comme un premier hommage d'affectueux respect, de la part de notre Académie, en faveur de la mémoire de M. le premier président Moisson.



BIBLIOGRAPHIE

Monseigneur Etienne de Champflour, 4e évêque de la Rochelle, par M. l'abbé Braud, curé de Mortagne-sur-Gironde (en Saintonge), dans la *Semaine Religieuse* de la Rochelle, 1883 (in-8°, 78 p.)

Registres consulaires de la ville de Limoges. Second registre, 1592-1662. Limoges, imp. Chapoulaud, 1884, in-8°, xix-408 pages.

Cette publication des registres consulaires de la ville de Limoges, commencée par Emile Ruber, est continuée par M. Louis Guibert, vice-président de la Société archéologique du Limousin. Le conseil municipal de Limoges la subventionne et donne ainsi un excellent exemple aux municipalités qui toutes devraient avoir à cœur de publier leurs registres de délibérations, sources précieuses pour l'histoire de nos villes, bourgs et villages. Là, apparaissent dans leur naïveté les mœurs des ancêtres, là se trouve l'histoire du tiers, si peu connue et si digne de l'être. Nous faisons des vœux pour que la ville de Clermont suive l'exemple de Limoges.

Nouvel Annuaire départemental du Cantal. Aurillac, in-18.

(Dans l'Annuaire de 1883 on remarque la liste des préfets et sous-préfets du Cantal depuis 1800, et la liste des évêques de Saint-Flour depuis 1318).

Almanach limousin pour la Corrèze, publié par Paul Ducourtieux. Tulle, in-18.

(Nous avons à signaler dans le volume de 1883 une Notice de M. Ernest Rupin sur Marmontel).

L'Ancien Forez, revue mensuelle historique et archéologique, publiée sous la direction de M. Révérend du Mesnil. Montbrison, imp. Huguet.

(Voir dans l'année 1883 une Notice sur la maison d'Albon, qui avait de nombreuses alliances en Auvergne).

Excursions Limousines, IIIe série. — D'Eygurande à Largnac en chemin de fer. Tulle, Crauffon, 1883, in-8°, 77 pages, par M. René Fage.

Description historico-pittoresque, dans le genre des *Guides-Joanne*, à propos de l'ouverture d'un nouveau tronçon des che-

mins de fer limousins. Détails curieux sur *Savennes*, le prieuré du *Port-Dieu*, les châteaux de *Thinières* et de *Vals*, Marmontel et sa ville natale, *Bort*, les antiquités gallo-romaines trouvées à *Saignes*, l'église des Templiers d'*Ydes* et son portail sculpté, le château du *Châtelet*, enfin, la forteresse en ruines de *Charlus*.

Notice sur le comte Jean-Baptiste Milhaud, général de division, par M. le Dr Marty. Aurillac, imp. Gentet, 1883, in-8°, 16 pages.

(Le général Milhaud, né à Arpajon, en 1766, est mort à Aurillac en 1833).

Les Bataillons de volontaires de la Corrèze (1791-1796), par le comte Victor de Seillac. Tulle, imp. Crauffon, 1882, in-8°, 322 pages.

M. de Seilhac a fait pour la Corrèze ce que M. Francisque Mège a fait pour le Puy-de-Dôme. (Mémoires de l'Académie, t. XXI, année 1879).

Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie. 5e série, t. XI, 49e de la collection. Paris, Champion, 1883, in-8°.

Voir dans ce volume *la Vierge de la Sauvetat* (*Puy-de-Dôme*), par M. Léon Palustre.

Il s'agit d'une statuette en cuivre émaillé, du XIVe siècle, dont M. l'abbé Guélon parle dans son Histoire de la Sauvetat, publiée en 1882.

Deux héliogravures accompagnent la description de M. Palustre.

Etude sur les haches néolithiques des environs de Vic-le-Comte, par M. Bielawski.

(Extrait des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*).

Mademoiselle de Combes, nouvelle tirée des *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, de Fléchier, avec notice de J. Sigaud.

Librairie des bibliophiles, 1885, in-16, de XXIII-83 pages. (*Les petits chefs d'œuvre*).

Etude historique sur l'ancienne Mission diocésaine de Clermont et ses quatre maisons, l'Hermitage, Salers, Banelle,

la Chasse, par l'abbé Randanne, supérieur des Missions diocésaines. Clermont-Ferrand, imp. Thibaud, in-8° de LXXVI-402 pages.

Histoire abrégée et populaire de la ville d'Herment, en Auvergne, par A. Tardieu, chez l'auteur à Herment, 1885.

*La Sénéchaussée d'Auvergne et le siége présidial de Riom au XVIII*e *siècle*, par Edouard Everat, docteur ès-lettres, avocat à la Cour d'appel de Riom. Paris, Thorin, 1885.

Le *Journal de l'Oratoire de Riom*, par Marc de Vissac. Riom, imp. de Girerd, 1885, in-8° de 167 pages.

Publication fort curieuse, précédée d'une remarquable introduction due à la plume élégante et si littéraire qui a écrit *Châteaugay et ses seigneurs*, *Romme-le-Montagnard*, etc. Dans cette introduction est retracée l'histoire de l'instruction secondaire à Riom, depuis les premiers siècles jusqu'à 1856.

Revue d'Auvergne, publiée par la Société d'Emulation. On remarque dans le numéro de juillet-août 1885 un intéressant travail de M. Francisque Mège, intitulé : *Un litige canonique au XVIII*e *siècle* ou *l'avocat Quériau et le miracle de la Sainte-Epine*. — Un autre travail non moins intéressant de M. Vimont : *Correspondance de Voltaire avec une famille d'Auvergne*. — De M. Maire, une étude sur les *Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme*.

Dans le numéro de septembre-octobre, nous avons à signaler une appréciation fort judicieuse de l'importante publication que M. l'abbé Chaix de Lavarène a entreprise dans les Mémoires de l'Académie de Clermont : la *Correspondance des papes avec l'Auvergne chrétienne*.

L'auteur du compte-rendu, M. Gilbert Rouchon, archiviste du département, rend pleine justice à l'œuvre excellente et éminemment utile que poursuit depuis des années, avec autant de science que de courageux labeur, l'éminent archiprêtre de la Cathédrale de Clermont.

Pour le Comité de publication de l'Académie,
Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont. — Impr. F. Thibaud.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Fd.

N° 37. — Novembre et Décembre 1885.

Le Bulletin paraît le 20 de chaque mois, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il est envoyé gratuitement à tous les Membres titulaires et aux Correspondants de l'Académie en résidence dans le département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux Sociétés correspondantes.

Les communications et demandes d'abonnement doivent être adressées à *M. le Président du Comité de publication de l'Académie, à l'imprimerie* Ferdinand Thibaud, *rue St-Genès*, 10, *à Clermont.*

Prix d'abonnement au Bulletin, 5 francs par an.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 Novembre.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. l'abbé Chaix de Lavarène, Commissaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président annonce la mort de trois membres de la Compagnie : M. Agis Ledru, trésorier payeur-général, archéologue de mérite ; M. le comte Martha-Beker, savant éminent, littérateur distingué, qui, depuis 44 ans, était l'honneur de cette Académie ; et enfin, M. Moisson, vice-président de la Société, ancien premier président de la Cour d'appel de Riom.

L'Académie s'associe aux regrets éloquemment exprimés par M. le Président, et charge M. le Secrétaire perpétuel d'é-

crire aux familles des membres défunts des lettres de condoléance. En même temps, elle décide que les discours prononcés par trois de ses membres, aux obsèques de MM. Martha-Beker et Moisson, seront insérés dans le prochain Bulletin.

— La correspondance est ensuite dépouillée par M. le Secrétaire perpétuel qui donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, accompagnant le Programme du Congrès des Sociétés savantes, en 1886, programme qui sera publié dans le Bulletin de Novembre.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Secrétaire perpétuel signale le livre de M. Léon Lallemand, intitulé : *Histoire des Enfants abandonnés*. (Paris, Picard, 1885).

M. Cirice Teillard est chargé de faire un compte-rendu de ce travail.

— L'Institut égyptien, au Caire, a fait l'envoi des volumes qu'il a publiés jusqu'à ce jour. Cette Société savante demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie. Cette demande est favorablement accueillie. M. le Secrétaire perpétuel en informera le Secrétaire général de l'Institut égyptien.

— Une Commission devant être nommée d'urgence pour les élections du mois de janvier 1886, M. le Président désigne, avec l'assentiment de l'Académie, MM. de Lacombe, Vimont et Vignancour, pour examiner les candidatures et faire un rapport.

Des communications et des lectures devaient être faites par différents membres. Les unes et les autres sont ajournées, et la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 3 Décembre.

La séance est ouverte à 2 h. et 1/2, sous la présidence de M. l'abbé Chaix de Lavarène, Commissaire.

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été lu et

adopté, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et donne communication des ouvrages adressés à l'Académie. Il fait connaître les lettres par lesquelles les familles de MM. Moisson, Martha-Beker et Agis Ledru remercient la Société de ses témoignages de sympathie à l'occasion des pertes douloureuses qu'elles ont éprouvées.

M. le Secrétaire appelle ensuite l'attention sur une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 10 novembre 1885, sollicitant, pour la formation de la bibliothèque spéciale du Trocadéro (musée d'ethnographie), la collection des Mémoires publiés par la Compagnie.

— Consulté par M. le Président, à l'effet de savoir quelle réponse il y a lieu de faire à M. le Ministre, le Trésorier, spécialement chargé des archives, fait remarquer que l'Académie ne possède pas de collection complète de ses Mémoires qui soit disponible ; il serait seulement possible, en ce moment, de donner les volumes publiés dans une période de vingt années, de 1864 à 1884.

M. le Secrétaire perpétuel est chargé de répondre dans ce sens à la demande ministérielle.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le D[r] Aguilhon qui, pour des raisons de santé, prie l'Académie de vouloir bien agréer sa démission de membre titulaire.

— M. le D[r] Dourif, au nom de M. Cohendy, annonce également que ce dernier, pour de semblables raisons, se voit obligé de donner sa démission de membre titulaire.

L'Académie, par l'organe de son Président, exprime les regrets que lui cause la retraite de ces deux honorables membres. Elle décide que le titre de membres honoraires sera décerné à MM. Aguilhon et Cohendy.

— M. le Président rappelle qu'il est d'usage à l'Académie d'écrire les éloges des membres défunts. Il insiste pour qu'il ne soit point dérogé à cette pieuse et ancienne tradition. En conséquence, M. Ancelot voudra bien rédiger la notice concernant

M. Moisson, et M. Marcellin Arnauld celle concernant M. Martha-Beker.

— MM. Maurice Chalus et Marc de Vissac font hommage à la Société, le premier de son travail intitulé : *Révision de la législation sur les faillites* ; le second, de sa publication la plus récente : *Le Journal de l'Oratoire de Riom.*

— M. Dourif dépose sur le bureau plusieurs études archéologiques dues à M. Maire, bibliothécaire des Facultés, à Clermont, qui sera inscrit comme candidat à la correspondance.

— Un autre membre, M. Jaloustre, dépose également sur le bureau une brochure de M. Fournier-Latouraille : *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude*, et demande l'inscription du nom de cet éminent héraldiste sur le registre des candidatures. MM. de Lacombe et Vignancour appuient cette demande qui est agréée par l'Académie.

Est pareillement inscrit le nom de M. Claussmann, organiste à la Cathédrale, qui, par les mains de M. Fabre, a offert un certain nombre de ses compositions.

Enfin, M. Ancelot, de concert avec MM. Reigneaud et de Vissac, pose pour les prochaines élections la candidature à la correspondance de M. Lesueur, avocat à Riom.

— La parole est donnée à M. Vignancour, rapporteur de la Commission des élections, pour la lecture de son rapport.

Le rapporteur expose qu'il y a actuellement six places de membres titulaires qui sont vacantes. Il déclare que la Commission a cru devoir laisser à l'Académie le soin de statuer s'il sera pourvu au remplacement intégral, ou seulement au remplacement de quatre membres. Les six candidats sont, par ordre alphabétique : MM. d'Aurelles (Théophile), Everat, Fredet, Goutay (Edouard), Guélon, Rouchon.

L'Académie décide qu'il sera nommé six titulaires et, sur la demande de M. Dourif appuyée par plusieurs membres, que le nom de M. Francisque Mège sera ajouté à la liste des candidats.

Il est arrêté, d'accord avec la Commission, que le nombre des membres correspondants à élire sera illimité,

L'ordre du jour, appelant la lecture du Mémoire de M. Dourif, qui a pour titre : *Un remède pour la vigne*, la parole est donnée à cet honorable membre qui donne une intéressante description de deux parasites malfaisants dont les ravages s'exercent depuis quelque temps, dans les vignes de ce pays : le *mildiou* ou *peronospora*, sorte de champignon qui se loge dans les anfractuosités de la feuille de la vigne et s'y développe au détriment de la feuille et du raisin ; et le *pointu*, insecte coléoptère, qui attaque le bourgeon de la vigne et que nos paysans appellent aussi le *cigarier*, à cause de l'habitude qu'il a de rouler en forme de cigare les feuilles dans lesquelles il dépose ses œufs.

Les feuilles infectées de mildiou ou renfermant les œufs du cigarier, ne tardent pas à se dessécher et à tomber. Le vent les amoncelle dans les lieux abrités, au pied des murs ; dans ces amas se trouvent réunis peronosporas et cigariers qui attendent là, garantis contre tout accident, l'éclosion de l'année suivante. C'est alors, lorsqu'ils sont ainsi rassemblés dans les feuilles sèches, que M. Dourif propose de les détruire en mettant le feu à ces feuilles. Ce moyen aussi simple que pratique paraît devoir donner, d'après son inventeur, d'excellents résultats.

L'Académie a écouté avec intérêt la communication de M. Dourif, et, pour lui donner le plus de publicité possible, l'a renvoyée au Comité de publication pour être insérée dans le prochain Bulletin.

La séance est levée à 4 heures.

OUVRAGES REÇUS

(*Séance du* 3 *Décembre* 1885).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim., 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, juillet 1885.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. VI, 3e et 4e trim. de 1884.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot, t. X, 3e fascicule.

Atti della reale Accademia dei Lincei, vol. 1, fascicolo 24, Roma, 1885.

Société de Pharmacie du Centre, 4e Bulletin. — Compte-rendu de la séance du 8 septembre 1885, par A. Mallat, pharmacien à Vichy.

Histoire des Enfants abandonnés et délaissés, par Léon Lallemand, Paris, Picard, 1885.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, année 1885, n° 2.

Notice historique sur Antoine Jacmon, bourgeois du Puy, (1630-1650), par Augustin Chassaing.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 2e trim., 1885.

Bulletin de la Diana, t. 3, n° 4, juillet-octobre 1885.

Revue des langues romanes, mai et août 1885.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 208e cahier, 2e et 3e trim., 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim., 1885.

Revue des travaux scientifiques, t. V, n° 7.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire du Puy-de-Dôme.

1885

STATION DE LA PLAINE

Novembre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique. — Moyenne : 725mm,83 ; minimum observé : 709mm,14, le 22; Maximum observé : 734mm,08, le 30. — *Température* : moyenne des minima : 1°,62; moyenne des maxima : 11°,85; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 6°,73; minimum absolu : — 4°,4, le 17; maximum absolu : 18°,8, le 30. — *Humidité relative :* moyenne : 78,58; minimum observé : 35, le 28; maximum observé : 97 (5 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre ; 6mm,21 ; minimum observé : 3mm,68, le 17; maximum observé : 9mm,36, le 30. — *Pluie*, hauteur totale : 51mm,1. — *Nombre de jours de pluie* : 15. — *Nébulosité* : moyenne, 3,34.

Observations du mois de Novembre pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. — *Pression barométrique* : minimum observé : 708mm,73, le 18 novembre 1880; maximum observé : 741mm,51, le 6 novembre 1879. — *Température* : minimum absolu : — 11°,1, le 23 novembre 1884 ; maximum absolu : 25°,9, le 4 novembre 1881 ; moyenne du mois la plus basse : 2°,69, en 1879; moyenne la plus élevée : 8°,77, en 1881.

Journal du mois de Novembre 1885.

1. Temps frais et couvert. Quelques ondées. — 2. Petite pluie le matin. Grains de grésil dans la journée. — 3. Ciel gris et brumeux. — 4. Temps un peu froid. Brouillard et bruine dans la matinée. — 5. Gelée. Pluie. Coups de vent d'Ouest dans la soirée. — 6. Les montagnes de l'Ouest sont couvertes

de neige. Légères ondées. — 7. Le temps reste un peu froid. — 8. Brouillard le matin, puis ciel gris. — 9. Ciel gris brumeux. Dernières hirondelles. — 10. Même temps avec quelques brouillards dans la soirée. — 11. Gelée. Brouillard épais le matin. Soleil et température douce dans la journée. — 12, 13. Gelées nocturnes. Journées assez belles et très-douces. — 14. Abondante gelée blanche. Un peu de pluie dans la soirée. — 15, 16. Ciel gris. Le temps se refroidit notablement. — 17. Assez forte gelée : — 4°,4. Le vent passe ensuite au Sud et la température s'élève un peu. Petite pluie dans la soirée. — 18. Temps doux et couvert. — 19, 20. La température monte à 17°,5 et 18°,3. Quelques ondées. — 21. Abondante rosée. Bruine le matin. Assez belle journée. — 22, 23. Temps assez doux, mais pluvieux. — 24. Grand halo-lunaire à 6 h. du matin. Temps couvert et brumeux. — 25. Fort vent du Sud-Ouest. La température s'élève à 18°,2. Pluie assez abondante : 9^{mm}. — 26. Nouvelle pluie pendant la nuit : $9^{mm},2$. Assez belle journée. — 27. Un peu de bruine et de vent de S.-O. A partir de 5 h. du soir, pluie extraordinaire d'étoiles filantes à trajectoires verticales. On a pu en compter 800 en dix minutes. Le nombre réel a dû être beaucoup plus considérable, car des nuages cachaient la plus grande partie du ciel, et on en voyait dans toutes les éclaircies. — 28, 29. Assez fort vent de Sud-Ouest. Quelques ondées par une température très-douce. — 30. La température de l'air, à l'ombre, atteint 18°,8, maximum du mois. Coups de vent d'Ouest. Assez beau temps.

STATION DE LA MONTAGNE

Novembre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique: moyenne: $635^{mm},09$; minimum observé: $619^{mm},67$, le 23; maximum observé : $644^{mm},39$, le 30. —

Température : moyenne des minima : — 0°,57 ; moyenne des maxima : 3°,21 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 1°,32 ; minimum absolu : — 5°,3, le 16 ; maximum absolu : 7°,9, le 29. — *Humidité relative* : moyenne : 94,67 ; minimum observé : 42, le 28 ; maximum observé : 100 (27 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 4^{m},84 ; minimum observé : 2^{mm},72, le 28 ; maximum observé : 7^{mm},80, le 29. — *Pluie* : hauteur totale : 168^{mm},7 ; — *Nombre de jours de pluie* : 21. — *Nébulosité* : moyenne : 3,22.

Observations du mois de Novembre, pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique :* minimum observé : 618^{mm},02, le 18 novembre 1880 ; maximum observé : 648^{mm},74, le 13 novembre 1881. — *Température :* minimum absolu : — 11°,0, le 16 novembre 1879 ; maximum absolu : 14°,9, le 7 novembre 1881 ; moyenne du mois la plus basse : — 1°,51, en 1879 ; moyenne la plus élevée : 5°,20, en 1881.

Journal du mois de Novembre 1885.

1. Vent d'Ouest très-fort. Brouillard, Neige et givre. — 2. Brouillard. Neige le matin. Un peu de givre le soir. — 3. Brouillard intermittent. — 4. Brouillard qui disparaît tard le soir. Un peu de givre par intervalles. — 5. Brouillard. Neige et très-peu de givre. Vent d'O.-S.-O. à l'O.-N.-O. très-fort pendant la soirée. — 6. Neige pendant la nuit. Brouillard. Un peu de givre et de neige le matin et le soir. — 7. Brouillard. Un peu de givre le matin. Givre et verglas le soir. — 8. Brouillard le matin. Ciel peu nuageux. — 9 et 10. Beau temps. Ciel presque pur. — 11. Assez beau temps. Ciel peu nuageux pendant la soirée. — 12. Gelée blanche. Ciel peu nuageux pendant la matinée. Un peu de brouillard sur le sommet le soir. — 13. Ciel couvert à 6 h. du matin, très-nuageux pendant le jour, et presque pur le soir. Journée assez belle. — 14. Rosée. Le ciel se couvre. Brouillard et un peu de pluie pendant la soirée. Vent d'Ouest-Sud-Ouest très-fort à partir de 9 h. du soir. — 15. Vent très-

fort jusqu'à 7 h. du matin. Brouillard qui mouille. Un peu de bruine le matin. Givre le soir. — 16. Brouillard. Un peu de givre. — 17. Brouillard intermittent. Un peu de bruine dans la soirée. Vent du Sud très-fort à 9 h. du soir. — 18. Brouillard intermittent qui mouille le matin et un peu le soir. Vent du Sud au S.-S.-E., violent par intervalles. — 19. Vent du Sud, violent le matin. Brouillard qui mouille. Un peu de pluie ou de bruine dans la soirée. — 20. Un peu de pluie le matin. Brouillard intermittent qui mouille légèrement. — 21. Ciel très-nuageux par intervalles. Légers brouillards sur le sommet le soir. — 22. Brouillard dans la journée. Vent du Sud-Est très-fort de 1 h. à 3 h. du soir. Un peu de pluie. — 23. Vent d'O.-S.-O. très-fort le matin. Brouillard. Neige. Un peu de verglas. — 24. Brouillard intermittent; il mouille un peu par intervalles. — 25. Vent d'Ouest violent. Brouillard qui mouille. Pluie et bruine. Tempête dans la soirée. — 26. Vent très-fort jusqu'à 7 h. du matin. Brouillard qui disparaît vers 2 h. du soir. Ciel nuageux. Le vent d'O.-S.-O. devient violent à 9 h. du soir. — 27. Vent d'O.-S.-O. à l'Ouest, très-fort. Un peu de bruine. Brouillard qui mouille, il s'éclaircit par intervalles dans la soirée. — 28. Le ciel, peu nuageux à 6 h. du matin, ne tarde pas à se couvrir. Vent du S.-O. à l'O.-S.-O., très-fort le matin, violent, à partir de midi. Tempête, brouillard et pluie le soir. — 29. Vent d'O. violent. Brouillard qui mouille beaucoup. Bruine par intervalles. — 30. Vent d'Ouest très-fort, violent le soir. Brouillard qui mouille beaucoup. Bruine par intervalles.

Nota. Lueurs crépusculaires très-faibles les matins des 12 et 14; faibles les soirs des 8, 9 et 10.

STATION DE LA PLAINE

Décembre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique : moyenne : 732^{mm},91 ; minimum observé : 717^{mm},31, le 6; maximum observé : 740^{mm},51, le 16.— *Température* : moyenne des minima : — 3°,35 ; moyenne des maxima : 6°,77 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : 1°,71 ; minimum absolu : — 9°,4, le 13; maximum absolu : 17°,7, le 7. — *Humidité relative* : moyenne : 83,53 ; minimum observé : 52, le 7 ; maximum observé : 100, le 25 et le 26. — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 4^{mm},60 ; minimum observé : 2^{mm},30, le 10; maximum observé : 9^{mm},12, le 6. — *Pluie* : hauteur totale : 6^{mm},9. — *Nombre de jours de pluie* : 6. — *Nébulosité* : moyenne : 2,62.

Observations du mois de Décembre, pendant 18 ans, c'est-à-dire depuis 1867. -- *Pression barométrique* : minimum observé : 704^{mm}, 65, le 7 décembre 1882: maximum observé : 744^{mm},17, le 23 décembre 1879. —*Température* : Minimum absolu : — 23°,0, le 10 décembre 1879; maximum absolu : 21°,6, le 7 décembre 1868; Moyenne du mois la plus basse : — 6°,20, en 1879; moyenne la plus élevée : 10°,16, en 1868.

Journal du mois de Décembre 1885.

1. Temps doux et humide. Un peu de pluie le soir. — 2. Le ciel s'éclaircit un peu, et la température s'abaisse. — 3. Abondante gelée blanche. Beau temps. — 4. Nouvelle gelée. Le ciel se couvre peu à peu, et devient gris et brumeux. — 5. Le vent passe au Sud et les gelées cessent. – 6, 7 et 8. Temps très-doux. Quelques ondées chaque jour. — 9. Le vent tourne au Nord. Temps froid. Traces de neige. — 10. Le froid augmente. Très-petits grains de neige de 9 h. à 11 h. du matin. — 11. Le froid continue avec un peu de vent du Nord. — 12. Le ciel s'éclaircit dans la soirée. Le temps reste froid.

— 13. Journée la plus froide du mois. Pendant la nuit, le thermomètre descend à — 9°,4, et dans le milieu du jour il ne dépasse pas — 0°,4. Le ciel est gris et brumeux. Le soir, il tombe quelques mouches de neige. — 14. Le froid diminue. Brouillards le matin ; le ciel devient ensuite brumeux et uniformément gris. — 15, 16, 17, 18. Froid modéré. Le ciel est couvert, brumeux. Des brouillards surviennent par intervalles. — 19, 20. Gelées nocturnes. Journées douces. Beau temps. — 21, 22. Gelées nocturnes. Le ciel se couvre dans le milieu du jour, qui reste assez doux. — 23. Le temps devient un peu froid. Bruine dans la soirée. — 24. Temps froid. Quelques mouches de neige dans la matinée. — 25. Le froid augmente. Brouillards qui déposent un peu de givre. — 26. Ciel gris et brumeux. Le froid continue, grains de neige dans la soirée. — 27. Même temps, mais le ciel s'éclaircit rapidement vers 9 h. du soir. — 28. Forte gelée nocturne : — 8°,3. Beau temps. — 29. Le ciel se couvre, et la température devient plus douce pendant le jour. Gouttes de pluie et grains de grésil. — 30. Petite chute de neige pendant la nuit. Le ciel s'éclaircit dans la journée. — 31. Temps couvert et un peu froid. Un peu de neige fine le matin. Bruine le soir.

NOTA. — Faibles lueurs crépusculaires le matin du 4, et les soirs des 3, 12 et 19.

STATION DE LA MONTAGNE.

Décembre 1885. — Climatologie.

Observations tri-horaires de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Pression barométrique: moyenne : 640^{mm},06; minimum observé: 627,07, le 6 ; maximum observé : 647^{mm},05, le 16. — *Température* : moyenne des minima : — 4°,64 ; moyenne des maxima : 0°,86 ; moyenne des minima et des maxima ou moyenne du mois : — 1°,89; minimum absolu : — 14°,0, le 11; maximum abso-

lu : 6°,7, le 6. — *Humidité relative* : moyenne : 87,73; minimum observé : 20, le 17; maximum observé : 100 (24 jours différents). — *Tension de la vapeur d'eau* : moyenne par le psychromètre : 3mm,54; minimum observé : 1mm,19, le 12; maximum observé : 6mm,95 le 1er. — *Pluie* : hauteur totale : 83mm,1. *Nombre de jours de pluie* : 18. — *Nébulosité* : moyenne : 2,24.

Observations du mois de Décembre pendant 7 ans, c'est-à-dire depuis 1879. — *Pression barométrique* : minimum observé : 614mm,95, le 7 décembre 1882; maximum observé : 651mm,71, le 8 décembre 1880. — *Température* : minimum absolu : —16°,8, le 9 décembre 1879; maximum absolu : 13°,0, le 29 décembre 1881; moyenne du mois la plus basse : — 4°,19, en 1879; moyenne la plus élevée : 0°;88, en 1880.

Journal du mois de Décembre 1885.

1. Brouillard. Bruine. Givre le soir. — 2. Brouillard. Givre pendant la nuit et le matin. Les nuages s'abaissent au-dessous du sommet. Ciel peu nuageux. — 3. Gelée blanche le matin, puis le soir vers 6 heures. Beau temps. — 4. Le ciel commence à se couvrir vers 8 h. 1|2 du matin. Brouillard pendant la soirée. Vent d'O.-S.-O. très-fort à partir de midi, violent à partir de 6 h. du soir. — 5. Vent d'Ouest très-fort jusqu'à 9 h. du matin. Brouillard et un peu de givre pendant la matinée. Brouillard qui mouille le soir. Tempête d'O.-S.-O. à partir de 8 h. 50 du soir. — 6. Tempête jusqu'à 2 h. du soir. Le vent qui tourne à l'Ouest vers midi, reste violent jusqu'à 7 heures du soir. Brouillard qui mouille beaucoup. Un peu de bruine par intervalles. — 7. Vent d'O.-S.-O. très-fort de 6 h. à 9 h. du matin. Brouillard qui mouille, et un peu de bruine jusqu'à 3 h. du soir. — 8. Gelée blanche sur les parties inférieures du sommet. Vent d'O.-S.-O. très-fort, de 11 h. du matin à 6 h. du soir. Brouillard à partir de 11 h. 1|2 du matin. Un peu de pluie par intervalles. — 9. Brouillard, givre le matin et pendant la soirée. Temps froid. (Température

moyenne de la journée : 8 degrés au-dessous de zéro). — 10. Brouillard de 9 h. du matin à 6 h. du soir. Un peu de neige. Vent du N.-O. au N.-E. très-fort par intervalles. Le froid augmente (moyenne de la journée : —11°). — 11. Pendant la nuit le thermomètre est descendu à 14 degrés au-dessous de zéro. Brouillard à partir de 7 h. du matin. Très-peu de givre. — 12. Le froid continue — 11° environ). Ciel peu nuageux. — 13 et 14. Brouillard. Givre. — 15. Ciel presque pur. Nuages au-dessous du sommet. — 16. Ciel pur. Nuages au-dessous du sommet. — 17. Vent du Nord-Est très-fort de 7 h. du matin à midi. Ciel peu nuageux. Les nuages couvrent les plaines inférieures. Brouillard et un peu de bruine le soir. — 18. Un peu de bruine, de givre et de neige pendant la nuit, et brouillard intermittent le matin. Ciel presque pur. (Nuages sur les plaines). Vent d'E.-N.-E. à l'E. très-fort dans la journée. — 19 et 20. Journées assez belles. Ciel pur. Gelée blanche le 20 au soir. — 21. Gelée blanche le matin et le soir. Ciel très-nuageux au milieu de la journée. — 22. Forte gelée blanche pendant la nuit et le matin. Assez beau temps. Gelée blanche le soir. — 23. Forte gelée blanche pendant la nuit et le matin. Ciel peu nuageux. Brouillard et neige le soir. — 24. Brouillard, givre le matin et dans la journée par intervalles. — 25. Assez beau temps. Ciel pur. — 26. Ciel peu nuageux. Brouillard et un peu de givre le soir. — 27. Brouillard et givre le matin. Ciel peu nuageux, complétement pur à 9 h. du soir. — 28. Ciel peu nuageux pendant la matinée. Brouillard pendant la soirée. Givre le soir, et vent d'O.-S.-O. très-fort, à partir de 9 h. — 29. Vent d'O. très-fort. Brouillard. Givre et un peu de neige. — 30. Vent du N.-N.-O. très-fort jusqu'à midi. Un peu de neige pendant la matinée. Brouillard qui s'éclaircit par intervalles. Givre le soir. Temps froid : (— 11°). — 31. Vent fort d'Ouest le matin, de N.-O. le soir. Brouillard, neige, givre le soir.

Nota. — Faibles lueurs crépusculaires les soirs des 3 et 19 décembre.

CHRONIQUE

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes

PROGRAMME
DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
A LA SORBONNE EN 1886

I. — *Section d'histoire et de philologie.*

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au xviie siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au xviie siècle.

9° Etude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au xviiie siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.) avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Etude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

15° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle.

16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — *Section d'Archéologie.*

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Etudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

III. — *Section des sciences économiques et sociales.*

1° Des procédés de mobilisation de la propriété foncière

expérimentés ou proposés en France ou à l'étranger (cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.).

2° De la propriété en pays musulman.

3° Analyse des dispositions prises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la prestation en nature; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

4° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

5° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

6° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises? Y aurait-il avantage à créer des universités régionales? Quels services pourraient-elles rendre?

7° De l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la Révolution.

10° La diminution de la population rurale.

11° Etudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIIIe siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits; ne serait-ce pas là le moyen de résoudre la question du crédit agricole et des banques agricoles?

13° Etude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie.

14° Pourrait-on reprendre la frappe des pièces de 5 francs en argent sans avoir à redouter un rapide drainage de l'or?

15° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines établies par le Code pénal et par la loi de 1885.

IV. — *Section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques.*

1° Etude du mistral.

2° Méthodes d'observation des tremblements de terre.

3° Electricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat.

7. Études relatives à l'aérostation.

8. Étude de la gamme musicale, au point de vue historique.

V. — *Section de Sciences naturelles et de Sciences géographiques.*

1° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

2°. Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses, et dans ce dernier cas les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

3°. Etude des migrations des oiseaux. Indiquer les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

4° Étude des phénomènes périodiques de la végétation ; dates du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidences de ces époques avec celles de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

5°. Examiner et discuter l'influence qu'exercent sur les insectes les températures hibernales et leur durée plus ou moins longue.

6. Étude des insectes producteurs de miel et de cire.

7°. Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

8° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

9° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies.

10° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

11° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

12° Influence des plantations d'eucalyptus au point de vue de l'assainissement des terres marécageuses. Utilisation de ces arbres.

13° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.

14° Etudier l'influence de la chaîne des Cévennes dans les limites apportées à la propagation vers le nord des espèces végétales et animales de la région méditerranéenne.

15° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique.

16° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes.

17° Étudier les mouvements généraux de sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

18° Étudier les résultats géographiques obtenus à la suite de grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

Concernant l'histoire d'Auvergne.

ÉTAT DES DÉPOTS ET ARCHIVES

A LA PROVINCE D'AUVERGNE

DIVISÉE PAR SUBDÉLÉGATIONS

Dom Léonard Fonteneau, Bénédictin de St-Maur, né à July, au diocèse de Bourges, fit profession à l'âge de 21 ans, dans l'abbaye de St-Allyre de Clermont-Ferrand, le 7 septembre 1726. Il entreprit en 1741, conjointement avec D. Joseph-Marie Boudet, non-seulement de travailler à l'Histoire du Poitou, mais encore à celle de toute l'Aquitaine. La mort ayant enlevé son compagnon d'étude en 1743, il ne perdit pas courage. Il a collationné, sur les originaux, avec beaucoup de soin et d'exactitude, ses copies de diplômes, chartes, actes et autres documents. Ces matériaux ramassés pendant 27 ans et mis en ordre forment une collection très nombreuse conservée aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Poitiers. C'est, sans doute, pendant son séjour à l'abbaye de St-Allyre qu'il a relevé les documents relatifs à l'Auvergne, et que, pour faciliter ses investigations, il a dressé la liste suivante des Dépôts et Archives publiques ou privées de notre province. D. Fonteneau mourut à l'abbaye de St-Jean-d'Angely le 27 décembre 1780. (Hist. litt. de la Congrégation de St-Maur, par D. Tassin, p. 797. — Matricule possédée par M. Wilhelm, juge de paix à Chartres).

A. V.

Subdélégation de Clermont.

Archives à la Cour des Aydes de Clermont.

Au Présidial.

A la Maison de ville.

A la Cour de Montferrand.

A l'Evéché.

A la Cathédrale.

A l'église collégiale de Notre-Dame du Port.

A l'église collégiale de St-Genest.

A l'église collégiale de St-Pierre.

A l'église collégiale de Montferrand.

A l'église collégiale de Chammalliere.

A l'église collégiale de Cournon.

A l'église collégiale du Crest.

A l'église collégiale du Pont-du-Château.

A la communauté des prêtres filleuls de St-Saturnin.

A la communauté des prêtres filleuls de St-Amand.

A l'abbaye de St-Alire, ordre de St-Benoît.

A l'abbaye de St-André, ordre de Prémontré.

A l'abbaye de Chantoin, où sont aujourd'hui les Carmes-Déchaussés.

A l'abbaye des Dames religieuses de Beaumont.

A l'abbaye des Dames religieuses de l'Eclache.

A l'abbaye des Dames religieuses de Ste-Claire.

Au prieuré de St-Robert de Montferrand.

A la Commanderie des Chanoines-Réguliers de St-Antoine de Montferrand.

A la Commanderie de St-Jean de Montferrand.

A la Communauté des religieux Minimes.

A couvent des religieux Cordeliers de Clermont et Montferrand.

Au couvent des Grands-Carmes de la ville de Clermont-Ferrand.

Au côuvent des religieux F. Jacobins de Clermont.

Au cabinet de feu M. Savaron, auteur des Origines de la ville de Clermont.

Au château du Pont-du-Château : seigneur M. de Montboissier.

Au château de Sarliève : seigneur M. le marquis de Strada.

Au château de St-Saturnin : seigneur M. de Broglie.

—

Subdélégation de Riom.

Il y a des archives :
Au Présidial de la ville de Riom.
Au bureau des finances.
A l'Hostel-de-Ville.
A l'église collégiale de St-Amable.
A l'église collégiale du Marthuret.
A la Ste-Chapelle.
A l'église collégiale de Sebazat.
Au Chapitre de la ville d'Herment.
A l'abbaye de Mauzac.
A la Chartreuse du Port-Ste-Marie.
Au monastère de Chavanon.
A la Communauté des Augustins d'Ennezat.
A la Communauté des prêtres de Marringues.
A la Communauté des prêtres de Combronde.
Au château de Randan : seigneur M. le duc de Randan.
Au château d'Ennezat : seigneur M. Maugue.
Au château Guay : seigneur M. de la Cueille.
Au château de Combronde : seigneur M. Caponi.
Au château de Chazeron et Chatelguion : seigneur M. de Chaseron.
Au château de Tournoelle : seigneur M. de Naucase.

Subdélégation de St-Flour.

Il y a des archives :
Au greffe de l'Hôtel-de-Ville de St-Flour.
Au greffe du Bailliage de la même ville.
A l'Evêché.
A la Cathédrale.
A l'église collégiale de N.-D.
Aux Jacobins de St-Flour.
A l'église collégiale de Murat.
A l'église collégiale de Chaudes-Aigues.

Au prieuré de Bredon près Murat.

A la vicomté de Murat.

Au château de Brezons : seigneur M. le marquis de Miramont.

Au château de Chaylat et Allanche : seigneur M. le comte de Chambonas.

Au château de Merdogne, membre du duché de Mercour.

Au château de Dienne : seigneur M. de Montboissier.

Au château de Pierrefort : seigneur M. le comte de St-Germain-en-Savoye.

Au château d'Aleuse : seigneur M. le marquis de Lasticq.

Au château de St-Urcize (?)

Au château de Saillant (?)

Au château de Rochegonde : seigneur M. de La Rochefoucaud-Langeac.

Au château de Montluc : seigneur M. de La Tour d'Auvergne.

Au château de Clavières : seigneur M. le marquis Naucase.

Au château de Montchanson : seigneur M. le comte de Roquelaure.

Aux Commanderies de Montchamp et de Celles.

Subdélégation de Thiers.

Il y a des archives :

A l'Hôtel-de-Ville de Thiers.

Au Chapitre de St-Geneix.

A l'abbaye de St-Symphorien du Moutier-de-Thiers.

A l'abbaye de Montpeyroux.

A l'abbaye des Dames religieuses de Courpières.

A l'abbaye des D. R. de Laveine.

Au château de la Barge et Belime : Dame Mme de St-Hérem.

Au château de Vollore : seigneur M. le marquis de St-Hérem.

Au château du puy de Celle et Viscomtat : seigneur M. de Besse de la Richardie d'Oliat.

Au château de Sauvagnat : seigneur M. de Frédefont.

Au château de Bulhon : seigneur M. Mallet de Vandègre.

Au château de Neyronde : seigneur M. de Buron, et maintenant M. de Craspat.

—

Subdélégation d'Ambert.

Il y a des archives :

A l'église collégiale de la ville d'Ambert.

Au Prieuré de Sauviat.

Au couvent des R. P. Minimes.

Au château d'Aubusson : seigneur M. de Chazerat.

Au château de Sugères : seigneur M. de Bosredon.

Au château de Montboissier : seigneur M. de Montboissier.

Au château de Oliergues : seigneur M. de Bouilhon.

Au château de St-Bonnet : seigneur M. le marquis de Pons de la Grange.

Au château de St-Anthême : seigneur M. de St-Germain.

—

Subdélégation de Brioude.

Il y a des archives :

A l'Hôtel-de-Ville de Brioude.

Au Chapitre de MM. les comtes.

A l'abbaye des Chanoines-Réguliers de Vieille-Brioude.

A l'abbaye de la Voûte.

A l'abbaye des Dames Chanoinesses de Blesle.

Au château de Blesle : seigneur M. le marquis de Chavagnac.

Au château de Massiac : seigneur M. le marquis d'Espinchat.

Au château de Chavagniac : Dame Mme de la Fayette.

Au château de Chassagne : seigneur M. le marquis de Canillac.

Au château de la Motte : seigneur M. le marquis de Montebal.

Au château de Lugeac : seigneur M. de Lugeac.

—

Subdélégation de Massiac.

Il y a des archives :

Au baillage royal de Salers.

A la Communauté des prêtres du même lieu.

A la Communauté des prêtres de Mauriac.

A la Communauté des prêtres de Fontanges, St-Chamont et Pleaux.

Au Doyenné de Mauriac.

A l'abbaye de St-Pierre.

A l'abbaye des Dames de Brageac.

Au château d'Apchon : seigneur M. de Chabannas.

Au château de Saignes : seigneur M. de la Castries.

Au château de Madic : seigneur M. le marquis de Curton.

Au château d'Anglard : seigneur M. de Montclard.

Au château de Fontanges : seigneur M. le comte de Caylus.

Au château de St-Chamond : seigneur M. de Lignerac.

Au château de Drugeac : seigneur M. de Saluces.

Au château d'Ailly : Dame Mme d'Escorailles.

Au château de Salvignac : seigneur M. le marquis de Simianes.

—

Subdélégation de Montaigut.

Il y a des archives :

Au greffe du baillage de Montaigut.

A la Communauté des prêtres.

A l'abbaye de Menat.

A l'abbaye de Bellaigue.

—

Subdélégation de Lempdes.

Il y a des archives :
Au Chapitre de St-Germain-Lembron.
A la Communauté de Charbonier.
Au château de Lempdes.

VARIÉTÉS

UN REMÈDE POUR LA VIGNE

De toutes les cultures que comporte une grande partie du sol de la France il n'en est aucune qui récompense plus largement le propriétaire et le cultivateur que celle de la vigne. L'Auvergne en fait en ce moment une éclatante expérience, bien que, nulle part, les frais d'exploitation ne s'élèvent à un chiffre aussi considérable que dans cette contrée. Il est vrai que, par une heureuse exception, la récolte y a été abondante et que les vignobles du Puy-de-Dôme fournissent à la France entière leurs généreux produits. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater le mouvement prodigieux qui se manifeste dans les gares du chemin de fer. Jamais on n'y a vu circuler autant de futailles qui arrivent vides et s'en retournent pleines, laissant entre les mains des viticulteurs des monceaux d'or et d'argent. Heureux ceux dont les terres, soustraites à la culture des céréales, se sont recouvertes de pampres !

Dans ces conditions, on conçoit aisément que l'opinion s'émeuve en voyant le précieux arbuste jadis consacré à Bacchus, attaqué par des ennemis acharnés à sa perte. Aussi n'a-t-on cessé de chercher des armes pour combattre ces ennemis. Déjà l'oïdium a trouvé dans le soufre un adversaire

redoutable, et l'emploi généralisé de cet agent a certainement contribué pour une large part au succès de la dernière récolte.

Moins heureux contre le phylloxera, nous ne possédons pas encore de moyen réellement efficace de combattre cet insecte ravageur qui a détruit tant de plantureux vignobles et menace de tout envahir.

Deux autres parasites malfaisants conspirent encore contre nos ceps, et si leurs ravages sont moins terribles, ils possèdent cependant une certaine importance qu'on craint de voir augmenter : le Mildiou, que les savants appellent Peronospora, est une espèce de moisissure assez près parente de l'oïdium, classée parmi les champignons, schizomicetes. Ses spores, de dimensions microscopiques, transportés par les vents, trouvent, dans l'espèce de duvet qui tapisse la face inférieure des feuilles de vigne, des anfractuosités où elles se logent et ne tardent pas à germer comme toute semence qui a rencontré un sol favorable et des sucs nutritifs abondants. Bientôt le petit végétal se développe aux dépens de la feuille qui le supporte ; ses petites racines s'étendent sous l'épiderme pour y puiser les sucs qui leur conviennent, s'épanouissent comme un réseau envahissant désigné par les savants sous le nom de Mycelium. Les cellules qui constituent les filaments de ce réseau travaillent activement à s'approprier le liquide préparé par la feuille pour nourrir la branche et le raisin. Dès lors, tandis que ceux-ci voient chaque jour diminuer leur ration d'aliments, le champignon qui se l'est appropriée s'épanouit au dehors sous forme de petits filaments minces et courts qui s'accroissent, se multiplient, s'entrecroisent de manière à former des groupes blanchâtres, protégés contre le soleil et la pluie par l'épaisseur de la feuille qui les nourrit. Or, la vie de ces groupes ne se manifeste pas seulement par l'accroissement du mycelium et la multiplication des filaments extérieurs, le mildiou, comme tous les êtres vivants, ne travaille pas en égoïste pour sa vie individuelle, il prépare, tout en se déve-

loppant, le maintien de l'espèce, et il arrive à ce but par la production des spores ; de même que la vigne, aux dépens de laquelle ce travail s'accomplit, ne se borne pas à produire des sarments et des feuilles, mais nourrit en même temps des graines, soigneusement enveloppées dans cette pulpe savoureuse que nous utilisons pour fabriquer du vin. Nous détruisons à notre profit ces semences laborieusement préparées par la nature, mais nous compensons cette destruction par les soins que nous prenons pour entretenir d'une autre manière la perpétuité d'une espèce qui nous est si précieuse. Or, tandis que nous appliquons nos soins à conserver le cep, son parasite est obligé de se conserver tout seul, et la feuille qui le porte va servir à le protéger contre les rigueurs de l'hiver. On ne peut s'empêcher de penser, en voyant comment les choses se passent, qu'elles ont été réglées par une admirable prévoyance. La feuille qui porte les colonies du parasite ne tarde pas à jaunir, se dessèche et tombe, bien avant celles qui n'ont pas été atteintes. Le vent, qui ne manque jamais de souffler, pousse ces premières feuilles dans les points abrités, où les bourrasques d'automne ne tarderont pas à apporter tout le reste. Les provisions de mycelium ainsi recouvertes d'une couche protectrice sur laquelle la neige s'amoncellera n'auront rien à craindre des rigueurs de l'hiver ; le printemps les retrouvera vivaces et fécondes, toutes prêtes à laisser échapper des myriades de spores pour les générations de l'année suivante.

Pendant qu'il sommeille ainsi et reprend des forces pour une nouvelle attaque, étudions les mœurs d'un autre parasite qui appartient au règne animal.

C'est un insecte coléoptère tetramere, de la famille des curculionides ou Rhynchophores de la tribu des Attelabiens, du genre Rynchites. (L. Fairmaire. — Faune élémentaire des coléoptères de France) « qui se distingue des autres genres d'atte-
» labiens par un rostre allongé et des jambes sans épines. »
Le Rynchites betuleti ou Betulæ, ainsi nommé parce qu'on le trouve fréquemment sur le bouleau, « a 5 à 6 millimètres

» de long ; il est bleu ou vert, avec un reflet doré, presque » glabre, une faible impression entre les yeux, corselet assez » densement et finement ponctué, élytres à stries ponctuées » assez régulières. » Nos vignerons l'appellent le *pointu*, à cause de la forme de son rostre, ou le *cigarier*, à cause de l'habitude qu'il a de rouler en forme de cigare les feuilles auxquelles il confie le dépôt de ses œufs.

Les feuilles ainsi traitées souffrent dans leur nutrition, se dessèchent et tombent avant les autres, comme celles qui sont atteintes par le mildiou ; elles s'amoncellent ensemble prématurément dans les lieux abrités, où elles seront rejointes plus tard par celles qui, ayant suivi toutes les phases de leur existence normale, ne se détachent de la plante que sous l'influence des premiers froids.

Quand ces parasites ne s'attaquent qu'à un très petit nombre de feuilles, les conséquences de leur passage sont insignifiantes. Mais il arrive quelquefois, comme nous l'avons vu en 1884 et 1885, que la multiplication de ces êtres malfaisants prend des proportions exagérées et devient véritablement nuisible. Aussi a-t-on cherché les moyens de l'arrêter ; on s'est surtout préoccupé du mildiou qui semblait plus redoutable, peut-être aussi plus facile à atteindre, par suite de sa fixité, qu'un insecte ailé qui se dérobe aisément à ceux qui tenteraient de le poursuivre. L'Académie des sciences a même été saisie de cette question, et diverses solutions lui ont été proposées. Dans la séance du 9 novembre 1885, « M. Pasteur a » pu dire que la question de la destruction du mildiou, par les » solutions de cuivre, est résolue en pratique...

» Le savant qui a découvert que le cuivre préservait la » vigne du Peronospora, est M. Millardet, professeur de bota- » nique à la Faculté des Sciences de Bordeaux. »

Nous ne contesterons pas les résultats obtenus par M. Millardet, mais l'indication qui en a été faite par M. Pasteur ne suffit pas pour démontrer qu'un procédé qui a pu réussir dans

un laboratoire ou même dans un petit jardin, soit facilement applicable sur des plantations de plusieurs hectares; puis, malgré l'assertion de quelques savants modernes, il n'est pas bien établi que les sels de cuivre soient parfaitement inoffensifs. Les accidents causés par le vert de gris, l'action émétique de la couperose bleue ou sulfate de cuivre, utilisée par la médecine, sont trop connus pour qu'on n'hésite pas à inonder sa vigne de ces solutions grandement suspectes. Enfin, l'application de ces substances nécessiterait certainement une main-d'œuvre dont les frais viendraient encore s'ajouter aux déboursés déjà si considérables qu'exige la culture de la vigne, surtout dans le département du Puy-de-Dôme.

Donc, si la question paraît théoriquement résolue, la solution présentée offre de graves inconvénients pratiques, et il y a lieu de chercher encore, dans l'espérance de trouver mieux.

Or, si l'on veut bien réfléchir à ce qui a été dit plus haut, on concevra aisément qu'il est possible d'atteindre, sûrement et à peu de frais, non-seulement le Peronospora, mais aussi le Rynchites qui se trouvent l'un et l'autre, en ce moment, accumulés dans les mêmes lieux, c'est-à-dire dans les tas de feuilles. La Providence qui les a ainsi rassemblés nous donne par là une occasion facile de les détruire en même temps au moyen d'un agent auquel rien ne résiste et qui ne coûte à peu près rien. Il suffit de rassembler les feuilles par un temps sec et d'en approcher une allumette enflammée. En quelques minutes toutes les feuilles auront été consumées avec les parasites qu'elles abritaient, et du tout il ne restera qu'une poignée de cendre dans laquelle le sol retrouvera les sels qui lui avaient été empruntés.

Ce moyen, incontestablement efficace, est tellement simple qu'il n'est pas besoin d'entrer dans les détails de son application. Mais, pour qu'il ait tout son effet, il faudrait qu'il fût appliqué partout. On y arriverait aisément avec l'aide de l'autorité qui en prescrirait l'emploi, ou, au moins, l'indiquerait

aux cultivateurs. Le gracieux ministre actuellement (1) préposé à la direction de l'Agriculture pourrait ainsi marquer son passage aux affaires de l'Etat par une mesure utile qui le rendrait certainement populaire dans son département et qui, d'ailleurs, doit lui plaire puisqu'en d'autres circonstances il s'est montré partisan de la crémation.

Ma voix serait probablement trop faible pour parvenir jusque dans les hautes régions du Gouvernement, mais M. le Ministre n'a peut-être pas oublié le bon accueil qui lui avait été fait par l'Académie de Clermont ; l'appui de cette docte Compagnie serait, je l'espère, une puissante recommandation pour le projet si simple que j'ai l'honneur de présenter et dont l'exécution, si je ne m'abuse, pourrait avoir pour notre pays d'heureuses conséquences. A plus forte raison aurais-je des chances d'être écouté si l'Académie des sciences voulait bien accorder sa haute approbation à ce projet éclos en province, parce que c'est là qu'il avait sa raison d'être et que sa réalisation doit avoir des résultats utiles.

Dr Dourif.

ORIGINE DES TORLONIA DE ROME

A propos de prétendus projets de mariage, qui n'avaient probablement de fondement que dans l'imagination d'un nouvelliste, les journaux se sont, il y a quelques mois, occupés de la famille, aujourd'hui princière, des *Torlonia* de Rome. On a dit qu'elle était d'origine auvergnate, ce qui est exact ; mais ceux qui ont voulu préciser — nous-même, trompé par une généalogie fabriquée, — sont tombés dans diverses erreurs que la découverte, dans des papiers dits inutiles, de certaines pièces de procédure nous permet de rectifier, en établissant sur preuves incontestables l'origine en question.

(1) M. Gomot, 3 décembre 1885.

Une tradition, assez répandue à Aubusson et à Vollore, dit qu'un Torlonias suivit à Rome, vers 1720, l'abbé de Montgon, ce qui paraît probable, et qu'il fut l'auteur de la famille : le second point est à rayer, vu les dates ; mais il pourrait se faire que ce serviteur de M. de Montgon eût attiré auprès de lui un jeune parent.

Les *Torlonias*, comme on l'écrivait souvent autrefois, ou *Tourlonias*, suivant l'orthographe qui a prévalu de nos jours, sont nombreux dans plusieurs paroisses des cantons de Courpière et d'Olliergues : sont-ils naturels de celle de Marat, comme on le croit généralement ? Il est fort difficile de le savoir au juste ; mais ils y sont abondants et c'est bien de cette paroisse que viennent médiatement les princes romains.

Le 15 juin 1722, Antoine Tourlonias, fils de feu Benoît, de la paroisse de Marat, épousa à Augerolles Marie Cambray, fille de Marin : des actes qui le concernent, les uns le qualifient marchand, d'autres journalier. Il vivait encore en 1781 ; Marie Cambray, sa femme, était morte le 9 avril 1739, après avoir eu huit enfants, tous nés à Augerolles, dont quatre décédés en bas âge, et les quatre suivants :

1. Marin, né le 16 janvier 1725, mort à Rome le 21 mars 1785 : son acte de sépulture le dit âgé de 64 ans ; mais quiconque a étudié des registres mortuaires sait combien sont fréquentes les erreurs sur l'âge des défunts. Il était arrivé dans cette ville probablement comme colporteur ou marchand ambulant, et s'y était marié avant 1755 à Maria-Angela Lanci, romaine : il en eut plusieurs enfants, dont survécut un seul fils, Jean, que nous allons retrouver.

2. Françoise, née le 26 mai 1730, mariée à N... Montagne : elle était décédée avant 1807, laissant deux enfants.

3. Joseph, dont nous allons parler.

4. Antoinette, née le 16 février 1738, mariée à Guillaume Boy, décédée avant 1807, laissant aussi deux enfants.

Nous avons sous les yeux les copies authentiques des actes du mariage de 1722, des baptêmes des huit enfants et de la sépulture de Marie Cambray : il serait sans intérêt de les reproduire ici.

Joseph Tourlonias, né le 23 mai 1733, épousa, *de l'agrément d'Antoine Tourlonias son père,* marchand à Augerolles, et par contrat reçu Deffarges, notaire à Aubusson, le 1er octobre 1781, Marie Gay, veuve de François Rigaudon. Il s'établit à Aubusson, exerça la profession de voiturier, n'eut pas d'enfants, et fut trouvé mort le 22 thermidor an XIII (10 août 1805) sur le grand chemin de St-Etienne, dans la commune de St-Just-sur-Loire. (Registre des décès de cette commune de St-Just, canton de St-Rambert, département de la Loire). Il décéda intestat, et des contestations s'élevèrent entre la veuve, Marie Gay, et les héritiers présomptifs. Ceux de Rome étaient alors ignorés ou oubliés : un inventaire fait le 3 août 1807 dans la maison du défunt à Aubusson, par Pascal et Gondre, notaires à Aubusson et à Courpière, l'est à la requête de Marie-Anne Montagne, veuve d'Etienne Fayon, et Taurin Montagne, enfants de feue Françoise Tourlonias, de Joseph Boy et Marie Boy, épouse de Annet Dulac, enfants de feue Antoinette Tourlonias, tous héritiers, par représentation de leurs mères, dudit Joseph Tourlonias leur oncle, et contre la veuve Marie Gay et en sa présence.

Mais plus tard fut connue l'existence de la branche romaine, et voici l'acte le plus important, qui prouve, sans laisser subsister aucun doute, que Marin était bien le fils d'Antoine et de Marie Cambray, né en 1725.

Le 5 septembre 1810, Marie-Anne Montagne dépose ès-mains de Me Gondre, notaire à Courpière, pour être mise au rang de ses minutes, une procuration en brevet passée à Rome, dont nous allons transcrire intégralement les parties essentielles :

« Ce jour sept avril mil huit cent dix, par-devant moi Jean-

» Baptiste Sacchi, notaire public en cette ville de Rome, est » comparu Son Excellence Monsieur Jean Torlonias fils de » feu Marin, romain, duc de Bracciano, bien connu de moi, » lequel comme seul et unique héritier du susdit Marin Tor- » lonias son père, et par représentation d'icelui héritier en » partie de défunt Joseph Torlonias son oncle, de son gré et » libre volonté a fait, créé et constitué pour sa procuratrice » Marie-Anne Montagne, veuve d'Etienne Fayon, marchande » habitante du lieu de Lanaud, commune de Courpière, ar- » rondissement de Thiers, département du Puy-de-Dôme, sa » cousine, fille de défunte Françoise Torlonias, et par repré- » sentation d'icelle aussi héritière en partie dudit défunt Joseph » Torlonias son oncle, à laquelle il donne plein et entier pou- » voir de pour lui et en son nom recueillir la succession dudit » défunt Joseph Torlonias, actionner tous débiteurs.... même » poursuivre Marie Gay sa veuve en privation d'usufruit.... » etc. »

A la fin de la procuration sont la mention de l'enregistrement et la certification de la signature du notaire par le Président du tribunal de première instance séant à Rome.

Nous possédons les expéditions authentiques de ce dépôt de procuration, de l'inventaire de 1807 et du contrat de mariage de Joseph Tourlonias, dont les minutes doivent exister chez les successeurs des notaires qui les ont reçus.

A. G.

NÉCROLOGIE.

Un vide nouveau vient de se produire dans les rangs de notre Compagnie : M. de La Faye de l'Hospital est décédé le 6 décembre 1885, après une courte maladie dont le début ne

faisait point prévoir cette funeste issue. Notre regretté confrère assistait à la séance de rentrée, le 6 novembre dernier, et l'on peut dire que sa dernière pensée a été pour l'Académie, car quelques jours avant sa mort il rédigeait un travail qu'il se proposait d'envoyer au Bulletin qui lui doit de nombreux et bons articles.

Archéologue éminent, doué d'une grande aptitude pour les questions d'art et joignant à un sens critique des plus sûrs un goût exercé, rarement en défaut, M. de La Faye s'est particulièrement attaché à l'étude des monuments religieux de notre province. Il est l'auteur de travaux remarquables et appréciés sur les églises romanes de l'Auvergne, les Vierges noires, la cathédrale de Clermont, la basilique du Port. Il portait noblement un grand nom qui est l'honneur non-seulement de notre pays mais encore de la France entière. On nous assure que par acte de dernières volontés il a fait des dons importants à la bibliothèque de la ville de Clermont. Sa mort est pour notre Société une perte douloureusement ressentie.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire, F. Boyer.

Clermont. — Impr. Ferd. Thibaud.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 janvier 1886.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. l'abbé Chaix de Lavarène, Commissaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre précédent, M. le docteur Dourif demande la parole pour présenter une observation. Cet honorable membre fait remarquer qu'à la séance précitée, après le dépôt sur le bureau des lettres de démission de MM. Cohendy et Aguilhon, il a émis l'opinion que le nombre des Membres titulaires à nommer devait être augmenté. Il ajoute qu'il va, d'ailleurs, dans quelques instants, soumettre de nouveau cette question à l'Académie.

— M. le Président donne acte à M. le docteur Dourif de sa réclamation et déclare que le procès-verbal est adopté. Il invite ensuite M. le Secrétaire perpétuel à dépouiller la correspondance et à faire connaître les ouvrages adressés à la Société. Parmi ceux-ci se trouve un travail de M. Pierre de Nolhac, membre correspondant de l'Académie. Ce travail intitulé : Les *Peintures des manuscrits de Virgile*, est extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de transmettre les remercîments de l'Académie à M. de Nolhac.

— M. le Président annonce à la Compagnie la nouvelle perte qu'elle vient d'éprouver par la mort de l'un de ses membres titulaires, M. de La Faye de l'Hospital, décédé le 6 décembre dernier.

Après un juste tribut d'éloges payé à la mémoire de cet honorable Membre qui a légué des tableaux et des manuscrits à la Bibliothèque de la ville de Clermont, M. le Présiden

exprime le vœu que M. l'abbé Randanne écrive une notice biographique qui sera insérée dans les Mémoires de la Société.

— M. Randanne déclare vouloir bien accomplir ce devoir, selon l'ancienne et pieuse coutume de l'Académie, qu'il importe de ne pas laisser déchoir.

— M. Vimont offre au nom de M. Ulysse Chabrol, conservateur du musée de la ville, candidat au titre de Membre correspondant, une notice sur Jocelyn Bargoin et une étude sur Morel-Ladeuil.

Le même membre fait hommage à l'Académie d'une brochure dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Correspondance de Voltaire avec une famille d'Auvergne.*

— M. le Président dépose sur le bureau un discours imprimé de M. Roget, avocat à Clermont, discours prononcé le 22 mars 1884 à l'assemblée générale des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, du diocèse de Clermont,

Et un travail manuscrit de M. Joseph Teilhard sur Mgr d'Orcet, évêque de Langres.

MM. Roget et Joseph Teilhard sont inscrits comme candidats à la correspondance.

— La parole est donnée à M. Dourif pour développer sa proposition concernant le nombre de membres titulaires à élire. M. le docteur Dourif estime qu'à raison du chiffre des vacances qui est actuellement de neuf, il conviendrait de nommer au moins sept membres titulaires.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, il est décidé, à la majorité des voix, que le nombre de six membres à élire, proposé par la Commission des élections, est maintenu.

— M. Alluard donne le résumé des Observations météorologiques du mois de décembre 1885.

— M. le docteur Dourif achève la lecture de son Histoire des fêtes de Saint-Gal à Saint-Amant-Tallende.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 28 janvier.

La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Chaix de Lavarène.

Après avoir constaté que l'Académie se trouve en nombre suffisant pour voter valablement, M. le Président annonce qu'il va être procédé immédiatement au renouvellement du bureau.

Sont élus : Président, M. Ancelot.
Vice-président, général de Champvallier.
1er Commissaire, M. Truchot.
Trésorier, M. Cirice Teillard.
Secrétaire-adjoint, M. Vignancour.

Après trois tours de scrutin sans résultat, la nomination du second Commissaire est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Président rappelle que, dans sa réunion de décembre, l'Académie a décidé qu'il serait pourvu au remplacement de six membres titulaires décédés ou démissionnaires. Sept candidats se présentent. Leurs noms et leurs titres ont été indiqués dans le rapport qui a été présenté au nom de la Commission des élections.

Le scrutin est ouvert et, dès le premier tour, sont élus :

MM. Th. d'Aurelles.
Everat.
Abbé Guélon.
Mège.
Rouchon.

Le second et le troisième tour ne donnent aucun résultat.

Sur la proposition de M. le Président, on passe à la nomination des membres correspondants. Il est préalablement entendu que le nombre n'en est pas limité, et que les douze candidats qui sollicitent les suffrages pourront être élus, s'ils obtiennent la majorité nécessaire. Il sera procédé, comme pour les membres titulaires, à trois tours de scrutin.

Sont élus, dès le premier tour :

MM. Bellard, professeur de dessin aux écoles de la ville.
Chabrol, conservateur du musée.
Claussmann, organiste de la Cathédrale.
Delmas, curé de Vic-sur-Cère.
Docteur Deschamps, médecin à Riom.
Fournier-Latouraille, avoué à Brioude.
Lesueur, avocat à la Cour.
Maire, bibliothécaire des Facultés.
H. Roget, avocat.
Jh Teillard.
Dr Thibaud, médecin consultant à St-Nectaire.

Pendant le dépouillement, plusieurs membres quittent la salle des séances. M. le Président fait observer que l'Académie n'est plus en nombre, et le vote est ajourné à la prochaine réunion.

La séance est levée à trois heures et demie.

—

OUVRAGES REÇUS

Séance du 7 janvier 1886.

Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses. (1880 à 1883.) 1er et 2e trimestres de 1884, 3e et 4e trimestres 1884.

Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Année 1884, tome XVI.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France. Mai 1885.

Procès-verbal des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du 29 juin 1880 au 5 mai 1884.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, tome 7e, 3e livraison. Juillet-septembre 1885.

Les Peintures des manuscrits de Virgile. Planches.

Bulletin de la Société archéologique de la Touraine, t. VI, 1er et 2e trimestres 1885.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1885, n° 2.

Société agricole des Pyrénées-Orientales ; 27e vol. 1re série.

Atti della reale Accademia dei Lincei, 1884-85.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, août et septembre 1885.

Annuario del Observatorio astronomico national. Ano de 1886. Mexico, 1885.

Journal des Savants. Novembre et décembre 1885.

Séance du 4 février.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Ancelot, Président.

Les procès-verbaux des deux séances de janvier sont lus et adoptés.

Sur l'invitation de M. le Président, il est immédiatement procédé aux élections annoncées par l'ordre du jour. M. Dourif est élu second Commissaire ; M. le docteur Fredet est élu membre titulaire.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les ouvrages reçus depuis la dernière séance. M. Plasse a fait hommage de deux volumes qui ont pour titre : *le Clergé français réfugié en Angleterre pendant la Révolution.* Une manière de dire incisive et qui sait d'un seul trait mettre en lumière une situation, une critique sûre qui procède sans effort au milieu de documents innombrables, la perception toujours claire de l'idée autour de laquelle se groupent les événements, telles sont les qualités qui caractérisent ce beau travail et justifient pleinement les magnifiques éloges adressés à l'auteur.

— M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie une note publiée par le Comité des travaux historiques (section des sciences économiques et sociales) sur les sujets

d'étude qui doivent particulièrement attirer l'attention des travailleurs.

— M. l'abbé Plasse présente une brochure signée par M. le capitaine d'artillerie Meillet. Le général de Champvallier veut bien se charger de faire un rapport à l'une des prochaines séances. M. Meillet est inscrit sur le registre des candidats à la correspondance.

M. l'abbé Plasse demande si l'un des membres de l'Académie n'aurait pas été amené par ses recherches à fixer l'emplacement de Rieubollet, le lieu où se trouvent les fourches patibulaires de l'évêque de Clermont. C'est entre Beauregard, Moissat et Lezoux que doit se trouver cet emplacement. Mais il serait intéressant d'en fixer la situation d'une manière précise.

— M. C. Teillard donne lecture du compte de l'exercice 1885. Ce compte sera inséré dans le prochain Bulletin.

Pour obéir au règlement, une Commission est nommée à l'effet de vérifier le compte présenté par M. le Trésorier. Cette Commission se compose de MM. Chardon, L'Ebraly et d'Aurelles.

M. le Président annonce à l'Académie que des documents inédits sur Vollore ont été remis par M. Guillemot, membre correspondant. Ces documents sont renvoyés au Comité de publication.

La séance est levée à 4 heures.

— ANNEXE —

RAPPORT

lu par M. le Trésorier à la séance du 4 février 1886.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations auxquelles a donné lieu la gestion des finances de l'Académie pendant l'exercice 1885 1886.

Le résumé de ces opérations est contenu dans les deux tableaux ci-après :

TABLEAU A.

MOUVEMENT DES FONDS DU 5 FÉVRIER 1884 AU 5 FÉVRIER 1885.

ENTRÉES OU RECETTES.

I. Cotisations des membres titulaires et des membres correspondants résidants.

Encaissement des cotisations :

Antérieures à 1885 :				
Par le Trésorier	66 »	66 »	1.568	»
Par l'agent comptable...	» »			
De l'exercice 1885 :				
Par le Trésorier........	40 »	1.502 »		
Par l'agent comptable...	1.462 »			

II. Intérêts.

Du fonds de réserve : Coupons des titres de rente 3 0/0, inscription départementale, aux 1er avril, 1er juillet, 1er octobre 1885 et 1er janvier 1886....	509 »	529	65
Des fonds libres déposés à la Société générale........................	20 65		

III. Subvention du département du Puy-de-Dôme.

Encaissement de la subvention départementale votée sur les fonds de l'exercice 1885...............	400	»

IV. Vente de jetons de la fondation Lecoq. (néant)

V. Vente de volumes appartenant à l'Académie.

Par M. Thibaud, imprimeur, à divers..	47 »	83	»
Par le Trésorier, à M. Rousseau, libraire, 2 vol. des Mémoires de 1883 et 2 vol. de 1884, net.....................	36 »		

VI. Abonnements au Bulletin mensuel.

Encaissés par M. Thibaud, 8 abonnements à 5 fr...	40	»
Total des recettes de l'exercice.........	2.620	65
En caisse au 5 février 1885............	1.640	90
Total général des recettes..............	4.267	55

SORTIES OU DÉPENSES.

I. Frais d'impressions.

(*a*) MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Impression du XXV[e] volume des Mémoires (1883) 30 feuilles à 45 fr. l'une, tirage 225 exemplaires (facture de M. Thibaud)...................	1.350 »	
Supplément de composition pour petits caractères, composition en vieux français, travaux difficiles, latin, lettres gâtées, parangonnages, etc. (id.)....	112 »	
1.200 lignes petits caractères, lettres ornées et copie en latin dans le travail de M. Ch. de L. (id.).............	103 »	1.661 »
Brochage de 225 exemplaires.........	45 »	
Composition, papier et tirage de la couverture (id.)................	15 »	
Satinage, etc......................	30 »	
Tirage, papier et placement d'une gravure (tombeau de J. Deschamps (id.).	6 »	
Gravure et reproduction pour le travail de M. Vernière (Mémoires de 1884) (facture de M. Dujardin, à Paris)................................		154 95
Reliure de 13 volumes des Mémoires (facture de M. Four, relieur)...........................		21 »

(*b*) BULLETIN MENSUEL.

Impression des n[os] 21 à 28 (année 1884), brochage et affranchissements..........................	794 »

(*c*) IMPRIMÉS DIVERS.

Lettres de convocation, bandes, etc...............	75 »
Ensemble.........	2.705 »

II. Traitements des agents de l'Académie.

M. Poiret, agent comptable, son traitement pour 1885...................	250 »	400 »
M. Belard, concierge	150 »	

III. Frais de la séance publique de 1885.

Port de lettres de convocation, payé à Fineyre, facteur....................	4 »	
Transport de chaises, payé à M. Belard.	12 »	
Gratification pour le service d'ordre....	20 »	103 80
Insertion au journal la *Gazette d'Auvergne*	24 »	
— — le *Moniteur du Puy-de-Dôme*..........................	28 80	
Location des chaises..................	15 »	
A reporter......		3.208 80

Report......	3.208 80

III. Frais divers.

(*a*) AFFRANCHISSEMENTS DE CONVOCATIONS ET FRAIS D'ENVOI DES MÉMOIRES.

Par M. Thibaud, imprimeur....	39 »	52 70	66 70
Par l'agent de l'Académie.....	13 70		
(*b*) FRAIS DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS PAR L'AGENT DE L'ACADÉMIE, TIMBRES DE QUITTANCES, VOYAGES A RIOM.		10 »	
(*c*) FOURNITURES DE BUREAU............		4 »	

Total des dépenses........................	3.276 45
Excédant des recettes sur les dépenses......	991 10
Total égal au montant général des recettes..	4.267 55

VÉRIFICATION.

Les dépenses payées au cours de l'exercice ont été de fr....	3.276 45
Les recettes encaissées — — —	2.620 65
Il en résulte un excédant de dépenses de fr.......	655 80

correspondant à la diminution de l'actif en espèces ou valeurs (fonds de roulement sans affectation spéciale) qui était, au 5 février 1885, de fr..........	2.919 50
tandis qu'il est à ce jour (voir le tableau B ci-après) de fr...................................	2.263 70
Différence égale.............	655 80

TABLEAU B.

SITUATION AU 4 FÉVRIER 1886.

I. Actif en espèces ou valeurs.

(A) FONDS DE RÉSERVE.

2 inscriptions départementales de rente 3 0/0, formant ensemble 509 fr. de rente, valeur au cours d'achat......................................	10.972 55

représentant au cours du 3 février 1886 (82 05) une somme de 13921 15.

(*b*) FONDS DE ROULEMENT

SANS AFFECTATION SPÉCIALE.

Espèces en caisse....................	1.352 45	2.263 70
Partie des fonds libres déposés à la Société générale, compte de chèques nº 529........................	911 25	

A reporter.......	13.236 25

Report........ 13.236 25

AVEC AFFECTATION SPÉCIALE.

Fonds Vercingétorix.

Espèces en caisse........	123 59	2.823 59	3.423 59
Bons de la Société générale à échéance fixe, coupons attachés............	2.700 »		
Commission des noms de terroirs.			
Partie des fonds libres déposés à la Société générale, compte de chèques n° 529........................		600 »	

II. Jetons de la fondation Lecoq.

Comme au 5 février 1885, 515 jetons à 3 fr. 15 l'un (valeur de l'argent)........................ 1.622 25

III. Volumes divers déposés aux Archives. *Mémoire.*

Total, sauf mémoire.......... 18.282 09

Pour compléter les indications fournies par ces tableaux, je dois, Messieurs, vous faire remarquer qu'en raison de la date fixée par le règlement pour la présentation des comptes, la somme portée aux recettes pour le recouvrement des cotisations, ne représente qu'une partie des ressources qui reviennent, de ce chef, à l'Académie. Le total des cotisations à recouvrer était, au 1er janvier, de 2.512 fr. tandis qu'il n'a pu être encaissé jusqu'à ce jour, malgré toute la diligence de l'agent comptable, qu'une somme de 1.568 fr.

En second lieu, jusqu'à cette année, le volume annuel des Mémoires paraissait à une date qui ne permettait pas de solder le prix de son impression sur les fonds de l'exercice correspondant. C'est ainsi que votre Trésorier a payé en 1885 le montant de l'impression du XXVe volume, comprenant les travaux de 1883.

Cette année, des traditions plus régulières vont être reprises, et j'ai reçu de M. Thibaud, imprimeur, avec la facture du XXVIe volume (1884) la note de 20 feuilles imprimées des Mémoires de 1885, dont la publication sera terminée prochainement.

Il y a lieu d'en féliciter le Comité de publication. Grâce à la régularité de la rentrée des cotisations, votre Trésorier compte pouvoir, avec les fonds de roulement mis à sa disposition pour les dépenses courantes, payer au cours de 1886, l'impression des Mémoires de 1884 et de 1885.

Une dernière observation est à présenter au sujet des fonds

affectés au monument de Vercingétorix. Sur les bons de la Société générale, à échéance fixe, qui ont servi d'emploi à ce fonds spécial, il en est cinq, d'une somme totale de 2.300 fr., qui seront remboursés le 28 février courant.

Il appartient à l'Académie, au moment où la question du monument de Vercingétorix semble avoir repris un caractère d'actualité, de décider s'il convient d'immobiliser ces fonds pour une durée plus ou moins longue.

Votre Trésorier a l'honneur de vous proposer de donner mandat d'examiner cette question à la Commission chargée, aux termes du règlement, de la vérification des comptes qu'il vient d'avoir l'honneur de vous soumettre.

Clermont-Ferrand, le 4 février 1886.

Le Trésorier,

CIRICE TEILLARD.

OUVRAGES REÇUS

(*Séance du 4 Février* 1886).

Rapports à M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat, sur les musées et les écoles d'art industriel, par M. Marius Vachon. Paris, Quantin 1885.

Annual report of the Bureau of ethnology J. W. Fowell, director. 1881-82.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 8, 9 décembre 1885.

Le Clergé français réfugié en Angleterre, par M. T.-X. Plasse, 2 vol. Paris, Palmé, 1886.

Revue des travaux scientifiques, T. V., n°s 8, 9.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2e trimestre 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, 8e et 9e 1885.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, sept. 1885.

Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon (Seine-et-Marne), par Jules Legoux. Paris, 1886. Paul Dupont.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. Août et septembre 1885.

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, t. vi. 1885, n° 2.
Bulletin de l'Académie du Var, tome xii. 1885.
Revue des langues romanes, septembre 1885.
Mémoires et comptes-rendus de la Société des Ingénieurs civils, août et septembre 1885.
Aunales de la Société académique de Nantes, 1er semestre 1885.
Académie des sciences, lettres et arts de Besançon. Année 1884.
Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. 1883 à 1885.
Supplément au Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. 1883-85.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS
Concernant l'histoire d'Auvergne.

Pièces relatives aux charges de magistrature
AU XVIIIe SIÈCLE

Les divers papiers ou documents, dont on trouvera ci-après le texte ou l'analyse, me viennent de ma famille maternelle; ils concernent un de nos compatriotes, *Guy Perier de Saint-Mesmin*, lequel fut, tout à la fois, pendant la première moitié du xviiie siècle, greffier en chef civil de la Cour des Aides de Clermont et conseiller à la Sénéchaussée et Siège présidial de cette ville.

En livrant ces documents à la publicité, je me propose un double but : contribuer, pour ma faible part, à faire connaître les mœurs judiciaires de l'ancien régime, et ajouter quelques renseignements d'importance secondaire aux savants travaux que, dans ces derniers temps, deux membres de l'Académie ont consacrés à l'histoire de la magistrature de la Basse-Auvergne (1).

T. d'A.

(1) *Etude sur l'établissement de la Sénéchaussée et du Présidial de Clermont*, par M. Joseph Vignancour, avocat, docteur en droit. — Cette étude, lue en séance publique, le 19 février 1885, paraîtra dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1885.

La Sénéchaussée d'Auvergne et Siège présidial de Riom au xviiie *siècle*,

I.

ETAT DRESSÉ PAR PERIER DE SAINT-MESMIN « DE CE QU'IL EN COUTE POUR AVOIR DES LICENCES EZ-LOIX DANS LA FACULTÉ DE BOURGES ET POUR ESTRE REÇU ADVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS. »

Du mois de juillet 1711.

» Pour douze inscriptions..................	72 livres
» Pour le docteur françois	10
» Pour les docteurs aggrégés	18
» Pour les docteurs proffessants...........	34
» Pour les thèses........................	6
» Pour les bedeaux qui donnent les robes....	5
» Pour d'autres faux frais................	15
» Pour le répétiteur de droit..............	15
» Voilà pour le premier acte de bachellier. Pour l'acte de licence, il en coute tout autant, à la réserve des inscriptions qui sont comptées dans la somme de 72#. Ainsi, l'acte de licence, en comptant même l'expédition des lettres de bachellier et de licencié, ne coute que....................	110
» Tous les frais généralement quelconques pour être licencié à Bourges se montent à..........	285 livres

Du mois d'avril 1712.

» Au Secrétaire de M. l'Advocat général au Parlement pour avoir examiné mes licences	10 livres
» A l'hôpital général..................	15
» Droit de chapelle	20
» La réception d'advocat au Parlement.....	10
» Ce qui fait pour les frais de la matricule d'advocat..............................	55 livres

» Le total pour les licences ou la matricule d'advocat se monte à 340 livres. »

thèse historique pour le doctorat ès-lettres, soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont par M. Edouard Everat, avocat. (Paris, Ernest Thorin, éditeur.)

II.

CHARGE DE « CONSEILLER DU ROY EN LA SÉNÉCHAUSSÉE ET SIÈGE PRÉSIDIAL DE CLERMONT. »

Acquisition de cette charge. — Droits acquittés pour entrer en possession.

Par acte notarié, en date du 12 février 1712, Perier de Saint-Mesmin acheta, de dame Redon, veuve de Yzaac-Claude Amariton, une charge de conseiller vacante à la Sénéchaussée et siège présidial de Clermont, par suite du décès dudit Amariton.

Cet acte porte que Mme Amariton « consent et accorde que le Sr de Saint-Mesmin puisse se faire pourvoir et recevoir quand bon lui semblera, à ses frais, et à cette fin obtenir Lettres de Sa Majesté. »

Le prix de la vente est de 8500 livres. Moyennant cette somme, l'acquéreur reçoit tous les titres de la charge, notamment une quittance de 660 livres payées par Mme Amariton pour droit de survivance; une autre quittance de 2700 livres versées par la même pour le rachat du prêt et du droit annuel (ou *paulette*); un extrait d'une quittance du Trésorier des revenus casuels relative à une somme de 36000 livres acquittée par les officiers de la Sénéchaussée de Clermont, en exécution d'un édit de décembre 1689, « pour jouir de 2000 livres de gages (1). »

Dans trois longs mémoires datés de juin et juillet 1712, Perier de Saint-Mesmin a noté les droits qu'il eut à payer : 1° pour les provisions de sa charge de conseiller; 2° pour sa réception, en ladite qualité, par le Parlement de Paris ; 3° pour son installation à la Sénéchaussée ; 4° pour les Lettres d'attache du Bureau des finances de Riom.

Les frais des provisions sont de 1,579 livres 11 sols, dont 660# pour le droit de survivance (2), 432# pour le marc d'or, 107# 8s pour la bourse commune de la compagnie, etc.

(1) Dans la répartition annuelle de ces 2000#, chaque conseiller n'avait droit qu'à 50#.

(2) Cette somme est déjà comptée dans le prix d'acquisition de la charge.

La réception par le Parlement coûte 373 livres 12 sols. Dans cette somme sont compris quelques articles qui méritent une mention spéciale :

« 20 livres de bougies pour le Rapporteur de la Grande Chambre . . . . 40#

» 40 livres de bougies pour le Président et le Rapporteur de la Chambre où l'on a esté examiné. 80

» Au buvetier de cette chambre 20

» Pour la communauté des huissiers de la Grande Chambre 19 4s

» Pour les huissiers de la porte de la Grande Chambre 3

» Droit de chapelle 20

» Droit de la buvette de la Grande Chambre . . 7

» Droit de l'hôpital général 15

» Droit des huissiers de la Chambre où l'on a esté examiné . . . . 6 »

Installation à la Sénéchaussée, 503 livres. La bourse commune de la compagnie figure, de nouveau, dans ce chiffre pour 466#. Les huissiers de la Sénéchaussée ne reçoivent qu'une modique rétribution de 3#.

Enfin, les Lettres d'attache du Bureau des finances sont portées pour une somme de 16 livres, droit du greffier.

Si on récapitule tous les déboursés de Perier de Saint-Mesmin, on constate que sa charge de conseiller à la Sénéchaussée (1) lui coûta environ 10000 livres, sans compter les frais d'études de droit, de réception comme avocat et de voyage à Paris.

Formalités pour être admis.

Les mémoires dont il vient d'être question indiquent la

(1) La charge dans laquelle Perier de Saint-Mesmin fut installé, le 14 septembre 1712, avait été créée par un édit de 1622 portant augmentation du nombre des conseillers à la Sénéchaussée et siège présidial de Clermont. Elle avait successivement appartenu à Imbert Semin (1623-1624); François Dumas (1624-1646); Jean Laville sieur de la Tourfondue (1646-1688); Yzaac-Claude Amariton (1688-1710). — En 1754, Perier de Saint Mesmin, devenu le doyen des conseillers, fut chargé de la garde du sceau du Présidial.

plupart des formalités qu'il fallait remplir pour être admis dans une compagnie judiciaire relevant du Parlement. Un extrait des registres du Bureau des finances de la généralité de Riom — extrait délivré à Perier de Saint-Mesmin pour lui servir de titre — donne sur le même sujet de nombreux détails que le résumé suivant des pièces réunies dans ce document fera suffisamment connaître :

Lettres royales accordant une dispense (Perier de Saint-Mesmin n'avait pas l'âge réglementaire de 25 ans accomplis) ;

Enregistrement de ces Lettres au Parlement ;

Quittance du droit de survivance délivrée par le Trésorier des revenus casuels ;

Quittance du Trésorier général du marc d'or des ordres du roi ;

Acte baptistaire suivi d'un certificat de Jean Champflour, lieutenant particulier à la Sénéchaussée de Clermont (1) ;

Lettres de provisions.

Extraits des registres du Parlement :

1° Arrêt de renvoi en la première Chambre des enquêtes. Cette pièce mentionne d'abord « l'information faite d'office à la requête du Procureur général du Roy par le lieutenant général en la Sénéchaussée et siège présidial de Clermont des vie, mœurs, conversation, religion catholique-apostolique-romaine, et fidélité au service du Roy de Mr Guy Perier de Saint-Mesmin. » Il relate ensuite les documents ci-dessus analysés ; 2° arrêt de réception par la Chambre des enquêtes. Cet arrêt constate que Perier de Saint-Mesmin s'est présenté à l'audience, « a été examiné, trouvé suffisant et capable, même digne de plus grande charge » et a fait le serment accoutumé ;

Enregistrement des Lettres de provisions au Parlement ;

Requête par laquelle Perier de Saint-Mesmin prie « le Sé-

(1) Guy Perier, né à Clermont en 1689, appartenait à la famille du beau-frère de Pascal ; il était fils de Pierre Perier, avocat en Parlement, et de Marguerite Julhien de la Borie. Le certificat annexé à son acte de baptême constate qu'il s'était fait autoriser à porter le nom de Saint-Mesmin, afin de se conformer aux dispositions testamentaires d'un de ses oncles, Michel André de Saint-Mesmin, avocat en Parlement.

néchal d'Auvergne (1) ou son lieutenant général à Clermont » de procéder à son installation ;

Installation, en la Chambre du Conseil, par le lieutenant général de la Sénéchaussée ; prestation de serment ;

Enregistrement, au greffe de la Sénéchaussée, des Lettres de dispense et de provisions, de l'arrêt de réception et de la sentence d'installation ;

Lettres d'attache du Bureau des finances de Riom, dernière formalité rendant exécutoires les titres du nouveau magistrat.

III.

CHARGE DE « CONSEILLER DU ROY GREFFIER EN CHEF CIVIL EN LA COUR DES AYDES DE CLERMONT. »

Formalités pour être reçu.

En 1728, Perier de Saint-Mesmin acquit de sa sœur, veuve de Louis-Hugues Reboul, la charge de greffier en chef civil de la Cour des Aides de Clermont (2). Il n'a laissé, au sujet de sa réception en cette qualité, qu'un long extrait des registres du greffe de ladite Cour. Voici le résumé de ce document :

Lettres royales de compatibilité : Perier de Saint-Mesmin est autorisé à exercer l'office de greffier en chef de la Cour conjointement avec celui de conseiller à la Sénéchaussée ;

(1) Le titre de Sénéchal *d'Auvergne* appartenait au Sénéchal de Riom. C'est donc à tort qu'il est attribué ici au Sénéchal de Clermont.

(2) Dans le principe, il n'y avait, à la Cour des Aides de Clermont, qu'un greffe civil et criminel. Le dernier titulaire de cet office fut Annet Reboul qui, au commencement du XVIIIe siècle, le partagea entre ses deux fils, Imbert et Louis-Hugues : le premier eut le greffe criminel (1700) et le second le greffe civil (1715). Quant au titre de greffier *en chef* qui a été porté par les frères Reboul et par tous leurs successeurs, il avait été donné, en 1690, à Annet Reboul, déjà possesseur du greffe depuis 1676.

Le contrat de la vente consentie par la veuve de Louis-Hugues Reboul n'a pas été conservé. Mais on peut se faire une idée de la valeur de la charge par ces deux faits : 1° en 1605, les commissaires députés pour l'aliénation des domaines avaient vendu à Pierre du Lac l'office de greffier civil et criminel, moyennant 18,461 livres 14 deniers, et le droit de parisis des émoluments du greffe, moyennant 2,412 livres ; 2° en 1690, à l'occasion des nouvelles attributions que le titre de greffier en chef comportait, Annet Reboul avait payé au Trésorier des revenus casuels une somme de 17,738 livres 8 sols, plus 1,773 livres 2 sols pour le dixième en sus. Il convient d'ajouter que ce même Annet Reboul profita de l'importance de ses fonctions pour faire reconnaître ses privilèges de noblesse.

Quittance d'une somme de 811 livres 19 sols 7 deniers pour le droit de survivance ;

Autre quittance de 216 livres pour le droit du marc d'or ;

Lettres de provisions ;

Requête présentée à la Cour des Aides par Perier de Saint-Mesmin à l'effet d'être reçu (1) ;

Arrêt de la Cour ordonnant qu'à la requête du Procureur général « il sera informé des vie, mœurs, conversation et religion du suppliant » ;

Formalités de l'enquête. — Sur assignation de « André Galichier, huissier, buvettier et garde-meubles de la Cour des Aydes », trois habitants de Clermont comparaissent devant Pierre Lebrun, seigneur de Nonnant, conseiller-doyen en la dite Cour, et font les déclarations suivantes :

Jean-Baptiste Girard, curé de la paroisse Sainte-Croix de l'église Cathédrale de Clermont, « dépose connoitre le sieur de Saint-Mesmin depuis son jeune âge et avoir remarqué qu'il est de fort bonne vie et mœurs, et d'une honneste conversation, et aussy de la religion catholique, apostolique et romaine, luy en ayant veu faire souvent les actes, comme prendre de l'eau bénite, entendre la sainte messe, et autres offices divins. »

Bertrand Chaudessolle, notaire royal et procureur d'office de Saint-Alyre-lès-Clermont, « dépose connoitre le sieur de Saint-Mesmin depuis plusieurs années, avoir souvent conversé avec luy, et avoir remarqué qu'il est de bonne vie et mœurs et d'une honneste conversation et aussy de la religion catholique, apostolique et romaine, luy en ayant veu faire les actes comme prendre de l'eau bénite, faire le signe de la croix, entendre la messe et autres offices, même depuis peu de jours. »

Antoine Besson, marchand bourgeois, dépose dans le même sens ;

Conclusions du Procureur général et arrêt définitif, par lequel « la Cour, après que le sieur Perier de Saint-Mesmin a fait et prêté en la Chambre du Conseil le serment de fidélité, et autres deubs et accoutumez, le reçoit, met et institue en la

(1) La Cour des Aides ne ressortissant pas au Parlement procédait elle-même à la réception de ses membres.

vraye, réelle et actuelle possession de l'état et office de conseiller du roy greffier en chef civil en la Cour » ;

Enregistrement, au greffe de la Cour, des Lettres de provisions et de compatibilité, ainsi que de l'arrêt de réception.

Lettres d'honneur.

Perier de Saint-Mesmin résigna, en 1747, sa charge de greffier, en faveur de Simon-Jacques-Joseph Saulnier, et reçut, à cette occasion, des « Lettres d'honneur. »

Par ces Lettres, le Roy autorise Perier de Saint-Mesmin à « se dire et qualifier en tous actes et en toutes occasions son conseiller greffier en chef civil de la Cour des Aydes de Clermont » et à « jouir des mêmes honneurs, privilèges, exemptions, franchises et immunités, rang et séance dans les cérémonies publiques, et autres avantages dont il a jouy ou deub jouir avant sa résignation, et dont jouissent ou doivent jouir les autres officiers honoraires de pareille qualité ; encore bien que ledit sieur de Saint-Mesmin n'ait pas exercé ledit office pendant les vingt années prescrites par les ordonnances...., à condition toutefois qu'il ne pourra faire aucunes fonctions dud. office n'y prétendre aucuns gages, droits et émoluments y attribués. »

VARIÉTÉS

MONSEIGNEUR D'ORCET

ÉVÊQUE DE LANGRES

Le 12 février 1833, Mgr Matthieu, nouvellement promu au siège épiscopal de Langres, adressait à ses diocésains une première lettre pastorale où il s'exprimait en ces termes sur le compte de son prédécesseur :

« Vous pleurez encore, N. T. C. F., la mort d'un de ces » hommes de foi, qui ont paru au milieu de vous avec la sim» plicité des mœurs anciennes, la droiture d'un cœur pur, » l'amour des malheureux et la soif du salut des âmes. Il a » passé bientôt de cette vallée de larmes au séjour du repos, » et c'est en Dieu qu'il moissonne ce qu'il a semé ici-bas. Sa

» piété sincère, l'intégrité de sa foi, sa crainte des jugements » de Dieu nous en donnent comme à vous la douce assurance. » Demandez part au Seigneur, pour nous, à ces vertus qui » font les saints. C'est en présence du tombeau de notre » vénérable prédécesseur que nous devons nous placer aujour- » d'hui, et recevoir de lui et de sa mort la leçon de ce que » nous devons être et l'exhortation à le devenir. »

Cet éloge si complet, auquel le nom de celui qui fut plus tard le cardinal archevêque de Besançon donne un prix particulier, s'appliquait à Mgr d'Orcet, qui avait occupé le siège de Langres depuis le 25 janvier 1824 jusqu'au 20 juin 1832. A titre d'enfant de l'Auvergne, ce saint évêque a droit à un souvenir dans cette réunion qui se donne l'utile mission de remettre en lumière le passé religieux de notre province.

Gilbert-Paul Aragonnès d'Orcet était le septième enfant d'Antoine-Xavier-Durand Aragonnès de Laval, baron d'Orcet, capitaine des galères du roi et chevalier de Saint-Louis, et de Magdelaine Bon de Ribeyre, de l'ancienne et considérable famille de ce nom. Il vint au monde le 13 novembre 1762, dans la maison paternelle, située sur la paroisse de Notre-Dame du Port. Ce fut à Notre-Dame du Port qu'il fit sa première communion et fut confirmé de la main de Mgr de Bonal. Ses parents le firent élever sous leurs yeux : on lui donna pour précepteur l'abbé Delarbre, antiquaire et naturaliste, dont le nom est célèbre dans les annales scientifiques de la province. Il paraît que le futur évêque de Langres, plein d'aptitude pour les sciences naturelles, accompagnait son maître dans ses excursions botaniques, et même qu'il collabora à son grand ouvrage de la *Flore d'Auvergne*.

De bonne heure il songea à embrasser l'état ecclésiastique. Les exemples ne manquaient pas autour de lui, dans sa propre famille, pour l'attirer dans cette voie où le poussait déjà sa piété douce et profonde : un de ses frères était chanoine et grand-vicaire de l'évêque de Clermont ; un autre frère et un de ses cousins-germains, l'abbé de Laval, se préparaient à entrer dans les ordres ; enfin son grand-oncle, Mgr de Ribeyre, ancien grand-vicaire et confident des travaux de Massillon,

achevait sa carrière sur le siège épiscopal de Saint-Flour, dont il fut un des plus illustres occupants.

Le jeune abbé d'Orcet, qu'on appelait aussi l'abbé de Durtol, du nom d'une terre appartenant à sa famille, fit son séminaire à Issy et à Saint-Sulpice. Après son ordination, il prit rang dans cette élite de jeunes prêtres dont, alors comme aujourd'hui, s'entourait le curé de Saint-Sulpice pour en faire ses auxiliaires et les former aux devoirs du ministère. Mais le nouveau vicaire ne devait pas rester longtemps à son poste.

En effet, les événements politiques se précipitaient de manière à donner raison aux sinistres pressentiments conçus par tous les amis de la religion : la constitution civile du clergé, qui substituait à la nomination des évêques par le roi leur élection par le peuple, et à leur institution canonisée par le Pape, l'institution du métropolitain, fut imposée à toute l'Eglise de France par l'Assemblée Constituante. Mais la noble attitude du clergé français fit échouer cette tentative pour le jeter en masse dans le schisme. Le curé de Saint-Sulpice fut un des premiers à élever la voix contre cette constitution sacrilège. Le dimanche qui suivit la promulgation de la loi, il monta en chaire et protesta au nom de la Communauté de Saint-Sulpice toute entière d'un inébranlable attachement au Saint-Siège. A ses côtés, dans la chaire, se tenait en cette solennelle circonstance l'abbé d'Orcet, préludant ainsi, par cette courageuse affirmation de sa foi, aux persécutions et aux luttes qu'il eut à soutenir dans la suite pour confesser la doctrine de Jésus-Christ.

Une fois passé le délai fatal fixé par la loi pour la prestation du serment à la Constitution civile, l'abbé d'Orcet, comme des milliers d'autres, se vit obligé de fuir et de se cacher. Pendant que l'émigration dispersait aux quatre vents du ciel sa nombreuse famille, il revint en Auvergne où il trouva son frère, prêtre comme lui. Tous deux se dérobèrent au regard des persécuteurs : dans le voisinage du village de Durtol, une grotte, placée au pied d'une des coulées de lave qui descendent de la chaîne des dômes, leur servit de cachette. Chaque nuit un domestique courageux et fidèle venait leur porter à manger.

Mais cet état de choses dura peu : leur cachette fut découverte ; ils furent arrêtés et condamnés à la déportation. Comme tant d'autres ils furent conduits sur les pontons de Rochefort. — Plusieurs de leurs compatriotes furent dans ces tristes lieux les témoins et les compagnons de leur captivité. Leurs noms se trouvent dans la correspondance que l'abbé d'Orcet pouvait faire parvenir à sa famille : ce sont les abbés Rochette, Guerin, Jarton, surtout l'abbé Chareyras, originaire de Durtol. Entassés dans des entreponts bas et privés d'air, mal soignés et en butte aux mauvais traitements, les prisonniers virent bientôt se développer parmi eux de terribles épidémies. Pour arrêter les progrès du fléau, l'autorité civile décida que les malades seraient transportés à l'hospice de Bordeaux. Gravement atteint lui-même du mal qui sévissait dans les pontons, l'abbé d'Orcet fut compris dans une des fournées de malades dirigés sur Bordeaux. Là une joie inattendue était réservée au captif : à son arrivée dans l'hospice, épuisé de fatigue et de souffrance, il s'affaissa sur un des matelas étendus à la hâte pour recevoir la foule des malades et demeura longtemps le visage caché dans ses mains. Quand il releva la tête, il aperçut auprès de lui, sur le même matelas, un compagnon d'infortune qui l'observait avec attention. Après un instant d'examen, un même cri s'échappa de leurs poitrines ; ils se précipitèrent en pleurant dans les bras l'un de l'autre : c'était l'abbé de Laval, son cousin, que l'abbé d'Orcet venait de retrouver, défiguré, malade et captif comme lui. Les deux amis se revirent souvent pendant le temps que dura encore leur captivité.

Après le 9 thermidor, l'heure de la délivrance sonna pour les prisonniers ; et l'abbé d'Orcet put revenir à Durtol où il retrouva sa mère sortie elle-même récemment de prison. Mais les lois rigoureuses portées contre la religion et les émigrés n'étaient point encore abrogées : les biens de la famille d'Orcet étaient sous le séquestre, et l'exercice du ministère ecclésiastique restait interdit. Dans un endroit retiré du château fut créée nne petite chapelle où l'abbé d'Orcet et son frère, bientôt revenu auprès de lui, disaient la messe. La mère et les deux fils vivaient pauvrement d'un prélèvement minime que le

district leur accordait sur le revenu de leur bien séquestré ; encore leur réunion fut-elle courte : Mme d'Orcet avait contracté en prison une grave maladie à laquelle elle ne tarda pas à succomber. L'abbé d'Orcet assista sa mère mourante, la confessa et lui administra les derniers sacrements.

Le Concordat de 1801 vint rendre la liberté au culte catholique. L'abbé d'Orcet fut alors nommé desservant de la paroisse de Durtol. Il ne se contenta pas de remplir avec un zèle infatigable les devoirs de son ministère dans cette petite paroisse. Son amour des âmes demandait davantage. Confinant au territoire de Durtol, s'étend la paroisse d'Orcines qui occupe un espace considérable et se compose de nombreux villages assez éloignés les uns des autres. Le curé d'Orcines, vu le manque de prêtres, était seul alors à desservir son immense circonscription. On vit l'abbé d'Orcet partager les fatigues de son ministère, lui tenir lieu de vicaire et visiter avec un dévouement d'apôtre les villages de la montagne. Cette vie humble et laborieuse dura vingt ans. Ce fut en 1821 seulement que les circonstances vinrent tirer le modeste desservant de son obscure position pour l'acheminer vers un poste dont le rendaient digne sa piété et la ferveur de son zèle.

La duchesse de Berry, se rendant aux eaux du Mont-Dore, traversa l'Auvergne en recevant partout une véritable ovation. La paroisse de Durtol, placée sur la route de Clermont au Mont-Dore, alla présenter ses hommages à l'illustre voyageuse, avec son pasteur en tête. Le compliment d'usage, composé par celui-ci, plut à la princesse qui s'occupa aussitôt de le protéger. Une place de chanoine, à la nomination du roi, devint bientôt vacante. L'abbé d'Orcet y fut nommé. A cette dignité, Mgr de Dampierre ajouta bientôt le titre de grand-vicaire honoraire.

Ce changement de fortune modifia bien peu le genre de vie de l'abbé d'Orcet ; on retrouve toujours en lui la simplicité de vie, le dévouement et le zèle actif du curé de campagne et du missionnaire. Que de fois encore il s'intéressa à ses anciens paroissiens et les secourut de mille manières ! Un jour entre autres, une pauvre mère de la paroisse d'Orcines vint le prier

de venir confesser son fils, un enfant de 14 ans, qui se mourait et ne voulait que lui, parce qu'il lui avait fait faire sa première communion. C'était au cœur de l'hiver ; le jour était avancé, la neige tombait, il y avait plusieurs lieues à faire dans la montagne. Le bon prêtre n'hésita pas, il partit pour cette longue course, suivit la pauvre mère jusqu'à son village, et revint pendant la nuit à Clermont, à la lueur d'une mauvaise lanterne. Ce fait n'est qu'un exemple entre bien d'autres, pour montrer l'abnégation et la charité de ce cœur vraiment apostolique.

Mais le moment était venu où la Providence voulait mettre plus en lumière tant d'humilité et d'esprit de sacrifice. En 1823, une bulle du Pape divisa la France en circonscriptions ecclésiastiques, en relevant plusieurs des diocèses supprimés par le Concordat de 1801. Parmi les diocèses ainsi relevés se trouvait celui de Langres. Au moment où la Révolution éclata, il avait pour évêque Mgr de La Luzerne. Ce prélat donna sa démission en 1802, à la demande du Souverain Pontife. A partir de cette époque, Langres passa sous l'autorité des évêques de Dijon, et le cardinal de La Luzerne mourut sans avoir pu reprendre possession de son ancien siège. L'abbé d'Orcet devait succéder à l'illustre cardinal : Mgr d'Orcet fut nommé en 1823 par une ordonnance royale et sacré à Paris le 25 janvier 1824.

Son entrée à Langres fut un vrai triomphe ; les témoignages d'amour de cette ville chrétienne, privée depuis 30 ans de ses évêques, émurent jusqu'aux larmes le bon prélat : « Frères » bien-aimés, s'écria-t-il, j'avais entendu dire de votre foi et » de votre piété des choses admirables et bien consolantes ; » mais je vous dirai, comme la reine de Saba au roi Salomon, » que tout ce que je vois est pour moi, votre évêque, bien » au-dessus de ce que j'ai appris. »

Arrivant sous ces heureux auspices, son premier soin fut de travailler à la réorganisation de son diocèse. La suppression de l'évêché avait inévitablement préparé quelques difficultés au premier qui devait en reprendre la charge. Le nouvel évêque eut donc fort à faire ; mais, comme nous l'avons dit, il était

animé d'un zèle vraiment apostolique ; sous des dehors modestes, et même timides, il cachait une inébranlable fermeté en ce qui touchait à son devoir et aux droits de l'Eglise. Il ne faiblit donc pas dans sa rude tâche. D'ailleurs il y fut aidé par des ecclésiastiques éminents qui furent pour lui de dévoués auxiliaires : MM. Caumont, Barillot, Donadeï, ses grands vicaires, M. Récusset, son secrétaire particulier, partagèrent avec lui la peine et l'honneur des luttes qu'il y eut à soutenir.

Une des premières difficultés à vaincre fut de créer le nouveau Chapitre de la Cathédrale, et d'établir sa juridiction à côté d'une juridiction souvent rivale, celle du curé archiprêtre de Langres. Ce ne fut pas sans peine que l'évêque en vint à bout; mais enfin son triomphe fut complet par la nomination à la cure de la Cathédrale d'un prêtre animé d'un véritable esprit de soumission et entrant dans les vues épiscopales.

Le schisme de la *petite église*, né après le Concordat de 1801, s'était introduit dans une paroisse importante du diocèse, la paroisse de Saules. Aucun prêtre n'osait s'y présenter de la part de l'évêque légitime. Monseigneur d'Orcet s'y rendit lui-même ; par sa douceur, par des paroles persuasives, il finit par ramener la majeure partie de ces âmes égarées, et eut la consolation, en se retirant, de bénir un troupeau désormais fidèle et soumis.

Mais la grande lutte qu'eut à soutenir Mgr d'Orcet fut relative au Petit-Séminaire; en arrivant dans le diocèse, il trouva l'habitude établie pour les élèves du Petit-Séminaire de suivre les classes du collége universitaire de Langres. Il fallait faire cesser ce dangereux état de choses, et replacer le second établissement ecclésiastique du diocèse sous la surveillance et l'autorité exclusive de l'ordinaire. L'évêque le comprit et se mit à l'œuvre. Mais il vit s'élever contre lui la municipalité de Langres, et l'Université tout entière, plus puissante encore alors qu'aujourd'hui. Elle craignait de voir s'éclipser dans un avenir prochain, par la concurrence rivale du Petit-Séminaire, la réputation dont jouissait le collège de Langres. Tout fut mis en œuvre pour décourager le prélat ; on s'attaqua même à sa personne en cherchant à lui faire donner sa démission. Cette

proposition lui fut faite un jour par le ministre des cultes : « Excellence, lui répondit avec fermeté le saint évêque, quoi qu'il arrive, je veux mourir sur le terrain du combat. » On retrouve ici l'attitude et l'accent du confesseur de la foi qui a protesté contre l'injustice et subi la persécution. Cependant, dans tout le cours de cette épineuse affaire, il ne se départit jamais de la prudence et de la douceur, et ce fut grâce à son esprit conciliant et à sa persévérance, qu'il finit par l'emporter sur l'administration et par se procurer des secours nécessaires pour acquérir son Petit-Séminaire, et le pourvoir des choses nécessaires.

C'est ainsi que Mgr d'Orcet passait laborieusement sa vie, uniquement occupé du soin de son diocèse. Deux fois seulement, son nom fut mêlé aux événements politiques du temps. Nous rappelons ces deux circonstances qui montrent encore en lui le défenseur de la vraie doctrine et des intérêts de l'Eglise.

Les dissentiments religieux qui travaillaient la France sous la Restauration étaient arrivés à leur période aiguë. Violemment attaqué d'un côté par l'école libérale et voltairienne, par la dénonciation haineuse de M. de Montlosier, représentant du gallicanisme parlementaire; de l'autre, par l'abbé de Lamennais qui mettait à défendre la vérité une amertume de zèle où se trahissait déjà trop son orgueil indomptable, le gouvernement de Charles X jugea qu'il devait marquer sa voie dans ce qu'il croyait le milieu entre deux excès opposés. Monseigneur Frayssinous, en 1826, provoqua donc dans l'épiscopat français une sorte de déclaration en faveur des prétendus libertés de l'Eglise gallicane. Par malheur, en matière de doctrines la modération n'est pas toujours le bon parti. Aussi, malgré un assez grand nombre de signatures, l'adhésion des évêques fut pourtant loin d'être unanime : « Il en est très-peu, dit » Lamennais (1), qui aient adhéré réellement et complétement. Presque tous ne se sont expliqués que sur le premier » article, et la plupart encore dans des termes que j'approu-

(1) Lettre du 21 mai 1826, à la comtesse de Senfft.

» verais... Les archevêques de Bordeaux, de Lyon, les
» évêques de Rennes, de Metz, de Nevers, de Langres, et
» plusieurs autres ont refusé toute signature. »

L'évêque de Langres refusa en effet sa signature, comme le dit Lamennais, mais il ne se contenta pas de cette abstention : son nom parut bientôt à la suite de celui de Mgr de Quélen dans la protestation adressée au Roi contre la doctrine gallicane plusieurs fois réprouvée par le Saint-Siége.

Un peu plus tard, l'espoir mal fondé de calmer l'opposition libérale arracha au Roi les ordonnances du 16 juin 1828; elles soumettaient au régime de l'Université les nombreux et florissants collèges tenus alors par les Jésuites, et exigeaient de la part des directeurs et professeurs l'affirmation par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse illégalement établie en France. C'était prononcer l'expulsion des Jésuites; aussi les ordonnances furent-elles accueillies avec une douloureuse surprise par les catholiques de tous les partis. Monseigneur d'Orcet se joignit à un grand nombre d'évêques, sous la direction de NN. SS. de Quélen et de Clermont-Tonnerre pour protester contre les ordonnances, et invoquer, dans une déclaration collective, la liberté civile et religieuse garantie par la Charte.

Ainsi, ce prélat si modeste et si doux fut précisément appelé par la Providence à lutter assez fréquemment contre les puissances de ce monde. La Révolution de 1830 ne lui présageait pas le repos : et en effet elle le fatigua d'incessantes tracasseries et l'abreuva de nouvelles amertumes. Au mois de février 1831, le Grand-Séminaire fut violemment fermé par le commissaire du département, les élèves expulsés et leur vénérable Supérieur obligé de se cacher. Encore une fois la patience et l'esprit conciliant de l'évêque vinrent à bout de désarmer l'ennemi, de faire rouvrir les portes de l'établissement, et d'y réintégrer les jeunes séminaristes.

Mais tant de tribulations affectèrent vivement un cœur aussi sensible que le sien, et eurent sur sa santé une influence fatale. Après huit années de laborieux épiscopat, Dieu jugea bon de le rappeler à lui : le jour de la Pentecôte de l'année 1832,

Il voulut, malgré un malaise inaccoutumé, officier dans sa Cathédrale, suivant sa louable coutume. Mais au milieu de la messe, il fut tout à coup frappé d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut quelques jours après, le 20 juin.

Sa mort fut un deuil public. Quand la nouvelle fut connue, la plupart des magasins de la ville se fermèrent et on entendait partout redire cette parole : « Le Saint est mort ! » Son corps fut pendant deux jours exposé sur un lit de parade, dans une chambre de l'Evêché transformée en chapelle ardente. Le peuple qui l'avait connu pendant sa vie se pressa en foule autour des restes de son pasteur bien aimé. On vint de tous les points du diocèse le visiter et lui faire toucher des objets de piété, des linges, des vêtements. Plus de trente mille personnes lui donnèrent cette marque d'attachement et de religieuse confiance. Et lorsque son corps fut conduit au cimetière, la garde nationale voulut, hommage bien remarquable vu l'esprit du temps, partager avec les ecclésiastiques l'honneur de l'y porter. — Dieu soustrait assez souvent la mémoire de ses saints aux contestations passionnées des opinions humaines, et leur réserve la popularité qu'ils n'ont pas cherchée, et que tant d'autres ont désirée en vain.

Tels furent le cours et la fin de cette existence si remplie par les labeurs du prêtre et de l'évêque, et où l'on peut trouver le modèle des vertus chrétiennes. Si elle ne fait pas briller à nos yeux les gloires de l'orateur, de l'écrivain ou du savant, la vie de Mgr d'Orcet nous montre dans le pur éclat de leur beauté le confesseur de la foi, l'apôtre plein de charité, le pasteur dévoué et vigilant. C'est sous ces traits qu'il nous apparaît et que nous aimons à le faire revivre ; c'est par ces titres qu'il se recommande au souvenir et à la vénération de tous, mais plus particulièrement de ses diocésains et de ses compatriotes.

JOSEPH TEILHARD.

Pour le Comité de publication de l'Académie,
Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

Clermont — Impr. BELLET ET FILS.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 mars 1886.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ancelot, Président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 février, M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et fait connaître les ouvrages reçus. Il mentionne deux brochures de M. Maurice Chalus, l'une sur l'extension de la compétence des juges de paix aux matières commerciales, l'autre relative au projet de loi sur les Sociétés par actions.

— M. Albert Maire, membre correspondant, fait hommage d'un travail intitulé: *Les Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme.*

— La parole est donnée à M. Th. d'Aurelles pour la lecture de son rapport sur les comptes présentés par M. le Trésorier. Les conclusions du rapport sont adoptées.

— M. Alluard dépose sur le bureau le résumé des Observations météorologiques faites à l'Observatoire pendant le mois de février dernier.

— M. le Président fait remarquer que le Comité de publication se trouve réduit à deux membres. Il propose de le compléter par la nomination de MM. Mège, Rouchon et Vimont. Ces choix sont ratifiés par l'Académie.

— M. le Président rappelle qu'en 1885 l'Académie est revenue à sa coutume de tenir chaque année une séance publique. Il propose la nomination d'une commission de cinq membres char-

gée de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'une séance puisse avoir lieu en 1886.

La proposition est acceptée et une commission composée de MM. Chaix de Lavarène, de Lacombe, Mège, Truchot et Vimont est immédiatement nommée.

— M. Ancelot donne lecture de la Notice biographique qu'il avait été chargé de faire sur M. le Président Moisson. Ecoutée au milieu d'une profonde attention, cette lecture rappelle à tous la figure de l'homme de bien, de l'intègre magistrat, du jurisconsulte érudit et disert qui présida avec un si rare talent les séances de l'Académie depuis la mort du regretté M. Aubergier.

— La parole est ensuite donnée à M. Fabre, secrétaire perpétuel. Dans ce style facile qui se plie à tous les genres, il retrace la vie si variée de M. A. Ledru, ancien receveur général du département du Puy-de-Dôme. Il rend un juste hommage à celui qui resta toujours un homme modéré et sur la tombe duquel tous les partis ont pu se rencontrer.

— M. le Dr Fredet lit une note fort intéressante sur l'hygiène et l'assistance publiques.

— M. Jaloustre fait observer que le Comité de publication se compose seulement de trois membres, et que, d'après le règlement, par suite des nominations qui ont été faites, le nombre des membres se trouve porté à cinq.

L'Académie consultée décide qu'il y a lieu de maintenir la décision qui a été prise au commencement de la séance.

La séance est levée à 4 heures 10.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, tome v.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, tome VII, 1er et 2e semestres, tome VII.

Congrès archéologique de France, 4e session. Séances générales tenues à Pamiers, Foix et St-Girons en 1884.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome vingtième, avec atlas.

Les Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme, par M. Albert Maire, bibliothécaire universitaire de l'Académie de Clermont.

Projet de loi sur l'extension de la compétence des juges de paix aux matières commerciales, par M. Maurice Chalus.

Projet de loi sur les Sociétés par actions, par M. Maurice Chalus.

Atti della reale Accademia dei lincei, 1885-86.

Annalen des K. K. naturhistorischen Hofmuseums, 1885.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n° 3.

Histoire de Charlemagne par le chanoine Von Dreval.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de Rome, 2 exemplaires.

Le Gay-Lussac, revue des sciences et de leurs applications, publié par la Société Gay-Lussac, n° 1.

Mémoires et compte-rendu des travaux de la Société des ingénieurs civils, 38e année, 4e série, 10e cahier.

Société des ingénieurs civils, résumé de la séance du 22 janvier 1884, résumé de la séance du 5 février.

Le Courrier de Vaugelas, année 1886, n° 1.

Journal des savants, février 1886.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, tome XVI.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2e série, tome IX.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, tome X, 1884-1885.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, 10 novembre 1884.

Revue des Langues romanes, octobre, décembre 1885.

Séance du 1er Avril.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Ancelot, Président.

En l'absence du Secrétaire-adjoint, la lecture du procès-verbal de la séance précédente est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et fait l'énumération des ouvrages reçus.

— M. le Président signale à l'Académie les démarches récentes faites par un comité qui s'est organisé à Clermont pour l'érection d'un monument à Vercingétorix. Il exprime l'étonnement du Bureau de la Compagnie qui n'a pas été officiellement convoqué à la cérémonie organisée pour l'ouverture de la souscription. Néanmoins, comme c'est l'Académie qui la première, il y a déjà longtemps, a suscité l'idée de l'entreprise, M. le Président estime que les membres de la Société ne peuvent rester en dehors du mouvement qui se manifeste actuellement en faveur du héros des Gaules, et il insiste pour que le projet primitif consistant à élever un monument, non sur l'une des places de Clermont, mais sur le plateau de Gergovia, soit maintenu.

L'Académie se range complétement à l'avis de son Président. M. le docteur Dourif pense qu'il y aurait lieu de publier une note dans les journaux annonçant que l'Académie recueillera les souscriptions que voudront bien lui apporter tant les membres de la Compagnie que les personnes étrangères.

En conséquence, l'Académie prie M. Dourif, qui déjà avait été en pourparlers avec le Comité du monument, de vouloir bien s'entendre avec les membres de ce comité pour une action commune. Dans tous les cas, le Trésorier ne se dessaisira des fonds provenant des souscriptions que dans les conditions et au moment déterminés par l'Académie.

— M. Alluard propose de s'associer à la souscription ouverte pour l'Institut Pasteur.

Cette proposition est accueillie avec empressement et la

somme de 100 francs est dès à présent indiquée comme chiffre du versement à effectuer, sauf ratification à la prochaine séance, l'Académie n'étant pas en nombre pour voter la dépense, conformément à son règlement.

— La parole est donnée à M. Jaloustre pour la lecture de son travail sur Gerzat.

— Une autre lecture est commencée par M. Mège, concernant le conventionnel Bancal des Issarts.

La séance est levée à 4 heures.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

INVENTAIRE DU MOBILIER

TROUVÉ AU DOMICILE DU CONVENTIONNEL COUTHON, A CLERMONT

Les 13 et 14 brumaire an 3 (3 et 4 novembre 1794)

La nouvelle des événements du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) produisit à Clermont-Ferrand, plus encore que dans le reste de la France, une émotion profonde. L'une des victimes de cette journée mémorable était le représentant Couthon, un compatriote. Georges Couthon avait longtemps habité la ville et y comptait bon nombre d'amis ou, pour mieux dire, de courtisans. Lors de sa mission, une année auparavant, il avait été adulé et encensé à l'égal d'un souverain. La municipalité et toutes les administrations étaient peuplées de ses créatures. Enfin il avait rendu des services à la ville, au département et à beaucoup de ses concitoyens; et on espérait qu'il en rendrait encore. Aussi, son nom n'eût-il pas figuré dans le drame qui se jouait à la Convention, que sa mort eût encore été à Clermont un événement considérable.

L'annonce de cette fin subite, répandue le 14 thermidor, jeta les esprits dans un complet désarroi, où se confondaient

pêle-mêle les sentiments les plus divers, la surprise, le contentement, l'épouvante, l'inquiétude. Sur un point cependant personne n'eut d'hésitation. Avec un ensemble étonnant, personne ne manifesta un semblant de regret ; pas une parole de commisération ne se fit entendre. De toutes parts, au contraire, des cris d'anathème et de malédiction s'élevèrent. Et ceux-là n'étaient pas les moins empressés à crier qui avaient courtisé et encensé le proconsul en 1793, et qui depuis s'étaient faits ses correspondants ou les exécuteurs de ses volontés.

La Société populaire, dont la veille encore il était l'idole vénérée, se hâta de complimenter la Convention sur l'énergie dont elle venait de faire preuve, disant qu'à ses yeux les principes étaient tout, et les hommes rien. Parmi les révolutionnaires et les terroristes, la plupart s'empressèrent de le désavouer, de le renier avec éclat. Chacun maintenant, de ceux surtout qu'il avait obligés, chacun prétendait avoir été persécuté par lui. On exagéra ses fautes et la part déjà si grande qu'il avait prise à la Terreur. On récapitula tous les actes arbitraires qu'il avait commis. On lui prêta, sans preuves, les intentions les plus sanguinaires et les plus atroces. On raconta que, peu de temps avant le 9 thermidor, il avait annoncé sa prochaine arrivée en Auvergne, et que ce voyage avait pour but l'épuration des citoyens et la mise en jugement des détenus et des suspects. On ajoutait qu'il s'était fait préparer un char triomphal dans lequel il devait se faire promener de ville en ville. D'autres disaient que le jugement des détenus devait avoir lieu à Billom, que les ordres avaient été donnés pour y faire les préparatifs nécessaires ; qu'une commission de justice populaire devait y être installée ; que deux bourreaux étaient déjà arrivés, etc. (1). Selon une autre version, Couthon, pour plus de rapidité, avait projeté de se servir de juges ayant fait leurs preuves, et il devait amener en Auvergne une section du tribunal révolutionnaire de Paris. On imagina

(1) *Souvenirs de M. de Barante*, cités par M. Boudet dans son Etude sur *Dulaure.*

mieux encore : le bruit courut qu'il avait donné ordre de faire fabriquer huit cents cercueils et qu'il y en avait déjà soixante de prêts (1).

Plus les imputations étaient odieuses, plus elles trouvaient créance. Aussi, devant ce concert de mauvais augure, tous ceux qui avaient eu des relations même passagères avec Couthon, se hâtèrent-ils de donner des explications, de préparer des *justifications* accusatrices et de faire disparaître ce qui pouvait être compromettant. La plupart brûlèrent les lettres qu'ils avaient reçues de lui. D'autres, comme Ribeyroux, comme Bouscarat, ses anciens fidèles, vinrent remettre aux autorités ce qu'ils avaient conservé de sa correspondance. Tous les patriotes prirent leurs précautions pour ne pas être atteints dans cette chûte imprévue. A Orcet, pays natal de Couthon, où les habitants avaient souvent eu recours à ses services, on biffa son nom sur les registres, on brûla son portrait, on voua sa mémoire à l'exécration.

Plus digne fut la conduite de la municipalité de Clermont. Elle ne fit entendre officiellement aucune récrimination, aucune injure. Par une délibération sans phrases (2), prise le jour même où elle connut la nouvelle, elle chargea trois de ses membres d'aller sans délai apposer les scellés sur les portes

(1) « *Séance du 16 thermidor an 2.* — Sur le rapport fait au Conseil de » la commune qu'il s'était répandu un bruit dont le but était d'alarmer les » patriotes, en publiant partout que le citoyen Couthon avait donné des ordres » pour faire faire huit cents cercueils, que même on avait assuré qu'il y en » avait déjà soixante de fabriqués, le Conseil après avoir fait appeler succes- » sivement plusieurs particuliers, pour découvrir la source de ce bruit, » n'ayant pu se procurer encore des éclaircissements suffisants, arrête qu'il » sera pris de nouveaux renseignements. (*Registre des délibérations munici-* » *pales, volume* 21). » — Le Conseil ordonna de plus une nouvelle proclamation de la loi relative aux fausses nouvelles.

(2) » *Séance du 14 thermidor an 2.* — Le Conseil général instruit par les » papiers publics que le citoyen Couthon, représentant du peuple, avait subi » la peine de mort comme prévenu de conspiration, arrête que les citoyens » Dumas, Chappel et Degeorge se transporteront sur-le-champ dans la maison » qu'occupait le citoyen Couthon, pour apposer les scellés sur ses meubles » et effets. » (*Registre des Délibérations municipales.*)

de l'appartement que Couthon avait conservé à Clermont. Cette apposition de scellés fut suivie quelques mois après d'un inventaire estimatif détaillé.

C'est ce document que nous publions d'après l'original conservé aux archives du département.

F. M.

INVENTAIRE

L'an troisième de la République française une et indivisible et le treize brumaire, heure de deux de relevée, nous Taché, administrateur du district de Clermont, en vertu de la commission qui nous a été donnée par nos collègues, ce jourd'hui, assisté du citoyen Desaignes, directeur de la régie, du citoyen Degeorges, officier municipal de cette commune, du citoyen Moinier, expert estimateur, et de notre secrétaire, Nous sommes transportés dans l'appartement (1) qu'occupait le supplicié Couthon, représentant du peuple, à l'effet de faire la rémotion des scellés qui avaient été apposés sur les portes dudit appartement, par procès-verbal du 14 messidor dernier (2).

Etant parvenus au-devant de la porte dudit appartement, et les scellés qui y étaient apposés ayant été reconnus sains et entiers par ledit citoyen Degeorges, un des commissaires qui y avaient procédé, ouverture d'icelui ayant été faite, et étant entrés, avons procédé à l'inventaire estimatif du mobilier y contenu, de la manière qui suit :

1. Dans une alcôve, un lit à la duchesse, dedans taffetas piqué, pentes et bonnes grâces satin broché, et rideaux en coton, le tout vert : la couche composée de son bois et fond

(1) Couthon occupait à Clermont tout le second étage, plus une salle à manger au premier étage, dans la maison du sieur Rioux, sellier, rue Ballainvilliers.

A Paris, il demeurait rue St-Honoré, nº 366. Précédemment, pendant la durée de l'Assemblée législative, il avait demeuré dans la même maison que Soubrany, rue St-Honoré, nº 343.

(2) La nouvelle de la peine subie par Couthon parvint à Clermont le 14 thermidor (et non pas *messidor* comme l'indiquent les procès-verbaux d'apposition et de rémotion des scellés).

sanglé, cinq matelas, un lit de plume et son traversin avec la courte-pointe, le tout estimé, savoir : quatre matelas dont trois toile blanche et l'autre toile mobiliard (?) à soixante livres chaque; le cinquième matelas en toile de Flandre neuve et à grands carreaux, cent livres; le traversin estimé trente livres.

Tout le surplus du lit a été estimé deux cent cinquante livres.

2. Les rideaux de l'alcôve en camelot moiré vert avec la pente drapée et les sept glands, le tout estimé cinquante livres.

3. Cinq grands fauteuils à l'antique en tapisserie, estimés quatre-vingt-dix livres.

4. Un fauteuil de canne avec trois coussins en moquette bleue, estimé quinze livres.

5. Un fauteuil à ressorts sur trois roues, estimé cent livres.

6. Cinq chaises de paille, estimées dix livres.

7. Un trumeau sur la cheminée avec son parquet, estimé cent livres.

8. Un feu en fer (*sic*), à double branche, une pincette et un soufflet, estimé neuf livres.

9. Un trumeau entre les deux croisées, cadre antique, en deux pièces, estimé cent vingt livres.

10. Quatre gravures dont deux peintes sur marbre. Elles nous ont paru tirées des morceaux choisis. En conséquence avons cru devoir les réserver pour le cabinet d'histoire naturelle.

11. Une commode bois de rose, à dessus de marbre, avec une légère garniture en cuivre, estimée cent livres.

12. Ladite commode ayant été ouverte, il ne s'y est trouvé que quelques papiers qui nous ont paru être des titres de différents particuliers; les avons fait sortir pour les réunir avec divers autres qui seront mis sous les scellés dans un des placards dudit appartement jusqu'à ce que l'on puisse en faire l'inventaire.

13. Les papiers qui étaient dans l'armoire de la biblio-

thèque, à droite en entrant dans l'appartement, ont été transférés dans celle du côté gauche. Les objets vendables qui étaient dans les unes et dans les autres ont été tous réunis dans celle du côté droit ; et sur les portes de celle du côté gauche avons fait apposer nos scellés.

14. Avons fait l'inventaire des objets réunis dans l'armoire de droite, comme suit, avons trouvé trois plats longs, un rond, et quinze assiettes, le tout d'étain pesant trente livres, réservé pour la République.

15. Quatre saladiers et un plat à barbe en faïence, estimés cinq livres.

16. Une soupière terre de pipe avec son couvercle et sa soucoupe, estimée, y compris cinq assiettes même terre, à dix livres.

17. Un plat long, un saucier, un moutardier et deux assiettes faïence commune, estimés cinquante sols.

18. Une théière, quatre tasses et trois soucoupes en terre de pipe anglaise, dorées, estimées dix-huit livres.

19. Plus trois tasses et quatre soucoupes faïence fine, bordure bleue, estimées cinq livres.

20. Deux génieux (?) ou déjeûnés, une tasse peinture marbrée, plus autre petite tasse faïence blanche bordure dorée, avec un couvercle marbré, deux soucoupes de bouteille en fer blanc peint et un sucrier et son couvercle faïence blanche fine, le tout estimé six livres.

21. Une écuelle, son couvercle et son assiette porcelaine de Sèvres à bordure dorée, estimés huit livres.

22. Une douzaine d'assiettes terre de pipe anglaise peinte en bleu, estimée quinze livres.

23. Une cuvette sans pot à eau, faïence blanche fine à fleurs rouges et vertes, et un pot à fleurs pour cheminée, estimés quarante sols.

24. Six assiettes faïence fine à bordure bleue, estimées cinq livres.

25. Trois plats ronds, un autre rond et douze assiettes faïence ordinaire et festonnées, estimés neuf livres.

26. Plus trois autres douzaines d'assiettes faïence ordinaire et dont plusieurs sont fêlées, estimées quinze livres.

27. Une carafe, un porte-huilier et ses carafes et un verre à gondolle (*sic*), le tout en verre, estimé trois livres.

28. Deux grands flambeaux en étain estimés dix livres.

29. Un autre grand flambeau cuivre argenté estimé six livres.

30. Deux petits flambeaux anglais, argent amalgamé, estimés douze livres.

31. Sept bouteilles vides verre noir, à tenir pinte, et une autre de chopine, estimées trois livres quinze sols, y comprise une brosse à parquet.

32. Un étui contenant différents outils de mathématiques estimé quarante livres.

33. Les débris d'une relique en cuivre pesant environ deux livres, réservés pour la République.

34. Plus avons trouvé dix livres de chandelle que nous avons réservées pour l'administration du district qui la paiera au maximum qui est de trente-deux sols, ce qui fait seize livres.

35. Une petite table en forme de bureau estimée six livres.

36. Une autre table à trictrac, garnie de ses dames et cornets, estimée douze livres.

37. Dessus et au-dessous de ladite table il y avait beaucoup de papiers, tels que Bulletins, Arrêtés et autres imprimés qui ne nous ont paru propres qu'à la refonte. Ceux que nous avons cru utiles, les avons joints avec les autres qui sont dans les armoires de gauche de la bibliothèque (1), les autres ont été estimés à dix livres.

(1) Il semble résulter de l'inventaire qu'on ne découvrit au domicile du conventionnel auvergnat aucune pièce importante. Quelques mois après, cependant, le 25 janvier 1795 (6 pluviôse an 3), les administrateurs du district de Clermont jugèrent à propos d'envoyer au Président de la Convention un arrêté relatif à Dubois Crancé dont l'original s'était trouvé dans les papiers de Couthon.

Voici la délibération qui fut prise à ce sujet :

« *Du 6 pluviôse an* 3. — L'administration a arrêté qu'elle écrirait au

38. Dans un cabinet de l'alcôve avons trouvé un fusil de calibre, neuf, deux globes, ces objets réservés pour la République.

39. Une guitare et une mandoline estimées soixante livres.

40. Un fauteuil à confessionnal en étoffe de soie brochée, estimé vingt livres.

41. Une table de bureau avec des tiroirs fermant à clef, estimée quarante livres.

42. Dans un des tiroirs de laquelle avons trouvé une boîte en chagrin contenant un marc et un poids de demi-livre en cuivre, estimés 9 livres.

43. Des attributs de Maçonnerie, estimés dix livres.

44. Une bonbonnière en écaille fondue avec un portrait, renfermée dans une bourse, estimée 12 livres.

» Président de la Convention nationale et lui ferait l'envoi d'une copie » d'arrêté du Comité de salut public trouvé dans les papiers de Couthon supplicié et a ordonné la transcription dudit arrêté et lettre sur le registre de » ses délibérations.

» *Extrait du registre des arrêtés du Comité de salut public de la Convention » nationale, du 21 du 1er mois de l'an 2 de la République.* — Le Comité de » salut public arrête que les citoyens Dubois Crancé et Gauthier, représentants » du peuple près l'armée de la République, maintenant dans Lyon, seront mis » en état d'arrestation et amenés à Paris. Les scellés seront mis sur leurs » papiers. — *Signé au registre :* Billaud-Varennes — Barère — Hérault — » Saint-Just — Robespierre.

» *Lettre au Président de la Convention.* — Nous avons examiné avec at- » tention les papiers qui se sont trouvés dans l'appartement qu'occupait dans » cette commune l'infâme Couthon. Nous y avons trouvé quelques preuves de » ses moyens pour répandre la terreur, les suites des flagorneries avec les- » quelles on alimentait son orgueil. Mais la seule pièce qui a paru intéressante » est l'original de l'arrêté du Comité de salut public relatif au citoyen Dubois » Crancé. Nous croyons devoir vous l'envoyer, et nous ne laisserons échapper » aucune occasion de prouver notre zèle à la Convention.

» *Lettre à Dubois Crancé.* — Nous croyons devoir à un représentant » l'égard et l'attention de vous communiquer la copie de l'arrêté du Comité » de salut public que nous avons trouvé parmi les papiers de Couthon et celle » de la lettre que nous avons écrite au Président de la Convention en lui en- » voyant l'original ».

(*Registre des délibérations du district de Clermont. Volume* 6. *Archives départementales*). — La Convention envoya le 12 pluviôse un accusé de réception.

45. Un poids en martinet estimé 6 livres.

46. Une pelote de cabinet contenant un médaillon en or avec un portrait, deux médailles cuivre doré de la fédération de 1789, une bague carrée à chiffre, une alliance en or, deux paires de boutons de manche en argent, une loupe et un verre de loupe, une agrafe et une paire de petites boucles en acier, le tout estimé 60 livres.

47. Un écritoire de bureau avec sa sonnette en cuivre argenté, estimé huit livres.

48. Les débris d'un petit moulin d'enfant avec trois boucles de soulier en acier et un mauvais éperon, le tout estimé 40 sols.

49. Deux petites encoignures estimées cinq livres.

50. Quatre petits bustes et deux urnes en plâtre, plus deux autres grands bustes même composition, le tout estimé quatre livres.

51. Plus vingt-trois cadres grands ou petits représentant différentes figures ou histoires de la fable, le tout estimé 12 livres.

52. Un miroir en multipliant, réclamé par le citoyen Couthon frère du défunt (1), comme le lui ayant prêté, néanmoins estimé trois livres.

53. Une canne en jonc à pomme dorée estimée cent livres.

54. Un chapeau de juge avec un panache, estimé 12 livres.

55. Trois bouteilles dont l'une est vide et deux pleines d'eau-de-vie rectifiée, estimées 6 livres.

56. Une mauvaise lampe à pompe, en cuivre blanchi, estimée vingt sols.

57. Un cartel de cheminée en marbre avec son globe en verre, estimé 60 livres.

58. Un parapluie estimé vingt livres.

59. Une petite corbeille à six cases contenant quelques boutons d'habit, des jetons ou médailles, une petite paire de ciseaux, estimée 3 livres.

(1) Pierre Couthon, notaire à Orcet, né le 9 mars 1752, mort le 2 octobre 1818.

60. Quatre étuis en papier vert, contenant des petites cartes départementales, estimés 15 livres.

Nota. — Cet article a été porté à l'administration du district qui paiera les 15 livres ci-contre, en ayant besoin pour les différentes opérations qui nécessitent des connaissances locales.

61. Une petite boîte plate estimée dix sols.

62. Un écritoire de campagne rond, estimé trente sols.

63. Un sixain de cartes estimé trente sols.

64. Deux coquilles de mer et deux petits cadres réservés pour le cabinet d'histoire naturelle.

65. Différentes gravures relatives à l'affaire de Mme Lamotte, au nombre de vingt-une, réservées pour être portées au cabinet d'histoire naturelle.

66. Un secrétaire à l'antique avec une tablette à trois rayons, estimé 40 livres.

67. Dans ledit secrétaire s'est trouvé plusieurs papiers. Ceux qui ont été reconnus utiles ont été réunis avec les autres pour être mis sous les scellés. Le surplus a été jeté au rebut pour être refondu.

68. Dans un autre tiroir du bureau ci-dessus avons trouvé des caractères en cuivre pour imprimer, deux mauvaises serrures, deux porte-mouchettes et une mouchette, le tout estimé cinq livres.

69. Dans celui du milieu dudit bureau, avons trouvé un portefeuille en broderie d'argent, estimé 6 livres.

70. Un marteau ayant une inscription qui annonce qu'il a servi au défunt pour porter le premier coup de destruction à Commune-Affranchie, lequel sera déposé au district (1).

71. Une petite lunette d'approche avec son étui, estimée à cinq livres.

72. Un étui en paille assez gros, autre petit étui contenant des instruments à nettoyer la bouche, le tout estimé à cinquante sols.

(1) Sur ce marteau, voir *le Proconsulat de Couthon*, par F. Mège, chapitre IV, page 257.

73. Une autre petite lunette d'approche en argent plaqué, contenue dans un étui rouge, estimée 10 livres.

74. Quelques papiers de famille qui ont été mis sous les scellés avec les autres.

75. Une petite boîte contenant un plomb à couture estimée vingt sols.

Dans une armoire qui était à côté du lit avons trouvé dans le rayon du haut :

76. Onze draps de lit toile de ménage, estimés à 20 livres chaque.

77. Cinq douzaines et huit serviettes toile ouvrée et de Flandre, estimée à 40 sols chaque.

78. Une écharpe de représentant.

79. Un mauvais rideau en taffetas vert, estimé dix livres.

80. Une chopine d'eau de noix estimée cinquante sols.

Au second rayon :

81. Quarante une chemises d'homme toile de ménage et autre, estimées 200 livres.

82. Un petit fusil simple garni en argent, réclamé par le frère du défunt, néanmoins estimé 30 livres.

83. Un sabre à poignée dorée, estimé trente livres, y compris son baudrier.

84. Onze nappes grandes ou petites, toile ouvrée et de ménage, estimées 120 livres.

85. Un manteau de juge en soie, estimé 30 livres.

86. Un gilet de satin et quatre basin blanc, estimés 30 livres.

87. Une grande flenette (1) d'oreiller garnie en mousseline, estimée 10 livres.

88. Autres deux unies, estimées dix livres.

89. Un rideau de fenêtre en basin, estimé 30 livres.

Au troisième rayon :

90. Vingt draps de lit toile de ménage, estimés 250 livres.

91. Deux bonnes grâces, les trois pentes et trois soubasse-

(1) *Flenette* ou *Fluinette*, petite taie d'oreiller, terme local.

ments et un champ tourné, en satin bleu piqué et damas broché en or, le tout estimé 100 livres.

Nota. Ajouter l'article 112 qui fait suite audit lit.

92. Un oreiller, estimé 15 livres.

93. Trois mauvaises serviettes et un torchon, estimés quatre livres.

94. Une écharpe de municipal, estimée 10 livres.

95. Une mauvaise veste de velours, un col, une cravate, une mauvaise paire de gants, le tout enveloppé dans un morceau de toile rousse, estimé quatre livres.

96. Un petit sac contenant du café, le tout a été du poids de 14 livres et demie, estimé 25 livres.

97. Une châsse en verre contenant un petit enfant en cire habillé en satin blanc garni d'or, estimée 20 livres.

98. Neuf paires et un bas de coton blanc, estimées 30 livres.

99. Cinq paires bas de soie blancs et trois autres paires tigrées, estimés 60 livres.

100. Cinq paires et un bas de soie noire, estimés 10 livres.

Dans les tiroirs de l'armoire :

101. Une paire bas de coton à côtes, autre paire coton uni, quatre cols de mousseline, estimés 9 livres.

101 *bis*. Plus un plumet noir et deux rasoirs dans un étui, estimé 40 sols.

Dans la dite armoire avons de plus trouvé :

102. Deux dragonnes or fin, une chaîne de montre et un hochet à grelot pour enfant, en argent, le tout estimé 100 livres et qui était placé dans le tiroir du milieu.

103. La dite armoire estimée 200 livres.

Note sommaire des objets (appartenant) en propre à la femme du défunt et qui ne doivent pas être vendus: quarante huit chemises, un caraco et le jupon soie rayée, trois jupons et deux camisoles blanches, un bonnet garni en bleu, un carton contenant plusieurs petits linges et rubans, une paire de poches; il n'y avait plus rien dans ladite armoire.

Observons que dans le petit cabinet ci-dessus dénommé il a été trouvé dix bougies entières et trois entamées ce qui fait

la valeur de douze bougies qui font environ deux livres lesquelles ont été portées au district pour l'usage de l'administration qui les paiera au maximum qui est de . . .

Et attendu, qu'il est huit heures sonnées, avons renvoyé la séance à demain, heure de huit du matin, et avons signé avec le dit citoyen Desaigne, le citoyen Degeorge, le dit Moinier, le frère du défunt, le citoyen Rioux propriétaire de la maison auquel nous avons confié la garde du dit mobilier, ce qu'il a accepté, et notre secrétaire. — Signé : Couthon, Tiolier, Degeorge officier municipal, Rioux, Moinier, Desaignes, Taché commissaire, Lacroze.

Et le quatorze brumaire heure de huit du matin, Nous commissaires ci-dessus désignés, en présence du citoyen Couthon, frère du défunt, du dit Rioux, du dit Moinier et assisté de notre secrétaire, avons donné suite à nos opérations, comme suit :

104. Etant rentrés dans la chambre où nous terminâmes nos opérations hier soir, avons examiné le nombre des volumes qui formaient la bibliothèque ; avons vu qu'il pouvait y en avoir environ cinq cents, soit livres de droit, d'histoire et autres et en différents formats, lesquels seront portés à la Bibliothèque nationale (1).

105. Sommes ensuite passé dans un petit cabinet à la suite et qui communique à une autre chambre, y avons trouvé un tas de papiers ou chiffons qui ne nous ont paru propres qu'à la refonte.

106. Un petit pupitre, estimé quatre livres.

107. Un mauvais écran en tapisserie, estimé quatre livres.

108. Un petit chariot d'enfant et un autre pupitre, estimés six livres.

109. Un bois de fauteuil en canne, estimé avec un rondeau de planche à cinquante sols.

(1) Il n'y avait pas alors, à proprement parler, de bibliothèque publique à Clermont. Il n'y avait que des dépôts de livres amoncelés sans ordre dans des salles du collège et dans des dépendances de la Cathédrale.

110. Un cadre contenant le portrait du père Boudet, estimé par rapport au cadre seulement à trente sols.

111. Un coffre couvert de cuir et à clous dorés, estimé dix livres.

112. S'est trouvé dans le dit coffre, plusieurs pentes ou soubassements en satin bleu, faisant suite au lit ci-dessus inventorié et l'avons compris avec l'article 91 ; et ont été estimés cinquante livres.

113. Une caisse de sapin et un petit cadre peint en noir représentant aussi le dit père Boudet, estimés quarante sols.

114. Cinq bouteilles de verre noir vides, une lampe sans pied en cuivre, un garde vue en fer blanc, deux pots de nuit et une cafetière en terre, le tout estimé trois livres.

Dans la chambre à la suite :

115. Un lit à la duchesse en basin jaune, la courte pointe taffetas piqué aussi jaune, composé de son bois, tringles, paillasse, deux matelas, un lit de plumes, traversin et trois couvertures en laine. Dudit lit il n'y à vendre que le lit de plume, la garniture ou rideaux, tringle et cadre qui sont estimés trois cent cinquante livres.

Le bois de lit, la paillasse, les deux matelas, le traversin et les trois couvertures de laine qui sont réservés pour la République, sont estimés à la somme de deux cent cinquante livres.

116. Six chaises en moquette bois sculpté et peint en jaune, estimées 72 livres.

117. Deux chaises en tapisserie à pied tourné, estimées dix-huit livres.

118. Un grand fauteuil pareil aux cinq ci-dessus, estimé dix-huit livres.

119. Un fauteuil en canne, estimé cinq livres.

120. Cinq chaises de paille, estimées dix livres.

121. Quatre pièces tapisserie d'Aubusson très fraîches, estimées cent livres.

122. Un autre morceau de pièce à côté du lit et un autre au-dessus de la porte, estimés trois livres.

123. Une table de jeu couverte en drap vert réclamée par

le frère du défunt comme lui appartenant et néanmoins estimée quinze livres.

124. Un tapis de table, estimé cinq livres.

125. Quatre tableaux à médaillon, avec des portraits antiques, le cadre d'un autre aussi à médaillon, cinq autres carrés, le tout estimé vingt livres.

126. Une glace à cadre antique avec son chapiteau, estimée soixante-dix livres.

127. Une bouteille verre noir, autre verre blanc, un écritoire en étain dans une assiette de bois, un autre écritoire de faïence, un petit cadre, un pied à perruque et un petit mauvais coffre, le tout estimé, y compris un petit balai, à cinq livres.

128. Un rouleau de cartes géographiques, réservé pour la bibliothèque.

129. Une commode bois de noyer, à l'antique, avec garniture en cuivre, estimée trente-six livres.

130. Dans le premier tiroir d'icelle avons trouvé cinq serviettes, estimées sept livres 10 sols.

131. Trois draps de maître et un commun, estimés soixante livres.

132. Une paire bas de soie gris et trois mouchoirs blancs bordure rouge, le tout estimé dix livres.

133. Quatre chemises d'homme toile de Hollande, mi-usées, estimées trente livres.

134. Autre petite commode à deux tiroirs, bois de noyer, estimée 18 livres.

135. Dans un des tiroirs avons trouvé une espèce de reliquaire dont partie nous a paru être en argent et partie en cuivre. Réservé pour être porté au district, observant qu'il peut y avoir environ une once d'argent.

136. Une petite niche contenant une Vierge et son enfant en ivoire. Attendu que cette statue nous a paru mériter l'attention par sa sculpture, l'avons réservée pour être déposée au cabinet des arts.

137. Une armoire bois de noyer. Et attendu que nous n'avons pu trouver la clef, avons fait avertir le même serrurier,

appelé Nollet, qui avait ouvert les portes des autres armoires ou cabinets ci-dessus, n'ayant également pu trouver les clefs. Ouverture faite d'icelle, avons trouvé dans le rayon du haut deux couvertures de coton, estimées quinze livres chaque.

138. Un pot à eau et une cuvette terre de pipe peinte en bleu, estimés cinq livres.

139. Un rouleau et trois coupons grosse toile rousse pesant trente-sept livres. Réservés pour la République et estimés sur le maximum ce qui est la valeur de cent livres.

140. Au second rayon avons trouvé : trois robes et trois jupons à l'usage de la femme du défunt, plus un caraco avec sa jupe, le tout en soie. — Deux corsets en toile, un jupon toile de coton garni en mousseline, un mouchoir de col et une coiffe de nuit. — Une corbeille contenant cinq mouchoirs, deux coiffes à la reine, un bonnet rose et une garniture de mousseline. — Un reviroire (1) mousseline brodée, un bonnet rose à bord de dentelle, quatre paires de gants de femme neufs, deux pelotes et quelques autres chiffons de gaze ou rubans.

Une boîte de carton et un paquet contenant des morceaux d'indienne, gaze ou autres chiffons de femme.

Dans le fond de l'armoire avons aussi trouvé différents chiffons, jupons, caraco et autres objets de femme, plus un coussin en taffetas pour ambrer le linge.

Tous ces objets ne sont ici portés que pour mémoire.

Dans le rayon au-dessus avons trouvé :

141. Un habit et sa veste drap noir et une culotte de soie aussi noire, estimée dix-huit livres.

142. Autre habit drap poile (?) couleur café, estimé dix livres.

143. Autre couleur olive, à boutons d'or, estimé neuf livres.

144. Autre habit de drap vert bouteille, boutons en nacre, estimé dix livres.

145. Autre habit vert anglais, estimé douze livres.

146. Deux gilets en soie, estimés huit livres.

(1) Espèce de manteau ou pelisse à l'usage des enfants nouveaux-nés.

147. Une veste et une culotte drap noir, estimées cinq livres.

148. Une culotte en soie noire, autre et son gilet basin blanc, et autre petit gilet aussi blanc, le tout estimé dix livres.

149. Habit, veste et culotte de soie rayée, estimés dix-huit livres.

150. Un mauvais manteau drap bleu, estimé trente livres.

151. Deux paires de manchettes, un col, deux mouchoirs et un coupon velours coton, le tout estimé neuf livres.

152. Une boite à poudre et un mauvais peignoir, un petit nécessaire contenant deux rasoirs, des ciseaux, un peigne et une brosse, le tout estimé douze livres.

153. Deux coussins de fauteuil en velours d'Utrecht, estimés douze livres.

154. Un tableau en pastel représentant une femme, estimé six livres.

155. Une petite pièce toile de coton d'environ dix-huit aulnes un tiers, estimée cent dix livres.

156. Deux fers à repasser, un marteau et un morceau de toile cirée, estimés cinq livres.

157. Dans les tiroirs, deux paires bas de soie, une paire noire, l'autre rayée, et environ une livre de café, le tout estimé dix livres.

158. Deux paires de pistolets, l'un de poche, l'autre d'arçon, estimés ensemble cent livres.

159. Un chapeau à poil ayant une écharpe, estimé six livres.

160. Deux coupons toile neuve contenant ensemble, y compris deux autres petits morceaux, environ trois aulnes et demie, estimés douze livres.

La dite armoire, estimée cent vingt livres.

Sommes ensuite passés dans le grenier à la suite, y avons trouvé :

161. Trois morceaux toile peinte formant un rouleau, estimés trois livres.

162. Un petit panier d'osier en forme de cage, une mesure d'étain, un falot, estimés quatre livres.

163. Une boîte de carton contenant un gros manchon, estimée six livres.

164. Un filet contenant dix-huit pelotes gros fil, estimé dix-huit livres.

165. Un petit rouet et un devidoire, estimés dix livres.

166. Une espèce de prie-Dieu et deux cadres à médaillon avec portraits dont un grand et un petit, plus autre cadre carré, le tout estimé trois livres.

167. Une poêle à frire, une écumoire et une cuillère à pot, une petite fourchette, une lèchefrite, deux petits grils et une broche à main, le tout en fer, estimé neuf livres.

168. Un crochet à viande, une marmite en fer avec son couvercle, un réchaud en fer, un dessus de four de campagne, estimés dix livres.

La marmite est réclamée par le frère du défunt.

169. Une paire de chenets, une tenaille et un coupereau, le tout estimé huit livres.

170. Une casserolle, une tourtière, un chaudron, trois poëlons, une bassinoire et une poissonnière, le tout pesant avec leur garniture en fer et manche de bois vingt-neuf livres, réservé pour la République.

Le citoyen Couthon, frère du défunt, réclame la poissonière comme lui appartenant, plus la tourtière. *Signé* COUTHON.

171. Une assiette et trois couvercles, un petit pot à confiture, en faïence, deux couvercles de cloches en terre, une soupière et son couvercle faïence brune, trois bouteilles de chopine verre noir, le tout estimé trois livres.

172. Une boule d'étain, un plat idem pesant cinq livres, réservé pour la République.

173. Un panier à argenterie, trois petites fioles de verre et deux salières cristal, le tout estimé trois livres.

174. Une cloche et son couvercle en fonte estimée dix livres,

175. Une seringue et sa canule courbe en étain et un seau fer blanc pour les bains de jambe, estimés dix livres.

176. Cinq chaises en paille peintes en vert, estimées dix livres.

177. Un matelas de chaise longue en siamoise, un gilet en futaine, une culotte serge noire, le tout estimé vingt livres.

178. Un paquet de chiffons estimé vingt sols.

179. Une petite chiffonnière en bois et un petit écritoire portatif, le tout estimé huit livres.

180. Une mauvaise chaise percée, un pot de nuit à manche, trois pots de terre et un dessus de table, estimés cinq livres.

181. Un berceau d'enfant, une niche à chien et un petit marchepied estimés cinq livres.

182. Environ une corde de bois. Réservée pour l'administration qui paiera au maximum.

183. Un tas de livres in-folio, soit de droit et autres, au nombre d'environ cent vingt volumes, et plusieurs liasses de procédures en vieux papiers qui nous ont paru d'aucune valeur. *Mémoire.*

184. Une malle contenant deux pains de sucre pesant dix-neuf livres, lequel a été sur-le-champ délivré à l'hospice d'humanité, gratis.

185. Une petite marmite de fer blanc, une râpe à sucre, deux serviettes et une grande nappe, le tout estimé quinze livres.

186. Un sac contenant environ dix livres de café, estimé à vingt livres.

187. Environ une livre de fil à coudre, estimée quatre livres.

188. Ladite malle estimée dix livres.

Sur le perron de l'escalier, avons trouvé :

189. Une mauvaise armoire de sapin estimée trois livres.

Dans le salon à manger au premier étage, avons trouvé :

190. Une table de noyer estimée six livres.

191. Un buffet de bois dur à deux portes et son dessus qui



est sur le perron de l'escalier au second étage, le tout estimé soixante livres.

192. Un érayoir (1) bois de sapin, avec son couvercle, estimé six livres.

193. Une huche à pétrir le pain, estimée cinq livres.

194. Un bois de lit avec sa paillasse estimé dix-huit livres. Réservé pour la République.

195. Une paire de chenets, pelle et pincettes, estimés cinq livres.

196. Deux chaises garnies en velours d'Utrecht qui avaient été déclarées appartenir au citoyen Brunel (2) lors du procès-verbal d'apposition des scellés, néanmoins estimées vingt-quatre livres.

Sommes descendus dans la boutique pour faire faire l'ouverture des deux caisses énoncées au procès-verbal d'apposition de scellés. Les scellés y apposés ayant été reconnus très-sains et entiers, et ouverture ayant été faite d'une d'icelles, avons trouvé :

197. Quatre gravures : *la Mère bien-aimée, le Retour du laboureur, les Forgerons, le Déluge*, plus d'autres gravures consistant, savoir : en celles de *Sainte Geneviève, Melchissedech, une Sainte Vierge, Jacob blessé, une Offrande de saint Jean, Saint Jean dans le désert, une Vierge allaitant, la Vision, d'Ezéchiel, un Bacchus, la Marche de Silène, une Vieille Bohémienne, Saint Pierre, une République française, le Calendrier républicain, Suzanne, les Enfants, la Piété filiale, un Petit saint Jean*, deux représentations de moulin à bras, *un Enfant soutenant un globe*. Toutes lesdites gravures dans des cadres noirs réchampis en or, et avec chacun leurs verres, le tout au nombre de vingt-six. Et attendu que nous n'avons

(1) *Erayoir*. Egouttoir, treillis où l'on met égoutter les plats et les assiettes qui viennent d'être lavés. (*Souvenirs de la langue d'Auvergne*, par F. Mège.)

(2) Antoine Brunel, ci-devant lieutenant du bailli d'Orcet près Clermont, était le beau-père du conventionnel Couthon.

pu apprécier la valeur desdites gravures, avons fait appeler le citoyen . . . . . (1).

Dans l'autre caisse, avons trouvé : un paquet contenant quatre cadres de figures habillées en couleur, plus deux autres paquets contenant quatre cadres chacun, mêmes qualités mais moins grands, dont un a le verre cassé. Plus autres quatre cadres même qualité. Avons aussi référé à la connaissance du citoyen . . . . (2).

— Cinq livres tabac râpé de la manufacture de Longueville, estimées quinze livres.

— Plus une bouteille de fer blanc, estimée quarante sols.

— Une commode en bois d'acajou à galerie dorée et dessus de marbre blanc, estimée trois cents livres ; qui est tout ce qu'il y avait dans lesdites caisses (3).

N'y ayant plus de meubles à inventorier, avons clos le présent procès-verbal, avons laissé tout le mobilier ci-dessus inventorié à la garde dudit citoyen Rioux qui s'en est chargé et s'est obligé de le représenter à toutes réquisitions, et avons signé avec lesdits citoyens Desaigne, Degeorge, Couthon, frère du défunt, Moinier, expert, Rioux et notre secrétaire.

Le citoyen Rioux interrogé s'il était de sa connaissance qu'il existât d'autres meubles appartenant audit défunt Couthon, a déclaré qu'il n'en connaissait point d'autres que ceux ci-dessus

(1) (2) Le nom du citoyen appréciateur est laissé en blanc dans l'original ainsi que le chiffre de l'estimation des cadres et gravures.

(3) Les caisses déposées dans la boutique du sieur Rioux, sellier, appartenaient au citoyen Brunel, beau-père de Couthon, s'il faut en croire la réclamation insérée au procès-verbal d'apposition de scellés dressé le 14 thermidor an 2 par les officiers municipaux Dumas, Chappel et Degeorge : « A l'instant, » dit ce procès-verbal, le citoyen Brunel, beau-père du citoyen Couthon, » nous a déclaré qu'il lui est arrivé de Paris deux malles qu'il a dit lui appar- » tenir, lesquelles malles sont déposées dans la boutique du citoyen Rioux, » sellier ; et nous a représenté deux lettres de voiture dont l'une est à son » adresse, contenant envoi d'estampes encadrées du poids de 225 livres ; » l'autre contenant envoi d'une commode avec son marbre du poids de 385 » livres, à l'adresse du citoyen Rioux, sellier. Et attendu les relations de » famille qui peuvent exister entre le beau-père et le gendre, avons mis et » apposé nos scellés susdits sur les deux caisses, etc. » (*Archives départementales*).

inventoriés à l'exception d'une chaise à porteurs avec ses barres qui est dans sa boutique et qu'il se soumet de représenter. Elle a été estimée douze livres, plus une grande table longue avec ses pieds, estimée dix livres.

Et sur la demande dudit Rioux avons apposé le scellé sur la porte d'entrée, duquel il s'est chargé.

Signé : Couthon, Moinier, Degeorge, Rioux, Desaignes, Taché, Tiolier, Lacroze.

(*Archives du département du Puy-de-Dôme — fonds du district de Clermont. Domaines*, n° 137 *bis*).

L'inventaire ne fut pas suivi de vente. Le 10 germinal an 3 (30 mars 1795), un arrêté du département ordonna la main-levée du séquestre dont les biens de Couthon avaient été frappés et la remise desdits biens à sa veuve. Le 4 floréal suivant (23 avril 1795), en vertu de cet arrêté, le citoyen Taché, administrateur du district, fit la remise du mobilier inventorié ci-dessus, en présence du citoyen Olphan, membre de la Commune, et du citoyen Rioux, chargé de la garde des scellés. Dans cette circonstance la veuve Couthon était assistée du citoyen Brunel, son père.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

— M. Bardoux, sénateur, membre honoraire de l'Académie de Clermont, a publié récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* deux études historiques intéressantes : *La Bourgeoisie française pendant la Révolution* (n° du 15 janvier) et *La Bourgeoisie française sous le Directoire et le Consulat* (n° du 15 mars).

— Les journaux de Paris ont annoncé que le 26 mars dernier, à l'Hôtel des Ventes, avait eu lieu l'adjudication, au

prix de 12,100 francs, d'une châsse du treizième siècle provenant de l'ancien collège des Jésuites de Billom. Cette châsse, haute de 37 centimètres et longue de 43, appartient à la ville de Billom qui l'a fait vendre, paraît-il, pour venir en aide aux établissements de bienfaisance. Elle a figuré à la dernière exposition des beaux-arts, à Clermont.

— Dans sa séance du 13 avril, l'Académie Française a, sur le rapport de M. Nisard, décerné ainsi qu'il suit, le prix de quatre mille francs fondé par notre compatriote, M. Archon-Despérouses :

Quinze cents francs à la *Correspondance de Buffon de* 1720 *à* 1788 recueillie par M. Nadault de Buffon ;

Quinze cents francs à M. Paul Ristelhüber pour une édition nouvelle des deux *Dialogues du nouveau langage français italianisé*, par Henry Estienne ;

Mille francs à M. Van Hamet pour la publication de deux romans composés à la fin du douzième siècle par un moine qui habitait le nord de la France.

On sait que M. François-René Archon-Despérouses est mort à Riom le 25 mars 1868, et que le legs qu'il a fait à l'Académie Française ne comporte aucune affectation spéciale.

— *Spicilegium Brivatense.* — L'Imprimerie nationale vient de faire paraître un nouveau volume de notre savant compatriote M. Augustin Chassaing, juge au tribunal civil du Puy. Ce volume intitulé : *Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne* ne contient pas moins de deux cent onze pièces, presque toutes inédites, sans compter une planche donnant la reproduction en photogravure de six sceaux particuliers au Brivadois.

Toutes ces pièces n'ont pas la même importance, mais toutes offrent un intérêt, soit au point de vue des mœurs et usages de nos ancêtres ou des formalités féodales et administratives du temps, soit au point de vue des faits accomplis en Auvergne et des divisions territoriales et financières de cette

province. On doit donc être reconnaissant envers M. Chassaing pour les avoir recueillies et publiées.

Les documents les plus anciens du *Spicilegium Brivatense*, sont : un diplôme du 16 novembre 874 par lequel Charles-le-Chauve place l'église Saint-Julien de Brioude sous la protection royale ; — la charte de fondation du monastère de la Voûte-près-Chilhac, en date du 14 septembre 1025 ; et un diplôme du 20 septembre 1052 par lequel le roi Henri Ier autorise l'érection en abbaye de l'église de la Chaise-Dieu.

Parmi les autres documents les plus intéressants, nous citerons :

Le Dénombrement des vassaux du comte Alphonse de Poitiers en Auvergne (1250-1263) d'après un rouleau en parchemin conservé aux archives nationales ;

La charte de Consulat et coutumes accordée vers 1260 aux habitants d'Auzon près Brassac ;

Deux comptes de Jean de Trie, bailli d'Auvergne, pour les années 1293 et 1294 ;

Un compte d'un autre bailli d'Auvergne, Gérard de Paray, pour l'année 1299 ;

Le procès-verbal de la délimitation du bailliage d'Auvergne, de la sénéchaussée de Beaucaire et du bailliage du Velay (1321) ;

Le compte de Berthon Sannadre, receveur d'Auvergne, où l'on voit la division du bas pays d'Auvergne en onze prévôtés et six cent trente-quatre paroisses ou collectes (1401) ;

L'extrait d'un protocole notarié, du 25 mars 1478, indiquant le point de départ de l'année en Auvergne, etc.

— *Le Correspondant* continue la publication des remarquables études de M. Ch. de Lacombe, ancien président de l'Académie de Clermont, sur *les premières années de Berryer*.

— Un des derniers fascicules de la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études* contient des *Etudes sur le règne de Robert-le-Pieux* (996-1031), par M. Ch. Pfister. Ce travail offre

un intérêt particulier pour l'Auvergne et plus spécialement pour l'Académie de Clermont, qui, comme l'on sait, a publié naguère les œuvres du pape Sylvestre II. Il y est, en effet, souvent question du savant précepteur de Robert, Gerbert d'Aurillac, ainsi que de la nature et de la portée de son enseignement.

— La librairie Alcan à Paris a mis en vente récemment un ouvrage intitulé : *Etude sur le scepticisme de Pascal considéré dans le Livre des Pensées par Edouard Droz.* L'auteur a voulu détruire l'opinion propagée par Victor Cousin que Pascal était devenu sceptique et que c'est par crainte du scepticisme qu'il s'était fait chrétien.

A propos de la publication de M. Droz, un éminent critique, M. Edmond Scherer, a publié dans le *Temps* du 1er mai dernier un article fort intéressant. « ... Nous nous sommes » demandé, dit-il à la fin de cet article, de quelle nature était » la foi de Pascal... C'était une foi de sentiment, une foi » mystique, la foi du pécheur converti ; mais c'était une foi » qui, précisément parce qu'elle se sentait sûre d'elle-même » et de son origine surnaturelle, ne craignait pas de recon- » naître l'incertitude et l'impuissance de la raison en matière » de christianisme, en matière de religion dite naturelle, et » même en général, dans toutes les choses qui ne sont pas du » domaine de la géométrie... »

— Nous signalerons parmi les publications de luxe, le volume suivant édité par la librairie Hurtrel à Paris : *Le premier Grenadier de France. La Tour d'Auvergne. Etude biographique par Paul Deroulède.*

— Le *Congrès des Sociétés savantes* a inauguré sa 24e session à la Sorbonne le 28 avril dernier, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Il était divisé en cinq sections : 1° *Histoire et Philologie.* Président, M. Léopold Delisle. 2° *Archéologie.* Président,

M. Chabouillet. 3° *Sciences économiques et sociales*. Président, M. Levasseur. 4° *Sciences physiques et naturelles*. Président, M. Faye. 5° *Géographie historique et descriptive*. Président, M. Bertrand.

Des discussions intéressantes ont eu lieu dans ce congrès, entr'autres :

Sur la création d'une agrégation spéciale de géographie ;

Sur un nouveau système de mobilisation de la propriété foncière. Ce système, imaginé et mis en pratique dès 1862 en Australie, sous le nom d'*Act Torrens*, a été importé depuis quelques années en Tunisie, mais avec de profondes modifications.

De nombreuses communications étaient annoncées sur le tableau des lectures. Un certain nombre intéressent plus particulièrement notre région. En voici les titres : *Discussion d'un texte de Tertullien cité par Bossuet*, par M. Allais, professeur à la Faculté des lettres de Clermont. — *Une statuette en bronze antique du musée de Clermont*, par M. Henri Luguet, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont. — *De l'enseignement des langues vivantes*, par M. Mougeol, du collège d'Aurillac. — Une *Etude sur les migrations des oiseaux*, par le docteur Paul Girod, professeur à la Faculté des Sciences de Clermont. — *Etude sur la sériation des phénomènes de l'Hypnose*, par M. Henri Luguet.

Un des Mémoires qui a attiré le plus l'attention est celui de M. Monin, membre de la Société topographique de France. Il s'agit d'un projet de publication pour le centenaire de 1789. D'après ce projet, on demanderait le concours des Sociétés savantes de province pour reconstituer la France telle qu'elle était avant la Révolution, non-seulement au point de vue géographique mais encore au point de vue politique, administratif, commercial et démographique. Tous les renseignements recueillis sur place et aux sources mêmes par les savants établis dans les départements seraient centralisés et mis en ordre par une commission siégeant à Paris. Ils fourniraient les matériaux d'une grande publication pour le centenaire de 1789.

Il paraît qu'un certain nombre de Sociétés se sont déjà engagées à participer activement à ce travail.

La séance de clôture du Congrès a eu lieu le 1er mai. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Ministre de l'instruction publique a promis au projet Monin le concours de l'administration.

— Le numéro de Mai-Juin 1886 de la *Revue historique* contient deux comptes-rendus intéressants pour l'Auvergne : 1° Compte-rendu de l'ouvrage de M. Delachenal, intitulé : *Histoire des avocats au Parlement de Paris*. M. Roland Delachenal, ancien élève de l'Ecole des chartes, est, par sa mère, le petit-fils de M. de la Verchère, ancien sous-préfet, mort à Clermont il y a une quinzaine d'années. Sa famille paternelle est également originaire de la Basse Auvergne. C'est un Delachenal, notaire, qui a dressé, au XVIIe siècle, le terrier de la baronnie de la Cheire, conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

2° Compte-rendu de l'ouvrage de notre collègue M. Everat, intitulé : *La Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au* XVIIIe *siècle*. L'auteur du compte-rendu, M. Gasquet, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, rend justice au talent avec lequel M. Everat a raconté les derniers incidents de l'existence du présidial de Riom, et fait ressortir les parties les plus saillantes de l'œuvre, notamment celle où il est question de l'effet produit par la réforme du chancelier Maupeou.

Il est à regretter que M. Everat n'ait eu recours, à peu près uniquement, qu'à des documents provenant d'une seule source, les archives de la famille de Chabrol. Si abondante que soit une source, on ne peut guère apprécier sa saveur et ses qualités que par comparaison. Dans les questions à résoudre par l'historien, comme dans les litiges soumis à un juge, il y a souvent lieu de faire l'application de l'adage : *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*.

— La *Revue historique* apprécie de la manière suivante

une nouvelle publication de notre savant compatriote, M. Maurice Faucon, membre correspondant de l'Académie de Clermont :

« M. Faucon, qui a travaillé le premier à l'édition des registres de Boniface VIII, nous apporte aujourd'hui un travail important sur la *Librairie des Papes d'Avignon*, tiré des registres caméraux des papes du XIVe siècle. Les registres sont une abondante mine de renseignements sur la politique pontificale, sur les mœurs, les arts, les lettres à la Cour d'Avignon. » M. Faucon en a fait sentir l'intérêt varié dans son introduction, et l'on doit espérer que sa santé ébranlée se rétablira bientôt, de manière à lui permettre de nous donner une partie au moins de cette curieuse histoire. Il n'en étudie aujourd'hui qu'un seul point : la formation, les vicissitudes et la dispersion de la magnifique bibliothèque réunie dans le palais des papes, bibliothèque qui compte jusqu'à trois mille volumes, tandis que la fameuse bibliothèque de Charles V n'en comptait pas même mille. Il est juste d'ajouter que, par sa composition, la bibliothèque de Charles V l'emportait de beaucoup sur celle des Papes. C'est à l'époque d'Urbain V que la *Librairie* pontificale atteignit sa plus grande splendeur, et le catalogue d'Urbain V forme le centre de l'ouvrage de M. Faucon. Je serais même très disposé à croire, comme M. Faucon le suppose, qu'une partie au moins des livres mentionnés dans l'inventaire de Benoît XIII, et absents du catalogue d'Urbain V, se trouvaient déjà sous ce dernier pape au palais d'Avignon, mais dans une catégorie à part. Le schisme, la retraite de Benoît XIII à Peniscola, où il emporta une partie de la librairie, amenèrent la dispersion des livres, dont une partie seulement put être recueillie au Vatican. » Nous n'avons encore que le premier volume de l'ouvrage de M. Faucon. Il contient l'histoire de la Bibliothèque et le catalogue d'Urbain V. Le second volume contiendra des extraits de l'inventaire de Boniface VIII, une note sur le trésor de Clément V, les inventaires de Jean XXII, Benoît XII

» et Clément VII, enfin l'inventaire de Benoît XIII à Peniscola.

» G. MONOD. »

M. Maurice Faucon est né à Arlanc près Ambert en 1858.

— Dans le n° 55-56 de *la Romania*, M. Thomas rend compte d'un travail de M. Dummler sur quelques pièces en vers latins des IXe et Xe siècles. Ce travail, publié dans le tome X du *Neues archiv für deutsche Geschichtskunde*, pages 333-57, intéresse l'Auvergne. Ces poésies paraissent en effet avoir été écrites dans l'abbaye de Brioude : « Ce sont, dit M. Thomas, des séries de huit vers en l'honneur de différentes fêtes de l'année, qui toutes se terminent par une invitation à boire dont la forme est ingénieusement variée. » Comme il nous a été promis des renseignements contenant une hypothèse plausible des circonstances pour lesquelles ces vers auraient été composés, nous nous bornons à signaler cette publication, nous réservant d'y revenir.

— La *Revue critique* (n° 8 de 1886) a rendu compte de la publication des œuvres de Grégoire de Tours faite en Allemagne par MM. Arndt et Krusch.

— *Académie des Sciences.* — Dans sa séance du 10 mai, l'Académie des Sciences a reçu des communications intéressant notre région. Notre compatriote, M. Duclaux, ancien professeur suppléant à l'Académie de Clermont, a adressé, par l'intermédiaire de M. Pasteur, un travail sur le rancissement du beurre. L'auteur y démontre que la décomposition du beurre, qui s'opère si rapidement par les temps chauds, n'est pas produite, au début, par l'intervention d'un microbe, mais par l'action de l'oxygène de l'air sur la butyrine ; l'oxydation de la butyrine détermine la formation d'une quantité d'acide butyrique, qui va croissant à mesure que l'influence de l'oxygène se prolonge. Tout d'abord les qualités alimentaires ne sont pas altérées, et dans les beurres les plus fins et les plus frais on trouve des traces d'acide butyrique. Mais, peu à peu, l'acide s'accumule, communique au beurre un goût et une odeur désa-

gréables, et bientôt des moisissures (mycéliums) spéciales à ce milieu viennent s'y fixer, s'y développent et accélèrent en les développant les phénomènes d'oxydation.

M. Ch. Brongniart a ensuite annoncé que le 3 mai, aux environs de Commentry, sur les limites du département du Puy-de-Dôme, il a été témoin d'une pluie de feuilles mortes, tombant, sur une étendue de plusieurs kilomètres, de très hautes régions où elles avaient été transportées sans doute par une trombe.

— Notre compatriote, M. Henri d'Ideville (1), ancien préfet, a publié dans la *Revue historique* (mars-avril 1886) une étude sur *Pellegrino Rossi, bourgeois de Genève* de 1816 à 1833.

Il s'agit du comte Rossi qui, ayant plus tard quitté la Suisse sur les instances de M. Guizot et de M. de Broglie, devint successivement professeur d'économie politique au Collège de France, membre de l'Institut, pair de France et ambassadeur de Louis-Philippe auprès des papes Grégoire XVI et Pie IX. Resté en Italie après la Révolution de février, il fut ministre de Pie IX et entreprit la tâche délicate de réconcilier la papauté avec la civilisation moderne. On sait que cette tentative, mal vue du parti ultra-révolutionnaire, amena la mort de Rossi qui périt assassiné à Rome le 15 novembre 1848.

— Dans la *Revue des questions historiques*, M. de Mas-Lastrie a donné récemment l'histoire et la définition de divers documents apostoliques, Lettres, Epîtres, Décrets, Rescrits, Bulles, Brefs, etc. C'est une étude préliminaire intéressante pour quiconque veut lire et comprendre les Bullaires et recueils d'actes pontificaux.

— Dans un ouvrage intitulé : *Mélanges d'art et d'archéologie*, M. Léon Palustre, ancien directeur de la Société française d'archéologie, fait connaître dans tous leurs détails différents

(1) M. Henry Lelorgne d'Ideville est né à Saulnat, commune de Cellule près Riom, le 16 juillet 1830.

monuments précieux de l'art du moyen-âge. Le premier volume contient : *le Trésor de Trèves* avec 30 planches en phototypie.

Dans le second volume, en cours de publication, quatre planches doivent être consacrées à la *Châsse de Mozac*, près Riom ; quatre à l'*Evangéliaire de Gannat* (Allier) ; une à la *Châsse de Montverdun* (Loire) ; deux à la *Chasuble de Saint-Rambert* (Loire) ; une au *Reliquaire du doigt de sainte Marguerite*, à la Bénissons-Dieu (Loire) ; deux au *Bréviaire d'Anne de Prie*, conservé au Grand-Séminaire de Poitiers, etc.

NÉCROLOGIE.

Gabriel Charmes. — Un de nos compatriotes, M. Gabriel Charmes, a succombé le 19 avril dernier à la maladie de poitrine qui le minait depuis longtemps.

Né en 1851 dans le département du Cantal, il était entré de bonne heure au *Journal des Débats* sous le patronage de M. de Sacy, et y avait bientôt fait remarquer ses éminentes qualités de polémiste et d'écrivain. Tous les sujets l'intéressaient. Il a successivement étudié toutes les questions qui ont préoccupé ou agité la France ou le monde depuis dix ou quinze ans et il s'y est montré de premier ordre. On n'a pas oublié la campagne qu'il menait encore l'an dernier contre les vaisseaux cuirassés et pour les torpilles.

« On aurait dit que ce jeune homme sentait qu'il avait peu
» de temps devant lui, tant il avait hâte de produire, de prodi-
» guer ses dons heureux dans l'étude de tout ce qui intéressait
» l'honneur, la sécurité et l'avenir de son pays. Il semblait
» toujours prêt, et dans tout ce qu'il écrivait, il portait avec un
» savoir abondant, un esprit rare, l'honnête ardeur d'une âme
» animée d'inspirations libérales et patriotiques.... C'était un
» jeune sage alliant à la vivacité confiante une raison droite
» et réfléchie... (*C. de Mazade.*)

Parmi les publications de M. Gabriel Charmes, nous citerons : *Cinq Mois au Caire.* — *Voyage en Syrie.* — *Voyage*

en Palestine. Paris Calmann-Levy, 1884. — *Les Stations d'hiver de la Méditerranée*. Tous ces volumes sont des œuvres d'observation fine et aimable où en parlant de l'Orient le voyageur ne cessait de songer à la France. — *Les Torpilleurs autonomes et l'avenir de la marine*. — *Politique extérieure et coloniale*. — *La Réforme de la marine*, 1 vol. in-8 : Calmann-Levy, 1886. — *Nos Fautes*, 1 vol. dans lequel l'auteur a réuni tout récemment les articles qu'il avait publiés par intervalles (de 1879 à 1885) dans le *Journal des Débats*, sous le titre de *Lettres de Province*.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire adjoint, J. Vignancour.

Clermont. — Imp. Bellet et Fils.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 mai 1886.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Ancelot.

M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les titres des divers ouvrages qu'il a reçus pendant le mois d'avril. Il communique une lettre qui lui a été adressée par le Président de l'*Academia reale dei Lincei*. Cette association adresse régulièrement ses publications, et se plaint de ne point recevoir en échange les Mémoires de l'Académie de Clermont. La réclamation est renvoyée au Comité de publication.

— M. le Président offre à l'Académie, de la part de M. Deschamps, membre correspondant, une brochure intitulée : *La Thérapeutique stomacale en Allemagne.*

— M. Chaudessolle, avocat à Clermont, bâtonnier de l'ordre, fait hommage de plusieurs discours et opuscules. Sur sa demande, il est inscrit sur le registre des candidats à la correspondance.

— M. le Président a reçu, avec hommage à l'Académie, une brochure de M. J. de Douhet, sur les canaux maritimes français et leur application à la production de l'électricité.

— M. Dourif, rapporteur de la Commission du monument à élever à Vercingétorix, rappelle qu'un comité s'est formé à Paris, et a déjà adressé un appel à tous les Conseils généraux et municipaux. Ce Comité désire que le monument soit placé sur le plateau de Gergovia. Tout en se félicitant du mouvement



qui se fait actuellement pour rendre un juste hommage au héros arverne, l'Académie doit continuer l'œuvre qu'elle a entreprise, se tenir en relation avec les Comités qui ont été constitués à Clermont et à Paris, et agir parallèlement.

Comme conclusion, M. le rapporteur propose de demander des souscriptions aux Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie correspond.

Cette proposition est adoptée. Une lettre circulaire sera rédigée et adressée par les soins de la Commission spéciale.

— M. Chalonnax, dans un rapport fort intéressant, apprécie un ouvrage sur la peinture et les principaux peintres des diverses écoles, par M. de Braquemont, membre de la Société des antiquaires de Picardie.

— La parole est donnée à M. Mège, pour la lecture de son beau travail sur le conventionnel Bancal des Issarts. C'est avec le plus vif plaisir que tous les membres présents ont écouté cette étude qui témoigne d'une vaste érudition, et qui, par sa netteté, fait revivre à nos yeux les hommes et les choses de la période révolutionnaire. En adressant à M. Mège les plus vives félicitations, M. le Président se fait l'interprète du sentiment général.

La séance est levée à 3 heures 40.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Mémoires de la Société académique, d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Bulletin agricole de l'arrondissement de Douai. (Concours de Somain, Aubigny et Lombres).

Des Canaux maritimes français et des applications d'électricité à l'aide de leurs eaux, par M. J. de Douhet.

Bulletin de la Diana (tome III, n° 6).

Bulletin historique, nouvelle série, 137e livraison.

Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise (1885).

Revue des travaux scientifiques, tome V, nos 10, 11.

Le Bibliophile du nord de la France.

Le Gay-Lussac, n° 3.

Revue des travaux scientifiques, tome VI, n° 1.

Le Courrier de Vaugelas, n° 3.

Statuts de *la Provence*, Société littéraire de Marseille.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France. Novembre 1885.

Journal des Savants. Mars 1885.

Atti della reale Academia dei Lincei. Volume II, 7e fascicule.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques (année 1886, n° 1).

Discours prononcés le 13 mars 1880 sur la tombe de M. André Moinier.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, 3e trimestre de 1885.

Bulletin de la Société des ingénieurs civils.

Mémoires et compte-rendu de la Société des ingénieurs civils. Novembre 1885. — Procès-verbaux des séances des 19 mars, 2 et 16 avril 1886.

Société d'histoire naturelle de Toulouse. 19e année. 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie et arts du département de la Lozère. 1885. Décembre.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (1884-1885).

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome X.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1885.

Bulletin de la Société de médecine légale de France (tome IX, 1re partie).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, tome XI.

Third annual report of the united states geological survey to the secretary of the interior (1881-1882).

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes (tome XIV).

Séance du 10 Juin.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Ancelot. M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les titres des divers ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il mentionne deux brochures qui lui ont été adressées par M. de Nolhac, membre correspondant. L'une est l'inventaire des manuscrits grecs de Jean Lascaris. L'autre est intitulée : *Recherche sur un compagnon de Pomponius Lactus.*

— M. le Dr de Bourgade dépose sur le bureau trois numéros des Archives d'hydrologie, revue mensuelle créée par M. E. de Bourgade.

— Sur la proposition de la Commission spéciale, la séance publique est fixée au mercredi 23 juin, à 2 heures.

— Après avoir rappelé les travaux de la Commission et rendu un juste hommage à l'activité de M. Dourif, M. le Président déclare ouverte la souscription pour le monument à élever à Vercingétorix. Les versements seront reçus par M. le Trésorier.

— M. le docteur de Bourgade dit qu'à l'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a été longuement question des ruines du Puy-de-Dôme. M. Ravaison a demandé que des mesures énergiques fussent prises pour empêcher la dégradation de ces ruines par les nombreux touristes qui viennent, chaque été, les visiter. L'Académie a décidé qu'une démarche serait faite auprès du Ministre.

— MM. Ravaison et de Villefosse souhaitent que l'Académie de Clermont joigne ses efforts aux leurs. Ils ont prié M. E. de Bourgade de se faire l'interprète de leur désir.

— M. Alluard rappelle que, l'an dernier, il a demandé qu'un vœu fût émis sur cette question. Le Conseil général devait en être saisi, mais il ne paraît pas que les démarches nécessaires aient été faites.

— M. E. de Bourgade constate que les fouilles ont été dirigées d'une façon déplorable, depuis que l'Académie a été dépossédée de son droit de surveillance.

— M. Vimont répond que les droits de l'Académie ont été formellement reconnus. Elle partage le droit de surveillance avec le Comité des monuments historiques.

M. le Président résume la discussion et propose de nommer une commission chargée d'étudier cette importante question et de faire les démarches qui paraîtraient utiles. Cette commission est composée de MM. Dourif, Vimont, Alluard, général de Champvallier, E. de Bourgade.

— M. Alluard signale à l'Académie la découverte de constructions romaines au col de Ceyssat. Elles ne tarderont malheureusement pas à disparaître. La démolition a été commencée. Les matériaux sont utilisés pour la réédification d'une maison incendiée.

M. le général de Champvallier veut bien se charger de faire lever le plan de ces constructions.

— M. Vimont rappelle que M. Leblanc avait proposé de faire réimprimer dans les Mémoires de l'Académie un ouvrage extrêmement rare du père Coissard sur Vassivière. Le comité de publication n'a point cru que l'Académie pût se charger de cette impression. Mais comme l'ouvrage est fort curieux et contient des détails intéressants sur les mœurs du temps, M. Leblanc a pensé que la vente suffirait à couvrir les frais. Il s'est donc décidé à faire faire l'impression à ses risques et périls. Il espère toutefois que l'Académie ne lui refusera pas son patronage.

M. le Président répond que l'Académie est heureuse d'a-

cueillir cette demande. Il est persuadé que beaucoup de membres voudront posséder ce petit volume qui sera un véritable bijou typographique.

— La parole est donnée à M. l'abbé Guélon qui lit son étude sur Vollore. Après quelques observations échangées entre l'auteur et M. E de Bourgade, la séance est levée à 4 heures.

—

OUVRAGES REÇUS

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme — mars 1886.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France — mars 1886.

Journal des Savants — avril et mai 1886.

Atti della reale Académia dei lincei — fascicules 8, 9, 10, et 11.

Manuel de la langue neo-latine usuelle et commerciale.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers — quatre livraisons.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1884.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1885.

Mémoires et comptes-rendus de la Société des ingénieurs civils — décembre 1885, janvier et février 1886.

Revue d'Auvergne — mars — avril 1886.

Inventaire des manuscrits grecs de Jean Lascaris, par Pierre de Nolhac.

Recherche sur un compagnon de Pomponius Lactus, par le même.

Archives d'hydrologie — mars, avril et mai.

Revue des langues romanes — janvier 1886.

Annales de la Société académique de Nantes — Volume 6e de la 6e série — 1885.

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, tome VII, janvier-février-mars 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère — janvier et février 1886.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou — année 1885, n° 2.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques — année 1885, n° 3-4.

Le Gay-Lussac, n° 4, cinq exemplaires.

Revue historique et archéologique du Maine, six livraisons de l'année 1885.

RAPPORT

de la Commission chargée de vérifier les comptes de M. le Trésorier pour l'exercice 1885-1886

lu dans la séance du 4 mars 1886.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des délibérations de la Commission à laquelle vous avez confié le mandat de vérifier notre situation financière.

Cette Commission s'est réunie le 11 février, et, j'ai hâte de vous le dire, elle a approuvé sans la moindre réserve les conclusions du rapport présenté par M. le Trésorier dans notre dernière séance. Elle vous propose, en conséquence, d'adopter les chiffres suivants qui résument les comptes de l'exercice 1885-1886 :

Recettes (y compris 1640 fr. 90 en caisse au 5 février 1885)	4,267 fr. 55
Dépenses	3,276 45
Excédant de recettes	991 fr. 10

Cet excédant, joint au montant des cotisations en retard

(944 fr.), justifie pleinement l'espoir que nous a donné M. le Trésorier de pouvoir acquitter, dans le courant de l'année présente, les frais des XXVIe et XXVIIe volumes des Mémoires (1884 et 1885).

L'examen des divers articles de dépenses a provoqué, d'ailleurs, deux observations que votre Commission vous soumet, sous forme de vœu, et qu'elle vous prie de vouloir bien renvoyer au Comité de publication :

En premier lieu, il s'agirait de remplacer la feuille de papier bulle qui sert d'enveloppe au Bulletin mensuel par une couverture plus élégante sur laquelle seraient imprimées, avec le titre de notre revue, les indications de date et de numéro d'ordre. Cette amélioration n'entraînerait qu'une dépense insignifiante et serait fort utile au point de vue du classement des fascicules.

En second lieu, la Commission demande que les intéressants renseignements de climatologie, qui jusqu'ici ont paru dans le Bulletin, soient, à l'avenir, groupés par année et publiés dans les Mémoires. Elle a jugé, en effet, que la réalisation de ce vœu faciliterait beaucoup les comparaisons qu'on est naturellement porté à faire entre les observations météorologiques de différentes époques.

Passant ensuite à la vérification des titres qui représentent les capitaux dont l'Académie a la propriété ou la garde, votre Commission a constaté la parfaite régularité des placements de fonds. Il convient cependant d'appeler votre attention sur l'échéance, à la date du 28 février 1886, de cinq bons de la Société générale se montant à 2,300 fr. et faisant partie des fonds destinés au monument de Vercingétorix. Pour utiliser ce remboursement, M. le Trésorier a proposé le renouvellement des cinq bons. Comme la valeur dont il s'agit est facilement négociable, moyennant un droit d'escompte, la Commission ne voit aucun inconvénient à en autoriser l'emploi.

Telles sont, Messieurs, les questions dont j'étais chargé de vous entretenir. Toutefois, j'aurais très incomplètement rempli

ma tâche, si je n'ajoutais que votre Commission vous prie de vouloir bien vous joindre à elle pour remercier M. le Trésorier des nouvelles preuves de dévouement, de zèle et de prévoyance qu'il a données pendant l'exercice 1885-1886.

T. D'AURELLE.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

EXTRAITS DES REGISTRES CURIAUX

DE LA PAROISSE DE SAINT-RÉMY-SUR-THIERS.

M. François Cusson, qui fut curé de St-Rémy de 1698 à 1748, parait avoir eu l'habitude de couvrir de notes les couvertures de ses registres ; ces notes sont en général pleines d'intérêt, il est fort regrettable que la plus grande partie des couvertures ait disparu. C'est de ce qui reste que nous tirons les extraits suivants. A. G.

1708. Hujus parochiæ pastor singulis annis solvit centum francos et ampliùs regiis impensis ab anno propè 1700 usque ad hæc tempora.

Prædecessor nomine *Melchior Chossier* non suprà Dominum suum discipulus à suis traditus parochianis, agente uno antistite, á domo suâ per vim expulsus, in hâc suâ domo raptus à lictoribus hujus antistitis, favente proh dolor! hujus diœcesis uno episcopo hinc famosissimo, et tandem mortem inflixit huic pastori ab œrumnis anteà confecto. Nemo repertus est qui innocentiam hujus pastoris vellet defendere (1); quid non cogit antistitis auri sacra fames! (2).

(1) M. Cusson se trompe. Nombre d'habitants de St-Rémy prirent la défense de leur curé, mais tous leurs efforts échouèrent devant l'aveuglement de l'évêque de Clermont, dont la religion avait été surprise. A. G.

(2) Voir sur le curé Chossier le très-intéressant travail que M. l'abbé Bostbarge, membre de l'Académie, a publié dans la *Gazette d'Auvergne*, sous le titre: *Un curé de Saint-Rémy-sur-Thiers, au* XVIIe *siècle.* (nos du 28 août 1881, 9 septembre, etc.

Tandem antistes Aquensis obiit 21 januarii 1708. Hic Aquis-Sextiis jacet. An benè fecerit si quæras, pluribus in locis ejus scæna fuit, nomine *Daniel de Cosnac*, à præsbyteris notus. Arbor bona bonos fructus facit, sed mala arbor malos fructus facit. Requiescat in pace!

Hujus fideijussor et commissor nomine *Petrus Carrière* hic neminem occidit; fidelis servus et prudens, hujus antistitis secundùm exemplar fecit et facit. Heu, mox pro eorum familiaritate secuturus est, et sequatur. Amen.

Anno 1707, secundà die Pentecostes exercitus Gallorum truncatus est ab Anglis propè villicum Ramilly in Brabantii regione, duce Domino de Villeroy; domus regia in columnâ dexterâ ab Anglis circumdata tota ferè interfecta ab Anglis, imperante duce Malboroug, Regem nostrum et totam nostram Galliam molestiâ affecit ac fortitudinem militum nostrorum minuit, Deo sic volente propter peccata nostra.

Hoc anno judæus nomine *Samuel* in penuria argenti cedulos regios seu *billets de monnoye* invenit ac Regi nostro consuluit; ex principio in urbe tantùm Parisiorum pro valore suo habebantur, deindè pro tertiâ parte tantùm valoris in toto regno accepturæ, regio jussu receptæ sunt et recipiuntur. Heu! Quanta et qualis jactura et furta in negotiondis istis cedulis! Commercium propè defuit.

Persecutio Papæ nostri Clementis XI. Gallis ab Italiâ expulsis, faventibusque Italis, Germani, Angli, lutheri, calvinistæ totam ecclesiæ partem nostri Pontificis depopulati sunt, imperatore infestissimo non suis stante promissis datis huic Pontifici : quanta mala acciderunt catholicis! Ipse Pontifex, in urbe suâ Româ pressus et circumdatus, archiducem Austriæ Hispaniarum regem agnoscere vi coactus est, ratione vitandi innumera mala Italis et suis imminentia. Deux dixit : *mihi vindicta*; imperatorem mox afficiat pænâ huic sceleri debitâ!

Religiosæ Stæ-Ursulæ institutionis urbis Thiernensis ad extremam necessitatem redactæ, pauperes, pane cæterisque ad

vitam deficientibus, conventum suum major pars deseruit, parentes earum necessitati subvenêre, sed quale scandalum ! Sacerdotes à choro expulsi nec valentes solvere capitationem cæteraque onera : pauperes fleverunt et ploraverunt.

L'année 1709, calamitatis et miseriæ, præcipuè in regione Forensi.

Mense januario et februario frigus in gradu superiori, ità ut fromentum in campis planis Forensium et Arvernorum congelatum in terra putrefecit et defuit. Vineæ ut plurimùm periêre et exsiccatæ arefecerunt : sterilitas decepit, grassatur fames : spes pacis diù desideratæ evanuit. Miserere nostrî, Domine...

Nono mensis maii eò venit fames ut multi præcipuè forenses mortui in viis et plateis urbis Thiernensis visi sunt, pane dit *de Fougère* vescentes et oleribus camporum, exigui debilitatique, mortis imaginem præ se ferentes ipsam de die in diem exspectant mortem.

Præcessit hanc calamitatem diluvium aquarum suprà et infrà profluentium per quatuor dies mense octobris, et septimo hujus mensis 1707 fracto dirutoque stagno nomine *du Chariol,* hujus aquâ aquis undiquè profluentibus junctis coactisque in unum amnem nomine *Durolensem* currentibus, omnia prostrata snnt sita juxtâ hunc amnem, mutata sunt in deterius. Urbs Thiernensis in luctu totam suam ruinam in devastatione hujus diluvii vidit, prospexit, seseque deperditam existimavit. Eclipsis solis horâ nonâ tertio die Rogationum 1708, contrà spem astrologorum, ità major ut obscuritas tanquam tenebræ facta fuit. Horâ pomeridianâ sequente, stella ab occidente exultavit inter medium aerem ab omnibus visa transiens et occidens in orientem. Clamor luporum labernorum in unoquoque ferè pagorum. Contemptus religionis, afflictio pastorum, tam ex parte episcoporum præcipuè in hâc parochiâ Aquensis antistitis persecutionibus, quam parochianorum. Clamabant pastores, nemo fuit qui cogitaret corde. Dein, his monitis spretis, irâ Dei accensâ, manus Dei nos tetigit. Misereatur nostri omnipotens Deus !

(*Registre de* 1709, 28 *avril*). Mementote, ô posteri, malorum quæ tunc patiuntur patres vestri ; ad vestram ædificationem et eorum salutem hæc his temporibus contingere permisit Deus. Interrogate eos, si forsan usquè ad vos quidam vitam ducere possunt. Heu ! dicant vobis (sicut poeta) nefandum, filii, jubetis renovare dolorem. Absque lacrymis quis narrare poterit ?

26 *mai* 1709. Eodem die anni præteriti quatuordecim cauponæ in totidem pagis hujus parochiæ sitæ ; in unaquaque fere domo vinum suppeditabatur, pane nutriebantur porci vovaccæque ; bovibus dabatur frumentum ; famuli in felicitate abundantiæ obtemperare magistris suis oneratis vectigalibus et impensis regiis renuebant ; ipsis magistris pauperibus, famuli divites habebantur ; totâ die otiosi nec se conducere volebant pascua ubique inveniebant. Heu ! qualis mutatio et temporis vicissitudo ! famuli repentiné inopes omnium facti, fame pressi, hodié ad magistros jam oneribus tanquam pauperes factos recurrunt. Dereliquerunt Dominum Deum suum, ecce domus illorum deserta. Misereatur eorum et omnium nostrûm Deus !

1709. Hodiè vigesimâ primâ julii urbs Thierni viduata pastore. Is enim obiit, proh dolor ! pauperibus sine consolatione et auxilio clamantibus ; noluerunt consolari. Divites hujus urbis contrà pauperes ipsi contrâ eos adversarii et arma sumentes sine pace tanquam oves errantes habentur, exteros hujus parochiæ et aliorum expellunt, nec emere frumenta in suo foro sinentes, major calamitas ; extrâ urbem mox fame perituri : Terra dabit fructum suum.

1709. (*Après le* 16 *septembre*). Scitote, posteri, mementote, vos qui hæc videtis, si forsan ex vobis quispiam meliora viderit tempora. Tempore messis fame perire, quid in posterum ? Ingravescente morbo tanquam pestifero, omnes mortis imaginem præ se ferentes, hìc absque acceptione personarum omnes aggreditur ; manum posuit hostis ad omnia desiderabilia ejus ; omnis populus gemens et quærens panem pretiosa dedit quœque pro cibo ad refocillandam animam. Qui vescebantur voluptuosé interierunt in viis, qui nutriebantur in

croceis amplexati sunt stercora; abjecerunt in terra capita sua virgines... matribus suis dixerunt: ubi est triticum et vinum? Cum deficerent quasi vulnerati in plateis civitatis, cum exhalarent animas suas in sinu matrum suarum; pellis ejus quasi clibanus exustus est à facie tempestatum famis: sederunt in terrà conticuerunt senes (*Jeremiæ*).

1709. (*Après le* 17 *décembre*). Res inaudita, antiquitati ignota! mortui vivis sustentationem suppeditant: ii mortuos de domo in domum deferentes; ob oculos divitum ipsos mortuos penentes potentes que eleemosynam; ipsi divites, jamjam anteà obdurati corde, fetore mortuorum mortisque imagine perterriti, vi quod sponte dare renuebant dare coguntur.

Mense junio 1709, in morbum insiderunt divites unius cujusque propè pagi. Heu! quanta calamitas! pauperes fame pereunt, Dei munerisque christiani obliti. Major calamitas! tanquam belluæ habentur et moriuntur, audire pastores renuunt; fabricatoria ars penitùs defecit, et mercatura illius parochiæ thesaurus et una sustentatio.

Année 1710. Majoris calamitatis et miseriæ, fame et morbo ingravescentibus. Anno 1709, mensura fori Thiernensis frumenti seliginis ad quinque libros pervenit et constitit, et à mense martii usqué ad messem à tribus libris et medià non minuit. Heu! operarii quam multi ut ità dicam fame pereuntes, messis eis defecit et pro solà vitæ sustentatione se conducebant. Domine, quinque panibus tria millia in deserto nutrivisti homimines, miserere famulorum tuorum in hàc penurià; vide, Domine, afflictionem populi toto corde contriti........

12 *Februarii* 1710. Mensibus decembris et januarii, rector et secundarius ejus hujus parochiæ mané proficiscebantur in pagos incolis ægrotantibus fame et pestifero morbo sacramenta conferendi, non nisi serotinà horà domum sese conferebant....

Quinto mensis aprilis et primo maii 1710, post pluviæ profusionem frigus advenit. Miraculum stupendum! quisque existimaverit deperditos esse omnes fructus terra tali frigore. Nihil

autem mali inflixit, arbores et fructus salvi facti sunt à glacie foliis et floribus incidente.

(*Registre de* 1710, *après le* 28 *novembre*). Meminerint ebrii, gulosi ! feré vinum defuit illis, et non nisi pretio summo emerunt. Lutetiæ Parisiorum, mensura dicta *la quarte* quinque libris constitit et ampliùs : et quo pretio alibi ?

(*Registre de* 1711, *après le* 6 *août*). Anno præterito, die festo sancti Rochi, parochiani et ipse pastor morbo pestifero laborantes votum emiserunt seseque sancto Rocho voverunt, ejusque imaginem in ipsius honorem in suâ ecclesiâ collocare à periculo talis morbi liberandi causâ, et ut cum in similem morbum et in quemcumque inciderent intercessorem habere apud Deum mererentur. Hodie 6° Augusti, votum reddiderunt, factaque est concio in laudem S. Rochi, et oratio ut tempore pestis et cujuscumque morbi pestiferi patronus et intercessor pro ipsis parochianis eorumque parocho intercedere in posterum dignaretur. Anno Domini millesimo septingensimo undecimo, die sexto augusti.

(*Registre de* 1713, *après le* 4 *mai*). Meminerint posteri, resipiscant omnes qui tanta mala vident et patiuntur ; vere præterito quisque respirare et a tantis ærumnis liberari et relaxari visus est : floruerunt arbores, de futurâ messi et amplâ gavisus est unusquisque ; aperuerat terra sinum, germinaverat et datura erat fructus suos et uberiores. Heu ! mense martii glacies simul et neix frumento seligines ve minorarunt ; nubes pestifera, circâ festum Pentecostes exurgens, flores teneros et folia excussit, tunc ex arboribus ceciderunt folia ab insectibus dictis *chenilles* quasi devorata, itâ ut autumnum advenisse credidisses. Pluvia sine intermissione cadens frumentorum seliginumve majorem partem florum exinanivit, fasculi multi, spicæ multæ, pauca grana inventa sunt ; sexaginta et amplius parochias uberiores grando profligavit et prostravit, et tempore messis decepit omen et facta est fames magna ; publicani telonerarii onerum regiorum vectigaliumve sine misericordia et colligentes regios denarios dicti *collecteurs,* obliti muneris sui,

pejores bestiis facti sunt, tanquam leones ignem spirantes, lupi rapaces, sicut muli et equi in quibus non est intellectus et crudeliores, in quorum manibus supremum dominium, suprema furta, injustitias, iniquitates, falsitates commiserunt, mobilia, boves, oves et reliqua pauperum in direptionem facta sunt; ità ut deficientibus ad aratum animantibus, terræ incultæ, domus desertæ sunt, nullus qui sub ficu suâ vivere tranquillè suaque possidere unquam posse existimavit. Justitia venalis apud ferè omnes judices, cœterosque hujus generis et professionis, in quorum manibus iniquitates sunt, repleti sunt muneribus ipsi latrones et obliti muneris sui. Divites avari et mercaturam exercentes in spoliandis pauperibus, satiati sunt, et apud ipsos pauperes, ne deterius illis contingat, non querimonia non murmur resonat, et facta est fames major, ità ut, nisi vinum hoc anno in abundantiâ lætificasset cor pauperum, ferè omnes ex vitâ cessissent. Multi appropinquâsse regnum Dei dictitarunt.

(Registre de 1714, *après le* 25 *mai)*. Frigus mense novembris 1713 initium cepit et usque ad decimum hujus mensis frigescit, et primo hujus maii mensis quisque credidit ferè omnes fructus, frumenta, vineas, fœnum et arbores periisse. Terra aperuerat sinum et omnibus noluisse dare fructus suos visum est. O stupendum miraculum! Pater futurorum bonorum et creator omnium addidit et duplicavit, et si hæc non sufficiant, addet et majora. Si quisque resipiscere velit et si quibusdam in locis defuit nonnisi in iis qui propter horrenda peccata sua quique ea et simul et iniquitates magnas prolongaverunt iram Dei in hoc et futuro sæculo thesaurisaverunt.

(Registre de 1714, *le* 29 *juin)*. Pax tandiù desiderata mense junii omni præteriti cum Rege nostro Ludovico XIV Ultrajecti cùm Batavis, Anglis, Lusitonis, duce Sabaudiæ Prussiæque rege Sacri Imperii electore, facta : tandem vigesima aprilis seu duo kalendas maii hujus anni ab ipso Imperatore recepta. Tota Europa à cœlesti Rege exercituum hoc donum generale maximèque pretiosum accepit, bonis subsecuturis

hanc pacem fructus. Lœtentur populi ; benignitas Dei Regisque nostri apparuit; cessabunt ubiquè hujus infestissimi belli tanta mala quæ ab anno millesimo septingentesimo passi sumus, posteris nostris incredibilia. Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus; quiescit Mars rediitque in orcum, templum Jani clausum est, terra dabit fructum suum. Hæc pax in hâc parochiâ hodiè festo Sanctissimi ac Principis Apostolorum beatique Petri promulgata est Deoque gratiæ actæ sunt. Claviger cælestis Sanctus Petrus paradisi januas aperiat, unitatemque inter principes Christianos obtineat sempiternam, in infernis claudat projiciatque omnia bella, odia fugat, concordiam paret, benedictusque sit semper Dominus Noster Jesus Christus qui effuso proprio sanguine hanc pacem nobis promeruit, dicens : pax vobis, pacem meam do vobis, diuturnam reliquo hujus nostræ vitæ curriculo. Amen.

(*Registre de* 1714, *après le* 9 *août*). In regione Forensi et provinciis vicinis grassatur pestis animalium, bovum, ovium, et quam multa pereunt! O bone Jesu, qui dixisti : ego sum pastor bonus, respice afflictionem populi tui gregisque tui, pasce nos in custodiendis illis animantibus quæ ad esum humanum tribuere dignatus es. Per Christum Dominum nostrum, etc.

(*Registre de* 1714, *sur l'enveloppe*). Pestis animalium grassatur in regionibus Forensi, Borboniensi et in omnibus ferè Galliarum provinciis; in hâcce parochiâ fit furor in pago.

(*Registre de* 1715, *sur l'enveloppe*). En punition des péchés des hommes, Dieu nous a affligés par la peste des animaux qui dure depuis trois ans et a ravagé toute l'Italie et les royaumes du Nord. Nous commençons de sentir cette année les effets de cette cruelle peste des animaux; elle change les villages en déserts; les remèdes humains, bien loin de soulager et de préserver les animaux de cette peste, ils avancent plutôt leur mort. Par l'ouverture qu'on a fait des animaux qui en sont péri, on a observé que cette peste s'attache au foie, le grossissant et altérant, de sorte qu'elle se manifeste par des

charbons, dévoiement de ventre avec effusion de sang, grande effusion de larmes, tremblements par tout le corps, enflures, douleurs de tête, pourriture des cervelles, des jarrets, chancres à la langue, près du gosier, qui la coupent dans vingt-quatre heures dessus et dessous par des boutons pestilentiels et corrosifs, galles horribles, bosses entre cuir et chair avec des puanteurs insupportables. La communication en est si dangereuse qu'une étable en étant infectée il n'y a point de remède, et on a remarqué qu'il n'y a que la conversion des misérables pécheurs, qui ont attiré ce fléau, et les prières des saintes âmes qui y puissent remédier; et il semble que ce fléau commence par les innocents, tellement Dieu est irrité. Les vœux faits à St-Roch sont d'un grand secours, comme on a déjà expérimenté dans notre paroisse ; c'est pourquoi nous avons fait vœu et promesse d'ériger une chapelle en son honneur. O que de ravages a faits cette cruelle peste dans le Forez et toutes les provinces de France ! Dieu en préserve les hommes, et nous conserve nos bestiaux !

Enfin, le jour de saint Laurent, la chapelle de St-Roch étant parachevée, la messe y fut célébrée, et le vœu fait à ce grand saint Roch accompli. Continuez-nous, grand saint, votre protection auprès de Dieu pour le soulagement et la consolation des pauvres malades de cette paroisse. Vous êtes le maître et le médecin des maladies contagieuses : en vous imitant nous vous honorons. Préservez-nous de cette cruelle maladie pestilentielle, obtenez-nous la conservation des animaux, obtenez-nous la guérison spirituelle de la peste du péché, faites notre paix auprès de Dieu.

LETTRES ET PRIVILÈGE DU ROI
POUR LES FOIRES ET MARCHÉS DE TAUVES. (Juin 1615).

Louis par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut. Sçavoir faisons nous avoir receu l'humble supplication de noz bien aimez les manans et habitants du lieu de Taulves au Bas-Auvergne contenant que le roy



Charles huictiesme d'heureuse mémoire, ayant esté informé de la fertilité du dict bourg y créa en l'année mil quatre cens quatre-vingtz-quatorze cinq foires l'année et ung marché qui seroit tous les lundy de chacune sepmaine et les dictes foires les treizième jour de janvier, troisièsme jour de may, premier juillet, quatorziesme septembre et treiziesme décembre. Ensuitte de quoy et des confirmations qu'ilz en ont obtenues successivement des roys noz prédécesseurs ilz ont paisiblement jouy des dictes foires et marché jusques en l'année mil cinq cens que la contagion s'estant espandue au dict Taulves elle emporta la plus-part des habitans d'icelluy, de sorte que à cause de leur petit nombre et de leur pauvreté, ilz ne peurent recourir au feu roy dernier déceddé, nostre très honnoré seigneur et père que Dieu absolve pour en obtenir la confirmation ; mais à présent que par le bénéfice de la paix le dict village commence à se repeupler ilz ont recours à nous et très humblement faict supplier et requérir affin de leur donner moien de le remectre au mesme estat qu'il estoit lors des dictes concession et confirmation et qu'il appert de ce que dict est par l'acte cy attaché nostre plaisir soit leur confirmer les dictes foires et marché, Nous, voullans secourir les dictz habitans en une occasion sy juste et leur donner moien de le relever, avons de noz grace spécialle plaine puissance et auctorité royalle, confirmé et confirmons le dict octroy de foires et marché faict aus dictz habitans cy-dessus exprimez, excepté celles des dictz treiziesme janvier et troisiesme may que nous avons remises et commancées au premier sabmedy de caresme et quinziesme du dict may doresnavant perpetuellement et à tous jours garder et observer, sans que les dictz habitans et leurs successeurs y puissent estre troublez soubz quelque pretexte que ce soit, voullans et ordonnans que aus dictz jours tous marchans y puissent aller venir séjourner, vendre achepter et eschanger toutes sortes de marchandises licites, jouir et user des mesmes privillèges droictz et liberté que l'on a accoustumé es autres foires et marchéz de nostre royaume, pourveu toutes foys que à quatre lieues à la ronde il ne se tienne aucunes foires et marchéz ausdictz jours.

Sy donnons en mandement au séneschal d'Auvergne ou son lieutenant à Ryom et autres noz justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces présentes ilz facent lire publier et enregistrer et du contenu jouir et user plainement paisiblement et perpétuellement iceulx habitans de Taulves et leurs successeurs sans permectre leur estre faict ne donné aulcun trouble ou empeschement au contraire ; car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousiours nous avons faict mectre nostre scel à ces dictez présentes sauf en autres choses, nostre droict et l'aultruy en toutes. Donné à Paris au mois de juin, l'an de grâce mil six cens quinze et de nostre règne le sixiesme.

Louis.

(Arch. de la mairie de Tauves).

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Les Ruines du Puy-de-Dôme. — A plusieurs reprises, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont a émis le vœu que les ruines du temple de Mercure, qu'elle avait tant contribué à faire connaître, fussent complètement dégagées et exhumées, et que des mesures fussent prises pour les mettre désormais à l'abri de toute déprédation.

Ce vœu vient d'être renouvelé par une des sections de l'Institut, et tout fait espérer qu'il ne tardera plus à obtenir satisfaction.

Voici ce que nous lisons dans un compte rendu de la séance tenue le 4 juin dernier par l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

« M. Ravaisson rend compte à l'Académie d'une visite
» qu'il vient de faire aux ruines découvertes récemment sur le
» sommet du Puy-de-Dôme. Ces ruines appartiennent,
» comme on sait, à un grand temple consacré au Mercure
» arverne, désigné aussi par l'épithète de *Doumias*. C'était le

» principal dieu des Gaulois; son sanctuaire était le centre de » notre antique religion nationale. Les fouilles commencées, » qui avaient donné d'importants résultats, ont été abandon- » nées. Les débris qu'elles avaient exhumés sont, de plus, » exposés sans aucune défense aux déprédations des touristes » peu scrupuleux. Il serait bien à désirer qu'il fût pris à ce » dernier égard des mesures de conservation. Il serait bien à » désirer aussi que les fouilles fussent reprises. Le temple du » Mercure arverne était le monument le plus important de » notre pays; il a un intérêt incomparable pour notre histoire. » M. Ravaisson demande à l'Académie d'intervenir auprès de » l'autorité supérieure pour que ce qui a été mis au jour soit » préservé de tout dommage et pour que l'on continue des » fouilles qui promettent d'être fructueuses.

» M. Eugène de Rozière. — Notre confrère et l'Académie » recevront très prochainement satisfaction. La loi relative à la » protection des monuments, amendée par le Sénat sur le » rapport de M. Bardoux, et d'après les indications d'hommes » compétents, va être votée par la Chambre des députés. La » loi punit sévèrement les individus qui exerceraient des » déprédations sur les monuments mis au jour par des fouilles.

» M. Deloche. — Cette satisfaction ne sera que partielle. » La loi donnera l'assistance matérielle contre les dépréda- » teurs. Ce qu'il nous faut encore, c'est la continuation des » fouilles. Le temple de Mercure était un monument colossal. » Les Gaulois lui avaient donné le nom de *Vasso;* il fut » détruit par Krock, chef des Alamans, vers le premier tiers » du quatrième siècle. Il offre un intérêt de premier ordre » pour l'archéologie nationale. Il faut reprendre méthodique- » ment les fouilles sur les flancs du sommet et aussi à la base » du piton, à l'endroit dit « les Cabanes », où ont dû rouler » et se perdre de nombreux et importants débris. Si l'on songe » à la foule de Gaulois qui visitaient le temple de Vasso et y » laissaient des dons et des ex-voto; si l'on songe au nombre » des prêtres de divers ordres et des serviteurs qui peuplaient » le sanctuaire et ses dépendances, on reste convaincu que de

» vastes constructions devaient exister dans le voisinage du » monument et que les fouilles produiraient de grands ré- » sultats.

» Pour la conservation des ruines, il y a urgence à élever » une barrière protectrice entre elles et les visiteurs. L'Acadé- » mie doit insister sur ce point, tout en demandant la reprise » des fouilles.

» L'Académie décide qu'il sera adressé une demande en ce » sens au ministre de l'instruction publique. »

— M. Plumandon, météorologiste attaché à l'observatoire du Puy-de-Dôme, membre correspondant de l'Académie de Clermont, a publié une *Nouvelle théorie de la grêle* (Paris, Gauthier-Villars, 1 vol., 1886) qui a été très appréciée dans la presse scientifique.

— *Un épisode du siège de Lyon* (1793). Sous ce titre, M. Henry Mosnier, de Brioude, a publié à l'imprimerie Marchessou, au Puy, le récit de l'arrestation, par les muscadins, de J.-B. Jamon, administrateur du département de la Haute-Loire, ancien député à l'assemblée législative.

M. Mosnier est l'auteur de plusieurs autres publications intéressant notre région d'Auvergne. Nous citerons notamment ses travaux sur l'ingénieur Grimoald Monnet, de Champeix; sur le général Lafayette; sur l'école centrale de la Haute-Loire, etc.

— Le quinze juin dernier a paru à l'imprimerie Caffard, à Issoire, le premier numéro d'un nouveau journal hebdomadaire, intitulé : *L'Auvergne historique illustrée*. Le principal rédacteur est M. J.-B.-M. Bielawski, percepteur des contributions directes.

— On rencontre dans les cartulaires de Brioude et de Sauxillanges, comme dans tous les cartulaires, bon nombre de mots et locutions indiquant des divisions territoriales ou servant à désigner des réunions de maisons, des centres d'habitations.

Tels sont entr'autres *vicaria, pagus, aicis, fundus, villa*, etc.

Dans la séance du 18 juin dernier, M. d'Arbois de Jubainville a communiqué à l'Académie des Inscriptions une note relative à quelques-unes de ces locutions. Dans cette note, il recherche l'époque à laquelle les mots latins *fundus* (domaine) et *villa* (constructions servant à l'exploitation du domaine et à l'habitation du propriétaire) se sont introduits en Gaule. Cette époque est intéressante à déterminer, parce qu'elle marque un changement profond dans les mœurs et dans l'organisation de la propriété du sol. Avant la conquête romaine, il n'y avait en Gaule ni *fundus* ni *villa*; César n'y trouva que des *oppida* (agglomérations d'habitants avec enceintes fortifiées) et des *ædificia* (des maisons); la contrée était divisée en *pagi* et la propriété du sol était collective. Le jour où les *pagi* furent divisés en *fundi*, où les *ædificia* devinrent des *villæ*, les bases primordiales du cadastre furent établies. C'est vers la moitié du premier siècle de notre ère que ce changement s'opéra, grâce à la nouvelle organisation politique et sociale donnée par Auguste à la Gaule. La plupart des noms terminés en *acus*, et qui se réfèrent à un *fundus* déterminé, apparaissent à ce moment.

— M. Chotard, doyen de la faculté des lettres de Clermont, vient de faire paraître à l'imprimerie Montlouis un récit de voyage intitulé : *Une excursion en Belgique et en Hollande*. 29 pages in-8°.

— Parmi les publications récentes intéressant notre région, nous indiquerons :

Un grain de sable à l'édifice. Vercingétorix, par R. Bassin, cultivateur. Clermont, Petit, 15 pages in-8°.

Ce grain de sable est une poésie. L'auteur, M. Bassin, fermier-cultivateur au Poux, commune d'Entraigues, canton d'Ennezat, n'en est pas à son coup d'essai et a publié déjà d'autres poèmes ou chansons.

Catalogue de peinture. Dessins, aquarelles, pastels, etc. Clermont, Montlouis, 39 pages in-18.

Ce catalogue comprend sous 511 numéros les tableaux, dessins et autres ouvrages exposés depuis le 19 juin 1886 dans une construction provisoire édifiée sur l'emplacement de l'ancien théâtre, à Clermont.

— La librairie Hachette vient de mettre en vente les premières livraisons de l'édition illustrée de l'ouvrage intitulé : *La France et les colonies*, par Onésime Reclus.

Nous signalerons dans les deux premiers fascicules, le chapitre II, *Monts et plateaux*, etc., et dans ce chapitre les paragraphes consacrés à nos monts d'Auvergne et les douze gravures qui en reproduisent les principaux sites, d'après des dessins de Jules Laurens, Hubert Clerget et Lancelot.

— *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur originaires d'Auvergne* (SUITE). — Le *Bulletin historique* avait déjà emprunté (1) au *Supplément à l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* publié dans le Cabinet Historique par M. Ulysse Robert, un certain nombre de notices concernant des bénédictins nés dans notre région ou s'y rattachant de quelque manière. Depuis lors, le *Supplément* de M. U. Robert été terminé et nous pouvons compléter nos extraits.

« FOURMAULT (Philippe-François-Emmanuel), appelé à tort » FOURNAULT par l'auteur de la *Biographie saintongeaise* qui » lui a consacré une notice, naquit à Arras et fit profession à » St-Faron de Meaux, le 21 août 1746, à l'âge de 19 ans. Il » fut religieux à St-Jean d'Angély. Botaniste habile, il a fait » insérer dans le tome IV du *Dictionnaire raisonné universel* » *des plantes*, de Buchoz, p. 238 et suiv., une liste intitulée : » *Plantes observées sur la route de Souillac à St-Jean* » *d'Angély* : une relative aux plantes d'*Auvergne* et une » troisième relative aux plantes des environs de Souillac en » Quercy et de Beaulieu en Limousin. Pendant la Révolution, » il fut chargé de faire des plantations de pin maritime dans

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, nº du 4 juillet 1881.

» les sables de la Teste, mais il mourut bientôt à la tâche à » une date que nous ne pouvons pas déterminer.

» (Matricule n° 6978 ; — Rainguet, *Biographie saintongeaise*, pp. 245 et 246 ; — *Revue d'Anjou*, t. I, 2e partie, » p. 51 et suiv.)

» FUMEL (Gérard), *alias* FAMEL et FIMET, né à Plo, diocèse » de Clermont, fit profession à la Daurade le 17 avril 1659, à » l'âge de 26 ans. Il mourut à Aniane le 9 novembre 1684. » On a de lui dans le *Monasticon Benedictinum : Recueil de* » *la fondation et suite de l'histoire de l'abbaye de Brantôme.* » Ms. lat. 12663, fol. 134.

» LAURENS (Pierre), né à Ally, diocèse de Clermont, fit » profession à Saint-Allyre le 15 octobre 1650, à l'âge de 21 » ans. Il y mourut le 6 avril 1706 (1). Il a composé : 1° *Abrégé* » *de l'histoire de l'abbaye de Saint-Allyre-lès-Clermont.* » 1675. Ms. lat. 12686, folio 51. — 2° *Abrégé de l'histoire* » *du monastère de Saint-Pourçain.* Ms. lat., 12691, » folio 284.

» PREZ (Jean des), né à Bourbon-l'Archambaud, fit pro- » fession à Saint-Allyre de Clermont le 30 juillet 1666, à » l'âge de 19 ans. Il mourut le 22 décembre 1687 au mo- » nastère de Saint-Michel-en-l'Herm. On a de lui dans le » *Monasticon benedictinum : Historia regalis abbatiæ sancti* » *Joannis Baptistæ Angeriacensis compendium.* 1676. Ms. » lat. 12676, folio 77.

» ROUX (Guillaume Le), né à Barret, diocèse de Saint- » Flour, fit profession le 31 mars 1659 à la Daurade de Tou- » louse. Il mourut le 10 août 1682 à Aniane. Il est l'auteur » d'un *Mémorial de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.* Des » extraits de ce manuscrit ont été publiés par A. Pottier dans » la *Revue rétrospective normande*, pièces IX. XI.

(1) La date exacte du décès de P. Laurens est le 6 avril 1716. — Ce renseignement nous est fourni par notre collègue M. A. Vernière qui a étudié d'une manière toute spéciale les matriculaires de la Congrégation de Saint-Maur.

» **Ternat** (Gérard), originaire de Belair, diocèse de Cler-
» mont, fit profession à St-Allyre le 22 décembre 1664, à
» l'âge de 25 ans. En 1678, il était religieux à St-Germain
» d'Auxerre. C'est alors qu'il fit l'analyse de deux cartulaires
» de cette abbaye. Son travail intitulé : *Abrégé du grand et du*
» *petit Cartulaire de l'abbaye de St-Germain d'Auxerre* est
» dans la bibliothèque de cette ville sous le numéro 144 des
» manuscrits. Dom Ternat mourut au monastère de Bonne-
» Nouvelle à Orléans, le 20 septembre 1698.

» **Tiolier** (Victor), né à Montferrand, diocèse de Cler-
» mont, fit profession au monastère de Notre-Dame de la
» Charité le 2 octobre 1643, à l'âge de 19 ans. La date et
» le lieu de sa mort me sont inconnus. Il a composé en 1651
» un *Abrégé de la chronique de l'ordre de St-Benoît* qui
» forme le manuscrit latin 12653 (1).

» **Verdier-La-Tour** (Michel), né à St-H.-sur-M. (*sic*),
» peut-être St-Hilaire-les-Monges, diocèse de Clermont, fit
» profession à Saint-Allyre le 20 février 1760, à l'âge de 17
» ans. Le lieu et la date de sa mort me sont inconnus ; il est
» probable qu'il mourut entre 1788 et 1790. Il fut chargé
» par Moreau avec Dom Deschamps, de travailler à l'histoire
» de l'Auvergne. La bibliothèque de Clermont possède de
» lui, sous le numéro 233 des manuscrits, un recueil de
» *pièces historiques;* et, sous le numéro 283, les pièces qui
» suivent : 1° *Dissertation historique sur la distribution des*
» *sièges de justice de l'Auvergne après le partage de cette*
» *province entre le roi saint Louis et le comte et le dauphin*
» *d'Auvergne ;* — 2° *Notice historique sur l'ancienne abbaye*
» *de Saint-Allyre ;* — 3° *Histoire de la guerre des Anglais*
» *en Auvergne ;* — 4° *Coup d'œil sur quelques parties du*

(1) Dom Victor Tiolier avait quitté la Congrégation de St-Maur lorsqu'il mourut. Il a écrit une *Histoire de l'abbaye de la Chaise-Dieu.* (Bibliothèque nationale, *Manuscrits français*, 186181.)

(Note de M. A. Vernière).

» *gouvernement des trois dynasties des rois de France;* —
» 5° *Exposé de la conduite des Evêques de France dans*
» *l'administration du gouvernement de ce royaume.* — En
» 1788, il publia en collaboration avec Bergier : *Recherches*
» *historiques sur les Etats généraux et sur l'origine et l'orga-*
» *nisation des Etats provinciaux d'Auvergne*, in-8° (1). »

(*Extrait du Cabinet Historique*).

— A la séance de la *Société des Etudes coloniales* qui s'est tenue à Paris le 28 juin dernier, sous la présidence du vice-amiral Thomasset, M. Bouquet de la Grye, notre compatriote, ingénieur hydrographe en chef de la marine, membre de l'Institut, a fait une conférence sur les moyens à employer pour faire disparaître la barre du fleuve Sénégal.

Le conférencier a montré la situation fâcheuse dans laquelle cette barre jette notre colonie du Sénégal. Les navires arrivant à l'embouchure du fleuve sont obligés d'attendre souvent plusieurs jours, et parfois un mois, avant de pouvoir remonter jusqu'à Saint-Louis ; c'est au point qu'on préfère généralement aller à Dakar, qui se trouve à soixante lieues au sud de Saint-Louis. Là, on prend le chemin de fer, qui vous conduit en douze heures à la capitale du Sénégal.

Le pavillon bleu interdisant l'entrée du fleuve Sénégal est l'effroi de tous les navigateurs. Quand ce pavillon est bleu et jaune, cela signifie que les pilotes vont tenter de franchir la barre; quand il est complètement jaune, il est reconnu que la barre est infranchissable. M. Bouquet de la Grye estime qu'il est facile de briser cet obstacle, si préjudiciable aux intérêts français. Nous ne pouvons entrer dans le détail des explications hydrographiques qu'il a fournies à l'appui du projet qu'il propose, et nous nous bornerons à dire que ce dernier consiste dans la construction, à l'embouchure du fleuve, de deux digues courbes, l'une de 800 m. au Nord, l'autre de 1,000 m. au

(1) Nous donnerons prochainement une note biographique plus détaillée et plus complète sur le bénédictin Verdier-Latour.

Sud. Le coût de ces ouvrages s'élèverait à cinq millions. D'après les calculs précis de M. Bouquet de la Grye, étant donnée la différence de fret à Dakar et à Saint-Louis, tout en amortissant en vingt ans cette somme de cinq millions, les armateurs français gagneraient 4 1/2 0/0 sur les prix actuels de transport. Enfin, on obtiendrait aussi un avantage moral énorme : Saint-Louis ne serait plus réellement qu'à huit jours de la France.

— *Description de la châsse du* XIII[e] *siècle ayant appartenu à la ville de Billom et provenant de son ancien Collège ;* vendue à M. Mannheim, 7, rue St-Georges, 12,100 francs, 26 mars 1886 :

Belle et importante châsse de travail limousin du XIII[e] s. en cuivre champlevé, doré et émaillé, d'un très remarquable décor, qui consiste en nombreuses figures dessinées par des linéaments gravés avec têtes ciselées en haut relief et rapportées, prunelles marquées de points d'émail noir, et en motifs de rinceaux courant autour de chaque personnage, le tout en réserve sur un fond d'émail bleu clair.

Ce reliquaire à la forme d'une maison à toiture en bâtière, couronnée d'une crête de cuivre doré faite de fleurs de lis et de trèfles alternés. Deux plaques rectangulaires forment la toiture, l'une offre, de gauche à droite, les sujets suivants : *La Présentation au Temple ; l'Adoration des Rois Mages et la Fuite en Egypte* ; l'autre, en suivant le même ordre : *La montée au Calvaire ; le Christ en croix ; les saintes Femmes au sépulcre.* Deux plaques de même dimension que les précédentes garnissent les grands côtés ; elles représentent les *Douze Apôtres* dont les noms en lettres onciales sont écrits sur une bande horizontale qui passe derrière leurs têtes. Deux auréoles elliptiques à fond d'émail vert, se voient au milieu de ces deux plaques, l'une renferme l'image du *Christ*, l'autre celle de la *Vierge*. Les faces latérales ou petits côtés sont revêtues de deux autres plaques en forme de pignon. L'une est décorée du sujet *La Salutation*

angélique ; l'autre percée d'une ouverture cintrée du haut, simule un portail à colonnette supportant une archivolte trilobée et surmontée d'une croix. La porte primitive a disparu et a été remplacée postérieurement par une feuille de cuivre repoussé, offrant une figure d'Evêque en relief.

Outre l'émail bleu clair qui sert de fond général , 5 autres émaux , le bleu foncé, le vert, le rouge, le blanc sont répartis dans les nimbes, dans les accessoires et dans la bordure qui est ornée d'un filet onduleux.

Les six plaques composant ce reliquaire qui repose sur 4 lions couchés, sont fixées sur la forme de bois à l'aide de clous de cuivre à têtes bombées.

Hauteur, 37 cent. ; Longueur, 43 cent. ; largeur, 22 cent.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

Clermont. — Imp. BELLET ET FILS.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 1er Juillet 1886.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Dourif, Commissaire. Le procès-verbal est lu et adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les titres des ouvrages et publications périodiques qu'il a reçus depuis la dernière séance. Il mentionne un volume de M. l'abbé Chardon : *Les Mémoires d'un Séraphin*. Saint Denys l'Aréopagite, Suarez et saint Thomas, ont fourni les matériaux de cet ouvrage. L'auteur a su les réunir et les grouper sous une forme nouvelle. Un style facile, une science éclairée justifient pleinement les approbations qu'a reçues l'auteur.

— M. de Lacombe dépose un opuscule de M. de Nolhac, intitulé : *Le Canzoniere autographe de Pétrarque*.

— M. l'abbé Guélon présente quelques observations sur la question qu'il avait débattue à la précédente séance avec M. E. de Bourgade. Il donne lecture d'une lettre de M. le docteur Planat, membre correspondant, qui a fait faire des fouilles importantes au puy de Chignore, et y a trouvé des fragments d'armes, des objets de bronze qui appartiennent à l'époque préhistorique. M. le docteur Planat a trouvé également des débris de constructions romaines.

La séance est levée à trois heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

Revue des langues romanes. Février 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts du département de la Loire.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts d'Orléans.

Revue des travaux scientifiques, t. v, n° 12.

Bulletin des bibliothèques et des archives, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. Avril-mai.

United states, geological surwey, 1883-84.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, t. VII, 3e fasc.

Mémoires d'un Séraphin, par M. l'abbé Chardon.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 3e série, 8e volume.

Carmel et sanctuaire du *Pater noster* à Jérusalem, par Alfred Mombrun (présenté par M. Alexandre Bellaigue de Bughas.)

Le Canzoniere autographe de Pétrarque, par M. Pierre de Nolhac.

Séance publique du 22 Juin.

Le 22 juin, à deux heures, la séance publique annuelle a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, que M. le Maire avait mise à la disposition de l'Académie.

— Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président Ancelot, dans une courte allocution, rend un juste hommage à la mémoire de M. le Président Moisson, et expose le but et l'utilité des Académies de province.

— La parole est donnée à M. Fabre pour la lecture de son rapport annuel. L'honorable Secrétaire perpétuel passe en revue

les œuvres diverses et nombreuses qui ont été publiées en 1885 par les membres de l'Académie.

— Deux lectures sont inscrites à l'ordre du jour :

Correspondance du bureau des finances de Riom avec un avocat, par M. Everat, docteur ès-lettres, avocat.

De l'Origine de quelques dictons, par M. Vimont, bibliothécaire.

La seconde lecture n'a pu avoir lieu.

La séance est levée à trois heures et demie.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

ITINÉRAIRES

Des processions dans la ville de Clermont

A LA FIN DU XVe SIÈCLE.

On est trop généralement porté à ne voir, dans les livres liturgiques, que des objets d'art ou de curiosité ; ils méritent cependant d'être étudiés comme documents historiques et littéraires. Quelle foi naïve, en effet, respirent plusieurs de leurs anciennes leçons ! Que de charme poétique dans leurs hymnes et dans leurs proses ! L'érudit lui-même, plus positif, y trouve satisfaction à ses goûts. Ainsi les rubriques des vieux missels de Clermont contiennent des itinéraires de processions, qui offrent de curieux renseignements sur la topographie de cette ville au xve siècle.

D'après les *Origines de la ville de Clairmont* de Savaron (Edition Durand, p. 202), le premier missel imprimé pour l'Eglise de Clermont serait sorti des presses de Michel Topic, de Lyon, le 17 novembre 1492. Un extrait manuscrit de ce livre, envoyé par les Bénédictins de St-Allyre au P. Le Brun, de l'Oratoire, porte cependant qu'il fut achevé d'imprimer à Venise le 29 septembre 1492. Une mention semblable est écrite

sur la garde du seul exemplaire connu, malheureusement incomplet du titre et des dernières pages, qui est conservé à la Bibliothèque Mazarine (1). Il eût été intéressant de résoudre ce problème bibliographique : mais où retrouver, dans son intégrité, ce précieux incunable ? M. W. H. James Weale, qui a fouillé, pour sa *Bibliographia Liturgica : Missalia Ecclesiarum et Ordinum* (2), toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, n'a pas rencontré d'autre exemplaire que celui dont nous venons de parler.

Nous en avons extrait ces itinéraires pour les publier ci-après. Il nous a paru utile de signaler, d'après les livres liturgiques plus récents, les modifications qu'ils subirent par la suite des temps, et de les accompagner de notes nécessaires à l'intelligence du texte.

—

Procession du dimanche des Rameaux.

(*Missel de* 1492). « Dicitur tertia, et interim indicantur subdiaconus ad portandum et diaconus ad aspergendum aquam benedictam, et duo diaconi ad portandas duas cruces parvas aureas, et duo presbyteri honesti superchorarii in albis et capellis rubeis ad portandam imaginem sancti Agricolæ (3). Cerei

(1) Ce *Missale Claromontense*, qui est admirablement imprimé, porte le n° 23789 du catalogue. Il mesure 138 millimètres de hauteur sur 112 millimètres de largeur.

(2) Londres (15, *Piccadilly*), Bernard Quaritch, 1886, in-8°.

(3) Il s'agit non de l'image, mais de la châsse des SS. Agricole et Vital, dont Charlemagne donna les reliques, à Bologne en 786, à l'évêque de Clermont Adebert ; ainsi qu'il résulte des inscriptions reproduites en fac-simile dans le *Nouveau Traité de diplomatique* par D. Tassin et D. Toustain, t. II, pl. 27 et dans *l'Histoire de la ville de Clermont* de M. A. Tardieu, t. I, p. 240. Ces inscriptions se trouvaient dans le reliquaire, *dit de St-Arthême*, qu'on portait aux incendies et qu'il ne faut pas confondre avec le chef en bois argenté du saint évêque. Il était en forme de châsse, enrichi de pierreries et couvert de lames d'or en compartiments, avec une inscription en filigrane d'or. Quant à la châsse, renfermant quelques parties des reliques des SS. Agricole et Vital, qu'on portait à la procession du dimanche des Rameaux, elle était en bois. On la déposait sur un brancard couvert de moquette verte et on la revêtait d'une couverture de velours rouge garnie d'une dentelle d'or et d'argent fin. (*Cathalogue des reliquaires renfermez dans l'armoire sous le*

autem et thuribula non portantur ad istam processionem. Dum hæc aguntur, debent convenire processiones aliarum ecclesiarum collegiatarum ad ecclesiam istam, et ordinatis aquis benedictis et crucibus in choro, ut infra in Rogationibus (1), et imagine sancti Agricolæ post cruces, incipit succentor antiphonam *Exurge, Domine* cum versu et sine *Gloria Patri*. Distribuuntur flores in choro. Hebdomadarius dicit orationem *Exaudi nos, Domine* ut supra, in forma tamen inferiori et cum cappa sua nigra. Incipitur antiphon. *Asperges me* super chorum, Psal. *Miserere meî, Deus*, quem prosequendo descendimus in navim ecclesiæ. Hebdomadarius in ordine et loco suo dicat orationem *Adesto*. Cantatur antiphon. *Pueri Hebreorum* et alia antiphona *Vestimenta*, et antiphon. *Cum audisset*. Tunc exeant qui portant cruces et imaginem per portam quæ est a meridie, et facimus stationem inter domos episcopatus et abbatiam (2). Et servientes capituli stent juxta imaginem cum cirothecis et baculis ad arcendam turbam. Deinde prosequendo alias antiphonas, transeuntes per portam abbatiæ et ante portam Fratrum Minorum (3) venimus ad ecclesiam sancti Genesii aspergendo aquam benedictam ecclesiæ Claromontensis et nullam aliam. Ibi dicimus tertiam succinte et sine hymno. Postea exeuntes per portam ab occidente, incepta antiphona *Collegerunt*, descendimus ante domum Sancti Spiritus (4) ; et duo

maître autel de l'église cathédrale de Clermont, 7° et 20°; et *Inventaire des ornements, argenterie et linges des deux grandes sacristies du chœur de l'église cathédrale de Clermont*. Archives départementales du Puy-de-Dôme, Fonds du Chapitre Cathédral : armoire 18, sac D, cote 29. — *Journal de voyage de D. Jacques Boyer*, pages 51 et 233.)

(1) Voir plus loin.

(2) Au sud-ouest de la Cathédrale, dans les locaux occupés par les chanoines avant qu'ils eussent abandonné la vie commune, se trouvait la maison abbatiale. Elle a été démolie pour le dégagement de la Cathédrale, et sur son emplacement passe la rue qui fait communiquer la place derrière Clermont avec la partie supérieure de la rue des Gras.

(3) Cette porte était vers l'endroit où la rue Terrasse rejoint la montée des Cordeliers (Place Sugny).

(4) Cet ancien hôpital était probablement situé sur l'emplacement des maisons contiguës de MM. Tixier-Dumas et Noilat (*Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand*, par le docteur A. Peghoux, p. 51.)

superchorarii cantant versum *Unus autem*, et ad portam Gallii (1) dicimus psalmum *De profundis* pro decano quondam Portuensi (2), et ascendimus in prætorium Gallii (3). Ibi debet esse processio Camaleriensis cum vexillis suis. Diaconus cantet evangelium *Cum appropinquasset*, et fit sermo ab Episcopo, si est præsens, vel ab eo cui cantor injunxerit. Quo finito et data benedictione ab Episcopo si est præsens, recedat processio Camaleriensis, et nos redimus ad portam Gallii prosequentes antiph. de die. Ibi dimittit nos processio Sancti Genesii, et nos transeuntes ante aliam portam Fratrum Minorum (4)

(1) Cette *Porta Gallii* était-elle la porte du St-Esprit qui conduisait vers Jaude, ou une sorte d'ouverture que l'on remarque à l'extrémité méridionale de cette place, et vis-à-vis de la chapelle de Jaude, dans le plan de Clermont de la *Cosmographie universelle* de Belleforest (1575)? Le passage suivant » *Et nos redimus ad portam Gallii...... ibi dimittit nos processio S. Genesii* »... nous fait croire qu'il s'agit bien de la porte du St-Esprit.

(2) Sans doute J. de Riom, qui est qualifié de doyen de l'église du Port dans le manuscrit de la *Canone*, où son obit figure au III des nones d'avril (3 avril).

(3) On appelait ainsi la chapelle de Notre-Dame de Pitié de Jaude. Elle était placée sur le lieu qui en a gardé le nom. On y accédait par un escalier, comme on peut le voir dans le plan précité, ce qui ressort également de cette phrase « *ascendimus ad prætorium Gallii.* » On lit aussi dans le Processional imprimé sous Mgr de Lagarlaye (Clermont, P. Boutaudon, 1743) « *Diaconus.... ascendit in plateam superiorem capellæ et ibi cantat Evangelium.* »

Au commencement du XVIII[e] siècle, l'itinéraire, pour se rendre à cette chapelle, était modifié au sortir de l'église de St-Genès. Voici, en effet, ce qui est dit dans une note manuscrite de cette époque : « On sort de la ville par » porte Artonne, qu'on appelle aujourd'huy la porte du Cerf, estant près de » la porte neufve, où sont présentement les Pères de la Charité, M. le chantre » appelle deux choristes du hault chœur, et la dernière antienne estant achevée, » ils commencent le répons *Collegerunt* et le verset ensuite, lequel répons » doit suffire jusques à ce que la procession est arrivée à la chappelle de » Jaude où le diacre doit chanter l'évangile. On ne dit point de *De profundis*, » ni de prédication. La procession de Chamalière ne paroit point nullement. » Messieurs du Chapitre de St-Genez doivent accompagner la procession » jusques à la Cathédrale, aussi bien que les autres collégiales. »

En 1743 on revenait à la Cathédrale par la place de Jaude et la rue des Gras, » *per plateam Galli et vicum magnorum Graduum.* » — (*Processionale Claromontense*, p. 54).

(4) Il est probable que, rentrée par la porte du St-Esprit, la procession suivait la rue du Rempart et passait devant la porte occidentale du couvent des Cordeliers, qui était contiguë à la tour de ce nom dans laquelle était pratiquée une des portes de la ville.

et infra domum Laurentianam (1) accendimus per gradus (2) ad portam occidentalem ecclesiæ Claromontensis quæ clausa sit. Ibi pueri altis et claris vocibus cantant *Gloria laus*, etc..... »

Processions des Rogations.

(*Missel de* 1492) 1er jour. — « Circa finem missæ induantur tres honesti sacerdotes albis simplicibus qui portabunt capsulas cum reliquiis. Unus capsulam quæ dicitur Beatæ Mariæ (3), et alius capsulam Sanctorum Innocentium, tertius Sanctam Crucem (4). Nunc debent præcedere duo adolescentes in albis cum lanternis et lumine : unus a dextris et alius a sinistris. Nos omnes præcedat juvenis quidam pulcher et robustus cum vexillo de armis ecclesiæ. Subdiaconus cum urceolo et aqua benedicta. Diaconus et hebdomadarius et alius diaconus portabunt cruces parvas, quarum una defertur prima, alia defertur novissima (5). Tunc conveniunt processiones aliarum ecclesiarum collegiatarum ad ecclesiam Claromontensem, et ibidem recipiuntur cum classico. Dicta hora sexta, ministri prædicti cum crucibus et aquis benedictis et reliquiis descendunt et ordinantur in choro. Post primam crucem Claromontensem, crux Camaleriensis, penultima defertur Portuensis, cœteræ cruces in medio ordinentur. Et solus ille subdiaconus qui portat

(1) *Domum Laurentianam* ? Quid ?

(2) La rue des Gras, (*Gradus*), ainsi nommée parce que sa partie supérieure était formée de nombreux degrés (*bene multos et latos de saxo gressus...* Goelnitz, *Itinerarium Belgico-Gallicum*, p. 649). Ces larges marches d'escalier sont très-distinctement visibles dans le plan de Belleforest.

(3) Il s'agit du grand reliquaire de vermeil, que portait à certaines processions le chanoine dernier reçu, et qui contenait plusieurs reliques de la Très Sainte Vierge. (*Cathalogue des reliquaires renfermez dans l'armoire sous le maître autel de l'église cathédrale de Clermont*, 3°. Archives départementales du Puy-de-Dôme, Fonds du Chapitre Cathédral : armoire 18, sac D, cote 29.)

(4) Ce reliquaire consistait en une croix d'or, enrichie de grosses perles fines, sur un pied de vermeil à l'antique. Il contenait du bois de la vraie croix envoyé par saint Louis. (*Idem*, 1°. Loc. cit.)

(5) Ne pourrait-on pas voir dans l'usage de ces deux croix l'origine de la croix à double croisillon dont se sert encore le Chapitre de la Cathédrale de Clermont ?



urceolum Claromontensem aquam benedictam aspergat. Succentor incipit antiphonam *Exurge, Domine*. Et hebdomadarius loco succentoris, dicat orationem *Exaudi nos Domine*. Antiphon. *Signum salutis*. Orat. *Adesto*, quam dicit hebdomadarius in navi ecclesiæ loco suo. Tunc exeant per portam quæ est ab occidente cantando antiphonam *Propitius*, et alias antiphonas; transeuntes per gradus ante domum hospitalis (1), et ante ecclesiam Sancti Stephani (2); transeunt ad petram regalem (3) et veniunt in cimiterium Sancti Boniti (4). Ingredimur ecclesiam, et facta de eo commemoratione per antiphonam *In civitate Domini*. ℣. *Amovit eum*. Orat. *Exaudi, quæsumus, Domine*, et de omnibus sanctis. Et ibidem duo presbyteri electi a succentore incipiant letaniam hoc cantu *Kyrie eleison, Christe eleison*, et prosequendo intramus ecclesiam Chantoenensem (5). Postmodum venimus ad Prædicatores (6). Ibi fit sermo ab eo cui cantor injunxerit, nisi episcopus præsens aliter voluerit prædicare. Post hæc fit commemoratio de cruce, et datur benedictio cum cruce super populum et super fructus terræ. Ingredimur ecclesiam Prædicatorum et cantamus antiphonam *Regina cœli*, cum ℣. et oratione de Beata Maria, et commemoratione de omnibus sanctis. Et prosequendo

(1) L'hôpital qui avait été construit par le Chapitre Cathédral, sur le territoire de la paroisse de St-Pierre, et que l'on désignait par le nom d'*Hospitale sancti Bartolomæi Beatæ Mariæ Claromontensis*, ou simplement par celui d'*Hospitale Ecclesiæ*. (*Recherches sur les Hôpitaux de Clermont-Ferrand*, p. 66.)

(2) Cette église est maintenant connue sous le nom d'église St-Eutrope; elle a été reconstruite dans le courant de ce siècle.

(3) Le grand escalier appelé « *Peyron royal* » par Savaron. Voyez *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii*. (*Origines de la ville de Clairmont*, Edition Durand, p. 346).

(4) Le cimetière de St-Bonnet était contigu à l'église du même nom devenue aujourd'hui une propriété particulière. Celle-ci était située auprès des vastes bâtiments successivement occupés, avant la Révolution, par le grand et le petit séminaires, et qui le sont actuellement par un pensionnat de jeunes filles.

(5) L'abbaye de Chantoin qui fut plus tard le couvent des Carmes-Deschaux.

(6) Le couvent des Frères Prêcheurs ou Jacobins, aujourd'hui monastère des Dames de la Visitation.

letaniam, ibi *Sancte Dominice, ora pro nobis*, visitamus ecclesiam Portus (1). Et cantamus antiphonam *Regina cœli* cum versu et oratione de Beata Maria, et commemorat. de omnibus sanctis, et pro defunctis in claustro. Prosequendo letaniam redimus ad ecclesiam Claromontensem. Cum transimus portam civitatis, recedit a nobis processio Sancti Petri, et nos intramus ecclesiam nostram et dicimus nonam. »

2e Jour. — « Hodie vadimus ad ecclesiam Sancti Cirici (2), ubi facto sermone ab eo cui cantor injunxerit, et commemoratione de cruce, et benedictione data cum cruce super populum et super fructus terræ, intramus ecclesiam, et facta commemoratione de sanctis martyribus Cirico et Julita per antiphonam *Filiæ Jerusalem*. ℣. *Lætamini* et orat. *Deus qui nos concedis*, et commemoratione de omnibus sanctis, procedentes et cantantes letaniam *Salvator mundi* visitamus ecclesiam Sancti Stephani (3) per antiphonam *Tu principatum tenes*. ℣. *Patefacte sunt*. Orat. *Da nobis quæsumus, Domine, imitari*. Et de omnibus sanctis. Et prosequendo vadimus ad ecclesiam Sancti Petri (4). Et facta commemoratione sanctorum apostolorum Petri et Pauli per antiphonam *Petrus apostolus et Paulus*. ℣. *Annunciaverunt* et orat. *Deus cujus dextra*. Et commemoratio de omnibus sanctis, prosequendo letaniam intramus Claromontensem ecclesiam, et dicimus nonam. »

3e jour. — « Processio ut supra feria secunda (5). Sed hodie transeuntes ad ecclesiam Sancti Andreæ (6), et facta commemoratione de eo per antiphonam *Andreas Christi famulus*.

(1) L'église collégiale de N.-D. du Port.

(2) L'église de St-Cirgues, vulgairement *St-Chéry*, était située dans le faubourg de Fontgiève, entre l'abbaye de St-Allyre et la maison de la Chasse. Il existe encore une rue St-Cirgues près du marché aux cuirs.

(3) L'église de St-Etienne est aujourd'hui l'église de St-Eutrope.

(4) L'église de St-Pierre, démolie à l'époque de la Révolution, occupait l'emplacement du marché qui porte le même nom.

(5) C'est-à-dire que la procession descendait la rue des Gras et passait devant l'hôpital du Chapitre pour se rendre à l'abbaye de St-André.

(6) L'abbaye de St-André, Ordre de Prémontré, était entre Clermont et Chamalières, au lieu où ont été installés l'Orphelinat des Frères et l'Ecole normale d'Instituteurs.

Versus *Dilexit Andream*. Oratio *Majestatem tuam*, cum processionibus Sancti Andreæ et Camaleriæ, quas ibi obviam invenimus, et ibidem incipitur letania quam prosequendo vadimus ad ecclesiam Camaleriæ (1), ubi facto sermone ab eo cui cantor injunxerit et facta commemoratione de cruce et data benedictione super fructus terræ, intramus ecclesiam et cantamus antiphonam *Regina cœli* cum versu et oratione de Beata Maria et commemoratione de omnibus sanctis, et pro defunctis super tumulum domini Gulielmi de Monteferrando (2) canonico quondam Claromontense, et prosequendo transeuntes per castellum Camaleriæ (3) visitamus ecclesiam Fratrum Minorum Veterum (4) et ibi fit anniversarium pro domino Antonio de Lanchat (5) quondam abbate Claromontense et dicimus *Qui Lazarum* et *De profundis*. »

« Et prosequendo letaniam venimus per Gallum (6) et ante ecclesiam Sancti Juliani (7); ibi duo presbyteri incipiunt responsorium de beato Juliano *Venerandum* cum versu et cum prosello, et intramus per portam novam (8) et venimus ad ecclesiam Sancti Genesii faciendo commemoratione de eo. Et redimus ad Claromontensem ecclesiam et dicimus nonam. »

L'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu présente moins d'intérêt. Il s'éloigne peu de la Cathédrale, et ne dépasse pas

(1) L'église collégiale de Notre-Dame de Chamalières.

(2) Guillaume de Montferrand était doyen du Chapitre de Chamalières à la fin du XIIIe siècle.

(3) Le bourg de Chamalières.

(4) La chapelle du vieux couvent des Cordeliers qui a servi longtemps de poudrière. On l'appelait aussi Notre-Dame de Beaurepaire ou Chapelle de Saint-Fiacre.

(5) Antoine de Langeac, abbé de Clermont de 1450 à 1478. Il était en même temps prévôt de Brioude. On ne doit pas le confondre avec un autre Antoine de Langeac qui lui succéda dans ces deux dignités.

(6) Au XVIe et au XVIIe siècles la procession faisait un détour, pour passer à Jaude, avant de se rendre à l'église St-Julien. En 1743 elle allait directement des Vieux Cordeliers à l'église St-Genès (*Processionale Claromontense* p. 118).

(7) L'église priorale de St-Julien se trouvait au delà du ruisseau des Salins, non loin du moulin des Pauvres.

(8) La Porte neuve ou Porte papale était située au sud de Clermont, à l'entrée du quartier du Tournet ou de St-Eloy.

» la chapelle de St-Jean qui est au Palais. » La veille de la solennité, dit la rubrique du missel de 1492, on sonnait les cloches *à œuvre laissée* (« *pulsatur a œuvre laissée* ») : quel était ce genre de sonnerie? Nous remarquons aussi que le clergé allait à la chapelle de Ste-Croix (1), où se trouvait l'autel de paroisse, chercher la réserve eucharistique qui y était conservée dans une custode suspendue à la voûte (2), comme c'était alors l'usage à peu près général. Cette coutume laissait un trop libre cours aux entreprises sacrilèges des profanateurs (3) ; elle disparut à la suite des guerres religieuses. A cette époque remonte l'introduction des tabernacles qui nous sont venus d'Italie (4).

A. V.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

— *Le musicien Rameau à Clermont.* — La Cathédrale de Clermont compte parmi ses anciens organistes un des premiers maîtres de la musique française, Rameau. Un article récemment publié dans la Revue des Deux-Mondes (*La critique musicale au siècle dernier — Rameau et les Encyclopédistes, par René de Récy*) vient de ramener l'attention sur ce compositeur théoricien. Nous n'avons pas à l'analyser ici. Nous nous bornerons à lui emprunter une anecdote qui se rapporte au séjour de Rameau en Auvergne.

Vers 1717 ou 1718, Jean Philippe Rameau, (né à

(1) La chapelle de Ste-Croix était celle des chapelles absidales qui était la plus rapprochée de la nef, du côté du midi. (*Origines de la ville de Clairmont.* Edit. Durand. *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii*, p. 344).

(2) « ... *Cum magna reverentia corpus Domini de custodia laxata ponat in nobili vaso cristallino.... Qua finita curatus relaxet custodiam ad reponendum corpus Domini.* »

(3) Une de ces profanations, restée célèbre dans l'histoire des guerres de religion en Auvergne, est celle qui eut lieu, en 1549, dans l'église d'Issoire. (*Annales de la ville d'Issoire* publiées par J.-B. Bouillet, Clermont, 1848, p. 62).

(4) Martène, *de Antiq. Eccl. ritibus*, Edit. 1763, t. I, p. 252.

Dijon en 1683, mort en 1764,) concourut à Paris pour une place d'organiste. N'ayant pas réussi, il quitta la capitale et chercha en province un refuge où il pût étudier et préparer sa revanche. Son frère Claude, organiste à la Cathédrale de Clermont, ayant consenti à se retirer, Rameau vint le remplacer. Cette situation « lui offrait, avec l'existence assurée, un » milieu favorable à ses hautes spéculations, le calme d'une » ville fermée à tous les bruits du dehors, de sévères horizons » circonscrits entre de hauts sommets d'aspect imposant, aux » grandes lignes sèches et nettes, un rude climat fait pour af- » fermir toutes les énergies. Dans cette solitude laborieuse, » son vigoureux esprit acquit toute sa trempe. De l'étude » pratique du clavecin et de l'orgue, de la composition à la- » quelle il se livrait sans relâche, il s'éleva bientôt à une » conception plus vaste...... Plus que jamais pénétré de la » nécessité de donner à ses études une base scientifique et ne » la trouvant nulle part, Rameau décida de la créer. »

C'est pendant son séjour à Clermont que, sous le nom de *Traité de l'Harmonie, réduite à ses principes naturels*, il publia en 1722, le résultat de ses études et de ses recherches. Le livre ayant fait quelque bruit, Rameau voulut revenir à Paris. Le difficile était de se débarrasser d'abord des engagements contractés avec le Chapitre ; celui-ci résistant à toutes les sollicitations, voulait garder son organiste. La manière dont Rameau parvint à ressaisir sa liberté vaut ses meilleurs tours d'écolier. Voici comment la chose est contée par un de ses principaux biographes, le médecin Maret, membre honoraire de l'ancienne Académie de Clermont :

« Le samedi, dans l'octave de la Fête-Dieu, au Salut » du matin, étant monté à l'orgue, Rameau mit simplement » la main sur le clavier, au premier et au second couplet. » Ensuite il se retira, en fermant les portes avec fracas. On » crut que le souffleur manquait, et cela ne fit aucune impres- » sion ; mais au Salut du soir, il ne fut pas possible de prendre » le change, et l'on vit qu'il avait résolu de témoigner son » mécontentement par celui qu'il allait donner aux autres. Il

» tira tous les jeux d'orgue les plus désagréables et il y joi-
» gnit toutes les dissonances possibles. Il avait tant mis d'art
» dans le mélange des jeux et dans l'assemblage des disso-
» nances les plus tranchantes que les connaisseurs avouaient
» que Rameau seul était capable de jouer aussi désagréable-
» ment. Le Chapitre lui fit faire des reproches ; mais sa ré-
» ponse fut qu'il ne jouerait jamais autrement si l'on persis-
» tait à lui refuser sa liberté. On se rendit : le bail fut résolu ;
» et, les jours suivants, il témoigna sa satisfaction et sa recon-
» naissance en donnant sur l'orgue des pièces admirables. »

— Le dernier numéro de la *Revue Historique* (juillet-août 1886) contient une savante étude de M. G. Monod, intitulée : *Les Aventures de Sichaire. Commentaire des chapitres* XLVII *du livre* VII *et* XIX *du livre* IX *de l'Histoire des Francs, de Grégoire de Tours.*

Ce numéro contient aussi un compte rendu critique d'un ouvrage intitulé : *Histoire du diocèse de Tulle depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à nos jours, etc., par l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Servières, chanoine honoraire, historiographe diocésain, etc., etc.*

— *Le Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* a donné dans sa livraison de mai 1886 la suite du travail de M. Doniol, notre compatriote, sur le général Lafayette. Il s'agit cette fois du départ de Lafayette pour les Etats-Unis en 1777.

— M. Desdevises du Dézert, ancien professeur à la Faculté des lettres de Clermont, actuellement professeur à Caen, a publié dans le *Bulletin de la Société normande de Géographie* un article sur le *Continent noir et la nouvelle Politique coloniale.*

— Sous ce titre : *Une Ambassade au Maroc*, la Revue des Deux Mondes a donné dans ses plus récentes livraisons (15 juin, 1er et 15 juillet, 1er août, 15 août) le récit d'une des dernières excursions de notre regretté compatriote M. Gabriel Charmes.

Le souvenir du pays natal suivait M. Charmes jusque dans ces lointains parages ; et il suffisait d'une rencontre, d'une ressemblance plus ou moins vague pour ramener sa pensée vers cette Auvergne qu'il aimait et dont il aurait été certainement, s'il eût vécu, l'une des gloires.

« Nous étions, dit-il, allés camper au flanc d'un coteau » chargé de fleurs, près d'un village nommé Kerareta, de » *kareta*, charette. C'est à coup sûr un des plus délicieux » campements que nous ayons eus au Maroc. Le temps était » devenu tout à fait beau ; il ne restait de la pluie qu'une » fraîcheur exquise qui ravivait les fleurs et la verdure. Autour » de nous s'étendaient des collines gracieuses ; en face de » nous d'immenses montagnes enveloppées d'une atmosphère » d'or s'élevaient sur le ciel transparent et rosé. Ce pays res- » semblait d'une manière frappante au pays où je suis né ; et, » si je n'avais vu tant d'Arabes autour de moi, je me serais » cru sur les hauts plateaux du Cantal, non moins fleuris et » plus poétiques encore que ceux du Maroc, et dont j'ai si » souvent parcouru les solitudes aux jours déjà lointains de » mon enfance. A de si grandes distances, des milliers de » souvenirs s'éveillaient dans mon cœur pendant que je me » promenais seul aux abords du camp. Je cherchais à m'ex- » pliquer pourquoi une nature toute pareille à celle qui, jadis, » me causait des émotions si douces, provoquait en moi tant » de rêveries troublantes, et ne se réflétait plus sans tristesse » dans le miroir terni de mon âme. Hélas ! ce n'était » pas une énigme que je me posais, car la réponse était facile » à trouver. Quand j'errais, plein d'espérance, sur leurs cimes, » les montagnes du Cantal me parlaient d'un monde que je » m'imaginais rempli de prestiges et où je me proposais de » marquer par les plus féconds travaux. Celles du Maroc ne » pouvaient pas me tenir le même langage. Je savais trop » bien que je n'y étais venu chercher que de simples études » politiques, et je n'ignorais pas davantage à quoi servent et » le peu que valent les études politiques. Toutes les illusions » du passé sont retombées trop lourdement sur moi pour qu'il » m'en reste sur l'avenir.... »

— *Suzette Labrousse et Dom Gerle.* — La librairie Firmin-Didot à Paris a mis récemment en vente un volume de M. l'abbé Christian Moreau, intitulé : *Une mystique révolutionnaire, Suzette Labrousse, d'après ses manuscrits, etc., ouvrage précédé d'une lettre préface de M. Taine* (1). Voici, d'après la préface personnelle de l'auteur, le résumé de la vie de Suzette Labrousse que les journaux du temps ont parfois appelée Suzette Labouse : « La biographie qu'on va lire est celle d'une » névrosée atteinte de la maladie aux mille symptômes que » la science observe sous le nom d'hystérie. Cet état morbide » se manifeste chez Mlle Labrousse par une véritable *folie* » *mystique*, accompagnée d'hallucinations, de cauchemars et » de visions.

» Dans le dernier chapitre de ce livre, que je considère » comme la partie philosophique et scientifique, je suis pas à » pas les progrès de la névrose chez cette femme étrange, » affectée de subdélire, ou état malicieux (ainsi que le désigne » M. Dailly), qui la porte à la simulation et au mensonge » souvent inconscient.

» D'abord, la malade se croit inspirée, prétend recevoir » du ciel la mission de réformer le clergé et d'abaisser l'or- » gueilleuse puissance des grands de la terre. Elle communi- » que aux prêtres, aux religieux, aux évêques, cet immense » projet, ou plutôt cette mission divine ainsi qu'elle le nomme. » Elle est considérée par le plus grand nombre comme une » insensée, par les autres comme une comédienne, jusqu'à » ce qu'un jour le fameux chartreux Dom Gerle vienne du » fond de son cloître rendre hommage *à la Prophétesse*, car » elle prophétise, la nouvelle Deborah.

» Comme le sphinx antique, elle propose au peuple des

(1) Il y a là une erreur matérielle voulue. La lettre de M. Taine n'a pas été écrite pour servir de préface au livre. « La *lettre préface* annoncée sur » la couverture, dit avec raison la Revue Historique, n'est qu'un simple billet » où l'illustre historien exprime le plaisir qu'il aura à lire un travail sur Suzette » Labrousse. Il y a une petite supercherie d'auteur ou d'éditeur à mettre » ainsi, sans y être autorisé, un livre médiocre sous le patronage d'un nom » célèbre. »

» énigmes ; elle annonce la Révolution et les événements
» sanglants qui doivent l'accompagner.

» Pontard, évêque constitutionnel de Périgueux, s'enthou-
» siasme, lui aussi, pour les théories de *l'illuminée* ; c'est
» lui qui la fait venir à Paris. La duchesse de Bourbon, très
» portée aux rêveries de l'illuminisme, ne veut pas permettre
» que Mlle Labrousse loge ailleurs qu'en son hôtel ; en échange
» de ses prédictions, elle l'initie aux sciences occultes, notam-
» ment à l'alchimie et au magnétisme, mis pour ainsi dire
» à la mode par Mesmer et le fameux aventurier Cagliostro,
» dit J. Balsamo. Mlle Labrousse ne tarde pas à être affiliée
» aux sociétés secrètes, sa protectrice la duchesse de Bourbon
» venant d'être récemment élue grande maîtresse des *loges*
» *d'adoption.* »

De Paris, où elle a été, dit-elle, en relations suivies avec bon nombre d'évêques constitutionnels, et avec les plus célèbres révolutionnaires, tels que Robespierre, Marat, Danton, Camille Desmoulins, etc., elle part pour l'Italie afin d'aller convertir le pape à la Constitution civile du clergé ; et, chemin faisant, elle prêche les doctrines révolutionnaires. Arrêtée à Viterbe, elle est conduite à Rome, où après avoir subi plusieurs interrogatoires devant le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, elle est enfermée au château St-Ange. Le Directoire demande et obtient sa liberté par voie diplomatique. Elle refuse d'abord d'en profiter. Enfin, elle revient en 1798 à Paris où *elle continue son rôle de prédicante*, mais fort secrètement, car la détention l'a rendue circonspecte.

Elle mourut en 1821, nommant l'évêque Pontard son exécuteur testamentaire.

Le livre dont nous venons de résumer les principaux détails offre un intérêt pour les médecins. Le chapitre VII renferme toute une série de *Considérations médico-philosophiques* sur l'Hystérie, maladie dont était atteinte Mlle Labrousse. Il a aussi un intérêt pour l'Auvergne. Le chapitre V est presque entièrement consacré au chartreux Dom Gerle qui siégea à l'Assemblée constituante comme député du clergé de Riom. Et le chapitre VI contient l'analyse détaillée et la reproduction

partielle d'un pamphlet burlesque en vers publié dans la *Chronique du Manège* par un sieur François Marchant, sous le titre de : *Les Amours de Dom Gerle*. « Le nœud de la pièce, dit » l'abbé Moreau, consiste en une prophétie de Suzette elle- » même qui fait dépendre le sort de l'Etat et de la Constitution, » si chère à tous les cœurs patriotes, de l'union de deux cœurs » novices dans l'art d'aimer. Or, malheureusement, ni le char- » treux ni la prophétesse ne réunissent cette condition. Suzette » hésite longtemps entre sa passion pour Dom Gerle, son amour » pour la Constitution, et l'orgueil qu'elle ressent en pensant » à épouser Robespierre qui est aussi sur les rangs des com- » pétiteurs à sa main.

» Dom Gerle finit par l'emporter. »

Les détails que donne M. Moreau sur Dom Gerle n'ajoutent rien de neuf à ce que l'on savait déjà de l'ancien prieur de la Chartreuse du Port Sainte-Marie (1), et le pamphlet qu'il reproduit aurait pu sans inconvénient être simplement mentionné.

Nous voulons bien croire qu'il y avait une étude curieuse à faire sur l'illuminisme et le mysticisme à l'époque de la Révolution française ; nous sommes aussi d'avis qu'il y avait un intéressant chapitre à écrire sur Suzette Labrousse, sur Dom Gerle et leurs adhérents. Après avoir lu le livre de M. l'abbé Moreau, on peut affirmer que le sujet est encore à traiter et que l'étude sur Dom Gerle et Suzette Labrousse est toujours à faire.

(1) M. Moreau reproduit même des assertions dont l'inexactitude est flagrante. Ainsi il répète, après certaines biographies déjà anciennes, qu'à la séance du Jeu de Paume, le 20 juin 1789, Dom Gerle se distingua *par sa véhémence et sa ferveur patriotique*, et il ajoute des réflexions sur la tenue en cette occasion, de ce *révolutionnaire mystique*, etc.

Or, Dom Gerle, député suppléant du Clergé de Riom, ne vint siéger à l'assemblée que le 11 décembre 1789, lors de la démission de M. de la Bastide, curé de Paulhaguet, député titulaire. Mais il y a mieux. Comme s'il eût voulu démentir à l'avance ses biographes futurs, Dom Gerle monta à la tribune le 17 février 1790 pour s'associer au serment du 20 juin, *désespéré* disait-il, *de ne pas s'être trouvé à l'assemblée ce jour-là*. Cette déclaration péremptoire se trouve dans le compte-rendu de la séance publiée par le Moniteur universel.

— *L'Intermédiaire des Chercheurs*, dans son numéro du 10 août dernier, donne le nom des principaux lauréats couronnés au concours général de la Sorbonne dans la période qui s'étend de 1747, date de la fondation du concours, jusqu'en 1793.

Un de ces lauréats est notre compatriote, le poète Jacques Delille. Voici ses nominations :

« *Jacobus De Lisle Claromontanus*, e collegio Lexovæo
» (du collège de Lisieux). — *Concours de* 1753. Classe de
» seconde : 1er accessit de version grecque ; — 2e accessit de
» vers latins. — *Concours de* 1754. Classe de rhétorique
» (nouveaux) : 1er prix de discours latin ; — 2e prix de
» discours français ; — 1er prix de vers latins ; — 1er prix de
» version grecque. — *Concours de* 1755. Classe de rhéto-
» rique (vétérans) : 1er prix de discours français ; — 1er prix
» de discours latin ; – 1er prix de vers latins ; — 1er accessit
» de version grecque.

» Au concours de 1759, l'abbé Delille obtint en outre le
» prix d'éloquence latine fondé par le libraire Coignard et la
» plus haute récompense que décernait alors l'Université à ses
» anciens élèves. »

Parmi les autres lauréats cités par *l'Intermédiaire*, nous relèverons : *Robespierre*, élève du collège Louis-le-Grand, couronné aux concours de 1771, 1772, 1774, 1775, 1776 ; — *André Chénier*, élève du collège de Navarre, qui, au concours de 1778, obtint le premier prix de discours français et le premier accessit de version latine ; — *Calonne* (le ministre de Louis XVI), élève du collège Mazarin ; — *Lavoisier*, élève du collège Mazarin ; — *Laharpe*, du collège d'Harcourt ; — le poète *Dorat*, le futur auteur des *Baisers*, etc.

A propos de Dorat, nous devons constater qu'il n'était pas né en Auvergne, mais à Paris. Or, comme il n'est pas classé au nombre de ces génies dont la France entière s'honore, il est difficile de s'expliquer la raison qui a pu, il y a quatre ou cinq ans, faire donner son nom à l'une des rues de Clermont. Nous avons ouï dire que c'est par suite d'une erreur, d'un lapsus, et que le nom proposé était celui de l'ami de Louis XI, de Jean

de Doyat, qui rendit dans son temps de signalés services à la ville de Clermont (1). L'explication n'est peut-être pas exacte, mais elle est vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le nom de *Dorat* ne rappelle à Clermont aucun souvenir, et ne devrait pas être conservé.

— M. Corréard, ancien élève et ancien professeur du lycée de Clermont, vient de publier un *Michelet* dans la collection des *Classiques populaires* éditée par la librairie Lecène et Oudin. Outre la biographie du grand historien, ce volume, écrit avec simplicité et avec chaleur, contient l'analyse de ses œuvres les plus importantes et est accompagné de citations parfaitement choisies.

La collection Lecène et Oudin comprend, outre le *Michelet* de M. Corréard, un *Lafontaine* et un *Corneille* par M. Faguet, un *Homère* par M. Couat, un *Fénelon éducateur* par M. Bizos.

— MM. Marie-Claude et Georges Guigue ont commencé cette année la publication d'un recueil périodique contenant des mémoires, des notes et des documents intéressant l'histoire du Lyonnais et des provinces voisines (Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes et Bugey). Ce recueil intitulé : *Bibliothèque historique du Lyonnais,* paraît tous les deux mois, par livraisons de 5 feuilles in-8°.

— La Revue Historique : *La Révolution Française,* a commencé dans son numéro du 14 août la publication d'une étude sur *La Question juive il y a cent ans*. L'auteur est M. Louis Farges, ancien élève de l'Ecole des Chartes, originaire d'Aurillac (Haute-Auvergne).

M. Louis Farges s'est déjà fait connaître par une étude sur Charles de Marillac, d'Aigueperse, qui fut ambassadeur de France en Angleterre vers le milieu du XVIe siècle.

— Nous empruntons à un article sur le Salon de 1886, dû à un critique d'art fort apprécié, M. Georges Lafenestre, les

(1) Sur Doyat, consulter le livre de M. A. Bardoux : *Les légistes. Leur influence sur la société française*. Paris, Germer-Baillière, 1877, 1 vol. in-8°.

lignes suivantes qui concernent un de nos compatriotes :
« Notre glorieuse et souvent notre douloureuse histoire ne
» manque pas de héros à tenter le ciseau des grands artistes.
» Combien il nous plairait de voir quelque jour M. Mercié et
» M. Dubois se mesurer avec nos grandes figures nationales,
» celles qu'on a déjà bien souvent ressuscitées, celles qu'on
» peut rajeunir toujours, comme faisaient les pieux artistes du
» moyen-âge pour les martyrs et pour les saints, Vercingétorix,
» Duguesclin, Jeanne d'Arc, Bayard, Turenne, Hoche, Mar-
» ceau et bien d'autres! Certes l'étreinte est rude et la plupart
» y succombent. Il n'est pas de Salon où l'on ne trouve
» quelqu'image de l'un d'eux, souvent maladroite et insuffi-
» sante, mais qui émeut pourtant notre patriotisme. L'âme
» et la main du sculpteur se fortifient dans l'exaltation de ces
» belles tâches, et ceux qui s'y essaient y gagnent toujours
» quelque chose. Le *Vercingétorix à Gergovie*, figure colos-
» sale de M. Mouly, ne répond sans doute qu'imparfaitement
» à l'idée que nous nous pouvons faire de l'adversaire intelli-
» gent et fier de César, mais on est à la fois étonné et
» attendri de voir un jeune sculpteur, presque un débutant,
» s'attaquer témérairement à un pareil sujet, sans en être trop
» écrasé. » (*Revue des deux Mondes*, 1er juillet 1886.)

— Sous ce titre : *Un prince romain*, M. Camille du Locle vient de publier dans le *Temps* un article sur le dernier des Torlonia, Alexandre, prince de Musignano. — On sait (notre collègue, M. A. Guillemot, l'a prouvé par des titres authentiques), que les Torlonia ou Tourlonias sont originaires de l'arrondissement de Thiers.

Pour le Comité de publication de l'Académie,

Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

Clermont. — Imp. BELLET ET FILS.

PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Août 1886.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Ancelot.

— Le procès-verbal de la séance du 1er juillet est lu et adopté sans discussion. M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et fait connaître les titres des imprimés qui lui ont été adressés.

— M. le Président lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui propose de fixer à la Pentecôte la réunion du Congrès des Sociétés savantes et demande l'avis de ces Sociétés. Au nom de l'Académie, M. le Secrétaire perpétuel exprime le vœu que la date habituelle soit maintenue.

— M. le docteur de Bourgade présente une brochure de M. Emmanuel de Bourgade sur le lavage de l'estomac par les eaux de Royat.

— M. Bellaigue de Bughas fait un rapport sur un ouvrage de M. Mombrun, intitulé : *Carmel et sanctuaire du Pater noster à Jérusalem*.

— M. le docteur Plicque a assisté au Congrès archéologique qui s'est tenu à Nantes. Il a pu constater, par les nombreux échantillons que possède le Musée de cette ville, que les poteries sorties des fabriques de Lezoux et d'Auvergne s'étaient répandues sur les bords de la Loire.

— Le général de Champvallier présente un rapport, avec plan à l'appui, sur les fouilles exécutées au col de Ceyssat. Ce rapport, dû à M. Noir de Chazournes et élégamment écrit, indique que les fouilles présentent peu d'intérêt au point de vue archéologique.

— La parole est donnée à M. Jaloustre qui lit une étude sur *la Taille sous l'ancien régime.*

M. le Président félicite M. Jaloustre de ses savantes investigations et de la patience avec laquelle il exhume les institutions de notre vieille France.

— M. Bellaigue de Bughas donne lecture de ses très intéressantes et très complètes recherches sur la maison où est né Pascal.

L'Académie décide que ce travail sera inséré dans ses Mémoires et mentionné dans le Bulletin.

La séance est levée à quatre heures.

—

OUVRAGES REÇUS

Discours prononcé par M. René Goblet à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (1886).

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, tome 6e, 1883 ; tome 7e, 1885 ; tome 8e, 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, vol. 23e, 1885-86.

Répertoire des travaux historiques (année 1883), tome 3e, n° 4.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, de 1882 à 1885, tome 13e.

Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze, tome 8e, 2e livraison.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, tome 7, année 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1886, n° 1.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 35e année, 138e livraison, avril, mai et juin 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, années 1885 et 1886, 3e fascicule.

Mémoires de la Société des sciences de la Creuse, 2e série, tome 1er, 1882-1886.

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France, tome 6e, 1884-85.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1886, n° 2.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Revue des travaux scientifiques, tome 6, n° 2 et n° 3.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.

Revue d'Auvergne, juillet 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., du département de la Loire (janvier, février, mars et avril 1886).

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Atti della Reale Academia dei Lincei, vol. 11, fasc. 12, 13, 14.

Mémoires de la Société des ingénieurs civils, mars-avril 1886.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, juin 1886.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Bulletin de la Société linnéenne du nord de la France (janvier-novembre 1884).

Cartulaire lyonnais. — Documents inédits, par M. Guigues, tome 1er, 1885.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

SAINT THOMAS BECKET & L'AUVERGNE

Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, exilé d'Angleterre par le roi Henri II, vint à Clermont vers l'année 1165, sous l'épiscopat d'Etienne de Mercœur. Après l'avoir élevé au siège de Cantorbéry en 1162, après en avoir fait son ami et son chancelier, le roi comptait sur Thomas pour l'aider dans ses entreprises contre la Papauté, et notamment dans ses ten-

tatives pour asservir l'Eglise d'Angleterre. L'archevêque de Cantorbéry résista à Henri II, et quand les constitutions qui portaient atteinte aux droits du clergé eurent été promulguées en 1164, il refusa de s'y soumettre. Le souverain furieux fit condamner l'archevêque, le persécuta, et voulut le forcer à résigner ses fonctions. Thomas Becket s'enfuit alors en France. Il vécut d'abord au monastère de Pontigny, puis à Sainte-Colombe, près de Sens. Il se rendit à Clermont, probablement en 1165, attiré par la présence dans cette ville d'un autre exilé célèbre, le Pape Alexandre III, chassé d'Italie par le parti de l'empereur Frédéric Barberousse, qui avait élu l'anti-pape Victor IV.

Alexandre III était arrivé à Clermont, accompagné d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques italiens, auxquels étaient venus se joindre plusieurs évêques de France. Cette réunion de prélats donna l'idée au Pape de tenir un concile dans la cité d'Auvergne. Dans ce concile, il excommunia l'anti-pape Victor, l'empereur Frédéric Barberousse, et leurs adhérents.

La présence de Thomas Becket à Clermont, à cette même époque, nous est révélée par une lettre de Cadurcus, archidiacre de Bourges, rapportée par Dom Bouquet dans ses *Epistolæ Petri Bituricensis archiepiscopi*, t. XVI, p. 121. Dans cette lettre, l'archidiacre avertit Thomas Becket de ne pas quitter les terres du roi, c'est-à-dire celles de l'évêque ou du comte Guillaume VIII, et de ne pas s'aventurer sur celles du comte de Montferrand, qui était un ami du roi d'Angleterre.

L'archevêque de Cantorbéry se garda donc de mettre le pied sur les terres de l'ami de son ennemi. Il se garda de pénétrer dans Montferrand où la persécution pouvait actuellement l'atteindre, et où, chose singulière, la glorification l'attendait soixante ans plus tard ! En effet, en 1229, une église, l'église des Cordeliers, fut bâtie en son honneur, dans ce même Montferrand. L'évêque de Clermont, Robert d'Auvergne, donna aux religieux des reliques de Thomas Becket, et fit peindre sur la grande verrière du chœur, l'histoire de l'illustre archevêque anglais.

L'intervention du roi de France, Louis VII, et des légats du Pape amena une réconciliation entre Henri II et le prélat exilé. Thomas Becket rentra à Cantorbéry, mais pour y être assassiné, au pied de l'autel de sa cathédrale, par quatre des gentilshommes de l'entourage du roi, le 29 décembre 1170.

Henri II désavoua le crime et vint même faire une pénitence publique au tombeau de la victime. Becket fut canonisé par le pape Alexandre III, en 1173, et son tombeau devint un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Peu après la mort du saint archevêque, un moine de Cantorbéry, nommé Guillaume, écrivit sa vie, son martyre et les miracles opérés sur son tombeau.

Cette ancienne relation écrite en latin *(Vita, passio, et miracula S. Thomæ Cantuariensis archiepiscopi, auctore Willelmo, monaco Cantuariensi)* a été reproduite dans un grand travail publié à Londres en 1875, par un chanoine de Cantorbéry, sir James Craigie Robertson, et intitulé *Materials for the history of Thomas Becket archbishop of Canterbury*. Nous devons à notre savant confrère, M. Augustin Chassaing, l'indication de cet intéressant ouvrage où nous trouvons plusieurs faits miraculeux concernant des personnages de notre pays. On recueillait, en effet, avec le plus grand soin, à Cantorbéry, les nouvelles des prodiges accomplis dans tous les pays par l'intercession de Thomas Becket. « Nous qui avons été ses » familiers, écrivait Jean de Salisbury à Odon, prieur de » Cantorbéry, nous ne devons pas tenir cachées les merveilles » de notre saint », et Jean de Salisbury raconte l'histoire d'un seigneur d'Auvergne, appelé Jean Scot, qui, atteint de la lèpre, fut guéri par l'intercession de saint Thomas. Cette histoire, Jean de Salisbury la tenait lui-même de Pons, ancien abbé de Clairvaux, puis évêque de Clermont, monté sur le trône épiscopal d'Auvergne en 1170, après la mort d'Etienne de Mercœur. Pons était venu en Angleterre, envoyé en mission auprès du roi Henri II par le pape Alexandre III. Il s'agissait d'engager le roi d'Angleterre à rendre à ses fils, révoltés contre lui, les filles de Louis VII, qui étaient leurs femmes, et

que le roi, leur beau-père, retenait en son pouvoir. Le Pape avait chargé l'évêque Pons d'aller négocier cette libération. M. Gonod, dans sa *Chronologie des évêques de Clermont*, pense que le prélat put s'acquitter de cette mission à Montferrand même, où Henri II se rendit en 1173. La lettre de Jean de Salisbury démontre que Pons fit réellement le voyage d'Angleterre. Voici cette lettre dont le texte latin se trouve dans le recueil signalé :

Un Seigneur d'Auvergne atteint de la lèpre, et qui se nommait Jean SCOT.

« A ses vénérables seigneurs et très chers amis en Jésus-Christ : Odon prieur, Guillaume sous-prieur et tous les frères qui servent Dieu dans l'église de Cantorbéry, le plus petit de tous les prêtres du Christ, Jean de Salisbury, salut et témoignage de sincère charité.

» Nous ne devons pas taire la gloire de Dieu, surtout en ce qui intéresse l'édification de toute l'Eglise, nous ne devons pas non plus cacher notre consolation, nous qui, par un privilège céleste, avons été jadis les familiers de saint Thomas. Naguères dans une assemblée solennelle tenue à Bourges, où le roi de France avait convoqué les évêques et les grands du royaume, vénérable personne Pons, jadis abbé de Clairvaux, maintenant évêque de Clermont, qui était depuis peu revenu d'Angleterre, se mit à raconter, en présence du roi, des archevêques de Bourges et de Sens, des évêques et des seigneurs, les miracles que Dieu opère en faveur de l'Auvergne au tombeau de saint Thomas. Comme on lui demandait s'il avait été témoin de quelque prodige, dont il oserait affirmer la vérité en sa qualité d'évêque, il répondit :

» Dans notre cité vivait un noble chevalier, nommé Jean Scot, dont les revenus n'étaient pas moindres que ceux de l'évêque. Il fut atteint de la lèpre et séparé de la société par décision du clergé et du peuple, comme on fait d'habitude. Sa noble épouse elle-même l'abandonna, et il vécut seul pendant longtemps. Ayant entendu parler des miracles de saint Thomas, il partit pour Cantorbéry ; après six longs mois d'attente il fut guéri par le saint martyr, et revint en pleine santé dans sa maison où il reprit l'administration de ses affaires, à la grande satisfaction de son épouse et de ses amis. Nous l'avons prié, pour divulguer la gloire du saint martyr, de venir avec nous se présenter au roi notre sire et à toute cette assemblée. Mais il nous a répondu ne pouvoir le faire, parce qu'il lui est pénible de laisser savoir qu'il a été lépreux.

» A ce récit le roi et toute l'assemblée rendirent à Dieu des actions de grâce, mais le comte Thibauld s'écria que ce même Jean redeviendrait lépreux en punition de son ingratitude, parce qu'il rougissait de rendre gloire à Dieu.

» Que le Très-Haut conserve longtemps votre sainteté. Souvenez-vous de moi dans vos prières. » (*Lib.* VI, *pp.* 458-460).

CONFIRMATION

« Aux vénérables et affectionnés frères en Jésus-Christ, ses seigneurs et amis, le prieur et le couvent de Cantorbéry, Pons, évêque d'Auvergne, salut et expression de sincère affection.

» Nous conservons l'antique habitude d'enregistrer dans nos Mémoires les miracles que le Seigneur a daigné opérer par l'intermédiaire de son martyr, le bienheureux Thomas; c'est pour notre cœur un sujet de grande joie. Dans notre diocèse était un chevalier, nommé Jean Scot. Atteint de la lèpre, la figure et les mains rougies par elle, il se dirigea pieusement vers le tombeau du très glorieux martyr Thomas et implora sa protection avec larmes et grande contrition de cœur. Depuis son retour ici, la santé lui a été si bien rendue qu'il ne lui reste aucune trace de sa maladie; plein de sa première vigueur, il poursuit vaillamment le métier des armes, qu'il avait abandonné. » (*Lib.* VI, *p.* 460).

Un autre passage non moins intéressant du livre des miracles de Thomas Becket est celui où il est question de l'anachorète qui vivait au sommet du puy de Dôme, vers le même temps, c'est-à-dire à la fin du XII[e] siècle. Voici la relation du moine Guillaume :

Un Anachorète à qui apparut le bienheureux Thomas.

« Sur le mont Dôme, à deux milles de la cité qui s'appelle Clermont, un cénobite de la Chaise-Dieu menait la vie d'anachorète. Le bienheureux Thomas lui apparut réellement, et lui dit : « Etienne, car tel était son nom, lève-toi, commence l'office de la » prière nocturne, je veux y assister. » Après cette invitation réitérée jusqu'à deux ou trois fois, l'anachorète se lève et accomplit ce devoir. Pendant qu'il vaquait à cette pieuse occupation, il eut continuellement sous les yeux une ombre semblable à celle d'un homme, et des rayons lumineux lui attestaient la présence d'un martyr. L'office terminé, il renvoya le frère qui avait psalmodié avec lui en alternant les versets, et se recueillit en lui-même pour prier. Mais voici que le martyr lui adresse la parole en ces termes : « Frère, tu remplis bien ton office. Maintenant je vais te faire une » recommandation que tu transmettras à tes frères de la Chaise-» Dieu. Parce qu'ils me sont chers, je veux qu'ils fassent mémoire

» de mon nom. C'est pourquoi dis-leur d'envoyer vers l'église » dont j'ai été évêque, pour prendre de mes reliques, afin qu'ils » obtiennent de moi une plus grande faveur. » L'homme de Dieu demande quel est celui qui lui parle. « Je suis Thomas, lui dit le saint. « L'apôtre Thomas? » répond l'homme de Dieu. « Non, ré- » pond le saint, mais Thomas, évêque de Cantorbéry. »

» Cela dit, il disparaît à ses yeux. » (*Lib.* VI, *pp.* 434-435).

Ce prieuré du puy de Dôme qui était habité, comme on le voit, par un moine et un frère lai, dépendait de l'abbaye de la Chaise-Dieu. On ignore la date de sa fondation, mais il devait certainement sa naissance à quelque chapelle ou oratoire chrétien bâti en ce lieu peu après la disparition du temple de Mercure. C'était l'usage, en effet, dans les premiers temps du christianisme, de remplacer par des édifices dédiés au vrai Dieu les vieux temples du polythéisme. Les premiers chrétiens tenaient à ne rien changer dans les habitudes des populations, et là même où celles-ci avaient l'habitude de venir accomplir les cérémonies du culte, ils bâtissaient des chapelles, de telle sorte que les rites de la religion nouvelle se substituaient sans brusque transition aux pratiques du paganisme.

La tradition d'aller en pèlerinage au sommet du puy de Dôme s'est conservée dans certaines paroisses de l'Auvergne, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. On voit ainsi dans les comptes des consuls d'Olby, de l'année 1666, une dépense de 7 livres 5 sols « pour repas des processions à Notre-Dame d'Orcival » et au puy de Dôme (1). »

Les pèlerins déposaient leurs offrandes dans la chapelle. D'après un pouillé manuscrit qui existe aux archives de l'évêché de Clermont, cette chapelle rapportait, en 1681, la somme de 6 livres par an au prieur de Saint-Robert de Montferrand.

La chapelle du puy de Dôme dédiée, comme l'on sait, à saint Barnabé, avait été donnée, avec le prieuré qui y était annexé, aux moines de Saint-Robert par l'évêque de Clermont, Pierre d'Aigrefeuille, en 1349. Quand le prieuré de Saint-

(1) Archives départementales. Intendance. Pièces compt., liasse n° 43.

Robert fut lui-même réuni au Petit-Séminaire de Clermont, en 1734, toutes ses dépendances, et entr'autres la chapelle du puy de Dôme, revinrent au Petit-Séminaire. Les directeurs de cet établissement laissèrent tomber la chapelle en ruines. Delarbre rapporte qu'il n'en existait plus que la voûte en 1745. Au commencement de ce siècle elle avait totalement disparu. On en a retrouvé quelques vestiges lors des fouilles exécutées dans ces dernières années, pour la construction de l'observatoire.

Le volume publié par sir James Craigie Roberston renferme les relations de cinq autres miracles rapportés par le moine Guillaume et se rapportant à des personnages du pays d'Auvergne ou du Velay. Nous en donnons ci-après la traduction, en remerciant de nouveau notre éminent confrère de sa gracieuse et bienveillante communication.

Une Femme qui perdit la parole le jour de ses noces.

« Aux vénérables seigneurs et frères aimés en Jésus-Christ, l'archevêque et le chapitre de Cantorbéry, Pons, évêque des Arvernes, envoie tout ce que peut la dévotion d'un pauvre et la prière d'un pécheur.

» Parce que nous avons une grande confiance dans les mérites et l'intercession du bienheureux Thomas, martyr, nous avons fait vœu au Seigneur de visiter son tombeau pour nous recommander à ses prières. Mais comme nous étions sur le point de partir, il est survenu des affaires qui nous ont détourné de notre dessein. Ce que nous avions le désir d'exposer verbalement en votre présence, nous avons résolu de vous l'écrire. Nous vous l'affirmons sans crainte, parce que nous l'avons appris par le témoignage véridique d'un grand nombre de personnes. Dans une localité de notre diocèse, une jeune fille perdit la parole le jour de son mariage, et resta muette pendant trois ans sans pouvoir dire un mot ni émettre un son articulé. Il arriva, par la providence du Seigneur, qu'un soldat, revenant du tombeau du bienheureux martyr Thomas, apporta un vase d'eau bénite et en distribua charitablement le contenu aux malades qui accouraient auprès de lui. Dans l'endroit où fut déposée cette eau, le Seigneur a opéré, par l'intermédiaire de son martyr, plus de miracles que nous ne pourrions en relater dans notre récit. La jeune femme en question apprenant qu'une foule nombreuse se rendait dans ce lieu, partit aussitôt, et passant la nuit en prière elle se mit à implorer, comme elle put, la protection

du bienheureux martyr. Ayant achevé ses pieuses veilles, elle prit une goutte de l'eau bénite, dont nous avons parlé, et aussitôt, la langue se déliant, elle commença de parler distinctement et publiquement. » (*Lib.* VI, *p.* 435-436).

Deux Femmes mortes.

« Deux pèlerins vinrent au tombeau du martyr Thomas, l'un, nommé Robert, était soldat et originaire de la ville de Billom en Auvergne, l'autre, d'une condition différente, était de la cité du Puy en Velay. Le premier conduisait avec lui sa femme, qu'il assurait avec instance avoir été morte et ressuscitée par le martyr Thomas. Le second, suppléant à la faiblesse de sa femme également ressuscitée, avait supporté pour elle les fatigues du pèlerinage. Ils indiquaient les noms des deux femmes, le genre de leurs maladies, l'heure et les détails de leur mort, le deuil de leurs amis. Les larmes mêlées à leur récit, le linceul que l'un avait porté avec lui après l'avoir préparé pour l'ensevelissement, la dévotion de tous deux, prouvée par la longueur de leur voyage, firent ajouter foi à leur relation. » (*Lib.* VI, *p.* 443).

Un Homme du Puy mort.

« Un inconnu du Puy racontait qu'il était mort, selon la condition humaine, mais qu'il avait été ressuscité par les prières que ses amis avaient adressées au martyr Thomas. Nous avons appris de sa bouche le genre de maladie dont il souffrait, le jour et l'heure qu'il était décédé, le temps qu'il était resté mort et le moment où il était ressuscité. Nous avons vu son frère, qui lui avait fermé la bouche et les yeux. Nous avons examiné les témoins qu'il avait produits, et tenant compte de leur long pèlerinage, des preuves de leur déposition, de leur piété, de leurs actions de grâce, nous l'avons laissé regagner sa demeure. » (*Lib.* VI, *p.* 496).

Une Femme morte placée sur un brancard.

« Quelques pèlerins de saint Thomas ont fait une relation à laquelle nous avons cru devoir nous arrêter à cause de leur dévotion et du long voyage qu'elle leur a fait entreprendre. Dans un pays situé au-delà de la mer, et nommé Saint-Flour, une femme, appelée Vizagie Reimond, était morte. Après lui avoir rendu les autres devoirs, qu'on a l'habitude de rendre aux morts, on l'avait placée sur un brancard et on la pleurait, selon la coutume. Sur le conseil d'un moine, qui vint à passer, ceux qui pleuraient firent un vœu à saint Thomas, martyr, et depuis le coucher du soleil jusqu'au moment de la nuit où le silence règne partout, ils continuèrent de pleurer. Alors la morte poussa un soupir indiquant que la vie

lui était rendue, et recouvra la parole pour dire que le saint homme l'avait visitée. » (*Lib.* v, *p.* 406).

Une Femme, guérie d'une fistule par saint Thomas, emploie un remède humain pour guérir l'enflure.

« A ses vénérables seigneurs et frères le prieur de Cantorbéry et tout le couvent de cette insigne église illustrée par le sang du très glorieux martyr Thomas, Pons, humble évêque d'Auvergne, et jadis l'ami cordial du saint martyr, désireux, malgré son indignité, de partager dans le ciel le sort de celui qui fait si puissamment sentir sa protection sur la terre.

» Parce qu'il a plu au Seigneur de glorifier son saint par des miracles, des prodiges et des merveilles en grand nombre, que Dieu opère glorieusement dans tous les lieux de la terre par son intermédiaire, nous avons cru inconvenant de passer sous silence ce que nous avons appris s'être récemment passé dans nos régions. Parlant sous le regard de notre conscience, nous n'avancerons rien en dehors de la vérité, pas même pour la louange de celui que nous aimons tant à entendre louer : nous dirons seulement ce qui repose sur le témoignage certain de personnes dignes de foi, et dont il n'est pas permis de douter.

» Dans la cité d'Anis, était un bourgeois nommé Jean Sisterce, homme assez considérable, riche, connu et renommé, qui vivait religieusement avec sa femme, comme cela peut se faire et se fait souvent dans le siècle. Il avait une petite-fille, issue de sa fille, qui depuis longtemps souffrait d'une fistule à l'articulation de la main avec le bras. Les soins et la science des médecins ne pouvaient la guérir. Jean avait aussi dans sa maison une jeune fille anglaise, qu'il nourrissait charitablement par amour de Dieu. Sa femme entendant parler de la merveilleuse puissance de saint Thomas, voyant partir et revenir les pèlerins en grand nombre, qui affirmaient sans cesse les innombrables bienfaits accordés par ses mérites à une multitude de malades, entra un jour dans sa chambre, en présence de la jeune étrangère, et sous ses yeux se mit à faire une main de cire pour l'envoyer au tombeau du glorieux martyr, dans le but d'obtenir la guérison de l'enfant. La nuit suivante, le glorieux martyr s'approcha de la jeune étrangère, l'appela par son nom, et lui dit : Va vers les parents de l'enfant malade, et annonce-leur que leur fille est guérie. La jeune fille se réveillant commença par demander quel était celui qui annonçait de telles choses, si c'était le bienheureux Thomas lui-même, en l'honneur duquel elle se rappelait qu'une main de cire avait été faite pour obtenir la guérison de l'enfant. Il lui fut répondu de nouveau : Ne demande pas qui je suis, mais va, et annonce ce que

je l'ai dit. Ceux qui étaient présents, les entendant parler, demandèrent ce que c'était, et elle se mit à raconter simplement ce qu'elle avait entendu. Aussitôt on accourt, on allume des flambeaux, on examine la main de l'enfant, on trouve cicatrisées toutes les plaies de la fistule, et on loue le Seigneur d'avoir donné aux hommes une telle puissance.

» Le jour venu, de nombreux visiteurs examinèrent la main avec soin; ils virent les plaies cicatrisées, mais la main était encore légèrement enflée. Un médecin, venu pour voir, dit aux parents : Ne soyez ni tristes ni inquiets de cette enflure; l'application d'un emplâtre la fera facilement disparaître. Ils mirent donc l'emplâtre, mais bientôt l'enfant fut en proie à d'intolérables douleurs. A ses cris, les parents regardèrent la main et la trouvèrent percée en plusieurs endroits, de sorte qu'il y avait maintenant trois fistules au lieu d'une qui existait auparavant. Se reprochant alors d'avoir ajouté un remède humain au remède divin, ils rejetèrent bien loin l'emplâtre, et demandèrent humblement à celui qui avait commencé la guérison de la parfaire lui-même. S'étant levés de grand matin, ils trouvèrent l'enfant parfaitement guérie.

» Nous avons pris soin de vous transmettre cette relation, suppliant humblement votre bienveillance de prier Monseigneur le bienheureux Thomas, afin que par ses glorieux mérites il nous obtienne de montrer dans la douleur la même constance qu'il montra lui-même, et que dans toutes nos épreuves nous soyons soutenus par ses suffrages. » (*Lib.* VI, *pp.* 413-415).

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Marmontel. — *L'Intermédiaire des Chercheurs* publie dans un de ses derniers numéros des *Notes d'état civil* sur l'académicien Marmontel, historiographe de France, collaborateur de l'Encyclopédie, auteur des *Incas*, de *Bélisaire*, etc.

Ces notes ont cela de précieux qu'elles avaient été relevées en 1869, sur les actes originaux conservés aux archives de la Seine et anéantis en 1871 dans les incendies de la Commune.

Marmontel avait été élève du collège de Clermont-Ferrand, et se montra, pendant sa direction au *Mercure de France*, particulièrement bien disposé pour la Société littéraire fondée à

Clermont en 1747 par MM. Quériau, Dufraisse de Vernines, Garmages et autres (1). Il nous appartient, d'ailleurs, par un autre côté. Sa ville natale, Bort, quoique située en Limousin, était une dépendance administrative de l'Auvergne.

D'après les *Notes* de l'Intermédiaire, Jean-François Marmontel est né à Bort, du mariage de Martin Marmonteil *(sic)* et de Anne Gourde ; et il a été baptisé en l'église de cette ville le 12 juillet 1723 et non pas 1728, comme l'indiquent certaines biographies.

Il se maria le 11 octobre 1777 en la paroisse Saint-Roch à Paris, avec demoiselle Marie-Adélaide Lerein de Montigny, fille mineure de feu Louis-René de Montigny, écuyer, et de Françoise Morellet. Les témoins du côté de l'époux étaient : Jean d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie française et messire Jean-Sifrein Maury, vicaire général de Lombez. Du côté de l'épouse, l'un des témoins était son oncle, le fameux abbé André Morellet, qui fut aussi membre de l'Académie française.

Marmontel eut plusieurs fils dont un fut tenu sur les fonts baptismaux par Caroline d'Aine, épouse du baron d'Holbach.

Marmontel mourut à Ableville près Gaillon (Eure) le 31 décembre 1799.

— Notre compatriote, M. Pierre Giraud de Nolhac, ancien élève de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à l'école pratique des hautes études, vient d'être nommé attaché à la conservation du Musée national de Versailles.

— La baronne Joséphine de Forget, fille du comte de Lavallette et d'Emilie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine, est morte le 23 octobre dernier à Paris, dans son hôtel de la rue de La Rochefoucauld, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Un journal de Paris rappelle à ce propos la curieuse légende du tableau d'Horace Vernet, l'*Evasion de la Conciergerie*.

(1) *L'Académie des sciences, etc. de Clermont-Ferrand. Ses origines et ses travaux, par F. Mège.* Clermont-Ferrand, Thibaud, 1884, page 59.

Le 20 novembre 1815, le comte de Lavallette venait d'être condamné à mort par le jury de la Seine, pour s'être emparé de l'Hôtel des Postes dès qu'il apprit la nouvelle que Napoléon Ier avait quitté l'île d'Elbe ; et le lendemain il allait payer de sa tête son zèle bonapartiste.

Mme de Lavallette, accompagnée de sa fille, la défunte baronne de Forget, et d'une femme de chambre, arrivait à trois heures et demie à la Conciergerie pour dîner avec son mari qui y attendait l'heure de monter sur l'échafaud. A sept heures, la jeune fille, qui avait douze ans, et la femme de chambre se présentèrent à la grille pour sortir de la prison, soutenant l'une et l'autre une personne qui paraissait être Madame de Lavallette.

Cette personne, vêtue des mêmes habits que portait madame de Lavallette à son entrée à la Conciergerie, était enveloppée dans une fourrure, avait la tête couverte d'un chapeau et tenait un mouchoir sur les yeux.

C'était M. de Lavallette, qui parvint de la sorte à gagner la Belgique et dont la femme avait pris la place dans sa cellule.

La courageuse comtesse fut acquittée.

Nous ajouterons à ces détails que la famille de Forget possédait en Auvergne de vastes et importantes terres, notamment à Pagnans près de Maringues, à la Pauze commune de Clerlande, à Saulnat près Cellule, à Maupertuis, à Bourassol, etc.

M. de Forget, le mari de la dame dont il est ici question, avait été sous-préfet de Riom à la première Restauration et pendant les cent jours. La seconde Restauration le rendit à la vie privée. Après 1830, il remplit avec distinction pendant quelques années les fonctions de préfet de l'Aude.

Sa mort, arrivée au mois d'octobre 1836, causa une grande émotion en Auvergne à raison des incidents dramatiques au milieu desquels elle se produisit. Les journaux du temps racontent que, parti de sa terre de Pagnans, en compagnie de ses deux fils, pour aller voir un de ses voisins, et passant la rivière (l'Allier ou la Morge) en voiture, M. de Forget manqua le gué. L'équipage fut submergé. L'aîné des enfants se sauva à la nage.

M. de Forget pouvait en faire autant, mais il voulut porter secours à son plus jeune fils et tous deux furent entraînés par les eaux.

— La race française et Vercingétorix. — Le projet d'élever une statue au chef gaulois Vercingétorix n'a pas obtenu l'approbation de tous. On fait valoir contre lui des raisons d'ordres différents. Certains représentent le projet comme inopportun. Quelques-uns critiquent les emplacements proposés pour l'érection de la statue, d'autres assurent qu'il est inutile d'organiser des souscriptions, affirmant qu'on ne pourra jamais atteindre au chiffre nécessaire pour ériger un monument digne du grand champion de la Gaule. Nous n'avons pas à examiner ici ces diverses objections. Mais ne voilà-t-il pas qu'au dire d'historiens autorisés, nous ne sommes plus les descendants des Gaulois ; et que, sous prétexte que nous ne tenons par aucune attache directe à l'illustre rival de César, on nous dénie presque le droit de célébrer ses exploits et de solenniser sa mémoire !

« La nation en Allemagne, dit M. Ernest Lavisse, est une » race, et l'orgueil de race est chose vigoureuse. Est-ce que » la France est une race ? Un certain nombre de braves gens » sont fort occupés aujourd'hui à procurer une statue à Vercin- » gétorix ; mais il y a bien moins de rapports entre le Gaulois » Vercingétorix et nous qu'entre Arioviste et les Allemands. » Si nous savions mieux l'histoire de l'Europe et la ge- » nèse de notre France, nous nous épargnerions de pareilles » erreurs de sentiment. Ce n'est pas au premier siècle de » notre histoire qu'il faut chercher les origines des peuples » modernes, car on néglige ainsi des évènements tels que la » conquête romaine, qui a transformé la Gaule, tandis qu'elle » n'a fait qu'effleurer la Germanie ; tels que les grands mou- » vements de peuples qui ont apporté en Gaule des Germains » de toutes les tribus et des Scandinaves, tandis que la Ger- » manie restait Germaine. Avons-nous le droit de nous dire » des Celtes ? Mais au temps des Mérovingiens, des Celtes

» sont arrivés de la Grande-Bretagne en Armorique : c'étaient
» des étrangers, des conquérants, et ils ont gardé longtemps
» dans cette Gaule qui avait été jadis la principale région
» celtique, leur physionomie particulière. Au IXe siècle enfin
» apparaissent les premiers linéaments vagues des nations
» futures ; mais la France de Charles-le-Chauve est un chaos,
» au lieu que l'Allemagne de Louis-le-Germanique est une
» nation. L'unité française a été l'œuvre de la politique royale :
» en Allemagne, l'unité a été un produit de nature ; aussi
» a-t-elle survécu au désordre des institutions et à la ruine de
» l'autorité publique. A-t-on jamais vu en Allemagne opposi-
» tion pareille à celle qui éclatait au moyen-âge entre le Nord
» et le Midi de la France ? Est-ce qu'une partie de l'Allemagne
» a dû conquérir l'autre, comme nos gens du Nord ont conquis,
» en s'y reprenant trois fois, notre Midi (1) ?... »

Scientifiquement, la thèse de M. Lavisse a sans doute beaucoup de vrai. Peut-être cependant, en y regardant de plus près, pourrait-on y découvrir des côtés faibles, des arguments facilement réfutables ! Mais, sans se perdre dans des genèses plus ou moins savamment élaborées, ne peut-on pas admettre, simplement, avec la foi du charbonnier, une filiation jusque-là acceptée sans conteste ? N'avons-nous pas intérêt à conserver intact notre arbre généalogique, ne fût-ce que pour réveiller un peu de sa torpeur le patriotisme de notre nation ? Et, d'ailleurs, puisque nous, Français du XIXe siècle, nous sommes la résultante de toutes ces races qui successivement sont venues se fixer sur le sol gaulois, pourquoi, après les malheurs immérités que nous avons subis, pourquoi ne pourrions-nous pas choisir parmi nos multiples ancêtres celui qui nous paraît personnifier le mieux la résistance à l'invasion ? Est-ce donc là une *erreur de sentiment ?* Et même, en admettant, contre toute vraisemblance, qu'entre les Gaulois et nous il n'y ait aucun lien de parenté directe, est-ce que le pays dans lequel la vie s'écoule, est-ce que le climat, la configuration, la végétation de ce pays

(1) *Notes prises dans une excursion en Allemagne.*

n'exercent pas sur toutes les générations d'hommes qui s'y succèdent une influence identique ? Est-ce que cette influence due aux mêmes causes n'imprime pas à leur moral comme à leur physique certain caractère d'uniformité, certain air de famille ? Et cet air de famille ne constitue-t-il pas une véritable union, une sorte de parenté qui, à travers les âges, relie entre eux les habitants successifs d'un même pays ? Est-ce que les Américains de toute provenance ne regardent pas le libérateur Washington comme leur ancêtre commun ?

Au risque d'être traités de *braves gens*, ce qui, dans la circonstance présente, est synonyme d'*ignorants*, de *naïfs*, de *simples*, voire de *pauvres d'esprit*, continuons donc de nous considérer comme les représentants de la race qui a produit Vercingétorix. Que le nom de cet illustre guerrier soit pour nous ce que le nom d'Arminius est pour les Allemands ; je veux dire la personnification de l'idée de patrie et le signe de ralliement de tous ceux qui veulent cette patrie française grande, florissante et respectée !

F. M.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 3 septembre dernier, a entendu la lecture d'un Mémoire de M. de Boislisle sur les Grands-Jours de Languedoc qui furent tenus en 1666 et 1667, d'abord au Puy en Velay et puis à Nîmes, où les rigueurs de l'hiver les avaient obligés à aller terminer leur session.

Les Grands-Jours de Languedoc n'ont pas eu, comme ceux de Clermont qui les avaient précédés, la chance d'avoir leurs travaux racontés par un témoin oculaire de la valeur de l'abbé Fléchier. Il ne faudrait pas croire pourtant que ces travaux aient été inférieurs à ceux des Grands-Jours de Clermont, et que la cour de Languedoc ait agi avec moins de sévérité et d'énergie que sa devancière d'Auvergne. Ses sentences, à elle aussi, rappelèrent tout le monde, sans distinction de castes, au respect de la loi, et allèrent frapper les criminels de haut parage tout aussi bien que les subalternes.

Lorsque la commission d'Auvergne fut constituée en 1665,

et son ressort étendu jusqu'aux provinces ou pays de Bourbonnais, du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais, de Combrailles, de Berry et de la Marche, Colbert voulut d'abord y faire comprendre les régions troublées qui relevaient en temps ordinaire du Parlement de Bordeaux et de celui de Toulouse. Nous savons même qu'une déclaration fut préparée en ce sens, sinon signée. Mais les députés du Languedoc vinrent représenter au roi qu'il y aurait une vraie ingratitude à empiéter ainsi sur ce Parlement de Toulouse qui avait si bravement tenu tête aux frondeurs, durant les désordres, et repoussé la régence du duc d'Orléans. Ce souvenir suffit pour faire retirer la déclaration.

Les Grands-Jours de Clermont se séparèrent le 31 janvier 1666. Six mois plus tard, Colbert reproduisit son projet, mais cette fois, régulièrement et au profit du Parlement de Toulouse. C'est le 23 août 1666, à Vincennes, que fut signée une déclaration royale ordonnant qu'une Chambre des Grands-Jours irait tenir ses séances au Puy-en-Velay et qu'elle étendrait sa juridiction sur le ressort entier du Parlement de Toulouse.

Avant M. de Boislisle, les Grands-Jours de Languedoc n'étaient pas restés inconnus. Ils avaient été l'objet d'études et de recherches intéressantes de la part de MM. Chéruel, Pierre Clément et surtout de notre érudit compatriote M. Paul Le Blanc (de Brioude), membre correspondant de l'Académie de Clermont.

Dans sa publication, M. Le Blanc a mis au jour une relation écrite pour Colbert par un secrétaire du nom de Jean Baudouin (1). « Cet éditeur, dit M. de Boislisle à propos de M.
» Le Blanc, cet éditeur, très bien informé, très consciencieux,
» a mis à profit pour ses notes les documents locaux, et même
» les originaux des arrêts de la commission qui font partie
» des archives du Parlement de Toulouse. — On ne peut
» faire la moindre comparaison entre l'œuvre de Fléchier et

(1) Voici le titre exact : *Journal de J. Baudouin sur les Grands-Jours de Languedoc* (1666-1667) publié par Paul Le Blanc, Paris. Dumoulin. 1869. In-8°.

» celle de Jean Baudouin, sur laquelle l'attention, même des » érudits, ne semble guère avoir été attirée jusqu'ici. Ce- » pendant, c'est un compte-rendu très fidèle, dans son aridité, » des actes de justice dont le Puy d'abord, puis Nîmes, furent » témoins d'octobre 1666 à février 1667 (1). »

— Un ancien membre de l'Académie de Clermont, M. Aguilhon, médecin principal de l'hôpital de Riom, est mort aux Roches près Clermont, le 10 octobre 1886.

M. Aguilhon a publié un certain nombre de travaux sur des questions d'hygiène et de topographie médicale. M. Aguilhon a été membre titulaire de l'Académie, depuis le 7 juin 1849 jusqu'au mois de décembre 1885, époque où il donna sa démission pour raison de santé.

— Une triste nouvelle est parvenue à Clermont dans la dernière semaine du mois d'octobre : c'est celle de la mort de l'auteur de la Statue de Vercingétorix exposée au salon de cette année, de Francisque Mouly, dont il a été question dans le précédent numéro du *Bulletin*. Notre malheureux compatriote a mis fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude.

— Le doyen de notre Faculté des lettres, M. Chotard, membre honoraire de l'Académie, vient de faire paraître à l'imprimerie Montlouis une brochure de 35 pages in-8°, intitulée : *Mission de M. de Lebzeltern près du pape Pie VII à Savone*. Cette publication complète la relation intéressante de la captivité de Pie VII à Savone que M. Chotard avait donnée l'année dernière, d'après les lettres du général Berthier au prince Borghèse.

— Tout le monde connaît la donation princière (jamais ce mot ne fut mieux à sa place), dont l'Institut de France vient d'être l'objet. Vingt à vingt-cinq millions de propriétés terri-

(1) Rapport de M. de Boislisle sur une communication de l'abbé René, de la Capelle près Uzès. (*Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*. 1886. Livraison 1-2).

toriales à Chantilly, une bibliothèque et des collections artistiques évaluées à plus de dix millions de francs, voilà ce dont M. le duc d'Aumale, membre de l'Académie française, vient de gratifier la France.

Nous n'avons pas à répéter tout ce qui a été dit au sujet de cette donation depuis le 29 septembre dernier, date de la communication faite au président de l'Institut par les mandataires du duc d'Aumale. Nous tenons à indiquer seulement que dans la merveilleuse galerie de tableaux de Chantilly, après les *trois Grâces* de Raphael, après les œuvres des grands maîtres de la Renaissance, et à côté du *Molière* de Mignard et de bien d'autres tableaux du Poussin, de Greuze, de Largillière, d'Ingres, etc., il se trouve trois toiles de notre grand peintre auvergnat, Marilhat.

On sait que la biographie de Marilhat a été écrite successivement par deux de nos compatriotes, M. de la Foulhouse et M. Gomot.

— Sous le titre de : *Lundis révolutionnaires*, le journal la *Justice* publie le premier jour de chaque semaine un article critique sur les livres et documents relatifs à l'époque révolutionnaire. Santhonax, le signataire de ces articles, n'est autre qu'un érudit professeur de la Sorbonne, M. Aulard, qui occupe la chaire d'Histoire de la Révolution récemment créée.

Un des derniers *Lundis*, celui publié le 25 octobre 1886, intéresse spécialement notre pays. En voici le sommaire : I. *Les Etudes révolutionnaires en Auvergne*. — II. *Les Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme, par Albert Maire*. — III. *L'Inventaire du mobilier de Couthon,* publié par M. Francisque Mège, dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (mars-avril 1886), etc.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 Novembre 1886.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. le Dr Dourif, commissaire.

M. le président Ancelot et le général De Champvallier s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 5 août est lu et adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance. Il signale, parmi les ouvrages reçus, un Mémoire du Dr Nivet sur la législation relative aux Conseils d'hygiène et de salubrité et aux établissements insalubres.

— M. Maire, membre correspondant, a fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : « Une visite à l'Exposition des beaux-arts de Clermont-Ferrand. »

— M. Vimont communique une livraison de la Gazette des beaux-arts (tome XXXIV, n° 353), qui contient un article de M. Paul Mantz sur Andrea Mantegna et la reproduction par la photogravure d'un tableau qui se trouve à l'église d'Aigueperse. Ce tableau représente le martyre de S. Sébastien. C'est un sujet dont Andrea Mantegna aimait à s'inspirer. Le Musée de Vienne possède un saint Sébastien du même peintre.

— M. Germain, membre correspondant, désirerait faire une lecture sur une application à l'électricité et a écrit à M. le Secrétaire perpétuel pour demander quel jour l'Académie pourra l'entendre. Il lui sera répondu qu'il n'a qu'à se faire inscrire à l'une des prochaines séances.

— Conformément au règlement, il est procédé à la nomination de la Commission chargée d'examiner les titres des divers candidats qui se présentent, soit comme membres correspondants, soit comme membres titulaires. Sont nommés : MM. E. Thibaud, Vimont et Arnauld. Cette Commission devra se réunir le dernier jeudi de novembre et déposera son rapport à la prochaine séance.

— M. Kessler fait une communication sur un procédé permettant d'éviter la formation des bi-sulfates dans la décomposition des sels alcalins en vases clos. Il indique également divers perfectionnements qu'il a apportés à l'industrie de la baryte.

M. le Président félicite M. Kessler de ses savantes recherches. Il est heureux surtout de constater que les procédés proposés empêchent le dégagement des gaz délétères. C'est une amélioration qui sera vivement appréciée par tous ceux qui s'intéressent à la santé des populations ouvrières. — Ces communications seront insérées dans le Bulletin.

— M. l'abbé Guélon continue l'intéressante lecture sur Vollore-Ville, qu'il avait commencée au mois d'août.

La séance est levée à 4 heures.

—

OUVRAGES REÇUS

Atti della reale Accademia dei Lincei — 1885-86. V^e IIe fascicules I à VI.

Atti della reale Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti — tomo XXIV.

Memorie e documenti per servire alla storia di Lucca, tomo XI, parte II, tomo XII.

Revue des langues romanes — mars, mai, juin 1886.

Journal des savants — juin, juillet, août, septembre 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Loire — mai, juin, juillet, août, septembre 1886.

Mémoire de la Société d'agriculture du département de la Marne — année 1884-1885.

Mémoire critique sur la législation relative aux conseils d'hygiène et de salubrité et aux établissements insalubres. 2e édition, revue et corrigée par le Docteur V. Nivet.

Smithsonian report — 1884.

Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne — 2e série, tome I, année 1885.

Revue d'Auvergne — juillet-août 1886.

Revue des travaux scientifiques, tome VI — nos 4 et 5.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 37e, 38e, 39e livraisons.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère — mai, juin, juillet et août 1886.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, n° 129.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, juillet 1886.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XIX.

Mémoire de la Société académique, d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube — tome XXII, troisième série.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1886, n° 2.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, t. XXXIII, société agricole.

Société d'histoire naturelle de Toulouse — 1886. 2e année.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme — juin et juillet 1886.

Bulletin de la Diana, tome IIIe, n° 7.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1885.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, tome XXVI, nos 1 et 2 (deux exemplaires).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1886.

Annuaire du département de Vaucluse, suivi d'un dictionnaire philologique des noms de lieu du département de Vaucluse.

Une visite à l'Exposition des beaux-arts de Clermont-Ferrand, par Albert Maire, bibliothécaire de l'Académie de Clermont.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome VIIIe, 3e livraison.

Mémoires et compte-rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils, mai, juin, juillet 1886. — Résumés des séances de juillet, août et octobre.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, 1885.

Bulletin de la Société de Barda (Dax) 11e année (1886) 2e trimestre.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome XXXIII, 1re et 2me livraisons.

Bulletin de l'Institut égyptien, n° 14, années 1875-1878, 2e série, n° 6, 1885.

Bulletin des bibliothèques et des archives, année 1886, n° 2.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 77e volume, année 1884-85, tome I.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et 2e série, tome X^{e}, année 1885. — Voir un article intitulé : Quelques églises romano-auvergnates : Riom, Mozat, Clermont-Ferrand, Chamalières, Royat, Coudes, Saint-Nectaire, Brioude, par l'abbé Eugène Müller.

Séance du 2 Décembre 1886.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ancelot.

M. le Secrétaire adjoint étant absent, le procès-verbal de la séance de novembre n'est pas lu. M. Dourif est chargé de rédiger celui de la séance du jour.

— M. le Secrétaire perpétuel fait le dépouillement de la correspondance qui comprend :

Une lettre relative à la célébration du cinquantenaire de la création des chemins de fer. M. le Président étant appelé à faire partie du Comité de patronage pour le département, s'entendra à ce sujet avec M. le Préfet.

2° Une lettre demandant une souscription pour la statue de François Arago. L'Académie vote la somme de 30 francs.

— M. le docteur Fredet fait hommage à l'Académie d'un travail sur la *Rage*, conférence faite à l'Académie de Clermont le 24 mars 1886. M. le Président remercie M. Fredet au nom de l'Académie.

— M. Alluard donne lecture du Bulletin météorologique du mois de novembre.

— M. Vimont présente de la part de M. René de Sémallé trois brochures dont il donne une analyse succincte et demande que l'auteur soit admis comme candidat à la correspondance. L'Académie accepte cette proposition.

— M. Vimont présente aussi et analyse une brochure concernant la Société de dessèchement général des marais et lacs de France par M. de Dienne dont la candidature à la correspondance est acceptée par l'Académie.

— La même décision est prise pour M. Breghot du Lut qui a envoyé à l'appui de sa candidature trois brochures, intitulées :

1° Les Bibliophiles français sous le 1er Empire.

2° D'après Nature.

3° Les Pagani et les Pagan. Etude généalogique.

— M. Ancelot présente aussi deux candidats qui sont acceptés :

1° M. Charles Goyon, avocat, qui envoie trois brochures.

2° M. Amable Roux, auteur d'un travail manuscrit, intitulé Esquisses historiques sur l'Agriculture.

— M. Vimont, rapporteur de la Commission des candidatures, fait part à l'Académie des décisions de cette Commission et propose en son nom.

1° D'élire trois membres titutulaires.

2° De désigner six noms pour ces trois places.

3° De nommer autant de correspondants résidants que de non résidants.

Ces propositions sont acceptées successivement par l'Académie, ainsi que les noms des candidats qui devront être ins-

crits sur les lettres de convocation pour la séance des élections, le 20 janvier.

— M. Gondelon, de Riom, envoie trois brochures :

1° Les Monuments de Riom.

2° Biographie du général Desaix.

3° L'Eglise de Mozat.

Après quelques explications, l'Académie décide qu'il y a lieu de remercier l'auteur et de déposer ses ouvrages aux archives.

— La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire offre trois volumes et demande à échanger chaque année ses Annales avec les Mémoires de l'Académie. Cette demande est renvoyée à la Commission.

Les ouvrages offerts à l'Académie seront indiqués à la suite du procès-verbal.

— M. le docteur Plicque signale à l'Académie l'existence d'un monument Gallo-Romain consistant en un groupe équestre en granit, gisant actuellement sur le sol près de Lussat, au bord d'un chemin qui va aux Martres-d'Artières. M. Plicque lira à la séance prochaine une Etude sur ce groupe dont il existe plusieurs analogues en France et en Allemagne.

— M. Arnauld lit la première partie de l'éloge de M. Martha-Becker, comte de Mons. Cette lecture sera continuée.

La séance est levée à quatre heures.

—

OUVRAGES REÇUS

Le Gay-Lussac, revue des Sciences, deux fascicules.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Mémoires. Année 1885.

Société d'histoire naturelle de Toulouse. Mémoires. 1885.

Société des Ingénieurs civils, comptes rendus, deux fascicules.

Société des Ingénieurs civils. Mémoires, un fascicule.

Société agricole de la Seine-Inférieure. Mémoires. 1885.

Revue d'Auvergne, un numéro.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou.

Revue des travaux scientifiques des Sociétés savantes, deux livraisons.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Bulletin de l'Association scientifique de France, n° d'octobre.

Revue des Langues romanes.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1885.

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux.

Mémoires de la Société académique de St-Quentin, 1883.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

LETTRES INÉDITES DE DOM GERLE

M. F. Mège a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, tome VII, année 1865, page 437 et suivantes, une Notice sur le chartreux Dom Gerle, qui a joué un certain rôle à l'Assemblée constituante.

La notice de M. F. Mège est intéressante, à plus d'un égard ; car la première, elle a fait connaître la vie et le caractère de ce personnage.

M. l'abbé Christian Moreau, dans un récent travail sur *Suzette Labrousse*, consacre presque tout son cinquième chapitre à Dom Gerle. Le Bulletin de l'Académie (1886, n° 4), a indiqué combien cette partie était défectueuse et laissait à désirer.

Comme complément à la biographie de Dom Gerle, nous publions aujourd'hui une série de onze lettres qui se rapportent à des périodes bien différentes de la vie de ce chartreux.

Sur les six premières, qui toutes ont trait à la contestation élevée entre les fermiers du Chapitre cathédral de Clermont et ceux du monastère du Port-Sainte-Marie, au sujet de la dîmerie de Pompignat, une seule porte l'adresse suivante : « A M. Micolon de Blanval, chanoine de la Cathédrale de Clermont. » C'est une lettre datée du 26 août 1774. Nous présumons que plusieurs de ces six lettres ont été envoyées au même personnage, à l'exception cependant de la première.

Les cinq lettres suivantes, dont deux ne sont même pas datées, ont dû être adressées au prieur ou à un des administrateurs du monastère du Port-Sainte-Marie. D'une part, la formule d'entrée nous autorise à le croire; de l'autre, la manière d'achever la lettre l'indiquerait aussi : « *Votre très-humble et affectionné confrère.* »

A. M.

I

« Port Sainte Marie, le 27 novembre 1773.

» Monsieur,

» Puisque vous voulez bien avoir la complaisance de parler à Messieurs de votre Chapitre au sujet de l'affaire qui regarde la dixme que nous avons à Marsat, j'ai l'honneur de vous envoyer un petit mémoire qui contient ce que je sçais pour le présent à ce sujet; vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable. On ne peut être plus éloigné que nous le sommes de la disposition à plaider pour un si modique objet, mais de même que si nous nous trouvons avoir quelque chose qui ne soit pas à nous, nous sommes dans l'intention de le laisser, quelque longtemps qu'il y ayt que nous en jouissons. Nous

espérons que par le plantement de bornes que nous pourrons faire au printemps, ainsi que nous en sommes convenus avec M. Micolon, MM. du Chapitre de la Cathédrale ne voudront pas fermer dans la dixmerie de Pompignat un terrain qui ne doit pas en être, et dont ils ne se trouveroient en possession que par l'industrie de leurs fermiers et la négligence des nôtres. J'espère de votre bonté que vous voudrés bien témoigner à tous vos Messieurs combien notre Maison désire vivre avec eux en paix et en bonne intelligence, et que par respect et sincère affection nous sommes prêts de déférer à toutes les propositions qui pourront nous maintenir en bon accord et nous attirer leur bienveillance.

» Je prends la liberté de vous demander aussy pour moy, Monsieur, la continuation de vos bontés et amitié dont vous avés honoré ceux qui m'ont précédé dans l'office où on m'a mis, et vous prie d'être persuadé que je n'oublierai rien de ce qui pourra me les mériter.

» C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

» F. C. A. Gerle. ch. »

(*Sans adresse.*)

II

« Monsieur,

» Je souhaite que l'infirmité qui vous retenoit au lit quand j'eus l'honneur de vous voir n'ait point eu d'autres suites, et qu'un prompt rétablissement vous ayt laissé toute liberté d'agir. Il me semble que vous voulûtes bien consentir que le temps de notre transport à Mirabel fut fixé à un des jours de la semaine venant après l'Octave du Saint Sacrement; ce sera, si c'est de votre loisir et commodité, pour le mercredy 15 juin que nous irons sur l'endroit de question, et si Dieu le permet, comme j'espère, nous planterons borne pour éviter à l'avenir à nos dixmiers la peine de s'y disputer. J'ai donné avis de nos projets

à M. Geslin, trésorier de France, qui fait bon pour M. l'abbé de Mozac intéressé en cette affaire autant que nous, et lui ai marqué pour jour le 15. Au cas que vous ne fussiés point libre à ce jour là, ayés la bonté de me le faire sçavoir asses tôt pour que j'aye le temps de l'en informer, comme aussi le jour que vous aurés choisi, afin que nous puissions nous réunir pour consommer la bonne œuvre d'un accomodement.

» J'attends cela de votre complaisance, ainsi que la grâce de croire que c'est avec les sentiments de la plus haute estime et du plus profond respect que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» F. C. A. Gerle. ch. »

« Port Sainte Marie, le 29 may 1774. »

(*Sans adresse.*)

III

« Monsieur,

» J'ai fait sçavoir à M. Geslin ce que vous me faites l'honneur de me mander par votre lettre ; il se rendra mercredi 22 à Mirabel sur les lieux contentieux sur les 8 heures du matin, je tacherai d'y être aussy, et j'espère, si votre santé vous le permet, que vous voudrés bien vous y trouver. Nous serons dans une maison de M. Faucon, avocat, qui a un domaine tout auprès. J'ai fait préparer des bornes de pierre de taille, je ne sçais si on me les conduira ; au moins si nous convenons, comme j'ai tout lieu de l'espérer, nous fixerons les endroits où elles doivent être mises.

» En attendant l'honneur de vous voir, j'ai celuy de vous assurer du profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» F. C. A. Gerle. ch. »

« Port Sainte Marie, le 15 juin 1774. »

(*Sans adresse.*)

IV

« Monsieur,

» Je n'ai presque point douté que, quand vous auriés vû les lieux contentieux sur Mirabel, vous ne fussiés d'avis que le droit étoit le plus apparent de nôtre côté ; vous ne vous déterminés cependant pas entièrement à renoncer à ce qui fait la matière de la dispute parceque vous ne pouvés vous persuader que votre possession ayt commencé et continué sans cause raisonnable.

» Je conviens en général que quand on possède quelque chose de cette espèce, on ne doit pas se départir légèrement de ce dont on a depuis longtemps la possession, parce qu'il y a à présumer que lorsqu'elle a commencé, si le droit avoit manqué, les parties intéressées à l'empêcher s'y seroient opposé ; mais aussy je pense que quand une multitude de circonstances rend suspecte une possession même très longue, quoyque ce ne soit point injustice de s'y maintenir, il convient encore mieux d'y renoncer. J'eu l'honneur de vous observer le mercredi qu'il n'y avoit qu'environ un tiers du terrain demandé par votre exploit du mois d'octobre sur lequel votre possession parut être sans interruption, car pour le surplus il s'en faut de beaucoup que votre possession soit de 30 ans continuels. J'ai la preuve de perception de la dixme par nos préposés plusieurs fois quoyque ce ne soit pas le plus souvent, mais comme vous l'avez fort judicieusement remarqué, ces vignes et terres au dessus du fossé et celles qui sont au dessous doivent être de la même dixmerie.

» Voilà donc une première circonstance. Sur un terrain qui ne vous paroit point divisible à l'égard des décimateurs votre possession n'est point suffisante dans la majeure partie, vous ne pouvés donc pas la tenir pour très sure et très juste dans ce qui reste.

» En second lieu ce qui vous déterminoit à penser comme nous que ce n'étoit pas non plus cette pointe de rocher qui étoit notre limite, c'est que vous n'y trouviés point du tout

l'application de nos confins qui demandoient à aboutir à un chemin, vous n'y trouviés pas non plus l'application des confins de la justice de Marsat, et quoyqu'il arrive assés souvent que des rochers servent par leur pointe à diviser des propriétés de conséquence, ce ne sont pour l'ordinaire que des rochers qui ont un nom, un caractère et une figure qui en imposent, au lieu que ce rocher prétendu limite n'a rien de différent du reste du cordon de cette montagne, et on auroit autant de raison de s'arretter plus loin qu'à cet endroit; mais la plus forte raison c'est que nos confins ne donnent point de bec de rocher pour terme à notre dixmerie.

» Il résulte en troisième lieu, de ce que rapportant des titres, de notre part, qui disent jusqu'ou nous allons, rapportant aussi des titres qui disent jusqu'ou va la justice et paroisse de Marsat, et n'en rapportant aucun de votre côté, qu'on ne peut pas rejetter absolument les lumières que nous fournissons pour éclairer la difficulté. Nous montrons par titres ce qui est ; vous ne montrez pas par titres le contraire. Cette circonstance peut élever quelques doutes sur la possession qui est votre retranchement. Quand j'ai voulu vous demander d'avoir égard aux confins positifs que je donnais, et qui étoient ceux de la justice et de la paroisse, vous m'avez répondu une chose vraie, qui est que l'on peut posséder dans une autre justice et paroisse des dixmes, quoyque la dixme principale soit d'un autre nom et d'une autre paroisse; qu'ainsy en votre qualité de seigneurs décimateurs de Pompignac et Chateaugay, vous pouviés aussi pénétrer en quelques endroits dans la paroisse de Marsat. Je conviens que cela peut se rencontrer, mais j'observe que dans le peu d'exemples que j'en ai vu, j'ai remarqué que dans les titres qui renferment les confins généraux de la dixmerie d'une paroisse, l'on désigne expressément les terres qui sont hors la paroisse, et l'on explique que les terres quoyque hors la paroisse et les confins généraux, font partie de la dixmerie; or dans notre cas, vous n'avez rien qui explique vos confins.

» Il y a beaucoup à présumer que ce sont vos dixmiers qui pour l'ordinaire de Chateaugay, et propriétaires de ces fonds,

ont arrangé les choses selon leur intérest. Ils ont trouvé plus commode d'appeler leurs concitoyens, et leurs voisins pour dixmer leur fond que d'aller à Marsat appeler nos dixmiers ; ils ont trouvé plus utile de ne payer que le 16me que de s'assujetir à payer le 10me. Si nous avions été en justice réglée j'aurois appuyé beaucoup sur cette circonstance pour balancer la possession que vous pourriés avoir et je crois qu'on y auroit fait attention.

» Un autre moyen se tire de l'état des vignes qui sont en ce canton ; elles paroissent jeunes et le sont en effet comme l'on a déclaré devant vous, celles d'en haut n'ayant au plus que 10 ou 12 ans. Nous n'avons pu exercer notre droit sur ces vignes que quand elles ont porté du fruit. Vous n'avés donc pas pu acquérir la prescription par une possession de 30 ans contre la Chartreuse sur ce terrain en vigne, n'étant planté que depuis 12 ans au plus. La Chartreuse n'a pu demander la dixme plustôt en ce lieu parce qu'elle n'a que la dixme du vin, d'après un partage fait avec l'abbé de Mozac en 1476. Vous répondés à cela que ce partage est à l'égard de la Cathédrale un titre étranger, qu'elle est en droit d'ignorer ce qu'il renferme ; que si elle a perçu la dîme sur ce terrain pendant 30 ou 40 ans, quels qu'en fussent les fruits, bled ou vin, un partage que vous ne connoissés pas et dans lequel la Cathédrale n'est point partie ne peut infirmer sa possession. J'ai senti toute la force de votre réponse, et ce partage quoyque fait depuis près de 300 ans n'a pu ny nous lier ny vous nuire dez que vous n'y êtes point entré ; mais il se trouve une circonstance qui nous favorise, c'est la publication de nôtre Nommée qui est, à ce que je crois, car je ne l'ai pas actuellement sous les yeux, de 1693. Vous n'ignorez certainement pas qu'une nommée faite en toutes les règles, publiée partout ou besoin a été et sur laquelle on a fait lever toutes les oppositions, devient un acte commun à toutes les parties intéressées, et que d'après un tel acte quand il a été admis, ceux qui s'y trouveroient grévés, ne pourroient pas dire : nous n'avons pas sceu ce qui étoit en votre nommée, parce que l'on répond, nous avons fait

exactement tout ce que les lois demandent pour vous en donner pleine connoissance. Or notre nommée, en règle à tous égards et reçeue sans opposition de la part de Messieurs de la Cathédrale, annonce que la dixme de vin que nous levons dans la paroisse de Marsac et St Geneix se confine etc..... — Messieurs de la Cathédrale n'ayant point formé d'opposition sur les confins de cette dixmerie, notre nommée demeure à leur égard dans toute sa vigueur; il n'y est question que d'une dixmerie de vin, ils n'ont donc pas pu en dixmer les bleds; préjudicier et prescrire contre ceux qui ne dixment que sur les vignes, qui n'exercent leurs droits que quand les terres sont en vignes et qui cessent d'y prendre lorsqu'elles portent des bleds; et de même que pour avoir dixmé sur un canton planté en vignes pendant 30 ou 40 ans de suite, cela ne nous donneroit pas le droit d'y prendre s'il n'est remis en terre; par la même raison, Messieurs du Chapitre ne peuvent pas faire continuer leur possession sur le même terrain qui a été converti en vigne après avoir porté du bled. Leur possession est interrompue par le changement de surface; elle peut valoir contre M. l'abbé de Mosat, qui peut être n'a pas un titre comme nous pour s'en deffendre.

» Cette réflexion me fait souvenir que vous regardiés les droits de M. l'abbé de Mosat sur cette dixmerie inséparables des nôtres; vous voyés que je ne penserois pas tout à fait de même, puisqu'il résulte de mon raisonnement cy dessus que vous auriés pu prescrire contre lui sans prescrire contre nous; aussy n'ai je pas remarqué beaucoup d'empressement de la part de M. l'abbé ou plustôt de ceux qui sont chargés pour luy à nous aider à examiner cette affaire. Quoyqu'il en soit si le terrain contesté est dans nos confins, il sera toujours vrai de dire, qu'il est de M. l'abbé de Mosat et de la Chartreuse indistinctement; il n'y aura que cette différence entre lui et nous, que nous aurons pris des précautions suffisantes pour empêcher la prescription contre nous, tandis qu'il n'en auroit pas pris, à moins que l'on ne pensât (et ce seroit à mon avis plus équitable) que notre nommée doit lui servir autant qu'à

nous, en ce que, ne nous attribuant que la dixme du vin, elle laisse conséquemment la dixme du blé aux autres décimateurs.

» Voilà à peu près, Monsieur, tous les moyens de deffenses que nous aurions à proposer; je vous prie de vouloir bien les communiquer à vos Messieurs, ainsi qu'à ceux de votre Conseil. J'espère que pour un si petit objet, ils ne voudront pas entreprendre de faire mentir nos confins qui depuis plus de 300 ans sont dans nos titres tels que ceux que j'ai eu l'honneur de vous montrer. J'espère que vous voudrés bien user envers moy de la même honnêteté et franchise que celle dont j'ai usé en pareille occasion à l'égard de M. Defretat, syndic du Chapitre il y a entour 3 ans. Il se plaignoit de quelque empiètement de nos dixmiers dans une de vos dixmeries à Malet, paroisse de Miremont, nous allâmes ensemble sur les lieux. J'examinai du mieux que je sçus faire et ayant cru appercevoir qu'effectivement nos fermiers alloient trop loin, je leur dis que nous ne devions point prendre ou ils prenoient. Ils eurent beau dire qu'ils avoient perçu de tout temps, et nous presser de faire valoir la possession, je ne les écoutai point et leur dis qu'en leur affermant nos dixmes nous n'avions jamais entendu leur affermer le bien d'autruy; et depuis ce temps nos fermiers n'y ont plus levé ; M. Defretat peut rendre témoignage de ce fait. Nous tiendrons toujours la même conduite et lorsque nous nous trouverons transportés sans raison au delà de nos confins nous serons les premiers à nous rendre justice.

» J'ai fait part à Dom Prieur et Dom Coadjuteur de votre proposition touchant la remise de la rente de 7 livres pour nous laisser la liberté de planter bornes à cet angle que nous avions indiqué. Notre cause ne leur a pas paru assés défavorable pour faire cet abandon. Si ce que nous réclamons sur Mirabel ne nous appartient pas, nous ne souhaitons pas l'obtenir si cela nous appartient et que nous ne l'ayons pas sçu conserver; il vaut mieux que nous soyons punis de nôtre négligence par la perte de la chose même que par la perte d'une autre de plus de valeur et d'un plus grand mérite.

» Vous pouvés maintenant, Monsieur, juger du tout; vous sçavés sur quels raisonnements vous croyés les droits du Chapitre fondés, je viens de vous expliquer comme j'ai pû par quelles raisons je deffens les nôtres; veuillez je vous prie en conférer avec vos Messieurs, le plus tôt qu'il vous sera possible et me faire part de leurs dernières résolutions et intentions.

» J'ai l'honneur d'être avec les sentiments du plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» F. C. A. GERLE. CH. »

« Port Sainte Marie, le 30 juin 1774. »

(A M. Micolon de Blanval.)

V

« Monsieur,

» Nous nous proposions, Dom Prieur et moy d'avoir l'honneur de vous voir en ce dernier voyage que nous fimes à Clermont après nôtre Dame, mais nous sçûmes de plusieurs personnes que vous étiez absent de Clermont. Je vous aurois prié de me dire quelles étoient les intentions de votre Chapitre sur notre affaire du dixme de Mirabel. M. David que nous rencontrâmes au grand Séminaire le surlendemain de la foire nous dit qu'il en avoit été question au Chapitre, qu'on s'étoit rendu à nos raisons, et qu'on ne vouloit pas aller plus loin sur cette contestation.

» M. Bernard nous en dit de même; je vous serois cependant obligé, Monsieur, de vouloir bien m'informer de ce qui a été décidé sur ce point, et comment le tout a été réglé, d'après la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire il y a six semaines ou deux mois, parce que le temps des vendanges approche et il conviendroit de sçavoir le terme où chacun aboutit

pour que les dixmiers n'ayent pas à se disputer comme par le passé.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» F. C. A. GERLE CH. »

« Port Sainte Marie, le 26 aoûst 1774. »

« *A Monsieur,*
» *Monsieur l'Abbé MICOLON DE BLANVAL,*
» *Vicaire général, Chanoine Sindic*
» *de l'Eglise de Clermont,*
« *à Clermont-Ferrand.* »

VI

« Monsieur,

» Maintenant que la belle saison est venüe nous irons le jour de votre commodité à Mirabel pour le plantement d'une borne ainsy que nous sommes convenus. Faites moy le plaisir de me mander quel jour et à quelle heure vous pourrez vous rendre à l'endroit, et Dom Coadjuteur ou moy ou peut être tous deux, irons selon que vous nous indiquerés. Je joins icy un projet de transaction et nous pourrions sur les lieux y mettre la conclusion. Vous aurez le moyen de l'examiner et la faire examiner; elle contient ce me semble tout ce qui est nécessaire. Je le laisse à votre meilleur jugement

» En attendant l'honneur de votre réponse, j'ai celuy de me dire avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» F. C. A. GERLE CH. »

« Port Sainte Marie, le 5 juillet 1775. »

(*Sans adresse.*)

(Archives départementales du Puy-de-Dôme; fonds du Chapitre cathédral.)



VII

« Mon vénérable Père,

» J'ai reçu une lettre de M. Branche; il me marque qu'il a été grandement question de s'emparer du mobilier des Ecclésiastiques, mais que cette motion n'a pas pu prendre; qu'à vüe de paÿs on se restreindra à mettre les scellés sur les archives et les titres et en charger les Supérieurs des maisons.

» L'arrêté de l'Assemblée dernièrement venu, fait avec ambiguité tout exprès pour avoir le temps d'en faire un plus réfléchi et plus accommodant pour toutes les parties, ne peut avoir d'exécution sérieuse, que l'explication ne soit arrivée. Si l'on fait quelque chose d'ici là, ce n'est qu'un procédé de précaution qui ne sauroit être nuisible aux droits de chacun. Ce que l'on met sous la sauve garde des municipalités peut appartenir aussi bien à la Nation qu'aux Ecclésiastiques, et aussi bien aux Ecclésiastiques qu'à la Nation; la chose est indécise et la présomption est pour le Clergé.

» M. Granchier, avec d'autres officiers de la municipalité de Riom, est allé aux Bénédictins de Mozac; s'est fait conduire aux Archives et a dit qu'il les mettoit sous la sauvegarde de la municipalité. Il n'a pas voulu se faire conduire ailleurs, pas même au cuvage où il y a un grand étalage de cuves et beaucoup de vin; il a cru qu'il étoit plus décent et plus dans l'ordre de se contenter de recommander les archives.

» On m'a dit que Clermont pourroit peut être imaginer que nous sommes de sa municipalité comme capitale et se transporter chez nous pour y faire les mêmes opérations. Mais si cela arrive, vous ferez modestement vos observations, et direz que nous sommes, pour toute notre fortune, sous l'administration de Riom; qu'en conséquence ce seroit à la municipalité de cette ville qu'appartiendroit l'exercice de cette commission; qu'au surplus, pourvu que cela ne blesse point les droits de qui que ce soit, ce que vous demanderez expressement, vous n'entendez donner ni acquiescement ni refus à tout ce qui pourroit

se faire par les officiers de la municipalité de Clermont. Tout se feroit donc sous la réserve de nos droits et de ceux d'autrui.

» Comme l'accord que nous avons fait avec ces Messieurs pourroit encore tenir, il n'y a qu'à attendre encore un peu pour conclure par rapport au grain de St Gervais et Meix, n'en faire qu'un marché conditionnel, surtout si vous n'en trouviez que 20#. Vous sentez qu'ils en tireroient meilleur parti, et qu'on se contenteroit avec eux de quarante sols de meilleur marché par septier. Mais l'essentiel est de recommander aux acheteurs d'avoir leur argent tout prêt. Vous concevez que la terminaison de cette affaire, ne traine pas en longueur.

» Contentons nous de faire dans la maison le pain a 2 fournées par semaine, et n'en vendons presque pas ; cela est dangereux, il vaut mieux en donner, en prendre au dehors à ceux qui en auroient besoin en payant. Vous voyez combien nous fait faute celui qui était à Ambur ; nous aurions fait abonder cette trentaine de septiers. S'il n'étoit pas déplacé, vous pourriez donner à Annet quelque bénéfice et le reprendre ; je ne sais si réellement on en a vendu à Philibert ; si cela est, il faudroit de même composer avec lui et le reprendre. J'avois fait mon calcul, il ne falloit aller que du pas que j'avois marqué ; nous nous serions échappés des tracasseries que nous éprouverons.

» Composez avec les métayers, s'ils veulent, mais toujours à cette condition qu'ils ne vendront point à d'autres leur bled de sitôt, mais qu'ils nous le rendront chez nous, si nous en avons besoin, en leur rendant leur argent.

» Otez du chemin, comme j'ai dit, nos livres de rentes *nos comptes*. Mettez dans un petit coin les contracts de rente qui subsistent, otez les couvertures que j'ai mises parce qu'elles ont des numéros indicatifs.

» Dites à D. Bertrand de brûler ce dont nous sommes convenus. Il faut pour tout cela beaucoup de prudence et de diligence. Vous pouvez exhorter les religieux à prendre tranquillité ; je veillerai pour eux ici ; je compte pourtant arriver mardi, à moins que le courrier de lundi ne me retienne encore.

» Bonjour ! je suis tout à vous. »

VIII

« Mon vénérable Père,

» J'ai reçu votre lettre qui me témoigne votre inquiétude et celle des Religieux; vous vous troublez mal à propos. D. Vicaire a imaginé d'écrire une lettre à M. Branche pour me chercher ou s'informer de moi comme d'un homme perdu; je lui écris pour lui marquer mon mécontentement d'une pareille affectation. Il savoit ou j'étois tout comme vous, et il devoit croire que j'avois des raisons majeures pour n'informer personne de mon départ pour Paris.

» A l'égard des affaires avec ces Messieurs, ils m'auroient fait plaisir de laisser tout cela au moment ou ils ont vû que cela faisoit trop de sensation. Nos conventions réciproques existent mais il ne s'en executera, par parole d'honneur, que ce qui, *ex æquo et bono*, peut se consommer sans offusquer le public.

» Ils n'iront pas à la montagne, comme vous paroissez le craindre, dites leur seulement que cela ne me feroit point plaisir.

» Pour ce qui est de Prompsat, nous sommes d'accord que les blèds de mars nécessaires aux habitants du lieu soit pour semer ou pour vivre leur seroient laissés; et M. le Curé étoit chargé de fournir un mémoire a cet égard. De quelque manière que cela soit, nous empêcherons ceux de Prompsat d'avoir faim; mon intention est de les soulager beaucoup.

» Nous avons mal a propos eu crainte sur notre sort. Maintenant que je vois par moi même ce qui se passe à l'assemblée, je ne suis point en peine, on est disposé à faire tout ce qui est juste et raisonnable; et, sans M. l'Evêque de Clermont, j'aurois obtenu une déclaration consolante pour tout l'ordre à cet égard, et un décret pour favoriser la sortie de ceux qui ne peuvent plus supporter l'état. Cela sera mis dans les nouvelles publiques; ainsi je n'ai rien à ajouter. Cette affaire reviendra peut-être bientôt, si je la renouvelle, comme cela est raisonnable.

» De quelque manière que cela soit, il convient que nous ne fassions rien qui indispose l'Assemblée nationale. Que les Religieux prennent donc patience un moment, je ferai pour eux; mais qu'ils attendent que tout s'arrange sans me donner de l'inquiétude. Vous pouvez vous imaginer que je trouverai bien des gens, à l'assemblée et ailleurs, qui me contrarieront pour le moins; mais cela ne me détournera pas de mon chemin.

» Pour revenir à ces Messieurs, il ne m'ont donné aucun argent, mais ils vous compteront de tout fidèlement. J'ai les quatre doubles; tout ceci est de confiance; mais je vais arrêter les choses où elles en sont, quoique, dans le vrai, de quelque manière que nous subsistions par la suite, vous concevez qu'il faudra en rabattre.

» Pour ce qui est de l'argenterie, vous en verrez l'état dans la feuille publique; je l'ai offerte moi-même à l'Assemblée nationale. Il n'y a que les couverts de table et 2 petits bouquetiers qui n'y ont pas été mis. Cela est à Riom en sûreté.

» Les ornements sont en partie dans une caisse où il y a des livres qui sont à Prompsat. Pour les autres, ils sont peut-être à Clermont; vous pouvez les faire revenir au Port où les laisser où ils sont; mais le mieux est de les faire revenir.

» A l'égard des bestiaux on en trouvera quand on en voudra; mais il n'y a pas grande perte d'avoir vendu ceux que nous avions, et de n'avoir pas besoin de les nourrir l'hyver.

» Je n'ai que le temps de vous dire bonjour, et de cacheter ma lettre, toujours avec les sentiments du plus parfait dévouement, mon vénérable Père,

» Votre très humble et affectionné Confrère,

» F. C. A. Gerle. ch.

« Paris, le 15 X^bre 1789. »

« Après mon adresse ordinaire vous ajouterez :

« *Député d'Auvergne.* »

» Et ensuite vous mettrez une enveloppe sur laquelle pour adresse vous mettrez :

« *A Messieurs, Messieurs les Députés de la Sénéchaussée d'Auvergne à l'Assemblée nationale, à Paris.* »

IX

« Mon vénérable Père,

» J'ai reçu votre lettre avec plaisir quoiqu'elle ne m'apprenne pas des nouvelles fort satisfaisantes sur l'état de nos chers confrères. Je suis vraiment peiné de l'inquiétude des uns et des autres c'est-à-dire de ceux qui sont dans le cloître et des officiers. Je crois devoir vous exhorter tous à prendre patience un moment; le sort de tous les Réguliers, ainsi que de tous les ecclésiastiques ne tardera pas à être réglé. Aujourd'hui on doit commencer à l'Assemblée la discussion de cette grande affaire ; et vraisemblablement dans huit ou dix jours la discussion sera fermée, et notre cause jugée. Vous avez raison de dire que je suis à portée de voir ce qui se passe. Je le vois très bien, et si j'avois connu avec quelle justice, quelle impartialité cette Assemblée traite les affaires, et les décide, je m'en serois rapporté avec la plus entière confiance, à tout ce qu'elle auroit déterminé. Ce n'est pas que je n'ai été toujours dans la disposition de le faire ; mais j'aurois insisté avec plus de force pour inviter toutes les personnes de ma connoissance à en faire autant. Nous autres petits particuliers nous regardons à nos petits intérêts, mais une Assemblée nationale y regarde et y voit tout autrement. Voilà la différence qui se trouve entre un homme qui est de cette Assemblée, et un autre qui n'en est pas.

» Vous savez que quand nous agitions entre nous tous l'affaire de notre don patriotique, mon avis étoit de donner tout généralement. Je n'insistai pas, j'acquiesçai à ce que l'on voulut; mais je vois très bien que cette générosité eut produit un bon effet, puisque d'ailleurs il n'est pas si sûr que nous soyons les maîtres de nous partager notre résidu.

» Il paroit décidé que nous serons pensionnés, libres de quitter et d'aller manger sa pension où on voudra après s'être fait séculariser..; Qu'il y aura un certain nombre de maisons réservées pour ceux qui voudront suivre leur règle..; Que

chaque maison dépendra de l'Evêque dans le Diocèse duquel elle sera située..; Qu'on ne fera plus de vœux solennels..; Que ceux qui déclareront vouloir vivre selon la règle qu'ils ont embrassée, auront toujours même faculté de manger leur pension ailleurs en le déclarant aux municipalités un an avant. Voilà une partie des choses qui nous regardent... La pension qu'on fixait seulement à 700# sera augmentée, je l'espère, je l'ai déjà insinué à beaucoup de personnes... Le Rapporteur du Comité à qui je faisois sur cela quelques représentations me dit que cela avoit été déterminé par deux Evêques et quatre Curés qui étoient du Comité Ecclesiastique, et qu'il le déclaroit à l'Assemblée, parce que ce n'étoit pas son avis. Je pense donc que la pension sera de 1000# au moins pour ceux au-dessous de 50 ans, et 1200# pour ceux qui sont au-dessus. On avoit oublié nos frères donnés, mais j'ai donné une note pour leur faire donner quelque chose; et si on n'y a pas d'égard, je le demanderai moi-même à l'Assemblée. Je suis fâché de la peine que prennent ceux de nos confrères qui écrivent à des Députés ou contre l'ordre ou contre moi, Contre l'ordre cela ne signifie rien, parce que des particularités n'opèrent rien dans un si grand ouvrage. Contre moi, parce qu'il est arrêté qu'aucune espèce de plainte ne sera reçue ni écoutée contre un député, fut-il le plus scélérat de toute la terre, pourvu qu'il ne soit pas traître à la Nation. Ainsi la lettre de D. B... à M. l'Evêque de Clermont, contre moi, ne lui sera d'aucune utilité parce que nous sommes tous en ce moment dans la plus parfaite égalité. La différence qu'il y a, c'est que, si je voulois parler à la tribune, il y a apparence que j'y serois écouté avec plus de facilité que lui. Ici, Princes, Ducs, Archevêques, Evêques, grands Seigneurs, Bourgeois, tout est égal dans la salle d'Assemblée et ailleurs.

» Au surplus quel mal ai-je fait à D. Bruno? S'il s'élève contre moi, je le supporterai; mais bientôt, si ma compagnie lui déplait, il aura, ainsi que chacun de vous, la liberté de la quitter. Ce n'est pourtant plus le cas d'avoir les uns contre les

autres, des sentiments qui s'éloignent de la charité. Les causes ne subsistant plus, toute aversion doit cesser. C'est bien de tout mon cœur que j'entre envers tous mes chers confrères dans ces dispositions, et que je désire la paix avec tous sans exception. Je vous prie de le leur dire de ma part. Si quelqu'un m'a fait ou voulu faire quelque mal, je le pardonne de toute mon âme; et c'est très ardemment que je souhaite que tous soient parfaitement tranquilles et contents. Vous me réjouissez quand vous me dites que l'office et les exercices se font régulièrement, quoique l'on se permette bien des conversations qui ne sont pas trop à leur place. Je sens bien comme vous, quoiqu'il ne se peut guère autrement; mais enfin c'est un temps de trouble. Passons-le comme nous pourrons; le Seigneur, il faut l'espérer, nous en donnera un meilleur.

» Quant au temporel, vous savez que vous me donnâtes tous ensemble, de la meilleure grâce, pleine liberté pour faire comme je voudrais. Vous savez que je vous assurois que s'il y avoit quelque chose à diviser, ma portion seroit, avec la plus grande exactitude, la même que celle de chacun de vous. Jamais je n'ai eu d'autres sentiments ni d'autres desseins. Vous auriez pu me rendre cette justice que je vous tiendrois parole. J'ai agi en conséquence de ce dont nous étions convenus ; tout est dans l'ordre, j'ai dit où est l'argent; j'ai dit les sommes : que j'avais 30000# chez M. la Porte, plus 12000# d'une lettre de change, plus le prix du vin, pour environ 2000# ou 1800#. J'ai dit qu'il y avoit chez M. Pelissier 30000#; plus 11500# chez le même ; plus 10000# (fermées) chez mon frère ; plus environ 4600# que j'ai avec moi en patante, en plus l'argent que les officiers peuvent avoir, plus ce que peuvent devoir les Messieurs Juisseau (?) et Chassaing qui ont bien voulu faire, comme (si) l'accord fait entre nous avoit lieu, quoique j'en sois demeuré le maître toujours. Voilà l'état des choses. J'aurois donc désiré que tout se fut passé plus doucement, avec moins d'éclat. Au surplus vous pouvez compter que si on demande a connoitre toutes nos affaires, je déclarerai le tout avec la plus grande exactitude; et si les municipalités qui vont

se former et auront sur nous la plus grande autorité, témoignent quelque inquiétude sur notre conduite, je leur ferai un détail bien circonstancié de toute notre fortune, jusqu'au dernier sou, et, après cela, ils nous donneront ce qu'il leur plaira.

» Mais pour revenir, soyez tranquilles, tranquillisez tout le monde, je ne m'estime pas plus que le dernier; s'il y a un dernier c'est moi; je ne serai pas mieux partagé que les autres; mais vous sentez qu'en ce moment, il n'est pas possible que je sois sans dépenser quelque chose dans un pays comme celui-ci; tout cela est nécessaire. Le temps vous apprendra que vous aviez tous tort de vous inquietter.

» Enfin je vous souhaite toutes sortes de bénédictions; consolez de ma part tous nos confrères; et recevez les assurances du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon vénérable Père,

» Votre très humble et affectionné serviteur et Confrère,

» F. C. A. GERLE CH.

» Paris, le 29 X^bre 1789. »

« Je vous envoie un exemplaire du petit discours que j'ai fait à l'Assemblée et un du rapport du Comité ecclésiastique. »

X

« Mon vénérable Père,

» Comme j'ai fait réponse à D. Vicaire, sitôt sa lettre reçue, j'ai cru pouvoir différer un peu de vous répondre. Vous pouviez être tranquille sur le compte de ces Messieurs. Ils m'ont paru plein d'honnêteté et de bonne volonté pour nous servir. Il ne peut y avoir aucun profit à les désobliger. Nous étions convenus avec M. Chaduc qu'il nous fourniroit tout le froment nécessaire pour l'approvisionnement de la maison, mais qu'il le tiendroit ou chez lui ou à Riom dans son grenier, et que nous

le ferions venir quand nous en aurions le besoin ou la commodité. Pour ce qui est des bleds de *mars*, je sais qu'il en falloit réserver pour aider les gens de Prompsat à semer; c'étoit une convention faite avec M. le Curé, qu'il donneroit un état de ceux qui pouroient être dans le cas de manquer de semaille. D'ailleurs vous savez parfaitement que je n'ai jamais mis d'obstacle ni d'empêchement a ce que vous donnassiez l'argent nécessaire pour le soulagement des malheureux. C'est le meilleur emploi que nous puissions faire de notre argent, malgré les dangers que nous courons.

» J'aurois aimé que vous eussiez mis beaucoup d'honnêteté envers ma sœur que j'avois embarrassée de caisses, dont j'en avois déjà retiré deux, et à laquelle il convenoit de faire un petit remerciment pour la peine que je lui ai occasionnée. Enfin cela doit être fini, ou, si cela ne l'est pas, montrez lui ma lettre, afin qu'elle vous délivre la caisse, car je désire que vous rétablissiez toutes choses dans la maison. Nous avons pris peur assez mal à propos : l'Assemblée n'est pas contre nous, mais contre le haut clergé qui se deffend à merveille. Pour nous, quoique notre sort soit encore indécis, c'est-à-dire quoiqu'il n'y ait point de décret encore, il paroit évident qu'on ne laissera subsister aucun ordre; qu'il n'y aura plus de vœux solennels; qu'il y aura des maisons conservées pour servir de retraite et d'asile à ceux qui voudront vivre en commun, tout autant de temps que cette vie commune leur plaira; et que chaque religieux sera pensionné. C'est la fixation de cette pension qui va être débattue quand l'affaire du clergé viendra. Nous tâcherons de la faire porter à 1000 ou 1200#. Mais les Evêques qui espèrent d'avoir l'administration de tous les biens ecclésiastiques, quand tous les ordres seront supprimés, en se chargeant de payer toutes les pensions, ne favoriseront pas les demandes des Réguliers pour une honnête subsistance. Voilà à peu près où en sont les choses. C'est M. l'abbé de Montesquiou, agent du clergé qui a été nommé président jusqu'au 17 (janvier). Il faut que nous prenions patience ici, car le tout va si lentement qu'on croit que quelqu'un vise à arrêter les opérations.

» Faites des chevaux ce que vous jugerez être pour le mieux. Si vous êtes en état de les nourrir, gardez-en cinq ; j'avois en réserve chez mon frère le cheval venu du Val Dieu et deux vaches que nous aurions reprises à notre loisir. J'avois donné du foin de Marsac pour nourrir cette famille ; il falloit encore, sur cet article, vous en fier à moi un peu plus ; le tout seroit venu à bien ; mais vous vous êtes tourmentés, à ce que l'on m'a dit, outre mesure sur ces objets. Je ne sais si je vous ai dit que toute l'argenterie avoit été donnée, excepté 2 petits bouquetiers d'argent et toute l'argenterie de table qui se trouveront au besoin.

» Levez fidèlement les cens, mais sans molester personne; c'est le moment d'être doux et bienfaisant envers tout le monde.

» J'avois lieu de croire que MM. Ratoin n'auroient pas pris une si grande quantité de bled ; il était assez dans mon idée de ne pas les laisser sans bled ; mais ils auroient pu, au *moins le cadet*, ne pas prendre tout d'un coup 17 à 18 septiers.

» Quoique tous nos comptes soient à peu près finis vis à vis MM. Ratoin et que tout doit être fini à l'époque de ce 1er de l'an, néanmoins ne les laissez pas manquer d'argent, en usant modestement de la permission. Il est possible que nous n'ayons plus besoin de terriers, mais enfin cela n'est pas encore pleinement décidé. Patientons encore un peu à l'égard des domestiques, il est manifeste que vous pouvez en diminuer le nombre.

» Vous avez bien fait de ne pas vendre de bois davantage, car toutes sortes d'affaires ont été suscitées à nos maisons.

» Je finis en vous souhaitant la bonne année, et suis toujours avec tout l'attachement possible, mon vénérable Père, votre très humble et affectionné serviteur.

» F. C. A. Gerle, ch.

» Paris, le 3 janvier 1790. »

« Comme je me trouverai souvent dans le cas d'aller (dire)



dans l'hyver la messe dans des Eglises voisines, je vous prie de m'envoyer une aube de ma taille et un amict un peu propre.

» Puisqu'on ne vous a pas encore signifié le décret qui concerne la déclaration, nous ne sommes pas encore en retard; mais tachez de savoir s'il a été notifié, à Riom. »

XI

« Mon vénérable Père,

» C'est très bien fait, d'en avoir agi avec ces Messieurs de Riom d'une manière grâcieuse; ils en ont agi honnêtement avec moi. Il ne conviendroit pas de leur donner de l'inquiétude, et, dans tous les cas, nous aurons un jour plutôt besoin d'eux qu'eux de nous. D'ailleurs j'avois leurs doubles en mon pouvoir, je vous en avois prévenu. Ainsi il falloit être tranquilles sur le résultat.

» Je vous ai, ce me semble, dit d'aller chez ma sœur pour en retirer la caisse d'ornements qui doit y être et qui contient les ornements que D. Sacristain ou bien vous y avez fermés, car je ne sais point ce qui y est. Il y avoit trois caisses dont l'une contenoit des livres seulement, une autre des livres et des ornements, une autre l'argenterie. Cette dernière a été donnée ici, en don patriotique, à l'exception de 2 petits bouquetiers et l'argenterie de la table. Il y a à Prompsat une caisse; je ne sais ce qui est dedans, voyez-y. Au reste rien ne se perdra.

» Vous faites bien de travailler à la déclaration; il faut qu'elle soit exacte, mais point minutieuse. On m'a écrit de bien des endroits pour me consulter sur la manière de la faire. Je n'ai pas voulu répondre, parce que dans ma place je ne le puis. Mais une exactitude d'honnête homme suffit. Je désapprouve maintenant ce que nous avons fait vis à vis ceux qui devoient des rentes; sans difficulté je déclarerois le tout, si j'étois interrogé le moins du monde parce que je me ferais honneur de dire le mal que j'ai fait quand j'étois mal informé des dispositions de l'Assemblée; et mon absolution seroit facile à obtenir.

Faites-moi donc, je vous prie, un état particulier de ceux qui devoient des rentes à qui nous avons donné quittance, et marquéz combien nous avons reçu. Au surplus toutes choses seront réglées dans les municipalités et les administrations de département. Ainsi, c'est là où le mal a été fait, qu'il sera manifesté, s'il doit l'être, par moi le premier. Cependant il ne faut pas croire que j'aille de gaieté de cœur compromettre qui que ce soit, à moins que je n'y sois provoqué.

» M. Boulon m'a marqué que D. Coadjuteur avoit retiré de chez lui tout l'argent qui y étoit en dépôt. Faites attention que j'ai de lui un récépissé ou billet de cent louis au moins qui par là devient nul. Vous êtes étonné de ne plus entendre parler de notre affaire; si vous etiez ici vous verries d'où cela vient. Au moins est-il certain que M. l'abbé Montesquiou, ayant été président, il a demandé qu'on ne mit pas sur le tapis l'affaire du clergé sous sa présidence, parce qu'il avoit à parler dans l'affaire et qu'il ne le pourroit pas si on l'agitoit alors. On s'est occupé avec le plus de vigilance qu'on a pu, des municipalités, de la division du royaume et des départements, parce que ces affaires sont dans (*le vrai*) plus générales que notre affaire. Nous voilà occupés à régler l'armée et tout ce qui tient à ce grand corps; elle sera réduite à 150 mille hommes au plus, en total, y compris la Maison du Roy; et la dépense montera à 84 millions, et un peu plus. On va donner de la consistance aux Milices nationales.

» Il y en a qui disent que l'affaire du clergé viendra sous trois semaines; je pense que cela ira à un mois; mais, pour vous tranquilliser, il faut vous attendre à être laissés les maîtres de sortir ou de rester, avec une pension que nous espérons porter à 1200# pour ceux qui ont passé 50 ans, et 1000# au moins pour les autres. J'ai fait ce qui convient pour nos frères donnés. Ils peuvent être tranquilles. L'intention de l'Assemblée est de contenter tous les religieux et religieuses; personne ne sera molesté; les curés seront bien traités; ils auront de 12 à 1500 livres quittes, la maison et un jardin. Toutes les versions qu'on voudroit vous donner différentes seront vraisem-

blablement fausses; vous pouvez tranquilliser tout le monde. S'il y a quelqu'un de maltraité et de mécontent, ce sera dans le haut clergé et la noblesse. Mais, de croire que les ordres comme ordres subsisteront, c'est de toute impossibilité; dans le plan, aucun ne subsistera. Il y aura un évêché dans chaque département. Ainsi les Diocèses seront différents de ceux d'autrefois; il y en aura plus de 30 de moins, beaucoup moins de curés pareillement. Nous avons beaucoup d'ennemis qui veulent empêcher ce grand ouvrage; mais comme c'est Dieu qui préside à tout et qui protége cette Assemblée, elle échappera à tous les dangers. Nous avons été exposés aux plus grands périls le 8 janvier; mais heureusement M. de la Fayette a découvert le complot. Il a surpris plus de 200 hommes qui commençoient la contre révolution, et tout a été détruit dans le principe. Nous en verrons bien d'autres apparemment, mais j'ai cette confiance que Dieu nous délivrera. Si malheureusement il arrivoit quelque chose de fâcheux à M. de la Fayette ou à l'Assemblée, on ne laissera pas vivre les évêques ni les nobles qu'on soupçonneroit tant soit peu. Jugez de l'état des choses puisque cela leur a été notifié. Le général a envoyé dans différentes maisons de l'ordre un imprimé qui désapprouve ma motion. Il vouloit qu'elle fut présentée à l'Assemblée nationale. Cela y seroit fort mal accueilli; aussi n'en dit-on pas le mot. Je ne l'ai pas vû encore, parce que nos Pères de Paris font courir cela en cachette.

» Je me suis contenté d'écrire au Révérend Père, qu'il se trompoit en ce moment; qu'il étoit malheureusement informé, tout au rebours de la vérité, de l'état des choses à l'assemblée; que j'étois persuadé que personne n'oseroit y montrer son acte d'improbation, parce que ce seroit mal adroitement faire la leçon à l'assemblée qui a applaudi unanimement à ce que j'y ai proposé; que je serois en état de lui montrer beaucoup de lettres de félicitation que j'ai reçu de gens *à moi* inconnus; et qu'un jour il connoitroit que je ne m'étois pas trop égaré. Peut-être vous aurez reçu un de ces imprimés!

» Quelqu'un nous avoit débité par ici que D. Cyprien s'en

étoit allé. Comme vous ne m'en parlez pas, il y a apparence qu'il n'en est rien.

» Vous auriez bien tort les uns les autres maintenant de ne pas vivre tous en paix. Le sort de tous est égal ou va l'être dans deux moments; qu'est-ce donc qui peut vous fâcher? Il n'y aura bientôt plus ni premier ni dernier qu'autant qu'on le voudra parfaitement; ainsi je vous exhorte à vivre tous dans la paix du Seigneur. Ce que nous éprouvons est un moment de colère, mais si nous voulons être pacifiques il nous consolera. Mille compliments d'amitié à tous mes Confrères, je vous prie, et quelque part à leurs prières.

» Je suis avec le plus sincère attachement, mon vénérable Père, votre très humble et affectionné Confrère.

» F. C. A. GERLE, CH. »

« M. Branche vous offre ses compliments et vous souhaite une heureuse année. »

(Archives départementales du Puy-de-Dôme. District de Riom. Domaines, liasse 42, série Q.)

EXTRAIT

DES

REGISTRES DE LA COMMUNE D'ORCET

relatif à

LA FAMILLE COUTHON

Dans la *Correspondance de Georges Couthon* (1), M. Francisque Mège a publié, à la suite de plusieurs lettres très-amicales adressées par le célèbre conventionnel aux membres de la municipalité d'Orcet, le texte d'une délibération de ces derniers, datée du 16 thermidor an II et vouant la mémoire de leur compatriote à l'exécration publique.

(1) Paris, Aubry 1872. — La plupart des renseignements biographiques que l'on trouvera ci-après sont empruntés à l'ouvrage de M. Mège.

La réaction anti-jacobine, à Orcet, ne se manifesta pas seulement par cet acte. Quelques jours après, elle provoqua, de la part de la famille Couthon, une démarche étrange que l'on trouve relatée dans l'extrait suivant des registres de ladite commune.

T. d'A.

« L'an II de la République française une et indivisible et le 30 thermidor, est comparu en la maison commune, en présence du maire, officiers municipaux et membres du conseil général, qui y étaient réunis :

» Le citoyen Pierre Couthon (1), notaire public résidant en cette commune, lequel a déclaré que les circonstances ne lui permettent point de conserver plus longtemps le nom propre sur lequel il a été connu jusqu'à présent et que son intention était de l'abdiquer pour y substituer le nom propre de sa mère.

» En conséquence au lieu de Pierre Couthon il déclare qu'à l'avenir il se nommera et entend être nommé Pierre Lafont sur lequel nom il entend à l'avenir souscrire les actes publics qu'il recevra en sa qualité de notaire.

» Desquelles déclarations il a demandé acte au conseil général qui, après en avoir délibéré et sur ce ouï l'agent national, le lui a accordé en ne trouvant aucun inconvénient à ce changement de nom, et a ledit comparant signé conformément à sa présente déclaration.

» Fait en maison commune, séance publique et permanente, lesdits jour et an que dessus, à laquelle séance ont assisté Brunel maire, Cournol, Laroque, Sauvagnat, Barberousse officiers municipaux, Phelip. Ant. Léonard, Fr. Roche, An. Roche, Raffy, Michel Bernard aîné, Bernard Magnon, Chauchat, Besser, Cournol, Fromant et Berlande agent national.

» Ont signé au registre Brunel maire, Couthon Lafont, Laroque, Phelip, Bessere et Berlande agent national. »

(1) Pierre Couthon, né en 1752, mort en 1818, était le frère aîné du Conventionnel.

« Et ledit jour sont comparus Antoine Couthon (1) âgé de six ans et demi fils de Georges, Antoine Brunel et Bonne Phelip son épouse, les deux derniers grand père et grand mère du dit Antoine Couthon, en cette qualité administrateurs naturels dudit enfant confié à leurs soins depuis sa tendre enfance et chèz lesquels ledit enfant demeure.

» Lesquels ont dit que les circonstances les obligent à prendre le parti de faire abdiquer audit Antoine Couthon son nom propre pour y substituer celui de sa mère.

» En conséquence ils déclarent qu'à l'avenir ils entendent que le dit Antoine Couthon se nomme et soit nommé Antoine Brunel. Desquelles déclarations ils ont demandé acte au conseil général qui, après en avoir délibéré et ouï sur ce l'agent national, le leur a accordé ; et ont lesdits Brunel et sa femme signé ledit Antoine Couthon ne sachant signer.

» Fait en maison commune lesdits jours et an, séance publique et permanente où ont assisté les mêmes membres que dessus à l'exception du citoyen Brunel maire qui s'est retiré.

» Au registre sont les signatures Brunel, Couthon Lafont, Laroque, Phelip, Bessere. »

(1) De son mariage avec Marie Brunel, Couthon avait eu deux enfants: Antoine dont il est ici question, et un autre fils mort en bas-âge. — Devenu homme, Antoine Couthon n'accepta point le changement de nom que ses grands-parents avaient voulu lui imposer. Ce refus, raconte-t-on, fut l'unique obstacle qui l'empêcha de franchir le grade de sous-officier dans les armées impériales. Il était rentré depuis longtemps dans la vie privée et vivait fort ignoré à Orcet, quand, en 1840, la présidence qui lui fut donnée d'une réunion réformiste tenue à Montaudoux, près de Clermont, vint mettre sa personnalité en évidence. Quelques années plus tard, il publia, en réponse à un journal de Clermont qui avait attaqué la mémoire de son père, une longue lettre dont voici la conclusion : « Le nom de Couthon fut longtemps dur à porter ; aujourd'hui qu'il commence à se faire grand et que la discussion est permise, » je ne souffrirais plus qu'on lui portât atteinte. Je suis las de tant de diffamations et d'injures, et désormais soyez convaincu qu'elles seront vigoureusement relevées. » Après 1848, Antoine Couthon, qui avait eu l'occasion de communiquer à Lamartine d'intéressants documents sur la Révolution, fut, à la demande de ce dernier, envoyé comme vice-consul dans un petit port d'Italie. C'est dans ce poste qu'il reçut, lors de la guerre de 1859, le brevet de chevalier de la légion d'honneur. Il mourut à Orcet, le 8 novembre 1867, entouré des secours de la religion. Il avait eu un fils qui fut emporté par le choléra, en Italie, presque à la même époque et qui a laissé deux filles.

NOTES SCIENTIFIQUES

SUR UN PROCÉDÉ
de Transformation des Bisulfates en Sulfates neutres

Je n'examinerai ici qu'une des applications de cette méthode : celle qui concerne la fabrication de l'acide sulfurique.

Après la célèbre découverte de Gay-Lussac, de l'appareil qui porte son nom et sert à faire rentrer dans la fabrication les gaz nitreux délétères qui auparavant s'échappaient au dehors, on a dit et l'on répète encore que, n'étaient les accidents qui peuvent survenir, la fabrication de l'acide sulfurique pouvait aujourd'hui s'exécuter dans un salon.

Cette image un peu poussée au rose n'est admissible à la rigueur que si la fabrique prend au dehors l'acide nitrique employé à la production des gaz nitreux qui lui sont nécessaires. Mais alors comme la fabrication annexe de l'acide nitrique continue à rester insalubre, l'ensemble n'a pas cessé de l'être.

Il en est de même si, comme c'est le cas le plus général, les vapeurs nitreuses sont obtenues avec les chaleurs perdues du système.

Leur préparation est du reste, comme on sait, fort simple.

Sur le parcours des gaz rougis provenant du grillage de la pyrite de fer, on introduit par charges successives des vases en fonte portant le nom de « marmites » qui contiennent un mélange de nitrate de soude et d'acide sulfurique.

Après un certain temps de chauffe au rouge on en retire en les renversant un sel en fusion ignée qui est du bisulfate de soude, lequel se solidifie de suite par le refroidissement.

Ce sel fondu qu'on enlève ainsi à une haute température répand des vapeurs épaisses et suffocantes d'anhydride sulfurique et cette opération reste le côté brutal et barbare d'une industrie si perfectionnée sur tous ses autres points.

Je suis arrivé à faire disparaître ces inconvénients non-seulement au grand bénéfice de la salubrité, mais aussi avec une notable atténuation de la dépense.

Il suffit d'ajouter au mélange employé une petite quantité de charbon en poudre fine (8 °/₀ du poids du nitrate de soude de houille passée au tamis n° 100). Ce charbon décompose l'acide sulfurique en excès dans le bisulfate et laisse dans la marmite un sulfate neutre poreux facile à détacher qui n'émet plus aucune vapeur pendant le défournement.

Le fabricant y gagne la moitié de l'acide sulfurique employé qui se retrouve dans les appareils de condensation, une marche plus régulière due à ce que les gaz nitreux ne se condensent pas aussi vite, d'où une économie de nitrate, et ce grand avantage de retirer de suite une matière commerciale au lieu d'un produit : le bisulfate qui ne peut ni se vendre ni se conserver.

Les verreries peuvent, il est vrai, l'employer en mélange avec du sel marin; mais la loi qui grève de 1 fr. par 100 kil. le sel destiné à cet usage, vient la plupart du temps rendre cette ressource illusoire à cause des ports et des gênes dont elle surcharge les verriers.

Ce débouché d'ailleurs pour un produit qui ne s'obtient forcément que par petites quantités journalières et ne peut être écoulé que par wagons, entraîne forcément son accumulation, et l'on ne sait comment le conserver. En raison de sa déliquescence et de son acidité, il se perd en partie et il attaque tout ce qu'il touche : bois, murs, métaux et sol.

Le sulfate neutre de soude au contraire est absolument inerte et facile à conserver. Il sert non-seulement aux verriers et aux fabricants d'acide pyroliqueux, mais il peut être employé par le fabricant lui-même pour les préparations : du sulfocarbonate de soude, du sulfure de sodium, de la soude, du sulfate de soude en cristaux, des hyposulfite et hypochlorite de soude par double décomposition, etc.

Ainsi se trouve supprimé depuis un an déjà dans notre usine le dernier des inconvénients graves de la fabrication de l'acide sulfurique.

L. Kessler.

SUR UNE MODIFICATION

APPORTÉE

AU PROCÉDÉ BARYTIQUE POUR L'EXTRACTION DU SUCRE

La nouvelle loi sur les sucres, en accordant la facilité d'abonnement moyennant une prime fixe sur la matière première, a créé une sorte d'encouragement et d'émulation pour l'obtention des plus hauts rendements. Elle a rendu l'existence à l'ingénieux procédé de Dubrunfaut fondé sur l'emploi de la baryte pour la séparation du sucre contenu dans les mélasses.

Dans ce procédé, on forme comme on sait avec ce sucre et de la baryte une combinaison insoluble dans l'eau : le sucrate de baryte, qu'il suffit de laver pour le séparer de toutes les impuretés contenues dans la mélasse.

On met ce sucrate en suspension dans de l'eau à travers laquelle on fait passer un courant d'acide carbonique, et l'on forme ainsi un précipité de carbonate de baryte insoluble en même temps qu'une dissolution de sucre que l'on filtre, évapore et fait cristalliser.

C'est avec le carbonate ainsi préparé qu'on obtient la baryte employée à former le sucrate. A cet effet, on en fait un mélange intime avec du charbon pulvérisé et on le calcine au rouge blanc. La baryte formée se sépare du charbon en excès par l'eau bouillante qui la dissout. Elle est ainsi constamment régénérée pour rentrer dans le cycle des opérations.

Cette régénération cependant n'étant pas complète, à cause des sulfates contenus dans les mélasses et dans l'eau, qui la transforment en sulfate de baryte incapable de former du sucrate, il est nécessaire d'en réparer constamment les pertes.

On espérait pour cela recourir au carbonate de baryte naturel : la witherite qui se trouve en quantités notables dans certaines mines d'Angleterre ; mais comme il revient encore assez cher, on dut retourner au sulfate de baryte naturel qui en France est très abondant.

On le traite par le charbon au rouge dans un four à réverbère où il se transforme en sulfure de baryum et alors, ou bien on emploie celui-ci directement à la formation du sucrate de baryte en perdant la moitié du baryum qu'il renferme et qui passe à l'état de sulfhydrate barytique incapable de former du sucrate, ou bien on décompose soit ce sulfhydrate, soit la totalité du sulfure par l'acide carbonique. Il se forme dans ces deux derniers cas du carbonate de baryte artificiel qui remplace avec avantage le naturel.

Dans les derniers temps, on a proposé un procédé nouveau d'extraction de la baryte contenue dans le carbonate. Il consistait à faire réagir sur lui au rouge blanc non pas du charbon, mais un mélange de charbon et d'hydrogène gazeux sous forme d'hydrocarbure. L'hydrogène produisait de l'eau qui se combinant à la baryte la rendait fusible et lui permettait de s'écouler, en sorte que l'opération devenait continue.

Mais cette modification n'ayant pas eu de succès à cause de la difficulté de trouver des substances capables de résister à l'action corrosive de l'hydrate de baryte, les procédés actuels sont encore sans changement, ceux définis par Dubrunfaut et employés anciennement par MM. Tilloy, Delaune et C[ie], à Courrières.

Leurs inconvénients sont nombreux :

La transformation du carbonate de baryte en hydrate exige une température très élevée, elle est incomplète ; les modes d'emploi du sulfure de baryum sur lesquels ils sont basés entraînent : ou la perte de la moitié du baryum et l'empoisonnement des eaux avoisonnantes par le sulfhydrate barytique, ou un dégagement énorme d'hydrogène sulfuré des plus insalubre ou des frais notables pour son absorption.

Je suis arrivé à éviter ces inconvénients en adoptant un procédé différent pour l'extraction et la révivification de la baryte. Partant toujours du sulfate transformé de même en sulfure, j'ai repris la réaction anciennement connue de l'oxide de cuivre sur ce sulfure, qui donne si facilement de la baryte en même temps qu'il se produit du sulfure de cuivre.

J'évite facilement l'oxidation du sulfure de baryum et je régénère l'oxide de cuivre à l'aide de son sulfure, de façon à rendre l'opération non-seulement peu coûteuse, mais, qui plus est, lucrative.

Le grillage du sulfure de cuivre s'opère fort mal quand il est seul et n'aboutit pas à l'oxide, mais à des produits impurs. Je le rends très expéditif à basse température en y ajoutant du charbon en poudre. L'oxide obtenu ne renferme pas 1 % de soufre. Le mélange des gaz acides sulfureux et carbonique qui se dégagent trouve son utilisation dans la décomposition à froid du sucrate de baryte qui régénère le sulfate ou plutôt le sulfite de baryte dont la réduction en sulfure est plus économique encore.

L'acide sulfureux étant produit dans la proportion exactement nécessaire à la décomposition du sucrate, mais une partie pouvant se perdre pendant les manipulations, l'acide carbonique produit en même temps, comble le déficit en formant un carbonate toujours en excès dans la liqueur. La présence de ce carbonate qui maintient l'alcalinité du liquide empêche l'inversion du sucre. On le transforme facilement en sulfate propre à la régénération du sulfure par une addition soit de plâtre, soit de sulfate de soude ou de potasse qui, transformés par lui en carbonates, en acquièrent plus de valeur. Une portion des salins résultant de l'incinération dans la fabrique même des eaux de lavages du sucrate barytique trouve ici par le sulfate de potasse qu'elle renferme, un emploi tout indiqué qui l'enrichit en carbonate de potasse.

Ce procédé, outre l'avantage qu'il présente de se suffire à lui-même dans un seul cycle d'opérations, puisqu'il régénère tous ses agents et répare ses pertes dans les mêmes appareils, exige moins de combustible et absorbe tous ses gaz délétères.

Il n'exige pas d'avoir à côté des fours à décomposer le sulfate barytique, d'autres fours pour la calcination du carbonate.

Et il trouve dans le grillage du sulfure de cuivre qui produit de la chaleur, le remplacement de la fabrication du gaz carbo-

nique nécessaire dans le procédé de Dubrunfaut, laquelle absorbe de fortes proportions de combustible.

La décomposition du sulfite et du sulfate de baryte sont plus économiques et plus complètes que celle du carbonate.

Les opérations sont donc plus faciles et moins nombreuses.

Le bas prix du cuivre qui, du reste, se régénère intégralement en favorise particulièrement l'application.

L. Kessler.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Chamfort et les prix de vertu. — L'Académie Française a tenu, le 25 novembre, la séance publique annuelle où elle décerne ses différents prix. C'est M. Caro qui, en qualité de directeur, a prononcé le discours sur les prix de vertu. Nous détachons de ce remarquable discours un passage contenant la réfutation d'une opinion de notre célèbre compatriote Chamfort :

« L'institution des prix de vertu a soulevé, depuis qu'elle existe, les plus vives critiques, et, qui le croirait ? des critiques politiques et sociales. L'attaque commençait, il y a près de cent ans déjà, peu de temps après qu'un anonyme (M. de Montyon) avait demandé à l'Académie française de prononcer, chaque année, l'éloge public de l'action la plus vertueuse récemment accomplie. J'ai regret de le dire : ce fut un académicien, Chamfort, qui, le premier, eut le triste courage de dénoncer cette institution à la raillerie publique.

» Du reste, l'ingratitude académique de Chamfort ne porta pas bonheur à l'écrivain. Ce style si vif et si incisif, si brillant et si précis dans l'épigramme, où l'ironie et la haine sont si finement ciselées, change de caractère dans ces pages

où une rhétorique laborieuse tient lieu d'éloquence, où une sensibilité artificielle s'excite, s'échauffe et n'arrive qu'à la déclamation. « Un prix destiné aux vertus des citoyens
» dans la classe indigente! s'écrie Chamfort. Quoi donc?
» Qu'est-ce à dire? La classe opulente a-t-elle relégué
» la vertu dans la classe des pauvres? Non, sans doute.
» Elle prétend bien, comme l'autre, pouvoir faire éclater
» des vertus. Elle ne veut donc pas du prix? Non, certes :
» ce prix est de l'or; le riche, en l'acceptant, se croirait
» avili. Et pourquoi ne le prendrait-il pas? Le pauvre
» le prend bien!... Payez-vous la vertu? ou bien l'ho-
» norez-vous? Vous ne la payez pas : ce n'est ni votre
» prétention ni votre espérance. — Vous m'honorez donc!
» Eh bien, commencez par ne pas l'avilir en mettant la ri-
» chesse au-dessus de la vertu indigente. Rendez à la vertu
» cet hommage de croire que le pauvre aussi peut être payé
» par elle; qu'il a, comme le riche, une conscience opulente
» et solvable; qu'enfin il peut, comme le riche, placer une
» bonne action entre le ciel et lui. »

» Vous direz, Messieurs, que c'est le style du temps. Oui, mais c'est aussi le style de Chamfort quand il s'égare. Tâchons cependant d'y démêler les arguments sérieux qui devaient renaître plus tard et dont quelques-uns revivent encore aujourd'hui sous la plume acérée des successeurs de Chamfort.

» Laissons en dehors du débat le premier fondateur, M. de Montyon, dont notre confrère M. Rousse a si bien marqué les traits singuliers, tous en contraste dans cette physionomie heurtée, la bienfaisance un peu rude et la charité un peu bourrue, la philanthropie économe et âpre au gain, prodigue pour le bienfait. Allons au fond de la question. — Payer la vertu! Qui donc a jamais eu une telle arrogance? Les actes sublimes, les sacrifices que nous avons à vous signaler n'ont pas de prix, en effet, et n'en peuvent avoir. S'il fallait chercher un salaire en proportion de ces grands dévouements qui occupent et remplissent une vie, quelle mine d'or ou de diamants ne devrait-on pas épuiser?

» Quand nous proclamons ici les noms de ces êtres héroïques et obscurs qui tous ignoraient le nom de l'Académie et qui ne savaient même pas, il y a un an, qu'il y eût un endroit au monde et « un jour dans l'année où la vertu fût récompensée, » que faisons-nous que de les désigner à l'admiration publique et à l'imitation, si nous pouvons? C'est bien là leur récompense, la vraie, la seule qui leur convienne.

» Quant aux prix qui y sont attachés, qu'est-ce autre chose que l'obole offerte à l'œuvre que ces volontaires du bien poursuivent obstinément, un moyen pour ces pauvres gens de prolonger pendant quelques jours le combat qu'ils livrent à des misères ou à des infirmités sans remède? — « *Jouet d'enfant ou salaire d'esclaves!* » s'écrie Chamfort. Il en parle bien à son aise! Est-ce donc un jouet si insignifiant ces quelques centaines de francs qui, tombées entre des mains bienfaisantes, s'y multiplient par le cœur et peuvent alléger tant de souffrances? Est-ce donc un ridicule pour l'Académie de se faire l'auxiliaire et la complice de ces belles et saintes œuvres? Et surtout, ne parlez pas de salaire! Si c'en était un, l'œuvre serait vraiment trop mal salariée. Et quelle triste carrière ce serait que la charité! Si c'était un métier que le dévouement, les gens avisés auraient bientôt fait de le laisser aux dupes et aux sots. Les sots eux-mêmes ne tarderaient pas à l'abandonner en voyant leurs semblables réussir si bien et si facilement ailleurs. En réalité, ce ne sont ni des dupes ni des sots qui exercent ce rude métier. Ce sont des égoïstes très clairvoyants, mais à leur manière, qui trouvent leur bonheur uniquement dans celui des autres. L'espèce en est rare, et l'on peut être sûr que, dans cette carrière du moins, on ne souffrira pas trop de la concurrence.

« Mais, nous dit Champfort, vous limitez votre choix à » la catégorie des Français pauvres. Il y aura une *noblesse* » et une *roture* même dans la vertu; cela est contraire » à l'égalité démocratique. » Et ce gros mot qu'on s'étonne de voir sortir d'une plume si spirituelle. « Vous humiliez » l'indigence! »

» En effet, selon le vœu du fondateur, nous mettons les heureux du siècle en dehors du concours. Avons-nous tort et le fondateur s'est-il trompé ? La vérité, la voici toute humaine, toute pratique : Si la vertu chez les pauvres est la seule que nous devions signaler, c'est qu'elle a tout simplement plus de mérite et qu'elle est d'un autre ordre que chez les riches. Le riche, par cela seul qu'il l'est, a des devoirs que le pauvre n'a pas ; il en a de bien plus étendus. Surtout dans nos sociétés modernes, si profondément remuées par la question de la misère, le riche ne doit pas s'imaginer qu'il ait le droit de s'enfermer dans une vie de jouissance et d'oisiveté, qu'il n'ait pas de comptes à rendre à sa conscience et qu'il puisse se tenir pour satisfait si seulement il n'a pas transgressé la loi, s'il n'a violé le droit de personne. Cela ne suffit pas. Ce qu'il faut que tout le monde comprenne, dans le temps agité et à certains égards tragique où nous vivons, c'est que plus le riche est libre de toute contrainte, plus il doit s'enchaîner lui-même ; c'est que moins il a de devoirs précis, plus il doit s'en imposer ; c'est, en un mot, que « la richesse est une fonction sociale » et que personne n'a le droit de se dispenser des exigences qu'elle crée, sous peine de forfaiture envers la société, pour laquelle le riche peut être, selon son choix, ou un agent de progrès ou un fléau. Certes, cela n'empêche pas qu'il éclate d'admirables vertus dans cette classe des privilégiés de la fortune. Il y a *de bons riches*, comme dit le peuple, habile à les distinguer. Ces *bons riches* montrent parfois une pénétration, un sens divinateur du cœur, une sagacité particulière du bien qui dépasse toutes les formules des économistes ; ils ont des inventions de dévouement qui nous offrent les plus beaux spectacles : des hospices, des dispensaires gratuits, des refuges de toute espèce, l'hospitalité de nuit, tant d'institutions publiques et tant d'autres cachées avec une sorte de pudeur de charité. Mais par cela seul qu'on retrouve, en cherchant bien, un devoir positif à l'origine de ces actes, même quand ils vont au delà du devoir, ils s'honorent par le mystère : ils échappent à nos louanges, et l'hom-

mage le plus délicat qu'on puisse leur rendre c'est celui d'une sympathie discrète et d'un silence ému. »

. . . .

— M. A. Gasquet, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, a fait récemment paraître, à l'imprimerie Mont-Louis, une intéressante brochure de 42 pages, sur *Jean VIII et la fin de l'Empire carolingien*. Il y étudie : 1° la donation de Charles le Chauve et la créance qu'il faut accorder à l'auteur anonyme du *Libellus de imperatoria potestate* ; — 2° les rapports de Jean VIII avec les rois Francs durant la vacance de l'empire ; — 3° ses rapports avec l'empereur Basile. Si le pape tarda, pendant trois ans, tout en négociant avec les divers candidats, à créer un empereur, c'est que, maintenu à Rome par les seuls bienfaits de l'empereur Basile, il ne pouvait songer à faire à ce dernier l'affront de décerner la couronne impériale à un Carolingien. Mais, en 879, Photius, abusant de la situation humiliée de l'Eglise de Rome, fit proclamer la suprématie du Siège de Constantinople sur celui de Rome. Le pape rompit alors avec Byzance et lança pour la troisième fois l'anathème contre Photius. Peu de temps après, Charles-le-Gros était sacré empereur.

(Revue Historique. — Novembre-décembre 1886*)*.

— La *Revue de Gascogne* contient, dans sa livraison d'octobre 1886, un article de M. de la Hitte sur *une Lettre de Marguerite de Valois*, adressée le 14 février 1597 à Roch de Combettes, d'Usson en Auvergne. Combettes avait été le serviteur, l'ami et l'amant de Marguerite. Les archives de la famille Labourelie ont longtemps possédé leur correspondance amoureuse. Elle a été détruite par le zèle dévôt d'un prêtre, membre de la famille.

— M. E. Muntz a communiqué à la Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 28 juillet, les photographies des vitraux, exécutés en 1518 au dôme d'Arezzo par le pein-

tre verrier français, Guillaume de Marcillat. La famille de Guillaume de Marcillat est, paraît-il, originaire du village de Marcillat, aujourd'hui chef-lieu d'un canton du département de l'Allier, limitrophe du canton de Montaigut lès-Combrailles (Puy-de-Dôme). Le village de Marcillat a jadis appartenu au Berry, mais plusieurs des communes du canton dépendaient, avant 1789, de la Basse-Auvergne.

— Dans sa séance du 24 novembre dernier, le conseil municipal de Paris a décidé l'acquisition de cent exemplaires du nouveau volume de notre compatriote M. Duclaux, ancien professeur suppléant à la Faculté de Clermont. Dans ce volume, intitulé : *Le Microbe et la maladie*, sont traitées, sous forme magistrale, les questions qui intéressent le plus la salubrité publique.

— Parmi les conférenciers qui, dans le cours du premier semestre de l'année 1886-1887, se feront entendre à l'Ecole pratique des Hautes études (section des sciences historiques et philologiques), nous citerons : notre compatriote M. Pierre de Nolhac, chargé de traiter de l'*histoire de la philologie classique*, et spécialement *des travaux relatifs aux études helléniques, jusqu'à Budé ;*

M. Gaston Paris, qui s'occupera de *la lexicologie romane ;*

M. Longnon, qui étudiera *les noms de lieu, leur origine, leur signification, leurs transformations, (noms de lieux d'origine germanique)*. Nous rappellerons que c'est grâce à M. Longnon que M. Chotard avait pu, il y a cinq ans, obtenir deux subventions successives destinées à faciliter les travaux du *Comité des noms de terroirs*, établi par l'Académie de Clermont.

Pour le Comité de publication de l'Académie :
Le Secrétaire adjoint, J. Vignancour.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

N° 1 — JANVIER — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des deux séances du mois de janvier 1887 n'ayant pas encore été lus et approuvés, le *Bulletin* ne pourra les donner que dans son prochain numéro.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

UNE PERQUISITION AU COUVENT DE SAUXILLANGES en 1791

Les biens des couvents et des communautés religieuses ayant été mis à la disposition de l'État et déclarés biens nationaux par la loi du 2 novembre 1789, les directoires des départements et des districts furent chargés de les inventorier, de les surveiller et de les administrer. Seulement, pour suppléer au peu d'expérience des membres de ces directoires, les divers Comités de l'Assemblée nationale publièrent successivement des instructions détaillées, de manière à donner à cette administration nouvelle une direction régulière et uniforme. Parmi ces instructions, les plus importantes furent celles que les Comités d'administration des affaires ecclésiastiques et d'aliénation des domaines firent paraître les 15 décembre 1790, 20 mars et 1er juillet 1791, et qui s'occupaient spécialement de la conservation des manuscrits, livres, statues, tableaux, etc.; des châsses, reliquaires et pièces d'orfèvrerie destinés à la fonte ; de la confection des catalogues des bibliothèques, etc.

Dans certains districts, ces instructions restèrent à peu près à l'état de lettre morte. Dans d'autres elles furent exécutées

avec plus ou moins de régularité. A Issoire, les administrateurs du district envoyèrent des commissaires dans les localités où ils supposaient que les instructions pouvaient trouver une application. Ce fut un ancien ingénieur, Jean-Baptiste Levé du Montat, qui eut mission de visiter l'église du Broc, et les couvents d'Issoire et de Sauxillanges (1).

Nous donnons ci-après le procès-verbal de la visite faite au monastère de Sauxillanges.

Ce monastère était un ancien prieuré de Bénédictins dépendant de Cluny. Fondé au dixième siècle par Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, selon les uns, ou selon d'autres par Alfred II, il avait eu dans le principe le titre d'abbaye. En 1790, le prieuré avait pour titulaire le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg. Il était habité alors par dix religieux, dont un prieur conventuel : *Charles-Hippolyte-Joseph Cordier;* un sous-prieur : *François-Pierre Baquas ;* et un procureur : *Jean-Pierre Boulindrau.* Fr. M.

(1) Jean-Baptiste Levé du Montat, né à Issoire le 4 juillet 1751, mort dans la même ville le 19 juin 1823, appartenait à une famille dont un des chefs avait été anobli au commencement du XVIII[e] siècle (*). Sorti de l'école du génie, comme son frère aîné Levé de Siorac, il avait été employé pendant quelque temps en qualité d'ingénieur dans l'empire d'Allemagne. Rentré en France, il s'était adonné à des recherches scientifiques de toute nature, et avait soumis à M. de Choiseul, alors ministre, diverses découvertes qu'il avait faites, relatives à un nouveau système de défense et d'attaque des villes, à la construction de pompes perpétuelles pour les navires, a des appareils plongeurs, à la construction de ponts de plusieurs modèles, etc. En 1783, il présenta un projet pour la reconstruction du pont de la Bajasse, près de Brioude (**). Pendant la Révolution, il n'émigra pas. Mais, tout en se montrant sympathique aux idées nouvelles, il s'écarta le plus possible des exaltés et fut même décrété d'arrestation. Sa qualité d'ingénieur et l'instruction qu'on lui supposait lui valurent à plusieurs reprises des missions, souvent délicates, auxquelles il était difficile de se soustraire. C'est ainsi que, lors de l'expédition de Lyon, en 1793, il fut attaché à l'état-major du général La Valette, commandant une des colonnes qui opéraient dans le Forez. C'est ainsi encore que, quelques mois plus tard, il fut chargé de prendre livraison des cloches que les paroisses du district envoyaient à Issoire et qui étaient de là expédiées dans les fonderies de canons.

(*) (*Renseignements fournis par M. Saurel, juge honoraire à Issoire*).— On a prétendu que la cause de l'anoblissement était l'exercice prolongé des fonctions de maître de poste ; mais cela nous semble un peu hasardé.

(**) Voir l'*Assemblée provinciale d'Auvergne par F. Mège*, page 80, à la note.

« Aujourd'hui 12 décembre 1791, je Jean-Baptiste Levé-
» Montat, ingénieur, commissaire nommé par MM. les admi-
» nistrateurs du district d'Issoire, à l'effet de procéder à la
» conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres, impri-
» més, monuments, statues tableaux, etc., suivant l'instruc-
» tion du comité d'administration des affaires ecclésiastiques
» du 15 décembre 1790, et autres instructions concernant
» les châsses et reliquaires des maisons ecclésiastiques, me
» suis transporté en la ville de Sauxillanges, où j'ai requis
» MM. les officiers municipaux de me donner les renseigne-
» ments nécessaires à ma mission. Lesquels officiers ont été
» MM. Roux, maire, Charles Soulaire, officier municipal et
» Gardy, procureur de la commune, et m'ont conduit en l'église
» de MM. les ci-devant Bénédictins, où nous étant transportés
» au maître hôtel *(sic* pour *autel)*, nous y avons vu ce qui
» suit : un autel sculpté en pierre avec différentes statues bâties
» avec l'autel ; — un reliquaire en bois dans lequel on dit être
» le crâne de saint Arthème ; — autre reliquaire en bois dans
» lequel, dit-on, est un os de saint Robert ; — quatre chan-
» deliers de cuivre de seize pouces de hauteur.

» *Chapelle de saint Godon.* — Un autel en bois cloué et
» attaché au mur où est incrusté un tableau très commun
» représentant saint Benoît dans le désert. Sur le même autel
» est un tombeau en bois, cloué et attaché à l'autel, et cacheté
» par l'évêque, où l'on voit, à travers un verre, une statue qui,
» suivant la tradition, est le corps de saint Godon en chair et
» en os (1).

(1) Saint Godon ou saint Gond avait été le premier abbé du monastère de Volvic, après sa fondation par saint Avit, deuxième du nom, 29e évêque de Clermont. Ce saint était, dit-on, un parent de saint Priest, aussi évêque de Clermont. La présence de ses reliques au monastère de Sauxillanges est constatée dans plusieurs documents : « C'est une merveille de voir un corps
» saint tout entier à l'église conventuelle du monastère de Sauxillanges dans
» une châsse fort mal tenue et couverte seulement à demi d'une vieille pièce
» de Bergame, qui s'est conservé dans son intégrité de temps immémorial,
» et y est honoré sous le nom de saint Godon, avec ce titre écrit sur un vieux
» parchemin en lettre gothique dans la même châsse : *Hic jacet corpus Beati*
» *Godonii confessoris.* La piété de M. le Prieur d'à présent... l'a fait relever

» Un tableau vieux et endommagé, mais bien peint, repré-
» sentant l'adoration de Jésus-Christ sur la montagne de
» Thabor.

» *Chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.* — Un
» autel sculpté en bois cloué et attaché au mur ; — un beau
» tableau représentant la Vierge, saint Joseph et saint Jean-
» Baptiste ; — deux statues en pierre commune, dont l'une
» est la Vierge et l'autre sainte Barbe.

» *Autel de la Croix.* — Un vieux autel en bois, cloué au
» mur, sans statues ; — un mauvais tableau de Descente de
» croix.

» *Autel de saint Jean l'Evangéliste.* — Un vieux autel
» en bois, cloué au mur ; — un mauvais tableau de saint
» Jean l'Evangéliste.

» *Autel de sainte Claire.* — Un mauvais autel en bois
» cloué et attaché au mur ; un mauvais tableau de sainte Luce
» incrusté à l'autel ; — deux mauvaises statues, l'une de saint
» Ferréol, l'autre de saint Antoine et son cochon.

» *Autel de sainte Catherine.* — Un mauvais autel en bois
» cloué et attaché au mur ; un mauvais tableau de sainte
» Scolastique, incrusté à l'autel — deux mauvaises statues,
» l'une de saint André, l'autre de sainte Catherine.

» Dans le clocher, sont six cloches, dont quatre petites.

» Ensuite, j'ai prié MM. les officiers municipaux de m'in-
» diquer la bibliothèque, à quoi ils ont répondu que la clef
» de ladite bibliothèque avait été remise entre les mains

dans une plus belle châsse que l'ancienne... (*La vie des saints et saintes d'Auvergne et du Velay par Jacques Branche.* — 2e édition, Thibaud 1858, tome 2, page 203.)

« Le prieur *(de Sauxillanges)* me fit voir le corps de saint Godon qui est
» encore tout entier tenant une main levée en l'air. Il y a aussi plusieurs
» reliques dans le Trésor. » (*Journal de voyage de dom Jacques Boyer publié par Antoine Vernière.* Thibaud 1886. Page 37).

« On conserve dans l'église des Bénédictins *(de Sauxillanges)* le corps
» d'un religieux, prieur de Volvic, qui est encore entier quoiqu'enterré depuis
» plusieurs siècles, et il est exposé à la vénération des fidèles. » (*Chabrol.— Coutumes locales de la Haute et Basse-Auvergne*, tome 4, page 567.)

» du sieur Chabrol, nommé par Messieurs du district pour » la vente des meubles de la susdite communauté, et qu'elle » y est encore (1).

(1) La lettre suivante donne quelques indications sur le sort de la bibliothèque du couvent de Sauxillanges pendant la Révolution.

« Sauxillanges, 19 vendémiaire an VII de la République.

» L'administration municipale du canton de Sauxillanges à l'administration centrale du département du Puy-de-Dôme :

» Citoyens,

» Les livres qui se trouvèrent dans la bibliothèque des ci-devant moines de » Sauxillanges, lors de l'évacuation du local où elle était, furent déposés dans » une des salles que nous occupons actuellement. Une partie de ces livres » fut conduite à Issoire pendant l'existence du district. La municipalité voulait » y faire conduire le surplus. Mais les administrateurs du district pensèrent » que c'était inutile, vu le peu d'importance de ces livres, et les ouvrages » étant presque tous incomplets. Une grande partie est donc restée ici, et elle » occupe un local qui est le seul où nous puissions établir les archives de » l'administration.

» Il convient, il est même indispensable de retirer ces livres de l'endroit » où ils sont. Mais comme nous sommes dans l'impossibilité de les mettre » ailleurs, faute de local, nous vous invitons de nous autoriser à les faire » transporter à Clermont ou à en ordonner la vente, attendu leur peu d'im» portance et leur délabrement.

« Veuillez, citoyens, prendre un parti à ce sujet dans le plus bref délai...

» *Signé :* Magnin, Souleyre. »

(*Archives départementales. Fonds de l'Administration centrale sciences et arts,* liasse 61.)

Sur cette lettre, les administrateurs du département décidèrent le 27 brumaire an VII (17 novembre 1898) « que l'administration municipale de » Sauxillanges était autorisée à transférer, le plus économiquement possible à » l'administration centrale, les livres en question, pour iceux être réunis aux » livres composant la bibliothèque du département. »

D'après un autre document, les ouvrages provenant de Sauxillange comprenaient mille trois volumes.

Quant aux archives du couvent, elles durent être transportées à Issoire au mois d'août 1792. Un arrêté du district d'Issoire, en date du 17 août 1792, délégua en effet à Sauxillanges un commissaire spécial, M. Altaroche, et l'autorisa « à faire faire, en présence de la municipalité, le déplacement des » archives et le transport en la ville d'Issoire, ainsi que des armoires, » layettes et autres contenant lesdits papiers et titres, en quoi que le tout » puisse consister. » Nous ignorons si le cartulaire que l'Académie de Clermont a publié en 1861, figurait à ce moment dans ces archives. Le bénédictin Dom Boyer l'y avait vu au mois de novembre 1710. (*Journal de voyage publié par A. Vernière*). --- Ce qui est certain c'est que les archives du couvent de Sauxillanges ne furent pas transférées à l'administration centrale du département après la suppression des districts, ainsi que cela était prescrit. Elles sont restées à Issoire oubliées et à l'abandon jusqu'en 1885, époque où M. Rouchon, archiviste, a fait transporter leur résidu aux archives départementales à Clermont.

» De suite, avons été à la chapelle appelée Notre-
» Dame du Bois, où est un autel où est représenté en albâtre
» et en bas relief la passion de Jésus-Christ. L'ouvrage est très
» antique.

» Nous n'avons point trouvé d'autres tombeaux ni pièces
» d'orfèvrerie, attendu que la municipalité les a déposés au
» directoire du district d'Issoire.

» De tout quoi avons dressé le présent procès-verbal fait
» double, et avons signé. Roux-Méliodon, maire — Gardy —
» Levé-Montat — Soulaire. »

(*Archives départementales* — *Fonds du district d'Issoire. Domaines*, liasse 10.)

CONSTRUCTION ET INAUGURATION

à Clermont-Ferrand

d'une Pyramide

EN L'HONNEUR DU GÉNÉRAL DÉSAIX

tué à Marengo le 14 juin 1800

« Aujourd'hui 4 messidor an 9 (1) de la République fran-
» çaise, une et indivisible, les citoyens Sablon, maire, Barre
» et Pyrent, réunis dans la salle ordinaire des séances de la
» commune, il a été exposé que les citoyens de cette com-
» mune, empressés d'élever un monument à la mémoire de
» Désaix, ont déposé au secrétariat une somme à ce destinée ;
» qu'il importe de remplir leur vœu. En conséquence, il a été
» arrêté qu'il serait élevé au-devant de la place du Tour-
» reau une obélisque (*sic*), suivant le plan qui en sera tracé
» par le citoyen Laurent, architecte ; et, attendu qu'il existe
» deux fontaines qui obstruent la rue, et que le piédestal de
» l'obélisque peut recevoir les fontaines ; il a été arrêté que
» les anciennes fontaines seraient démolies, et portées au
» piédestal de l'obélisque, et comme cette démolition et réta-

(1) 23 juin 1801.

» blissement de fontaines ne peuvent être faits qu'aux frais de
» la commune, arrêtent que ces présentes seront soumises au
» conseil municipal pour avoir son approbation et être auto-
» risés à faire la construction desdites fontaines, aux dépens
» des deniers patrimoniaux. »

« Aujourd'hui 4 messidor an 9 de la République française,
» une et indivisible. Les maire et adjoints réunis dans la salle
» ordinaire des séances de la maison commune sur les six
» heures du soir, se sont rendus avec un détachement de la
» 51e compagnie de vétérans nationaux stationnés dans cette
» commune, ayant à leur tête les tambours et musiciens de la
» garde nationale, à la préfecture de ce département, où étant,
» le Préfet, le secrétaire général de la préfecture, les conseil-
» lers de préfecture, le général Saint-Martin et son adjudant,
» se sont rendus sur la place du Tourreau, lieu indiqué pour
» élever un monument en l'honneur de Désaix, mort à la ba-
» taille de Marengo. Le cortège étant réuni sur ledit local, le
» citoyen Ramey-Sugny, préfet de ce département, a posé la
» première pierre de l'obélisque au bruit du tambour, d'une
» musique guerrière et de plusieurs salves d'artillerie. En mé-
» moire de cette cérémonie, sous la première pierre qui a été
» posée, il a été placé une plaque en plomb portant l'inscrip-
» tion suivante :

» *Le quatre messidor an 9 de la République française, la*
» *commune de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-*
» *Dôme, a élevé cette obélisque à la mémoire de Désaix, mort*
» *à la bataille de Marengo ; sous la mairie du citoyen Sablon,*
» *les citoyens Barre, Pyrent, Quessizoles adjoints, Abraham*
» *secrétaire. Le citoyen Ramey-Sugny, préfet du départe-*
» *ment, a posé la première pierre. Le citoyen Laurent, archi-*
» *tecte de la commune, a donné le plan et conduit l'ouvrage.*
» *Le citoyen Amy, commissaire de police, y a assisté, sous le*
» *consulat de Bonaparte.*

» Après quoi, le cortège s'est rendu dans le même ordre, à
» la préfecture pour y accompagner le préfet, le secrétaire

» général et les conseillers de préfecture; et lesdits maire et » adjoints sont revenus à la mairie. De tout quoi a été dressé » le présent procès-verbal lesdits jour et an. »

(*Extraits du Registre des délibérations municipales de Clermont-Ferrand*, volume 28.)

« Aujourd'hui premier vendémiaire an XII (1) de la Répu» blique française, une et indivisible, les adjoints de la ville de » Clermont-Ferrand ayant fait convoquer par lettre d'invita» tion tous les membres des autorités civiles et militaires de » cette ville, à se rendre aujourd'hui, heure de trois du soir, » dans la salle de la maison commune pour célébrer la fête » du 1er vendémiaire et assister à l'inauguration de l'obélisque » en l'honneur du général Désaix mort à la bataille de Ma» rengo. La fête ayant été annoncée dès la veille au son d'une » musique guerrière et par plusieurs salves d'artillerie ;

» L'annonce de ladite fête ayant été pareillement faite ce » jourd'hui, dès le point du jour, et à plusieurs heures de la » journée par des salves d'artillerie, au bruit des tambours et » au son de la musique ;

» L'heure de trois étant sonnée, et les membres de toutes » les autorités civiles et militaires s'étant rendus dans la salle » de la mairie et s'étant mis dans l'ordre que le rang de la » place assigne à chacun des membres composant le cortège, » la fête a été de nouveau annoncée par une salve d'artillerie » et par un concerto de différents instruments de musique. » Après quoi le citoyen Barre, premier adjoint, en l'absence » du maire de la ville (2), a prononcé l'éloge de Désaix dans » lequel il a rappelé les différents traits qui ont caractérisé ce » héros, soit dans sa vie privée, soit dans sa vie publique ; les » services qu'il a rendus à la patrie, le zèle et le courage qu'il » a déployés dans toutes les circonstances pour la servir, et il » a terminé par jeter des fleurs sur sa tombe en appelant la

(1) 24 septembre 1803.

(2) M. Sablon, maire, était alors à Paris où il avait été envoyé avec M. Levet, le 17 fructidor an XI (4 septembre 1803), pour solliciter l'établissement d'un lycée à Clermont.

» reconnaissance de la postérité sur un guerrier qui a fait
» l'honneur de son siècle tant par sa bravoure et ses talents
» militaires que par son généreux dévouement.

» Le discours fini, il a été chanté par un artiste de
» cette ville un hymne composé en l'honneur du jeune héros.
» Un orchestre nombreux a accompagné le chant de cet
» hymne.

» L'hymne ayant été chanté, le cortège s'est mis en marche
» pour se rendre auprès de l'obélisque, ayant en tête les tam-
» bours et la musique, accompagné de la compagnie des vé-
» térans en station dans cette ville, de la gendarmerie et d'un
» détachement de sous-officiers de la 5e et 22e (demi-briga-
» des) légères en recrutement dans cette ville. Etant sur la
» place où a été construit l'obélisque, le citoyen Barre a rap-
» pelé au peuple assemblé, l'époque mémorable qui a régénéré
» la nation française, les heureuses destinées qui l'attendent
» sous un gouvernement qui ne s'occupe que de la prospérité
» de l'État, et a terminé par les cris de : *vive la République,*
» *vive Bonaparte premier consul*. Le cortège a ensuite accom-
» pagné les membres de la préfecture à la maison du dépar-
» tement et s'est ensuite rendu à la mairie.

» Le cortège dissous, il a été placé différents groupes de
» musiciens sur les places publiques pour inviter les citoyens à
» la danse et à la réjouissance. Un mât de cocagne, planté
» sur la place du Tourreau, en haut duquel était une tasse
» en argent, invitait les citoyens à déployer leur adresse
» pour mériter ce prix.

» La journée s'est terminée par de nouvelles salves d'artil-
» lerie et par des illuminations dans la ville. De tout quoi a été
» dressé le présent procès-verbal lesdits jour et an.

» *Signé :* BARRE, adjoint. »

(*Extrait du Registre des délibérations de la municipalité de Clermont*, volume 29.)

Plus tard, en 1808, un anonyme publia dans le *Journal hebdomadaire du Puy-de-Dôme* un projet d'inscription pour

la pyramide Désaix. Cette inscription, qui est toujours restée en projet, croyons-nous, était ainsi conçue :

« Les habitants du département du Puy-de-Dôme, au » général Désaix mort victorieux à Marengo.

« Passans, contemplez cette pyramide
» Et l'urne qu'elle porte aux cieux !
» Au bas s'échappe une eau limpide
» Image d'un cœur vertueux.
» Cette eau, plaintive dans sa course,
» Exprime regrets et douleurs,
» Et semble annoncer que sa source
» Se renouvelle de nos pleurs. »

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Chanut *(l'Ambassadeur)*. — Nous empruntons à *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* deux notes qui lui ont été adressées, en réponse à une question sur Pierre Chanut (de Riom), ambassadeur de France en Suède, et sur son fils l'abbé Chanut, aumônier d'Anne d'Autriche.

« Chanut (Hector-Pierre) qui eut une réputation méritée » dans le monde de la politique et des affaires, naquit à Riom, » au commencement du XVIIe siècle. Etant trésorier de France, » et général des finances à Riom, il avait épousé à Paris, le » 1er septembre 1626, Marguerite Chersellier fille de Pierre » Chersellier, avocat au Parlement, et d'Anne de Virloges ; il » en eut au moins quatre enfants : Pierre Martial, probable- » ment né à Riom ; Anne, née à Paris le 17 août 1634 ; Hec- » tor le 18 novembre 1635 et Rodolphe le 3 mai 1638. De » retour de ses ambassades, il avait remplacé Henry Pussort » au grand conseil le 12 septembre 1664, et son successeur » Omer Tallon fut nommé le 19 avril 1668.

» Il a été inhumé à Paris, paroisse Saint-Sauveur, le 11
» juillet 1667. Il n'a pas laissé de Mémoires, mais des lettres
» et des rapports, conservés à la Bibliothèque nationale et aux
» archives des affaires étrangères, à l'aide desquels Linage de
» Vauciennes a rédigé sa compilation (Paris, 1676, 3 vol. in-
» 12), qu'il indique comme tirée des dépêches de Chanut.
» A l'époque où elle parut, elle eut assez de vogue pour être
» reproduite par D. Elzevier (Cologne, Pierre Marteau, 1677).
» Mais, dit Brunet, cet ouvrage est peu recherché maintenant,
» et la première édition se trouve sur les quais dans la boîte
» à dix sous.

» Son aïeul, Martial Chanut, avait été enterré dans l'église
» Saint-Sauveur où se lisait autrefois son épitaphe, et il avait
» une sœur, Marie Chanut, qui avait épousé Hector Musnier
» receveur des finances en la généralité d'Auvergne.

» Quant à Pierre-Martial Chanut, le seul de ses enfants qui
» ait laissé un nom, il est mort le 13 novembre 1695, après
» avoir donné plusieurs traductions du grec et de l'espagnol.

» — L'abbé Chanut est-il le même dont les aventures don-
» nèrent lieu à l'un des petits livres les plus plaisants, sinon
» même les plus impertinents dont profita jadis la librairie du
» colportage ? M. Charles Nisard (*Histoire des livres popu-*
» *laires*), en nous donnant le titre de cet opuscule (*l'entrée de*
» *l'abbé Chanu* (sic) *dans le Paradis, avec les évènements sin-*
» *guliers lorsqu'il y est entré et parvenu après son trépas*
» in-18, s. d. Tours, Epinal, et Montbéliard), opine pour
» l'affirmative en ajoutant qu'il ne connaît absolument rien de
» cet abbé, si ce n'est qu'il était titulaire d'Issoire et auteur
» de quelques ouvrages, parmi lesquels figurait une traduction
» du *Concile de Trente*, publiée en 1674, et dont il est parlé
» dans le *Journal des savants* (16 décembre 1674). »

Nous ajouterons que M. Geffroy, ancien professeur au lycée de Clermont, a publié en 1883 dans la collection des *Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France*, un volume concernant les représentants de la France en Suède et entr'autres Pierre Chanut.

— La librairie Alcan, à Paris, vient de faire paraître la seconde série des *Variétés révolutionnaires par Marcellin Pellet*. Ce volume contient deux articles intéressant spécialement la Basse-Auvergne.

Dans le premier, intitulé : *les Monuments de Desaix*, l'auteur rappelle les différents monuments qui ont été érigés en l'honneur du vainqueur de Marengo :

La Statue colossale en bronze élevée en 1810, sur la place des Victoires à Paris et remplacée en 1815 par un Louis XIV à cheval. « Il n'est pas resté, dit-il, de trace de cette statue, » si ce n'est que dans le catalogue Vivant-Denon, on trouve » inscrit sous le n° 732 : *Bronze — Partie antérieure d'un* pouce de la statue colossale du général Desaix. »

Le Monument de la place Dauphine à Paris (fontaine avec buste) construit en 1801 d'après le projet de l'architecte Percier et du sculpteur Fortin. — « En 1875, les travaux de » déplacement du monument ont permis de retrouver dans » les fondations une plaque commémorative en cuivre portant » cette inscription : *Hommage libre et volontaire de 600 Fran-* » *çais en mémoire des services rendus par Desaix à sa patrie* » *et des exemples de vertus qu'il a donnés. La première pierre* » *a été posée le* 25 *fructidor an* IX *de la République (*12 *sep-* » *tembre* 1801), *au nom de l'Assemblée générale des Souscrip-* » *teurs*. L'autre face de la plaque indique que cent vingt-huit » dessins du monument furent envoyés au concours et que » l'architecte Vignon obtint le second prix.

» Les fragments du monument de la place Dauphine se » trouvent actuellement (1885) entreposés aux magasins de » la ville, boulevard Morland..... »

Le *Tombeau* élevé au couvent du Mont-Saint-Bernard sur l'ordre de Bonaparte. Ce tombeau est orné d'un bas relief en marbre de Carrare dû au ciseau du sculpteur Moitte. Le héros est représenté tombé de cheval et rendant le dernier soupir entre les bras du colonel Lebrun, son aide de camp.

Une Statue qui fut placée dans l'escalier d'honneur du palais du Luxembourg.

Le Monument érigé par l'armée du Rhin aux environs de Strasbourg, à côté du pont de Kehl que Désaix avait défendu avec une remarquable énergie lors de la retraite de Bavière.

Aux monuments énumérés dans les *Variétés Révolutionnaires*, nous ajouterons : la *pyramide* inaugurée à Clermont, au bas de la rue Ballainvilliers, le 24 septembre 1803, et *la Statue* élevée sur la place de Jaude au mois d'août 1848.

M. Marcellin Pellet termine son article en émettant le vœu qu'une statue équestre de Désaix, *le Sultan juste*, soit placée devant l'école militaire à Paris, avec celles de Marceau, de Kléber et de Hoche, ses frères d'armes.

Dans l'article des *Variétés Révolutionnaires*, intitulé : *la prétendue fille de Soubrany*, M. Pellet fait l'historique de l'anecdote mise en circulation il y a quelques années par notre compatriote Gabriel Guillemot, au sujet d'une fille du conventionnel Soubrany, de Riom. Et, d'accord avec M. Alphonse Du Corail, d'accord avec M. Gomot (*Temps du* 18 *mars* 1885) et avec la Revue d'Auvergne (*n° de mars-avril* 1885), il conclut en disant que la cause est entendue, et que la personne visée dans le récit de Guillemot n'a rien de commun avec Soubrany. Son âge et les diverses circonstances et dates de sa vie et de sa mort ne se prêtent, d'ailleurs, en aucune façon à la filiation et au rôle qu'on lui attribue.

Conférences publiques. — Ce 18 décembre dernier, M. Edouard Vimont, secrétaire général honoraire de la section d'Auvergne du Club alpin français, a fait une conférence sur le *massif du Pelvoux*.

Des conférences publiques ont été faites pendant le mois de janvier, dans l'amphithéâtre des Facultés de Clermont, savoir : le 7 janvier, par M. le docteur Bousquet, professeur à l'École de médecine, sur *l'antiseptie et la chirurgie contemporaine ;* — le 14 janvier, par M. Scheurer, professeur à la Faculté des Lettres, sur *Olivier Goldsmith ;* — le 21 janvier, par M. le docteur Fouriaux, professeur à l'Ecole de mé-

decine, sur *l'alcoolisme et ses dangers pour l'individu et pour la famille,* — et le 28 janvier, par M. Jouberton, professeur au lycée, sur *Blaise Pascal et Alfred de Musset.*

— A Riom, la Société du Musée a convié ses membres à deux conférences. Dans la première, qui a eu lieu le 7 janvier, M. Gomot, député, vice-président de la Société, a lu *l'Eloge de M. Francisque Mandet.*

Dans la seconde, le 29 janvier, M. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont, a exposé la situation *du Tonkin en* 1886. — Dans cette même séance, une communication a été faite par M. Fernand Ventre, sur notre compatriote, le collectionneur Louis Chaduc.

— La Revue *l'Electricien,* de Paris, signale dans un de ses derniers numéros une importante découverte due aux recherches de notre compatriote M. P. Germain, membre correspondant de l'Académie de Clermont.

Il s'agit de l'emploi pour les *piles humides* d'une nouvelle substance, tirée de l'écorce de la noix de coco. C'est la même substance, appelée *Cofferdam,* qui a été utilisée avec succès pour le blindage des navires, et qui est traitée, à cet effet, dans une des usines de Chamalières, près Clermont.

— Un membre de l'Institut, M. Fustel de Coulanges, a publié, dans la Revue des deux Mondes, de remarquables études sur le *Domaine rural chez les Romains.* Dans ces études, qui intéressent l'Auvergne comme tous les pays qui appartenaient à la Gaule romaine, nous signalerons spécialement les paragraphes intitulés : *le nom du Domaine ; — le Domaine rural en Gaule ; — le Château et la Vie de Château, etc.*

Les lettres de Sidoine Apollinaire figurent parmi les principales sources où l'auteur a puisé ses indications.

— L'Auteur d'une importante monographie de Babeuf, M. Victor Advielle, a reproduit dans la Revue : *la Révolution française* (n° du 14 novembre 1886), six billets autographes

inédits de notre compatriote Lafayette, datés du mois de janvier 1783.

Ces billets sont relatifs à l'expédition que Lafayette projetait de faire contre les possessions anglaises, avec le concours des Américains et des Espagnols. Les préliminaires de paix signés par l'Amérique, le 3 septembre 1783, firent avorter le projet.

— La librairie Calmann-Lévy, à Paris, vient de mettre en vente un nouveau volume d'un ancien député du Puy-de-Dôme, M. Bardoux, aujourd'hui sénateur. Ce volume, dont la *Revue des Deux-Mondes* a donné quelques extraits que nous avons signalés en leur temps, est intitulé : *la Bourgeoisie française*, 1789-1848.

L'ouvrage de M. Bardoux est dédié par lui à la mémoire de sa mère *qui fut*, dit-il, *une bourgeoise des anciens temps*, Mme Thérésia Bardoux fut de plus poète. Elle a publié à diverses époques des pièces de vers dans plusieurs journaux de Clermont. Nous citerons entre autres une poésie sur la *Prédication de la première croisade à Clermont*, qui parut vers 1842 dans *l'Auvergne littéraire, scientifique et industrielle.* Mme Bardoux est morte il y a quelques années à St-Saturnin, commune de Saint-Amant-Tallende.

M. Bardoux a étudié surtout le rôle politique de la bourgeoisie pendant et depuis la révolution. Pour bien connaître la bourgeoisie française, *élite du tiers-état et pépinière de la noblesse*, pour bien l'apprécier et se rendre un compte exact de ce qu'étaient vraiment les bourgeois et bourgeoises des anciens temps, il faut lire un curieux ouvrage, qui a paru également en 1886 : *les Bourgeois d'autrefois*, par Albert Babaud. (Paris, Firmin Didot, 1 vol.)

NÉCROLOGIE

Adam Pilinski. — L'Académie de Clermont vient de perdre un de ses membres correspondants. M. Adam-Joseph Pi-

linski, ancien officier de l'Armée polonaise, est mort à Paris le 23 janvier dernier, à l'âge de 77 ans.

Adam Pilinski s'était fait une réputation méritée comme artiste, par ses lithographies et ses gravures, mais surtout par ses reproductions de vieilles estampes et de vieux documents.

Il avait autrefois habité Clermont et s'y était marié.

L'Académie l'avait nommé membre correspondant le 16 janvier 1879.

M. Bruyerre. — Nous avons à déplorer la fin prématurée d'un architecte de talent, M. Clément Bruyerre, mort dans les derniers jours du mois de janvier dernier. C'est une perte pour l'art, une perte aussi pour l'Auvergne. Envoyé dans notre pays par la commission des monuments historiques, il s'était montré constructeur habile et prudent autant qu'archéologue érudit et scrupuleux.

C'est à lui que l'on doit la réparation de nos vieilles églises de St-Saturnin, d'Orcival, de Royat, de St-Nectaire, d'Ennezat, ainsi que celle du baptistère du Chambon ; la restitution et réédification de l'antique maison forte de Murols, située à St-Amant-Tallende et appartenant à M. de la Tour-Fondue.

C'est lui aussi, qui, pendant plusieurs années, a dirigé les fouilles du temple de Mercure au sommet du Puy-de-Dôme : et il n'a pas dépendu de sa volonté qu'elles n'aient été menées à bien.

Il a été enfin l'architecte de plusieurs maisons particulières, parmi lesquelles nous citerons l'élégante villa de l'avenue de Royat, appartenant à MM. Hervier et Gautié.

M. Bruyerre est mort ayant à peine 56 ans.

Pour le Comité de publication de l'Académie :
Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

CLERMONT. — IMP. BELLET.



BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

N° 2 — FÉVRIER — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des séances des mois de janvier et février 1887 n'ayant pas encore été lus et approuvés, le *Bulletin* ne pourra les donner que dans un de ses prochains numéros.

L'Académie a reçu communication : 1° du Compte de recettes et dépenses présenté par son Trésorier; — 2° d'une Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 14 février 1887.

I. COMPTE DES RECETTES & DÉPENSES

EFFECTUÉES

pour le compte de l'Académie de Clermont, du 4 février 1886 au 3 février 1887.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre, conformément au règlement, le compte-rendu des finances de l'Académie pendant l'exercice 1886-1887.

Les deux tableaux ci-après en présentent le résumé :

TABLEAU A

MOUVEMENT DES FONDS DU 4 FEVRIER 1886 AU 3 FÉVRIER 1887

ENTRÉES OU RECETTES

I. Encaissement des Cotisations.

Antérieures à 1886 :			
Par le Trésorier.......	26 »	124 »	1.150 »
Par l'Agent comptable...	98 »		
De l'Exercice 1886 :			
Par le Trésorier........	58 »	1.026 »	
Par l'Agent comptable...	968 »		
		A reporter.......	1.150 »

Report............ 1.150 »

II. Intérêts.

Du fonds de réserve : Coupons au 1er avril, 1er juillet, 1er octobre 1886, 1er janvier 1887..................	509 »	
Des fonds pour le monument de Vercingétorix : Coupons au 28 février des bons échus, au 10 mars et 10 septembre 1886 des bons en cours.....	105 75	614 75

III. Subvention du département du Puy-de-Dôme.

Encaissement de la subvention votée par le Conseil général du Puy-de-Dôme sur les fonds de l'exercice 1886.................................. 400 »

IV. Vente de jetons de la fondation Lecoq. »

V. Vente de volumes appartenant à l'Académie.

Par le Trésorier : Vente d'un volume des *Mémoires* (1856), à M. Rousseau, libraire.....	9 »	
Par M. Thibaud, imprimeur, un volume des *Mémoires*.........................	10 »	19 »

VI. Abonnements au Bulletin mensuel.

Encaissement d'abonnements par M. Thibaud..... 75 »

Total des recettes de l'exercice.........	2.258 75
Report de l'encaisse au 4 février 1886....	1.352 45
Retrait des fonds libres déposés à la Société générale, le 27 février 1886.....	1.511 25
Total des entrées..........	5.122 45

SORTIES OU DÉPENSES

I. Frais d'impressions.

(*a*) MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE :

Impression du XXVIe volume des *Mémoires* (année 1884), tirage à 225 exemplaires, trente-huit feuilles et demie, à 45 francs la feuille..........................	1.733 »	
Supplément de composition pour petits caractères, parangonnages (y compris le travail des tables), pour le Journal de Dom Boyer........................	482 80	
Brochage de 225 exemplaires, à 0 20 c. l'un..............................	45 »	2.303 80
Composition, papier et tirage de la couverture............................	15 »	
Pliure, satinage, placement de gravures	78 »	

A reporter........... 2.303 80

Report............			2.303 80
Impression de 20 feuilles (terminées au 1er janvier 1886) du XXVIIe volume des *Mémoires* (année 1885), tirage à 225 exemplaires; 20 feuilles à 45 fr. la feuille..................	900 »		991 75
Supplément de composition pour petits caractères, vieux français et latin...	61 75		
Satinage. 20 feuilles, à 1 f. 50 c. l'une.	30 »		
(*b*) BULLETIN MENSUEL :			
Impression des nos 29 à 37 inclus (année 1885), compris suppléments divers.......	787 50		905 50
Brochage, couverture, affranchissements	118 »		
(*c*) IMPRIMÉS DIVERS :			
1000 lettres de convocation aux séances, en 1884	40 »		143 »
1200 lettres de convocation aux séances, en 1885........................	40 »		
800 lettres de convocation aux séances de commission..........................	20 »		
Bandes d'adresse....................	40 »		
II. Traitement des Agents de l'Académie.			
M. Poiret, agent comptable, son traitement pour 1886.................	250 »		400 »
M. Belard, concierge................	150 »		
III. Frais des Séances publiques.			
Séance de 1885 : Impression de 1200 lettres de convocation (facture Thibaud)......	24 »		46 »
Séance de 1886 : Transport de chaises, gratification au Concierge.............	13 »		
Insertion dans *la Gazette d'Auvergne* ...	9 »		
IV. Frais divers.			
(*a*) Distribution des *Mémoires* à Clermont et envoi franco à Riom (facture Thibaud)....	20 »	38 75	65 »
Caisse, emballage et affranchissement des volumes envoyés au Ministère (facture Thibaud)	18 75		
(*b*) Affranchissements divers, convocations, etc.........................		14 »	
(*c*) Frais de recouvrement des cotisations, timbres de quittance, voyage à Riom..		7 »	
(*d*) Fournitures de bureau............		5 25	
Total des sorties, ou dépenses..........			4.860 05
Excédant des recettes sur les dépenses...			262 40
Total égal au montant général des entrées.			5.122 45

VÉRIFICATION

Les dépenses payées au cours de l'exercice ont été de fr....	4.860 05
Les recettes encaissées au cours de l'exercice ont été de fr...	2.258 75
Différence.............	2.601 30
correspondant à la diminution de l'actif en espèces ou valeurs (fonds de roulement) qui était, au 4 février 1886, de fr............................	5.687 29
et qui est à ce jour (voir le tableau B ci-après), de fr.	3.085 99
Différence égale...........	2.601 30

TABLEAU B

Situation au 3 Février 1887.

I. Actif en espèces ou valeurs.

(*a*) FONDS DE RÉSERVE :

Deux inscriptions départementales de rente 3 p 100, d'ensemble 509 fr. de rente, valeur au cours d'achat représentant, au cours du 2 février 1887 (79 fr.), un capital de 13403 fr. 65 c.		10.972 55
(*b*) FONDS DE ROULEMENT :		
Sans affectation spéciale, — Espèces en caisse........................	262 40	3.085 99
Avec affectation spéciale (fonds du monument de Vercingétorix), — Bons de la Société générale, 4 1/2 p. 100; coupons au 10 mars 1887, attachés................ 2.100 » Espèces en caisse........ 723 59	2.823 59	
Ensemble.............		14.058 54
II. Jetons de la fondation Lecoq.		
515 jetons à 3 fr. 15 c. l'un, valeur de l'argent...		1.622 25
III. Volumes divers déposés aux Archives.		(mémoire)
Total, sauf mémoire.........		15.680 79

Ces tableaux, Messieurs, seraient de nature à vous donner une idée fâcheuse de la situation de nos finances; mais ils vous la présenteraient d'une manière incomplète si je n'ajoutais qu'il reste encore, à ce jour, des cotisations à recouvrer pour une somme

de 1712 francs, et qu'il nous est fait des propositions pour l'acquisition d'une collection complète de nos *Mémoires*, dont j'espère tirer une somme d'environ 500 francs.

Ces rentrées, ainsi que les recettes ordinaires de 1887, me permettront, je n'en doute pas, de rétablir prochainement l'intégralité des fonds avec affectation spéciale, et de solder les dépenses d'impression des *Mémoires* de 1885 et de 1886.

Ces dépenses, par suite de la cession de l'imprimerie Thibaud à M. Bellet, et aussi de la publication de deux volumes des *Mémoires* au cours de 1886, ont entraîné, pour nos paiements, une augmentation anormale : elle ne sera, heureusement, que momentanée.

Clermont-Ferrand, le 3 février 1887.

Le Trésorier,
CIRICE TEILLARD.

II. CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVE à des Etudes sur l'état de la France en 1789

Paris, le 14 février 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans la séance de clôture du dernier congrès des Sociétés savantes, mon prédécesseur avait signalé à votre attention l'intérêt que présenterait l'étude de la France de 1789. Le moment semble en effet venu, après un siècle écoulé, de rechercher et de réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, de rétablir la vérité, en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes.

L'extension donnée au Comité des travaux historiques et scientifiques par la création d'une section des sciences économiques et sociales l'a singulièrement modifié ; il ne s'occupe plus exclusivement des temps antérieurs au XVIII[e] siècle, et n'est plus tenu à distance de l'époque moderne, objet à juste titre des curiosités et des préoccupations du plus grand nombre.

Les *Mémoires des Intendants*, dont le Ministère a confié la publication à M. de Boislisle, marquaient déjà de nouvelles tendances : elles s'accentuent davantage encore par des travaux actuellement en préparation, je veux dire la recherche des pièces relatives à l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808.

A côté de ces importantes publications, j'ai pensé qu'il serait intéressant de posséder, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation d'où est sortie la société moderne. Les documents abondent sur tous les points de notre territoire ; vous saurez les découvrir, les choisir et les présenter clairement ; j'ai confiance en vos habitudes dès longtemps connues de laborieuses et savantes recherches.

Si j'ai pris soin toutefois de demander au Comité des travaux historiques de dresser le plan d'étude d'une généralité ou d'une région, tel que vous le trouverez ci-inclus, ce n'est pas assurément avec l'intention d'imposer ce plan à tous les érudits dont je tiens avant tout à respecter l'initiative et les vues personnelles ; mais il me semble désirable que des mémoires destinés à être réunis aient, dans leurs grandes lignes, une uniformité qui en facilite la lecture et la comparaison. Cette uniformité, je le sais, ne saurait être absolue, alors que, sous l'ancien régime, l'administration était partout si différente ; d'ailleurs les auteurs qui voudront bien me prêter leur concours n'auront pas toujours à étudier des circonscriptions de même nature : les uns s'attacheront à des généralités, d'autres à des gouvernements, des élections ou des villes. J'ajoute que les matériaux nécessaires pour suivre pas à pas le plan du Comité feront souvent défaut dans les archives ; qu'en dehors de ce plan, simple indication forcément incomplète, bien des questions intéressantes subsistent ; qu'il ne faudrait pas en négliger les traces, ni décourager les tendances des chercheurs attirés plutôt vers l'étude de questions particulières comme celles des *Enfants trouvés*, des *Douanes*, etc.

Il serait téméraire de supposer qu'il existe, sur toute la surface de la France, un nombre assez considérable de savants prêts, dès aujourd'hui, à commencer l'œuvre que je vous propose pour chacune des généralités ou fractions de généralités du royaume. Si l'on devait, avant de rien publier, attendre le jour éloigné où l'on aurait réuni les éléments d'une aussi vaste enquête, l'entreprise risquerait de n'être jamais achevée. Au reste, il n'est pas nécessaire que toutes les généralités soient décrites. Malgré la diversité de l'ancienne administration, les mêmes institutions apparaissent sur bien des points de notre territoire ; les mêmes faits s'y reproduisent, et la description d'un certain nombre de régions caractéristiques suffirait à donner une notion exacte de la France.

Il ne s'agit pas ici, vous l'avez compris, de faire œuvre d'historien ; les descriptions, telles que je les conçois, doivent être au contraire aussi condensées que possible, ne contenir que les faits essentiels ou des analyses toujours appuyées sur un document authentique.

J'ai le ferme espoir, Monsieur le Président, que de semblables recherches intéresseront quelques-uns des membres de votre Société, et je souhaite que des travaux individuels conçus dans cet esprit, et approuvés par le Comité, constituent des types qui servent d'exemples à d'autres auteurs, et deviennent le point de départ d'une série nouvelle particulièrement recherchée de notre belle collection des Documents inédits de l'histoire de France.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : BERTHELOT.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

PROJET DE PLAN
pour
L'ÉTAT DESCRIPTIF D'UNE GÉNÉRALITÉ OU D'UNE RÉGION DE LA FRANCE
en 1789

ÉTAT DES PERSONNES

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'Etat civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État.- Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Priviléges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES

Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturages et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garennes et colombiers.

Mainmorte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION

Administration générale. — Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux, Assemblées provinciales.

Finances. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes. — Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses.

Hôtels des monnaies.

Justice. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

État militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

Marine. — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. Écoles de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

Instruction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

Agriculture. - Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

Industrie. — Mines et carrières. Administration des mines. Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

Transports et commerce. — Postes, Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banques et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

Travaux publics. — Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

Assistance publique. — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

LE CARROSSE DE CLERMONT A PARIS

au dix-huitième siècle

Mieux partagé qne beaucoup d'autres villes de France, Clermont possédait bien avant la fin du XVII[e] siècle un service de voitures publiques le reliant à Paris. On sait, en effet, que, lors de l'ouverture des Grands-Jours d'Auvergne, en 1665, les *carrosses ordinaires* devinrent insuffisants au départ de Paris pour Clermont, ces voitures « étant retenues longtemps d'avance, à cause du grand nombre de personnes qui suivaient Messieurs des Grands-Jours (1). »

Mais, si l'existence de ce service est connue dès cette époque, il n'en est pas de même de la manière dont il fonctionnait.

(1) *Mémoires de Fléchier.* Paris. Hachette, 1862. (Appendice, page 439).

Les documents de la fin du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe ne fournissent aucun renseignement sur la durée du trajet, le prix des places, les lieux de séjour, etc.

Il y a donc, ce me semble, quelque intérêt à livrer à la publicité la note suivante qui a été écrite, en 1712, par un de nos compatriotes, et qui donne de curieux détails sur un voyage en carrosse, de Clermont à Paris, dans le courant de ladite année :

Route de Clermont à Paris.

« De Clermont on va coucher à Gannat où il m'en » coûta (1).	»	30 sols
» On dîne à St-Pourçain, il m'en coûta. . .	»	25
» On couche à Bessay, — . .	»	30
» On dîne à Moulins, — . .	»	25
» On couche à St-Pierre-le-Moutier, — . .	»	32
» On dîne à Nevers, — . .	»	25
» On couche à La Charité, — . .	»	35
» On déjeune à Pouilly (2), — . .	»	25
» On dîne à Cosne, — . .	»	30
» On couche à Neuvy, — . .	»	30
» On dîne à Briare, — . .	»	25
» On couche à Nogent, — . .	»	35
» On dîne à Montargis, — . .	»	30
» On couche à Nemours, — . .	»	30
» On dîne à Fontainebleau, — . .	»	30
» On couche à Essonne, — . .	»	35
» On dîne à Villejuif, — . .	»	35
» De là on va coucher à Paris.		
» De Clermont à Paris, par le carrosse, il m'en » a coûté ce qui est marqué dessus, montant à.	25#	7 sols

» Pour la place au carrosse pour aller à Paris 30 livres, » et 3 sols pour livre des hardes (3).

(1) La dépense notée pour chaque couchée comprend sans doute tous les frais d'hôtellerie, — repas et logement.

(2) C'est, dans tout le voyage, la seule halte pour déjeuner dont il soit fait mention. La distance entre La Charité et Neuvy n'étant que de douze lieues, il n'y avait aucun inconvénient à s'arrêter deux fois pour les repas pendant la journée consacrée à ce trajet.

(3) Bien entendu, le mot *livre* s'appliquant au transport des bagages signifie poids d'une livre.

» Pour revenir de Paris à Clermont on donne 10 livres, » et pour livre des hardes 4 sols. »

Comme on le voit, en 1712, le carrosse mettait neuf jours pour parcourir la distance de Clermont à Paris (1). Il convient toutefois de remarquer que, les première et neuvième étapes étant relativement courtes, le départ de Clermont et l'arrivée à Paris avaient lieu dans l'après-midi.

Cinquante ans plus tard, ce voyage s'accomplissait en huit jours et n'exigeait, par conséquent, que sept couchées en route (2). Le carrosse partait alors de Clermont tous les samedis, et de Paris tous les jeudis. Le prix des places était, par personne, de 36 livres de Clermont à Paris, et de 48 livres de Paris à Clermont. Les voyageurs du *panier* (3) ne payaient que demi-place. Pour le transport des bagages, on donnait 3 sols 9 deniers, par livre, à l'aller, et 5 sols au retour.

En cette même année 1762, la Haute-Auvergne n'était pas encore dotée d'un carrosse. Pour aller d'Aurillac à Paris il n'y avait qu'un service de *messagerie* (4). Le voyage durait quatorze ou quinze jours et se faisait à cheval. La messagerie d'Aurillac passait par Brives et, entre cette ville et Paris, se confondait avec la messagerie de Toulouse. Il en coûtait 110 livres par personne, nourriture comprise, et 5 sols par livre de hardes ou de marchandises.

Du reste, au XVIIIe siècle, on y regardait à deux fois avant d'entreprendre un long voyage. A en croire un dicton bien connu, nos compatriotes éprouvaient une telle appréhension de la fatigue et des dangers de la route qu'ils ne seraient pas montés dans le carrosse de Paris sans avoir pris la précaution de rédiger leurs dernières volontés. Le comte de Montlosier constate dans ses *Mémoires* que, peu de temps avant la Révolution, « un coche partait toutes les semaines des principales villes de province pour Paris et *n'était pas toujours plein.* »

(1) D'après la *Liste générale des postes de France*, publiée en 1732, par Jaillot, géographe ordinaire du Roi, on comptait, de Clermont à Paris, 51 postes 1/2, soit 103 lieues.

(2) *Calendrier d'Auvergne curieux et utile pour l'an de grâce* MDCCLXII, p. 278. — En 1762, Clermont possédait également un carrosse pour Lyon.

(3) Le *panier* était une banquette qui occupait, à l'extérieur du carrosse, la place où se trouvait, dans le principe, une corbeille d'osier destinée à recevoir les bagages.

(4) *Calendrier d'Auvergne* de MDCCLXII, page 280.

En 1793, le carrosse disparut et fut remplacé par un nouveau service de voitures publiques, les *Messageries nationales,* dont l'Etat s'attribua l'exploitation exclusive. Un décret du 25 vendémiaire an III abolit ce monopole, mais les Messageries nationales appartenant à l'Etat ne furent supprimées que par la loi du 9 vendémiaire an VI. C'est à partir de cette époque que se sont organisés les services de *diligences,* qui, sous des noms divers, ont sillonné la France jusqu'à l'établissement des chemins de fer (1).

T. D'A.

UN ARRÊTÉ DU REPRÉSENTANT MUSSET

relatif à la Bibliothèque de Clermont

On sait que la ville de Clermont n'avait pas, avant la Révolution, de bibliothèque publique.

En léguant au chapitre de la Cathédrale sa collection de livres, Massillon avait exprimé la volonté qu'elle fût aménagée de façon à être accessible aux prêtres et ecclésiastiques du clergé de Clermont. Depuis lors, et conformément aux intentions de l'éminent évêque, la bibliothèque du chapitre s'ouvrait deux fois par semaine non-seulement pour les ecclésiastiques, mais aussi pour les personnes lettrées qui en demandaient l'accès. Mais ce n'était là en réalité qu'une institution ayant un caractère purement privé.

A partir de 1790, la question de l'établissement de bibliothèques à l'usage du public préoccupa les assemblées et les représentants non moins que les administrations départementales et municipales. A plusieurs reprises, on songea à utiliser les nombreux volumes imprimés et manuscrits que la confiscation des biens des couvents et des émigrés avait mis à la disposition de la nation. Toutefois, ce ne fut qu'après bien des tâtonnements et bien des essais infructueux qu'on parvint

(1) L'inauguration de la gare de Clermont date du 7 mai 1855.

à aboutir. L'état de trouble où l'on vivait n'était pas de nature à favoriser une fondation de cette espèce.

Nous avons raconté ailleurs (1) quelques-unes des tentatives faites à Clermont en vue d'arriver à installer une bibliothèque. En février 1793, lorsque fut établie, sous le nom d'*Institut*, une sorte d'école secondaire, on décida qu'une bibliothèque serait annexée à cette école, et on en donna la direction à un sieur Desessement. Mais cette première bibliothèque ne fut pas organisée.

Un peu plus tard, la même année, Couthon désigna pour bibliothécaire un avocat de Clermont, instruit et patriote, le sieur Barbat du Clozel. A ce moment, le désordre ou plutôt le chaos des livres à démêler, à classer, à inventorier, était tel qu'il devait effrayer les mieux intentionnés. Les fonctions de bibliothécaire ne pouvaient être, en somme, que des fonctions matérielles d'époussetage et de triage fort peu attrayantes. Aussi ne provoquaient-elles pas beaucoup de zèle chez ceux qui étaient chargés de les exercer. Après Du Clozel, qui fut emprisonné comme girondin, on nomma un libraire nommé Ribeyroux, qui resta bibliothécaire environ dix mois. Puis, au mois d'octobre 1794, Barbat du Clozel reprit possession de l'emploi. Mais, comme il ne parut pas mieux disposé cette fois que la première à aborder résolument le travail qu'on attendait de lui, le représentant Musset, alors en mission dans le Puy-de-Dôme, estima qu'un lettré n'avait pas les aptitudes nécessaires pour venir à bout d'un travail purement matériel. En conséquence, il prit un arrêté pour suspendre ou plutôt pour supprimer les fonctions de bibliothécaire, et il chargea deux employés de faire le classement et le catalogue de tous les livres destinés à former la bibliothèque.

C'est cet arrêté de Musset, en date du 8 nivôse an III (28 décembre 1794), que nous reproduisons ci-après.

Les employés nommés par Musset se mirent aussitôt au

(1) *Un fédéré du dix août. — Barbat du Clozel d'Arnery*, par F. Mège.

travail. L'un deux surtout, le ci-devant curé Poudrille (1), y apporta beaucoup de zèle et d'activité. Quelques mois après l'arrêté du 8 pivôse, un nouvel employé, Pierre Savy, ancien conseiller à la Cour des Aides, fut nommé principal surveillant pour avoir la garde des livres et tenir la main à leur conservation et à leur classement.

Savy remplit ces fonctions jusqu'en l'an VII, d'abord sous le nom de *surveillant provisoire de la bibliothèque nationale*, puis sous celui de *bibliothécaire du département* ou de *bibliothécaire près l'école centrale*. Au commencement de l'an IV, il faillit être destitué, sans doute à cause de ses opinions moins

(1) Claude Poudrille, né à Celles près Thiers, le 21 décembre 1762, était vicaire dans sa paroisse natale, lorsqu'éclata la Révolution. L'ardeur qu'il montra pour les idées nouvelles et l'approbation qu'il donna à la constitution civile du clergé lui valurent les suffrages des électeurs du district de Clermont qui, au commencement de 1791, le nommèrent curé de Chanonat.

Il fut installé dans ce poste le 5 juin 1791. Mais, quoiqu'il eût déjà, antérieurement, exercé à Chanonat les fonctions de vicaire, sa nomination ne fut pas vue d'un bon œil par la majorité des habitants. Il venait en effet prendre la place d'un homme méritant entre tous, d'un curé fort considéré et fort aimé de ses paroissiens, l'abbé Raymond, le même qui fut plus tard curé de la cathédrale de Clermont. Aussi son installation apparut-elle comme une sorte d'usurpation et l'on ne se gêna pas pour murmurer et pour faire entendre même des menaces. Devant cet accueil moins que bienveillant, l'abbé Poudrille crut prudent d'aller habiter dans un petit village des environs, à Jussat. De là, il venait de temps en temps célébrer les offices à Chanonat, mais toujours sous l'escorte des officiers municipaux.

Cette situation se prolongea jusqu'en 1793. Le 24 février de cette année, la Convention avait rendu un décret mettant en état de réquisition permanente tous les citoyens de dix-huit à quarante ans. Cette mesure avait été fort mal accueillie dans les campagnes, et personne ou à peu près ne se faisait inscrire. Voulant réagir contre cette apathie et cette mauvaise volonté qui se manifestait à Chanonat comme dans presque tous les villages, le curé Poudrille se présenta le 14 mars devant les officiers municipaux de sa commune et se fit inscrire comme volontaire libre. Peut-être espérait-il encore se procurer ainsi une raison plausible qui lui permît de se soustraire à une situation embarrassante! Quoi qu'il en soit, après avoir applaudi à son enrôlement, la municipalité s'opposa à son départ.

Lorsque les cérémonies du culte furent abolies dans toutes les paroisses, Claude Poudrille se réfugia à Clermont et y fut, au bout de quelque temps, employé au triage des livres déposés dans les bâtiments nationaux.

Il est mort, croyons-nous, après 1830. — Il a fait imprimer quelques poésies de circonstance.

que révolutionnaires. Le 20 frimaire an IV, la municipalité de Clermont recommanda au département pour la place de bibliothécaire un sieur Dufraisse, ancien principal de collège; mais Savy parvint à se faire maintenir.

Le passage de Savy à la surveillance des livres des *deux bibliothèques nationales*, c'est-à-dire des livres déposés à l'ancienne bibliothèque de la Cathédrale et de ceux déposés au collège, ne fut pas tout à fait inefficace. Il fit un triage préliminaire, mit un certain ordre dans l'entassement de volumes qu'on lui avait confiés, et dressa même un commencement de catalogue dont les fiches furent envoyées à Paris au mois de vendémiaire an IV. Certains ouvrages incomplets, ou manifestement sans intérêt, ou existant en nombre, furent vendus (1). Bon nombre furent restitués à leurs anciens possesseurs. La plupart des prêtres recouvrèrent leurs bréviaires et missels en vertu d'un arrêté du représentant Chazal du 14 messidor an III (2). L'évêque constitutionnel Périer obtint la restitution des livres de liturgie provenant de la Cathédrale. Enfin quelques autres ecclésiastiques rentrèrent même en possession de leurs livres d'étude (3).

(1) Un arrêté du département en date du 9 vendémiaire an V, avait autorisé Savy à traiter de gré à gré avec des libraires pour la vente des livres de liturgie en feuilles.

(2) Par son arrêté du 14 messidor an III, le représentant Chazal autorisa le citoyen chargé du service de la bibliothèque, à rendre aux prêtres reclus, remis en liberté, les missels, bréviaires et autres livres liturgiques qu'ils justifieraient leur avoir été enlevés et avoir été déposés à la bibliothèque.

(3) Au mois de pluviôse an V, Jean-François Périer voulant réorganiser la célébration du culte dans l'église Cathédrale, dont tout le mobilier avait disparu, adressa au département une pétition demandant qu'on lui restituât une chaire, des bancs et un certain nombre de livres liturgiques. Par un arrêté daté du 28 pluviôse, le département autorisa le bibliothécaire à remettre audit Périer: quatre antiphonaires, quatre graduels pour les quatre saisons, un pontifical romain, un cérémonial romain, neuf missels, un cérémonial épiscopal et deux petites liturgies *pro passione*.

Un ancien professeur de théologie du collège de Clermont, l'abbé Solignat, obtint la restitution de divers livres de science et de littérature. (Voir sur cet ecclésiastique: *l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, etc.*, par F. Mège, page 236).

Les diverses autorités qui se succédaient soit au département soit à la municipalité, s'efforçaient de réunir dans un même local tous les livres disséminés dans les différents bâtiments nationaux. Mais ce n'était pas chose facile. On se heurtait partout à l'insouciance, à des habitudes prises, à des intérêts engagés. Ainsi un arrêté du département du 5e jour complémentaire an III (21 septembre 1795), avait décidé *que les livres, manuscrits, tableaux, cartes, et autres monuments d'art et d'instruction appartenant au district de Clermont et devant composer la bibliothèque publique, seraient provisoirement placés dans le bâtiment des ci-devant Charitains* (1). La décision était claire et formelle, et le 9 vendémiaire an IV, le dis-

(1) L'arrêté est ainsi conçu : « Les Administrateurs du département,

» Considérant que l'encouragement des sciences a toujours fixé l'attention » de l'administration ; que le premier moyen d'encouragement était d'en conserver les dépôts précieux ;

» Considérant que le meilleur moyen de les conserver est celui que prescrit la loi du 8 pluviôse an II, et qui veut qu'il soit déterminé un local » convenable pour y établir une bibliothèque publique, y placer en même » temps les objets d'histoire naturelle, les tableaux, cartes et autres monuments des arts et d'instruction ;

» Considérant que, dans le district de Clermont, ces objets précieux sont » encore placés ou, pour mieux dire, amoncelés dans des locaux où ils sont » exposés aux injures de l'air ;

» Arrête : que les livres, manuscrits, tableaux, cartes et autres monuments » d'art et d'instruction, appartenant au district de Clermont et devant composer la bibliothèque publique, seront provisoirement placés dans le bâtiment des ci-devant Charitains.

» Arrête de plus qu'en conformité de la loi du 8 pluviôse précitée, le » district de Clermont sera invité de proposer dans le plus court délai, parmi » les édifices nationaux situés dans cette commune, un emplacement convenable pour y établir une bibliothèque publique, d'en envoyer de suite » l'indication au département, avec le devis estimatif de la dépense nécessaire » pour recevoir la bibliothèque, ensemble les tableaux, cartes et autres monuments des arts et d'instruction pour, le tout, être envoyé à la Commission d'instruction publique, conformément à la loi du 8 pluviôse.

» Fait au département à Clermont, le cinquième jour complémentaire de » l'an III de la République française, une et indivisible. Signé : *Rougier*, » *Nicolas* et *Farradesche-Gromont*. »

(*Archives départementales. — Administration centrale, instruction publique, bibliothèque, sciences et arts*). — On sait que le bâtiment des Charitains est celui qu'occupe actuellement la bibliothèque de la ville de Clermont.

trict chargea l'architecte Deval de prendre toutes les mesures nécessaires pour en hâter l'exécution. Rien ne fut fait cependant.

Un arrêté de Couthon et Maignet, en date du 6 frimaire an II, avait affecté ce bâtiment des Charitains aux séances de la Société populaire. Le citoyen Savy eut beau invoquer l'arrêté du département, les membres de la Société populaire firent la sourde oreille, et les administrateurs du département n'osèrent pas insister pour l'exécution immédiate de leur décision.

En l'an VI, l'installation de la bibliothèque n'était pas encore effectuée, et le bibliothécaire Savy présentait différents devis dressés en prévision de cette installation prochaine (1).

Au mois de pluviôse an VIII, la ville de Clermont fut mise en possession du bâtiment des Charitains. Toutefois, les livres étaient encore disséminés en l'an X. Cette année-là, le 6 fructidor, le préfet du département ordonne la prompte mise en vente des gradins, bancs et tribunes ayant servi à la Société populaire et se trouvant encore dans la salle desdits Charitains. « Attendu, disait-il, que le local de cette salle est nécessaire » pour en former la bibliothèque départementale dont les » livres sont entassés dans divers dépôts, faute d'un vaisseau » suffisant pour les contenir et les placer dans un ordre convenable. »

Enfin, le 14 fructidor an XI, l'ingénieur en chef du département, M. Cournon, présenta un devis qui fut approuvé

(1) Un des projets présentés pour l'organisation d'une bibliothèque publique aux Charitains calculait sur une dépense de vingt-quatre mille livres pour l'appropriation et prévoyait en outre un personnel ainsi composé : un *bibliothécaire* avec deux mille livres de traitement ; un *sous-bibliothécaire* et *deux garçons de bibliothèque*. Une somme spéciale était aussi portée au devis pour complément des ouvrages dépareillés.

La Société populaire n'avait pas été seule à faire opposition à l'installation de la bibliothèque. En vertu d'une autorisation du district (arrêté du 14 ventôse an III), un atelier de salpêtriers s'était établi sous la direction du sieur Bergounhioux, dans des salles dépendantes des Charitains ; et les salpêtriers ne voulaient pas se décider à déguerpir.

par arrêté préfectoral du 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803). Mais ce ne fut guère qu'en 1805 que la ville fit aménager la grande salle des Charitains pour sa nouvelle destination.

Comme il a été dit précédemment, Pierre Savy exerça les fonctions de bibliothécaire jusque dans les premiers mois de l'an VII. A cette époque on le destitua ; plusieurs candidats furent proposés pour le remplacer, Pascal Grimaud entr'autres. Mais les opinions politiques exaltées de cet ancien chanoine le firent écarter (1). Ce fut un ex-ecclésiastique de Riom, le sieur Banier, qui fut nommé bibliothécaire par arrêté du 18 pluviose an VII (6 février 1799).

C'est sous l'administration de Banier que la bibliothèque ouvrit ses portes au public, en vertu d'un règlement arrêté par les membres du département le 14 brumaire an VIII (2).

Après M. Banier, l'abbé Poudrille devint (médiatement ou immédiatement?) bibliothécaire en titre. Nous ignorons la date exacte de sa nomination ; mais d'après certains documents, elle serait antérieure à 1810.

Enfin le 5 février 1827, un arrêté du maire de Clermont (M. Blatin), conféra l'emploi de bibliothécaire à un jeune professeur du collège, M. Benoît Gonod. Ce choix, des plus heureux, devait exercer sur l'accroissement et l'organisation de la bibliothèque publique de notre ville, une bienfaisante influence.

Fr. M.

(1) « Savy, ex-conseiller à la cour des Aides, qui a sept à huit mille livres » de rentes, au moins, est bibliothécaire. Son inaptitude, son incivisme et sa » fortune n'ont pu jusqu'à présent le faire destituer de cet emploi pour le » conférer au malheureux Grimaud qui a tout fait pour la Révolution. Voilà » l'esprit de nos administrations. » (*Lettre du 15 brumaire an* VII, *adressée à l'ancien député Biauzat. — Provenant de la collection Desbouis*).
Voir aussi : *Pascal Grimaud. Histoire d'un prêtre révolutionnaire*, par F. Mège.

(2) Ce règlement, imprimé chez Veysset, à Clermont, portait que « la bi» bliothèque serait ouverte tous les jours de la décade depuis 10 heures du » matin jusqu'à 1 heure après-midi, à l'exception des quintidi, décadi, des » jours de fêtes nationales et pendant le temps des vacances déterminé par » le règlement de l'école centrale, c'est-à-dire depuis le 15 fructidor (1er sep» tembre), jusqu'au 11 brumaire suivant (1er novembre). »

ARRÊTÉ DU REPRÉSENTANT MUSSET

« Le Représentant du peuple Musset, envoyé dans les dé-
» partements du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, du Cantal et
» de la Nièvre,

» A considéré comme un objet important de ses devoirs
» de se faire rendre compte de l'état des bibliothèques et
» des monuments des sciences et arts qui se trouvent dans
» le district de Clermont.

» Les Administrateurs du district lui ont exprimé à la fois
» leurs peines et leur sollicitude sur une partie de l'ordre pu-
» blic aussi intéressante, et ils lui ont présenté le résumé sui-
» vant qui est un extrait de la lettre qu'ils ont écrite le 5 fri-
» maire à la commission d'instruction publique en conséquence
» de la loi du 8 brumaire (1).

(1) La lettre du district en date du 5 frimaire à laquelle Musset fait allusion, contient des détails beaucoup plus complets que ceux donnés par l'arrêté. En voici un extrait :

« Le *Chapitre cathédral* avait formé depuis la mort de l'évêque Massillon
» et en conséquence du legs qu'il fit de ses livres à son chapitre, une bi-
» bliothèque intéressante.

» On y trouva surtout les ouvrages des Pères dans les belles éditions que
» nous ont données les Bénédictins, les collections des Conciles, celles des
» pères Labbe et Coessard en 18 volumes, celle du père Hardouing, la Bible
» polyglotte. Une collection des Théologiens français et espagnols, des com-
» mentateurs de l'Ecriture, des controversistes, etc.

» Cette bibliothèque était assez riche en histoire.

» La partie des manuscrits offrait un Pétrarque, une histoire des Croisades
» une histoire de la conjuration de Catilina par Salluste, les Oraisons de
» Cicéron contre ce conspirateur, et des bréviaires et missels de plusieurs
» siècles, remarquables par le vélin, la beauté de la main et les lettres
» initiales en or, les vignettes et broderies. Le tout avait conservé beaucoup
» de fraicheur, et est réellement d'une grande beauté.

» La réunion des dictionnaires de Moréri, Bayle, Trévoux, la Martinière
» Beaudran, Ménage, Richelet, l'Encyclopédie, etc., était assez exacte.

» Les procès-verbaux des assemblées du Clergé et celles de l'Agence
» sont complets.

» La partie littéraire est assez considérable, et on regrette qu'il ne se trouve
» que les six premiers volumes de l'édition de Cicéron par l'abbé Dolivet que
» Debure compare à celle des . . Mais les chanoines ne les prirent

» Le district de Clermont présentait d'assez grandes richesses » en livres. Le Chapitre cathédral forma, après la mort de » l'évêque Massillon, une bibliothèque dont les premiers » éléments se trouvèrent dans les livres de cet orateur. Il » l'augmenta par des achats et des legs de divers chanoines. » La partie littéraire, celle de l'histoire, n'étaient assurément » pas à dédaigner ; mais la plus grande abondance se trouvait » dans les livres de théologie. On y trouvait les textes, les » conciles, les commentateurs, les dogmatiques, les mystiques » et les liturgiques. Dans cette dernière classe, on remarquait » des bréviaires manuscrits que la fraicheur et la beauté des » lettres majuscules rendaient intéressants.

» pas dans le temps ; ils avaient ensuite inutilement cherché à se procurer » les trois volumes qui leur manquaient.

» La partie de la jurisprudence était de peu de valeur, et il n'y avait de » remarquable que la collection des ordonnances par Laurière, en onze vo- » lumes. Elle se trouvait aussi à la bibliothèque de la Cour des Aides, avec » les journaux des Audiences du Palais, Ricard, Despeisse, etc., etc. Elle » avait été confiée au tribunal. Les livres ont été remis à la bibliothèque, » et les deux exemplaires de cette collection sont réunis avec les capitulaires » de Charlemagne.

» — Les *Bénédictins* avaient aussi une bibliothèque composée de la même » manière. On y trouvait aussi Dom Montfaucon, Dom Vaissette. Mais cette » bibliothèque avait en plus grande abondance que la Cathédrale, le ramas » d'écrits qu'ont fait naître les querelles du Jansénisme et du Molinisme. Les » fameux ouvrages de Dom Mabillon s'y trouvaient aussi.

» — Les *Capucins* présentaient aussi les mêmes collections en théologie, » pères d'église, commentateurs. Mais leurs éditions étaient de Lyon et sur » mauvais papier.

» — Les *Carmes Anciens* avaient de ces bibliothèques qui ont occupé les » hommes il y a deux siècles, mais qui ne peuvent guère intéresser dans le » siècle présent, au moins le commun de ceux qui ont quelque idée de science » et de littérature.

» — Les *Prémontrés* avaient vendu la leur à la livre, six ou sept ans » avant la révolution.

» — Celles des deux maisons de *Recollets* que nous avions dans ce district, » peuvent être considérées comme celle des Carmes. Il en est de même des » *Minimes*, des *Cordeliers*, des *Jacobins*.

» L'on trouve dans toutes ces dernières bibliothèques des éditions incom- » plètes de l'Histoire écclésiastique de l'abbé Fleury, et on ne pourrait pas » en rassembler les 36 volumes in-4° qui composent cet ouvrage.

» Il se trouve des manuscrits parmi tous ces livres, et l'on serait bien

» Les bibliothèques des Bénédictins (1) et des Carmes » déchaussés présentaient à peu près le même résultat.

» Celles des Capucins, Recollets de Clermont et St-Amand, » Jacobins, Minimes, Cordeliers, contenaient en grande par- » tie les éditions de Lyon, et sur mauvais papier, des mêmes » livres de théologie que l'on trouvait sur très beau papier et

» coupable, d'après les instructions du citoyen Grégoire, de ne pas les conserver » avec soin, et jusqu'à ce qu'on les connaisse.

» — La Bibliothèque des *Carmes-Déchaussés* avait de la renommée dans » ce pays, c'est-à-dire que l'ancienne admiration qu'avaient eue les savants, » il y a un siècle, pour les œuvres de Gerson, la Bible polyglotte, les collections » des conciles et autres livres de ce genre superbement imprimés, s'était » transmise jusqu'à nous.

» On y trouve cependant un Atlas ancien, bien conservé, en six gros » volumes, et qui ne paraît pas devoir être dédaigné, quoique ce ne soit pas » la belle édition. La beauté des gravures est vraiment ravissante. — Ces » religieux avaient des manuscrits précieux qui furent envoyés en 1718 à la » Bibliothèque nationale. Ils ont justifié du reçu de l'intendant de la province. » Ce reçu est au district.

» — Le *Séminaire* avait une collection de livres de théologie, quelques » parties de Jurisprudence, une Encyclopédie in-4° et de l'Histoire (*).

» — Les *Augustins* n'avaient rien.

» — On a trouvé dans une autre maison d'éducation, connue sous le » nom de *Petit Séminaire* une collection de livres élémentaires de physique » et de mathématiques assez complète.

» — Les bibliothèques des *religieuses* n'ont presque rien fourni.

» — Les *Chapitres* du district, si l'on excepte la Cathédrale, n'avaient pas » de livres Il en était des Collégiales de la ville comme de celles de la » campagne.

» — Parmi les livres des *Emigrés*, on trouve des Encyclopédies, des re- » cueils de Mémoires de l'Académie des sciences, des éditions de , » des collections de livres anglais et deux bibliothèques remarquables, celle de » l'abbé Clary et celle d'un sieur Joinville; il y avait dans cette dernière des » manuscrits sur la Bibliographie qui n'étaient pas sans mérite, et qui étaient » au moins le résultat d'une grande patience. C'est un extrait de journaux » dans le point de vue bibliographique, fait avec le plus grand soin pendant » près de quarante ans. »

(Archives départementales.— Fonds du district de Clermont. Domaines).

(1) Outre la bibliothèque des Bénédictins de Saint-Alyre, il fut versé dans les dépôts de livres 1,382 volumes imprimés provenant des Bénédictins d'Issoire, et 1,003 volumes des Bénédictins de Sauxillanges.

(*) Dans un autre dossier, il est dit que la bibliothèque du Séminaire contient six mille volumes.

» en beaux caractères d'après les éditions des Bénédictins
» dans les trois premières bibliothèques désignées.

» Celle des Pères de l'Oratoire était plus remarquable et » l'on pouvait d'ailleurs présumer que dans une assez grande » abondance de manuscrits trouvés chez ces religieux, et, » selon les apparences, très peu connus par eux, il pouvait » se trouver des monuments précieux. Cet objet a au moins » fixé l'attention du citoyen Grégoire (1).

» Parmi les bibliothèques des émigrés, celles de Joinville, » de Moré, de Vienne, et surtout la première, étaient remar- » quables. Les livres trouvés chez les prêtres procureront » beaucoup de doublures des conférences d'Angers, de Li- » non, etc. Mais on y trouve quelques belles éditions d'Ho- » race, de Salluste, etc.

» Il ne s'est trouvé d'autre catalogue de ces livres que celui » de la Cathédrale. Il formait un très gros volume in-folio » et il ne se trouve plus.

» Couthon nomma un bibliothécaire à la place de celui » nommé en 1793 et qui n'avait rien fait. Ce dernier ima- » gina et fut autorisé, on ne sait par qui, à former à son choix » une bibliothèque dans la salle à ce destinée au ci-devant » collège, qui par sa position, son étendue et sa nature, » pouvait devenir très agréable aux citoyens de l'Institut » et ne pouvait former la bibliothèque du district. Les clefs,

(1) « Il y a dans la bibliothèque (de l'Oratoire) deux machines physico- » mathématiques de M. Pascal qui sont fort défectueuses, et un manuscrit » des *Pensées*, du même auteur, sur la religion. »

(Déclaration de M. Albiac, prêtre de l'Oratoire, en date à Clermont du 24 février 1790. — *Archives départementales*, *fonds du district de Clermont*.)

D'après ce même dossier, la bibliothèque de l'Oratoire comprenait cinq mille volumes. — Les manuscrits appartenant à l'Oratoire, dont parle l'arrêté de Musset, sont probablement ceux provenant de Marguerite Périer, ou ceux rédigés par le père Guerrier, d'après les pièces originales de la famille Pascal. (Voir à ce sujet : *l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont*, par F. Mège, page 226.)

» les livres, tout fut remis sans compte ni mesure au ci-
» toyen Ribeyroux (1).

» Cette bibliothèque est ainsi arrangée et a été prise dans
» celle de la Cathédrale et des émigrés.

» On trouve dans une autre salle du collège des livres
» trouvés chez Aubier, Dijon, l'abbé Clary, dont le recueil
» de livres était très beau.

» Ainsi, il faut l'avouer, il n'existe aucun catalogue. Ces
» richesses nationales ne sont pas constatées. La loi du 8 plu-
» viôse est sans exécution.

» Ces livres sont disséminés dans divers dépôts. Ce désordre
» ne peut plus subsister. Le district a transmis ses peines à la
» Commission. Il a pris un arrêté concernant les mesures qui
» lui ont paru les plus propres à former ce catalogue. La ri-
» gueur de la saison et d'autres circonstances y ont mis obs-
» tacle. Cependant l'arrêté est du 5 frimaire; il fut commu-
» niqué à la municipalité. Elle a choisi elle même des commis-
» saires qui réunissent le zèle à l'intelligence. Tout reste encore
» dans un état de stagnation ; et les administrateurs nommés
» depuis le 7 brumaire offrent à la fois leurs vœux, leur zèle,
» leur attention. Mais cette partie de l'ordre public a besoin
» d'être ranimée par l'autorité du représentant.

» Sur quoi, et après conférence avec les membres du dé-
» partement, du district et de la municipalité, le Représentant
» a pris l'arrêté suivant :

» Considérant qu'il résulte du tableau ci-dessus que la loi
» a été enfreinte jusqu'à ce moment dans le district de Cler-
» mont; qu'il n'existe point de catalogue des livres ; que les
» richesses nationales sont inconnues et ne sont point cons-
» tatées ; que cet état de choses ne peut subsister et qu'il est
» instant d'y pourvoir ;

(1) A lire l'arrêté de Musset, on pourrait croire que Ribeyroux était le premier bibliothécaire nommé par Couthon.

En réalité, c'est Barbat du Clozel qui avait été nommé. (Sur ce personnage, voir : *Un Fédéré du dix août. — Barbat du Clozel d'Arnery*, par F. Mège.)

» Qu'il ne s'agit point dans ce moment de faire usage de » cette connaissance du monde littéraire que l'on connaît » sous le nom de *bibliographie*. Le premier devoir à remplir » c'est la formation d'un catalogue, c'est la division suivant » la méthode des bibliographes, c'est l'accomplissement de » ce qui est exigé par l'instruction du 25 germinal, c'est » l'exécution de l'arrêté du conseil d'instruction publique du » même jour.

» Pour, à quoi parvenir, a Arrêté ce qui suit :

» Article 1er. — L'exercice de la place de bibliothécaire » demeure suspendu, et il n'y aura lieu ni aux opérations » qu'elle comporte, ni aux émoluments et logement qui en » ont été la suite jusqu'à ce moment, et ce jusqu'à nouvelle » détermination à cet égard.

» Art. 2. — Il sera fait un catalogue des livres suivant la » loi du 8 pluviôse an II et les arrêtés et instructions ci-dessus » relatés.

» Art. 3. — Les livres qui sont au ci-devant collège con- » tinueront à y rester déposés, et ils seront inventoriés suivant » leur ordre. Il sera ajouté un cadenas à la serrure des portes » des salles où ils sont placés.

» Art. 4. — Tous autres livres appartenant à la nation, » en quelque part qu'ils se trouvent (excepté ceux de la biblio- » thèque du tribunal), seront rassemblés dans les trois pièces » qui donnent sur la cour de la ci-devant Cathédrale, aspect » du nord, en face la bibliothèque.

» Art. 5. — Avec cet emplacement et les bâtiments en » face servant à la bibliothèque et les deux pièces au-dessus, » il sera possible de diviser les livres de manière à faire le » catalogue.

» Art. 6. — Le citoyen Claude Poudrille et le citoyen » Boisson-Choquet sont nommés commissaires pour la for- » mation du dit catalogue.

» Art. 7. — Ils ne pourront sous aucun prétexte disposer » du plus petit objet. Ils réfèreront et prendront les instruc-

» tions du district à chaque disposition qu'ils auront à faire, » se concerteront avec le conseil de la commune et les com- » missaires par lui nommés pour aider et surveiller le tra- » vail.

» Art. 8. — Ils auront un scribe choisi par le district, ils » en prendront même plusieurs dans les moments où le tra- » vail l'exigera et après que le district l'aura réglé. Ces ci- » toyens scribes seront payés à la journée et il sera pris aussi » d'autres citoyens pour le transport des livres.

» Art. 9. — Le traitement des citoyens Poudrille et Bois- » son sera, pendant quatre mois et à raison des circonstances, » de huit livres par jours qu'ils emploieront à la formation » dudit catalogue et suivant l'état d'eux certifié.

» Art. 10. — Recommande (*sic*) au département, au dis- » trict, à la municipalité, au comité de surveillance et à tous » les bons citoyens de découvrir les lieux où peuvent se trou- » ver des livres et des monuments de sciences et arts, et les » faire réunir au dépôt, sauf les peines portées par les lois » contre les dilapidateurs.

» Art. 11. — Il sera fait un catalogue de tous les ta- » bleaux, parties d'histoire naturelle, cabinet de physique et » monuments de sciences et arts qui peuvent se trouver dans » le district.

» Les commissaires s'adjoindront pour ces objets le citoyen » Gault, lequel sera payé sur le même pied que les dits com- » missaires pour les jours de travail.

» Clermont, le 8 nivôse, troisième année de la République » une et indivisible (1).

» MUSSET. »

(1) (Archives départementales. — Fonds de l'Administration centrale, liasse 61.)

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Un Ouvrage attribué à Sidoine Apollinaire. — M. Ch. Cuissard vient d'émettre une hypothèse, dont la démonstration intéresserait vivement l'histoire littéraire de l'Auvergne (*). Il s'agit de l'attribution à Sidoine Apollinaire de la plus ancienne vie de saint Aignan, l'évêque d'Orléans si connu pour l'énergie avec laquelle il défendit sa ville épiscopale contre l'attaque d'Attila. Cette vie est remarquable par cette particularité qu'elle contient un passage qui se retrouve mot pour mot dans les œuvres de Grégoire de Tours. Naturellement la première question qui se pose est celle-ci : quel est celui des deux auteurs qui a copié l'autre? M. Ch. Lenormand croit la vie de saint Aignan postérieure aux écrits de l'évêque de Tours et composée avec leur aide. M. Anatole de Barthélemy se basant sur un passage de Grégoire de Tours, d'où il ressort qu'il avait en mains des actes de saint Aignan, suppose qu'il s'agit ici de la vie que nous possédons. Toutefois il pense que le passage qui se retrouve dans Grégoire de Tours y a été interpolé plus tard.

M. Ch. Cuissard est d'avis que, puisqu'il est admis que Grégoire de Tours possédait des actes de saint Aignan, il est inutile de supposer une interpolation, d'autant plus improbable que le passage contesté se trouve dans les deux familles fort distinctes de manuscrits qui nous sont parvenues. Il conclut que la vie dont il est question date dans son intégralité du VIe siècle au moins. Pour se prononcer il faudrait connaître les arguments contraires aussi bien que les arguments favorables. Mais on peut dire que cette manière de voir est aussi plausible que les autres.

(*) *Les premiers Evêques d'Orléans. Examen des difficultés que présentent leurs actes*, par Ch. Cuissard; dans *les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXI. Orléans. Herluison, 1886.



Supposant cette première difficulté résolue, suivons les arguments de M. Cuissard pour prouver que ces actes sont de Sidoine Apollinaire. Il s'appuie principalement sur une lettre de l'évêque de Clermont à saint Prosper, où il dit en substance qu'il a entrepris une histoire du siège d'Orléans; mais que, découragé par l'imperfection de son œuvre, il ne l'a laissé voir à personne; qu'il espère toutefois lui envoyer bientôt un panégyrique de saint Aignan. Ce serait cette œuvre que nous aurions. En effet, les actes sont sur le plan indiqué par Sidoine dans cette lettre. Leur auteur parait connaître à fond Aëtius, comme le connaissait Sidoine. Enfin, intitulés Vie de saint Aignan, ces actes ne sont en réalité que le récit du siège d'Orléans par Attila. M. l'abbé Cuissard pourrait à l'appui de sa thèse, ajouter que le manuscrit de Troie contenant cette vie et qui date du xe siècle commence par une lettre de Sidoine à saint Prosper, ce qui semblerait indiquer que le copiste voyait une certaine connexité entre ces deux œuvres. Sans être décisive, toute cette partie de l'argumentation est fort ingénieuse. Malheureusement il reste une dernière difficulté. Le style de la Vie de saint Aignan que publie M. Cuissard d'après le manuscrit 5308 de la Bibliothèque nationale rappelle-t-il celui de Sidoine Apollinaire? Nous ne sommes point très compétent en cette matière délicate, mais nous avouons n'y guère saisir de ressemblance. M. Cuissard reconnait lui-même que le style du manuscrit qu'il publie est « très mauvais. » Cela ne peut se dire de celui de Sidoine Apollinaire. Si on veut donc soutenir qu'il est l'auteur de la Vie de saint Aignan, il faudrait prouver ou que l'œuvre primitive a été refondue ou que l'autre famille de manuscrits est beaucoup meilleure. De nouvelles recherches dans cette voie sont donc absolument nécessaires avant de pouvoir accepter l'hypothèse de M. Cuissard.

E. T.

— Un des plus anciens membres de l'Académie, et des plus actifs, M. Antoine Guillemot, archiviste à Thiers, vient de faire paraître un volume intéressant pour notre histoire locale.

Ce volume est intitulé : *Documents inédits sur Vollore, publiés par A. Guillemot*. Charleville. Colin, 1886. 87 p. in-8°.

CONFÉRENCES PUBLIQUES. — Des conférences ont été faites pendant le mois de février, dans l'amphithéâtre des Facultés à Clermont, savoir : le 4 février, par M. le docteur Gautrez-Bourget, *sur les causes de la fièvre typhoïde et sur les moyens d'empêcher son développement et sa propagation* ; — le 11 février, par M. Paul Girod, maître de conférences à la Faculté, *sur les fleurs de la mer, polypes et méduses* ; — le 18 février, par M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres, *sur le Tonkin en* 1886 ; — et le 25 février, par M. des Essarts, professeur à la Faculté des lettres, sur *Alfred de Vigny*.

— La *Revue générale, littéraire, politique et artistique*, contient dans son numéro du 15 février 1887 un article intitulé : *Souvenirs littéraires. Mademoiselle Louise Bertin*, par M. E. des Essarts, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

— L'évêque de Nîmes, Mgr Besson, vient de faire paraître la *Vie du cardinal De Bonnechose*. Paris. Retaux-Bray, 1887. 2 volumes in-8°.

Nous n'avons pas à analyser ici ce consciencieux ouvrage, duquel, dit un critique, la figure de l'éminent prélat se dégage en pleine lumière « avec sa pure auréole de foi vive, de vertu sereine, d'ardeur évangélique et aussi quelques rayons de grâce mondaine. » Nous rappellerons seulement que M. de Bonnechose avait pour père un libre-penseur, pour mère une protestante ; qu'il se fit baptiser à l'insu de sa mère à l'âge de dix-sept ans, et qu'il n'entra dans les ordres qu'à l'âge de trente ans, après avoir occupé avec distinction plusieurs postes de magistrature, entr'autres celui d'avocat général à Riom.

Choisi comme membre correspondant de l'Académie de Clermont le 19 mars 1829, en même temps que M. Bayle-Mouillard et autres, M. de Bonnechose était élu deux mois après (6 avril 1829) membre titulaire. Ses nouveaux collègues

n'eurent pas le temps de l'apprécier à sa juste valeur. Nommé dans une autre cour, il quitta Riom en effet au mois de juin de la même année, sans avoir pu prononcer lui-même le discours de réception qu'il avait préparé. Ce fut M. Tailhand qui en donna lecture. De ce discours que l'Académie jugea digne d'être lu en séance publique, nous détacherons deux passages, l'un concernant M. de Montlosier, alors président de l'Académie, et l'autre exposant la mission de l'écrivain :

« Si je ne craignais d'offenser une modestie privée, je me » plairais à énumérer les titres que présente à nos hommages » le célèbre publiciste qui dirige vos délibérations, le savant » éclairé qui sut dérober à la nature une partie de ses secrets, » l'orateur courageux et véhément, dévoué dans les temps de » trouble et de péril à la défense de l'Eglise et du trône, enfin » l'agronome industrieux, persévérant, infatigable, qui montre » combien il y a plus de douceur pour le sage à fertiliser un » coin du globe, que de renommée pour les conquérants à » le subjuguer tout entier.

» ..... Le but de ceux qui cultivent les sciences et les » lettres doit être non pas un éclat vain et passager, mais » l'utilité. Rappeler sans cesse aux hommes la dignité de leur » nature, nourrir, échauffer dans leur cœur l'amour du vrai » et du beau, fortifier en eux le mépris de l'égoïsme, le dé» vouement au bien public, l'attachement à nos institutions » sociales, les sentiments de respect et de reconnaissance en» vers la divinité, de soumission au prince et aux lois, de jus» tice et de bienveillance envers leurs concitoyens, telle est » la haute mission de l'écrivain. Les lumières et les talents » n'ont de prix que par leur emploi. Ce sont des instruments » confiés par la Providence à quelques hommes, pour amé» liorer leurs semblables..... »

Bibliographie. — Ouvrages nouveaux intéressant la région :

Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique, par M. Henri Doniol, corres-

pondant de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale. Paris, Imprimerie nationale, 2 volumes in-4°.

M. Doniol, notre compatriote, a été président de l'Académie de Clermont pendant les années 1870 et 1871. C'est à lui qu'on doit la publication des *Cartulaires de Brioude et de Sauxillanges*.

NÉCROLOGIE

L'Académie de Clermont vient encore d'être cruellement éprouvée. En moins d'un mois, elle a perdu trois de ses membres et non des moins distingués, MM. De La Foulhouze, Roux et Truchot.

D'autres retraceront sans doute prochainement la biographie détaillée de nos très estimables confrères. Pour nous, après avoir exprimé tout d'abord les profonds regrets que leur mort a fait naître chez tous les membres de notre Société, nous nous bornerons à une courte mention.

M. Gabriel-Amable De la Foulhouze, décédé subitement à Paris le 21 février 1887, s'était fait un nom honorable dans la peinture et plusieurs de ses tableaux avaient été justement remarqués. — M. De La Foulhouze avait appartenu à l'Académie de Clermont comme membre titulaire depuis le 6 décembre 1860 jusqu'à la fin de 1867, époque où il quitta Clermont pour se fixer à Paris. Depuis lors, il a figuré au nombre des correspondants.

M. De La Foulhouze n'était pas seulement un peintre de talent. Il était encore littérateur. Sans parler de certaines poésies et chansons pleines de verve, qui ont été fort goûtées dans le temps, nous rappellerons qu'il a publié dans les Mémoires de l'Académie (année 1862), une notice sur notre grand peintre auvergnat, Prosper Marilhat. — Il a également tenu la plume comme critique d'art dans un grand journal de Paris.

C'est à Bordeaux qu'est allé mourir, dans les premiers jours de mars, un autre artiste de nos compatriotes, M. Antoine Roux, de Combronde. Peintre aussi, et peintre fort apprécié,

M. Antoine Roux a laissé de nombreux paysages dont beaucoup ont figuré aux expositions annuelles. « M. Roux, dit » M. Gabriel Marc, s'est attaché particulièrement à repré- » senter les rues pittoresques de nos villages... On trouve » dans ses petites toiles un sentiment vrai et profond de la » nature, une patiente étude du détail, une facture solide et » franche, soit qu'il nous transporte à Royat, à Combronde, » son pays natal, à Chateldon ou à Davayat. » — Il était membre correspondant de l'Académie de Clermont depuis le 19 janvier 1865.

M. Pierre Truchot, que la mort a frappé si inopinément le 10 mars dernier, avait été appelé à Clermont en 1873 comme professeur suppléant de chimie à la Faculté des sciences. Devenu quelque temps après professeur titulaire, il s'était promptement attiré l'estime et l'affection de ses collègues, de ses élèves et de ses auditeurs. Comme directeur de la station agronomique du Centre, et comme vice-président de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, il a, par de savantes conférences, contribué à instruire nos populations rurales et à les diriger dans la voie des améliorations agricoles. — M. Truchot avait été nommé membre titulaire de l'Académie le 21 janvier 1875. Il a publié dans les Mémoires de cette Société (année 1880), un intéressant travail intitulé : *Les instruments de Lavoisier. Relation d'une visite à la Canière (Puy-de-Dôme), où se trouvent réunis les appareils ayant servi à Lavoisier.* — Parmi ses autres publications, nous signalerons : *Observations sur la composition des terres arables de l'Auvergne.* Paris, 1875, 16 pages in-8°, et le *Dictionnaire des eaux minérales du département du Puy-de-Dôme.* Paris, Delahaye, 1878. 1 volume in-8°.

Pour le Comité de publication de l'Académie :
Le Secrétaire adjoint, J. Vignancour.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

N° 3 — MARS — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 Janvier.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Ancelot. Le procès-verbal est lu et adopté sans discussion.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les titres des divers ouvrages qu'il a reçus. Il mentionne un travail de M. L. Jaubert sur le *Parasitisme microbien latent.*

— M. Mège présente une étude de M. Henri Mosnier sur le château de Chavaignac-Lafayette.

— Au nom de M. l'abbé Poulbrière, M. Vignancour fait hommage à l'Académie d'une *histoire du diocèse de Tulle.*

MM. Jaubert, H. Mosnier et Poulbrière sont inscrits comme candidats à la correspondance.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet qui sollicite le concours de la Société pour l'exposition de 1889.

— M. Arnauld achève la lecture de sa notice biographique sur le comte Martha-Beker de Mons.

M. le Président adresse ses félicitations à l'auteur « Le biographe, dit-il, a été digne de celui qu'il honorait. »

— M. Plicque lit une très-intéressante étude sur le groupe équestre triomphal de la Limagne. Les monuments de ce genre sont nombreux sur le sol de la France où ils portent les appellations diverses de statues de Constantin et de statues

de Saint-Georges. D'après M. Plicque, ces qualifications seraient inexactes. Ces monuments auraient été élevés en l'honneur de Julien l'Apostat.

— Sur la proposition de M. le Trésorier, l'Académie vote une somme de 100 francs pour l'institut Pasteur. Elle vote également 50 francs pour la statue d'Arago.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 20 Janvier.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ancelot.

M. Vimont, au nom de la commission des élections, rappelle les titres des candidats qui se présentent aux suffrages de l'Académie.

Il est procédé au scrutin pour l'élection de trois membres titulaires. M. Joseph Teillard est seul élu.

Après trois tours de scrutin sans autre résultat, la continuation du vote est, conformément au règlement, renvoyée à la séance suivante.

On procède ensuite au scrutin pour l'élection des membres correspondants. Sont élus :

MM. Meillet,
Chaudessole,
R. de Sémallé,
Comte de Dienne,
Bregheot du Lut,
Ch. Goyon,
A. Roux,
Henri Mosnier,
L. Jaubert.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance du 8 Février 1887.

La séance est ouverte à deux heures dix minutes sous la présidence de M. Ancelot, M. le Secrétaire étant absent, le procès-verbal de la séance précédente n'est pas lu. M. le Secrétaire perpétuel indique les ouvrages envoyés à l'Académie.

— M. le Président fait connaître à l'Académie les lettres de remerciement qui lui ont été adressées par les membres titulaires et correspondants élus dans la dernière séance.

— L'Académie procède au dernier tour de scrutin pour l'élection de deux membres titulaires. Le nombre des votants est de 26. MM. de Nervo et Roget-Petitjean ayant obtenu la majorité, sont proclamés membres titulaires.

— M. Cirice Teilhard, trésorier, fait connaître les comptes de l'année 1886 qui sont renvoyés à l'examen d'une commission composée de MM. de Chazelles, Chalus et d'Aurelle.

— M. le capitaine Jaubert lit deux pièces de vers dont l'une est intitulée : *Querelle entre un pinson et une fleur* ; l'autre : *l'Ondine de l'Allier*. Renvoyées au Comité de publication.

— Sur la proposition de M. C. Teilhard, l'Académie décide qu'on fera reproduire par la photogravure, un portrait de M. Martha-Becker qui a été exposé dans la salle des séances.

La séance est levée à trois heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

Revue des Travaux scientifiques.
Actes de l'Académie des Lyncéi. Rome.
Bulletin de la Diana.
Revue des sciences. Le *Gay-Lussac*. Journal.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Mémoires de la Société littéraire..... de Lyon.
Bulletin de la Société des Ingénieurs civils.
Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Revue d'Auvergne, n° 6.
Bulletin de l'Académie du Var.
Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère.

Séance du 3 Mars 1887.

La séance est ouverte à deux heures un quart sous la présidence de M. Ancelot, président.

En l'absence de M. le Secrétaire adjoint, la lecture et l'approbation du procès-verbal de février sont renvoyées à la prochaine séance.

— M. le Secrétaire perpétuel fait le dépouillement de la correspondance. Il communique à l'Académie une lettre de M. le colonel Briant par laquelle cet honorable membre prie la Compagnie d'accepter sa démission pour motifs de santé.

M. le Président exprime les regrets que cette démission inspire à l'Académie.

— M. le Secrétaire perpétuel signale, en outre, l'envoi fait par M. Castel, membre correspondant, ingénieur en chef des mines de Saint-Etienne, d'une notice biographique sur notre compatriote M. Tournaire, décédé inspecteur général des mines, et une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 9 février 1887, relative à la réunion annuelle à Paris des délégués des Sociétés des beaux-arts, pendant les vacances de Pâques. Les délégués pourront être au nombre de trois pour chaque société, et devront se faire inscrire avant le 15 mars.

M. Alluard annonce que l'académie de Genève lui a demandé des renseignements sur le tremblement de terre du 23

février dernier dans notre région. Il prie ses collègues de vouloir bien lui communiquer les observations qu'ils ont pu faire à ce sujet. M. le docteur Bertrand fait connaître qu'à son domicile, rue Blatin, la secousse a été assez forte pour arrêter le balancier d'une pendule et agiter la sonnette de la porte d'entrée.

— M. d'Aurelle donne lecture, au nom de M. Chalus, du rapport sur les comptes présentés par M. le Trésorier. A ce propos, ce dernier demande à être autorisé à envoyer des traites par la poste pour le recouvrement des cotisations, au lieu de faire présenter des quittances à domicile, comme cela se pratique maintenant.

L'Académie considérant que les encaissements s'effectueront plus rapidement par le moyen que propose M. le Trésorier, l'autorise à agir comme il l'entendra, et elle lui vote en même temps des remerciements pour le zèle et l'exactitude avec lesquels il remplit ses fonctions.

— M. Mège exprime le vœu que M. le Secrétaire perpétuel veuille bien, conformément au règlement, prévenir individuellement, par une lettre spéciale les membres en retard de plus de deux ans pour le versement de leur cotisation. Il demande, en outre, en quel endroit de la Mairie se trouvent actuellement les archives de l'Académie qui ont été plusieurs fois déplacées.

M. le Trésorier répond que le local affecté pour le moment au dépôt des volumes des mémoires de l'Académie est absolument insuffisant. L'exiguité du local ne permet même pas, à cause de l'entassement, de se rendre compte des exemplaires existant. Il serait à désirer que M. le Président et le bureau fissent une démarche auprès de M. le Maire de Clermont pour l'obtention d'un autre local, plus convenable.

Il est décidé que cette démarche sera faite à bref délai.

— M. Emmanuel Teilhard communique un ossement fossile trouvé à Luzillat. C'est un fragment de tibia d'un grand mammifère. Il a été découvert dans une carrière de sable par M. Chabrier, instituteur à Luzillat.

— M. le capitaine Noir de Chazournes présente quelques observations, accompagnées d'un dessin à la plume, sur *l'Homme de pierre* de Gerzat, vulgairement appelé *saint Coudieu.*

— La parole est ensuite donnée à M. Jaloustre qui fait lecture de différents passages du manuscrit envoyé par M. Henri Mosnier, membre correspondant, et ayant pour titre : *Voyage de Monnet au Mont-Dore.*

Ce manuscrit est renvoyé au Comité de publication.

La séance est levée à quatre heures.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, décembre 1886.

Journal des savants, décembre 1886 et janvier 1887.

Mémoires de la Société des ingénieurs civils, octobre et novembre 1886.

Revue des langues romanes, décembre 1886.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, août, décembre 1886.

Revue des institutions de prévoyance, janvier 1887.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, tome XIII, 1886.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, juillet, août et septembre 1886.

Bulletin de la Société nivernaise, 4e fascicule, 1886.

Le Gay-Lussac. Revue des sciences, publiée à Limoges.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome XXIe, 1886.

Bulletin de la Société linnéenne, tome VIII.

ANNEXES au procès-verbal

CIRCULAIRES DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I

Paris, le 28 février 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le 25 juin dernier, j'ai invité les Sociétés savantes de Paris et des Départements à faire connaître leur sentiment sur le projet que quelques-unes d'entre elles m'avaient soumis de reporter à la PENTECÔTE la date du *Congrès annuel de la Sorbonne*, fixée jusqu'ici aux vacances de Pâques.

Le résultat de cette enquête a été si favorable à ce changement de date que, malgré tout mon désir de faciliter aux professeurs de l'Université les moyens de s'associer aux travaux du Congrès et malgré les obstacles qu'ils rencontreront pour le faire à la Pentecôte, je n'ai pas cru pouvoir hésiter à me rendre aux vœux exprimés par la grande majorité des Sociétés savantes. J'ai voulu ainsi donner à ces Sociétés une nouvelle preuve de ma sympathique estime, et j'espère que de leur côté elles répondront à ce témoignage en multipliant leurs efforts et en assurant, par la présence d'un plus grand nombre de délégués, l'éclat d'une œuvre qui leur appartient.

En conséquence, j'ai décidé que le 25ᵉ Congrès s'ouvrirait à la Sorbonne, le 31 mai prochain, à midi et demi. Vous recevrez ultérieurement une circulaire précisant l'ordre de ses séances et tous les détails de son organisation. Je me borne aujourd'hui à vous adresser le programme des sujets sur lesquels je vous prie de vouloir bien porter plus particulièrement votre attention. Comme les années précédentes, ce programme comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui en ont arrêté la rédaction définitive, en conservant la plupart des sujets proposés par les Sociétés elles-mêmes.

Il eût été fort désirable, je ne me le dissimule pas, que ce document vous fût communiqué plus tôt; l'enquête relative

à la date du Congrès n'a pas permis de le faire. J'ai voulu toutefois que ces lenteurs ne se renouvelassent plus, et j'ai pris une mesure qui, à coup sûr, recevra votre approbation. Dès cette année le programme de 1888 sera soumis aux délégués des Sociétés savantes, pendant les séances mêmes du Congrès; les questions posées seront ainsi plus longuement étudiées et mûries et amèneront, je l'espère, des communications plus nombreuses. Si, d'ici au 1er mai, vous aviez des sujets à soumettre, pour la session de 1888, à l'examen du Comité des travaux historiques et scientifiques, je vous serais reconnaissant de me les transmettre.

Je souhaite, Monsieur le Président, que ces diverses modifications donnent aux réunions annuelles des Sociétés savantes une force nouvelle et qu'elles vous paraissent un gage de l'intérêt que ces réunions m'inspirent.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
à la Sorbonne en 1887

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

2° Les esclaves dans les pays chrétiens des bords de la Méditerranée au moyen âge.

3° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers,

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au xviie siècle.

8° Etude des anciens calendriers.

9° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au xviie siècle.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Faire l'histoire de l'enseignement du grec dans une de nos anciennes universités provinciales.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° L'histoire des mines en France avant le xviie siècle.

14° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

15° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

16° Des conditions d'électorat et d'éligibilité dans les communautés et paroisses avant 1789.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement, et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues?

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Exposer et apprécier les divers procédés qui ont été expérimentés ou proposés, soit à l'étranger, soit en France, en vue d'obtenir la mobilisation de la propriété foncière pour la création de titres hypothécaires ou fonciers facilement transmissibles, tels que cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.

2° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

3° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises? — Y aurait-il avantage à créer des universités régionales? — Quels services pourraient-elles rendre?

4° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

5° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen-âge à la Révolution.

6° Etablir, d'après des documents certains, dans une localité déterminée, pendant une période aussi longue que possible, l'échelle comparée des principaux salaires et du prix des denrées de consommation les plus usuelles.

7° Rechercher les mesures prises depuis le XVIe siècle pour réprimer la mendicité et le vagabondage; état actuel de la question.

8° Du régime légal convenable aux sociétés coopératives. — Conviendrait-il de faire à leur égard une loi spéciale, et dans quel sens, ou serait-il mieux de modifier à leur intention, mais d'une manière générale et profitable à tous, la législation actuelle sur les sociétés (code civil, code de commerce, loi du 24 juillet 1867), soit en changeant le texte même de la loi, soit en fixant certains points restés douteux?

9° Du régime légal convenable aux sociétés formées entre gens de même métier en vue de défendre leurs intérêts communs. Loi du 21 mars 1884.

10° Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. — Etat actuel de la question.

11° Etudier en un lieu déterminé l'influence exercée sur l'ivrognerie, et particulièrement sur les condamnations par la production de l'alcool, par les impôts sur les boissons et par les lois sur l'ivresse ou sur les cabarets.

12° La mortalité dans les diverses professions.

13° Etudier, dans une partie déterminée de la France, le mouvement des finances locales au XIXe siècle. (Budgets et dettes des départements ou des communes).

SECTION DES SCIENCES

1° Etude du mistral.

2° Méthode d'observation des tremblements de terre.

3° Electricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement du climat.

7° Etudes relatives à l'aérostation.

8° Etude de la gamme musicale, au point de vue historique.

9° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

10° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

11° Etude des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

12° Etude du vol des oiseaux.

13° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

14° Etudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

15° Epoque, marche et durée des grandes épidémies au moyen-âge et dans les temps modernes.

16° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies.

17° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

18° Etude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique.

19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

20° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.

21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

3° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

4° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

5° Etudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

6° Etudier les résultats géographiques obtenus à la suite des grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin.

7° Etudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée.

8° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

9° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

10° Des voies de pénétration en Afrique par le Sénégal, le Niger et le Congo.

11° Des voies de communication entre la Chine, le Thibet, la Birmanie, la Cochinchine et les protectorats français.

II

Paris, le 5 avril 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, le mardi 31 mai prochain, à midi et demi, aura lieu, à la Sorbonne, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes dont les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 1er, jeudi 2 et vendredi 3 juin.

Le samedi, 4 juin, sera consacré à la séance générale que je présiderai.

La circulaire du 28 février dernier vous a fait connaître le programme rédigé en Comité des travaux historiques et scientifiques et comprenant les sujets présentés par les Sociétés savantes. Les questions du programme seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, au contraire, pourront être exposés les travaux étrangers au programme, mais seulement ceux dont le sujet aura été approuvé par la Société savante dont ils émanent.

A ce propos, Monsieur le Président, je vous signale spécialement la nécessité : 1° de me désigner, *avant le 1er mai, le* ou *les* délégués qui auront reçu le mandat de traiter devant le Congrès une des questions du programme; 2° de faire connaître à mon administration, *également avant le 1er mai*, le titre des communications écrites ou verbales que MM. les délégués se proposeraient de faire en dehors du programme.

Les listes seront définitivement closes à cette date.

Pour la délivrance des billets à prix réduit, il a été entendu entre le syndicat des Compagnies de chemin de fer et mon département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 22 mai au 3 juin seulement, et pour Paris, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra *le prix entier* de la place, après avoir mentionné sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et *la somme*

reçue. Cette lettre, ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé, servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller, si elle est utilisée du 4 au 9 juin inclusivement.

Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de sa place à l'aller et au retour.

Il est extrêmement important que vous indiquiez sur la liste des délégués *par quelle ligne la gare de départ est desservie*. S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation *sur plusieurs lignes* pour venir à Paris, il faut que *ces lignes soient très exactement mentionnées.*

Vous voudrez bien me faire connaître les noms des délégués de votre société, très lisiblement écrits, *avant le* 1er *mai, dernier délai*.

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions et les jours des réunions aux membres de votre société.

Permettez-moi, en terminant, de vous prier instamment de ne me désigner comme délégués que les membres de votre société qui *s'engageront* à prendre une part effective au Congrès.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

NOTICES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

MONUMENTS HISTORIQUES

Nous reproduisons d'après *le Journal officiel* du 31 mars dernier, le texte d'une loi récemment adoptée *pour la conservation des Monuments et Objets d'art ayant un intérêt historique et artistique.* C'est un document des plus intéressants pour les archéologues, les antiquaires et en général pour tous les membres des Sociétés savantes.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Chapitre 1er. — *Immeubles et Monuments historiques ou mégalithiques.*

Art. 1er. — Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 2. — L'immeuble appartenant à l'Etat sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera

classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement. S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sauf recours au conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'Etat n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — *Objets mobiliers.*

Art. 8. — Il sera fait, par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. — Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le ministre

de l'instruction publique et des beaux-arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. — Les objets classés et appartenant à l'Etat seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. — Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 12. — Les travaux de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ou des parties intéressées.

Art. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aurait prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts.

Chapitre III. — *Fouilles.*

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'instruction publique et des beaux arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — Les décisions prises par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la commission des monuments historiques.

Chapitre IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

Art. 16.— La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister, sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'Etat.

Art. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire

Art. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts,

BERTHELOT.

La loi est suivie d'un tableau annexe dans lequel sont indiqués les monuments historiques de tous les départements de France et d'Algérie.

Nous relevons dans ce tableau tout ce qui a trait à notre région.

PUY-DE-DOME

Monuments mégalithiques. — Champeix : Dolmen la pierre Fichade.

Olloix : Allée couverte de la Grotte, à Cournol.

Davayat : Menhir.

Saint-Germain près Herment : Dolmen de Farges.

Saint-Nectaire : Dolmen.

Monuments antiques. — Clermont : Muraille dite des Sarrazins.

Mont-Dore : Fragments antiques.

Orcines : Restes d'un temple de Mercure au sommet du Puy-de-Dôme.

Royat : Restes de thermes antiques.

Monuments du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes. — Aigueperse : Chœur de l'église ; — Sainte-Chapelle.

Artonne : Eglise.

Augerolles : Eglise.

Besse : Eglise.

Billom : Eglise Saint-Cerneuf.

Chamalières : Eglise.

Chambon : Eglise ; — Monument sépulcral.

Chauriat : Eglise.

Clermont : Cathédrale Notre-Dame ; — Église Notre-Dame du Port ; — Fontaine d'Amboise.

Courpière : Eglise.

Culhat : Eglise ; — Lanterne des morts.

Dorat : Eglise.

Ennezat : Eglise.

Herment : Eglise.

Issoire : Eglise Saint-Paul.

Lezoux : Ancienne chapelle.

Manglieu : Eglise.

Montaigut-le-Blanc : Château.

Montferrand : Eglise ; — Maison dite de l'Eléphant ; — Maison dite de l'Apothicaire.

Montgie (La) : Église de Mailhat.

Mozac : Eglise.

Murols : Ruines du château.

Orcival : Eglise Notre-Dame.

Plauzat : Eglise.

Pontgibaud : Château ; — Restes de l'enceinte de la ville.

Riom : Ancien Hôtel-de-ville ; — Beffroi ; — Eglise Saint-Amable ; — Sainte-Chapelle ; — Hôtel dit des Consuls.

Royat : Eglise et ancien prieuré ; — Croix sur la place de l'église.

Saint-Cirgues : Croix.

Saint-Diéry : Chapelle du château.

Saint-Georges-sur-Allier : Portail de l'église.
Saint-Hilaire-la-Croix : Eglise et ancien monastère.
Saint-Nectaire : Eglise ; — Croix.
Saint-Pierre-Colamine : Eglises et Grottes de Jonas.
Saint-Saturnin : Eglise ; — Château ; — Fontaine.
Thiers : Eglise Saint-Genès; — Château du Pirou.
Thuret : Eglise.
Vic-le-Comte : Ancienne sainte chapelle (chœur de l'église moderne).
Virlet : Eglise de l'ancienne abbaye de Belle-Aigue.
Volvic : Château de Tournoël.

ALLIER

Monuments antiques. — Néris : Monuments antiques.

Monuments du moyen-âge, etc. — Biozat : Eglise.
Bourbon-l'Archambault : Eglise; — Château.
Buxières-la-Grue : Eglise.
Chantelle : Abbaye.
Chatel-Montagne : Eglise.
Cognat : Eglise.
Ebreuil : Eglise.
Franchesse : Eglise.
Huriel : Eglise ; — Donjon et restes de l'enceinte fortifiée.
Meillars : Eglise.
Montet-aux-Moines : Eglise.
Moulins : Cathédrale Notre-Dame ; — Tombeau du duc Henri II de Montmorency, dans la chapelle du lycée ; — Restes du château des ducs de Bourbon (aujourd'hui prison et gendarmerie).
Néris : Eglise.
Palisse (La), : Château.
Saint-Désiré : Eglise.
Saint-Menoux : Eglise.
Saint-Pourçain : Eglise.
Souvigny : Ancienne église Saint-Marc ; — Eglise paroissiale.

Vallon : Eglise.
Veauce : Eglise.
Vicq : Crypte de l'église.
Ygrande : Eglise.

CANTAL

Monuments mégalithiques. — Carlat : Menhir, Peyre Ficade.
Saint-Christophe : Grand dolmen de la lande Murat.
Ternes (Les) : Grand dolmen la table du loup.

Monuments du moyen-âge, etc. — Brageac : Eglise.
Bredons : Eglise.
Mauriac : Eglise Notre-Dame des Miracles.
Saint-Cernin : Boiseries de l'église.
Saint-Martin-Valmeroux : Eglise.
Tournemire : Château d'Anjony.
Villedieu : Eglise.
Ydes : Eglise.

HAUTE-LOIRE

Monuments mégalithiques. — Chomelix : Menhir, la pierre plantée.
Langeac : Dolmen.
Saint-Eble : Dolmen. Las tombas de las Fadas.
Vieille-Brioude : Dolmen.

Monuments antiques. — Le Puy : Fragments antiques dans le chœur de la Cathédrale ; — Fragments antiques dans le baptistère saint Jean.

Monuments du moyen-âge, etc. — Beauzac : Crypte de l'église.
Brioude : Eglise saint Julien.
Chaise-Dieu (La) : Eglise, cloître, tapisseries et ancienne bibliothèque.
Chamalières : Eglise.
Chanteuges : Eglise, cloître et enceinte du prieuré.
Cistrières-Lamandy : Eglise.

Lavaudieu : Eglise et cloître.

La Voute Chilhac : Eglise, cloître et enceinte du prieuré.

Monastier (Le) : Eglise.

Polignac : Château.

Puy (Le) : Cathédrale Notre-Dame, cloître et bâtiment des Machicoulis; — Baptistère dit temple de Diane; — Bâtiments de l'Université de saint Maieul; — Eglise saint Jean; — Eglise saint Laurent; — Eglise saint Michel d'Aiguilhe.

Riotord : Eglise.

Saint-Didier-la-Sauve : Eglise.

Sainte-Marie des Chazes : Eglise.

Saint-Paulien : Eglise.

Saugues : Tour de l'église.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Cinq-Mars. — On s'est souvent préoccupé de connaître l'origine et l'étymologie du nom bizarre de Cinq-Mars, sous lequel est désigné dans l'histoire un des membres de la famille auvergnate des d'Effiat. Saisi de la question, *l'Intermédiaire des chercheurs* a donné dans son numéro du 10 décembre 1886, deux réponses qu'il nous semble intéressant de reproduire.

« La terre ou baronnie de Cinq-Mars, érigée en marquisat » par Louis XIII, en faveur de Henri Coiffier de Ruzé d'Ef- » fiat son favori, grand écuyer et fils du maréchal d'Effiat, » était située dans la commune de Cinq-Mars-la-Pile, qui » se trouve sur les bords de la Loire, à quatre lieues en aval » de Tours.

» Cette terre avait été acquise de Mathurin de Broc, par » Martin Ruzé, grand maître des mines de France, qui, étant » mort sans enfants, laissa tous ses biens à Antoine Coiffier » d'Effiat, son petit-neveu, à la condition de prendre le nom

» et les armes de Ruzé. Cette famille l'a possédée jus-
» qu'en 1768, époque où elle la vendit au duc de Choiseul,
» qui l'échangea ensuite avec le duc de Luynes contre la terre
» de la Bourdaisière.

» Le lieu de Cinq-Mars, primitivement *Evena*, d'après
» Grégoire de Tours, fut dénommé ensuite *Sanctus Medardus*
» à cause de son église placée sous l'invocation de saint Mé-
» dard, et est devenu par une traduction toute de fantaisie,
» d'abord Saint Mars, puis Cinq Mars que l'habitude a con-
» sacré, en y ajoutant La Pile, à cause du monument connu
» sous le nom de *Pile de Cinq Mars*, et qui est situé sur le
» penchant d'un coteau à peu de distance du bourg et de la
» station du chemin de fer. Cette espèce de pyramide carrée,
» haute de 86 pieds 6 pouces, sur une largeur uniforme de
» 12 pieds 6 pouces, reste encore aujourd'hui une énigme
» par rapport à l'époque et à l'objet de sa construction.

» Le nom de *Cinq Mars*, dit une autre réponse, doit se
» prononcer *Saint Mar*, et non point *Cinque Marse*.

» Les premiers peuples de l'Orient, venus du centre de
» l'Asie dans notre pays, rendaient un culte à des pierres
» plantées debout en terre que nous appelons *Men-hir*, à des
» troncs d'arbres, etc. Ces pierres debout, ces troncs d'arbres,
» représentaient un symbole dont nous n'avons pas à nous oc-
» cuper ici. Une foule de raisons trop longues à énumérer et
» de preuves à faire valoir, nous apprennent que dans la langue
» primitive de ces peuples, ces pierres debout, ces troncs
» d'arbres se nommaient *man, men, mar, mer*.

» Une quantité de noms de lieux actuels tirent leur nom
» de cette origine, soit qu'on leur ait conservé *le nom même*,
» soit que ce nom entre dans la composition de leur nom.
» *Exemples : Cinq-Mars*, lieu où il y avait *cinq mars* ou *cinq*
» *pierres* debout, auxquelles on rendait un culte. Les pierres
» ont disparu et le nom est resté, — *Montmartre*, interprété
» faussement *mons martyrum*, et qu'on doit interpréter *mon-*
» *tagne où il y avait un mar ou des mars*. — *Le Mans*, où
» le *mar* ou *man* primitif existe encore encastré dans un des

» murs de la Cathédrale. — *Mont-de-Marsan.* — Quartier
» *Marbeuf*, à Paris. — *Marboz*, Ain. — *Marmion*, Cal-
» vados, dont le nom renferme deux idées religieuses : Mar
» et Mion. — *Saint-Marcouf*, Manche, etc., etc. — La
» plupart des villages qui portent le nom de *Saint-Martin* ont
» une origine qui vient d'un de ces *mars*. Leur nom a été
» transformé lors de l'établissement de la religion chrétienne...
» Cinq-Mars, chef-lieu du marquisat dont Henri d'Effiat
» portait le nom, est dans Indre-et-Loire, près de Tours. »

— Sur la demande de M. Charton, sénateur, M. Bardoux, sénateur, ancien député du Puy-de-Dôme, a fait récemment à la bibliothèque populaire de Versailles une conférence pour répondre à cette question : « Si l'on était dans une situation
» telle que l'on fût obligé de se composer une bibliothèque
» de vingt livres, quels seraient les vingt livres que vous con-
» seilleriez de choisir ? »

Un abrégé de la conférence-réponse de M. Bardoux a paru dans le *Magasin pittoresque* du mois de février dernier sous ce titre : *Du choix de vingt livres.*

— Vers le milieu du mois de mars dernier est mort, à l'âge de 79 ans, M. Prosper Faugère, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des archives au ministère des affaires étrangères.

M. Faugère s'était fait une spécialité d'études sur Blaise Pascal et sa famille. Dès 1842, il obtenait le prix d'éloquence à l'Académie française pour un *Eloge de Blaise Pascal.* En 1844, il publiait un ouvrage intitulé : *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal,* conformément aux manuscrits originaux. C'était la première édition des *Pensées*, qui fut vraiment digne de confiance. Aussi l'ouvrage de M. Faugère fut-il traduit en allemand et en anglais. Vinrent ensuite : *Lettres, Opuscules et Mémoires de Mme Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Périer, sa nièce, publiées sur les manuscrits originaux.* Paris, 1845. Les éléments de cet ouvrage furent fournis en grande partie à M. Faugère par un de nos compatriotes, M. Bellaigue de Rabanesse. — Puis, un

Abrégé de la vie de Jésus-Christ, par Blaise Pascal, d'après un manuscrit récemment découvert, avec le testament de Blaise Pascal, Paris, 1846. — Puis encore, *Génie et Ecrits de Pascal.* Paris, 1847. C'est la traduction d'un article de l'*Edinburg-Review.* — Enfin cette année même, en janvier 1887, la librairie Hachette a mis en vente le tome premier d'une nouvelle édition des *Œuvres de Blaise Pascal, publiées par M. Prosper Faugère,* dans la collection des Grands Écrivains de la France.

M. Prosper Faugère était né à Bergerac (Dordogne), le 17 février 1810.

— Un des correspondants de l'Académie de Clermont, M. Henry d'Ideville, ancien préfet, vient de faire paraître un second volume de souvenirs personnels intitulé : *Les petits côtés de l'histoire. Notes et documents inédits.* 1870-1886. Paris. Calmann-Lévy, 1887. 1 volume in-18.

— A la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 22 janvier 1887, M. Geffroy, ancien professeur au lycée de Clermont, et ancien directeur de l'Ecole française de Rome, a communiqué une note sur les recherches poursuivies dans les archives du Vatican par les membres de l'Ecole. Les archives ont été ouvertes au public depuis dix ans et l'accès en a été facilité avec la plus grande courtoisie à nos jeunes savants. M. l'abbé Duchesne y a découvert que le *Liber pontificalis,* sorte de chronique tenue au jour le jour des notables événements dont la curie romaine était le théâtre, ne date pas d'Anastase-le-Bibliothèque, qui vivait au neuvième siècle, mais remonte à l'an 514. Cette constatation est importante au point de vue de l'histoire et des documents qu'on peut puiser dans le *Liber Pontificalis*, où, sous forme de pamphlets, de portraits et de catalogues des pays, tous les évènements sont enregistrés le plus souvent par des contemporains, même par des témoins oculaires.

Nous rappellerons que deux de nos compatriotes, M. Maurice Faucon, et M. P. Giraud de Nolhac, ont été membres de l'école de Rome.

— *Conférences publiques* données au palais des Facultés pendant le mois de mars 1887 : Le 4 mars, *les Frontières de la folie*, par le docteur Albert Deschamps, de Riom ; — le 18 mars, *Madame de Maintenon et les demoiselles de St-Cyr*, par M. Gustave Allais, maître de conférences à la Faculté ; — le 23 mars, *l'Analyse spectrale*, par M. Hurion, professeur de physique à la Faculté ; — le 25 mars, *Les illusions des sens*, par M. Luguet, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres.

Le 28 mars, à la Société du Musée de Riom, une conférence sur *Blaise Pascal et Alfred de Musset*, a été faite par M. Jouberton, professeur au lycée de Clermont.

Le 1er avril, a eu lieu, au palais des Facultés, à Clermont, la conférence de M. Julien, professeur d'histoire naturelle, *sur la première période glaciaire dans le plateau central*.

— Un membre de l'Institut, M. Ravaisson, vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 mars 1887), un article intitulé : *La philosophie de Pascal*. Au contraire de ceux qui prétendent que Pascal, immolant la raison à la foi, a nié la possibilité de la philosophie, M. Ravaisson cherche à établir qu'on trouve dans les *Pensées* des idées qui constituent les principes d'une véritable philosophie, et que ces idées sont avec les croyances de Pascal dans un parfait accord.

L'Ecriture secrète de Gerbert. — Le 11 mars dernier, M. Julien Havet, bibliothécaire à la bibliothèque nationale, a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un intéressant mémoire dans lequel il s'occupe d'un système d'écriture dont on rencontre l'emploi dans la correspondance du moine Gerbert d'Aurillac, abbé de Bobbio, plus tard archevêque de Reims (991-998), archevêque de Ravenne et enfin pape sous le nom de Sylvestre II (999-1003). Cette correspondance comprend des lettres politiques d'un haut intérêt pour l'histoire, écrites, les unes au nom de Gerbert lui-même, les autres et les plus importantes au nom de l'archevêque de Reims Adalbéron, du roi Hugues Capet, etc. Il est certain

que Gerbert fut mêlé aux graves événements qui marquèrent en Gaule la fin des Carolingiens et l'avènement de la dynastie capétienne. Dans un petit nombre de passages de ces lettres on trouve quelques mots en caractères secrets, d'une forme bizarre, que personne encore n'avait pu lire. M. Julien Havet a trouvé la clef du chiffre et a réussi à déchiffrer plus de la moitié des passages secrets ; il ne désespère pas de lire aussi ceux qui ont résisté à ses premiers efforts.

Il a été conduit à cette découverte par la lecture du travail d'un savant allemand, M. Schmitz, de Cologne, sur quelques signatures placées au bas de certaines bulles du pape Sylvestre II. C'est un seul et même système d'écriture secrète qui a été employé dans ces bulles, au nombre de quatre, et dans les lettres de Gerbert avant son élévation à la papauté. Ce système se rapproche de celui qui est connu sous le nom de *notes tironiennes* ou de « tachygraphique antique. » Les notes tironiennes constituent une sorte de sténographie qui avait été inventée chez les Romains et dont l'usage s'est conservé au moyen-âge jusque pendant la plus grande partie de la période carolingienne. Les déchiffrements de M. Schmitz et de M. Julien Havet n'ont pas donné de résultats bien importants ; ils n'ont dévoilé aucun secret historique ; jusqu'ici on est autorisé à y voir plutôt un jeu de copiste qu'un moyen de transmettre des renseignements ou des ordres mystérieux. On a obtenu, en effet, les formules suivantes : *Sylvester Gerbertus Romanus Episcopus ; Gerbertus qui et Sylvester* ; *Bene valete*. Dans une suscription on a trouvé le nom de *Gibuinus*, évêque de Chalon-sur-Saône. L'écriture gerbertienne est composée de deux sortes d'éléments, les uns spéciaux, les autres empruntés à l'alphabet tironien. Elle est syllabique, c'est-à-dire que chaque signe y représente une syllabe et n'en représente qu'une ; elle est moins compliquée que l'écriture tironienne. Enfin, elle est formée de traits où l'on reconnaît aisément la combinaison et l'abréviation des caractères de l'alphabet vulgaire.

BIBLIOGRAPHIE. — Parmi les publications récentes inté-

ressant notre région, nous signalerons :

— *L'Education à Port-Royal* (St-Cyran, Arnauld, Lancelot, Nicole, Jacqueline Pascal, etc.), par Félix Cadet. Paris. Hachette, 1 volume in-16.

— *OEuvres de Blaise Pascal,* nouvelle édition publiée par M. Prosper Faugère, dans la collection des *Grands Ecrivains de France*, éditée par la maison Hachette; tome 1er, comprenant : *les douze premières Lettres provinciales, la Réponse du Provincial et la Défense de la douzième lettre.*

— *Note sur la détention de Rienzi à Avignon,* par Maurice Faucon. Rome, imprimerie de Philippe Cuggiani. 8 p. in-8°.

M. Maurice Faucon, membre correspondant de l'académie de Clermont, ancien élève de l'Ecole française à Rome, a publié comme on sait un travail important sur *la librairie des papes d'Avignon,* dont il a été parlé dans le *Bulletin* de mars-avril 1886.

— *Nouvelles Etudes familières de psychologie et de morale,* par Francisque Bouillier, membre de l'Institut, ancien recteur de l'académie de Clermont. Paris. Hachette, 1 volume in-16. Voici les titres des chapitres : *De la Justice historique.* — *Comment va le monde* ou *Etude sur la lâcheté.* — *Corruption de la langue par la mauvaise foi.* — *De l'Oubli.* — *Patriotisme et Fêtes publiques* ou *Enseignement historique populaire.* — *Amour de soi, amour des autres.*

— *Les Grandes Compagnies en Auvergne au XIVe Siècle. Seguin de Badefol à Brioude et à Lyon,* par Maurice Chanson. Brioude, 1887. 43 pages in-8°.

— *Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre,* par Léo de Saint-Poncy. Paris. Gaume, 1887. 2 volumes in-18. — Les Chapitres XVII et XIX sont entièrement consacrés au séjour de la reine Marguerite en Auvergne. Le sommaire du Chapitre XVII pourra donner une idée du plan de l'ouvrage et de la manière de l'auteur :

— « Le départ de Carlat, entouré de circonstances dra-
» matiques, n'a cependant pas le caractère d'évasion furtive
» attribué par la légende. — Son vrai caractère, sa cause,

» son appareil; escorte de la princesse sous la conduite du fidèle
» d'Aubiac. — Etapes parcourues pour aller de la Haute dans
» la Basse-Auvergne. — Marguerite de Valois est trahie. — Sa ré-
» ception au château d'Ybois où bientôt elle est forcée de se rendre
» au marquis de Canillac, qui investit la place avec une troupe
» nombreuse. — Détresse et désespoir de Marguerite que Canillac
» emmène d'abord à Saint-Amant, ensuite à Saint-Saturnin. —
» Tragique épisode d'Aubiac. — Canillac transfère la reine Mar-
» guerite à Usson, et peu après lui livre ce château-fort dont elle
» reste dame et maîtresse. — Fausse légende sur la conduite de
» Canillac à Usson. — Véritable histoire de cette phase obscurcie
» par des fictions diffamatoires. — Guise intervient auprès de Ca-
» nillac, le convertit au service de la princesse, et envoie à celle-ci
» un renfort de soldats. — Description et histoire du château
» d'Usson qui reçoit son plus grand lustre du séjour de la reine
» Marguerite y tenant sa cour avec éclat de la fin de 1586 jus-
» qu'au milieu de 1605. — Difficultés de dégager la vérité du ré-
» seau des versions contradictoires qui ont cours sur la reine Mar-
» guerite. — Panégyristes et détracteurs à outrance. — Examen
» critique des uns et des autres. — *Le Divorce satirique* est la
» source impure de toutes les diatribes dirigées contre elle. — La
» plupart des contemporains la comblent d'éloges. — Agitations,
» alarmes et embarras de toutes sortes pendant les premières an-
» nées de son séjour en Auvergne. — De toutes parts arrivent
» de tristes nouvelles. — La forteresse imprenable d'Usson lui
» sert de port assuré pendant la tempête de la Ligue. — Place
» occupée par la reine Marguerite dans l'histoire de la Ligue
» en Auvergne. »

Quant au Chapitre XIX, il contient l'esquisse de la petite cour féodale d'Usson, galante et lettrée, et le récit de la vie de Marguerite de Valois pendant les dix-neuf années de son séjour à Usson.

Pour le Comité de publication de l'Académie :
Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

N° 4 — AVRIL-MAI — 1887

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 Avril 1887.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ancelot, président.

En l'absence de M. le Secrétaire adjoint, M. Dourif donne lecture du procès-verbal de la séance de février, et M. Mège de celle de mars.

Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

— M. le Secrétaire perpétuel fait le dépouillement de la correspondance et annonce les ouvrages reçus.

— M. le Président rend compte de la démarche qu'il a faite, de concert avec M. le général De Champvallier auprès de la municipalité, afin d'obtenir un local plus commode pour le stock des *Mémoires*. M. Des Essarts, premier adjoint, a fait espérer uue réponse favorable, qui n'est pas encore parvenue.

— M. Teillard (Cirice) étant absent, la lecture de son travail, *la Protection de l'Enfance et la Charité chrétienne*, est renvoyée à une prochaine séance.

— M. D'Aurelle dépose une proposition tendant à la modification de l'article 30 du règlement. Il propose de remplacer ces mots : « à la majorité relative, » par ceux-ci : « à la majorité absolue. »

M. L'Ebraly demande qu'on examine, avant de donner suite à cette proposition, s'il n'y aurait pas d'autres articles à modifier, le changement proposé pouvant introduire des contradictions entre les différents articles du règlement.

M. Mège rappelle, à l'appui des observations présentées par M. L'Ebraly, que toutes les modifications apportées au règlement, nécessitent un assez grand nombre de démarches. Il serait préférable, si le règlement doit être révisé, de faire en une seule fois, tous les changements nécessaires.

L'Académie n'étant pas en nombre, la suite de la discussion est remise à une prochaine séance.

La séance est levée à trois heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

Journal des Savants, février, mars 1887.

Mémoires de la Société des Ingénieurs civils, février, mars, avril 1887.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1887.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome XVII, 3e et 4e divisions.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (classe des sciences), tome XXVIII.

Congrès archéologique de Montbrison, 1885.

Société de médecine légale de France. Bulletin, tome IX, deuxième partie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1886, 4e trimestre.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, etc. 7e année, 40-43e livraisons.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, janvier-février 1887.

Revue des Langues romanes, janvier-février 1887.

Bulletin de la Société d'agriculture... de la Loire, décembre 1886, janvier 1887.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, janvier, février 1887.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1886, numéros 3 et 4.

Annuaire des bibliothèques et des archives 1887.

Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, 212e cahier.

Catalogue du musée de Moulins.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 1886.

Atti della reale accademia dei Lincei 1885-1886, volume 2, fascicule 12.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1884.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions... de Toulouse, 1886.

Mémoires de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1886.

Mémoires de la Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, 1886.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, 1886, numéro 3.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, janvier 1887.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

UN PROJET D'HISTOIRE D'AUVERGNE

EN COLLABORATION

du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805)

Dans son intéressante étude sur le conventionnel Dulaure (1), M. Boudet nous a montré ce *Bénédictin de la révolution*, comme il l'appelle, hanté par l'idée persistante d'écrire l'histoire d'Auvergne. Il nous a raconté combien, en vue de ce projet, il avait depuis sa jeunesse compulsé d'archives, accumulé

(1) Marcellin Boudet. — *Les Conventionnels d'Auvergne.* Dulaure. Paris, Aubry, 1874.



de matériaux même au milieu des orages politiques auxquels il avait été mêlé. Il nous a dit que, sous la Restauration, Dulaure ayant été mis en rapport avec un journaliste libéral récemment venu en Auvergne, M. Vaissière, le chargea de mettre ses notes en œuvre pour, sous le titre de : *Histoire des Arvernes avant l'ère chrétienne et sous les Romains,* publier la première partie de son grand ouvrage sur l'Auvergne. Il nous a même donné le texte du traité intervenu à ce sujet entre Vaissière et Dulaure.

Cette collaboration dont le résultat a été négatif, ou du moins n'a pas vu le jour, cette collaboration n'était pas la première que Dulaure eut essayée dans le but de doter l'Auvergne d'une grande œuvre historique. Déjà, en 1805, toujours poursuivi par l'idée d'ériger à son pays natal un monument définitif, il s'était entendu avec un avocat de Riom, M. Jean-Baptiste Tailhand, le même qui devait plus tard, de 1839 à 1849, occuper si dignement la présidence de l'Académie de Clermont-Ferrand. J.-B. Tailhand était un coréligionnaire politique de Dulaure. Son père avait été l'un des juges du tribunal révolutionnaire de Feurs ; sa mère était la sœur du conventionnel Romme, et lui-même avait, au mois de nivôse an II, présidé le Comité de surveillance révolutionnaire de Riom. Mais ce qui par dessus tout l'avait désigné au choix de Dulaure, c'était son intelligence vive, son instruction fort étendue pour l'époque, son esprit d'assimilation et son amour du pays natal.

Les conditions de l'association particulière qui fut convenue entre Dulaure et M. Tailhand sont consignées dans un traité dont la minute nous a été obligeamment communiquée par M. Marc de Vissac, avocat à Riom. Avant l'*Histoire générale et particulière de l'Auvergne,* les deux collaborateurs se proposaient de faire paraître, en l'an XIV, comme entrée en matière ou prospectus, un annuaire du département du Puy-de-Dôme, contenant un aperçu historique et topographique de l'Auvergne, et invitant tous les détenteurs de documents à en donner communication. Puis, la publication de l'*Histoire* devait

être suivie de celle d'un *Dictionnaire historique et géographique de l'Auvergne.*

Le dessein était vaste, comme on voit, et bien fait pour tenter des hommes d'étude dévoués à leur province. Malheureusement il n'aboutit pas. Survint-il quelque malentendu entre les collaborateurs ? C'est peu probable. M. Tailhand qui s'était chargé de traiter pour l'impression avec un libraire du pays ne trouva-t-il personne qui voulut risquer l'entreprise ? Les prix qu'on lui demanda étaient-ils exagérés ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien trouvé constatant même un commencement d'exécution. Et l'Auvergne attend toujours une histoire consciencieuse, détaillée, documentée, et digne du rôle qu'elle a joué dans le passé. — En 1806, c'est-à-dire en l'an XIV, un annuaire du Puy-de-Dôme parut, pour la première fois, à l'imprimerie Landriot. Etait-ce une simple coïncidence ? Etait-ce l'annuaire dont M. Tailhand s'était chargé ? N'ayant pu en rencontrer aucun exemplaire, il nous serait impossible de rien affirmer à cet égard.

Voici le texte du traité de collaboration écrit de la main même de Dulaure : F. M.

« Nous soussignés, Jacques-Antoine Dulaure, homme » de lettres, habitant de Paris, et Jean-Baptiste Tailhand, » avocat habitant à Riom, département du Puy-de-Dôme, » voulant resserrer les liens d'estime et d'amitié qui nous » unissent et utiliser les recherches et études auxquelles » nous nous sommes respectivement livrés, avons fait et » faisons l'association et les conventions suivantes :

» Article 1er. — Nous rédigerons et publierons une his- » toire générale et particulière de l'Auvergne, et pour sa con- » fection chacun de nous s'oblige à recueillir, mettre en ordre » et rédiger la partie à laquelle il se sera le plus spécialement » adonné, de communiquer son travail à son collaborateur » qui aura le droit de faire à la marge les observations » et changements qu'il croira utiles et d'indiquer

» les radiations, si aucunes lui paraissent devoir être
» faites.

» Le manuscrit ne sera livré à l'impression qu'après avoir
» été approuvé et signé par les soussignés.

» Art. 2. — Cette histoire sera précédée du tableau phy-
» sique et géologique de cette province, et son histoire pré-
» sentera le tableau des divers évènements dont elle a été
» le théâtre, depuis la première époque que nous offrent les
» monuments historiques connus jusqu'à ce jour. Ce tableau
» sera divisé en plusieurs époques, et chacune d'elles renfer-
» mera, outre la série chronologique des faits, des détails sur
» les arts, commerce, sciences, langues, agriculture, popu-
» lation, administration, mœurs et usages.

» Art. 3. — Moi, Dulaure, me charge de la rédaction de
» toute la partie historique proprement dite.

» Art. 4. — Moi, Tailhand, me charge de la rédaction de
» toute la partie statistique, féodale et juridique.

» Art. 5. — Tous les ouvrages, manuscrits et renseigne-
» ments, cartes et gravures que chacun de nous a ou aura, à
» quelque titre que ce soit, seront communs entre nous quant
» à l'usage.

» Art. 6. — Moi, Tailhand, publierai un annuaire du dé-
» partement du Puy-de-Dôme pour l'an 14, lequel ne ren-
» fermera que les notions les plus simples sur l'histoire, la
» topographie et l'administration de ce département. Il sera
» précédé d'un avis annonciatif de la rédaction prochaine de
» l'histoire d'Auvergne, avec invitation à tous les lecteurs de
» nous adresser les observations et renseignements, matériaux
» et pièces historiques qui pourraient convenir au but pro-
» posé, en les prévenant que les matériaux déjà réunis sont
» immenses, que depuis plusieurs années on se livre au travail,
» et que pour le rendre plus complet, nous avons fait la pré-
» sente association.

» Art. 7. — Après la publication de cette histoire, nous
» rédigerons et livrerons à l'impression un dictionnaire historique et géographique de l'Auvergne.

» Art. 8. — Ces ouvrages seront publiés sous nos deux
» noms ; et les profits qui pourront résulter de leur publication
» seront partagés par égalité entre nous ; et dans le cas où
» nous serions obligés de faire des dépenses, qui seront préalablement arrêtées par nous, leur montant sera aussi supporté
» par égalité.

» Art. 9. — Moi, Tailhand, me charge de traiter avec
» un libraire du pays pour l'impression desdits ouvrages ; mais
» les conventions ne seront définitives qu'après l'approbation
» et signature de mon collaborateur, lequel déclare s'en rapporter à la probité et au zèle de son associé.

» Nous, après avoir lu les conventions ci-dessus, nous engageons sous la foi de l'honneur et de l'amitié de les remplir et exécuter fidèlement.

» Fait double entre nous à Paris, le 15 pluviôse an treize.

» *Signé* DULAURE.

» J'approuve quoique non écrit de ma main.

» *Signé* J.-B. TAILHAND. »

(1) La note suivante, non signée, qui fait aussi partie de la collection de M. de Vissac, semble se référer au projet de MM. Dulaure et Tailhand.

« *Notes de quelques personnes qui possèdent des Mémoires ou pièces historiques sur l'Auvergne.* — Un particulier de Cusset possède des Mémoires
» sur cette ville. Il serait fort intéressant d'en avoir communication. Le général Chapsal qui m'a appris cette circonstance peut donner à cet égard des
» renseignements suffisants.

» On m'a assuré que la famille *Bellaigue*, à Clermont, possédait une espèce
» de journal historique des événements passés en Auvergne.

» M. Chabrol, dans sa *Coutume*, parle des Mémoires manuscrits d'un nommé
» Lamothe, peintre. Sa famille doit encore les posséder.

» A Langeac, est un particulier nommé *Costel* qui m'a assuré avoir non-
» seulement des pièces manuscrites, mais aussi quelques ouvrages imprimés
» au XVIe siècle, sur les affaires de la Ligue en Auvergne.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Le Comité des Travaux historiques et scientifiques. — *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques, Histoire et documents,* tel est le titre d'un ouvrage que notre compatriote, M. Xavier Charmes, directeur du secrétariat au ministère de l'instruction publique, vient de publier dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France.*

Cet ouvrage, qui intéresse principalement les sociétés littéraires et historiques de France, se compose de trois volumes in-4°. *Imprimerie nationale,* 1886.

Le *premier* volume s'ouvre par une introduction qui ne comprend pas moins de 225 pages. L'auteur y indique d'abord le but de sa publication. Le Comité des Travaux historiques et scientifiques a été créé comme on sait en 1834 par M. Guizot, et peu à peu est devenu le centre de tous les travaux scientifiques qui s'accomplissent en France en dehors de l'Institut et de l'Université. Ce Comité a donc aujourd'hui plus de cinquante ans d'existence. Il a semblé à M. Charmes qu'il y avait lieu, non pas d'écrire son histoire, c'est encore trop tôt, mais *de faire pour lui ce qu'il fait si bien pour la France,* et *de rassembler les titres et les monuments de son existence qui jusque-là étaient restés épars.*

L'entreprise de M. Guizot avait eu des précédents. Sur la fin du siècle dernier, une tentative du même genre avait été essayée, et son succès n'avait été interrompu que par les évènements de la Révolution. M. Charmes nous donne les plus grands détails sur cette tentative dont le mérite revient à l'avocat Jacob Nicolas Moreau, celui-là même en faveur de qui Louis XVI, qui avait été son élève, fit revivre, le 21 août 1774, les fonctions d'*Historiographe de France.* Les études histo-

riques sont redevables à Moreau de services inappréciables : grâce à lui, grâce à la persistance d'efforts soutenus de 1759 à 1788, le dépôt des chartes fut créé (1). C'est Moreau qui, pour enrichir ce *magasin* historique, associa à ses travaux et enrégimenta sous ses ordres, comme en une armée de pionniers et de pourvoyeurs, les Bénédictins des congrégations de St-Maur et de St-Vanne, ainsi que toutes les personnes de bonne volonté que l'histoire de France intéressait (2). C'est lui qui insensiblement arriva à organiser sous sa main une sorte de *département* historique dans lequel il fit entrer tous les grands travaux d'érudition de l'époque (3). C'est lui

(1) Le but et l'intérêt de l'entreprise était admirablement défini par Moreau lorsqu'il écrivait en 1774 : « L'objet que le Ministre s'est proposé est d'ouvrir » un chemin facile à tous ceux qui dorénavant voudraient étudier l'histoire et » le droit public de la France. Ce qui rend ce travail difficile est principalement » la recherche des monuments. 1° il faudrait d'abord savoir où ils sont, et on » ne le sait pas. 2° Quand on le saurait à peu près, ils sont si dispersés, si » éloignés les uns des autres, que c'est l'ouvrage de la vie que de se les pro- » curer tous. Ainsi la vie se passe à faire des recherches ; l'auteur meurt à la » peine : son successeur ne connaît pas son plan ; l'ouvrage avorte. S'il pou- » vait y avoir un magasin commun et à portée des savants, qui réunît ou la » multitude innombrable des documents qu'il faut consulter, ou du moins un » état, un catalogue, une nomenclature qui les indiquât tous par ordre, il » resterait sans doute la peine du travail, mais on n'aurait plus l'embarras de » la recherche et l'incertitude du succès ; on saurait du moins où porter ses pas. » Réunir dans un même dépôt tous les monuments historiques de la France » est une chose impossible ; mais le ministre a voulu essayer s'il le serait éga- » lement de rassembler une espèce de carte générale de ces monuments, quelque » chose qui les représentât, en un mot, un état général d'après lequel les sa- » vants pussent connaître leur route et n'avoir plus qu'à vérifier l'exactitude » des recherches que l'on aurait commencé à faire pour eux. C'est cette idée » qui a donné lieu à l'établissement d'un dépôt général des chartes..... Ce » dépôt doit être une espèce de représentation de tous les dépôts du » royaume..... »

(2) Parmi les correspondants de Moreau, nous trouvons : M. Vacher de Bourg-l'Ange, avocat à Aurillac, pour l'Auvergne. — Dom Deschamps, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, correspondant pour l'Auvergne pendant son séjour au couvent d'Issoire, et plus tard, pour le Limousin, son pays natal. — Dom Col (de Saint-Anthème près Ambert), religieux au prieuré bénédictin de St-Pierre de Mortagne en Poitou, pour le Limousin. — Dom Verdier de La Tour, bénédictin du couvent de St-Alyre, pour l'Auvergne.

(3) Les principales publications savantes que Moreau fit rentrer sous sa dépendance, sont : le *Journal des savants* ; le *Recueil des Ordonnances*, dont

enfin qui, à l'occasion du dépôt, provoqua l'institution de la *Conférence* ou *Comité des Chartes* où, à ses côtés, à côté du ministre Bertin, de Bréquigny, du marquis de Paulmy, du marquis de Pastoret, etc., venaient siéger les plus savants d'entre les Bénédictins. Sans doute, sans le zèle éclairé du ministre Bertin, sans sa protection si bienveillante et si constante, le mouvement historique qui se manifesta pendant le règne de Louis XVI n'aurait pu se produire avec la même intensité, avec la même facilité. Mais, « ce fut de Moreau que » vint l'inspiration, et c'est à son inébranlable persévérance, » à son dévouement passionné, à son zèle obstiné qu'on doit » en attribuer le succès... Pendant trente années, sous tous » les ministres, il consacra sa vie au développement des études » historiques et ce n'est que justice si son nom reste indissolublement lié à l'histoire de l'érudition française au XVIIIe » siècle. Il ne se borna point à tracer le programme de l'œuvre » qu'il voulait créer, à en spécifier le but et le caractère, il s'y » adonna lui-même tout entier, travaillant sans relâche à » prescrire les recherches, à exciter les travailleurs, à rédiger » des Instructions ou des Mémoires, à classer les documents, » à en préparer la publication ; et, s'il eut la bonne fortune » de trouver d'abord un ministre qui le seconda puissamment, » puis de vaincre les résistances de ceux qui voulaient l'entraver, c'est qu'il sut animer tout le monde de sa flamme, » et faire sentir à chacun l'intérêt et la grandeur de l'entreprise à laquelle il avait voué l'activité de sa laborieuse » existence. »

Après avoir retracé l'œuvre de Moreau, M. Charmes examine l'action de la Révolution au point de vue des actes et documents historiques, et il cherche à démêler et à montrer ce qu'ont eu

le premier volume avait paru en 1723; le *Recueil des historiens de France*, de Dom Bouquet; la *Collection des conciles*, de Dom Labbat; *le Rymer français*; le *Catalogue des chartes imprimées*, publié par Bréquigny; les *Lettres d'Innocent III*, données par Laporte du Theil; le *Glossaire de l'ancienne langue française*, commencé par Lacurne de Sainte-Palaye, et continué par Mouchet; les *Histoires des provinces*, entreprises par les Bénédictins.

à perdre et à gagner les études d'histoire dans cette période mouvementée. « Lorsque l'édifice monarchique s'écroula, » dit-il, les archives de l'ancienne France traversèrent une crise » de destruction et de pillage, dont elles devaient sortir mu- » tilées, mais aussi transformées. Elles subirent le sort com- » mun. Comme toutes les institutions du passé, elles furent » secouées violemment par l'orage qui dispersa bien loin leurs » débris ; et ces débris étaient de leur nature si fragiles que » beaucoup périrent, déchirés par le vent qui les emportait. » Mais quand la tourmente se dissipa, quand l'œuvre de ruine » fut achevée, l'organisation nouvelle que reçurent les archives » les rendit plus disponibles, plus accessibles aux recherches, » plus propres à devenir un admirable instrument d'érudition » historique... » et il conclut ainsi : « Il n'est pas douteux » que le trésor scientifique de la France ait été diminué ; il » n'est pas douteux non plus qu'il ait été, en revanche, ar- » raché à quelques privilégiés pour être mis dans la circulation » générale et devenir le patrimoine de tous. Tout compte fait, » il n'y a donc ni à condamner, ni à glorifier absolument la » Révolution, mais à constater les avantages de son œuvre » sans en dissimuler les inconvénients. »

Enfin, arrivant à M. Guizot et à l'institution du Comité qui, après bien des modifications, est devenu le Comité des Travaux historiques et scientifiques que nous possédons aujourd'hui, M. Charmes expose tout ce que l'on doit à M. Guizot, à ses collaborateurs et à ses successeurs, et termine ainsi son introduction :

« Moreau ne songeait qu'aux Chartes et tout au plus » aux rapports de l'histoire et de l'administration. M. Guizot » a embrassé dans son programme toutes les branches de » l'histoire. Ses successeurs ont étendu le leur à la science » entière ; mais, il n'y a là que le produit d'une évolution » régulière, d'un progrès nécessaire et fécond, qui se pour- » suivra dans l'avenir comme il s'est poursuivi dans le » passé. »

A la suite de l'introduction sont reproduits dans le *premier* volume les documents concernant l'entreprise tentée par Moreau. Parmi ces documents, qui sont comme les pièces justificatives de la première partie de l'introduction, nous signalerons : 1° *deux instructions* envoyées par Moreau à ses correspondants, l'une le 14 mai 1764, intitulée : *Instruction sur les recherches des chartes manuscrites;* et l'autre, du 21 janvier 1765, intitulée : *Instruction pour les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (1), et 2° trois lettres adressées du Limousin à Moreau par notre compatriote

(1) Une copie de ces deux instructions existe dans la collection de M. François Boyer (de Volvic), copie probablement contemporaine. Elle forme un petit cahier de dix pages in-8° avec marges indiquées par une double ligne à l'encre rouge. Les deux instructions sont transcrites à la suite l'une de l'autre, sans aucune date, sous ce titre commun : *Instructions du Ministère pour les personnes occupées aux différentes histoires des provinces.*

L'instruction qui figure dans ce cahier sous le nom de *Première instruction* est la reproduction, sauf cependant quelques différences peu importantes, de celle qui porte la date du 21 janvier 1765 dans l'ouvrage de M. Charmes. Dans le cahier de la collection Boyer, l'instruction, au lieu d'être destinée aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, est adressée à un *abbé Berger,* correspondant dont le nom ne figure nulle part dans le recueil de M. Charmes, et qui d'ailleurs nous est complètement inconnu. Voici le premier paragraphe de cette instruction tel que le donne la copie Boyer : « Un » des premiers services que puisse rendre au ministère l'abbé Berger préposé » pour la collection des Chartes, et pour écrire l'histoire de la noblesse » d'Auvergne, est de former dans son département un état exact de tous les » dépôts qui peuvent renfermer des monuments utiles à l'histoire et au droit » public (*). »

L'instruction en douze articles, du 14 mai 1764, figure à la suite de la précédente dans la copie Boyer, sous le titre : *Seconde instruction sur la recherche des Chartres manuscrites.* Son texte est entièrement conforme à celui donné par M. Charmes. Seulement, à la suite, mais séparées par un double trait à l'encre rouge, sont écrites en plus les lignes suivantes : « Papier *à la couronne* » *fleurdelisée* au-dessous de laquelle est un *huchet* ou *cor de chasse* suspendu » (de la fabrique de *Blanchard* en *Poitou*). — Ce papier doit avoir plus d'un » *pied de hauteur* et environ *huit pouces* de largeur. Pour s'en servir, il faut » *coupper les feuilles*, et *d'une en faire deux.* »

(*) Dans l'ouvrage de M. Charmes, ce paragraphe est ainsi conçu : « Un des premiers » services que puissent rendre au Ministère les savants religieux préposés par leur supé- » rieur aux travaux littéraires dont s'occupe la congrégation de St-Maur, est de former » chacun dans leur département une liste ou nomenclature exacte de tous les dépôts qui » peuvent renfermer des monuments utiles à l'histoire et au droit public. »

le bénédictin dom Col, un des sept ou huit bénédictins *bons travailleurs, habiles déchiffreurs et infatigables dans leurs recherches,* qui ne se laissèrent pas décourager et donnèrent constamment leur concours à l'œuvre de la collection des Chartes.

Le *second* volume de la publication de M. Xavier Charmes contient *les actes officiels relatifs au Comité des Travaux historiques et scientifiques* 1833-1885. De plus, on y trouve, en appendice, 1° la liste des ouvrages publiés dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France,* suivie de notices sur chacun de ces ouvrages, et 2° la *Bibliographie des sociétés savantes de la France* en 1885.

Dans cette Bibliographie, le département du Puy-de-Dome est mentionné comme ayant quatre sociétés : *l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont,* fondée en 1747; — *la Société des Amis des arts de l'Auvergne,* fondée à Clermont le 12 août 1876; — *la Société d'émulation de l'Auvergne,* fondée à Clermont le 7 juin 1884 et autorisée le 23 du même mois; — *la Société du Musée de Riom,* fondée le 1er novembre 1860 et autorisée le 29 du même mois.

Le Cantal figure pour deux sociétés : l'*Association cantalienne,* fondée en 1851 ; — *la Société d'horticulture d'acclimatation, des sciences et des arts du Cantal,* fondée le 5 août 1882, autorisée le 9 septembre suivant.

La Corrèze pour trois sociétés : la *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze,* fondée à Brives le 9 septembre 1878 ; — la *Société historique et littéraire du Bas-Limousin,* fondée à Tulle en 1856 ; — la *Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* fondée le 14 novembre 1878.

La Creuse pour deux sociétés : la *Société du musée d'Aubusson,* fondée en 1885; — la *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* fondée à Guéret le 2 décembre 1832.

L'Allier pour deux sociétés : *Société des sciences médicales de Gannat*, fondée et autorisée en 1845 ; — *Société d'émulation du département de l'Allier,* fondée à Moulins en 1845 et autorisée le 30 janvier 1846.

La Haute-Loire pour deux sociétés : *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* (primitivement *Société des Amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire*), fondée au Puy en février 1878 et approuvée le 9 mars suivant ; — *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, fondée en 1819 et autorisée le 15 octobre 1823.

La Loire pour cinq sociétés : *la Diana, société historique et archéologique du Forez*, fondée à Montbrison le 29 août 1862 ; — *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, fondée à St-Etienne le 1er mai 1822 sous un autre nom, et reconstituée sous le nom actuel en 1856 ; — *Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne*, fondée le 29 avril 1855 ; — *Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire*, fondée au mois de décembre 1856 ; — *Société des sciences naturelles et des arts de Saint-Etienne*, fondée en 1847.

Le *troisième* et dernier volume de la publication de M. Charmes renferme les *Instructions du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Parmi ces instructions, qui toutes ont déjà été publiées, nous citerons : les instructions *sur l'architecture gallo-romaine*, par MM. Mérimée, Albert Le Noir et Le Normant ; *sur l'architecture du moyen-âge*, par MM. Leprévôt, Albert Le Noir et Mérimée ; *sur les poésies populaires de la France*, par M. Ampère ; *sur le Dictionnaire géographique de la France*, par M. Léopold Delisle, etc.

F. M.

— La *Revue historique*, dans son numéro de mai-juin 1887 donne, sur un récent ouvrage d'un membre de l'Aca-

démie des sciences, belles-lettres etc. de Clermont, l'appréciation suivante :

« Voici encore un livre sur l'émigration : *Le Clergé français*
» *réfugié en Angleterre*, par M. F.-X. Plasse, chanoine de
» Clermont (Palmé). Après le vote de la constitution civile du
» clergé, beaucoup d'ecclésiastiques refusèrent de prêter le
» serment civique ; accusés d'organiser la contre-révolution à
» l'intérieur, ils durent chercher leur salut dans la fuite. Ceux
» de Bretagne et de Normandie cherchèrent un asile en An-
» gleterre. Le nombre de ces réfugiés augmenta plus tard,
» après le 9 thermidor et après le 18 fructidor. La plupart
» d'entre eux étaient sans ressources : il fallait leur venir en
» aide. La direction des secours fut prise par Mgr de la Mar-
» che, évêque de Léon, qui avait pu s'enfuir à Londres. La
» charité privée eut été impuissante à secourir plusieurs milliers
» de prêtres ; le gouvernement anglais n'hésita pas. Autant il
» avait froidement accueilli les laïques émigrés, surtout les
» premiers arrivants, ceux de 1789 et 1790, qu'il accusait
» non sans raison de compromettre leur patrie et leur cause
» par leur conduite frivole, autant il montra de sympathie
» pour des prêtres auxquels leur conscience interdisait de rester
» en France ; des secours importants leur furent distribués,
» des asiles sûrs les recueillirent : à Jersey, à Lewes, à Win-
» chester. En 1800, avant la signature du Concordat, plus
» de 5,600 prêtres vivaient ainsi dans les différentes parties
» du Royaume-Uni de l'aumône anglaise. Burke, le grand
» orateur tory, avait été leur principal avocat auprès du gou-
» vernement et du public. Le Concordat signé, la plupart
» rentrèrent en France ; mais quelques-uns refusèrent de re-
» connaître la nouvelle loi religieuse ; plusieurs prélats, en-
» tr'autres l'évêque de Léon, déclarèrent qu'ils ne donneraient
» pas la démission exigée par le premier consul et consentie
» par le pape : les intransigeants restèrent dans l'exil, n'at-
» tendant plus de satisfaction que des princes de la Maison de
» France : Il y en avait encore une centaine à Londres même,
» en 1808. Le gouvernement anglais se montra moins géné-

» reux pour cette *petite église* française, qu'il ne l'avait été
» pour les autres, sans néanmoins interrompre entièrement
» les secours. Telle est l'histoire que M. Plasse nous expose,
» à l'aide de nombreux documents inédits, des livres et jour-
» naux du temps. Il l'a fait un peu longuement peut-être,
» mais avec une sincérité et une modération de ton très dignes
» d'éloges. Il insiste à plusieurs reprises et avec raison sur la
» générosité du gouvernement et du haut clergé anglais ; il
» serait sans doute impertinent de demander si, dans des cir-
» constances pareilles, l'épiscopat français eut montré, envers
» des ministres protestants chassés et ruinés, autant de bien-
» veillance que l'archevêque de Cantorbéry le fit dans ces la-
» mentables circonstances.

» M. Plasse attribue au séjour de ces prêtres français pro-
» longé pendant dix ans de l'autre côté de la Manche, les
» progrès accomplis en Angleterre par le catholicisme au
» XIXe siècle. Il y a là sans doute une part de vérité, encore
» qu'on ne nous ait pas montré sous quelle forme se produisit
» la propagande catholique. La seule présence de ces prêtres
» n'est pas une raison suffisante pour expliquer ce phéno-
» mène, et d'autre part les progrès réalisés ne semblent pas
» justifier les illusions que nourrit M. Plasse. Il voit déjà
» l'Eglise anglicane rentrant dans l'unité catholique. C'est un
» beau rêve, dont les décrets promulgués par le concile de 1870
» ne contribueront pas de sitôt à faire une réalité. »

— *Prix Archon-Despérouses.* — Sur le rapport de M. Gaston Boissier, l'Académie française a décidé dans sa séance du 5 mai que la somme de quatre mille francs, montant disponible de la fondation faite par notre compatriote M. Archon-Despérouses, serait répartie de la manière suivante : Un prix de quinze cents francs est attribué à M. Emmanuel Gasquin, pour son recueil des *Contes populaires de la Lorraine ;* un de douze cents francs à M. Brunot pour sa *Grammaire historique de la langue française.* Les treize cents francs de surplus sont partagés entre MM. Bladé et Fleury, auteurs,

l'un des *Contes populaires de la Gascogne*, l'autre d'un livre sur la *Littérature orale de la Basse-Normandie.*

— Le mercredi 18 mai, le théâtre de l'Opéra-Comique a donné la première représentation du *Roi malgré lui,* dont le livret, imité d'un ancien vaudeville de M. Ancelot, a été mis en musique par notre compatriote M. Emmanuel Chabrier, l'auteur de *Gwendoline*, de *l'Etoile,* de *la Sulamite*, etc. Les critiques musicaux placent déjà M. Chabrier parmi nos bons compositeurs contemporains. Voici ce que dit, entr'autres, M. Camille Bellaigue : « Du talent, M. Chabrier en a et » beaucoup. Il en a montré avant *le Roi malgré lui,* dans sa » rapsodie endiablée *Espana*, devenue populaire aux concerts » Lamoureux ; il en a montré surtout dans l'opéra *Gwen-* » *doline,* représenté à Bruxelles l'année dernière. Il y a dans » Gwendoline plus d'une page excellente. C'est de la musique » un peu sauvage, un peu rocailleuse, parfois brutale, mais » appropriée à un sujet barbare ; une œuvre un peu parente » du *Vaisseau-Fantôme*, avec plus de rudesse encore. L'har- » monie en est souvent dure et l'écriture pénible, mais les » duretés, les fautes même disparaissent dans la rapidité, dans » la *furia* des mouvements ; les dissonances passent assez vite » pour ne pas nous blesser. L'ensemble de la partition laisse » une impression puissante ; on en relit volontiers plus d'un » fragment... C'est l'œuvre d'un musicien et d'un homme » de théâtre avec lequel il faut compter. »

On sait que la série des représentations de l'œuvre de M. Chabrier a été malheureusement interrompue par la terrible catastrophe du 25 mai qui a entièrement détruit le théâtre de l'Opéra-Comique.

— Notre compatriote M. Duclaux, ancien professeur à la Faculté des sciences de Clermont, a été nommé, le 20 mai, membre du comité de l'*Institut Pasteur*, comité qui a pour président l'amiral Jurien de la Gravière.

Bibliographie. — Parmi les publications récentes, nous signalerons comme intéressant plus particulièrement notre région :

Gabriel Marc. — Contes du pays natal. Liaudette. Paris. Charpentier, 1 volume in-18.

Francisque Reynard. — Mon fils. Roman traduit de l'Italien, de Salvatore Farina. Paris. Charpentier, 1 volume in-18.

Gabriel Charmes. — Une ambassade au Maroc. Paris. Calmann-Lévy, 1 volume grand in-18.

Nourrisson. — Philosophies de la nature. Bacon, Bayle, Toland, Buffon. Paris. Didier, 1 volume in-18.

Duclaux. — Le lait, études chimiques et microbiologiques. Paris. Baillière, 1 volume in-16.

Plumandon. — Les Courants de l'Océan d'après les Mémoires américains de W. Ferrel. Paris. Gauthier-Villars, 18 pages in-18.

Le docteur A.-E. Plicque. — Etude de céramique arverno-romaine. Caen. Delesques, 1887, 32 pages in-8°.

NÉCROLOGIE

Eugène Baret. — Les journaux de Paris du 8 avril dernier ont annoncé la mort subite de M. Eugène Baret, inspecteur général honoraire de l'instruction publique.

M. Baret n'était pas un inconnu à Clermont. Il y a occupé avec distinction à la Faculté des Lettres la chaire de littérature étrangère. C'est lui qui a été le premier titulaire de cette chaire ; sa leçon d'ouverture fut prononcée le 20 janvier 1855.

En 1866, sa parfaite connaissance de la langue espagnole le fit désigner pour remplir au Mexique auprès de l'empereur Maximilien, les fonctions de ministre de l'instruction publique. Il se disposait à aller prendre possession de son poste, lorsque

la fin lamentable de l'empire Mexicain vint l'arrêter et anéantir tous ses projets.

Après avoir été en 1868 doyen de la Faculté des lettres à Clermont, il fut nommé recteur de l'Académie de Chambéry et devint en 1873 inspecteur de l'Académie de Paris.

M. Baret était né à Bergerac (Dordogne) en 1816.

Il a publié bon nombre d'ouvrages de critique et d'histoire littéraire qui presque tous ont trait aux littératures du midi de l'Europe.

Etudes sur la rédaction espagnole de l'Amadis de Gaule de Garcia Ordonez de Montalvo, in-18. 1853.

De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVIe *et au* XVIIe *siècles*, avec une notice bibliographique. Paris, 1853, in-8°.

Discours prononcé par M. Baret à l'ouverture du cours de littérature étrangère à la Faculté de Clermont. Clermont. Thibaud, 1855.

Espagne et Provence. Etudes sur la littérature du midi de l'Europe. Paris, 1857, in-8°.

Du poème du Cid dans ses analogies avec la chanson de Roland. Moulins, 1858.

Ménage, sa vie et ses écrits (Extrait de la Revue centrale des arts en province), in-8°, 1859. Lyon, Durand.

Histoire de la littérature espagnole depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours. Paris, 1863, in-8°.

Mémoire sur l'originalité de Gil Blas de Lesage. Paris. Aubry, 1864, in-8°.

Les Troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe. Paris, 1867.

Œuvres dramatiques de Lope de Vega, traduction de M. E. Baret, avec une étude sur Lope de Vega, des notices sur chaque pièce et des notes. Paris, Didier, 1869-1870, 2 volumes in-8°.

Œuvres de Sidoine Apollinaire (texte latin) publiées pour la première fois dans l'ordre chronologique, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, accompagnées de notes des divers commentateurs, précédées d'une introduction contenant une étude sur Sidoine Apollinaire, avec des dissertations sur la langue, la chronologie de ses œuvres, les éditions et les manuscrits par M. Eugène Baret, inspecteur général de l'instruction publique. Paris. Thorin, 1879, 1 volume grand in-8°.

M. Baret, pendant son séjour en Auvergne, faisait partie de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, dont il avait été nommé membre titulaire le 19 janvier 1865. Les *Mémoires* de cette Société contiennent plusieurs notices de lui :

Matériel et public du théâtre espagnol vers la fin du XVIe *siècle* (*Mémoires* année 1862). — *Notice historique sur le publiciste espagnol Don Mariano de Larra*, 1832-1837 (*Mémoires* année 1865). — *Un procès d'histoire littéraire. Clotilde de Surville* (*Mémoires* année 1873).

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

N° 5 — JUIN — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 Mai 1887.

La séance, présidée par M. le général de Champvallier, est ouverte à deux heures vingt minutes.

— M. le Président donne communication de deux lettres par lesquelles MM. Ancelot et Fabre s'excusent de leur absence.

M. Fabre informe, en même temps, l'Académie qu'il a reçu une lettre de M. Roget-Petitjean qui accepte le titre de membre titulaire.

— Il est ensuite procédé au dépouillement des ouvrages adressés à l'Académie.

— M. le Secrétaire adjoint explique que, par suite d'une erreur commise dans l'impression des lettres de convocation, la séance de mai a été indiquée comme devant avoir lieu le 7 dudit mois.

— Les membres présents se trouvant en trop petit nombre pour pouvoir délibérer, les questions à l'ordre du jour sont renvoyées au mois de juin, et la séance est levée à deux heures quarante-cinq minutes.

—

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de l'Association scientifique de France, août 1886.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XX.

Revue des travaux scientifiques, tome VI, nos 10 et 11, tome VII, n° 1.



Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII.

Mémoires de la Société des Ingénieurs civils — février 1887.

Société des Ingénieurs civils — annuaire de 1887.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome 28 — 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Loire, février et mars 1887 (deux exemplaires).

Bulletin des bibliothèques et des archives (année 1886).

Société d'histoire naturelle de Toulouse (20e année).

Séance du 2 Juin 1887.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ancelot.

Le procès-verbal du 14 avril, lu par M. Rouchon, est adopté; M. Vimont se réserve toutefois de présenter une observation au cours de la séance.

— M. le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance.

Parmi les publications adressées à l'Académie, il signale une brochure de M. Pierre de Nolhac, membre correspondant *(Fac-simile de l'écriture de Pétrarque et appendices au Canzoniere autographe)*.

Il communique une circulaire, en date du 18 mai, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique renouvelle sa demande relative aux manuscrits possédés par les Sociétés savantes. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de répondre à cette circulaire.

— M. le Président expose qu'il a reçu de MM. Des Essarts et Vazeille, président et secrétaire du Comité clermontois d'initiative pour le monument de Vercingétorix, une lettre lui offrant de faire partie, à titre personnel, du Comité d'honneur constitué en vue de l'érection de ce monument.

Il donne communication de la réponse qu'il a adressée à ces Messieurs et dont voici le résumé :

M. Ancelot ne croit pas pouvoir, en cette circonstance, s'isoler des membres de l'Académie qui l'ont choisi pour leur président ; il émet l'espoir que les Comités dont il s'agit s'entendront avec la Commission spéciale et le Bureau de l'Académie qui, depuis longtemps, se préoccupe de l'hommage à rendre au héros arverne.

— M. Vimont appelle l'attention de l'Académie sur les conséquences de l'erreur de date qui s'est produite dans les lettres de convocation à la séance du mois de mai.

Pour réparer cette erreur, diverses propositions sont présentées : annulation de ladite séance, attribution d'un jeton de présence à tous les membres de l'Académie, convocation à une séance supplémentaire.

L'Académie n'étant pas en nombre, la question est renvoyée à la prochaine séance.

— M. Cirice Teillard donne lecture de son travail sur *la Protection de l'Enfance et la Charité chrétienne, d'après une enquête récente.*

M. le Président adresse ses félicitations à l'auteur.

— M. le Président fait part à la réunion de diverses observations qui lui ont été soumises au sujet de la séance publique annuelle.

L'Académie décide que la nomination de la Commission chargée de l'organisation de cette séance sera inscrite à l'ordre du jour de la séance de juillet.

— M. le Président annonce qu'il a reçu plusieurs ouvrages de M. l'abbé Attaix, docteur ès-lettres, lequel demande à faire partie de l'Académie.

Un rapport sera présenté sur ces ouvrages, conformément au règlement.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Le Gay-Lussac. Revue des sciences publiée à Limoges.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 5e série, tome VI.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome XXXIV.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, mars 1887.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Loire, avril 1887.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1887.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1886, nos 3 et 4.

Mémoires et compte-rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils, mars 1887.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales), année 1886.

Société agricole des Pyrénées-Orientales, 28e volume.

Fac-simile de l'écriture de Pétrarque, par M. Pierre de Nolhac. Rome, 1887.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 213e cahier. 1er trimestre 1887.

Revue des langues romanes, 4e série, tome I. Mars 1887.

Annales de la Société académique de Nantes, vol. 7e de la 6e série. 1886, 2e semestre.

Manuel de langue néo-latine, usuelle et commerciale, par E. Courtonne. Nice, 1887.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

UN BIBLIOPHILE EN 1793

Le 20 octobre 1792, Condorcet donnait lecture à l'Assemblée législative de son rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique. Dans ce plan adopté par l'Assemblée,

le législateur distinguait cinq degrés d'instruction : les écoles primaires, les écoles secondaires, les instituts, les lycées, la Société nationale des sciences et arts.

Les instituts ou collèges devaient être au nombre de 114, et il devait y en avoir au moins un par département. Le département du Puy-de-Dôme fit insérer dans divers journaux un avis pour inviter les candidats, qui désireraient occuper une chaire à l'institut de Clermont, à faire valoir leurs titres.

C'est la lettre qu'adresse à l'Administration centrale l'un de ces candidats, le citoyen Moussaint, professeur à Meaux, que nous reproduisons ici ; elle est accompagnée d'une lettre de Bernardin de Saint-Pierre, et toutes deux nous ont paru dignes d'intérêt :

« Meaux, 20 février an 2 de la Rép^{e} française

« Henri Louis Guion MOUSSAINT, professeur de rhétorique, au collège du département de Seine et Marne;

» *aux Administrateurs du département du Puy de Dome*

» Salut et Respect.

» Je vous prie, citoyens administrateurs, de vouloir bien me faire inscrire pour la place de bibliothécaire de votre département. Voici mes noms, etc.

» Henri Louis Guion Moussaint, âgé de vingt six ans, natif de Fontainebleau, domicilié à Meaux depuis dix huit mois, que j'y occupe la chaire de rhétorique du Collège du Département de Seine et Marne.

» Je résidois avant à Paris, où j'ai fait de bonnes études au collège d'Harcourt, et je passois la plus grande partie de l'année à Viroflay, campagne auprès de Versailles, où j'ai exercé gratuitement pendant deux ans les fonctions de secretaire greffier, en même temps que j'étois adjoint à la place de mon père, ingénieur geographe du Roi et Inspecteur des routes de chasse,

» Le peu d'inclination que je me sentois pour cette partie, le desagrément de dépendre de la liste civile, un amour ardent pour les lettres, pour les sciences morales et naturelles, et pour la politique, me firent abandonner cet état, malgré les espérances de fortune qu'il m'offroit encore alors, pour en prendre un bien moins lucratif, mais plus de mon gout, et où je pouvois en me livrant un peu plus à ma passion pour l'étude, être plus utile aussi, que dans le premier.

» Toute la fortune de mon père, ainsi que la mienne, perdue à la Révolution, ne nous a rendus ni l'un ni l'autre moins patriotes.

» Je me suis livré alternativement à presque tous les genres de littérature. Votre compatriote Pascal, et Réaumur sont les deux auteurs où j'ai pour ainsi dire appris à lire. A douze ans, les mémoires de l'Académie des Sciences dans la partie de l'Histoire naturelle fesoient ma lecture favorite.

» Voici maintenant les raisons que jai d'ambitionner la place de bibliothécaire de votre Département. Ce ne sont point des raisons d'intérêt, car ma place actuelle me rapporte autant.

» 1° Je desire être Bibliothécaire, parce que la bibliographie est chez moi une passion qui va presque jusqu'à la fureur.

» Quoique je n'aie jamais eu dans ma vie à disposer que de trés-peu d'argent ; (mon père, qui, dans ce qu'il appelloit ma bibliomanie voyoit un obstacle aux vues qu'il avoit de me faire embrasser son état, me tenant court de ce coté) : j'ai trouvé néanmoins le moyen de me former un cabinet d'histoire naturelle considérable pour un jeune homme ; une petite collection d'estampes, dont plusieurs rares et curieuses ; et une bibliothèque au moins de huit à neuf cents volumes choisis, parmi lesquels sont entr'autres : Le Shakespeare, la Clarisse, l'Ossian, l'Yung, et L'Hervey de Le Tourneur, in 8°; l'Homère de Bitaubé, de Didot ainé ; le Fénelon en 8 volumes in 4°, de Didot ainé ; le Rousseau de Poinçot, de Didot ainé ; toutes les œuvres de S[t] Pierre et notamment son Voyage à l'Ile de France, introuvable aujourd'hui à Paris ; le Plutarque d'Amiot ;

toutes les œuvres de Pierre Charron ; Montaigne ; plusieurs ouvrages de Bacon ; la Bibliothèque orientale de D'Herbelot et beaucoup d'autres livres de littérature orientale ; les Lettres d'un cultivateur americain in 8° ; l'Ornitologie de Dargenville, in f° ; le Pline de Dupinet in f° ; les Mémoires de la Bourdonnaye in f° ; l'histoire des Polipes, de Trembley in 4° et d'autres livres d'histoire naturelle ; Traité de la peinture de Richardson, et autres livres de beaux arts ; l'Ami des hommes, de Mirabeau père ; le Gentilhomme cultivateur, édition in 4° ; la Bible latine de l'imprimerie royale in 4° ; les Aphorismes d'Hippocrate, édition de Glasgou, grec et latin, et autres livres de médecine ; l'Histoire des voyages de Prévot, avec une centaine au moins de volumes des meilleurs voyages, dont plusieurs de rares ; des livres anglois, entr'autres : Pope, Addisson, Lillo ; les Révolutions de Paris, 15 volumes in 8° ; l'Histoire de Corse de Bellin, in 4° avec atlas, édition de Didot ainé ; des ouvrages de sciences et de mathématiques ; la Passion du jeu de Dussaulx, avec son Juvenal, et le Perse de Sélis ; Guichardin, en italien, in 4° ; les nouvelles de Michel Cervantes, en espagnol ; le Spectateur, in 4°, le Curateur, le Babillard : Sterne, Fielding, le Grandisson de Richardson et autres ouvrages traduits de l'anglois ; enfin beaucoup d'ouvrages de poësie et de littérature, grecs, latins et françois.

» Je me trouve de plus possesseur d'un bon tableau original d'Eustache Lesueur, représentant une fuite en Egypte, et de plusieurs manuscrits autographes de la main de Fénelon, auteur du Télémaque.

» 2° J'espère trouver dans une place de bibliothécaire le tems et les moyens d'approfondir toutes les branches de la bibliographie ; de me perfectionner dans le grec et dans l'anglois ; d'apprendre l'allemand, l'espagnol, l'arabe et l'italien : de rassembler des materiaux que jai sur divers ouvrages, et d'en recueillir sur d'autres ; de retoucher d'anciennes traductions et d'en donner de nouvelles, surtout de l'anglois et de l'arabe ; de composer des vies de grands hommes de la France, à l'imitation de celles des grands hommes de la Grèce, de Plutarque ;

peut-être de donner quelques éditions de livres excellens et rares ; de méditer à fond et de jetter sur le papier une foule d'idées qui m'ont roulé et qui me roulent encore de tems en tems par la tête, notamment sur les bases de l'égalité nationale, de l'éducation nationale, des élections nationales, du Juré criminel et du Juré civil ; surla peine de mort ; en un mot, sur les réformes et les établissemens de tous genres à faire.

» J'ai dans mon portefeuille, de ma façon, une traduction des Eglogues de Virgile ; les Géorgiques ne sont que commencées.

» Une traduction de charmans contes orientaux tirés de l'anglois.

» Une traduction d'un ouvrage anglois sur l'Entomologie.

» J'ai commencé une traduction du Caton d'Addisson, et une de ses dialogues sur les médailles antiques.

» Indépendamment de differens extraits et analyses de poëtes et autres auteurs, j'ai eu la patience, il y a deux ou trois ans, de prendre toute la substance du grand ouvrage d'Ernst sur les Papillons de France, de manière à pouvoir reduire sans rien omettre d'interessant les cinq ou six volumes in-4° à deux petits in-12 au moins.

» J'avais fait aussi dans le tems pour ma commodité une notice des meilleurs livres, qui fussent à ma connoissance, en neuf cahiers avec l'indication des meilleures, plus rares et plus belles éditions.

» Je n'en parle ici que pour faire voir que je ne suis pas entièrement étranger au genre de travail qui doit occuper un bibliothécaire.

» J'avais fait deux numéros d'un journal qui eut été dans le genre du Spectateur, du Rodeur, du Paresseux, et autres papiers anglois de cette classe, qui, presque tous, par parenthèse, meritent d'être traduits ou retraduits, et que je desirerois de me voir passer par les mains.

» Tout cela demande un tems, qui se trouve absorbé par mes fonctions actuelles, et entre au contraire fort naturellement

dans celles d'un bibliothécaire, qui pour tous ces objets a sous sa main et à sa portée tous les secours qui lui sont nécessaires.

» 3° Comme je ne suis pas ici seulement logé, mais aussi nourri, chauffé, éclairé, blanchi, etc. Il résulte de là que le reste de mon traitement en argent ne se trouve plus assez fort pour soutenir un ménage — au lieu qu'avoir quinze cens livres en argent, en outre du logement, sont tout ce qu'il faut à un Républicain pour entretenir convenablement une femme; ce qui est le vœu naturel de tout homme sage et raisonnable.

» Je trouve donc chez vous sur le champ ce que l'organisation de l'éducation nationale peut ne nous amener que tard, la possibilité de m'associer une compagne.

» 4° L'ardeur que vous mettez à organiser les premiers de la République, l'éducation dans votre Département est une preuve de votre zèle pour la propagation des lumières et de la chaleur de votre patriotisme. Or, on aime à vivre avec ses semblables.

» 5° Les deux passions qui se partagent mon cœur, sont l'amour des lettres et l'amour de la nature.

» Quelle cité remplit mieux ce double objet que la vôtre!

» Quel ravissant spectacle offrent à l'œil de l'amateur de la nature, les sites si interessants et si pittoresques de son voisinage, et cette fameuse montagne, qui a donné son nom à votre Département, et qui appelle de tous côtés l'observation!

» Quels touchans ressouvenirs et quelle tendre émotion excite dans le cœur de l'homme, qui venère le génie, et qui aime la vertu, une ville dont l'enceinte a vu naitre Pascal et mourir Massillon.

» Comme je ne vous suis pas du tout connu, Citoyens administrateurs, et que l'éloignement s'oppose à ce que je me fasse connoitre a vous autrement, que par ce que je peux vous écrire, j'espere que vous voudrez bien me pardonner les détails, où je suis entré, et me permettre de m'étayer encore auprès de vous du nom d'un grand homme de nos jours, qui

m'honore de son amitié, comme en fait foi la copie, que je prens la liberté de vous faire passer de la lettre qu'il m'a écrite en apprenant mon installation à Meaux.

» Ce grand homme est Jacques Bernardin Henri de Saint-Pierre, ami de J. J. Rousseau ; auteur d'un Voyage à l'Ile de France, des Etudes de la nature, de Paul et Virginie, de l'Arcadie, de la Chaumière Indienne, des Vœux d'un solitaire; et successeur de Buffon à la place d'Intendant du Jardin des Plantes et du Cabinet d'histoire naturelle, à Paris.

» Il vient de donner en cette qualité au public un mémoire tres intéressant sur la ménagerie.

» Mais comme je remplis ici des fonctions publiques, que je ne puis quitter brusquement et sans avoir de remplaçant; dans le cas, Citoyens administrateurs où vous jetteriez les yeux sur moi pour la place que je vous demande, il seroit nécessaire que vous voulussiez bien m'accorder un délai suffisant pour que l'administration me trouve un successeur. Je vous prierais alors en me notifiant ma nomination, de me marquer aussi le tems précis auquel il serait nécessaire que je fusse rendu à mes nouvelles fonctions.

» Quelque soit le succès de ma démarche, je n'en serais pas moins, mais seulement d'un peu plus loin ou d'un peu plus près,

» Votre frère et Concitoyen

» Henri Louis Guion Moussaint

» professeur de Rhétorique au collège du Département de Seine et Marne à Meaux.

» *P. S.* La nature m'a doué d'un organe assez fort; si j'étais agrée dans votre Département, je suis homme à donner, de tems en tems au public, outre mes fonctions, des lectures de morale ou de politique, et à faire des missions civiques dans les campagnes pour y propager les lumières et le patriotisme. Ce seroit un délassement pour moi.

» En continuant la supposition que je sois agrée pour Bibliothécaire; si la Bibliothèque a un Cabinet d'histoire naturelle, ou que l'administration soit disposée à en etablir un; dans le cas, ou par

la suite, on jugeroit que le mien valût le transport, je suis très disposé à en faire hommage au monument national, dont je serais constitué gardien.

» Et, quoique mon intention ne soit pas d'abandonner également la propriété des autres curiosités, comme livres, manuscrits, tableaux, estampes, qui pourront être en ma possession; lempressement que jaurai toujours à communiquer au public tout ce qui m'appartient, mettra la ville ou je me fixerai, à même de jouir de tout ce que j'aurai, autant que le Possesseur lui-même (1). »

Copie de la lettre écrite par Jacques Bernardin Henri de Saint Pierre, aujourd'hui intendant du jardin national des Plantes et de son cabinet d'histoire naturelle à Paris : à Henri Louis Guion Moussaint, professeur de rhétorique, au collège du département de Seine et Marne à Meaux, le 30 janvier 1792

« Monsieur

» J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez fait remettre par M. Dumesnil, et quoique mes affaires et ma santé ne me laissent pas le tems de répondre à la plupart de celles qu'on m'adresse, je n'ai pu me refuser au desir de vous marquer la satisfaction que la vôtre m'a donnée.

» Je suis charmé de vous savoir dans un état qui vous plait, ainsi qu'à vos parens; et où je suis sûr que vous ferez du bien.

» Il me seroit difficile de vous donner des conseils quand le tems me le permettroit, quoique je me sois occupé de l'éducation nationale, comme toutes les parties de cette éducation doivent s'engrener les unes dans les autres, il ne me seroit pas possible de tracer le plan d'une seule d'après mes principes. les vôtres me paroissent poser sur les bases principales, l'amour de Dieu et des hommes.

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme, série 4. Instruction publique, liasse C1.

» Quant au but de votre classe, la rhétorique, je croirois convenable d'exercer vos élèves non seulement d'après des copies, mais d'après nature. Vous pourriez donc leur donner de tems en tems des descriptions à faire d'après les objets naturels, tels que ceux de la campagne au mois de mai, la relation d'un évènement, une méditation philosophique. Vous leur donnerez par là l'occasion d'appliquer leurs talens et de faire connoitre ceux qui leur sont propres, pour la poësie, l'histoire, la philosophie, etc ; l'expérience vous en apprendra là-dessus plus que moi.

» Je ne peux m'étendre davantage étant accablé de mes propres travaux. Je viens de publier la suite des Vœux d'un solitaire avec la Chaumière indienne pour servir de complément au 5e vol. des Etudes de la nature. J'en prépare aussi une édition in 8° pour laquelle je vais être obligé d'augmenter mon ancien Voïage à l'Ile de France, dont je ferai cependant une edition in-12

» Des membres du Comité de l'education nationale me pressent aussi de terminer l'ouvrage que j'ai commencé sur cette importante matière, mais je n'en ai que des materiaux et il me faut des années pour les mettre en ordre. — Par dessus tout, j'ai besoin de santé et de repos, car depuis deux ou trois mois, j'ai de fréquentes indispositions. Je cherche quelque azile champètre aux environs de Paris, et je n'en trouve point à ma portée.

» Je suis très touché de ce que l'amitié vous dicte à l'occasion de mon buste, mais j'aime mieux être dans votre cœur que sur votre cheminée, agreez les assurances sincères de l'attachement et de l'estime, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

» Monsieur

» Votre très humble et très obeissant serviteur

» à Paris ce 30 janvier 1792

« Signe De Saint Pierre (1) »

(1) Archives départementales du Puy-de-Dome, série 4. Instruction publique, liasse 61.

M. Guillemot, de Thiers, membre correspondant de l'Académie, nous communique les deux contrats d'apprentissage qui suivent :

« Pardevant les no^{res} royaux de la ville de Clermont en Auvergne, furent presens sieur Claude Gaubert agé de vingt trois ans, fils de deffunts Me François Gaubert maitre chirurgien de la ville de Lezoux, et de Madelaine Paliarsse, adcisté et authorizé par Me Gilbert Gaubert son oncle cy present procureur en lad. ville de Lezoux d'une part, et Me Jean Cousseyre marchand bourgeois en cette ville de Clermont l'un de messieurs les administrateurs de l'Hôtel Dieu dud. Clermont et trezorier d'iceluy en vertu du pouvoir a luy donné par M^{rs} les administrateurs dud. Hotel Dieu tenant leur bureau le trente septembre dernier d'autre part, lesquelles partyes ont fait le brevet d'apprentissage qui suit, c'est à savoir que led. Claude Gaubert s'est mis pour apprentif dans la maison dud. Hôtel Dieu pour apprendre l'art et profession de chirurgien, pendant le temps et espace de dix huit mois qui ont déjà pris leur commencem^{t} depuis le premier jour d'octobre dernier année presente mil sept cent vingt un, et finiront après les dix huit mois passez et expirez, pendant lequel temps led. apprentif s'est soumis de bien et fidellem^{t} servir le maitre chirurgien dud. Hotel Dieu tant en son art et profession qu'au service des pauvres dud. Hotel Dieu, de travailler à son possible sans aucune perte ny discontinuation de temps pour quelque cause et occasion que ce soit, et en cas d'absence lesd. Gaubert oncle et neveu consentent que M^{rs} dud. Hôtel Dieu prennent un garçon a sa place pendant lad. absence et aux frais et depens desd. Gaubert, led. Gilbert Gaubert oncle repondant de la fidelité et prudhommie dud. apprentif son neveu, et led. s^{r} Cousseyre aud. nom a promis de faire nourrir et coucher

led. apprentif en la maison dud. Hôtel Dieu comme les au. apprentifs, et luy fe blanchir son linge, luy faire montrer et enseigner par le maitre chirurgien led. art et profession de chirurgien dont il se mesle a son possible sans luy cacher et le traiter en bon maitre, le present brevet d'apprentissage ainsy fait et accordé moyennant la somme de cent cinquante livres pour les dixhuit mois qui est a raison de cent livres par an, sur et en deduction de laquelle somme de cent cinquante livres a esté payé presentem. et comptant par Me Guillaume Petit marchand aud. Clermont de ses mains et propres deniers cy present la somme de cent livres aud. sr Cousseyre qui a pris et receu lad. somme de cent livres et d'icelle a quitté et quitte led. sr Petit et led. Gaubert apprentif, et promet les faire tenir quitte envers tous, en pacte, etc., et a l'egard de la somme de cinquante livres restante a payer, lesd. Gaubert oncle et neveu et solidt l'un pour l'autre le seul d'eux pour le tout sans division ni discution renon. etc., ont promis et seront tenus la payer et porter a Me le trezorier dud. Hôtel Dieu en son bureau aud. Clermont le premier octobre prochain, et aud. payem. ils obligent solidt comme dessus tous leurs biens presens et avenir, et pour parvenir par led. Claude Gaubert au payement et remboursem. de lad. somme de cent livres cy dessus payée par led. sr Petit son cousin de ses propres deniers led. Gaubert luy a fait cession et transport par ces presentes avec garantie d'une rente de huit livres à luy deue par Antoine Escuy et Jean Duprat son beau frère lab. hâns de la parroisse d'Eglise neuve sur Billom par contract du 21 fev. mil sept cent un, plus autre rente de quinze livres aussy deue aud. Gaubert par Antoine et Bertrand Ouvry et autre Antoine Ouvry dit le Pied datté du même jour 21 fev. 1701, lesd. contrats signés par Huguet nore royal aud. Billom, et jouira et percevra lesd. rentes chaque année a commencer a leur première echeance jusques au parfait remboursem. de lad. somme de cent livres, et pour cet effet led. sr Gaubert a delivré aud. sr Petit les expdons desd. contracts, le subrogeant en son lieu et place, et le fesent desd. rentes vray acteur preneur

et quitteur, et après led. remboursem. led. s^r Petit remettra aud. Gaubert les expeditions desd. deux contracts. Car ainsy, etc., ob. etc., prom. etc., Fait double et passé aud. Clermont ez estudes des no^res soussignez le douze novembre mil sept cent vingt un avant midy, lesd. parties ont signé.

» Double de brevet d'aprentissage pour dixhuit mois moyennant cent cinquante livres, l'an., est contl^lé le 13 novembre 1721.

» (Signé) Gaubert, Gaubert, Coussayre trésorier, Petit, Dumas, Chaudesolles, no^re royal. »

« Pardevant les notaires royaux en la ville et senechaussée de Clermont f^d soubsignéz a esté presente damoizelle Anne Morel, veuve de deffunt s^r Claude Gaubert vivant chirurgien, habitante de la ville de Lezoux, laquelle pour le proffit et avancement de Barthelemy Gaubert son fils agé de dix neuf ans a reconnu et confessé l'avoir mis en apprentissage pour deux années demy consécutives finies et accomplies qui prendront leur commensement à compter de cejourd'huy et finiront a pareil temps enfin desd. deux années demy, avec Me Benoist Giraud marchand toillier habitant de cette d. ville de Clermont f^d qui l'a pris et resceu pour son aprentif pendant led. temps auquel durent iceluy il a promis et promet montrer et enseigner sond. mestier et estat de marchand toillier autant qu'il luy sera possible, et en outre le nourir loger et coucher, le faire blanchir en ce qui conserne le linge de lessive seulement, et le traitter doucement et humainement comme

il appartient pendant led. temps, a la charge que lad. damoizelle Morel veuve Gaubert l'entretiendra d'habits, linges, chosseure aussy pendant led. temps, en faveur et consideration duquel apprentissage les partyes ont convenu et accordé ensemble a la somme de trois cents livres, vingt livres pour la coiffe de la damoiz^{lle} epouze dud. s^{r} Giraud et vingt sols pour droits de boitte, sur laquelle somme de trois cents livres lad. dam^{elle} Morel veuve Gaubert en a presentement payé en bonnes espèces d'or et d'argent ayant cours aud. s^{r} Giraud celle de cent cinquante livres, ensemble celle de vingt livres pour la coiffe de la dam^{lle} son epouze et celle de vingt sols pour droit de boitte, revenant lesd. sommes jointes ensembles a celle de cent soixante onze livres que led. s^{r} Giraud a prise et resceue et comme bien payé content et satisfait en a quitté et tient quitte par ces presantes lad. damoizelle Morel veuve Gaubert et tous autres, et à l'égard de la somme de cent cinquante livres restante a payer du present brevet d'apprentissage lad. damoizelle Anne Morel a promis les payer et porter aud. s^{r} Giraud en sa maison en cette ville de Clermont f^{d} dans un an a compter de cejourd'huy, a quoy faire elle a obligé ses biens meubles et immeubles presants et a venir generallement quelconques, et au present brevet a aussy esté presant led. s^{r} Barthélemy Gaubert aprentif qui a agréé led. aprentissage, a promis servir led. s^{r} Giraud son maistre dans led. estat de marchand toillier et faire touttes autres choses licittes et honestes, que led. s^{r} Giraud et lad. damoizelle son épouze luy commenderont, bien et fidellement luy obeir, faire leur proffit, evister leur dommages, les en avertir s'il vient a sa connoissance sans s'absenter ni aller allieur servir pendant led. temps, et en cas de fuitte ou absence lad. damoizelle Morel veuve Gaubert sa mère promet le chercher et faire chercher pour le ramener chez led. s^{r} Giraud, lequel pourra prendre pendant le temps de l'absence dud. Barthelemy Gaubert aprentif ou celluy qu'il pourroit rester a parachever le temps de son aprentissage un garçon de boutique aux frais et depens dud. Barthelemy Gaubert aprentif et de ceux de lad. dam^{lle} Anne

Morel sa mère qui a sertiffié led. Barthelemy Gaubert son fils de toutte fidellité. Car ainsy a esté convenu et accordé entre les parties promettant ob. etc., et chacun en droit soit renonçant, etc. Fait et passé aud. Clermont f[d] ez etudes l'an mil sept cent quarante sept et le huitième febvrier après midy. Les parties ont signé.

» Double de Brevet d'aprentissage

» (Signé) MOREL GAUBERT, GAUBERT, GERAUD,
» DUMAS, GALOUBIE n. r. »

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

NÉCROLOGIE

Le Comte d'Ideville. — M. le comte Henry d'Ideville, ancien préfet, homme de lettres, est mort à Paris le 15 juin dernier, frappé d'une congestion cérébrale.

Né au château de Saulnat, commune de Cellule, canton de Riom (Puy-de-Dôme), le 16 juillet 1830, M. le comte Henry-Amédée Le Lorgne d'Ideville appartenait par sa mère à la famille de Sampigny d'Issoncourt.

Il était fils du baron Le Lorgne d'Ideville, auditeur au conseil d'Etat, qui fit la campagne de Russie en 1812, comme interprète de Napoléon I[er], et que Tolstoï nomme dans son roman la *Guerre et la Paix*. Sous la monarchie de Juillet, M. d'Ideville père avait constamment représenté le département de l'Allier à la Chambre des députés.

M. Henry d'Ideville embrassa la carrière diplomatique. Il fut successivement attaché, puis secrétaire d'ambassade à Turin, à Rome, à Dresde et à Athènes. Pendant son séjour à Rome

il s'était lié d'amitié avec M. Beulé, qui, étant devenu ministre de l'intérieur, confia à M. Henry d'Ideville la préfecture d'Alger, qu'il abandonna après quelques mois. Il rentra alors dans la vie privée et se consacra aux lettres.

Les principaux ouvrages publiés par M. le comte d'Ideville, en dehors des articles qu'il donna à divers journaux, sont : le *Journal d'un diplomate en Italie* (1859-1866) ; *Notes pour servir à l'histoire du second empire* (1872-1873) ; le *Journal d'un diplomate en Allemagne et en Grèce ;* les *Piémontais à Rome ;* le *Maréchal Bugeaud* (ouvrage en trois volumes couronné par l'Académie française) ; et, dans un autre ordre de travaux : *Beulé,* souvenirs personnels ; *Lettres flamandes ; Gustave Courbet,* sa vie, son œuvre ; *les Châteaux de mon enfance,* souvenirs du Bourbonnais et de l'Auvergne ; des notices biographiques sur *Monseigneur X. de Mérode, Pie IX, Victor-Emmanuel ;* des brochures de circonstance, comme l'*Homme qui tue et l'Homme qui pardonne,* etc., etc.

Ses derniers ouvrages ont pour titre : *Romme le montagnard,* étude critique. — *Pellegrino Rossi.* — *Les Petits côtés de l'Histoire,* notes et documents inédits, 2 vol. in-18. — *La Comtesse de Lavalette.*

M. Henry d'Ideville était depuis quelques années membre correspondant de l'Académie de Clermont.

Dans un discours humoristique prononcé le 3 août 1887 à la distribution des prix du lycée Louis-le-Grand, à Paris, M. Ludovic Halévy, membre de l'Académie française, a parlé avec reconnaissance d'un de ses anciens professeurs, M. Auguste Geffroy, et lui a rendu un hommage auquel s'associeront de grand cœur tous ceux qui, pendant les années 1845-1846, ont eu l'heureuse fortune de suivre le cours d'histoire du lycée de Clermont où M. Geffroy faisait alors ses débuts.

Voilà le passage du discours de M. Halévy auquel nous faisons allusion :

« ... J'ai commencé par être un assez médiocre écolier...
» Pensums, retenues, gronderies, semonces, j'ai tout connu,
» et je me souviens même d'avoir monté une fois, une fois
» seulement, le terrible escalier des arrêts. Je maudissais le
» collège, qui me faisait l'effet de la plus dure des prisons.
» J'étais malheureux, très malheureux, et s'il en est aujour-
» d'hui parmi vous qui connaissent un tel supplice, je les plains
» de tout mon cœur.

» Je n'avais pas encore compris qu'il est bien plus amusant
» de travailler que de ne rien faire, et que c'est par égoïsme
» que l'on doit aimer le travail. J'ai fait cette découverte
» brusquement, un matin, au début de mon année de qua-
» trième, à la première classe d'histoire, et je veux vous con-
» ter, mes chers amis, comment ce grand bonheur m'arriva
» et comment ce fut la fin de toutes mes misères.

» J'entre en classe, je m'installe à mon banc, je vois assis
» dans la chaire du professeur un jeune homme, un tout jeune
» homme, avec des cheveux blonds. Il se met à parler, et
» moi, tout aussitôt, dès les premiers mots, dressant la tête,
» je me mets à l'écouter. Ah! l'aimable, charmante et
» brillante parole! Je crois l'entendre encore! J'ai eu, ce
» jour-là, mon illumination sur le chemin de Damas, et
» j'ai gardé toujours, fidèlement, le souvenir de cette dé-
» licieuse première leçon de M. Auguste Geffroy. Je
» vous ai dit son nom. J'eus plus tard la satisfaction,
» l'orgueil de découvrir que je ne m'étais pas trompé,
» moi petit collégien de quatorze ans, en jugeant, ce
» matin-là, que j'avais affaire à un homme de grand talent.
» M. Geffroy est aujourd'hui un des écrivains les plus dis-
» tingués, un des historiens les plus remarquables de
» notre temps, et je ne manque jamais de l'appeler
» *mon sauveur* quand je le rencontre dans les escaliers
» de l'Institut. Car nous sommes à présent tous les deux,

» le professeur et l'élève, confrères à l'Institut, et tous
» les deux aussi, à présent, du même âge. On se rejoint
» dans la vie, et, lorsque la cinquantaine est venue, ce n'est
» plus rien que quelques années de distance. »

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, J. VIGNANCOUR.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

N° 6 — JUILLET-AOUT — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 Juillet 1887.

— La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Aucelot.

— Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

— M. le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance et annonce les ouvrages reçus.

— M. de Nolhac, membre correspondant, offre à l'Académie ses deux dernières publications : *Notes sur Pirro Ligorio* et *Petites Notes sur l'art italien*.

— M. le Président communique une lettre par laquelle M. Vignancour demande, en raison de ses occupations, à être remplacé comme secrétaire adjoint de l'Académie.

M. le Président se fait l'interprète des regrets provoqués par cette démission et propose, en attendant la prochaine reconstitution du Bureau, de confier à M. d'Aurelle les fonctions de secrétaire adjoint.

Cette proposition est acceptée par la réunion.

— La question relative aux convocations de la séance du mois de mai dernier est renvoyée au Bureau qui formulera une proposition.

— L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission chargée d'organiser la séance publique de 1887.

Après avoir rappelé que, conformément au désir manifesté par la plupart des membres de l'Académie, cette séance doit avoir lieu dans le courant de l'automne, M. le Président désigne, pour faire partie de la Commission, MM. Alluard, Mège et Emmanuel Teilhard.

— M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages qu'il a reçus de M. l'abbé Attaix, docteur ès-lettres : *Etude sur Massillon*. Discours prononcé en 1883 à la distribution des prix de l'institution libre de Billom, et *Panégyrique de saint Louis*.

L'Académie décide que le nom de M. l'abbé Attaix sera inscrit sur le registre des candidatures.

— M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres, lit une notice sur M. Eugène Baret, inspecteur général honoraire de l'Université et ancien membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont.

Cette notice est renvoyée au Comité de publication pour être insérée dans les Mémoires.

— M. Jaloustre donne lecture de son travail sur les noms de terroir dans la commune de Gerzat. En terminant, il exprime le vœu que la Commission qui a été chargée de l'étude des noms de terroir veuille bien reprendre ses travaux interrompus depuis longtemps.

M. le Président répond que la reconstitution de cette commission sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

— M. le docteur Dourif rend compte de la découverte de peintures à fresque qu'il a faite récemment dans l'église Saint-Martin, à Cournon.

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie (3e série), tome XII.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie (4e série), tome I.

Société des antiquaires de Morinie. Mémoires, tome XX; — bulletin, avril-juin 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire, bulletin, mai 1887.

Nouvelle description géologique et paléontologique de la colline de Lemenc sur Chambéry, par L. Pillet (atlas).

Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, bulletin, juin 1887.

Les Après-dîners littéraires, 1er mai 1887.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1886, nº 4.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, 1887, nº 1.

Société des ingénieurs civils, bulletin, avril 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire. Bulletin, juin 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Bulletin 1887, avril.

Les grés wallons, grés cérame ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, par D. Van Bastelaer.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Arras, tome XVII, 2e série.

Journal des savants, avril-mai 1887.

Bulletin des bibliothèques et des archives, 1887, nº 1.

Revue des travaux scientifiques, tome VI, nº 12 — tome VII, nº 2.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1887, nº 1.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome IX.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1885-1886.

Séance du 4 Août 1887.

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. le docteur Dourif, commissaire.

— M. le président Ancelot s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Au sujet de la question relative aux convocations du mois de mai, et sur la proposition de M. Mège, l'Académie ajourne sa décision à la séance du 3 novembre.

— Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance et des ouvrages reçus.

— M. Fabre, secrétaire perpétuel, offre à l'Académie, au nom de M. Maurice Chalus, une brochure sur le *Renouvellement du privilège de la Banque de France*. Ce travail a été récemment soumis à la Chambre de commerce de Clermont, qui en a adopté les conclusions.

— MM. les docteurs Fleury et Dourif présentent la candidature de M. le docteur Hospital. M. Dourif énumère les titres de M. Hospital et rend compte sommairement de diverses publications que ce dernier a adressées à l'Académie.

Il est décidé que le nom de M. le docteur Hospital sera porté sur le registre des candidatures.

— L'Académie procède à la reconstitution de sa Commission des noms de terroir. Sont désignés pour faire partie de cette Commission : MM. Mège, Chotard, l'abbé Plasse, Emmanuel Teilhard, Jaloustre, Boyer et Rouchon.

— M. le docteur Dourif, continuant sa communication relative à une découverte archéologique à Cournon, donne des détails sur les armoiries de la famille de Strada. La suite de ce travail est renvoyée à la séance de novembre.

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. 2e série, tome x, 1887.

Bulletin de la Diana. Tome IV, n° 1, supplément.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Tome IX, 2e livraison.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1887.

Mémoires et compte-rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome IX, n° 132, 1er trimestre de 1887.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. VIIIe série, tome VIII, année 1885.

Epreuves specimens d'impressions phototypiques aux encres grasses, procédé Berthaud, 9, rue Cadet, Paris.

Annual repart of the Board of regents of the smithsonian institution. July, 1885. Part. 1. Washington 1886.

Annual repart of the Bureau of ethnology to the secretary of the smithsonian institution. 1882-83 by J. W. Pawel, director. Washington 1886.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, juillet 1887.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

On a jadis beaucoup disserté sur l'emplacement de la maison de campagne de Sidoine Apollinaire, sur cet *Avitacum* que le poète a décrit à son ami Domitius et qui lui servit de lieu

de refuge vers la fin de l'année 461, alors que, dégoûté provisoirement des grandeurs, le gendre d'Avitus ne songeait plus qu'à jouir des douceurs de la retraite et de la poésie, tandis qu'au dehors on entendait retentir les coups des Vandales et de tous les autres barbares contre le colosse chancelant de l'empire romain.

Jacques Audigier, l'abbé Cortigier, savant chanoine de la cathédrale de Clermont, l'abbé Micolon de Blanval, ont démontré qu'il faut placer à Aydat la somptueuse habitation de Sidoine. Le père Sirmond et le docteur Bertrand ont indiqué les bords du lac Chambon; Savaron a prétendu que c'était Aubière, sur les rives de l'ancien lac de Sarliève; le père Dominique a donné aussi l'hypothèse d'Ayat.

Nous publions ci-après un procès-verbal dressé, le 7 juillet 1783, par l'abbé Cortigier qui se transporta à Aydat, avec plusieurs savants de ses amis, pour étudier le site décrit par Sidoine, la lettre à Domitius en main (1). Ce document, jusqu'à présent inédit, se trouve dans le recueil des lettres manuscrites sur l'Auvergne, de Gault de Saint-Germain, à la bibliothèque de Clermont (page 151).

Remarques faites au lieu et paroisse d'Aidac, ce 7 juillet 1783, au sujet de l'emplacement de la maison de campagne de saint Sidoine-Apollinaire, nommée Avitacus.

Nous nous sommes transportés dans un pré appelé de Lournieu, distant de 400 pas du lac, à l'orient, et nous avons observé à côté de ce pré une fontaine qui jaillit au pied de la montagne, du côté de bise, dont l'eau est si froide qu'il est impossible d'y tenir la main une minute, et que l'un de nous s'étant baissé pour y tremper la main, son pied ayant manqué, il y fit une génuflexion, de manière que quoiqu'il eût des bottines, il trempa la jambe jusqu'au genou, et se releva avec une sensation d'un si grand froid que la glace n'en peut produire de plus forte.

Nous avons observé de plus les vestiges d'une ancienne maçonnerie en mastique très dur, à vingt pas de la fontaine, en allant au midi.

(1) *Sidon. Epist., Lib. II, Epist. II.*

En sortant du bourg d'Aidac, au pied de la colline appelée la Côte, au midi, laquelle s'étend jusqu'à un domaine appelé *Poudoure*, de l'autre côté, et vis-à-vis la fontaine susdite, nous avons aperçu, à l'aide de M. de Latour-Bausat, qui demeure au village de Souteyras, même paroisse, un reste d'aqueduc, bâti en mastic très dur, fait de chaux vive et de pouzzolane et de fragments de briques, couvert de briques en faîtière, épaisses de trois pouces, par où le ruisseau qui est voisin pouvait couler pour aller se décharger dans les réservoirs et autres pièces comme bains froids et bains chauds. Ledit aqueduc, mesuré intérieurement, a 8 pouces de hauteur et 7 de largeur.

Nous avons observé que l'espace qui se trouve d'une colline à l'autre est de près de 200 pas, et l'éloignement du lac d'environ 400 pas, dans la prairie du milieu.

Un ruisseau coule entre ces deux collines qui paraissent se joindre au-dessus d'Aidac et sortir du pied, au couchant, d'une autre colline surmontée de la montagne de la Rode qui est toute terreuse. Ce ruisseau, venant primitivement des montagnes de Védrine et du lieu d'Espinasse, coule dans le bourg et serpente dans la prairie avant de se jeter dans le lac.

Les deux collines ci-dessus sont *ratis tractibus* jusqu'au lac, et dans le lieu de Poudoure on aperçoit de son élévation presque tout le lac et l'on peut en être aperçu. Cette colline est au midi, relativement à l'autre. Lorsque le lac sort de ses bornes, on voit l'eau flotter jusqu'au pré de Lourneix, et quelquefois plus haut, mais rarement.

On pourrait placer là le vaste domicile de Sidoine, et pour lors on pourrait concilier tout ce qui est dans la description avec ce local.

Assis au bord du lac, nous avons vu, au-dessous de Souteyras, sur le penchant de la colline, à la bise, quelques îles couvertes de rochers, au nombre de huit, dont la plus grande est appelée *Châtelet*. On nous a dit qu'il y avait là des vestiges d'anciens bâtiments. Une autre s'appelle *la Cabane*, une autre *la petite Cabane*, une autre *le Sucquet du renard*, une autre

la Sugera, une autre *le Cheix de Martin*, *etc.* Ces îles sont environ au milieu du lac, séparées les unes des autres.

Le lac nous a paru, en parcourant son rivage, d'une heure environ de chemin, d'un seul côté. Il est, à sa naissance, très dangereux par les narses qu'on y aperçoit ; il y sort des sources d'eau froide qui humectent un limon gras sur lequel on voit des joncs qu'on appelle dans le pays des *dagues*. Ils ont la fleur jaune. On y voit aussi une bande d'herbes qui s'élèvent à la vue de plus d'un pied au-dessus de l'eau. On les nomme, dans le lieu, des *favades*.

Le 8 juillet nous sommes entrés dans l'église où nous avons vu dans le sanctuaire, au côté de l'évangile, à la hauteur d'environ 12 pieds, une espèce de sarcophage empavé dans la muraille, avec un demi-pied de saillant. Il est soutenu de deux pierres taillées en consoles et couvert d'un entablement de pierre, avec une inscription en lettres ciselées, dont les caractères paraissent remonter au xe ou xı^{e} siècle, en ces termes : *Hic St. duo innocentes et S. Sidonius.*

On nous a dit qu'au domaine de Poudoure on appelle une cave *cave de saint Sidoine*. Il est constant que ce saint y est en très grande vénération, qu'on l'invoque pour les fièvres, et qu'on éprouve souvent des protections ; on y accourt de toutes parts et de paroisses éloignées.

Le lac, qui s'échappe par un ruisseau du côté d'orient, se perd près du bois de la Pradat et s'en va par des souterrains inconnus.

Il sort, à la vérité, un quart de lieue plus bas, des eaux très abondantes qui forment le ruisseau qu'on nomme la Veyre. Ce ruisseau coule entre Saint-Amant et le Crest et fait aller les moulins de papeterie et fabriques de verrerie établis à Tallende, et se mêle avec la Monne qui va se jeter dans l'Allier au-dessous des Martres-de-Veyre. On ne peut affirmer cependant que les fontaines de Pagnat, dont il est ici question, soient des eaux qui viennent du lac.

On a vu, dans le commencement du printemps dernier, les eaux du lac s'enfler tellement par les pluies fréquentes et par

des orages, qu'elles couvraient toute la prairie et montaient jusqu'à 30 pas au-dessous de l'église paroissiale, dans le temps où arriva l'écroulement près d'Ardes.

Sommes montés sur la côte d'Aidac, au midi, vis-à-vis le bourg, et plus haut, du côté de Saint-Julien, pour plonger la vue sur l'étendue du local, et avons observé en total que les diverses circonstances de la description de la maison de saint Sidoine peuvent parfaitement s'adapter à la topographie du lieu, depuis l'origine du lac jusqu'au bourg d'Aidac, et qu'il serait difficile d'en trouver un autre qui puisse se prêter à la conviction comme celui-ci. Avons demandé à M. l'abbé de La Salle, curé-prieur d'Aidac, s'il n'avait aucune connaissance que son église ait été dédiée originairement à saint Saturnin. Il a avoué qu'il n'en savait rien.

Fait et clos à Aidac, maison dudit sieur curé, à 4 heures après midi, ce 8e juillet 1783.

(Signé) : DE LA SALLE, curé d'Aydat.

Vu bon (signé) LAVEYSSIÈRE, vicaire.

Vu bon (signé) l'abbé DE REYNAUD, chanoine de Clermont.

(Signé) CORTIGIER vidit et scripsit.

Le même jour, 8e juillet, qui était un mardi, M. l'abbé de Reynaud et moi sommes allés le long de la colline d'Aidac qui est au midi du village, et jusques au domaine de Poudère ou Poudure, et sommes entrés dans une assez grande maison qui appartient au sieur Derne, où étant montés au premier étage, nous avons été ravis de la position de ce lieu. De là on aperçoit presque tout le lac et on peut en être aperçu. Cette colline et celle de Souteyras, qui bornent la vue d'Aidac au midi et au nord, s'abaissent précisément l'une contre l'autre et laissent apercevoir l'étendue du lac du bout du village de Souteyras et du domaine de *Poudèvre* (ce dernier nom conforme au terrier du pays).

Le docteur Peghoux, dans sa notice *sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours* (Clermont, Thibaud-Landriot, 1834, in-8°) signale, page 19, la maladie pestilentielle qui se manifesta à Clermont en 1482, et empêcha le *noble et puissant seigneur Claude de Montfaucon, chevalier, gouverneur d'Auvergne, bailli de Montferrand, et lieutenant général du roi au haut et bas pays d'Auvergne,* de venir prendre possession de son poste.

« Parmi les mesures de sûreté que l'on prit en cette occasion, écrit M. Peghoux, on remarque la résolution qui fut arrêtée de rejeter hors de Clermont beaucoup de personnes infectées, et de tenir les foires hors de la ville, à Jaude ou ailleurs. La ville fut dépeuplée dans le cours de cette épidémie, et un des résultats dont on ne s'aperçut qu'après la cessation du désastre, c'est que la plus grande partie des biens de la cité avait passé entre les mains des gens d'église (on décida qu'on *informeroit contre les Jacobins.* Registre des délibérations de la ville de Clermont, an 1482, 6 et 13 mars). Bon nombre des habitants, ainsi que plusieurs corporations, avaient abandonné la ville. »

A l'appui de cette dernière assertion, l'auteur que nous citons indique dans le fonds de la cathédrale de Clermont, aux archives du département, armoire 18, sac C, cote 25, une « liasse de plusieurs actes capitulaires des chapitres tenus à Chantoen, Cournon et Tallende, du temps de la peste, en 1482. »

Il nous a paru intéressant de rechercher ces actes capitulaires et de les transcrire intégralement. Nous les publions ci-après, à titre de documents pour l'histoire de l'ancien chapitre de notre Cathédrale.

(DATUM PRO COPIA)

Lune XXVIII^{a} mensis septembris, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, domini infrascripti fuerunt in monasterio Champtoennii in capitulo propter pestem vigentem in Claromonte, congregati in capitulo pro tractando de negociis sue ecclesie. Datum ut supra.

Geraldus Boniolis; P. Martini; A. de Molis; F. Chancellade; Jo. Exsartelli; Ja. Masse; S. de Selva; P. d'Aurifolio; Ro. Martini; Va. Quintini.

Mandetur capitulum ab hodie in quindecim diebus, in domo capituli sita in loco Cornonii, et vocentur absentes existentes in presenti diocesi ad providendum de tribus prebendis vaccantibus per decessum dominorum Vincentii Chancellade, Bertrandi Roberton et Petri de Bort, ac de magna vicaria quam obtinebat delfunctus dominus Martialis Grandi.

(Collatio facta est cum originali, presente Johanne Boet. Ameil).

(DATUM PRO COPIA)

Lune VII^a^ mensis octobris, anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, domini infrascripti expresse vocati fuerunt in eorum domo Cornonii propter impedimentum pestis vigentis nunc in Claromonte, congregati pro tractando de negociis sue ecclesie. Datum ut supra.

M. Girberti; P. Andree; A. Martini; A. de Molis; Anthonius Abbas; Jo. Yssartelli (sic); Ja. Masse; Jo. de Cherio; S. de Selva; Ro. Martini; V. Quintini.

Mandetur capitulum in loco Talandini ab hodie in octo diebus proxime futuris ad providendum de quatuor prebendis vaccantibus per decessum dominorum Petri Robini, Bertrandi Roberton, Vincentii Chancellade et Petri de Bort; et vocentur absentes domini existentes in hac diocesi. Et domini suprascripti fuerunt vocati ad diem et locum predictos, una voce per dominum Andream de Molis baiulum, et decreverunt fieri citationes sub sigillo capituli ad citandum duos absentes existentes in hac diocesi, ad diem et locum predictos

(Collatio ut supra).

(DATUM PRO COPIA)

Lune XIIII^a^ mensis octobris, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, domini infrascripti ex-

presse mandati fuerunt in ecclesia parrochiali Tallendini minoris, propter pestem vigentem in Claromonte, in capitulo congregati pro negociis ecclesie sue infrascriptis peragendis.

Matheus, decanus ; T. Bessoni ; M. Girberti ; P. Andree, A. Martini ; A. de Molis ; Ja. Exsartelli ; Ja. Masse ; Jo. de Cherio ; M. Magistri ; S. de Selva ; Va. Quintini.

Admiserunt et receperunt procurationes dominorum abbatum G. de Baro ; G. Bon[iolis] B. Lizeti ; P. d'Aurifolio et Ro. Martini, absentium legitime impeditorum, presentatas per P. Andree. V. Quintini et A. de Molis, quoad collationem fiendam de prebendis vaccantibus per decessum dominorum P. Robini, B. Roberton, V. Chancellade et P. de Bort.

Contulerunt nobili viro Bremondo de Cherio, in persona Jo. de Cherio, canonicatum et prebendam ecclesie Claromontensis, vaccantem per obitum domini Petri Robini. Item domino Francisco Chancellade, in persona A. de Molis, canonicatum et prebendam dicte ecclesie vaccantem per obitum domini Vincentii Chancellade. Item domino Geraldo de Bort, in persona dicti de Molis, canonicatum et prebendam dicte eeclesie vaccantem per obitum domini Petri de Bort. Item et domino Petro Chazel, in persona dicti de Molis, canonicatum et prebendam dicte ecclesie Claromontensis vaccantem per obitum domini B. Roberton. Et fiant littere in forma.

(Collatio ut supra).

Archives départementales. Chapitre de la Cathédrale.
Armoire 18, sac C, cote 25.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

La Statue du Pape Urbain II. — Nous devons une mention à la cérémonie qui a eu lieu le 21 juillet dernier à l'oc-

casion d'un monument érigé en l'honneur du pape français Urbain II, le même qui vint à Clermont avec Pierre l'Hermite pour prêcher la première croisade.

La statue d'Urbain II a été inaugurée sur le plateau de Châtillon, en présence de Mgr Rotelli, nonce apostolique, et d'un grand nombre d'évêques venus de tous les points du territoire.

L'esplanade de Châtillon, sur laquelle a été érigée la statue, domine toute la vallée de la Marne; elle avait été décorée pour la circonstance d'oriflammes et d'immenses drapeaux tricolores alternant avec des drapeaux pontificaux. Près de la statue avait été élevée une superbe tribune où étaient disposés trente trônes pour les prélats.

La musique municipale de Châtillon, et la musique de la fabrique Chandon, venue d'Epernay, prêtaient leur concours à cette fête, ainsi que le corps des pompiers et les gendarmes.

A deux heures, les évêques, partis en procession du prieuré de Binson, avec quatre cents prêtres, arrivent sur le plateau, suivis par une foule immense.

La statue d'Urbain II mesure huit mètres trente centimètres de hauteur; le monument entier, avec le piédestal, dépasse vingt et un mètres. Il s'élève sur la plate-forme de l'ancien château de Châtillon, à l'endroit même où fut la demeure des ancêtres et des neveux d'Urbain II.

Le pontife, en vêtements sacerdotaux et coiffé de la tiare, est représenté debout: sa main gauche tient un crucifix, sa main droite montre le ciel.

Le piédestal, cylindrique, avec base quadrangulaire, n'a d'autre ornement que la croix des Croisés; il porte l'inscription suivante :

AU BIENHEUREUX URBAIN II, PAPE
NÉ EN 1042, A CHATILLON-SUR-MARNE
MORT LE 29 JUILLET 1099.

Après un hymne sacré exécuté par les musiques qui assistaient à la cérémonie, le comité du monument a fait la remise solennelle de la statue au cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Puis Mgr Freppel, évêque d'Angers, prononce le panégyrique d'Urbain II.

Le nonce, s'avançant ensuite sur l'estrade, bénit la statue et donne l'encens. Puis le cardinal, le nonce et tous les prélats, debout sur le même rang, donnent la bénédiction solennelle.

Après un *Te Deum* chanté par toute l'assistance, les prélats sont retournés processionnellement au prieuré de Binson.

Le soir, après un dîner offert par le cardinal, un feu d'artifice a été tiré sur la place de Châtillon, au milieu de la ville illuminée.

L'Observatoire du Puy de Dôme. — *Le Journal officiel* a récemment publié un rapport lu le 1er juin 1887, à la neuvième séance du Conseil du bureau central météorologique de France, par le président, M. Hervé-Mangon, membre de l'Institut.

Nous y relevons les passages suivants qui sont consacrés à notre station météorologique :

« A la fin de 1886, notre honorable collègue, M. Alluard, a été nommé directeur honoraire de l'observatoire du Puy de Dôme et remplacé par M. Hurion, son successeur dans la chaire de physique à la Faculté. Cette mesure permet à M. Alluard de jouir d'un repos bien mérité par une longue et brillante carrière de dévouement à la science. Le Bureau météorologique et le pays tout entier n'oublient pas que c'est à l'influence de M. Alluard que l'on doit la création de l'observatoire du sommet du Puy de Dôme, à l'altitude de 1467m, et celle de l'observatoire de la plaine à peu de distance de la Faculté.

» Les bâtiments du sommet du puy de Dôme, dont la construction n'a jamais été parfaite, sont en fort mauvais état d'entretien ; il sera nécessaire de faire des réparations importantes et d'aménager, en même temps, un local convenable pour l'installation des enregistreurs, du magnétisme et de l'électricité. Les communications télégraphiques entre le sommet et la plaine ont été assez bonnes cette année ; cependant il sera nécessaire, pour leur assurer une régularité complète, de remplacer la ligne aérienne par une ligne souterraine, sur une longueur d'un kilomètre et demi environ. »

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. d'Aubelle.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

N° 7 — SEPTEMBRE-OCTOBRE — 1887

CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 12 août 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme des questions soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1888. Ce programme, dont les éléments ont été fournis par les Sociétés savantes elles-mêmes, a été dressé, comme les précédents, par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Il aurait dû vous être transmis quelques jours après la clôture du Congrès de 1887 ; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder une communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus tôt que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps mis à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions indiquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus mûrement étudiés.

Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parvenir, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que vous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, MM. les Délégués auront pour s'y préparer une année tout entière. J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

L'objet que le Comité s'est proposé, jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire, en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait, en aucune façon, entraver l'initiative individuelle des savants qui assistent au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des obscurités à dissiper, des documents nouveaux à rechercher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : SPULLER.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

PROGRAMME
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
à la Sorbonne en 1888

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Origine, importance et durée des anciennes foires.

5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

6° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

7° Etude des anciens calendriers.

8° Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIe siècle.

9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

10° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle.

11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

13° De la piraterie entre les populations chrétiennes.

14° Etudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

16° Etudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt.

17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des fous ou des innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.

18° Etablissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation.

19° Etudier quels ont été les noms de baptême, usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

20° Etude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui, ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des

Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI[e] siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caracté-

ristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant

dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° De la propriété en pays musulman.

2° Analyse des dispositions prises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la corvée et de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

3° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

4° Rechercher s'il y aurait lieu de modifier la législation relative à la juridiction consulaire.

5° Etudier la législation relative aux portions ménagères et communales, en France et à l'étranger.

6° Examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer, en France, par voie législative, une indemnité aux personnes poursuivies ou condamnées à tort, en matière criminelle, correctionnelle ou de police. Rechercher ce qui a été fait ou tenté dans cette voie à l'étranger.

7° Rechercher les traces des corporations de métier s'étendant à une région ou à une province, ou bien les unions ayant pu exister entre les corporations similaires de plusieurs villes.

8° Etudier dans une province ou une circonscription plus restreinte la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes tenures. — Recueillir tous renseignements sur les redevances, prix, services accessoires et durée des baux, aux différentes époques. Indiquer, selon les localités, la substitution, au XVIII[e] siècle ou au XIX[e] siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement.

9° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres-valets dans les pays toulousains.

10° La diminution de la population rurale.

11° Etudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII[e] siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits.

13° Etude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie.

14° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines d'après la législation en vigueur.

15° De l'étude des langues étrangères vivantes. — Quelle place doit-elle tenir aux divers degrés d'enseignement et particulièrement dans l'enseignement secondaire sous toutes ses formes ? Quelle part doit y être faite, soit à une culture toute pratique, en vue de l'usage même des langues, soit à une culture proprement littéraire ? En ce qui concerne cette dernière culture, jusqu'à quel point les langues et les littératures étrangères pourraient-elles remplacer les langues et les littératures classiques ?

SECTION DES SCIENCES

1° Etude du mistral.

2° Méthode d'observation des tremblements de terre.

3° Electricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat.

7° Etudes relatives à l'aérostation.

8° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

9° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

10° Etudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et des plantes qui se trouvent dans les eaux.

11° Etudes des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

12° Etude du vol des oiseaux.

13° Etude des insectes qui attaquent les substances alimentaires, biscuit, etc.

14° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ;

date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

15° Etudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

16° Epoque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

17° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies.

18° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

19° Etude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique.

20° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

21° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies.

22° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site des villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

9° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Extraits des Registres capitulaires de N.-D. du Port

(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES)

21 Juin 1591. — Finallement a esté ordonné que le prieur des Jacobins sera prié de venir prescher en ceste église le dimanche avant la Visitation N.-D, ainsi qu'il est de louable coutume de toute antienneté ; auquel sera baillé un teston.

4 Novembre 1591. — Aussi a esté ordonné qu'un livre de muzicque présenté audict chappitre par le soubz chantre sera achepté pour l'instruction des enfants de chœur pour la somme de 5 écus sol., si fere se peult.

15 Novembre 1591. — Ledict sieur baille a rappourté que le livre de muzicque, qu'il estoit chargé d'achepter pour cinq ecus sol., est encore en la puissance de ceulx qui le veulent vandre, lesquelz pour toute résolution ont déclairé ne le vouloir laisser à moins de 6 escus sol., requerant lesdits sieurs en délibérer. Sur quoy a esté ordonné que ledit livre sera achepté.

16 Décembre 1591. — Sur ce qui a esté remonstré par M. Jacques Varrier, recepveur dudict chappitre, qu'il ne pouvoit lever les droits et directes deubs à iceluy chappitre, obstant les guerres civiles qui ont de présent cours en ce royaulme ; et que la plus grande partie des lieux es lesquels lesdictes directes sont deues sont de présent rebelles, et luy est impossible de s'y pouvoir transporter....

2 May 1592. — M. P. Chauliaguet a remonstré qu'il ne peut lever ladite recepte es lieux de Cébazat, Gerzat, Pont du Chasteau et plusieurs autres lieux de ceste province, tenant party contraire et faisant la guerre en ceste ville de Clermont.

26 Juin 1592. — Monsieur le prieur des Jacobins sera prié d'annoncer la parolle de Dieu en ceste église, dimanche prochain, ainsi qu'il est de bonne et louable coustume; et luy sera paié la somme de 15 sols.

1 Septembre 1592. – Finallement ont lesdits sieurs de chappitre nommé, commis et delegué ledit sieur doyen pour soy transporter au lieu de Gerzat, à l'assemblée et congrégation des trois ordres et estatz de ce pais d'Auvergne qui se fait audit lieu, suivant le mandement de Mgr l'Evesque et chappitre de l'église cathédrale de Clermont.

7 Novembre 1592. — Le sieur chantre a faict remonstrance et plaincte de ce que le jour d'hier il auroit trouvé le chanoine Corneiller accompagné de Jehan Pelissier, soubz diacre, Ligier Laporte, Dainmartaux, Saulve et Ardellet, habitués, jouant aux cartes, au clochier, au scandalle du publicq. Sur quoy, lesdits sieurs représentant le chappitre expressément convocqué à cet effet ont privé ledit Corneiller de tous ses poinctz pour un mois entier; et quant es autres, les ont aussi entierement cassés de leurs charges et estatz.

1 Décembre 1592. — Les prestres et commune du lieu de Marssat ont prié lesdits sieurs de chappitre leur rendre les ornements d'eglise qui furent acheptés lors de la prinze dudit lieu, faisantz offre rambourser ledit chappitre de IIII écus payés pour ledit achat (Accordé).

14 Janvier 1593. — Monsieur le doyen a esté commis et délegué pour se transpourter au nom dudit chappitre à Murol par devant Mgr d'Estaing.

27 Mars 1593. — A esté ordonné que la somme de deux escus vingt sols, par ledit sieur Vigier paiée à un religieux de S. André, pour avoir relié trois livres de chant pour le service du chœur, et autre somme de 15 sols aussi par luy fournie et débourcée pour le prédicateur des Cordeliers qui prescha dimanche dernier en ceste eglise, seront passées au compte.

5 Juin 1593. — Pareillement a esté ordonné qu'il sera paié à Fandeche, religieux de S. André, autre somme de 4 escus sol, pour avoir escript un petit livre en parchemin contenant les oraisons et suffraiges des sainctz pour s'en servir dans ledit chœur.

Id. — Ont esté commis et délegués Messieurs le chantre et Mithon, baille, pour comparoir au nom du chappitre à l'assemblée du clergé de ceste ville, que Messieurs de l'église Cathèdrale entendent fere, pour donner ordre aux contrainctes que la ville prétand fere pour travailler aux fossés; et si pour raison de ce il convient faire aulcuns fraiz et despans, ledit chappitre promet les paier et fournir selon sa part et portion.

25 Juin 1593. — Sera le prieur des Jacobins prié de fere prescher dimanche prochain en ceste eglise à cause de la feste de la Vizitation N.-D., ainsi qu'il est accoustumé; et sera payé au prédicateur la somme de 15 sols.

28 Novembre 1595. — Auparavant que propozer aulcune choze sur ce que le present chappitre a esté assenblé, ledit sieur baille a remonstré que les trois ordres et estats de ce pais d'Auvergne, scavoir, le clergé, noblesse et tiers-état sont mandés en ceste ville pour s'assembler en icelle au dernier jour du présent mois de Novembre, aux fins de prandre et rezouldre une meure et saincte rezolution et délibération pour la paciffication de cedit pais, et icelluy remectre et délivrer de la captivité des gens de guerre et pour ce sera bezoing depputer et commectre deux de messieurs pour adcister avec tout le clergé esdits estaz.

3 Janvier 1596. — En tant que touche l'assignation donnée audit chappitre pour paier la somme en laquelle ledit chappitre est cottizé pour sa portion des frais qu'il convient fere à la réparation et restauration de la brèche des murailles de ladicte ville pour la tour de Layat? Ledit baille est commis pour accorder de ladicte taxe.

(à suivre.)

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Communication de M. Chotard à l'Académie des sciences morales et politiques. — Nous empruntons au *Journal officiel* les passages suivants du compte-rendu des séances tenues par cette Académie les 24 septembre et 1er octobre 1887 :

Séance du 24 septembre. — « M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, lit un mémoire intitulé : *Etudes sur des lettres inédites de Louvois.* Ces lettres, adressées à M. de Chazerat, gentilhomme d'Auvergne, directeur des fortifications à Ypres, et qui sont au nombre de plus de mille, ont rapport aux fortifications des places du Nord ; mais elles renferment des traits généraux intéressants, en particulier sur la situation des ingénieurs au dix-septième siècle, et même sur la transmission des grades dans l'armée tout entière.

» M. de Chazerat, choisi pour ses aptitudes spéciales, estimé de Vauban, puis de Louvois, fut employé dans toutes les grandes places du Nord, à Douai, à Lille, à Valenciennes, à Gravelines, Dunkerque; en dernier lieu il était directeur des fortifications d'Ypres. Mais quel était son grade? Le génie ne formant pas un corps distinct, il avait le grade qu'il portait dans l'armée ; on le voit successivement, et même simultanément, lieutenant de cavalerie, sous-lieutenant dans les gardes françaises, capitaine dans le régiment de Navarre. Il négocie ces divers grades avec l'approbation de Louvois. Nommé major des fortifications à Valenciennes, il a quelque peine à vendre ce grade, qui paraît temporaire, pour devenir directeur des fortifications à Ypres.

» Il n'a pour traitement que 200 livres par mois, et quand il prend sa retraite, on lui attribue 400 écus par an. C'était servir à bon marché ; Vauban avait d'ailleurs donné le premier l'exemple. »



Séance du 1er octobre. — « M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, continue et achève la lecture de son mémoire sur les *Lettres inédites de Louvois*, que possède la bibliothèque de cette ville.

» Il a extrait de ces lettres tout ce qui concerne le roi Louis XIV, le ministre qui les a écrites et le grand ingénieur Vauban. Par l'examen et la comparaison de ces documents, il s'attache à montrer que, malgré tout son génie bien reconnu, Vauban était resté sous la main de Louvois, qui avait fait sa fortune, qui avait su apprécier sa grande valeur et qui s'en servait pour la sécurité de la France. Mais Louvois était lui-même sous la main de Louis XIV, et il ne faisait rien que par ordre ; on dirait aujourd'hui dans le langage militaire qu' « il s'appelait P. O. »

» Il ne pouvait, d'ailleurs, en être autrement. Il n'y avait pas de direction unique pour les fortifications, que quatre ministres se partageaient, les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et même, ce qui nous étonne aujourd'hui, des affaires religieuses. Entre ces quatre directions différentes, le roi était le seul et unique lien ; dès lors rien ne se faisait que par lui.

» Sans doute Louvois, justement apprécié de son maître, pouvait prendre l'initiative des propositions ; mais la décision ne lui appartenait pas. On le reconnaît au ton de ses lettres : s'il avait eu l'autorité absolue qu'on lui a prêtée, il n'aurait pas toujours parlé au nom du roi, et plus d'une fois sa personnalité et sa volonté propres n'auraient pu éviter de se trahir, ce qui n'arrive jamais dans cette correspondance. Louvois n'a donc été qu'un serviteur, mais un serviteur de génie, et cela peut suffire à sa gloire. »

Domat criminaliste. — Voici l'analyse du discours que, le 17 octobre 1887, dans l'audience solennelle de rentrée de

la Cour de cassation, M. l'avocat général Loubers a consacré à « Domat criminaliste : »

L'auteur des *Lois civiles* n'a laissé sur le droit pénal que quelques pages qui se trouvent reléguées à la fin de ses œuvres, et qui, partant, sont peu connues.

Soucieux d'embrasser l'entier domaine de la jurisprudence, Domat se disposait à écrire un livre spécial sur cette matière, lorsque la mort vint le surprendre.

« De l'œuvre qu'il méditait, dit M. Loubers, nous ne possédons que le portique, mais c'est un morceau doublement précieux. Il date de l'époque la plus brillante de notre histoire littéraire, et révèle sous un aspect nouveau les tendances du jurisconsulte.

» ... Ne nous attendons, ajoute-t-il, à rencontrer chez Domat ni un spéculatif ambitieux, ni un praticien rétréci. Les textes ne sont point l'unique objet de ses études ; il préfère les faits, ceux surtout du domaine psychologique. De même qu'il se plaît à les observer, il excelle à les décrire, et, pour tout dire d'un mot, c'est un moraliste.

» ..... Mais, ne croyez pas que ce moraliste néglige les faits de la vie réelle auxquels nous attachons maintenant une si légitime importance sous le nom accrédité de documents humains. Comme nous tous, Domat en avait eu sous les yeux. Magistrat du parquet, il avait signalé le crime sous une forme redoutable qui n'est plus qu'un souvenir, j'allais dire une légende. Avocat du roi au présidial de Clermont, c'est lui qui avait provoqué contre le brigandage féodal cette réunion des Grands-Jours qui permit au jeune abbé Fléchier de montrer pour la chronique judiciaire de si brillantes aptitudes. Plus tard, au déclin de la vie, quand la générosité du Prince lui eut fait des loisirs dont les *Lois civiles* furent le fruit, il observa le crime sous sa forme vulgaire, celle que nous connaissons et que notre postérité la plus lointaine paraît destinée à connaître, si l'âge d'or ne revient pas. Pensionnaire de Pelletier et bourgeois de Paris, il reconnut que cette grande cité n'était pas mieux défendue de la scélératesse humaine que les montagnes d'Auvergne. Là comme ici, le crime se manifestait dans ces variétés innombrables que la sybille antique désespérait d'énumérer même avec cent bouches, cent langues et une voix d'airain. La contemplation de ce spectacle permit à Domat d'entrevoir certains aspects philosophiques du droit pénal. Posant le pied sur

une terre inexplorée, il fut un des premiers à se demander d'où naît le crime, quelle en est l'essence, de quels dangers il menace les sociétés, quelles armes les peuvent défendre.

» ..... Domat n'a jamais cherché ailleurs que dans la nature humaine l'origine du Droit. « Aucun évènement, disait-il, n'échappe au droit naturel et ne peut y être imprévu. »

Le jurisconsulte a également ressenti l'influence de Descartes et celle de son époque dont il partageait les croyances.

« Sous l'empire de notre droit public moderne, dit M. l'avocat général, la pensée ne viendrait plus à un criminaliste de montrer comment les lois divines concourent, quoique diversement, avec les lois humaines, au maintien de la paix sociale. Une telle préoccupation est un trait des mœurs du siècle en même temps qu'un signe particulier de la physionomie du penseur. Négliger ce signe serait s'exposer à compromettre la ressemblance du portrait.

» ..... La science du divin compta (au XVII[e] siècle) de nombreux adeptes qui lui restèrent fidèles sans quitter le monde... De ce nombre fut Domat, qui devint l'oracle des oracles eux-mêmes, puisqu'on nous assure que Port-Royal, sanctuaire et foyer de la controverse dogmatique, ne dédaignait pas de prendre son avis sur des matières de théologie. »

M. Loubers cite quelques réflexions de Domat sur les causes de la criminalité :

« Cette fréquence des crimes, se disait-il, est-elle donc un mal sans remède qu'on ne puisse au moins la diminuer? Et ne serait-il pas possible de rendre moins fréquents ceux qui le sont le plus, comme les larcins, les vols, les assassinats? Ne pourrait-on pas espérer de l'exemple si grand et si singulier de la cessation des duels la diminution de ces autres crimes, non point par les mêmes voies qui n'auraient pas de rapport à un tel dessein, mais par d'autres proportionnées aux causes du mal? Les causes de la fréquence des larcins, des vols et des meurtres qu'on voit suivre sont la pauvreté jointe à la mauvaise éducation, la fainéantise, les méchantes habitudes, la débauche et les dérèglements de ceux qui, de ces premières causes, viennent à ces crimes. La naissance en met plusieurs dans la pauvreté, la mauvaise éducation entretient la fainéantise, et l'habitude de ne rien faire conduit à faire le mal, qui ne peut plus être arrêté que par les forces de la justice qui viennent trop tard et qui ne sont que comme des digues à un torrent dont le cours surmonte. »

Quant aux moyens de remédier à tant d'infirmités morales, le légiste recommandait tout un système préventif, où les bienfaits de l'assistance publique se combinaient avec des mesures de police générale. C'est, comme on le voit, le programme adopté depuis longtemps par la société moderne.

« Déjà, sous l'ancienne monarchie, continue M. l'avocat général, rien n'avait été négligé pour atteindre cette double incarnation de la paresse que connaissaient les civilisations antiques et qui survit à tous les changements d'institutions, de mœurs et de régimes : le vagabondage et son inséparable compagne, son alliée naturelle, la mendicité. De nombreuses ordonnances et déclarations témoignent que la sollicitude royale se préoccupait sans relâche des dangers que présente leur funeste association, source d'inquiétude pour les campagnes et de honte pour les villes. Domat s'était également ému d'un tel péril. Se montrant, comme bien d'autres, grand économiste sans le savoir, longtemps avant l'heure officielle et triomphale de l'économie politique, il dénonçait cette fatale tendance qui entraîne vers les chemins ou les carrefours toute une population flottante et mobile d'ouvriers que rebute l'ouvrage, et de cultivateurs qui dédaignent les champs. Aussi, après avoir invoqué au profit des paysans la protection du roi contre les violences seigneuriales et les exactions des gens de justice, réclame-t-il des lois sévères contre ces agriculteurs qui, « s'éloignant d'une profession à laquelle les destinait leur naissance, s'en vont grossir l'armée des vagabonds et des méchants pauvres. » De même, en faveur de ceux que leur origine n'attache point à la terre, faisant appel à l'initiative de l'Etat, il propose de créer « des établissements de manufactures, afin de multiplier les travaux et les commerces, et d'ajouter ainsi à la tranquillité publique une des meilleures voies pour y parvenir. »

L'orateur constate que Domat a été le premier à rechercher les limites du droit de punir et à tenter de ranger les faits délictueux dans une nomenclature scientifique :

« L'auteur du *Traité des Lois* avait accepté la métaphore traditionnelle, et il parlait volontiers du plan de la société des hommes et de ses fondements. Il leur a même donné des noms : ordre providentiel ou divin, autorité, constitutions politiques, liens de famille, engagements contractuels, devoirs civiques. Tout acte qui blesse un de ces fondements compromet le bien public que Domat ne distingue point de l'ordre lui-même. Dès

lors, la classification rationnelle des faits punissables était trouvée. Elle s'établissait d'après leur rapport avec chacun des fondements sociaux. Tout ce qui les atteint compromet l'ordre ou le bien public, et devient crime ou délit suivant l'importance du fondement et la gravité de l'entreprise.

» L'esprit le plus ferme se sentirait gagné par le vertige en songeant aux problèmes sans nombre que soulève l'étude du droit pénal contemplé des hauteurs où Domat s'est placé. Il n'est pas de science plus complexe, plus étendue, et c'est pour elle que semble faite la belle définition de la jurisprudence d'après la loi romaine. Dans les régions sereines de la raison pure, le criminaliste devra fixer sa doctrine sur toutes les hautes questions qui sont, depuis l'origine des temps, la préoccupation des écoles et de la conscience individuelle : Dieu, l'homme, l'origine des sociétés. Touchant au droit public, il recherchera les moyens de préserver l'autorité des atteintes qui l'énervent, sans recourir à l'oppression qui la déshonore. Pénétrant au cœur du droit civil, sa mission sera d'en sauvegarder les institutions fondamentales. Abordant enfin le domaine si étendu de la morale civique, il s'exercera au discernement toujours délicat des actes dont la justice répressive doit connaître et de ceux dont le châtiment n'appartient qu'à la conscience ou à l'opinion.

» La physionomie scientifique de Domat vient de se révéler sous un de ses aspects les plus personnels. Il s'est montré ce qu'il est, surtout dans l'histoire de la pensée : un organisateur puissant, presque sans rival. »

M. Loubers montre ensuite le criminaliste traitant les questions de détail :

« La plupart des hommes, sans aspirer au plus haut degré de vertu, s'efforcent du moins de ne pas encourir le blâme de l'opinion. Sans mériter d'être loués, ils évitent d'être en faute, et si les sommets de la perfection morale ne les tentent pas, ils ne laissent point de vivre avec un honneur que j'appellerais volontiers du second rang. Sans éclat et sans prestige, il n'excite ni jalousie ni admiration et ne rencontre que l'indifférence ; mais sous le nom vulgaire de probité, il sert toutefois à distinguer le bon grain de l'ivraie. Ce genre d'honneur prend à l'égard des femmes une signification particulière. Domat l'a remarqué en des termes dont l'énergique simplicité effaroucherait peut-être nos susceptibilités raffinées et nos modernes délicatesses ; mais pouvait-il prévoir que la transformation des mœurs publiques nous apprendrait à rougir ou à sourire quand sa vertu de janséniste ne trouvait ni à s'étonner ni à se dérider !

» Honneur est enfin synonyme de réputation, cette quantité morale que l'estime détermine à l'égard des hommes, de même que l'évaluation fixe le prix des choses, et que nous exprimons aussi par le mot de considération. Tel est, en réalité, le bien dont les lois protectrices de l'honneur prennent la défense et que « les plus sages et les plus humbles sont obligés, d'après Domat, de préférer à tout le reste des biens temporels. »

A propos de cette question d'honneur, M. l'avocat général signale l'importance que le jurisconsulte attachait au maintien des bonnes renommées:

« Il n'importe pas seulement à la société, a dit Domat, que les hommes qui la composent aient des qualités qui les rendent utiles et leur font un honneur proportionné à l'utilité et à l'avantage de leurs qualités, mais il importe aussi beaucoup que le public reconnaisse et considère ces qualités en ceux qui les ont; et que la honte et le mépris que causent un décri et une diffamation ne rendent pas inutiles ou moins utiles ou méprisables ceux dont les qualités reconnues peuvent servir. Et c'est enfin un usage de l'honneur dans l'ordre de la société qu'il entretient l'amour mutuel que rien n'attire comme l'estime, car, encore que l'on doive aimer tous ceux en qui l'on n'estime que la nature et l'espérance de les rendre bons, l'amour qui est réduit à de tels motifs est de peu d'usage dans l'ordre extérieur de la société, et celui qui s'entretient par les liaisons de l'honneur et de l'estime est d'un usage plus universel. »

Puis, après avoir mentionné les terribles anathèmes et les pressantes exhortations que Domat adresse aux juges pour leur communiquer cette intrépidité dont lui-même, aux Grands-Jours d'Auvergne, avait donné l'exemple, l'orateur ajoute :

« De son passage au barreau, Domat avait gardé l'idée la plus haute du ministère des avocats. Il leur assigne le même rang qu'aux juges, il leur tient le même langage, et leur impose ici les mêmes responsabilités s'ils se montrent prévaricateurs. Il n'hésitait pas toutefois à se prononcer pour la liberté de leur profession. Mais ces mots n'avaient point sous sa plume le sens qu'on prétend leur donner aujourd'hui; ils ne signifiaient point que le barreau dût être ouvert à tout venant, mais que nul ne devait en être exclu par le monopole ou l'arbitraire.

» Quant aux crimes de ceux qui viennent en justice, le jurisconsulte n'a parlé que des entreprises du plaideur contre sa partie, sans faire aucune allusion aux agressions directes du justi-

ciable contre le magistrat. Il ne lui avait pas été donné sans doute de voir les pires parmi les mauvais étaler leur cynisme à l'audience, et transformant leur banc en tréteau, lancer d'abjectes paroles ou d'insolentes menaces à l'adresse de leurs juges. Messieurs des Grands-Jours eux-mêmes, au cours de ces longues et laborieuses assises, furent privés du spectacle des fanfaronnades qui semblent réservées aux époques où le respect du pouvoir et en particulier de l'autorité judiciaire passe aisément pour un préjugé.

» Le temps ne permit point à Domat criminaliste de s'engager sur le terrain du droit positif; n'en éprouvons pas un trop vif regret. Les praticiens ne manqueront jamais à la science, et un livre ajouté au Droit public n'aurait pas grandi la renommée de son auteur. Il avait fait assez pour sa gloire, en fixant dans une synthèse définitive et immortelle les rapports immuables du droit civil; la rénovation du droit pénal demandait d'autres hommes et d'autres temps..... »

M. Loubers termine en rappelant les hommages que, depuis le commencement du siècle, la mémoire du grand légiste a reçus à Paris : l'éloge de Domat prononcé par des membres éminents de l'Institut et de la Magistrature, son nom donné à une voie publique, son buste placé dans une galerie du Palais de Justice.

Communications de M. Ambroise Tardieu au Comité des travaux historiques et scientifiques. — Le *Bulletin archéologique* publié par le ministère de l'instruction publique donne, dans un de ses derniers numéros, le procès-verbal de la séance tenue, le 13 décembre 1886, par le Comité des travaux historiques. Nous relevons dans ce procès-verbal les passages suivants :

« M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une inscription communiquée par M. Ambroise Tardieu, demeurant à Herment (Puy-de-Dôme). Cette inscription est une courte épitaphe en quatre lignes qui se lit sur une petite plaque de marbre blanc conservée à La Cellette, canton de Pionsat (Puy-de-Dôme). M. Tardieu n'en donne pas la transcription, mais

il en envoie une copie figurée, due à quelque dessinateur peu expérimenté. M. de Lasteyrie croit qu'il suffira de déposer ce dessin aux archives du Comité, et que c'est l'occasion de rappeler aux correspondants du ministère combien il est utile de joindre de bons estampages aux communications épigraphiques.....
— Adopté.

» M. de Montaiglon fait un rapport sommaire sur une communication de M. Ambroise Tardieu relative à un tableau de l'église d'Herment, qui représenterait sainte Radegonde, reine de France, et serait l'œuvre du Guide. M. de Montaiglon considère cette attribution comme très-douteuse, et ne peut reconnaître sainte Radegonde dans l'esquisse de ce tableau que M. Tardieu a envoyée. Il propose donc le dépôt de cette note aux archives. »

NÉCROLOGIE

Le 14 octobre ont été célébrées, en l'église de St-Genès-les-Carmes de notre ville, les obsèques de M. Bourget, recteur de l'Académie de Clermont, décédé l'avant-veille, à l'âge de 65 ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière des Carmes-Déchaux. Sur la tombe, trois discours ont été prononcés par MM. Jourdain, inspecteur d'Académie, Saint-Loup, doyen de la Faculté des sciences, et Des Essarts, professeur à la Faculté des lettres.

M. Bourget était entré dans l'enseignement, à sa sortie de l'Ecole normale, en 1845, comme agrégé des sciences mathématiques. Après avoir professé dans les lycées de Besançon,

Lyon, Reims, Amiens et Strasbourg, il fut appelé, en 1854, à la chaire de mathématiques près la Faculté des sciences de Clermont. Treize ans plus tard, il quitta notre ville pour aller diriger, à Paris, l'Ecole préparatoire de Sainte-Barbe. Nommé recteur de l'Académie d'Aix en 1878, il avait été, en 1882, placé, sur sa demande, à la tête de l'Académie de Clermont.

Pendant son premier séjour en Auvergne, M. Bourget fut admis dans notre compagnie et publia dans nos Mémoires quelques-uns de ses remarquables travaux scientifiques.

Il laisse plusieurs enfants, dont l'aîné, M. Paul Bourget, s'est fait une place distinguée dans le monde des lettres.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

N° 8 — NOVEMBRE — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 Novembre 1887.

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. le docteur Dourif, commissaire.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

— M. le général de Champvallier, retenu en ce moment hors de Clermont, transmet à M. le Secrétaire perpétuel une lettre qu'il a reçue de M. Ancelot et par laquelle ce dernier exprime ses regrets de ne pouvoir se rendre à la séance d'aujourd'hui et son désir, basé sur l'état de sa santé, d'être relevé dès maintenant de ses fonctions de président.

En même temps, M. le général de Champvallier annonce que, par suite de son éloignement, il se voit, lui aussi, obligé de cesser de faire partie du bureau de l'Académie.

Sur la demande unanime des membres présents, M. le Secrétaire perpétuel veut bien se charger de faire des démarches auprès de MM. Ancelot et de Champvallier pour les prier de revenir sur leur détermination.

— Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance et des ouvrages reçus depuis le mois d'août.

— M. R. Huguet, membre titulaire, fait hommage de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Traité de pharmacie théorique et pratique*.

Au nom de l'Académie, M. le Président remercie M. Huguet.

— M. Thibaud dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre : *Excursion dans le Sud oranais, de Saïda à Méchéria et aux Ksours*, par M. Félix Gaudin.

M. Thibaud est chargé de présenter un rapport sur cette publication.

— M. le Président expose que, pour réparer l'erreur de date qui s'est produite dans les convocations de mai dernier, le Bureau est d'avis de tenir une séance supplémentaire avant l'expiration de l'année présente. — Adopté.

En conséquence, il est décidé que l'Académie sera convoquée pour le troisième jeudi de novembre.

— M. le Président fait part à l'Académie de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de M. Pierre Bertrand, son doyen et son ancien président.

M. Thibaud annonce également le décès de M. Dominique Branche qui, depuis longtemps, appartenait à l'Académie comme membre correspondant.

M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'adresser une lettre de condoléance à Madame Branche.

A l'occasion de la mort de M. Bertrand, M. le Président demande que la séance soit levée en signe de deuil.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité, et la réunion se sépare à trois heures dix minutes.

OUVRAGES REÇUS

La Baronnie de la Tour d'Auvergne, par H. Burin des Roziers (1re partie). Clermont, Mont-Louis, 1887.

Etude clinique sur l'action thérapeutique de l'eau de Châtelguyon, par le docteur Deschamps, de Riom (Extrait du Bulletin général de thérapeutique, n° du 15 juin 1887).

Traité de pharmacie théorique et pratique, par R. Huguet. Paris, Oct. Doin, 1888.

Le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer, dite intérieure, devant le congrès de Blois, 1885.

Collège de Juilly. — Académie Mallebranche, discours prononcé par M. Nourrisson, membre de l'Institut, à la séance solennelle de clôture, le 10 juillet 1887. Paris, Dumoulin, 1887.

Quinze jours à Ussat-les-Bains, par Gustave Marty. Toulouse, 1887.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques. Année 1886, n° 4; année 1887, n° 1.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée par M. de Lasteyrie, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, 1re, 2e et 3e livraisons (1885-1887).

Revue des travaux scientifiques. Tome VII, nos 3 et 4.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans. 3e et 4e trimestres 1886 et 1er trimestre 1887.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Année 1887, n° 2.

Mémoires et compte-rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils, de juin à octobre 1887.

Mémoires de la Société des sciences de la Creuse. 2e série, tome II. Premier bulletin, 1887.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne. Année 1887.

Revue historique et archéologique du Maine. Année 1887. 1er semestre.

Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome XVIII, 1887.

Recueil de l'Académie des sciences de Tarn-et-Garonne, 4e trimestre 1886.

Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique d'Alais. Année 1885, tome XVII.

Mémoires de la Société académique de l'Aube. Année 1886.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1887, n° 2.

Mémoires de l'Académie de Dijon. Années 1885-86.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriçulture du département de la Seine-Inférieure. 2e trimestre 1887.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1885.

Mémoires de l'Académie Stanislas, 1886.

Travaux de l'Académie nationale de Reims. Année 1885-86. Tome 1er.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine. 3e et 4e trimestres de 1886.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XVIe, 2e fascicule.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome IX, n° 133. 2e trimestre de 1887.

Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 2e série, tome II. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres. Année 1886.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Loire. Octobre 1887.

Bulletin de la Société d'études du Lot. Tome XIe, 4e fascicule.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture, septembre-octobre 1887.

Annales de la Société d'agriculture. N° 4. Avril, mai, juin 1887.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne. Année 1885-86.

Revue des langues romanes. 4e série. Tome 1er. Avril-mai-juin 1887.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère. Mai-juin-juillet 1887.

Société d'histoire naturelle de Toulouse. Bulletin trimestriel ; janvier, février, mars 1887.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Année 1886.

Journal des savants. Juin, juillet, août, septembre 1887.

Le Gay-Lussac, n° 2, deuxième année.

Bulletin de le Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, septembre 1887.

United states geological survey with annual report. 1884-85.

Séance du 17 Novembre 1887.

— La séance est ouverte à deux heures vingt-cinq minutes.

— M. Ancelot exprime sa reconnaissance pour la démarche dont il a été l'objet de la part de l'Académie, et déclare qu'il conservera les fonctions de président jusqu'à l'expiration de son mandat.

— Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait le dépouillement de la correspondance et des ouvrages reçus; il lit une lettre par laquelle Madame Dominique Branche remercie l'Académie des sympathiques regrets exprimés à l'occasion de la mort de son mari.

— M. le Président communique une lettre que M. Côte-Blatin, président du Comité départemental de l'Exposition de 1889, lui a adressée pour inviter l'Académie à prendre part à cette exposition.

L'Académie confie à son Bureau et à son Comité de publication le soin d'examiner ensemble la suite que cette demande comporte et de présenter un rapport dans une des plus prochaines séances.

— M. le Président désigne MM. l'abbé Plasse, Reigneaud et Jaloustre comme membres de la Commission des élections qui doivent avoir lieu dans le courant du mois de janvier prochain.

— M. le docteur Dourif continue et achève sa communication relative à une découverte archéologique. Il présente divers dessins exécutés par M. l'abbé Pinguet, vicaire de Cournon, et reproduisant très exactement les peintures qui se trouvent dans une ancienne église de cette commune.

Comme conclusion, M. Dourif demande que l'Académie veuille bien signaler ces peintures à l'attention du Comité

des monuments historiques et solliciter l'intervention de l'Etat pour la conservation du monument. — Adopté.

— M. l'abbé Guélon donne lecture d'un chapitre de son *Histoire de Vollore*.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Album Caranda (suite). -- Fouilles de la villa d'Ancy, Armentières, Cerseuil, Maast et Violaine, 1886 (hommage de M. Frédéric Moreau).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, juillet-août-septembre 1887.

Compte-rendu de la Société des Ingénieurs civils, novembre 1887.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLII.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, août 1887.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

LE CALVAIRE DE L'ENCLOS DES URSULINES

(ci-devant des Bénédictins)

à Saint-Alyre, faubourg de Clermont

Un mémoire sur le *Monastère de Saint-Alyre* publié en 1845 dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, par M. l'abbé Cohadon, contient certains détails sur le *Calvaire*. Ces détails, dont l'abbé Cohadon n'a pas jugé à propos de révéler la source, ont été empruntés à une notice manuscrite composée par un ancien moine de Saint-Alyre, Dom Verdier-Latour. C'est cette notice qu'il nous a paru utile de reproduire.

Le calvaire situé dans la partie supérieure nord-ouest de l'enclos a été construit sur un rocher de pissasphalte qui est isolément élevé, comme une haute et grosse verrue sur la sur-

de la terre. Ce rocher, qui s'appelait *La Rochette* avant la construction du calvaire, ne faisait pas, au commencement du quinzième siècle, partie intégrale de l'enclos actuel.

Cette rochette était pour les habitants de la ville de Clermont, depuis nombre de siècles avant 1400, un lieu de réjouissance et de réunion le jour de la seconde fête de la Pentecôte. Il plut aux Bénédictins, par suite de leur droit seigneurial, de fermer cette rochette dans leur enclos. On ne trouble pas impunément le plaisir d'un grand peuple. Les murs de clôture furent à peine finis d'être construits, que les habitants de Clermont descendirent au nombre de quatre cents et abattirent très promptement ces nouveaux murs. Les Bénédictins, très mécontents d'une voie de fait qui, heureusement, commençait à n'être plus si fort en usage, portèrent plainte pardevant le tribunal des *exempts* (1) établi à Montferrand.

Le seigneur évêque et plusieurs autres personnes de haute considération cherchèrent des moyens de conciliation qui furent acceptés par les deux parties. Les Bénédictins sentirent combien il était important pour eux de ne pas s'aliéner une population aussi nombreuse et fortement courroucée, puisqu'on l'avait privée d'un local où ils avaient l'usage d'aller prendre leurs ébats. D'après cette considération qui n'est pas toujours, même depuis le commencement de notre grande civilisation, un motif déterminant de céder, les Bénédictins donnèrent aux habitants de Clermont la jouissance du pré des Buges, après la récolte levée, jusqu'au terme fixé par la coutume pour la défense des herbes.

Chacune des parties se trouva si satisfaite de cet arrangement que je ne sache pas qu'il y ait jamais eu depuis de contestations entre les moines et les citoyens de la ville de Clermont. Les Bénédictins trouvèrent dans cette transaction la double satisfaction d'agrandir leur enclos et de donner à leurs grands

(1) Juridiction établie au moyen-âge par le pouvoir royal, pour connaître des causes de tous ceux qui ne reconnaissaient pas la juridiction territoriale des seigneurs.

voisins un plus beau, plus vaste et plus agréable spaciment (1) que ne l'était la verrue de La Rochette. Un assez grand nombre des habitants de Clermont avaient conservé par antique tradition l'habitude de venir entendre vêpres à l'église de Saint-Alyre le jour de la seconde fête de la Pentecôte. Cette transaction, datée de 1400 et tant, doit se trouver dans les archives de l'abbaye déposées au département, La ville de Clermont a acheté, après le déguerpissement des moines, l'entière propriété de ce beau local des Buges (2).

Dom Léger Lefèvre, abbé de Saint-Alyre en l'année 1753, crut pouvoir rendre un service important à son monastère en faisant creuser une cave dans cette rochette. Cette cave aurait été d'une grande utilité, et même d'autant plus importante qu'elle aurait évité le transport d'une récolte très considérable en vin dans les caves de Saint-Genès, qu'on était obligé ensuite de rapporter journellement au monastère pour son usage journalier. Dom Lefèvre avait sans doute de bonnes intentions, mais il n'était pas minéralogiste. Il ne se doutait pas que l'odeur de la poix qui sortait de toutes les fentes et même de toutes les parties du rocher, devait noircir le vin et le gâter sans ressource. Dom Lefèvre eut à peine achevé de faire creuser la cave, qu'il s'aperçut que les eaux pluviales filtraient à

(1) Promenade, promenoir. Voir: Ducange, au mot *Spatiamentum.* — Ce mot insolite se rencontre une autre fois dans les *Notices sur Saint-Allire* de D. Verdier-Latour. « Une tradition locale, dit-il, voulait que ce fût quelque » temps après cette époque que le cloître et une grande salle de *spaciments* » pour les promenades intérieures dans les mauvais temps, avaient été peints » à fresque par un Bénédictin..... » — Dans son travail sur le *Monastère de St-Alyre*, où il s'est constamment servi, sans l'indiquer, du manuscrit de D. Verdier-Latour, M. l'abbé Cohadon parle aussi de la *vaste salle qu'on appelait des spacimens*, mais ne donne aucune explication.

(2) Sur la signification du mot *Buge* ou *Bughe*, voir dans la *Revue d'Auvergne*, année 1885, le travail de M. Vimont, intitulé: *Sur quelques expressions topographiques usitées en Auvergne.* — Voir aussi: *Souvenirs de la langue d'Auvergne*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1861. — C'est le 16 avril 1792 que la commune de Clermont se décida à acheter la *prairie des Bughes*, devenue bien national (Sur ce point, voir: *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1869, page 185).

travers le rocher. Il connaissait trop bien toute la mauvaise influence des eaux sur les vins pour négliger aucune des précautions nécessaires contre un aussi grave inconvénient. Il se décida donc à faire niveler la crète du rocher sur lequel il fit construire une grande et spacieuse plate-forme recouverte d'un pavé de pierre de Volvic dont les joints, bien égalisés, étaient garnis de ciment éternel. Ce premier travail ne lui paraissant pas suffisant, et il ne l'était effectivement pas, il fit entourer cette plate-forme d'une balustrade de pierre de Volvic soutenue par des supports de pierre de la même carrière, artistement travaillés. Quatre murs bâtis sur chacun des côtés, soutenaient cette grosse masse. Le mur du nord avait pour appui une terrasse qui était d'un grand secours contre les orages qui pouvaient surprendre les promeneurs. Le mur du midi avait pareil appui et pareille terrasse. Un premier escalier, placé au levant, conduisait sur un palier qui avait, de droite et de gauche, un autre escalier par lequel on montait sur la plate-forme. Une rampe de fer garnissait chacun des escaliers. En face du palier entre les deux escaliers, Dom Lefèvre avait fait bâtir une niche au-dessus de laquelle il avait fait placer une grande croix de pierre de Volvic, devant laquelle les Bénédictins allaient processionnellement faire une station au jour indiqué dans le cérémonial local. Dom Léger Lefèvre choisit le premier jour de la procession convenue pour donner à cette plate-forme le nom de *Calvaire*.

(Extrait des *Notices historiques sur l'ancienne abbaye de St-Allire*, par Dom Verdier-Latour. — Manuscrit de la Bibliothèque de Clermont, *Auvergne*, n° 116.)

Extraits des Registres capitulaires de N.-D. du Port

(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES) (*)

21 Juin 1596. — A esté ordonné que Monsieur le bache lier Mauguin sera prié de la part dudit chappitre de prescher

(*) Voir le numéro du *Bulletin* de Septembre-Octobre 1887.

et annoncer la parolle de Dieu en ceste eglise le dimanche durant la feste de la Vizitation N.-D.

8 Février 1597. — Pareillement paiera ledit baille à deux escoliers de Paris la somme de 7 sols 6 deniers pour fere leur voyage.

10 Juillet 1597. — Sont commis Messieurs le doyen et le baille pour aller trouver et fere la reverance à Monsieur l'évesque de Clermont (1), recepvoir ses commandementz et luy présenter tout service de la part dudit chappitre ; et les fraiz qu'ils feront audit voiage seront passés et alloués aux comptes dudict sieur baille.

17 Septembre 1597. — Ledit sieur Coissard a remonstré s'estre vouhé à S. Ferréol, pour y fere sa neufvaine, supplyant lesdits sieurs luy octroier neuf jours d'absence.

16 Février 1598. — Lesdits sieurs doyen et Léonard, baille, ont faict leur rapport du voiage par eulx faict devers Mgr l'Evesque de Clermont, et des remonstrances qu'ils luy ont faictes des affaires et pauvreté dudit chappitre ; comme aussi pour le faict des confessions et absolutions, ensemble la promesse que ledit sieur évêque leur a faicte d'y pourvoir, ce qui a esté advohé et ratiffié par lesdits sieurs de chappitre. Lesdits sieurs ordonnent que la somme de 1 escu 42 sols sera allouée au compte dudit baille.

17 Avril 1598. — Lesdits sieurs de chappitre, tous d'une mesme voix et opinion font voeu de faire procession solempnelle, moiennant la grâce de Dieu, à N.-D. d'Orcival, au dimanche de l'Octave de la prochaine feste de Penthecoste, en laquelle sera appourté le chef et reliquaire de S. Avyt.

28 Avril 1599. — Lesdits sieurs cappitulants, d'une mesme voix et oppinion font voeu de fere procession solempnelle, moiennant l'aide de Dieu, à N.-D. de Marssat, S. Jehan de Mozat et à S. Amable de Ryom au jour de feste S. Jehan

(1) Fr. de la Rochefoucauld, alors à Paris.

du prochain mois de may, en laquelle sera appourté le chef et reliquaire de S. Avit; et seront advertis tous confraires et paroissiens d'y adcister en dévotion.

7 Septembre 1599. — Ledit sieur chantre a exposé avoir receu lettre de la part de Monseigneur évesque dudit Clermont, donnant advis de l'assemblée et convocation du clergé en ceste ville qu'il a mandé au dixième jour du présent mois de septambre, à ces fins que le présent chappitre heut à depputer personnaiges pour remonstrer à ladite assemblée les non-jouissances et pertes par ledit chappitre souffertes ces troubles passés, et avoir diminution des décimes.

26 Février 1600. — Sera aulmosné par Monsieur le baille a un nommé Raphaël Burel, angloys passant par pays, 5 sols qui seront passés es comptes.

10 Avril 1600. — Sur la requeste présentée par M. Galand demandant un mois d'absence pour aller à certaines fontaines pour avoir cure d'une maladie qui l'a longtemps détenu...

10 Décembre 1601. — Pour obvier et retrancher tous abus et insolences qui se souloient commectre le temps passé dans ceste église par les enfants de chœur et habitués d'icelle le jour et feste des Innocents, a esté ordonné que d'ores en avant lesdits enfantz ne feront poinct d'évesque ladite feste, ny autre abus, mais qu'il pourteront les chappes avec tout respect honneur et révérance, sans uzer d'aulcune insolence à peyne d'estre disciplinés par le soubz chantre.

14 Janvier 1604. — Ledit sieur Léonard, commis baille paiera la somme de 15 sols à M. Pierre Reboul, violon et organiste pour l'adcistance et service qu'il fit dans chœur, la feste de Noël dernier.

Avril 1604. — Quant à la somme de 15 sols par ledit baille payée à M. Galand, messires Jean Pelissier et...... Celerier, pour avoir tenu la muzicque à la Passion le jour du Vandredi saint dernier, et autres 10 sols paiés à M. Pierre Reboul, pour avoir sonné les orgues la feste de Pasques dernier, lesdits sieurs ratiffient lesdits paiements.

14 Novembre 1605. — Quant à la requête présentée par Corneiller de la ville d'Yssoire, demandant le livre de muzicque de ceste église luy estre presté pour quelque temps aux fins d'extraire les chants qu'il advisera pour servir à l'église dudit Yssoire, aux fondations de nouveau faictes à icelles à l'honneur de la feste N. Seigneur, lesdits sieurs cappitulantz permettent audit Corneiller voir dans le cloistre de ceste eglise ledit livre pour prendre d'iceluy ce que bon luy semblera, sans qu'il puisse le transporter ailleurs.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

La Séance publique annuelle de l'Académie française. — Le rapport sur les concours de 1887 présenté, le 24 novembre, à la séance publique annuelle de l'Académie française, par M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, constate en première ligne le succès du concours de poésie dont le sujet était : *Pallas Athéné !* et qui a réuni cent quatre-vingt-six concurrents.

« Sur ces cent quatre-vingt-six pièces de vers, dit l'éminent rapporteur, la Commission, chargée d'un premier travail d'examen, en avait réservé quatre, la fleur du panier, qu'elle soumettait au jugement suprême de l'Académie ; trois d'entre elles lui semblant avoir des titres égaux à une égale récompense. Ces trois pièces étaient inscrites sous les numéros 80, 84 et 132.

» La quatrième, portant le numéro 86, fit cesser toute indécision. Elle vous sera lue, Messieurs, et vous approuverez, j'espère, que, frappée des qualités supérieures qui la distinguent, l'Académie n'ait pas hésité à se prononcer en sa faveur.

» C'est à l'unanimité qu'elle décerne le prix de quatre mille francs fondé par l'Etat à l'auteur de ces beaux vers,

M. Emile Moreau, qui vient de se révéler ici comme poète, après avoir obtenu ailleurs, comme auteur dramatique, des succès qui l'avaient signalé à notre sympathique estime, dès son entrée dans la carrière.

» Sans lui, messieurs, je le répète, les trois autres concurrents se fussent disputé la couronne avec des armes à peu près pareilles, avec des chances à peu près égales. L'Académie leur en a tenu compte et, sans prolonger entre eux une lutte inutile, elle a voulu du moins honorer leur glorieuse défaite par la seule récompense qui fût encore en son pouvoir.

» Une mention honorable est décernée à chacune de ces trois pièces de vers, sans autre distinction que le numéro d'ordre sous lequel elles étaient inscrites. Leurs auteurs ayant bien voulu se faire connaître, je serai charmé de pouvoir les nommer tous trois devant vous.

» Les pièces qui portent les numéros 80 et 132 sont, je crois, les premières œuvres de deux jeunes poètes parisiens, M. Henri Guérin et M. Alfred Bouchinet. L'autre, inscrite sous le numéro 84, et par laquelle j'aime à finir, est signée d'un nom doublement estimé dans le monde des vers. Professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, M. Emmanuel des Essarts est aussi de ceux que Paris réclame et que la province lui rendra.

» Souhaitons, Messieurs, que, dans deux ans, le secrétaire perpétuel, quel qu'il soit, en vous faisant connaître le résultat du prochain concours de poésie, ait à regretter encore que les couronnes manquent au talent, plus que le talent aux couronnes. »

Plus loin, l'*Etude sur le scepticisme de Pascal,* qui a valu le prix Alphen à M. Edouard Droz, inspire à M. Camille Doucet les réflexions suivantes :

« En étudiant de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui le manuscrit original des *Pensées,* M. Cousin, on le sait, en vint à se figurer que Pascal avait traversé une période de doute et qu'il ne s'était jeté dans la foi que pour échapper au scepticisme. Cette hypothèse d'une lutte douloureuse de Pascal avec lui-même est devenue une sorte de légende qu'a tra-

duite ainsi un jeune poète que l'Académie couronnera tout à l'heure :

« Tu voyais sous tes pas un gouffre se creuser,
» Qu'élargissaient sans fin le doute et l'ironie,
» Et, penché sur cette ombre, en ta longue insomnie
» Tu sentais un frisson mortel te traverser.

» A ces beaux vers de M. Jules Lemaître, comme à la belle prose de M. Cousin, M. Edouard Droz a répondu en démontrant qu'à aucun moment de sa vie, Pascal n'avait été ébranlé par le doute, et que, par conséquent, il avait toujours été chrétien.

» L'ouvrage de M. Droz est d'une dialectique serrée, et, quelquefois, puissante. Le style en est simple et sobre ; un vrai style de Port-Royal ; mais on sent, sous ces dehors sévères, une passion cachée et comme un feu intérieur. Quand M. Droz essaie de pénétrer dans l'âme de Pascal et qu'il nous fait assister à sa lutte contre la nature, son style s'anime, se colore et communique au lecteur l'émotion que l'auteur a ressentie. Ce n'est pas un petit mérite. »

Enfin, le rapport s'occupe de l'emploi du legs fait à l'Académie par notre compatriote M. Archon-Despérouses :

« Depuis douze ans, par une mesure essentiellement provisoire, dit M. Doucet, la somme annuelle dont M. Archon-Despérouses lui avait laissé le soin de fixer l'emploi, recevait une destination, utile à coup sûr et très honorable, mais qui laissait subsister une lacune bonne à combler dans l'intérêt des poètes.

» Dorénavant, Messieurs, par suite d'une décision récente de l'Académie, c'est à la poésie d'abord, et, au besoin, à toute autre production littéraire, que sera tous les ans affecté le prix de quatre mille francs fondé par M. Archon-Despérouses. Les érudits, qui sembleraient pouvoir en souffrir, trouveront facilement chez nous d'autres récompenses et d'autres encouragements. »

Pour cette année, la somme de 4,000 francs provenant de la fondation Archon-Despérouses a été répartie ainsi que nous l'avons indiqué dans le n° du *Bulletin* d'avril-mai.

Dans cette même séance, l'Académie française a entendu le rapport de son directeur, M. Gaston Boissier, sur les prix de vertu. Plusieurs de nos compatriotes figurent, cette année, au nombre des lauréats :

Marie Mège, de Thiers, a reçu une médaille de 500 francs sur les prix Montyon ; le prix anonyme de 1,000 francs a été donné aux trois sœurs Marguerite, Anne et Marguerite Chabaud, de Saint-Donat ; un prix de 500 francs de la fondation Camille Favre a été attribué à Alice Borel, de Clermont.

Voici en quels termes le rapporteur s'exprime sur la conduite des sœurs Chabaud :

« Dans un des coins les plus misérables de l'Auvergne, trois sœurs, les filles Chabaud, qui ne possèdent qu'une petite chaumière que leur père, un ancien garde-champêtre, leur a laissée, se sont faites la providence du pays. Dès qu'elles savent qu'il y a quelque part un malade, elles le vont voir, le soignent jusqu'à ses derniers moments, et, s'il reste dans la cabane vide quelque enfant abandonné, elles l'emmènent avec elles. Tout est singulier et surprenant chez ces pauvres filles. Il semble qu'en filant, en reprisant, en tricotant toute la journée, elles auront grand'peine à gagner de quoi vivre : elles nourrissent pourtant des pauvres de leur superflu. Leur chaumière paraît trop étroite pour les recevoir toutes les trois ; elles y ont logé cinq orphelins avec elles ; et l'on prétend qu'il ne se fait plus de miracles ! »

Communication de M. de Nolhac à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Dans sa séance du 25 novembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a reçu, de notre compatriote M. Pierre de Nolhac, communication d'un travail intitulé : « Les études grecques de Pétrarque. » On lit, à ce sujet, dans le compte-rendu du *Journal officiel :*

« Peu de questions de l'histoire littéraire de la Renaissance offrent autant d'intérêt que celle des études grecques de Pétrarque. M. P. de Nolhac l'aborde dans ce travail et y rend compte de ses recherches dans des autographes inédits du poète,

qu'il a retrouvés à la Bibliothèque nationale. Il raconte les essais de Pétrarque dans l'étude du grec, sous la direction de deux Calabrais, dont l'un, Léonce Pilate, est connu par une traduction latine d'Homère. Cette traduction, d'ailleurs informe, et exécutée sur l'initiative de Pétrarque et de Boccace, a fait connaître le monde de l'épopée homérique aux générations de la Renaissance. Les notes abondantes que Pétrarque a mises sur les marges de son exemplaire (Bibliothèque nationale, manuscr. lat. 7880), montrent l'enthousiasme qui l'enflammait pour ces études. M. de Nolhac estime que ces parties inédites de son œuvre d'humaniste formeraient, imprimées bout à bout, plus de 100 pages in-8° ; elles lui ont permis d'établir avec certitude que Pétrarque ne savait pas du tout le grec, mais que le dernier travail de sa vieillesse est l'annotation et la lecture de la traduction d'Homère. »

La Séance de rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine de Clermont. — Le 27 novembre, à huit heures du soir, a eu lieu, dans une salle de la Faculté des Lettres, la rentrée solennelle des Facultés et de l'Ecole de médecine.

La séance était présidée par le nouveau recteur, M. Micé, qui a pris, le premier, la parole pour rendre hommage à la mémoire de son prédécesseur, M. Bourget, et de MM. Garlin-Soulandre et Truchot, professeurs à la Faculté des sciences, et pour exposer ses vues sur les progrès à réaliser dans le ressort de l'Académie de Clermont.

MM. Saint-Loup, doyen de la Faculté des sciences; Chotard, doyen de la Faculté des lettres, et le docteur Ledru, directeur de l'Ecole de médecine, ont ensuite présenté leurs rapports sur les travaux de l'année.

La séance s'est terminée par le discours d'usage, qui a été prononcé par M. Pellet, professeur à la Faculté des sciences. M. Pellet avait choisi pour sujet la photographie des astres.

Une chaire nouvelle à la Faculté des lettres de Clermont. — M. Rouchon, archiviste du département, vient d'être

chargé de faire un cours d'histoire locale à la Faculté des lettres.

Le cours commencera dans les premiers mois de 1888 et comprendra, cette année, un tableau sommaire de l'histoire d'Auvergne, l'étude des sources de cette histoire et l'exposé plus détaillé des faits qui s'y rapportent jusqu'au treizième siècle.

Inscription à la mémoire de Marie Perrin, femme d'Isaac Arnauld (1610). — Dans sa séance du 14 février dernier, le Comité des travaux historiques et scientifiques a reçu d'un de ses membres, M. J. J. Guiffrey, une communication qui concerne la famille des Arnauld et qui, à ce titre, intéresse particulièrement l'Auvergne.

Il s'agit d'une épitaphe consacrée par Isaac Arnauld à sa femme, Marie Perrin, décédée en 1610, au château de Corbeville, près de Port-Royal et à cinq lieues de Paris.

C'est à Corbeville même que cette inscription a été retrouvée depuis peu de temps. Elle est ainsi conçue :

« En l'an du salut du monde mil six cent dix, le seizième jour du mois d'octobre, tres sage et tres vertueuse dame Marie Perrin, ayant vecu trente quatre ans, assistée de plusieurs graces divines, ardemment aimée de tous les siens, cherie de ses voisins, honorée d'un chacun, rendit son ame es mains de Dieu, expira entre les bras de messire Isaac Arnauld, conseiller aux conseilz d'estat et privé des rois Henri le Grand et Louis treizieme, et intendant des finances de France et de Navarre, son mari, lequel couvert de deuil et de larmes pour la perte d'une si chere femme, avecques laquelle il a vescu en amitié parfaite et nonpareille pendant les seize années de leur compagnie, et avec autant de douceur, de contentement, de bienveillance et d'affection cordiale et réciproque qu'il y en eut jamais en mariage du monde, a desiré de conserver à cinq qui restent vivants de leurs enfants, Isaac, Charles, Marie, Anne, et Magdeleine Arnauld, et a leurs descendants,

l'heureuse memoire d'une dame remplie de tant de piété, de bonté, de prudence, de force d'esprit et de jugement admirable, et pour cette occasion a fait mettre cette inscription en cette maison qu'ils ont aimée ensemble, tant pour l'avoir fait batir et dresser, qu'a cause que le pavillon qui est sur la cour a esté edifié par l'ayeule de damoiselle Marie de la Rocheraye, mere de la dite dame Marie Perrin, laquelle etant demeurée veuve à l'age de vingt six ans de son tres cher mari Benoist Perrin, escuyer, conseiller et secrétaire du roy, ne chercha jamais autre consolation en son affliction qu'a servir a Dieu et a porter toute son amitié, son soing et sa sollicitude en l'éducation de sa fille unique avec laquelle elle a vecu trente quatre ans en bienveillance mutuelle, en amitié réciproque, en échange continuel de respects, de devoirs, de bons offices et d'affection si cordiale qu'il ne s'en peut trouver de plus louable en aucune personne du monde.

» Dieu veuille benir lesdits Isaac, Charles, Marie, Anne et Magdeleine Arnauld et étendre ses saintes graces sur leur postérité. — MDCX. »

M. Guiffrey fait, au sujet de cette inscription, les remarques suivantes :

« Le texte est gravé en belles capitales sur une pierre enfermée dans un cadre formé de moulures et d'ornements fort simples. Cette pierre était destinée, évidemment, à être appliquée contre le mur, dans un endroit apparent de l'habitation. La partie supérieure présente, sous une sorte d'arcade brisée, deux écussons accolés. On distingue encore un chevron dans chaque écusson. Or, les armoiries des Arnauld étaient d'azur au chevron accompagné en chef de deux palmes adossées, et en pointe, d'une montagne, le tout d'or. Nous avons vainement cherché les armoiries de la femme, gravées dans le second écusson, l'état un peu fruste de la pierre ne permet pas de les distinguer bien nettement.

» Isaac Arnauld, qui fit graver l'inscription en 1610, l'année même de la mort de sa femme, décédée le 16 octobre,

était le fils d'Antoine Arnauld, sieur de la Mothe, mort en 1585, et le frère de Jean de la Mothe-Arnauld, de l'avocat Antoine Arnauld, le père de l'illustre janséniste de Port-Royal, de David Arnauld, contrôleur général des restes, de Benjamin Arnauld, de Claude Arnauld, trésorier général de France, mort en 1602, de Louis, aussi contrôleur général des restes, et enfin de Pierre, maistre général des carabins de France, mort en 1624. Une partie de cette nombreuse famille était restée attachée à la religion protestante, tandis que l'autre s'était jetée dans les pratiques du catholicisme le plus mystique et le plus exalté. Notre Isaac Arnauld demeura fidèle à la religion de son père ; de là, sans doute, la grande fortune à laquelle il parvint sous le règne de Henri IV et à laquelle aurait beaucoup contribué, suivant les historiens contemporains, la protection de Sully. D'ailleurs, les termes mêmes de l'inscription commémorative élevée par ses soins indiquent assez que nous sommes en présence d'un fervent huguenot. »

M. Guiffrey combat une assertion émise par M. H. Bordier, dans la *France protestante,* et d'après laquelle le veuf inconsolable de 1610 se serait remarié, avant le 20 août 1617, avec Elisabeth Mignonneau, fille du défenseur de La Rochelle en 1573. Il y a lieu de croire que cet auteur a confondu Isaac Arnauld avec un de ses fils qui portait le même prénom que lui et qui fut d'abord intendant des finances, puis maître de camp des carabiniers.

« Les trois filles nommées dans notre texte, ajoute M. Guiffrey, ont laissé une trace dans l'histoire. Anne Arnauld, sœur aînée d'Isaac, « d'une indomptable foi protestante, » épousa le marquis de Feuquières; Marie devint madame de Pray; enfin la dernière, Madeleine, fut mariée à M. d'Heucourt, gentilhomme picard.

» Quant au second fils, il mourut probablement jeune, car il n'a pas laissé de traces dans l'histoire.

» La famille de Marie Perrin, l'épouse si tendrement chérie et si vivement regrettée, a échappé à toutes nos recherches. Le titre de conseiller et secrétaire du roi est trop banal pour nous mettre sur la piste de quelque découverte intéressante. »

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AUBELLE.

CLERMONT. — IMP. BELLET.

BULLETIN HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

N° 9 — DÉCEMBRE — 1887

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 1er Décembre 1887.

— La séance, présidée par M. Ancelot, est ouverte à deux heures quinze minutes par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

— M. le docteur Dourif annonce qu'il a eu récemment l'occasion d'entretenir M. le Préfet du Puy-de-Dôme de la conservation de l'ancienne église de Cournon, et que ce haut fonctionnaire a promis d'appuyer auprès de qui de droit le vœu émis par l'Académie.

— M. le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance et des ouvrages reçus.

— Au nom de la Commission chargée de préparer les élections de janvier prochain, M. Reigneaud lit un rapport qui conclut :

1° A la présentation de quatre candidats, pris exclusivement parmi les membres correspondants, pour le remplacement de trois membres titulaires, MM. Truchot et Bertrand décédés, et M. le colonel Briant, démissionnaire ;

2° A la présentation pour la correspondance des trois candidatures actuellement inscrites et de celles que l'Académie agréerait en temps utile.

Ces conclusions sont adoptées.

— MM. d'Aurelle et E. Teilhard demandent l'inscription, comme candidat à la correspondance, de M. F. Rougane de Chanteloup, auteur de diverses publications, notamment d'une brochure qui a pour titre : « *Une Excursion agricole en Hongrie* » et dont un exemplaire est offert à l'Académie. — Adopté.

— Au nom du Bureau et du Comité de publication, M. Jaloustre lit un rapport sur la suite à donner à la lettre par laquelle M. le Président du Comité départemental de l'exposition de 1889 a invité l'Académie à prendre part à cette exposition. Les conclusions de ce rapport sont :

1° Décliner cette invitation dont l'acceptation entraînerait des dépenses considérables et n'aboutirait qu'à un avantage peu appréciable ;

2° Participer au Centenaire de 1789 où l'Académie peut produire plusieurs travaux importants et où elle aurait la chance d'être subventionnée ; en conséquence, faire connaître les intentions de l'Académie au Ministre que cela concerne et le prier d'accorder une subvention pour la publication, en un volume distinct, du travail que M. Francisque Mège prépare sur Gaultier de Biauzat.

Après discussion, ces conclusions sont mises aux voix et adoptées séparément. Toutefois, avant de passer au second vote, M. Mège fait observer que son ouvrage sur Gaultier de Biauzat demandera environ 40 feuilles d'impression.

— L'Académie entend les lectures suivantes :

Notice biographique sur M. le docteur Pierre Bertrand, par M. le docteur Fleury ;

L'entrée de François Ier à Montferrand, par M. Emmanuel Teilhard ;

Notice biographique sur M. de La Faye de l'Hospital, par M. l'abbé Randanne.

Les travaux de MM. Fleury, Teilhard et Randanne sont renvoyés au Comité de publication.

— Sur un vœu émis par M. Alluard, l'Académie décide qu'à l'avenir une place spéciale sera réservée dans la salle des séances aux membres qui auront à faire une lecture.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, publiés au nom de la Société académique du Puy, par Augustin Chassaing. Le Puy-en-Velay, 1865, in-4°, 2 vol. (2 exemplaires).

Excursion agricole en Hongrie (Extrait du Journal d'agriculture pratique, 1885), par le vicomte Rougane de Chanteloup.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. Années 1885-1887. Marseille, 1887.

Travaux de l'Académie nationale de Reims. Soixante-dix-huitième volume. Années 1884-1885, tome II. Reims, 1887.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1887, n° 3.

Mémoires et comptes-rendus des travaux de la Société des Ingénieurs civils. Septembre, 1887.

Société d'agriculture du Puy-de-Dôme. Bulletin mensuel de la Société, novembre 1887.

Bulletin des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Année 1887, n° 2.

Le Gay-Lussac, Revue des sciences et de leurs applications. Journal mensuel illustré; publié par la Société Gay-Lussac, 2e année, nos 3 et 4.

Revue des langues romanes, 4e série, tome I, juillet-août-septembre 1887.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

UN DISCOURS DE JEAN DE BASMAISON

(Communication de M. le Comte DE CHABROL)

Le mardy XIIII Octobre 1578.

L'oraison par moy prononcée devant le Roy Henry III séant en son privé conseil à Fontainebleau le mardy VIIe jour d'octobre mil V^{c} soixante-dix-huit.

Assistants : M. le chancelier Byrague, et garde des sceaulx Chyverny (?) evesque d'Auxerre — successeur de L. Renoncour. — Belliard — Chavigny — Descors — d'Entraigues.

« Vos très humbles très obéissants fidèles et naturels sujets les gens de trois estats de votre bas pays d'Auvergne nous ont desputés devant votre Royalle maj^{té} pour presenter en toute obeissance leurs humbles supplications résolues en l'assemblée des Estats provinciaux au rapport desquelles avant qu'entrer supplions très humblement v^{tre} maj^{té} se ressouvenir de la clemence bonté humanité dont vos devanciers Roys et autres Impereurs et Monarches ont usé envers les deputés des provinces qui leur ont présenté les plaintes doléances et suplications du peuple qu'ils ont prins tousiours en bonne part sans étonnement contre cœur ni desplaisir ainsi que nous lisons par exemples admirables de l'antiquité qui leur ont appourté louanges immortelles servant de miroyer à la race des souverains et que Votre maj^{té} a continué depuis l'advènement à la couronne, ayant donné audience bénignement ouï et traitté non seulement les députez des provinces des villes et cités, ains le pauvre sujet comme le riche, le petit comme le grand et indifferemment toutes personnes qui ont recourre à vostre clémence comme à l'anchre sacrée et dernier refuge de leurs misères. Qui nous

ont fait espérer mesme faveur à nostre légation que nous reputons appartenir à vostre service utilité publique repos de la patrie de laquelle le salut est conjoint à vostre obéissance, et sous ces considérations et permissions de vtre majté nous portons nos personnes nos vies et le peu de bien qui nous reste après tant de calamités passées avecques parfaite loyauté obéissance et subjection qui a esté de tout temps telle et perséverera à jamais pour n'y avoir chose du monde tant recommandée après l'honneur de Dieu.

Les humbles supplications dont nous sommes chargés consistent en 2 poincts le premier concerne les impositions subsides et nouvelles subventions mises depuis la pacification des troubles. L'autre touche le restablissement des magasins à sel que vtre majté a remis par son édict du moys de may dernier. Pour le premier supplions très humblement vtre majté nous relever et des charges de tous ces nouveaux subsides et subvention et n'entrer en opinion que nos volontés soient faibles à vostre service chose qui n'est advenue à nos maisons ni à leur postérité car tant que les moyens ont esté debout n'avons jamais défailli à nos devoirs et à vos secours. Le clergé en sa fonction le noble à vos guerres le tiers estat à finances ayant moins de pnt estant apauvris et travaillez par la calamité des guerres domestiques et civiles toutes impositions redoublant se repètent si dru que l'une suit l'autre lesquelles nous et du coûts impossible pourter pour nos pauvretez impuissance et défault de moyens qu'il plairra à vtre majté entendre balancer et contrepoizer à nos pouvoirs avec nos charges par le discours de cette légation. Le pays d'Auvergne a esté anciennement de prix et reputation par la valeur de la noblesse et bon devoir des autres estats le grand empereur Cesar ayant honoré ceste province du tittre d'amie et confédérée du peuple romain libre de tribut et mise au rang des provinces franches, laquelle peut contenir de longueur xxx ou xxxv lieues, de largeur les dimensions sont inegalles pour se diminuer ou élargir selon que les montagnes qui la flanquent et contournent courbent ou hérissent en divers endroits. L'assiette d'iceluy posée en un recoing et traverse hors du passage

de commerce forum de navigation sans manufacture draperie taintuture imprimerie ou velouterie, sans parlement ni [université?] qui sont tous moyens d'enrichir et augmenter les provinces ainsi que respondit ce magnanime victorieux Roy François premier vostre ayeul au loyal pontife Léon estant en France qui s'esbahissoit que la France abondoit d'or et d'argent vu qu'il n'y avait aucune mine : les thrésors, dit ce grand Roy des roiaulmes et monarchies consistent au commerce mines invisibles qui épuisent les aultres terres, lesquelles défaillant toutes commodités cessent et tarissent. Si on faict estat de la fertilité du soulage pour nous charger de tant de subventions, nous la reconnaissons telle, n'estait le perpétuel combat du ciel et de la terre en ces quartiers de gresles gelées et tempestes, qui l'endommagent jusques à ravir, de trois années l'une outre ce qu'il est habité d'une milliasse de petites familles de gens de labour qui couvrent presque la terre, qui mangent leur pain par poids et mesure, desquels on peut dire que la charge de leurs enfants tient lieu de prestation et de tribut. Quant aux possessions, fonds terres et chasteaux, la noblesse tient la plus grande et meilleure partie, pour estre a pays honnoré d'un thrésor de noblesse, ducs, marquis, comtes vicomtes barons et autres seigneurs en grand nombre. Le reste qu'ils ne possèdent est en la main de riches milords du pays qui pour s'affranchir de toutes contributions de tailles subventions et subsides entrent en achapt d'estat de vos maisons, des Roynes, de vos finances, de l'extraordinaire de vos guerres, monnoies et autres semblables lesquels estats étant remplis ils (payent ......) aux annoblissements de nouveau..... et pour mil ou V[c] live qu'ils financent par une fois qui ne revient a ce qu'ils porteraient de tailles d'un ou deux ans les voilà pour jamais affranchis, et le remplacement de leurs indictions que vtre majté dit prendre sur ses coffres est employé en augmentation de crües par ainsi le tout retombe sur ce pauvre petit commun peuple comme sur le membre le plus debille qui reçoit toutes superfluités, sur le marchand, sur l'homme de mestier sur le chétif artisan sur le simple laboureur, qui sont ceux, Sire, qui portent toutes charges,

et l'enclume sur lequel se forgent toutes inventions, qui ne possèdent le moindre échantillon de terre. Et n'avons soutenu les frais de la guerre durant les troubles, souldats, guarnissons, compagnies de gens de pied, munitions, trois camps, rachats à prix d'argent du passage des armées étrangères, engaigé nos personnes et biens p^r^ v^tre^ service et contracté un million d'argent de debtes pour conserver la province sous v^tre^ obéissance outre le continuel payement de vos tailles et indictions non que ce soit pour entrer en descompte de nos services qui ne pourroient estre souffisants envers son souverain, ains pour mouvoir votre Royalle pitié à compassion de nos affaires. Pour avoir senti à bon escient outre cela les calamités des troubles et guerres qu'il serait impossible discourir par le menu, les ravages brigandages, ransonnemens faux, incendies, sacs de villes, passages de compagnies qui pillent et bruslent, meurtres qui ont rendu le pays désert sans moisson ne culture, si qu'au milieu d'Auvergne on ne sçauroit recognoistre l'Auvergne, non plus que celuy qui cherchoit la Sicile au milieu de la Sicile, si grand est le ranversement et mutation que les troubles y ont appourté avec cessation de tous gaings et proffičts, ayant le laboureur laissé son soch et sa charoue, le marchand son train, l'artisan sa boutique le magistrat son office p^r^ se maintenir et conserver et qui nous ont arangez à pauvreté et nécessité et qui pis est ne se trouvent encore les troubles amortis par les entreprises que font de jour à aultre les remueurs de mesnages vos ennemis sur vos villes fortes et chasteaux, s'en aiant de peu failly que les villes de Saint-Flour, Billom, la Voulte n'ayent été surprises les jours passés; qui faict cesser la liberté des communications, voyages, traffiques, estant vos pauvres subjets tousjours en allarmes vescés et tourmentés de passage de gens de pied, vrays boutefeux desquels on ne s'ose plaindre ny douloir; de façon qu'estant si foibles et debiles cóme relevés d'une forte maladie, au lieu de respirer, prendre haleine nous confirmer et trouver quelque port et havre ou repos de nos misères, c'est lors qu'on nous impose tant plus de subsides et subventions qu'il sembleroit qu'on nous

veuille precipiter à quelque hazard que Dieu ne permette, pour n'y avoir province en ceste France, sans pourter envie au bonheur des aultres, si chargée, si oppressée de subsides que l'Auvergne jaçoit qui estoit la plus pauvre et nécessiteuse. De tant, Sire, qu'outre vos tailles ordinaires, taillons, crües et équivallent qui reviennent à plus de cent mil escus pour année, les subventions nouvellement imposées redoublent, comme l'emprunt, l'imposition de cinq sous par livre, le rachapt du xxe des tailles, le sol pour mynot, le sol pour présentation[1], subvention sur villes closes, sur les baratiers regratiers, création de greffier des roolles des tailles, anoblissements. Voyez, Sire, les insupportables charges sur un peuple chétif et nécessiteux lequel si vostre pitié royalle ne relève est rangé à la faim à la rage au desespoir, non point par défault de volonté ains par impuissance et pauvreté. Souvenez-vous, Sire, du dire du bon Cato le censeur lorsque le Senat romain decreta redoubler les contz et tributz sur le pays de Grèce. Il s'opposa disant qu'il falloit menager les hommes comme le bon laboureur faict sa terre laquelle ne surcharge de semence pour recueillir tout à la fois plus grande quantité de fruicts, afin de ne la refroidir rendre alanguie, humide chomable les années ensuivant. Aussi, Sire, vous plaise n'épuiser tout à la fois nos substances, nos moyens afin que vous puissions faire continuels secours et services, renaissant d'années en années à jamais. V^tre clergé v^tre noblesse cy presents vous rendent témoignage de nos debtes misères et pauvretés qu'ils touchent aux doigts et à l'œil, qu'ils sentent, qu'ils voyent, tant de saisies de biens, tant d'exécution de meubles jusques à prendre les licts, le vestement, le pain sur la table pour le vendre à l'encan au payement de vos tailles. Les trois estats en corps réclament vostre pitié, vostre bonté; qu'il vous plaise les descharger de toutes ces levées extraordinaires. Dieu par qui vous regnez vous recommande exaucer la voix de votre pauvre peuple abattu, perdu, affligé, et vous promet d'assister au temps d'adversité. Ayez égard Sire que la multiplication des tributs est un vray combat contre les loys de nature; ne permettez donc, Sire, notre légation estre

sans quelque fruicts. Trouverons nous moings de faveur devant votre majesté que le peuple qui se plaignit devant ce grand Auguste après l'expedition des [guives?] qui les deschargea non seulement de tributz ains paya partie de leurs propres debtes ainsi qu'il fit aux Macedoniens après la victoire des Romains contre Antiochus auxquels la moitié des subsides fut remise. Nous avons de quoy esperer plus de vostre clémence qui est plus parfaicte en vous qu'en ces empereurs payens aussi que nous vous sommes pour enfants et ce peuple vain en leur estoit pour serf et esclave. Si nous retournons sans trouver grâce ne libéralité devant vostre majesté, quelle désolation sera ce au pauvre peuple qui nous a députés, quel regret au clergé et noblesse qui vous en prient et suplient. Toûtefois, Sire, s'il ne vous plaist prendre pied an plein fonds de nos misères, si demourerons nous pourtant constans et fermes en vostre obeissance et n'aurons jamais regret d'avoir failli ou péché, ce qui vous mouvra quelque jour prendre pitié de nous; à quoy plaise a Dieu qui tient le cœur des roys en sa main incliner vos volontés à la révocation de toutes les nouvelles inventions, subventions et subsides qui ne peuvent appourter prospérité à vostre estat et qui aggravent plus nostre mal. Vostre majesté a remis les magasins a sel au pays d'Auvergne contre les anciens privilèges contracts et édicts faicts par le Roy Charles 8 qui avoit commué la gabelle du sel en équivalent selon l'ancienne forme observée au dit pays d'Auvergne auquel n'y a eu magasin à sel qui ait enduré pour l'importance du service de vostre majesté et incommodité du peuple, de manière qu'estant les magasins rétablis l'an 1544 auraient été suprimés et abolis par le magnanime Roy Henry vostre père. S'estant informé de ce qui respectait son service et utilité publique par preuves et enquestes faictes par commissaires deputés sa Majté par advis donné auroit promis enlever le nombre de IIIIc muys de sel au grenier qui seroit establi en payant xxiiii liv. pour muys pour tout droit de gabelle par son edict de l'an 1549, et l'année 1552 les magasins estant supprimés au pays de Xaintonges, Poictou, la Rochelle, Lymosin, la Marche qui

auroit été remis payer le quart et demy pour tout droict de gabelle le pays d'Auvergne auroit esté reçu à mesme condition pour avoir quelque moyen de negocier traffiquer plus librement et se redimer d'autre forme de payement de gabelle. Par après les magasins ayant encore esté remis et restablis, sa Majté auroit decidé et avec pleine connoissance de cause l'an 1557 aboli et supprimé les magasins de sel audit pays et promis d'enlever vi^c muys sel pour le fournissement d'iceluy en payant l'equivalent de xiiii^m iiii^c liv. qui revient au droit de gabelle de xxiii pour muys et ce à la supplication des trois estats dudit pays à l'imitation de Ancus Marius qui supprima les salinages à la prière du peuple; tel edict de suppression verifié en nos cours souveraines de parlement, chambre des comptes et des aydes. Et sous pretexte de quelques malversations d'aucuns particuliers qu'on suppose avoir fraudé vos gabelles et faict [descruter?] dans le pays de plus grande quantité de sel que de vi^c muys vous nous ostés ce que le Roy vostre père nous avoit octroyé, la volonté duquel s'oppose pour nous au restablissement des gabelles et magasins, estant certain, dit la loy que ceux qui gisent aux sépulchres crient et se ressentent de la contravention à leurs volontés. Sa Majté avoit voulu et ordonné que pour jamais ne seroient plus establis magasins à sel en Auvergne, faut-il Sire que le forfaict prétendu d'aucuns particuliers aient mis nos privilèges en commission, en hazard, en péril. En quoy a forfait l'homme d'église, le seigneur, le noble, le magistrat, le laboureur, l'artisan qui ne troquent ni traffiquent du sel, le corps d'une université, d'une ville, d'un collège, ne perdit jamais ses droits et privilèges pour le forfaict des particuliers, les trois estats ou corps ont-ils participé à telles fraudes? où est la délibération, la convocation du conseil, l'assemblée, la participation, l'intelligence? Il n'y en a point du tout, Sire; les libéralités et contracts faicts avec les feux Roys vous obligent, n'y ayant au monde plus grande fermeté de contracts que ceux qui sont faicts et consentis par les magistrats. Par quoy, Sire, sans occasion sans démérite votre majté ne nous privera du bénéfice de l'édict de l'an 1557 et revoquera l'édict du resta-

blissement du magasin à sel qu'il vous plaira abolir esteindre et supprimer, et nous maintenir en nos libertés portées par l'édict de 1557 et déclarations des roys François 2 et Charles 9 oçtroyés aux années 1559 et 1562 en payant l'équivalent de xiiii[m] iiii[c] liv. Et prierons Dieu pour vostre santé et prospérité.

Le Roy a respondu : Si mes predecesseurs Roys vous ont esté bons et humains je ne suis de moindre volonté et me trouverez tel. Et quant aux deniers extraordinaires que j'ay mis sur, ce a esté à mon grand regret recognoissant la charge importante a mon peuple mais la necessité de mes affaires m'y a conduit. Au reste baillez vos cayers au s[r] de Lenoncour auxquels je respondray.

Signé Basmaison.

(Ce discours, bien qu'inscrit sur le registre des pensées et notes de Jean de Basmaison, n'est pas de sa main ; — à la fin se trouve cette note) :

Cette copie a esté faitte sur l'original qui est entre mes mains escrit et signé de la main de l'autheur M[e] Jean de Basmaison advocat en ce siège ladite copie faitte par moy soubsigné arriere petit-fils dudit sieur ce 25 juin 1687.

Chevalier, chanoine de Saint Amable.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Le Tombeau de Massillon. — Répondant à une question posée il y a quelques mois dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* un des membres correspondants de l'Académie de Clermont a fait justice de certains contes mis en circulation au sujet de profanations dont aurait été victime le tombeau de notre illustre évêque Massillon.



Voici cette réponse, publiée dans le numéro de *l'Intermédiaire* du 10 décembre dernier :

C'est à tort que l'auteur de *l'Histoire de la ville de Clermont-Ferrand* a écrit à la page 119 du tome premier de cet ouvrage : « Les cendres de Massillon, respectées pendant » la Terreur, ont été dispersées dans les réparations faites » il y a quelques années dans la cathédrale. »

M. Cohendy, ex-archiviste du département du Puy-de-Dôme, a publié *Correspondances, décisions, ordonnances et autres œuvres inédites de J.-B. Massillon* (Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, tome 24), à la suite desquelles se trouve (note 73) l'acte d'inhumation de Massillon, extrait des registres des sépultures de la paroisse de Sainte-Croix de la Cathédrale. On y lit qu'il fut enterré dans le tombeau de « nos seigneurs les évêques dans le sanc- » tuaire du chœur du chapitre. » A la note 68 est reproduite une lettre du préfet du Puy-de-Dôme à la municipalité de Clermont, du 1er floréal an XII, contenant une demande de « renseignements positifs sur le genre de sépulture qui a été » décerné au célèbre Evêque..... et si celle-ci a été respectée » dans les orages révolutionnaires. » Dans sa réponse, en date du 3 floréal an XII (note 70), le maire de cette ville s'exprime comme il suit : « Le corps de Massillon, déposé dans le palais » épiscopal, y resta pendant quelques jours, au bout desquels » il fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale, sous une » tombe déjà existante, laquelle avait déjà servi à la sépulture » d'un autre évêque dont nous ignorons le nom... »

« *P.-S.* Nous observons que, lors de la reconstruction » du pavé du chœur de la cathédrale (en 1791 ou 1792), et » l'enlèvement de la pierre qui couvrait les cendres de Mas- » sillon, on respecta les restes de ce grand homme auxquelles » (*sic*) on ne toucha pas, et sur lesquelles (*sic*) le nouveau pavé » fut posé sans fouiller son tombeau. »

Ce pavé a été remplacé à son tour, il y a environ trente ans : mais aucunes fouilles n'ont été pratiquées à cette occasion.

Celles qui ont été effectuées dans la nef et les bas-côtés de la cathédrale, pour la pose d'un calorifère, n'ont point été poussées jusque dans le chœur.

Donc, malgré une opinion trop longtemps accréditée, l'illustre orateur et saint évêque repose encore sous les dalles du chœur de la cathédrale de Clermont, à l'endroit même où il fut inhumé le 2 octobre 1742.

A. Vernière.

Un nouveau travail de M. Pierre de Nolhac. — Dans la séance tenue le 2 décembre par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Gaston Paris a présenté, de la part de M. de Nolhac, un travail ayant pour titre : *La bibliothèque de Fulvio Orsini.* C'est une contribution à l'histoire des collections de l'Italie et à l'étude de la Renaissance. L'introduction contient le tableau de la vie littéraire de Fulvio Orsini, le dernier des grands humanistes italiens, qui vit mourir l'un après l'autre ses maîtres et ses amis, et assista, dans cette Rome qu'il avait illustrée, à la décadence des études auxquelles il avait voué sa vie.

— *Le Moniteur d'Issoire* des 2, 9, 16 et 23 novembre 1887 contient une intéressante notice de M. Claude Sauret, sur Paul Ardier, un Issoirien du XVIe siècle qui, après avoir été l'un des serviteurs les plus dévoués du roi de France Henri III, fut revêtu, sous Henri IV et Louis XIII, des fonctions importantes d'intendant des gabelles de France, de trésorier de l'épargne et de conseiller du roi au conseil d'Etat et au conseil privé. — Paul Ardier, seigneur de Beauregard et de Vineuil lès Blois, est mort à Blois en 1638, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

— La *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre contient un article de M. Edouard Grimaux sur « la jeunesse de Lavoisier, » d'après des papiers de famille, manuscrits et corres-

pondance, communiqués par M. Etienne de Chazelles, membre titulaire de notre Compagnie.

Au cours de cette intéressante étude, M. Grimaux s'occupe de deux de nos compatriotes, Nicolas-Charles Romme et Antoine-Grimoald Monnet.

Lavoisier, cherchant les lois qui président aux mouvements de l'atmosphère, avait compris qu'il fallait un nombre considérable d'observations, poursuivies pendant plusieurs années, et faites dans des lieux différents. Il fit construire à ses frais plusieurs baromètres et, après les avoir rigoureusement comparés, les adressa à divers savants avec lesquels il était en relations. C'est parmi ces correspondants que M. Grimaux cite, « à Rochefort, Charles Romme, professeur de navigation, dont les travaux sur la construction des vaisseaux reçurent les récompenses de l'Académie. »

N.-Ch. Romme était le frère aîné du conventionnel Gilbert Romme et, comme lui, était né à Riom (1).

Quant à Monnet, qui était originaire de Champeix, et qui fut également le collaborateur de Lavoisier, sa conduite vis-à-vis de ce dernier n'aurait pas été très délicate :

A la suite d'une mission que le ministre Bertin lui avait confiée ainsi qu'au savant Guettard, Lavoisier préparait, avec l'aide d'une société de capitalistes, la publication d'un atlas minéralogique de la France.

« Un autre que lui, dit M. Grimaux, devait recueillir l'honneur de cette publication. Malgré l'accueil favorable fait à son projet par Bertin, le manque de fonds en empêcha d'abord l'adoption, puis des intérêts particuliers vinrent s'y opposer. Guettard se retira, et un nouveau collaborateur sut se faire imposer par le pouvoir. C'était le chimiste Monnet, ancien

(1) Nicolas-Charles Romme était issu du premier mariage de Charles Romme, procureur au siége présidial de Riom, avec Bonne Lamothe. Charles Romme épousa en secondes noces, le 23 février 1745, Marie-Anne Desnier, d'où Gilbert Romme le conventionnel. C'est à tort que M. Grimaux indique Nicolas Charles comme le frère cadet de Gibert (Voir *Romme le montagnard*, par M. M. de Vissac. Clermont, Dilhan-Vivès, 1883.)

concurrent de Lavoisier à l'Académie des sciences, où il ne devait jamais parvenir. Nommé inspecteur général des mines en 1774, Monnet fit divers voyages pour compléter certaines cartes, et gardant le plan primitif, ajoutant de nouvelles cartes à celles qui étaient déjà gravées, ayant en main tous les documents réunis par Guettard et Lavoisier, il publia, en 1780, un atlas minéralogique incomplet, en laissant sur le titre le nom de Guettard (1), mais en s'attribuant la plus grande part du travail. Il cita, il est vrai, Lavoisier comme l'auteur des seize premières cartes, mais il utilisa, sans son aveu et sans le nommer, les matériaux préparés pour le reste du travail, et négligea d'indiquer que les coupes placées en marge de chaque carte étaient le résultat des nivellements faits au baromètre par Lavoisier. Celui-ci en fut vivement froissé : « On ne rappelle ces détails, dit-il dans une note, que pour faire sentir avec combien d'impudence s'est conduit M. Monnet en s'emparant des planches qui appartiennent au roy et sur lesquelles MM. Guettard et Lavoisier ont des droits avant lui, ou pour ainsi dire sur lesquelles il n'en a aucun. » Il trouva toujours en Monnet un adversaire obstiné qui, en 1778, attaquait encore les doctrines nouvelles en publiant une soi-disant *Démonstration de la fausseté des principes des nouveaux chimistes* (2). »

— Sous le titre : « Hommes d'esprit et causeurs de la Révolution, » M. Victor de Bled publie, dans la livraison du 5 décembre de la *Revue de la Révolution,* une série de notices sur l'abbé Maury, l'abbé Delille, Linguet, Sénac de Meilhan

(1) *Atlas descriptif et minéralogique de la France*, rédigé par ordre du roy par MM. Guettard et Monnet. Publié par M. Monnet, d'après ses nouveaux travaux, in-folio, 1780 (*Note de l'auteur*).

(2) Monnet, ennemi de la Révolution, perdit son emploi ; il mourut à Paris en 1817 (*Note de l'auteur*).

Il convient d'ajouter que Monnet a laissé, en outre de nombreuses publications, plusieurs travaux manuscrits, entre autres la relation d'un voyage qu'il fit au Mont-Dore en 1786. Cette relation a été l'objet d'une communication de M. Henry Mosnier à l'Académie de Clermont, et paraîtra dans les *Mémoires* de l'année 1887.

et le comte de Montlosier. En ce qui concerne nos compatriotes, Delille et Montlosier, l'auteur indique, comme sources de renseignements, les *Mémoires de Montlosier; le Comte de Montlosier,* par M. A. Bardoux; la *Notice* sur le même, par M. de Barante, et les *Mémoires de Mallet du Pan.*

La même livraison donne le texte d'une lettre de Beurnonville, ministre de la guerre, à Camus. Ce document, daté : « En prison (lundi 7 septembre 1793), » a trait à la captivité de Beurnonville et de Camus livrés, avec les autres délégués de la Convention, au prince de Cobourg par Dumouriez. Voici un passage où il est question de notre compatriote Bancal des Issarts (1) :

« ..... Nous avons bû hier soir à *votre santé et à votre victoire.* A la suite d'un souper gay, nous avons démonté ma serrure, et Bancal et moy avons été visiter librement Quinette, Lamarque, Drouet, Semonville et Maret; nous ne sommes, comme vous voyés, que *n° le jour et nous mêmes la nuit.* Nous sommes désolés que votre appartement ne soit pas à notre proximité, nous avons d'excellents serruriers, et nous tiendrions comité; mais vous serés toujours instruits de tous les résultats..... »

NOMENCLATURE
DES
PRINCIPAUX TRAVAUX D'ADAM PILINSKI
INTÉRESSANT L'AUVERGNE (*)

Gravures sur cuivre ou sur acier.

Vue du château de Randan. — Planche XI[e] vue de Chanteuge, pl. XIV[e] portes de la chapelle de S[t] Nectaire à Chanteuge, pl. XV[e] S[te] Marie des Chazes. (Voir l'atlas de M. Emile Thibaud accompagnant l'ouvrage intitulé : *l'Auvergne au moyen âge et les monastères, etc.,* par M. Dominique Branche.)

(1) Voir *Le conventionnel Bancal des Issarts,* par M. Fr. Mège (*Mémoires de l'Académie*, année 1886).

(*) Adam Pilinski, graveur, membre correspondant de l'Académie de Clermont, décédé le 23 Janvier 1887. Voir l'article nécrologique paru dans le *Bulletin* de Janvier 1887.

Une séance des grandes assises (Juges et Jurés) pendant les Grands-Jours d'Auvergne.

Séries d'armoiries, de blasons, etc., pour diverses publications.

Gravures sur acier inédites.

La grande rue de Mont-Ferrand. Vue du château de Thiers, place du marché. Vue de Pontgibaud. Chute d'une cascade au Mont-Dore.

Travaux exécutés à son établissement lithographique de Clermont-Ferrand.

Dessins à la plume.

Planches : N° 2, Monuments Gaulois. N° 6, Monnaies Gauloises. N° 7, Objets Gaulois. N° 28, Tombeau de Gille Aycelin de Montaigut à Billom, et fontaine de la place Delille à Clermont. N° 31, Croix du moyen âge. N° 33, Boiserie de l'église d'Augerolles. N° 34, Armes et Objets divers. (Voir la *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme,* par M. J.-B. Bouillet.)

Dessins sur pierre au crayon lithographique.

Vues de l'hôtel de la Paix, descente des Petits-Arbres, de l'hôtel de la Poste, de l'hôtel de l'Europe, de l'hôtel des Messageries (place de Jaude).

Vues de l'Etablissement thermal de Royat, du Château de Sellamines, de Châtelguyon, du Château de Bourbon-Busset, cette dernière pour un titre de musique, ainsi qu'une autre représentant les montagnes vues de Clermont à vol d'oiseau.

Gravures sur pierre.

Plan de la maison de Blaise Pascal pour servir aux recherches sur cette maison par M. Gonod. Plan de la ville d'Issoire. Vue de l'hôtel de la Paix, de la place de Jaude, des montagnes, et en regard un plan de la ville de Clermont, etc.

Notons, comme son chef-d'œuvre en gravure sur pierre, la carte d'adresse qu'il exécuta pour l'imprimerie lithographique Escot-Berthier, lors de son association avec cette maison. Dans ce genre de travail qu'il a, on pourrait le dire, exploité le premier, Pilinski a été un initiateur.

A cette époque, vers 1853, il exécuta un remarquable dessin pour l'article nécrologique du colonel de cuirassiers Feuillade. Au milieu d'ornements et d'arabesques qui les entourent, ressortent très finement dessinés deux cartouches représentant les batailles d'Essling et de la Moscowa, où le colonel s'était particulièrement distingué.

Travaux exécutés suivant le procédé Pilinski.

Fac-similés de Chartes sur l'Auvergne.

Bulle du pape Urbain II, par laquelle il ratifie et confirme les privilèges et immunités de l'Eglise d'Auvergne, de l'évêque et de ses successeurs. Donné à Latran le XIIII des Kalendes de Mai (18 avril), indiction V, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur MXCVII (1097).

Cette bulle en latin, sur une peau de parchemin bien conservée, de 0m 34 de largeur sur 0m 50 de hauteur, est un beau type de paléographie romaine du onzième siècle. (Voir le tome vingt-septième des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne,* Janvier et Février 1854, où se trouve un autre fac-similé de cette charte avec sa traduction et son explication, par M. Michel Cohendy.)

Donation faite en Février 962 (963 n. s.) par Etienne II d'Auvergne, évêque de Clermont, à Robert abbé et au chapitre de Brioude fondé par St Julien, du lieu de *Liziniacum,* avec toutes dîmes et dépendances pour l'entretien de douze chanoines.

Cette charte mesure 0m 56 de largeur sur 0m 48 de hauteur. L'original, sur parchemin en état de parfaite conservation, appartient à M. Paul Leblanc, de Brioude.

Ces deux fac-similés ont été exécutés pour l'Ecole des Chartes.

Trois fragments d'une homélie de St Avit du sixième siècle ayant trait à la reconstruction d'églises détruites en Auvergne. Texte latin sur papyrus. L'un de ces fragments se trouve au Vatican, un autre à la Bibliothèque nationale et un troisième à Genève. (Reproduits pour une publication de M. Henri Bordier.)

Fac-similés pour l'*Histoire de Jeanne d'Arc* par M. H. Wallon. (Librairie A. F. Didot.) Lettres concernant la ville de Riom; l'une signée *Jeanne* avec cette suscription : *A mes chers et bons amis les gens Deglise Bourgois et Habitans de la ville de Rion;* l'autre du *Sire Delebret Conte de Dreux et de Gaure Lieutenant du pays de Berry pour Monsr le Roy sur le fait de la guerre*, signée : *Charles*, avec celle-ci : *A nos très chers et grans amis les gens Deglise Bourgois et Habitans de la ville de Rion.*

Ces lettres écrites à *Molins* (Moulins), toutes deux le neuvième jour de Novembre 1429 et annonçant la prise d'assaut par les troupes du roi de la ville de St Pierre le Moustier, ont trait à des demandes de secours en nature, tels que : poudre, salpêtre, canons, traits arbalestres et habillements de guerre, pour aller *prestement* mettre le siège devant la ville de la Châtité.

Reproductions diverses.

Description du pays d'Auvergne et plan de la ville de Clermont-Ferrand, d'après deux estampes sur bois de la Cosmographie universelle de Belleforest.

La fontana di Roiag in Overnia, d'après la planche originale qui accompagne la description intitulée : *Topographia ad unguem expressa mirandi sub rubiaco Arvernorum fontis*, de Gabriel Siméoni. Planche et texte datant de 1558 et cités par M. Emile Thibaud dans son *Guide en Auvergne*.

Reproduction en chromo de plusieurs tessons et fragments de poteries gallo-romaines.

Vues et costumes en chromo d'après l'armorial de l'Auvergne,

du Forez et du Bourbonnais, de Guillaume de Revel (Bibliothèque nationale).

Generale description du Pais et Duche de Bourbonnois contenant l'assiette estendue et mesures dicelluy etc. Le tout faict et observe de lieu en lieu sous l'expres cōmandement de Tres haut, Tres Victorieux, et tres x̄pien (chrétien) Roy Charles IX[e] *du nom. Et de Tres Haulte et Tres vertueuse Royne Catherine de Medicis sa tres hon̄oree Dame et Mere.* (1569). *Par Nicolas de Nicolay Daulphinois S*[r] *d'Arseville vallet de chambre et geographe ordinaire du Roy.* Frontispice orné en couleurs (tiré en chromo), avec les armes de France, du Bourbonnais et d'Auvergne, et page d'un manuscrit du seizième siècle où il est question des eaux minérales de Vichy.

Extrait : *En la ville et fauxbourgs de Vichy comme j'ai dict se treuvent plusieurs sources et fontaines chaudes et entre autres pres le moustier prieure anexe a Labaie Sainct Alire de Cleremont et Esglise parroissialle du dict Vichy ya deux beaux baings chaulx provenant des dictes sources dont la princippal est un puys incessamment bouillonnant, etc.*

Au bas de la page est un dessin avec ce titre : *Pourtraict des dicts baings.* — L'original, volume in-folio, appartient à la Bibliothèque Mazarine.

En exécutant ces fac-similés après la publication de son dessin lithographique de la vue de Châtelguyon, A. Pilinski donnait suite à son projet qui était de rechercher d'anciens et curieux documents concernant les sources d'eaux vives les plus célèbres de l'Auvergne, et de faire de leurs fac-similés réunis l'objet d'une publication spéciale.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

CLERMONT. — IMP. BELLET.



